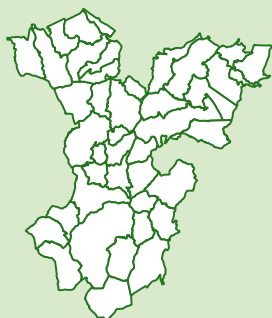


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

Document d'approbation



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1. Rapport de présentation

Annexes tomes 2

Pièce n°1.5

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : 03/07/2025

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : 26/02/2026

Sommaire – annexes tome 2

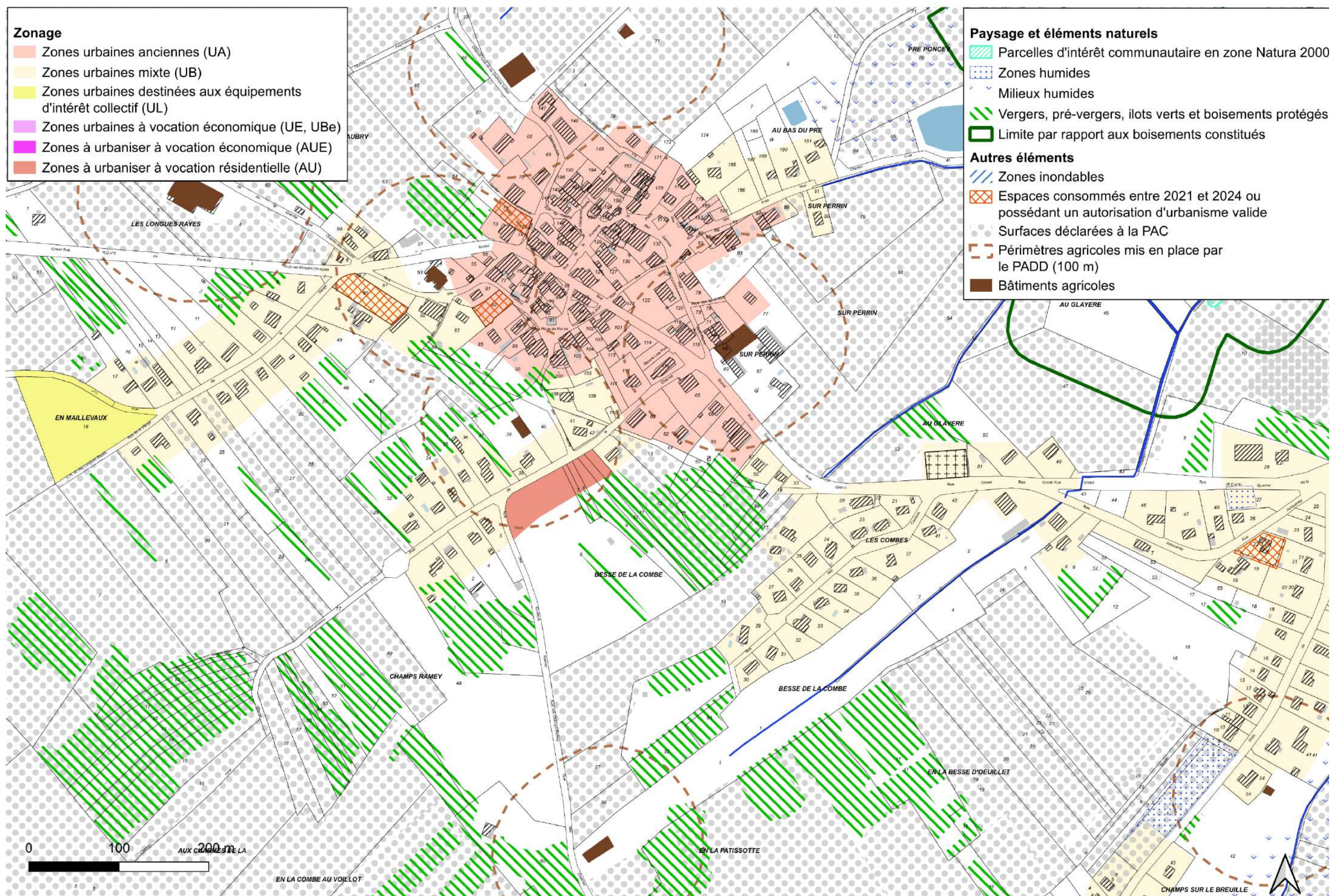
1. Atlas cartographiques : 178 pages
2. Étude du caractère humide des terrains constructibles dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes du Triangle Vert : 474 pages
3. Définition de la compensation zone humide pour un secteur constructible de Villers-lès-Luxeuil : 22 pages
4. Étude Zones Humides parcelle Francheville (Terram Conseil) : 32 pages
5. Étude réalisée dans le cadre de l'article L.111-8 du Code l'Urbanisme (Loi barnier) : Zone AUE et UE de Velleminfroy : 25 pages
6. Compléments suite à l'enquête publique

Atlas cartographique.

1. ABELCOURT.....	4
2. ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE.....	8
3. AILLONCOURT.....	12
4. AUTREY-LES-CERRE.....	16
5. BETONCOURT-LES-BROTTE.....	20
6. BOREY.....	24
7. BOUHANS-LES-LURE.....	28
8. CALMOUTIER.....	32
9. CERRE-LES-NOROY.....	36
10. CHATENEY.....	40
11. CHATENOIS.....	44
12. CITERS.....	48
13. COLOMBE-LES-VESOUL.....	59
14. COLOMBOTTE.....	63
15. CREVENY.....	67
16. DAMBENOIT-LES-COLOMBE.....	71
17. DAMPVALLEY-LES-COLOMBE.....	75
18. EHUNS.....	79
19. FRANCHEVELLE.....	83
20. GENEVREY.....	90
21. LA CREUSE.....	94
22. LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE.....	98
23. LANTENOT.....	102
24. LIEVANS.....	106
25. LINEXERT.....	110
26. MAILLERONCOURT-CHARETTE.....	114
27. MEURCOURT.....	118
28. MOLLANS.....	122
29. MONTJUSTIN-ET-VELOTTE.....	126
30. NOROY-LE-BOURG.....	130
31. POMOY.....	134
32. QUERS.....	138
33. RIGNOVELLE.....	142
34. SAINTE-MARIE-EN-CHAUX.....	146
35. SAULX.....	150
36. SERVIGNEY.....	154
37. VALLEROIS-LE-BOIS.....	158
38. VELLEMINFROY.....	163
39. VELORCEY.....	167
40. VILLERS-LE-SEC.....	171
41. VILLERS-LES-LUXEUIL.....	175
42. VISONCOURT.....	182

1. *Abelcourt.*

ABELCOURT : DELIMINATION DES ZONES URBAINES



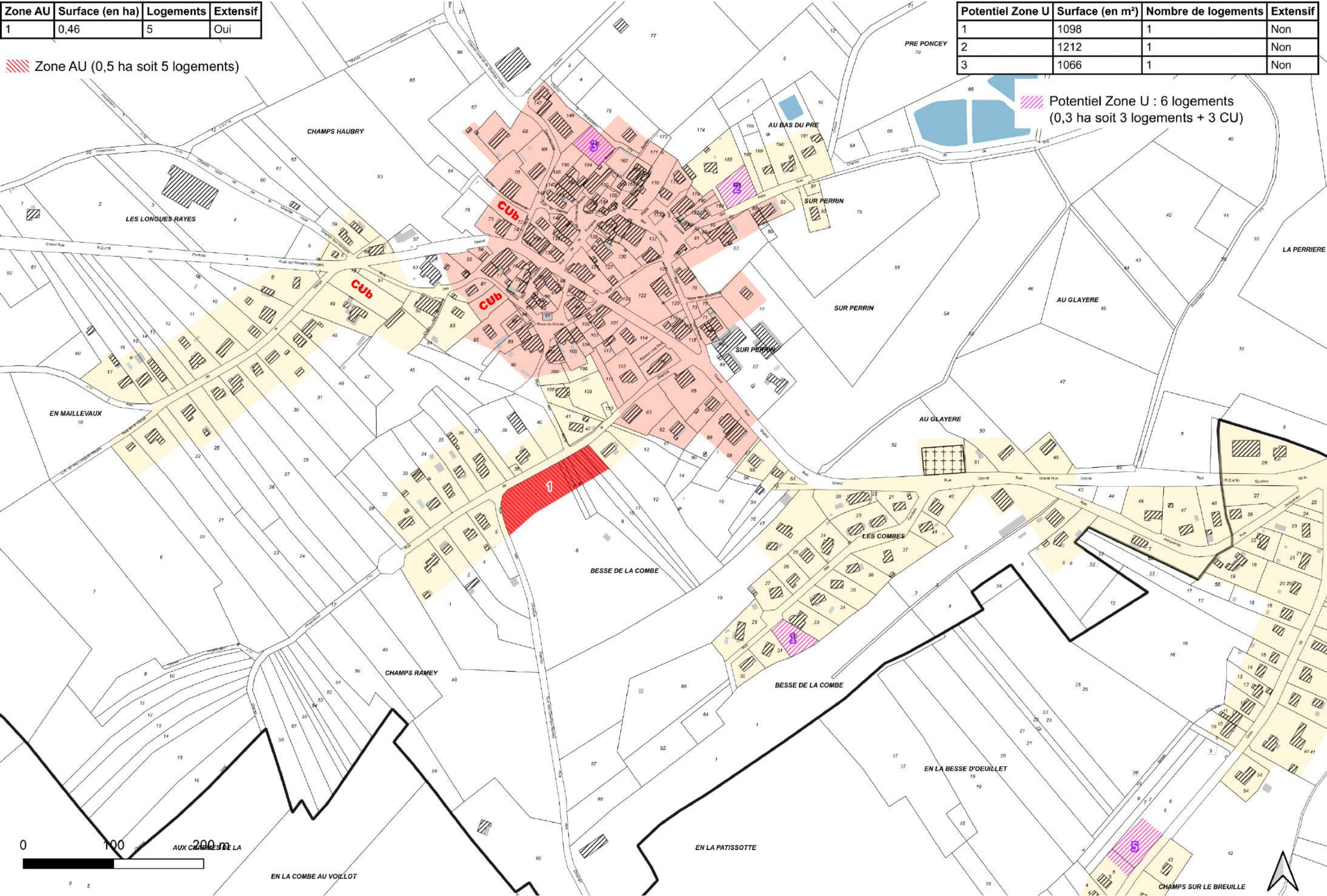
ABELCOURT : OBJECTIF PADD 13 LOGEMENTS DONT 12 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,46	5	Oui

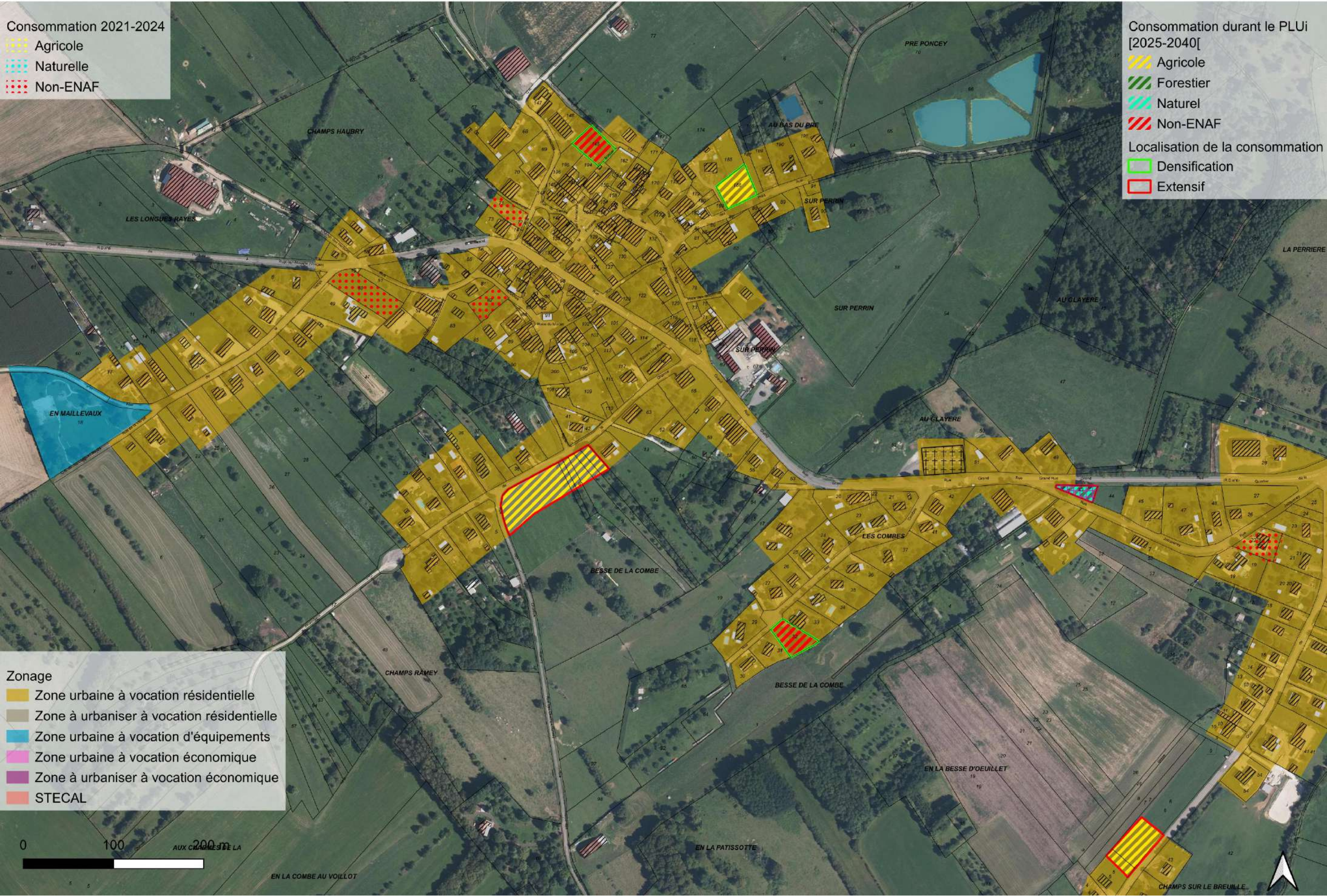
 Zone AU (0,5 ha soit 5 logements)

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1098	1	Non
2	1212	1	Non
3	1066	1	Non

 Potentiel Zone U : 6 logements
(0,3 ha soit 3 logements + 3 CU)

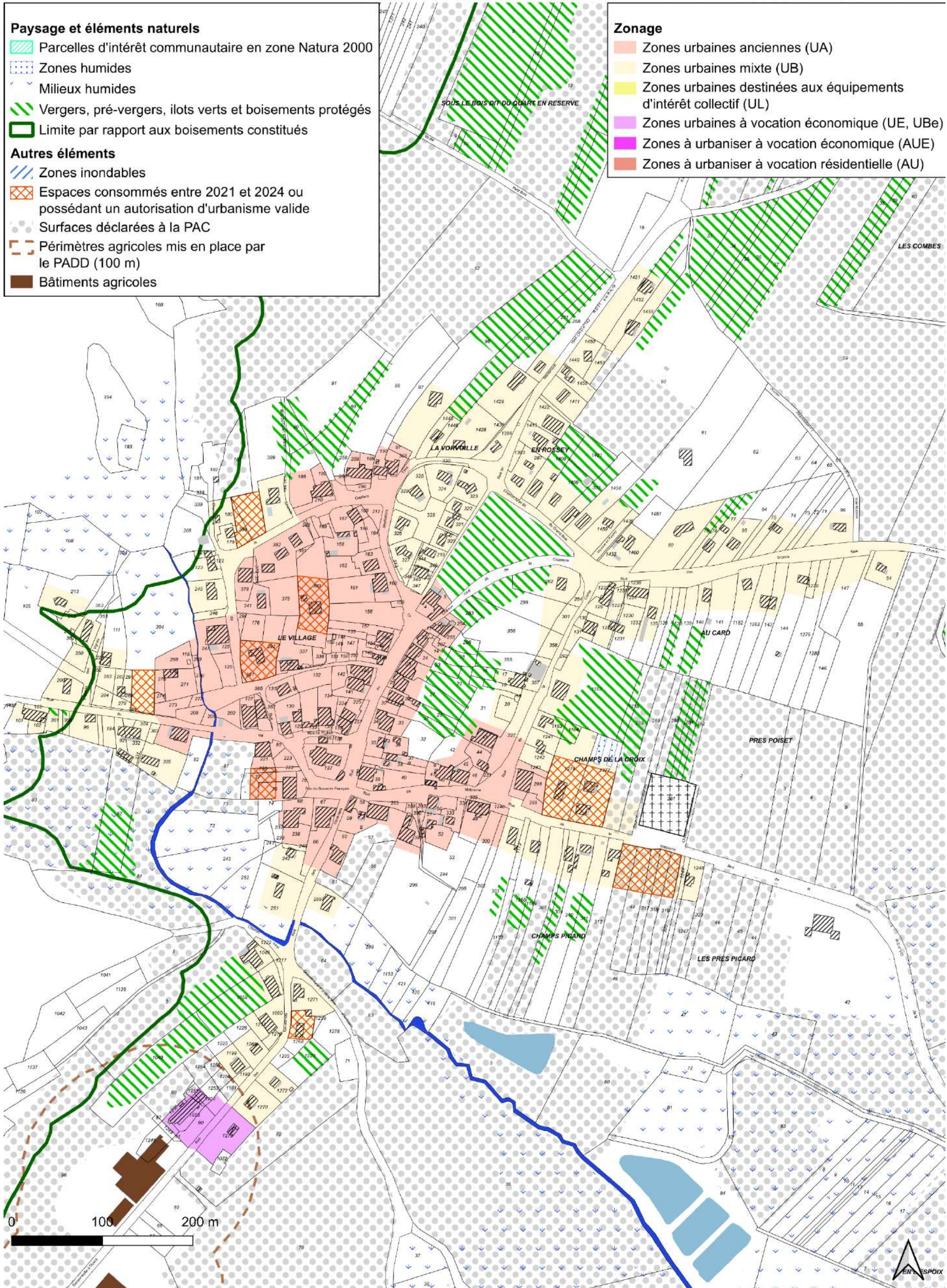


ABELCOURT : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



2. Adelans-et-le-Val-de-Bithaine.

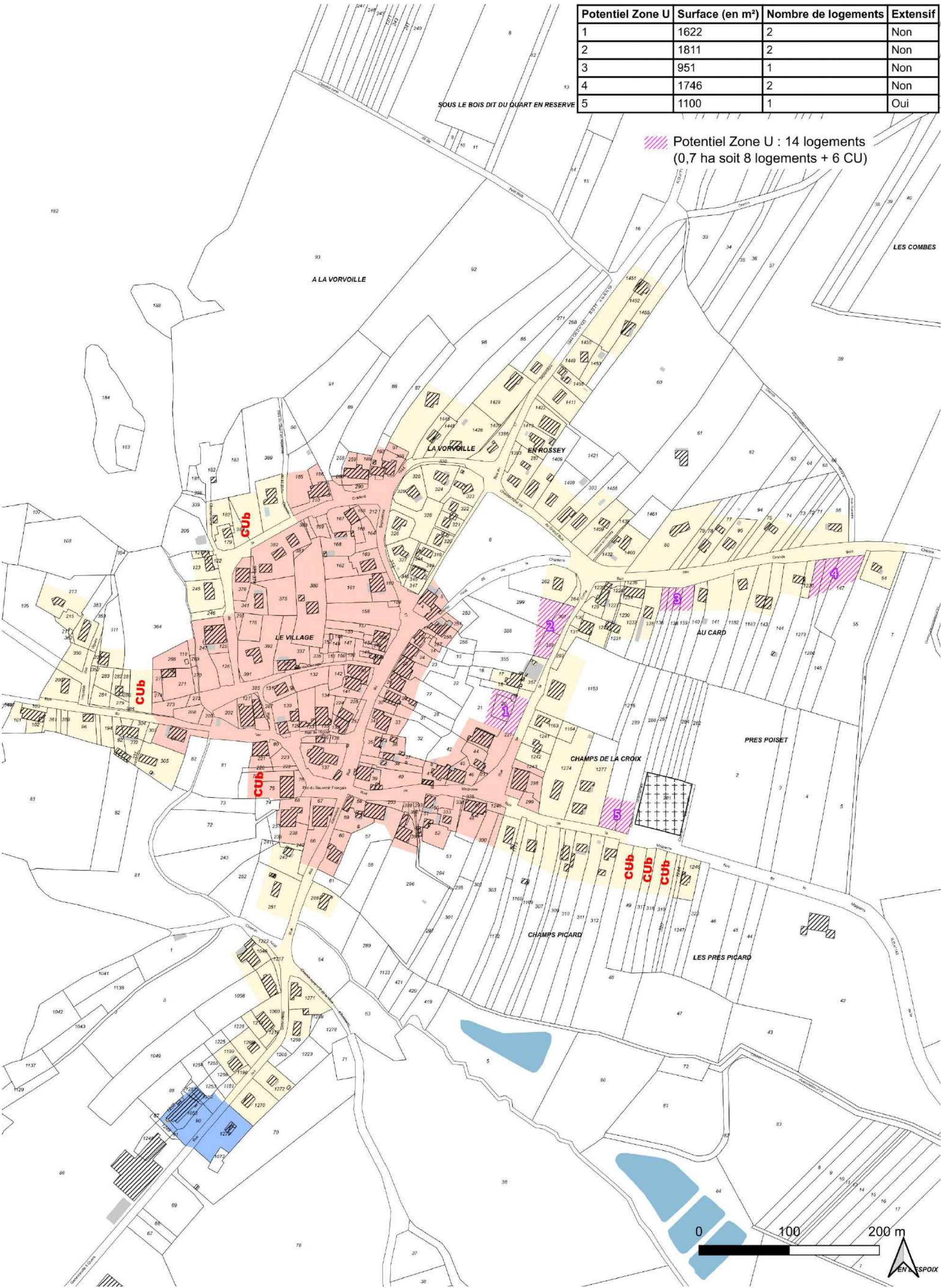
ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



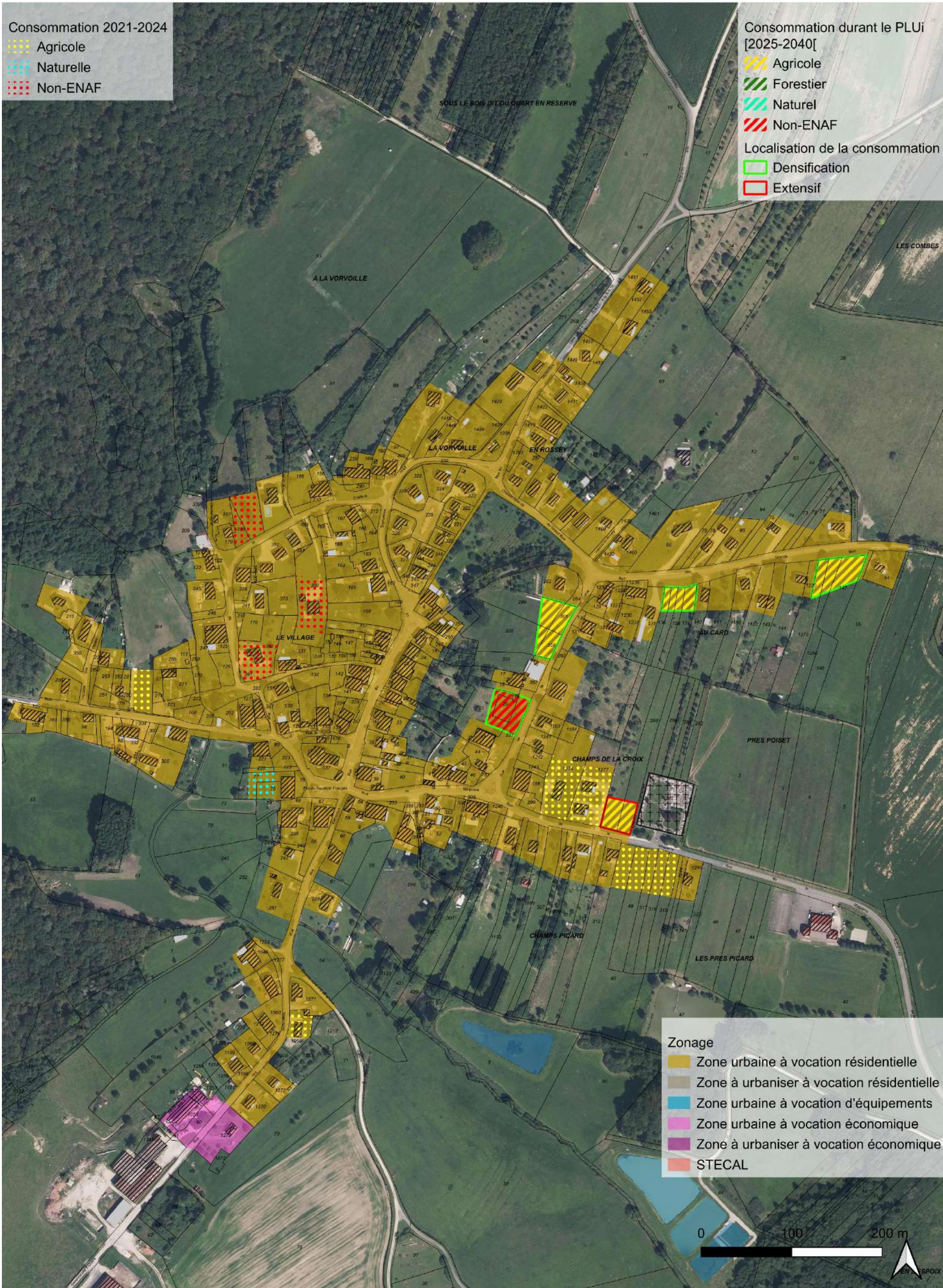
ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE : OBJECTIF PADD 15 LOGEMENTS DONT 14 NEUFS

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1622	2	Non
2	1811	2	Non
3	951	1	Non
4	1746	2	Non
5	1100	1	Oui

Potentiel Zone U : 14 logements
(0,7 ha soit 8 logements + 6 CU)

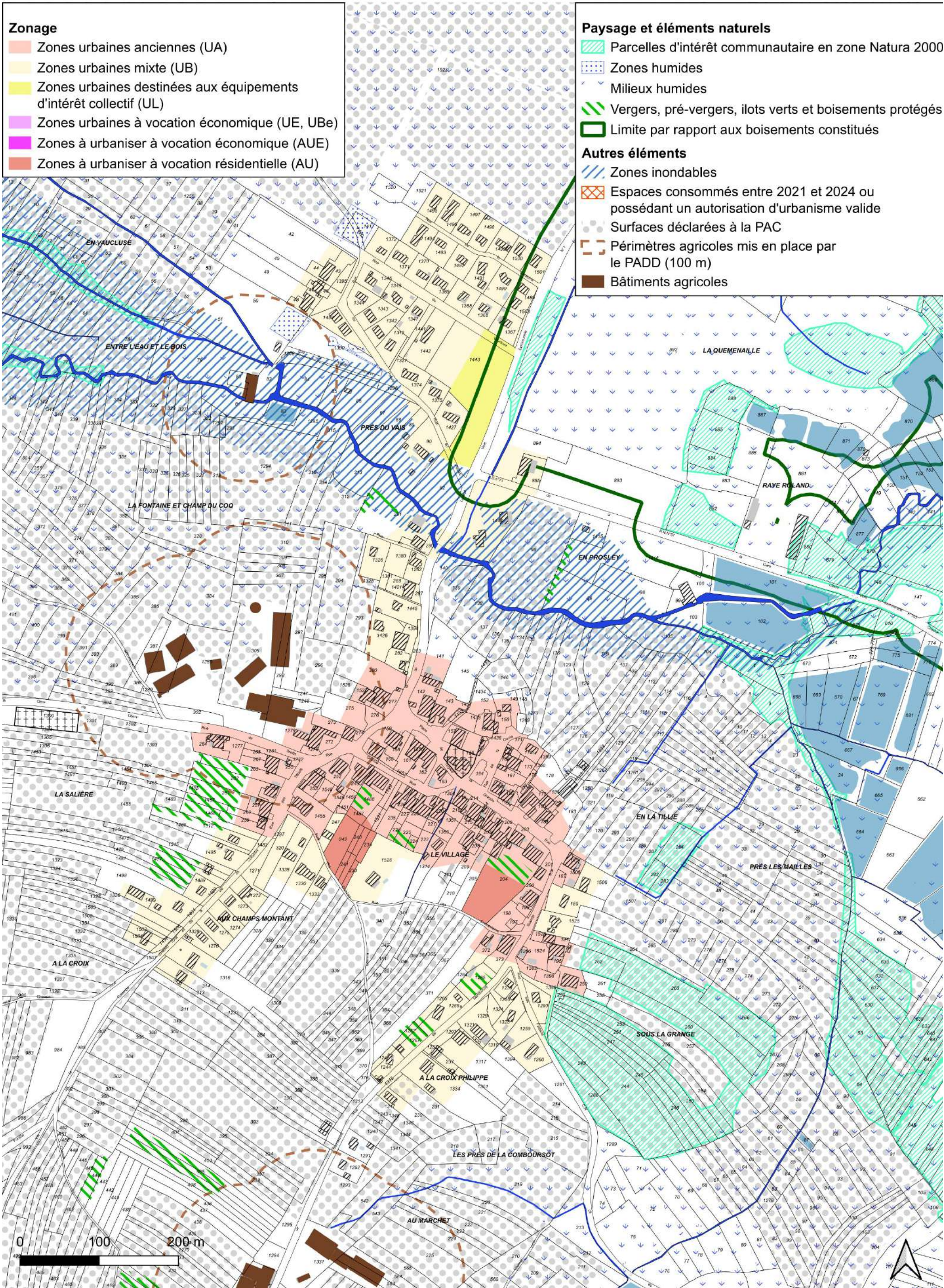


ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



3. Ailloncourt.

AILLONCOURT : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



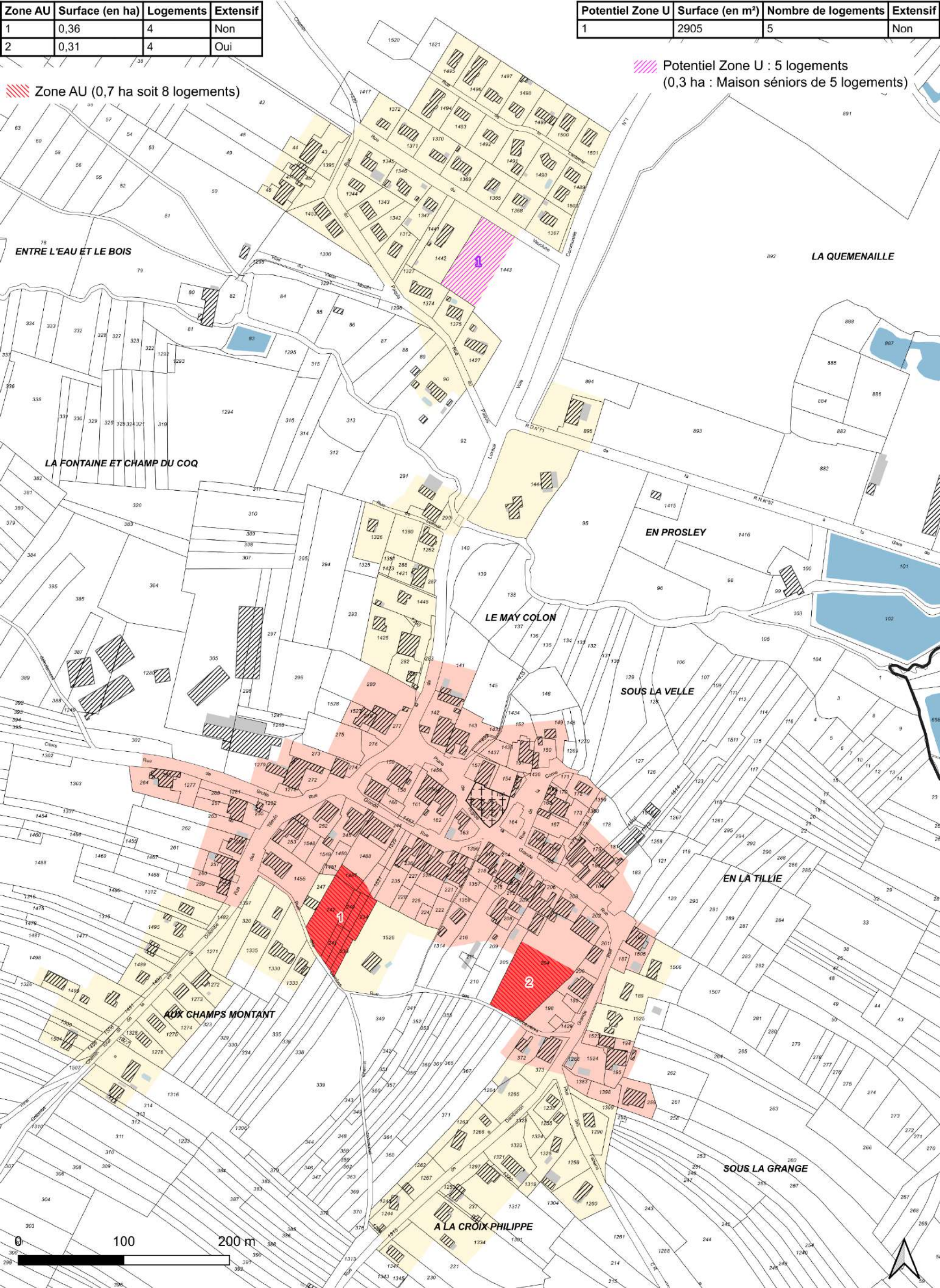
AILLONCOURT : OBJECTIF PADD 15 LOGEMENTS DONT 14 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,36	4	Non
2	0,31	4	Oui

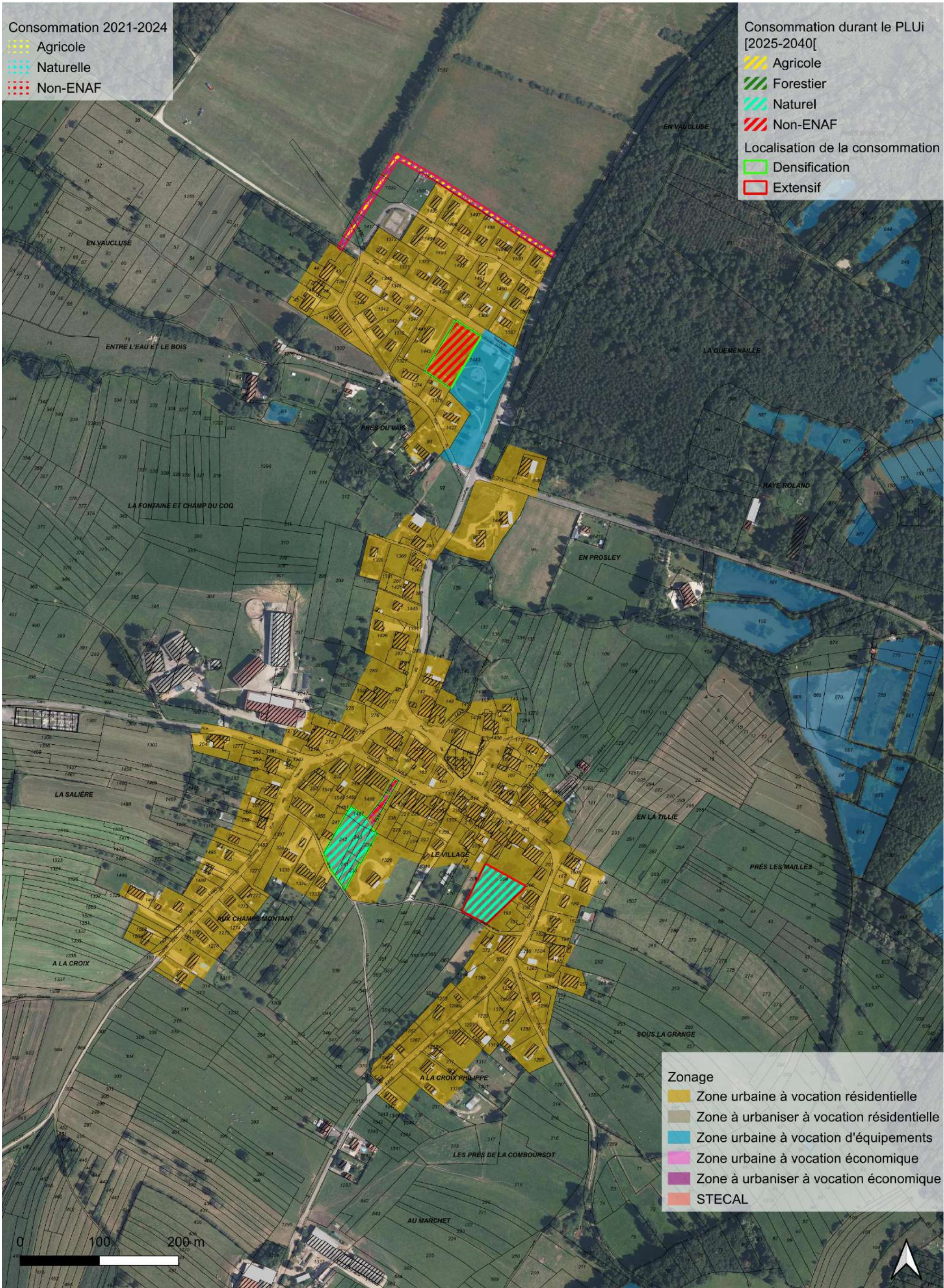
Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	2905	5	Non

 Zone AU (0,7 ha soit 8 logements)

 Potentiel Zone U : 5 logements
(0,3 ha : Maison seniors de 5 logements)

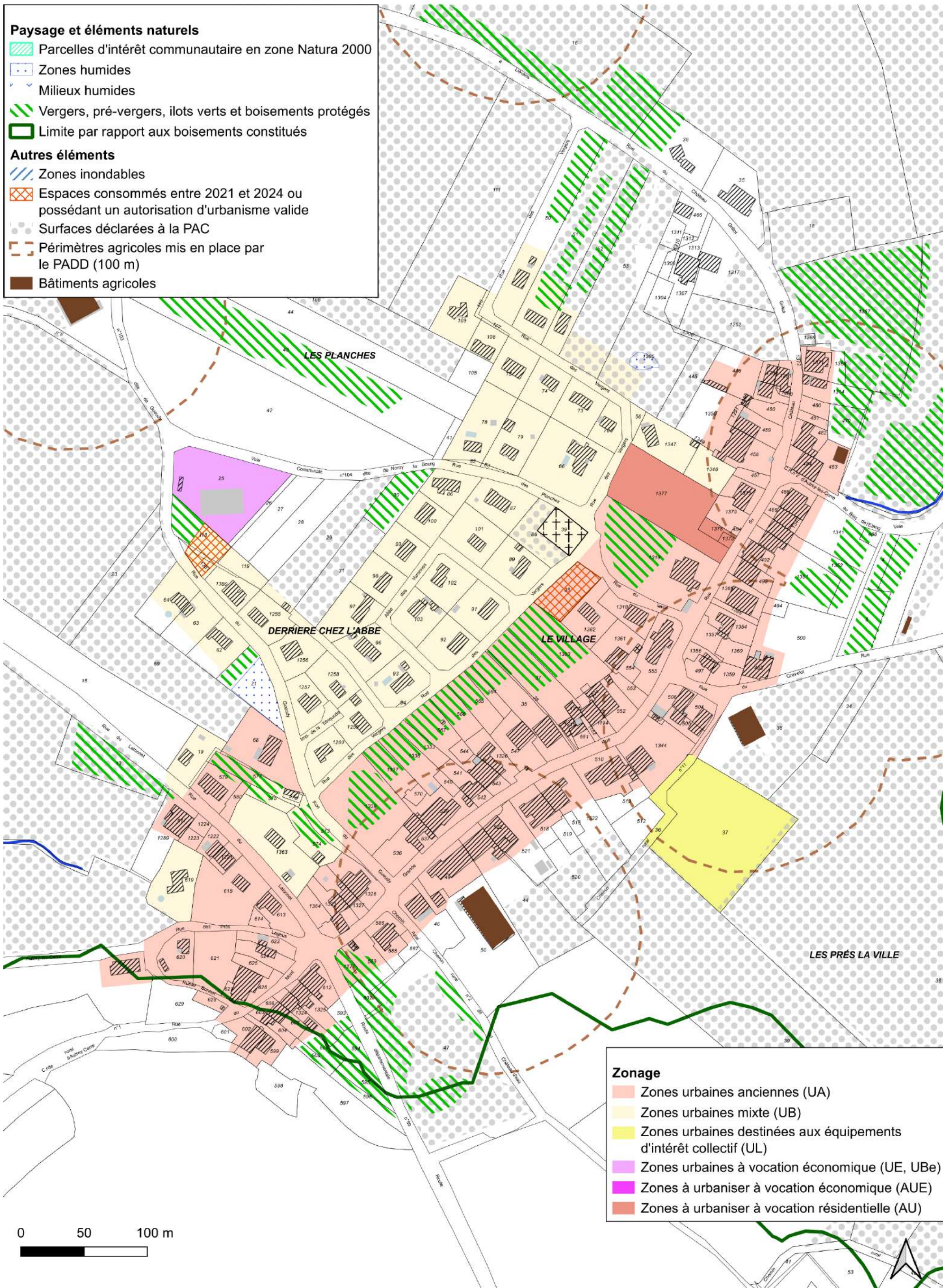


AILLONCOURT : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



4. Autrey-lès-Cerre.

AUTREY-LES-CERRE : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



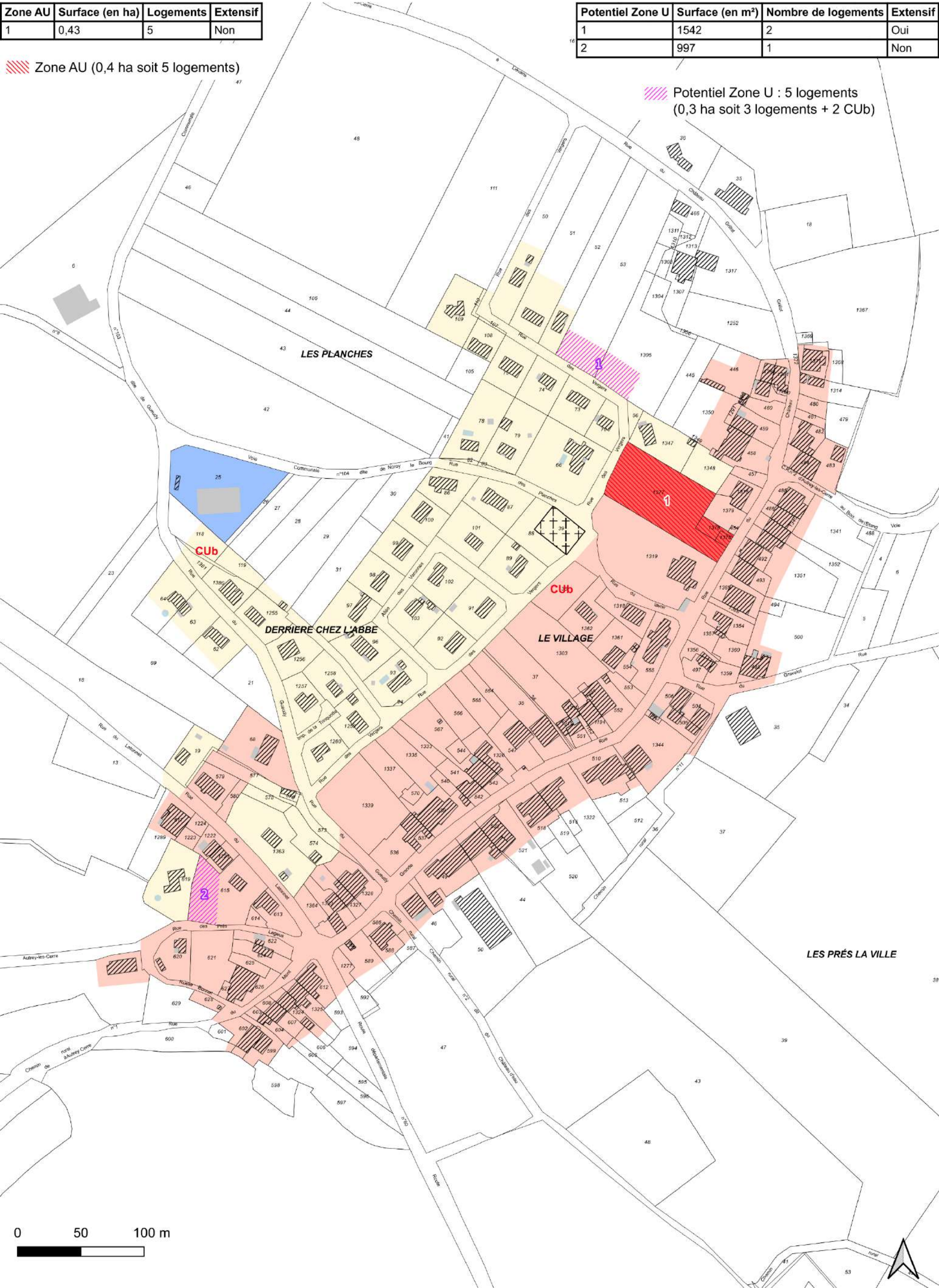
AUTREY-LES-CERRE : OBJECTIF PADD 12 LOGEMENTS DONT 11 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,43	5	Non

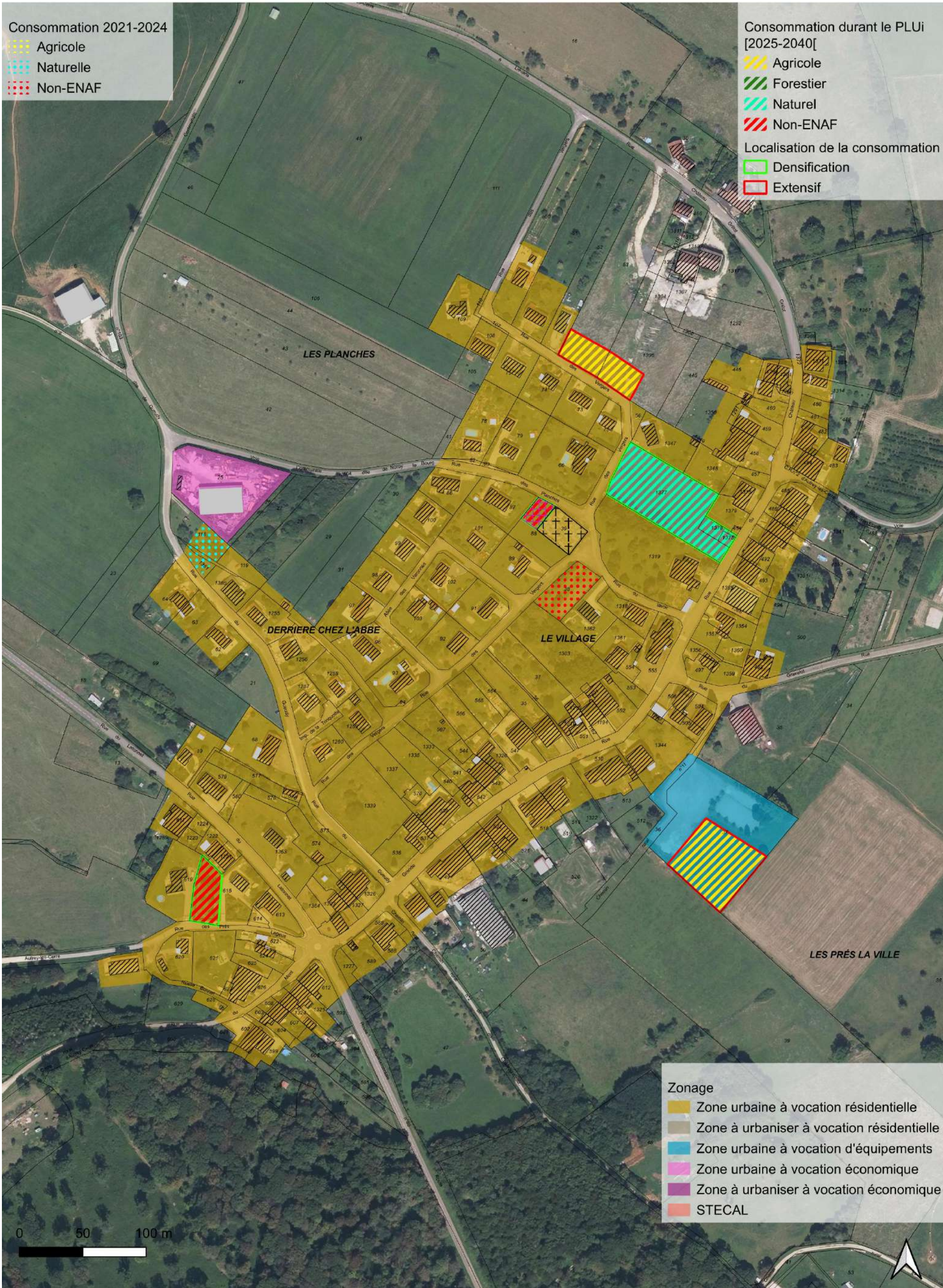
Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1542	2	Oui
2	997	1	Non

Zone AU (0,4 ha soit 5 logements)

Potentiel Zone U : 5 logements
(0,3 ha soit 3 logements + 2 CUB)

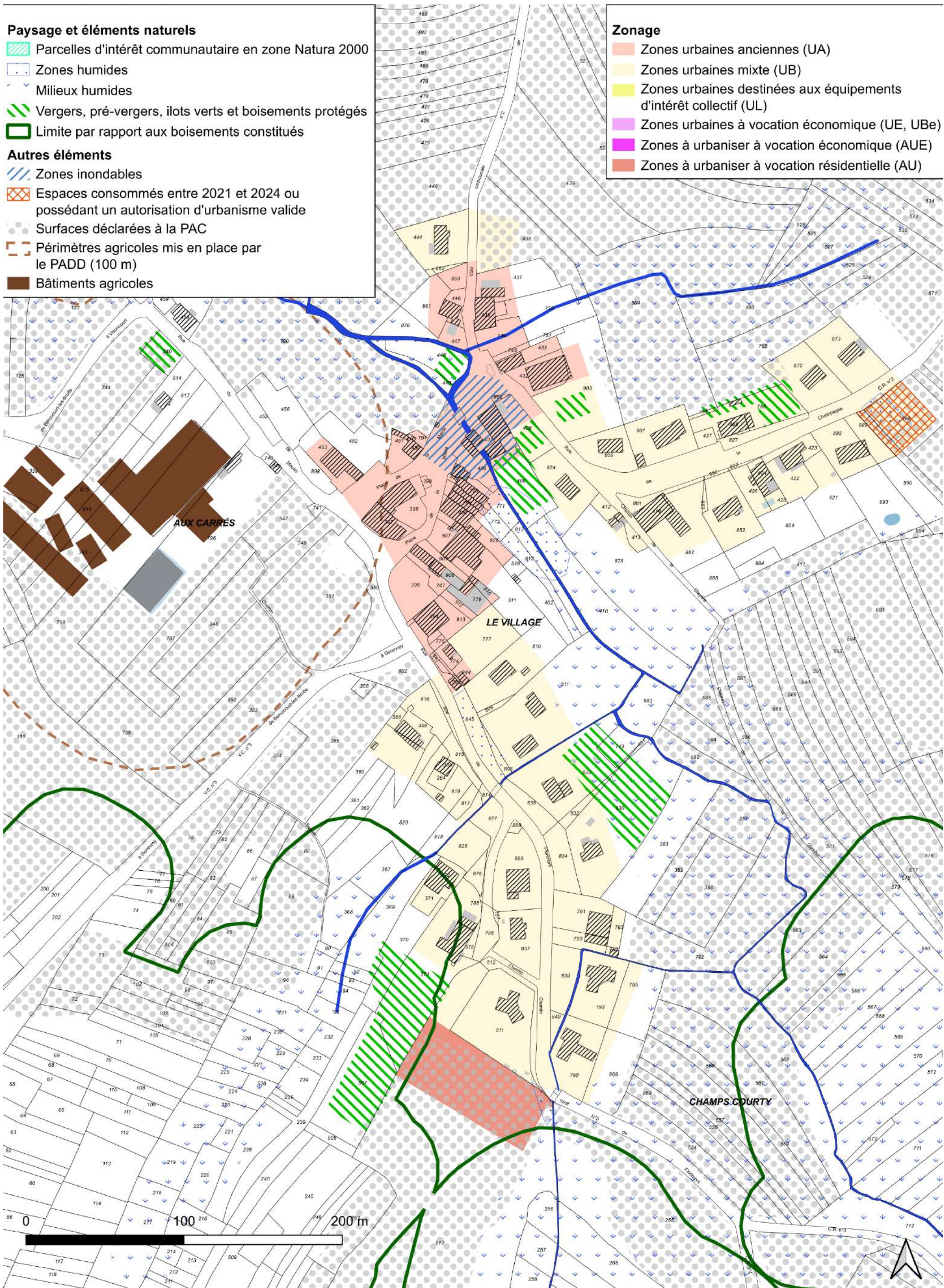


AUTREY-LES-CERRE : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



5. *Betoncourt-lès-Brotte.*

BETONCOURT-LES-BROTTE : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



BETONCOURT-LES-BROTTE : OJECTIF PADD 5 LOGEMENTS DONT 4 NEUFS

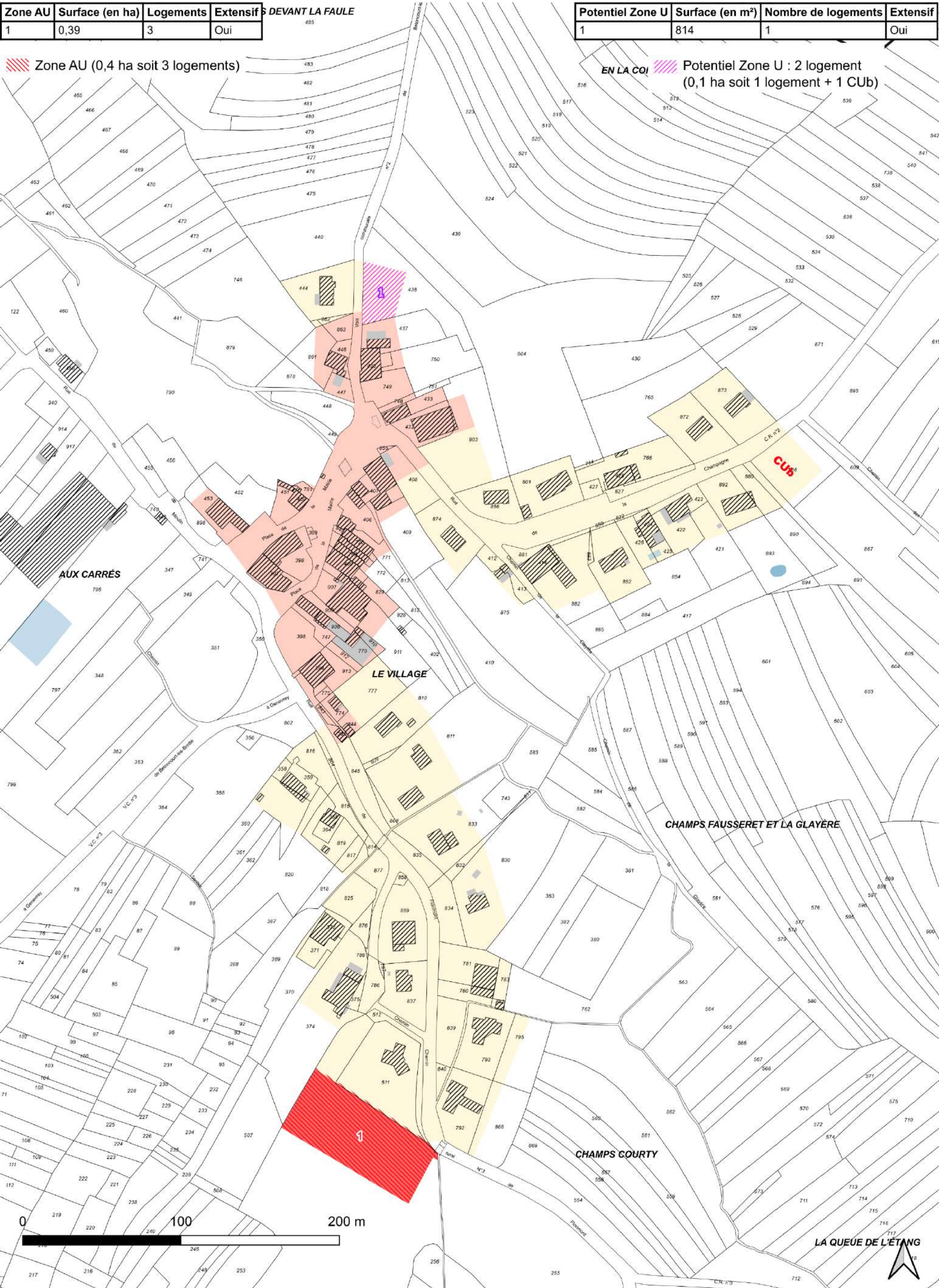
Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensifs
1	0,39	3	Oui

DEVANT LA FAULE

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensifs
1	814	1	Oui

Zone AU (0,4 ha soit 3 logements)

Potentiel Zone U : 2 logement
(0,1 ha soit 1 logement + 1 CUB)



BETONCOURT-LES-BROTTE : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



6. Borey.

Zonage

- Zones urbaines anciennes (UA)
- Zones urbaines mixte (UB)
- Zones urbaines destinées aux équipements d'intérêt collectif (UL)
- Zones urbaines à vocation économique (UE, UBe)
- Zones à urbaniser à vocation économique (AUE)
- Zones à urbaniser à vocation résidentielle (AU)

Paysage et éléments naturels

- Parcelles d'intérêt communautaire en zone Natura 2000
- Zones humides
- Milieux humides
- Vergers, pré-vergers, îlots verts et boisements protégés
- Limite par rapport aux boisements constitués

Autres éléments

- Zones inondables
- Espaces consommés entre 2021 et 2024 ou possédant un autorisation d'urbanisme valide
- Surfaces déclarées à la PAC
- Périmètres agricoles mis en place par le PADD (100 m)
- Bâtiments agricoles

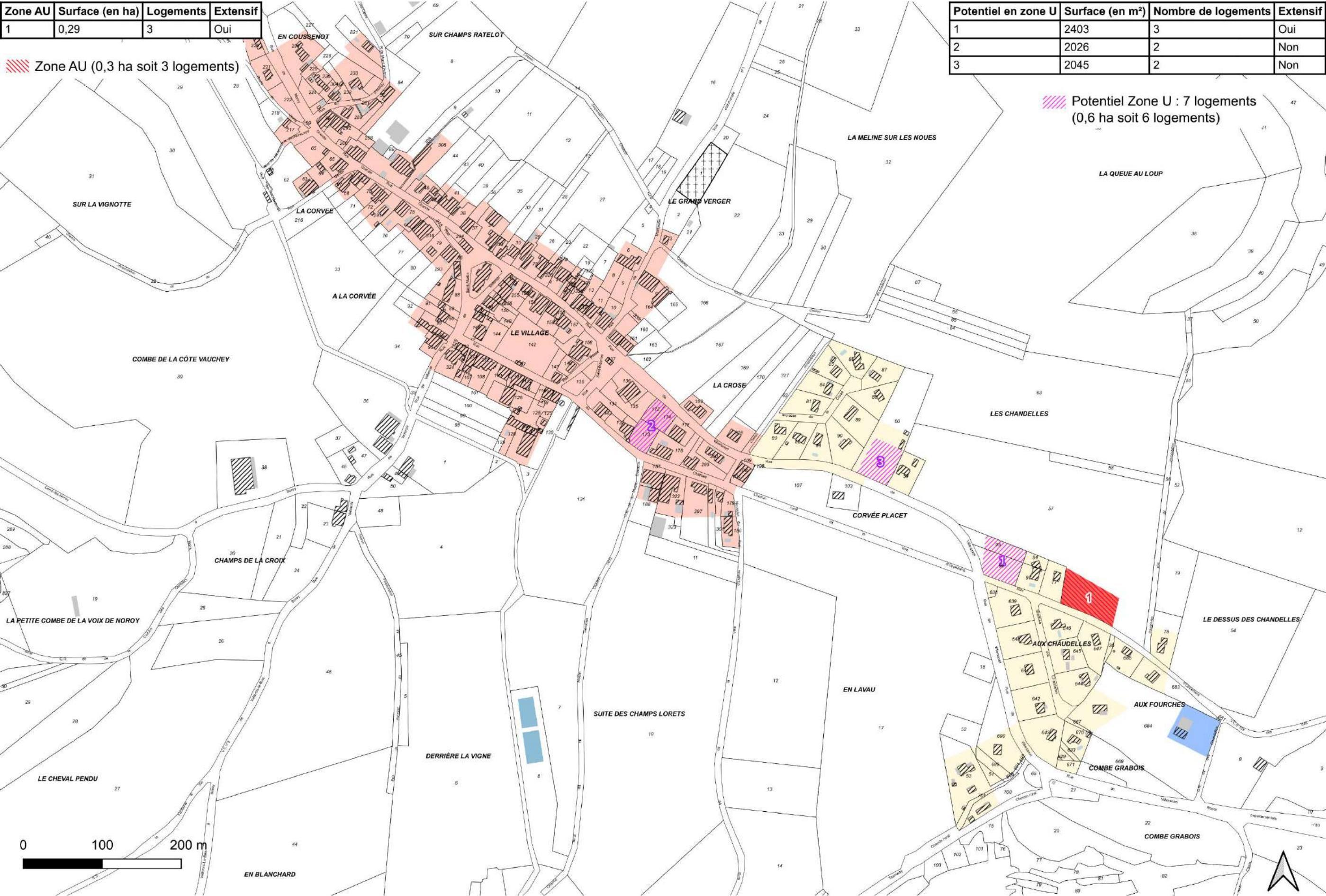
BOREY : OBJECTIF PADD 8 LOGEMENTS DONT 7 LOGEMENTS NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,29	3	Oui

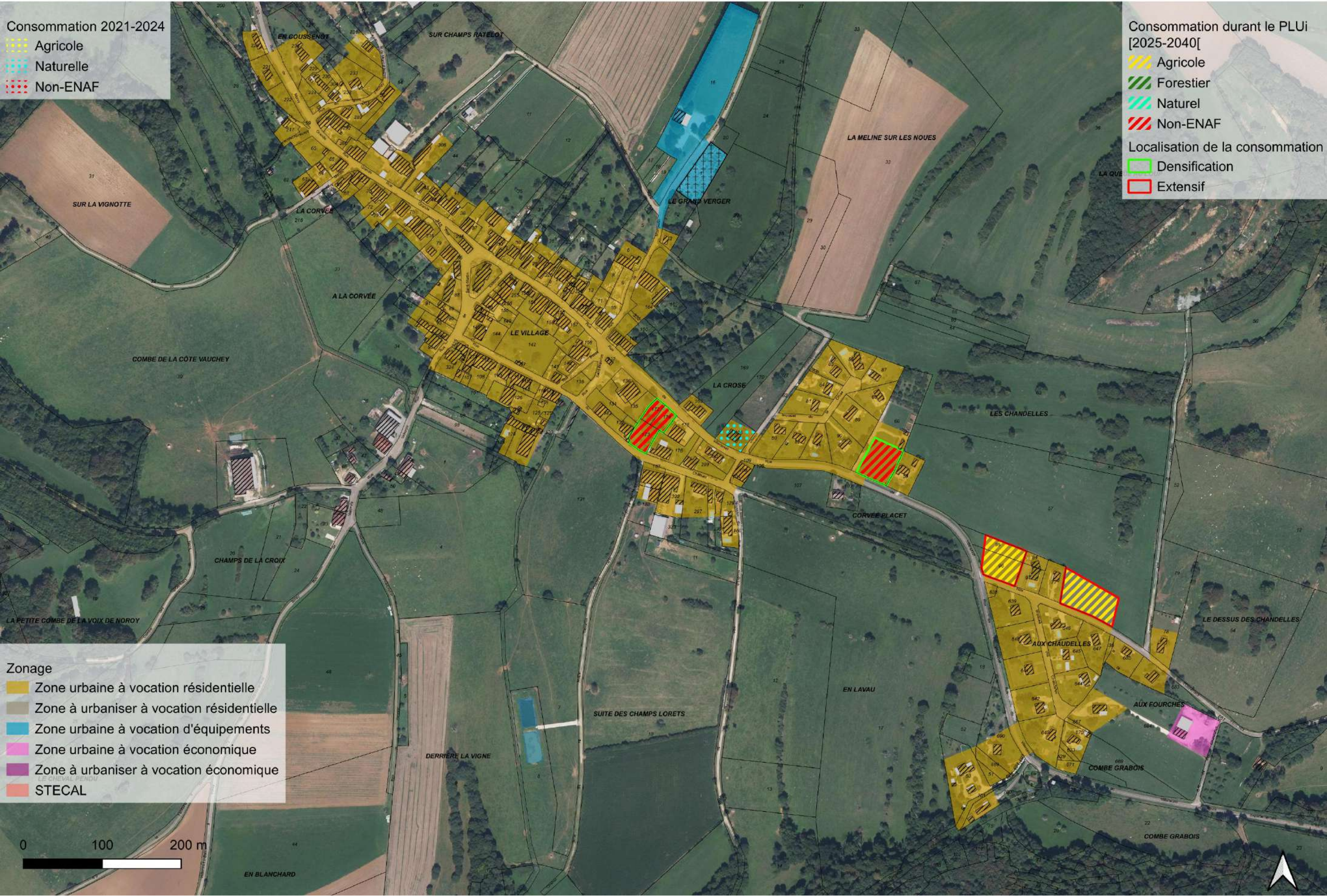
Zone AU (0,3 ha soit 3 logements)

Potentiel en zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	2403	3	Oui
2	2026	2	Non
3	2045	2	Non

Potentiel Zone U : 7 logements
(0,6 ha soit 6 logements)

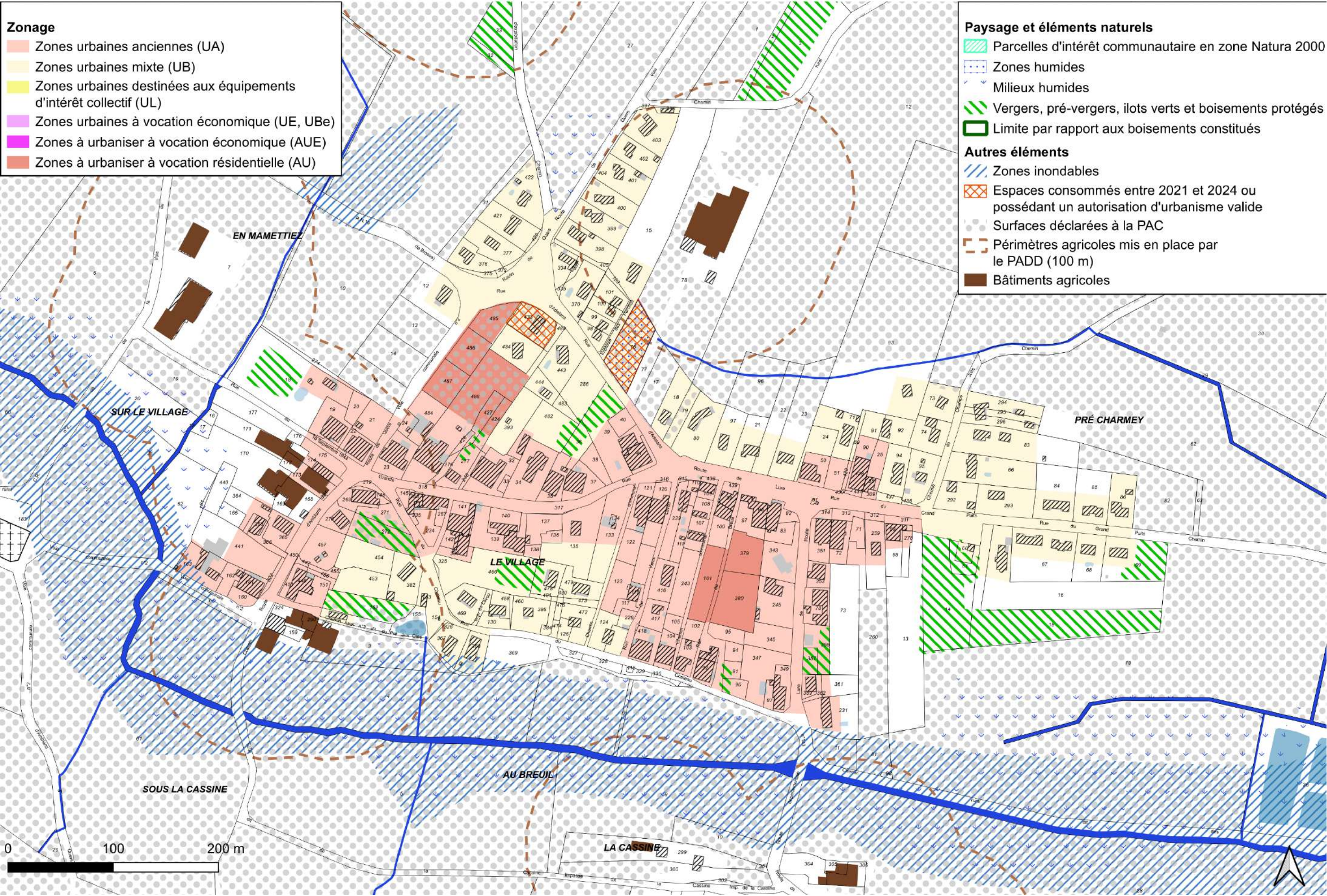


BOREY : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



7. Bouhans-lès-Lure.

BOUHANS-LES-LURE : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



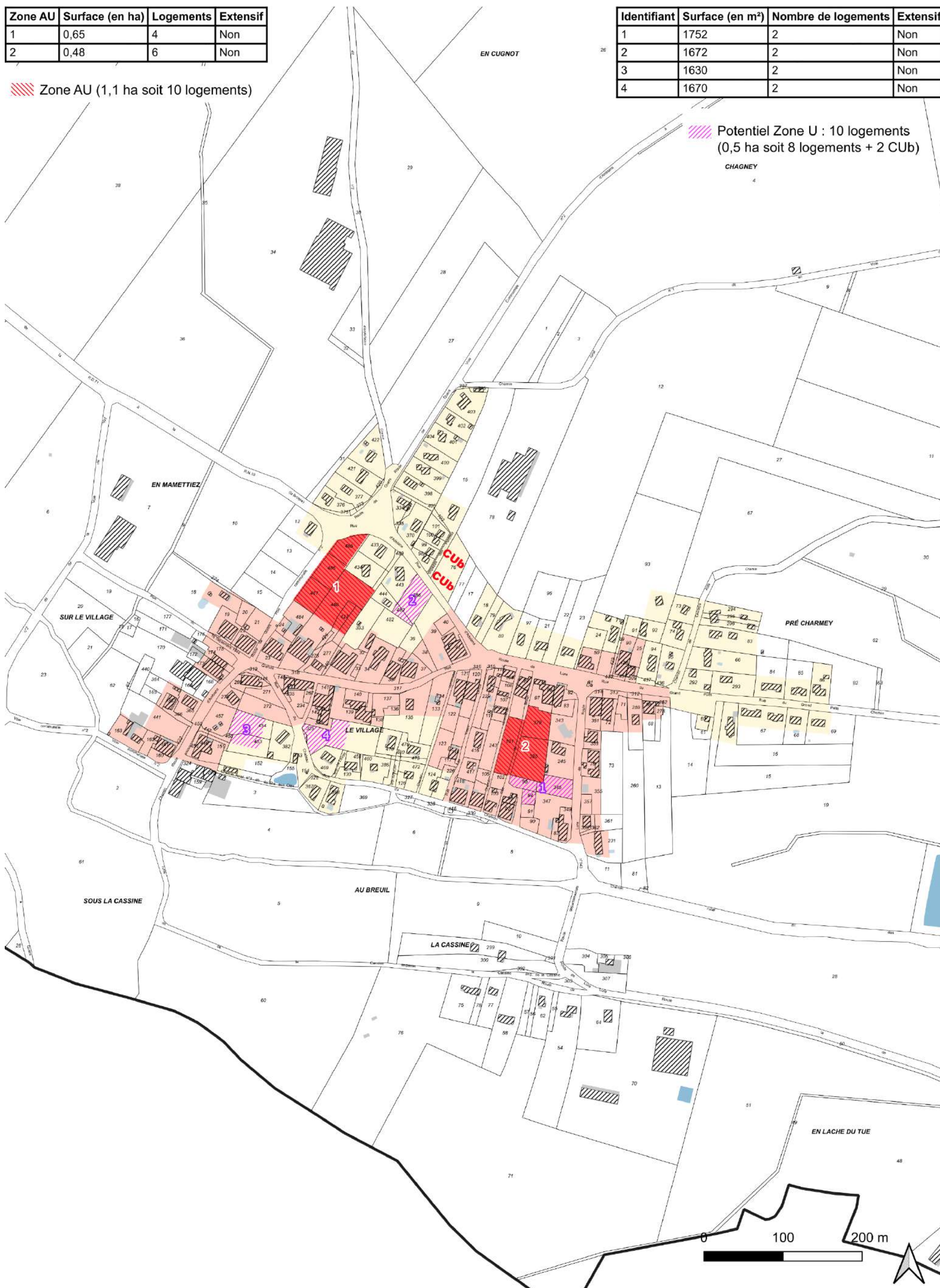
BOUHANS-LES-LURE : OBJECTIF PADD 15 LOGEMENTS DONT 14 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,65	4	Non
2	0,48	6	Non

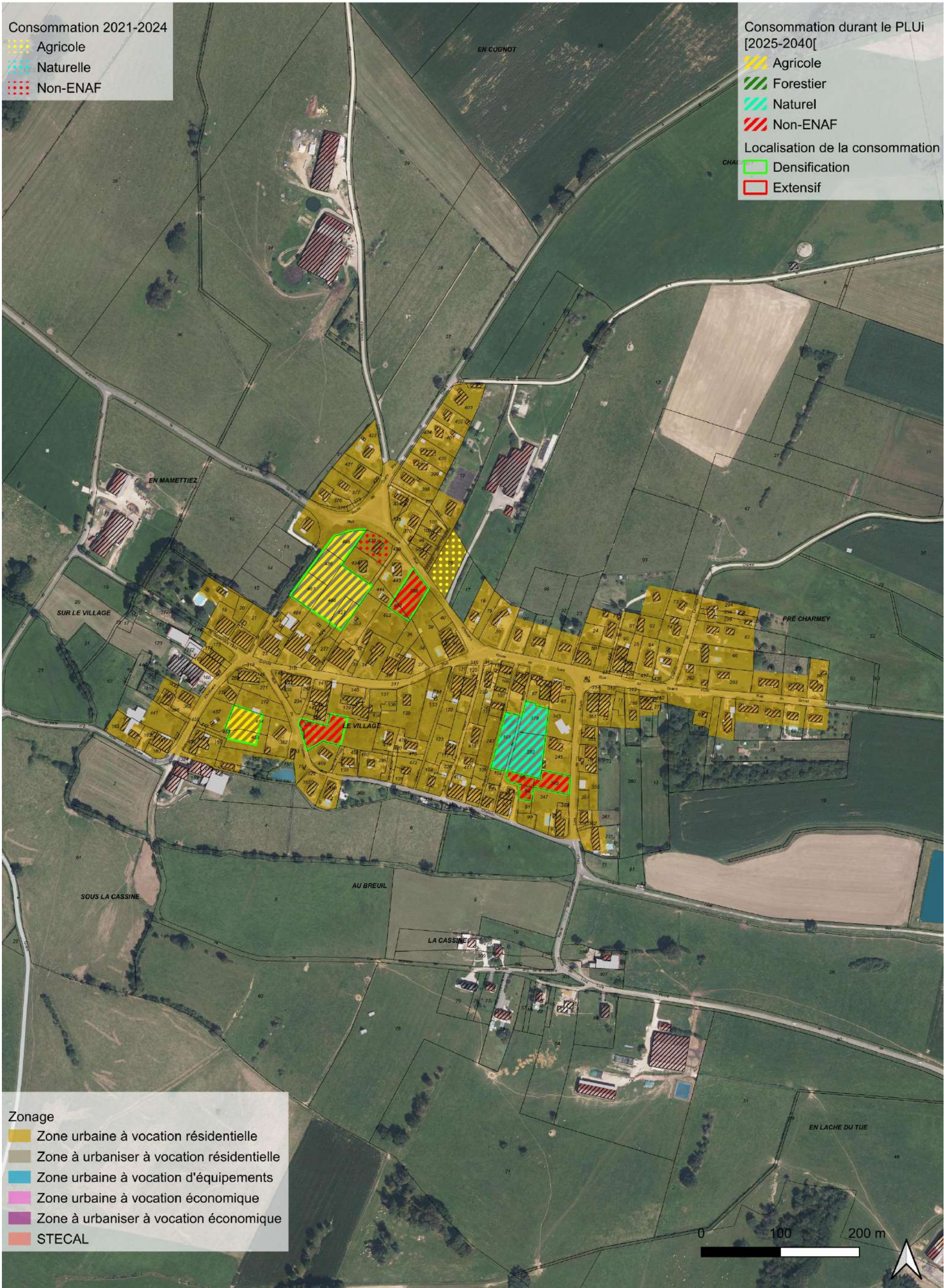
Identifiant	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1752	2	Non
2	1672	2	Non
3	1630	2	Non
4	1670	2	Non

 Zone AU (1,1 ha soit 10 logements)

 Potentiel Zone U : 10 logements
(0,5 ha soit 8 logements + 2 CUb)

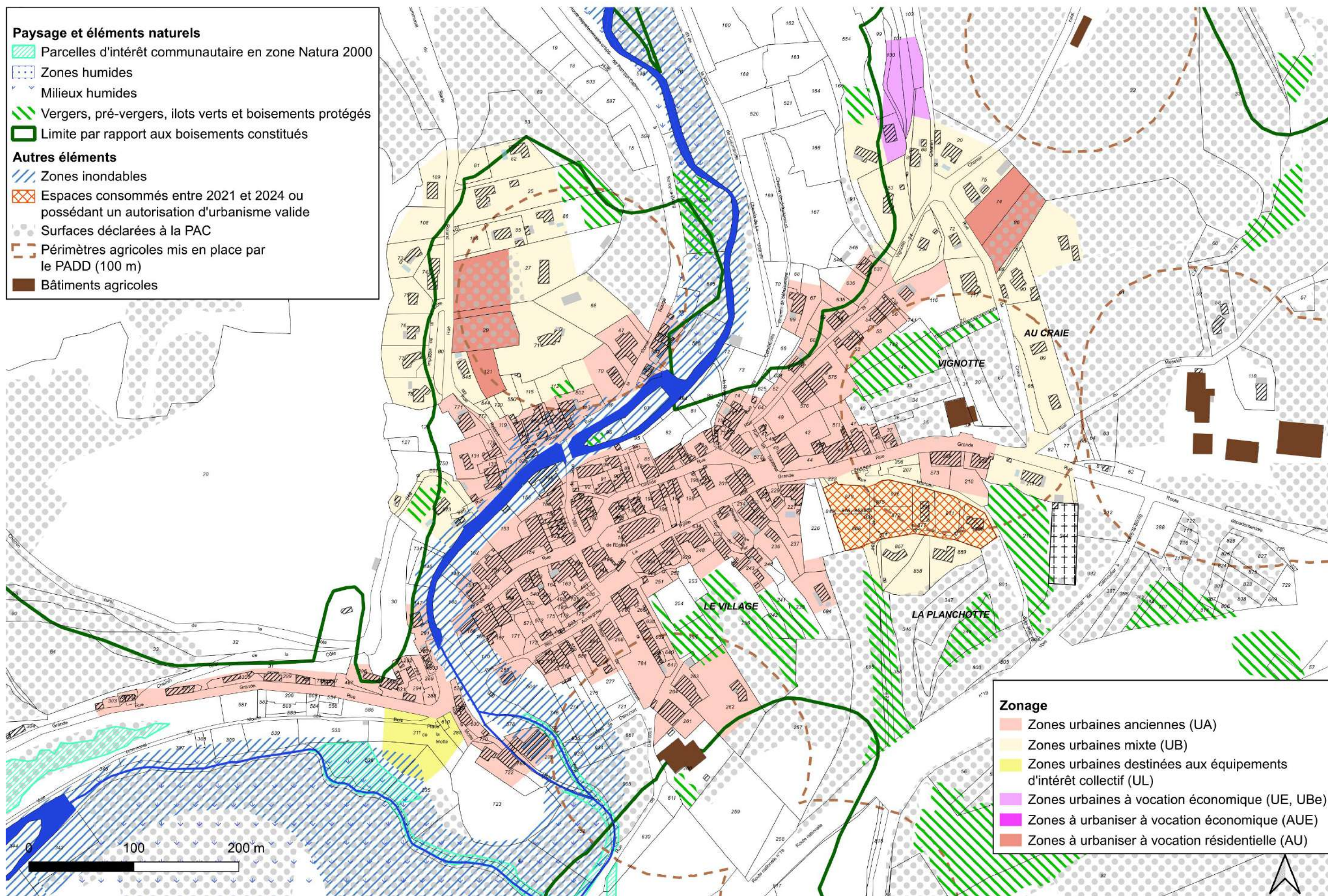


BOUHANS-LES-LURE : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



8. Calmoutier.

CALMOUTIER : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



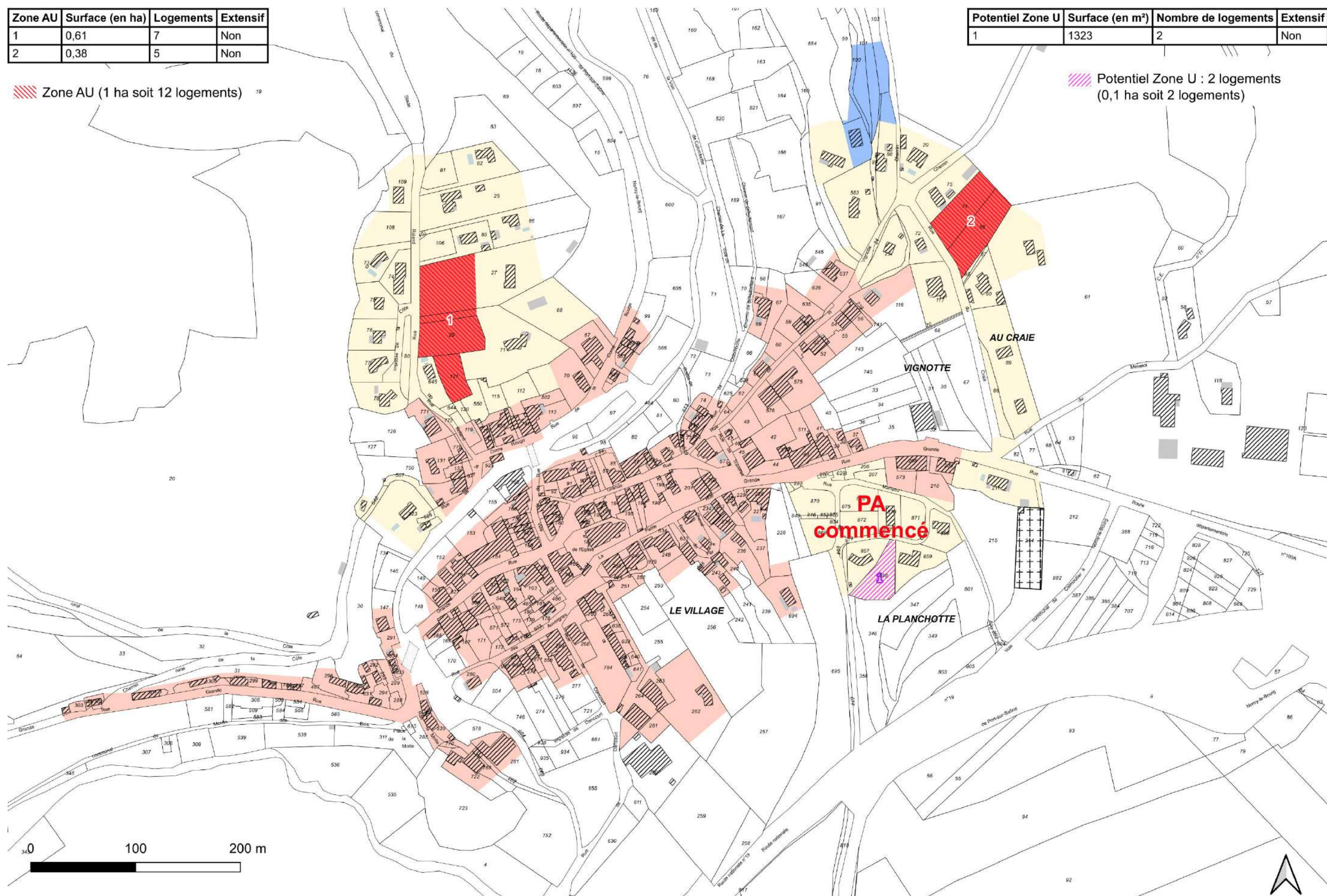
CALMOUTIER : OBJECTIF PADD 15 LOGEMENTS DONT 14 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,61	7	Non
2	0,38	5	Non

Zone AU (1 ha soit 12 logements) 19

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1323	2	Non

Potentiel Zone U : 2 logements
(0,1 ha soit 2 logements)

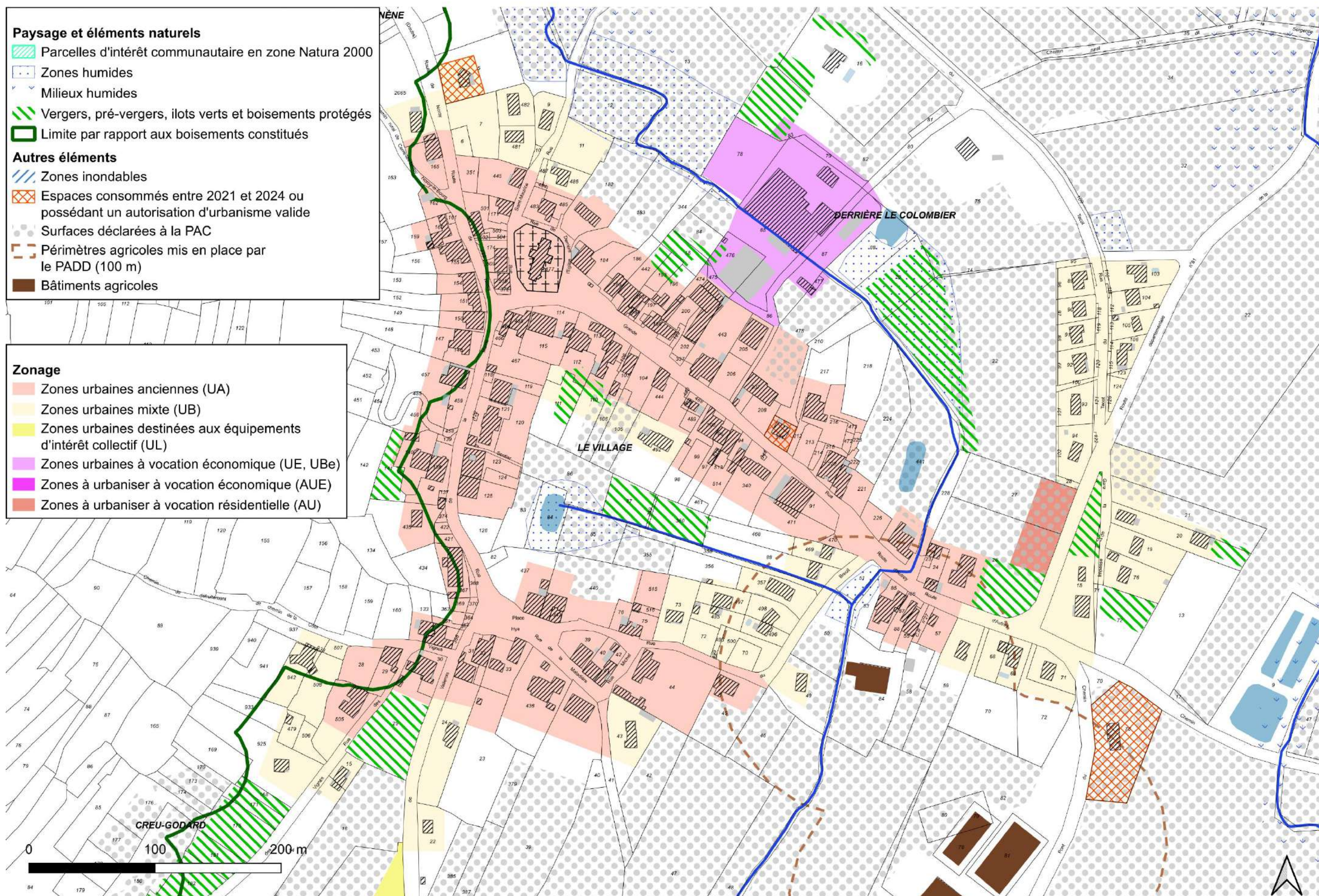


CALMOUTIER : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



9. Cerre-lès-Noroy.

CERRE-LES-NOROY : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



CERRE-LES-NOROY : OBJECTIF PADD 15 LOGEMENTS DONT 14 NEUFS

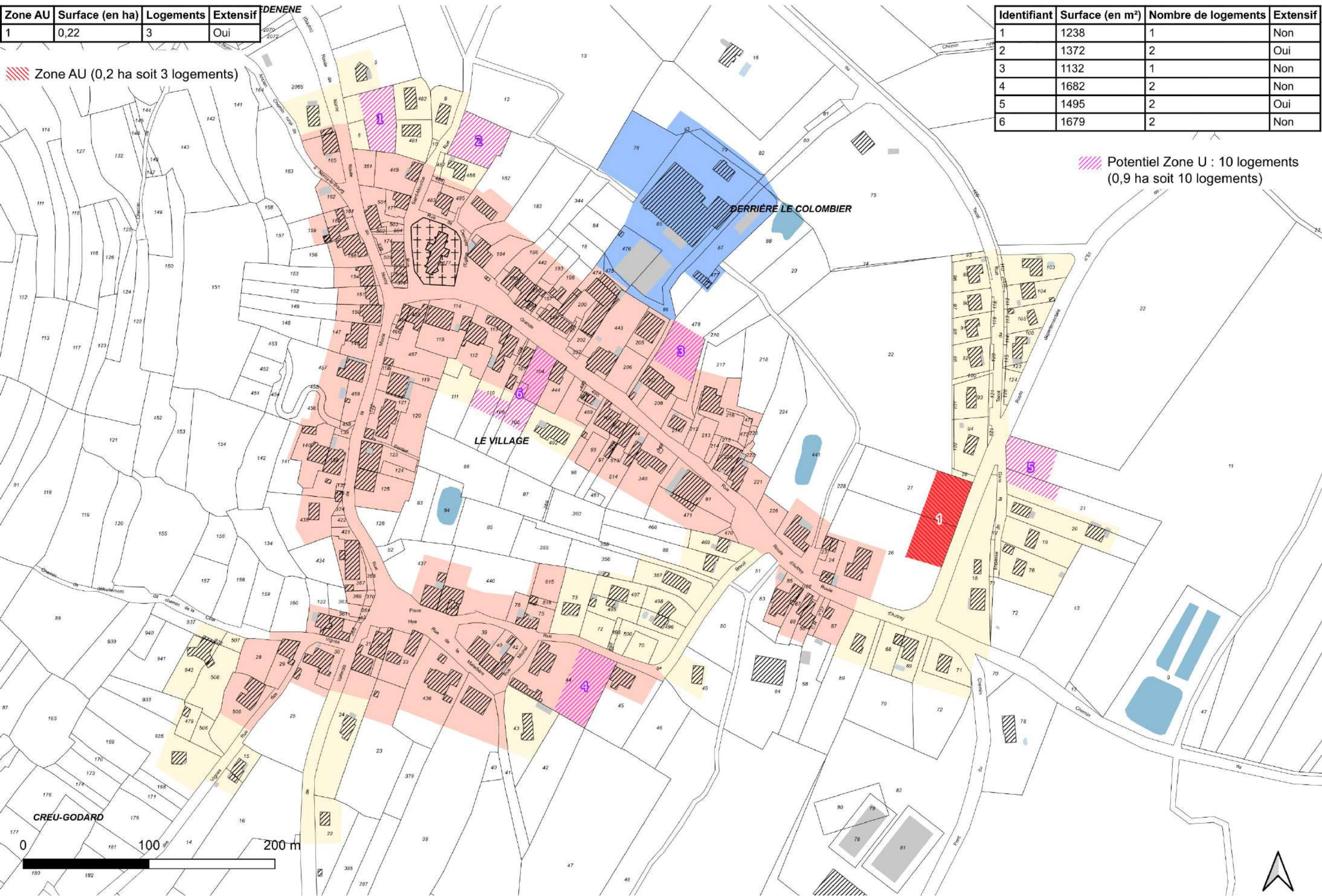
Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,22	3	Oui

DENENE
2079
2072

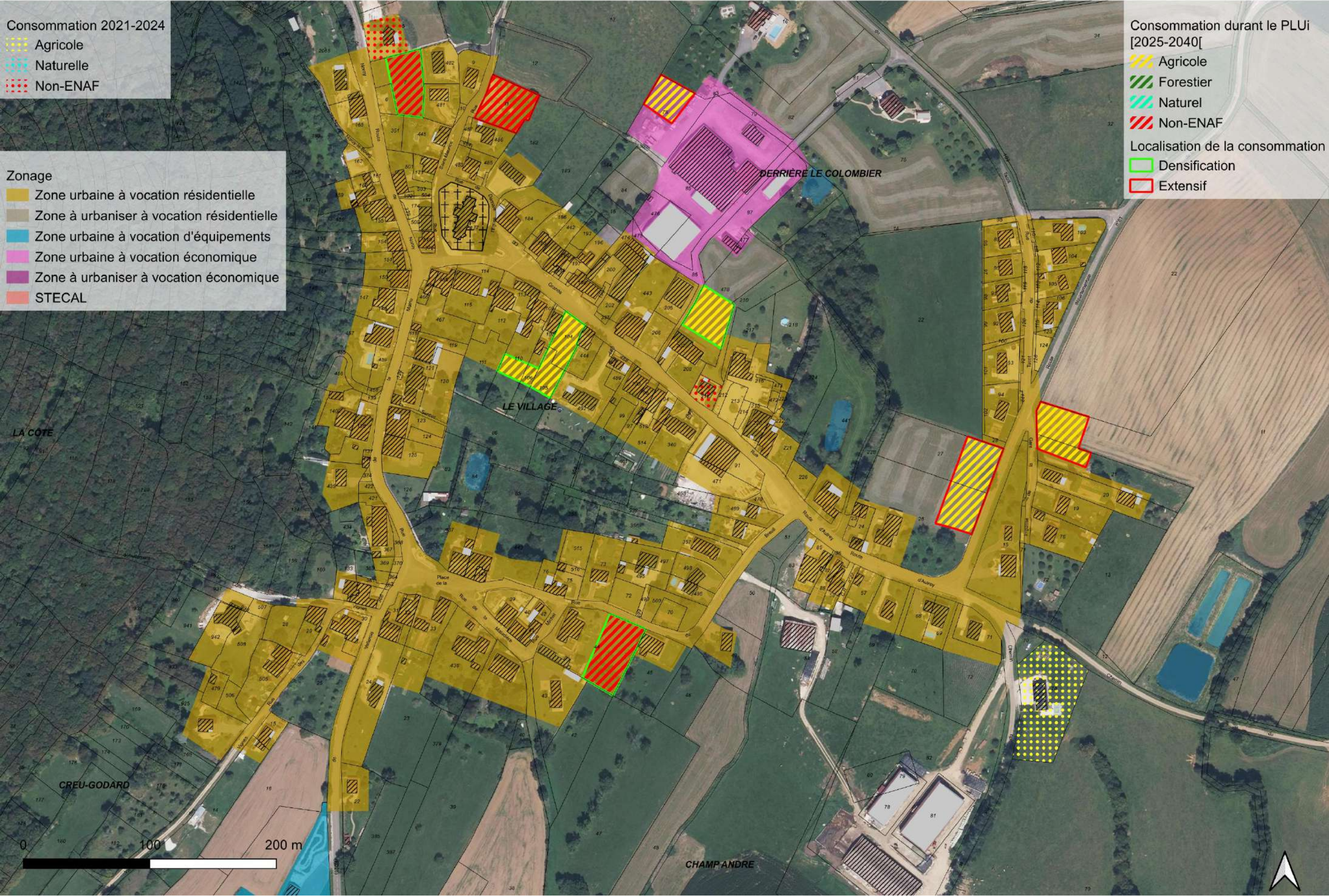
Identifiant	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1238	1	Non
2	1372	2	Oui
3	1132	1	Non
4	1682	2	Non
5	1495	2	Oui
6	1679	2	Non

Zone AU (0,2 ha soit 3 logements)

Potentiel Zone U : 10 logements
(0,9 ha soit 10 logements)

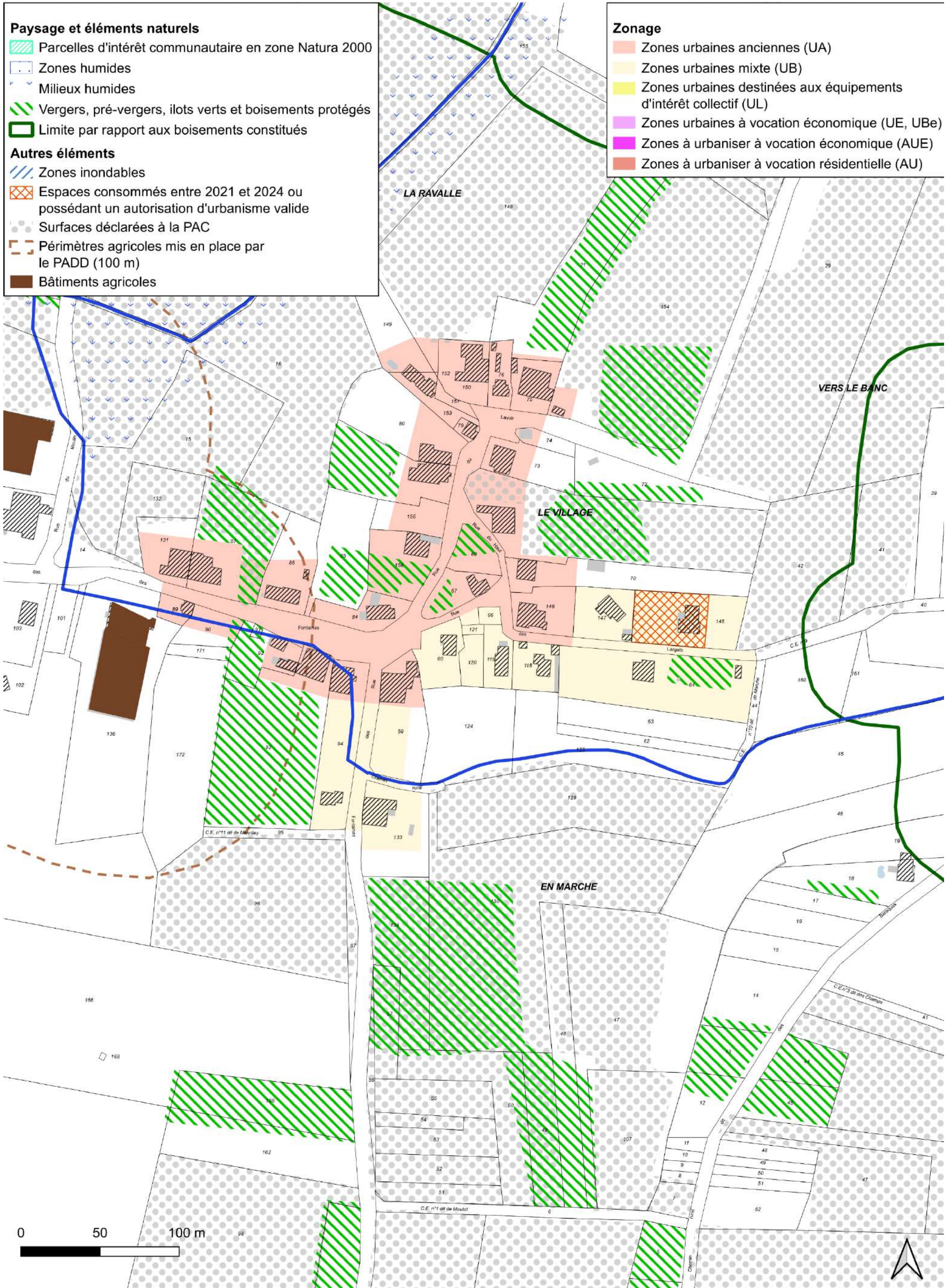


CERRE-LES-NOROY : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



10. Châteney.

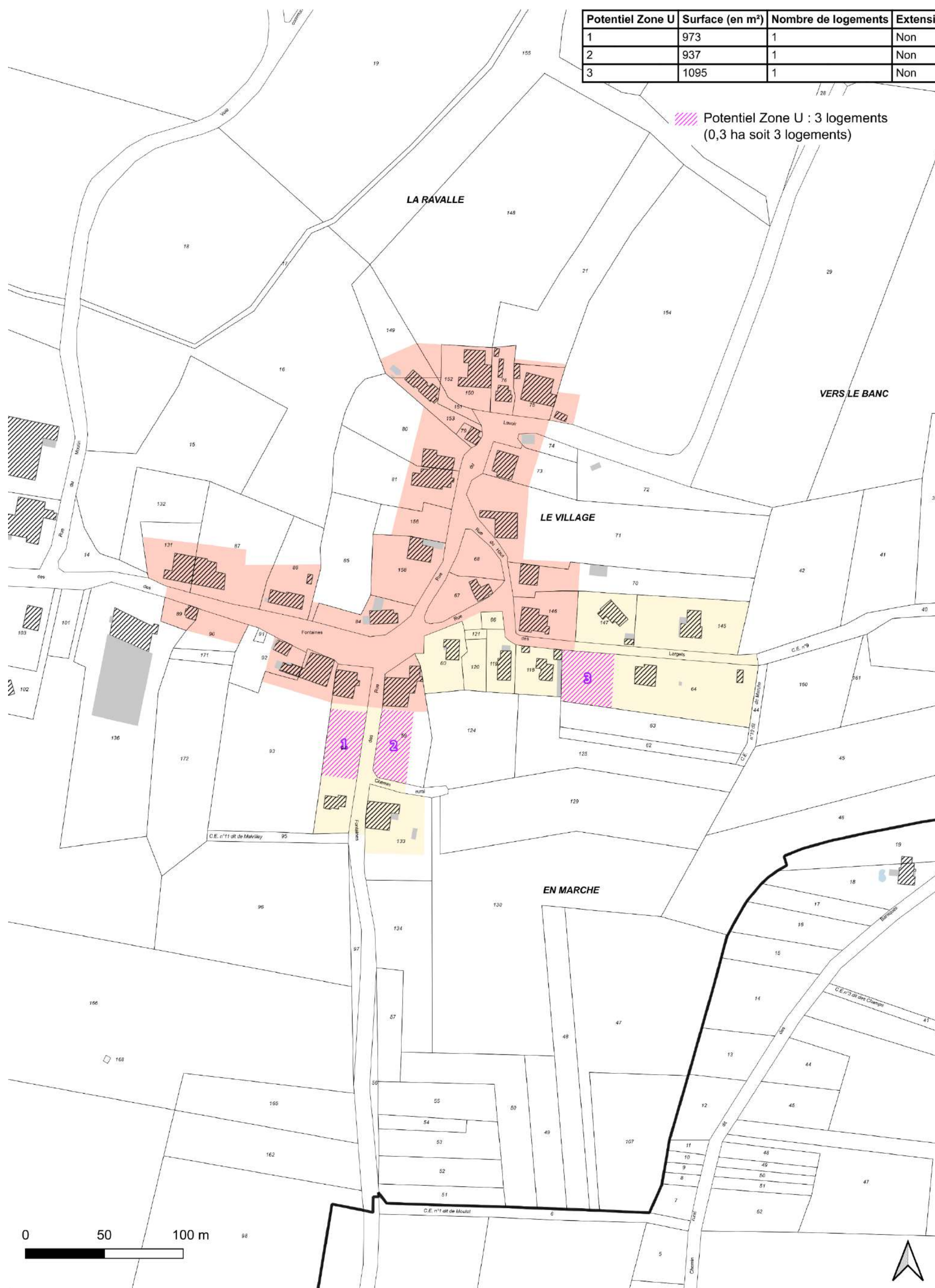
CHATENEY : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	973	1	Non
2	937	1	Non
3	1095	1	Non

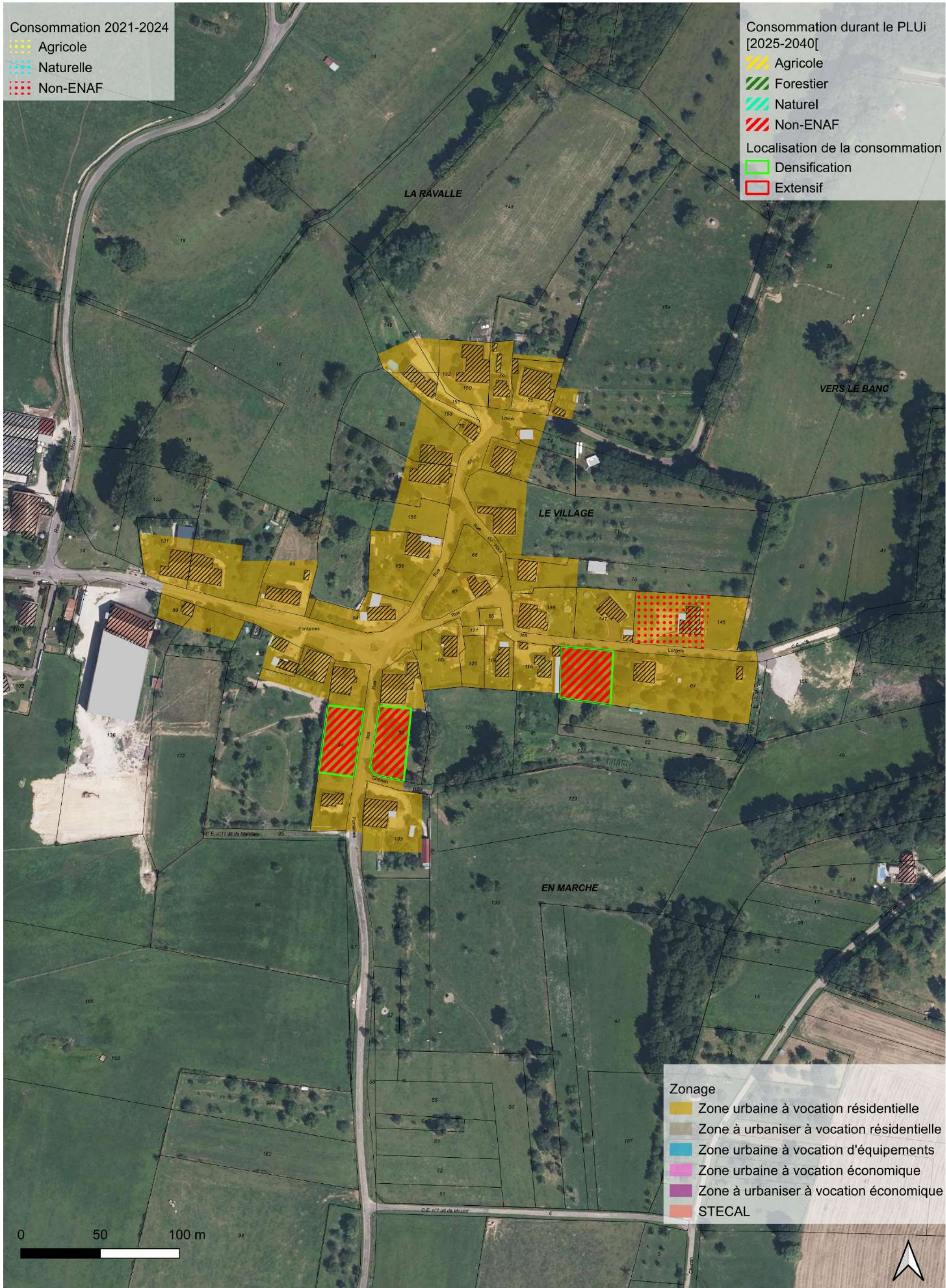
Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extens
1	973	1	Non
2	937	1	Non
3	1095	1	Non

 Potentiel Zone U : 3 logements
 (0,3 ha soit 3 logements)



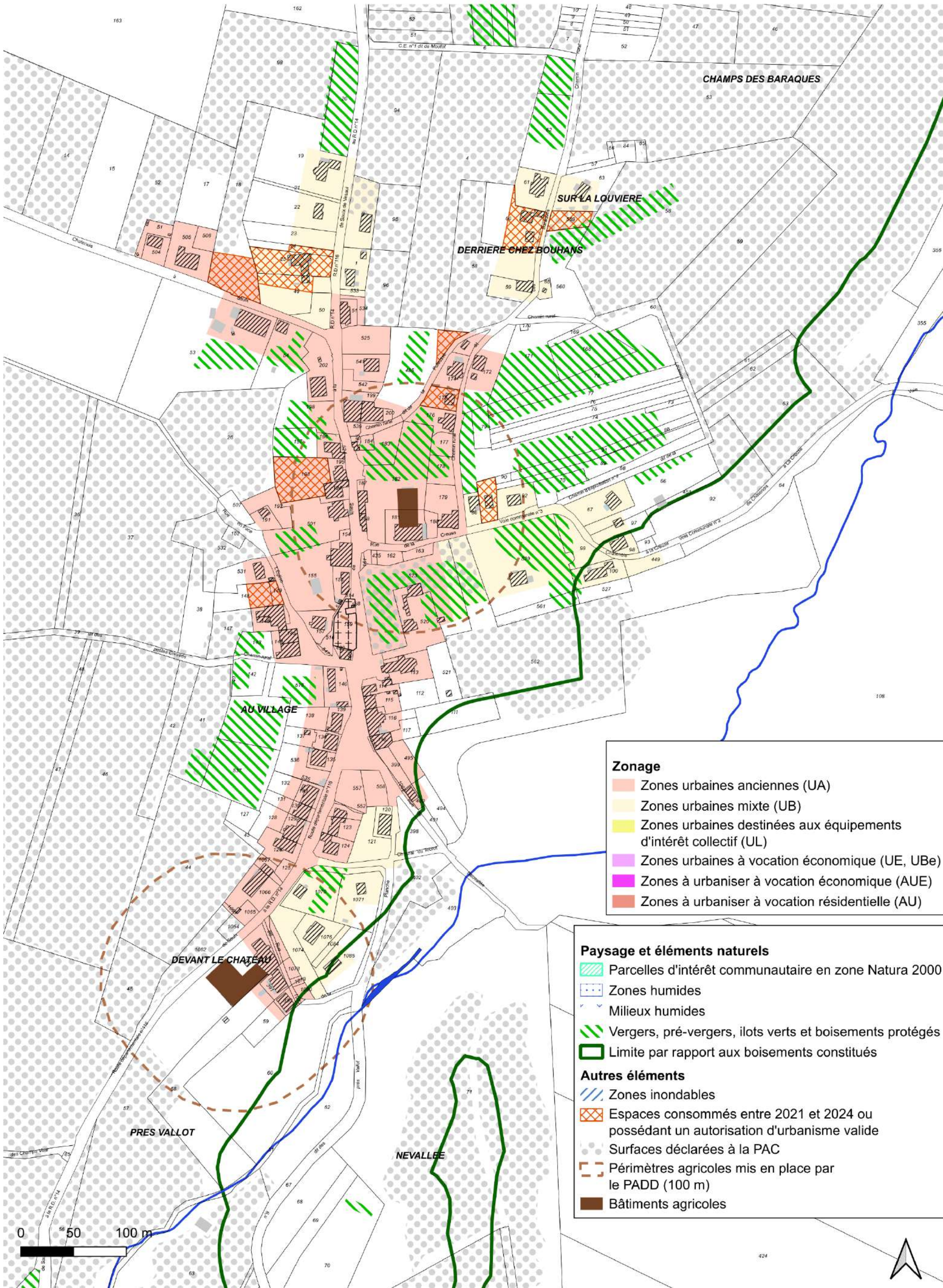
0 50 100 m

CHATENEY : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



11. Châtenois.

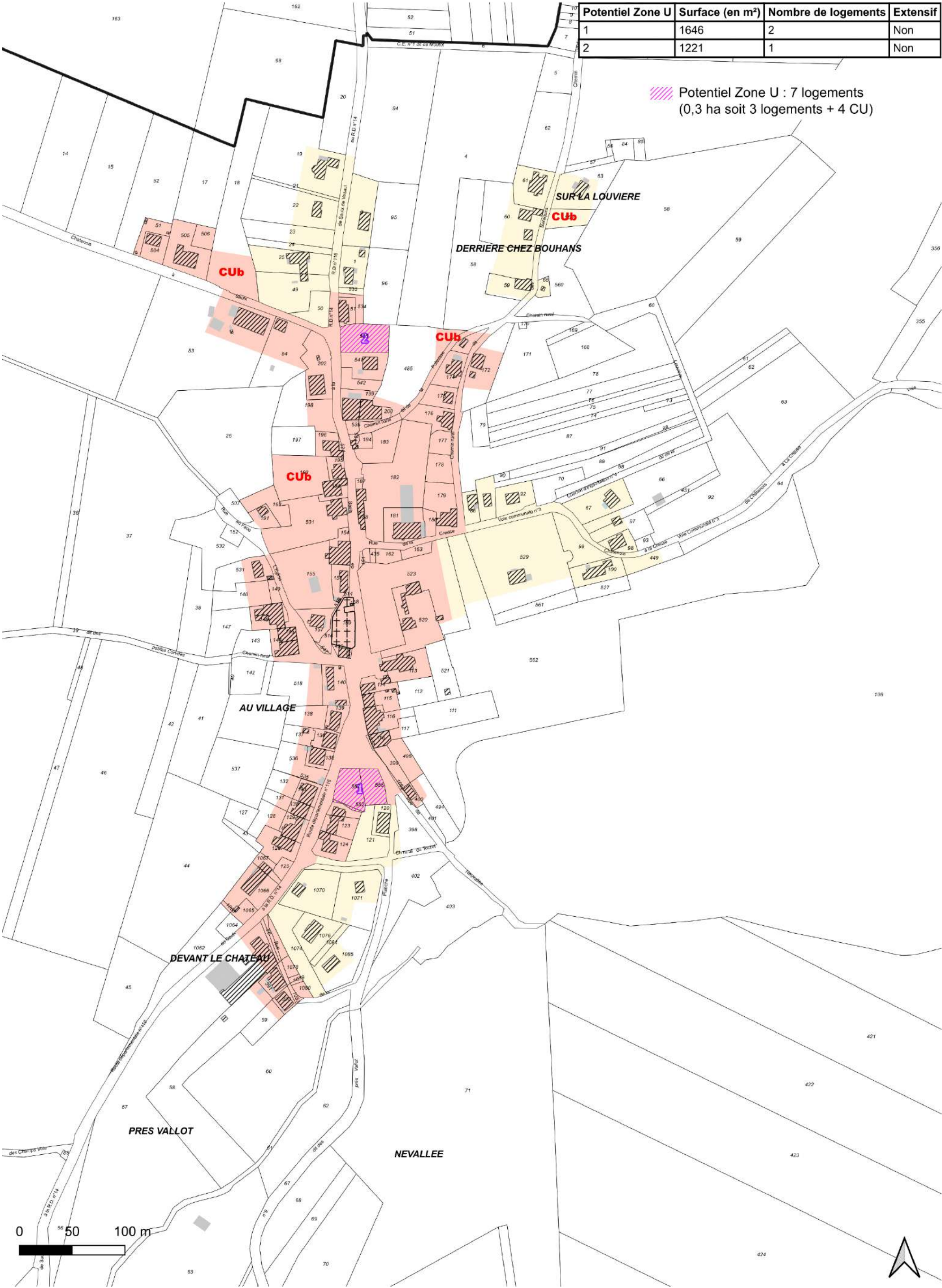
CHATENOIS : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



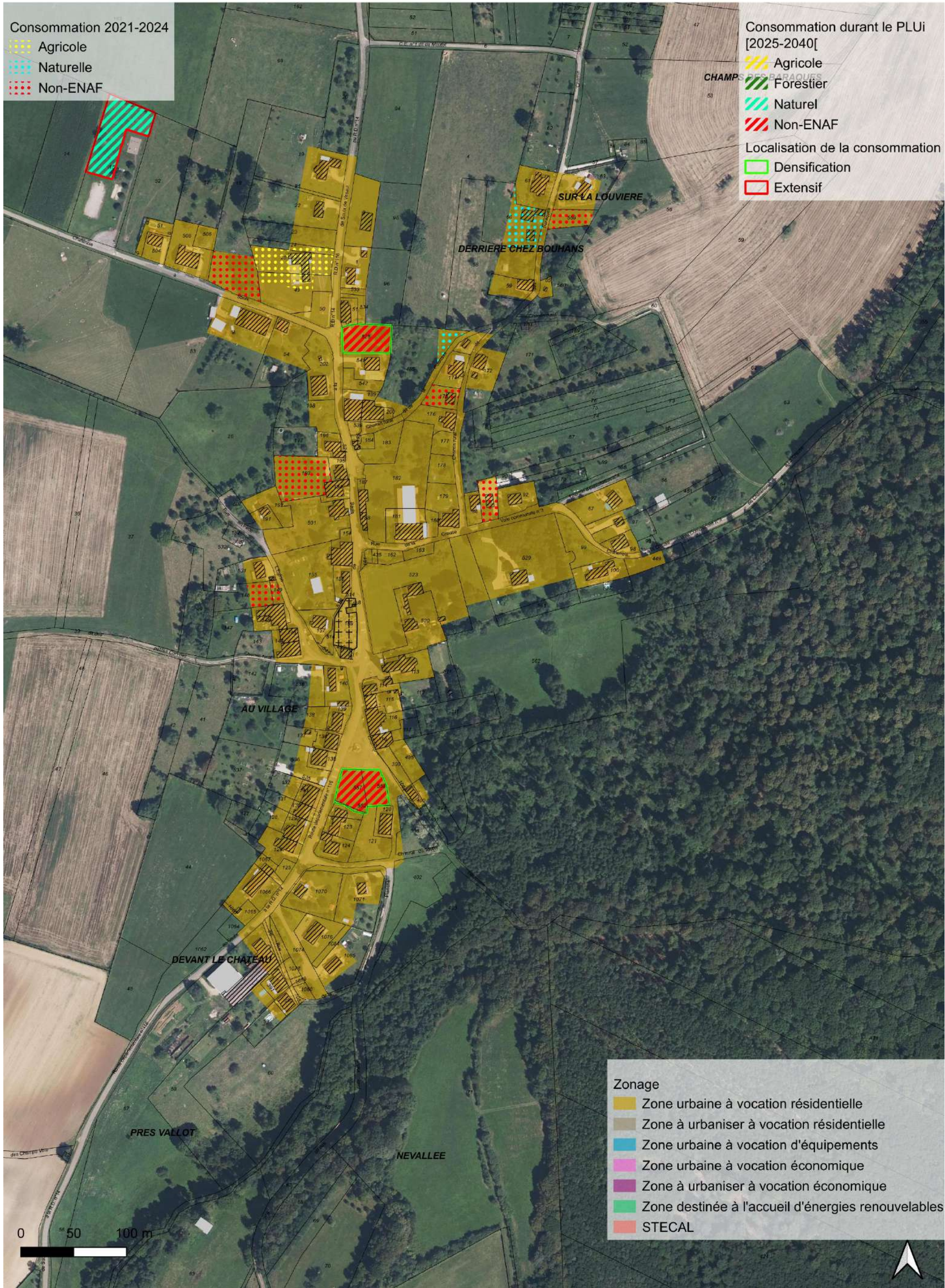
CHATENOIS : OBJECTIF PADD 6 LOGEMENTS DONT 5 NEUFS

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1646	2	Non
2	1221	1	Non

Potentiel Zone U : 7 logements
(0,3 ha soit 3 logements + 4 CU)

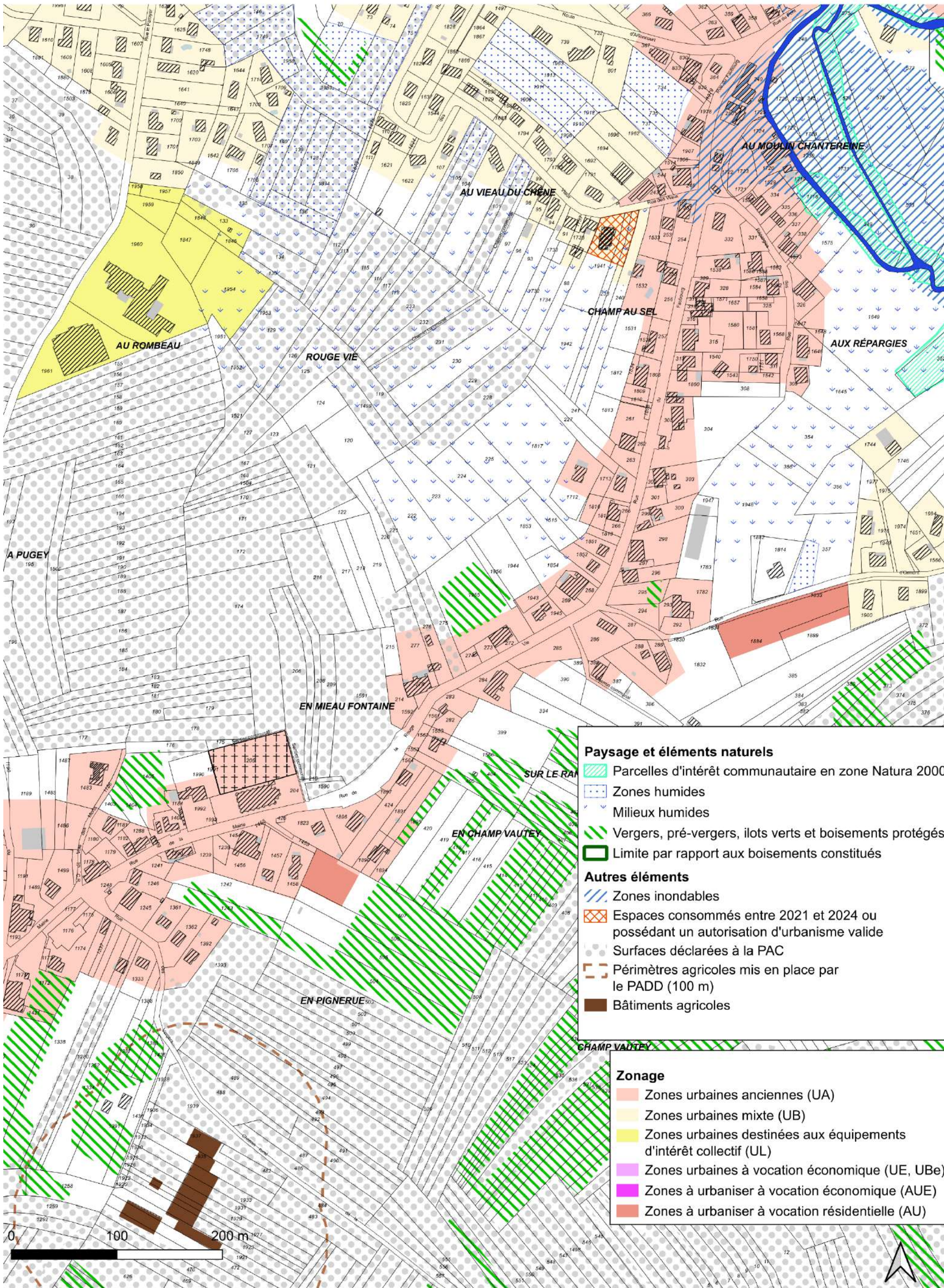


CHATENOIS : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040

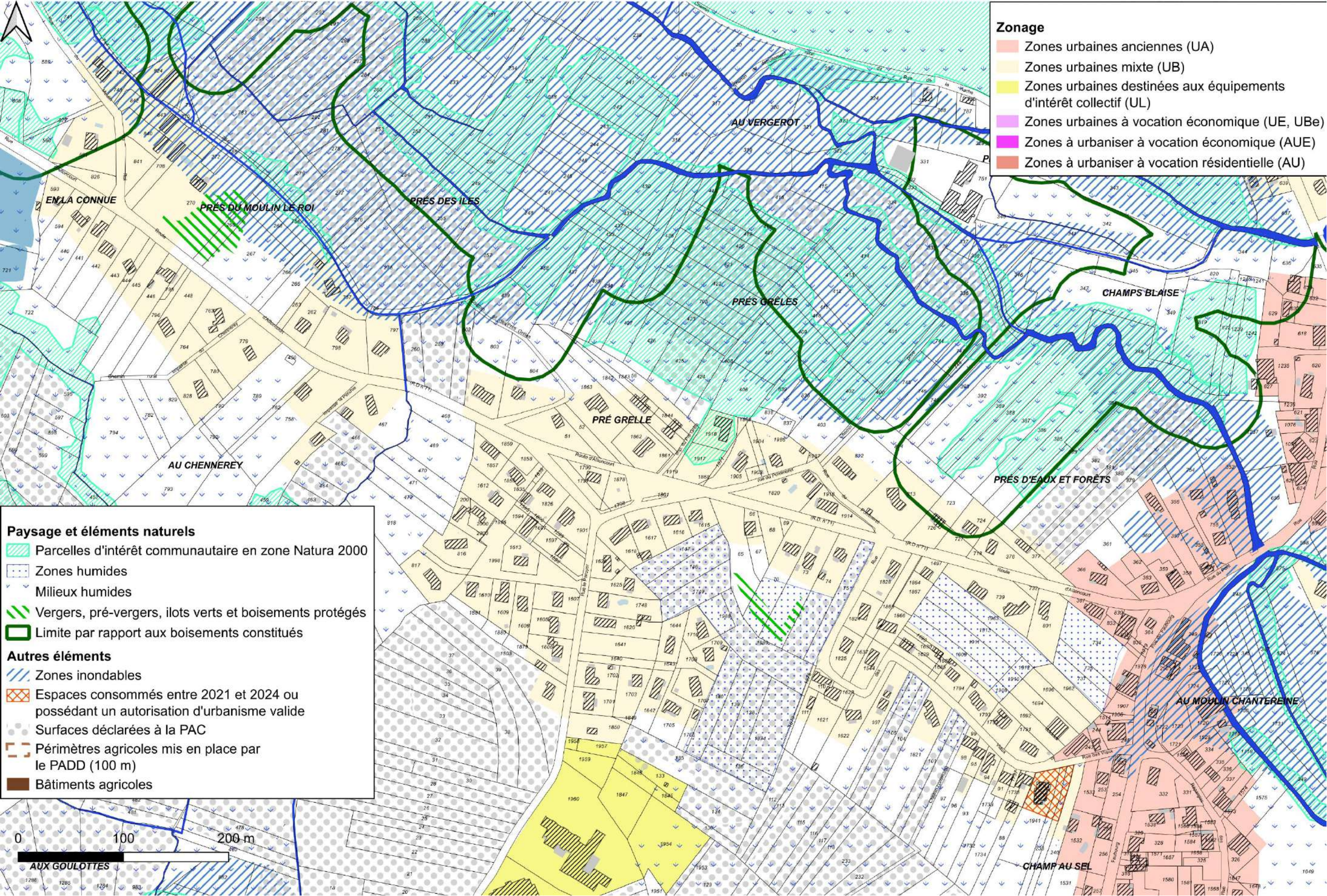


12. Citers.

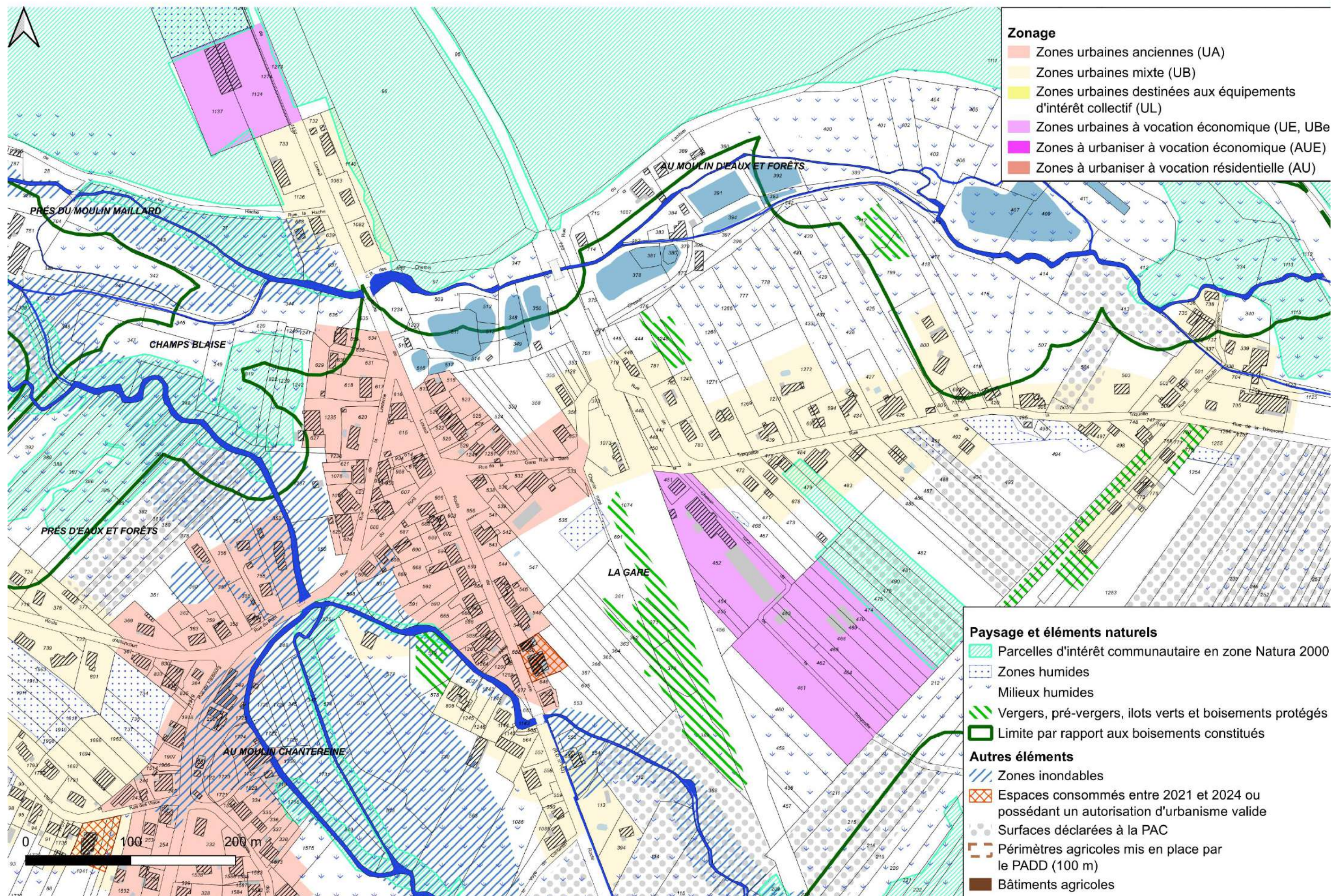
CITERS-NORD : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



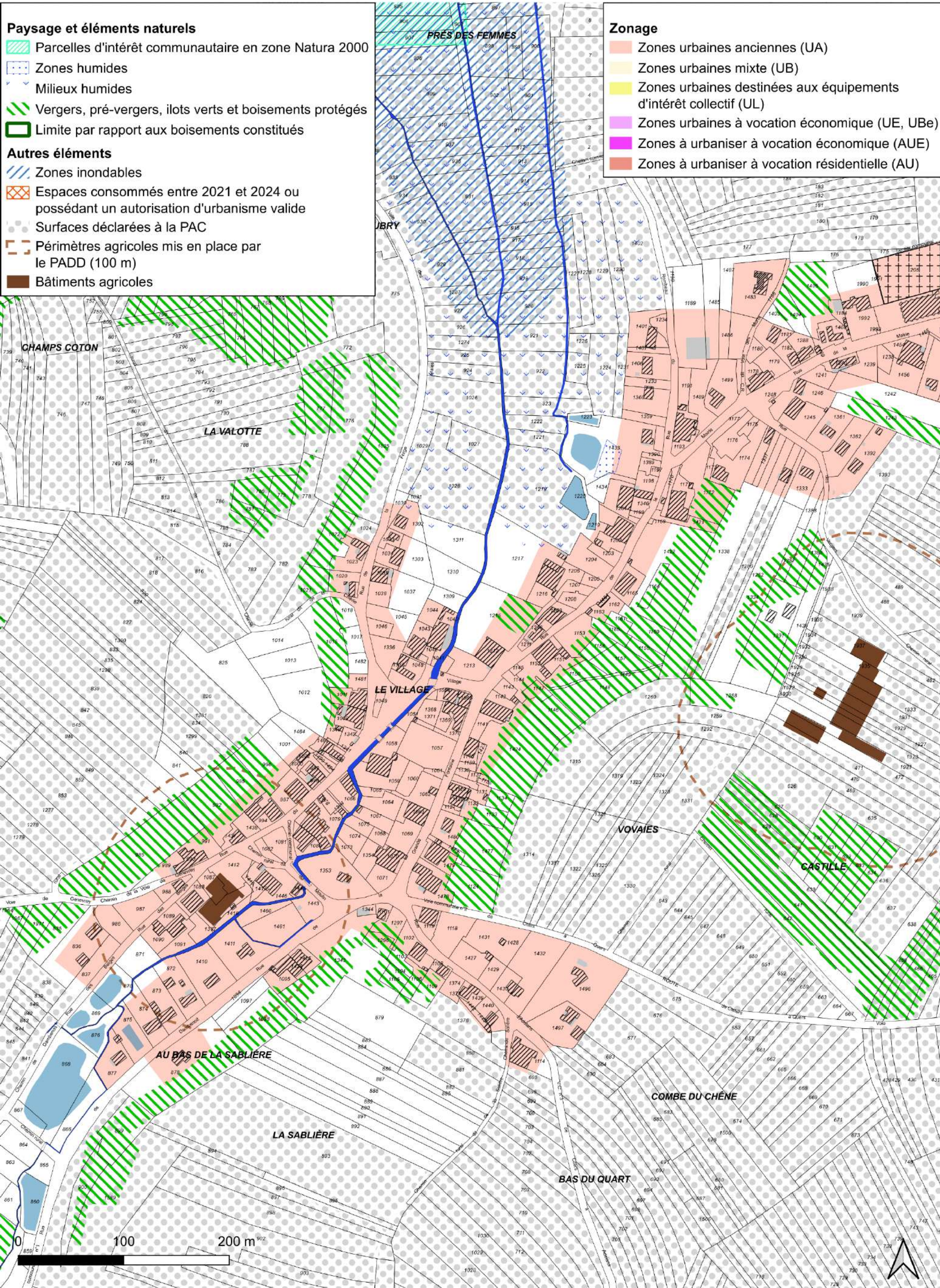
CITERS-NORD-OUEST : DELIMIATION DES ZONES URBAINES



CITERS-NORD-EST : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



CITERS-SUD : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



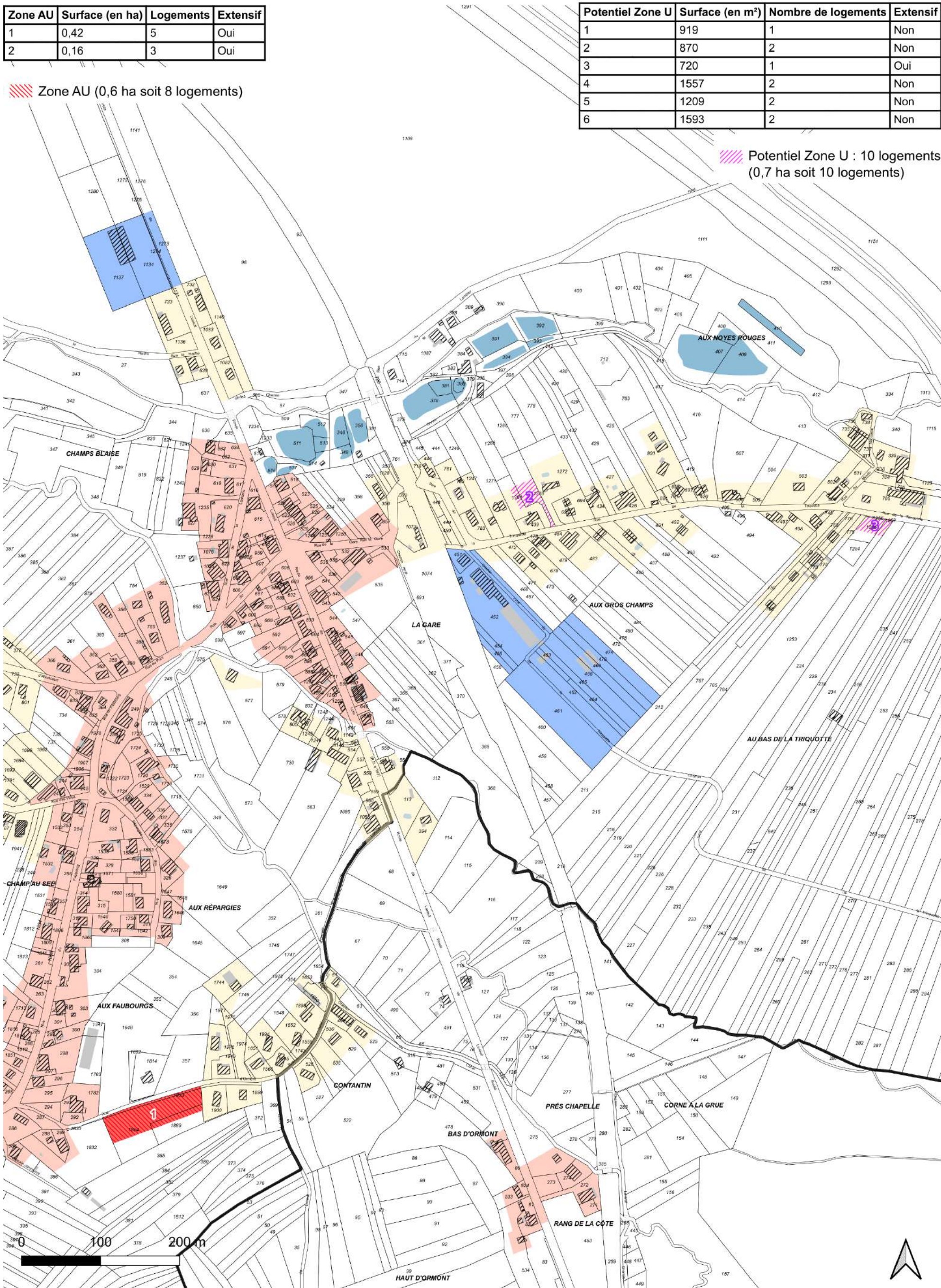
CITERS-NORD : OBJECTIF PADD 28 LOGEMENTS DONT 21 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,42	5	Oui
2	0,16	3	Oui

 Zone AU (0,6 ha soit 8 logements)

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	919	1	Non
2	870	2	Non
3	720	1	Oui
4	1557	2	Non
5	1209	2	Non
6	1593	2	Non

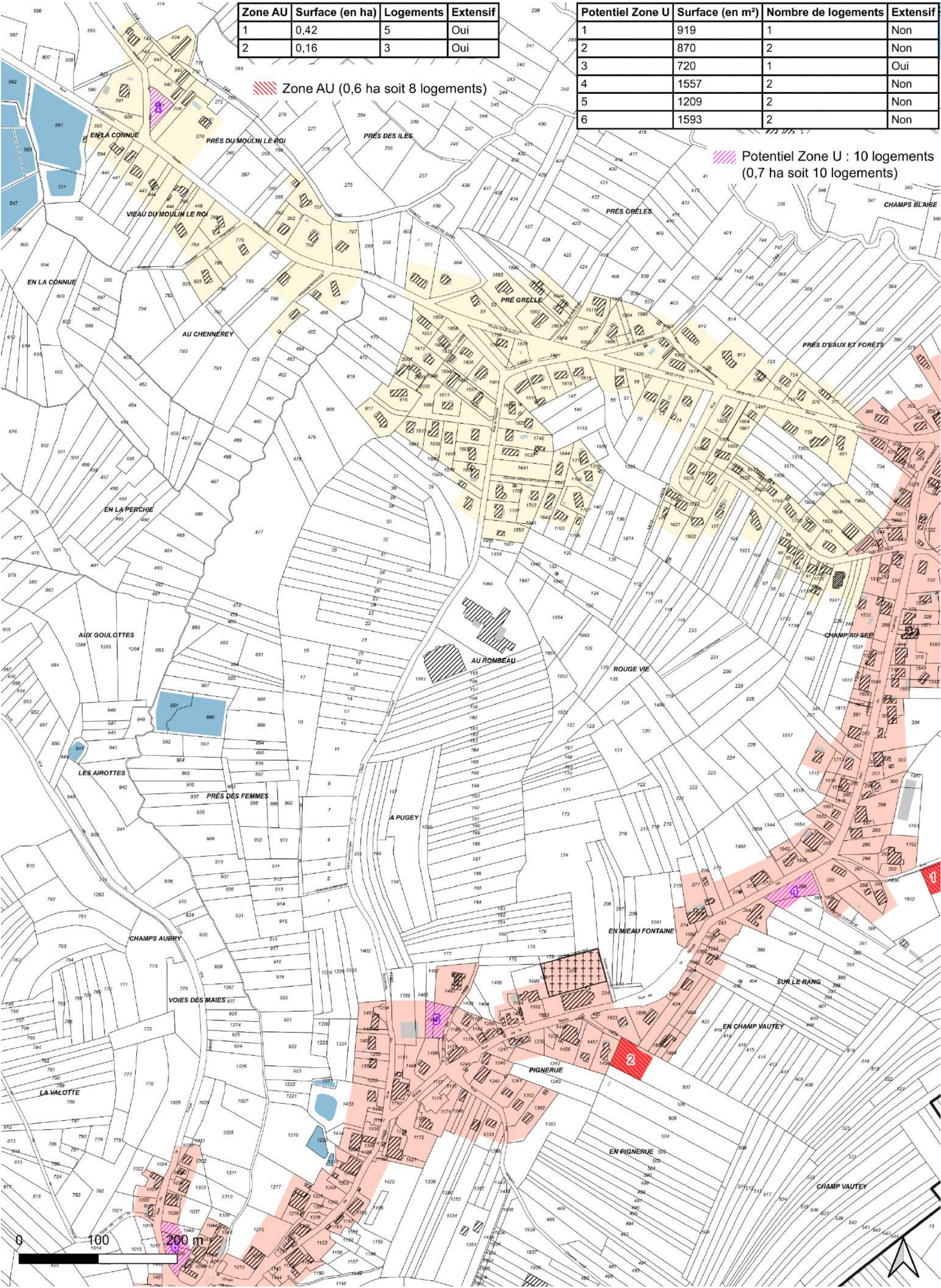
 Potentiel Zone U : 10 logements
(0,7 ha soit 10 logements)



CITERS-OUEST : OBJECTIF PADD 27 LOGEMENTS DONT 21 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,42	5	Oui
2	0,16	3	Oui

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	919	1	Non
2	870	2	Non
3	720	1	Oui
4	1557	2	Non
5	1209	2	Non
6	1593	2	Non

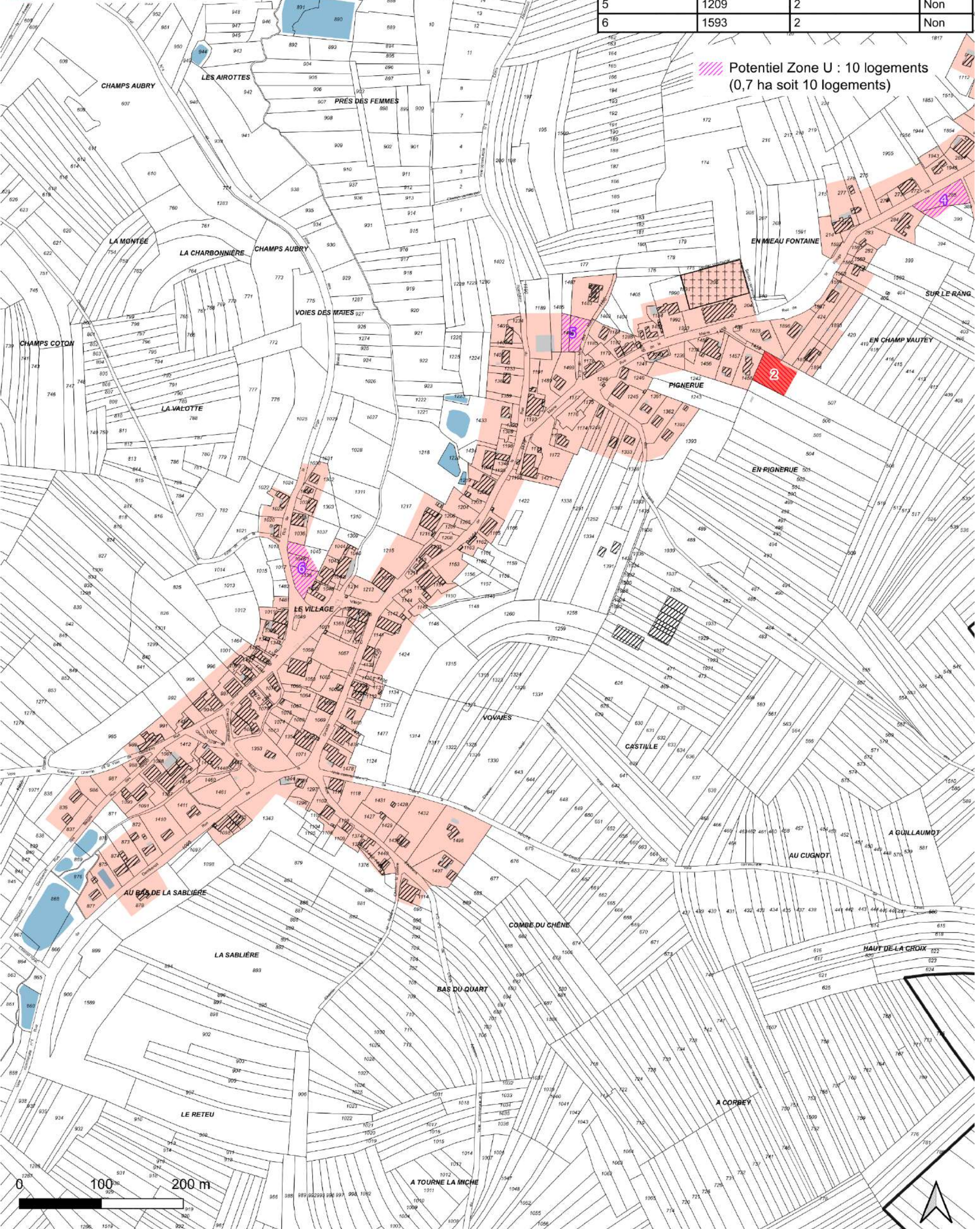


CITERS SUD : OBJECTIF PADD 27 LOGEMENTS DONT 21 NEUFS

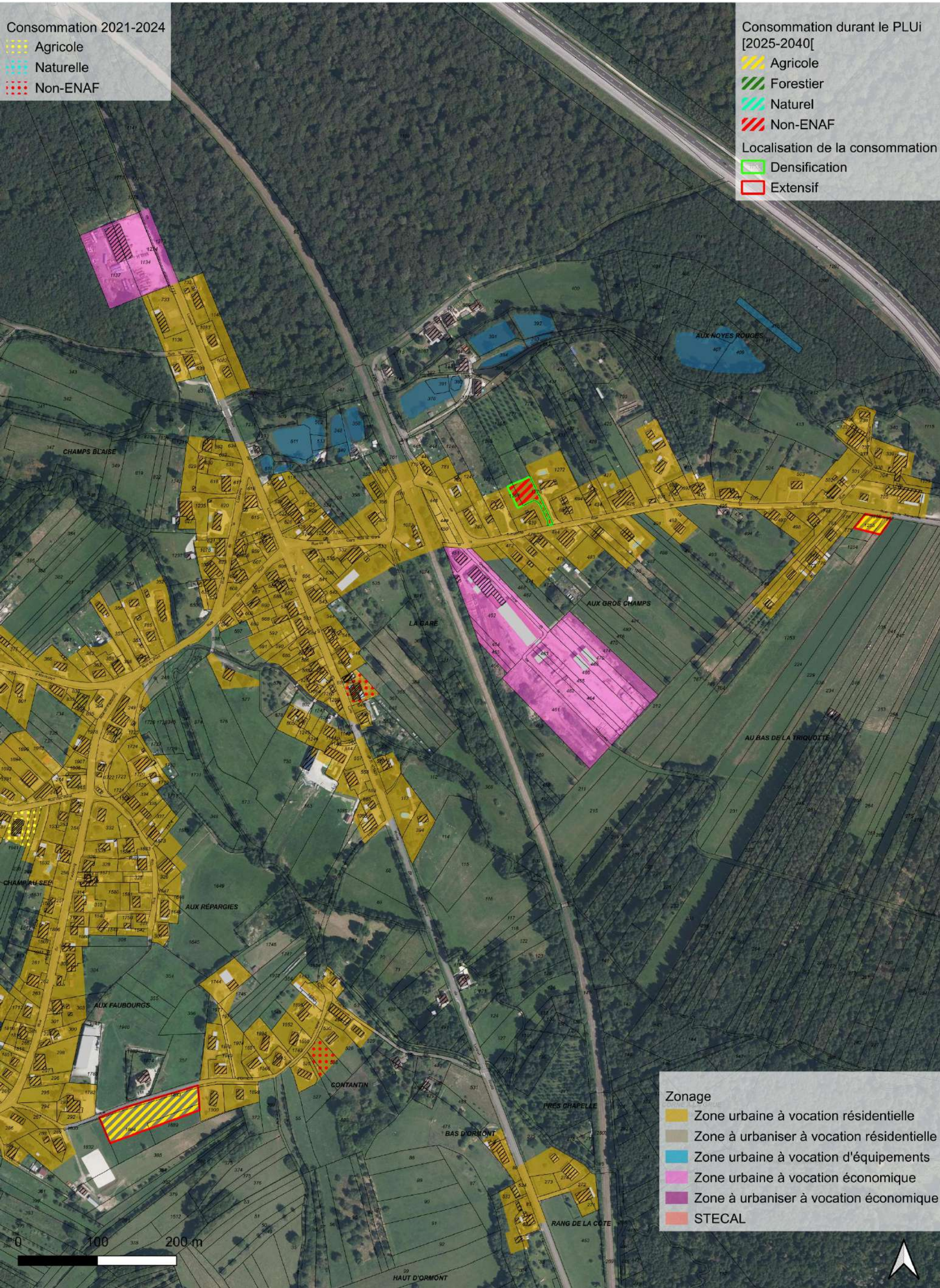
Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,42	5	Oui
2	0,16	3	Oui

 Zone AU (0,6 ha soit 8 logements)

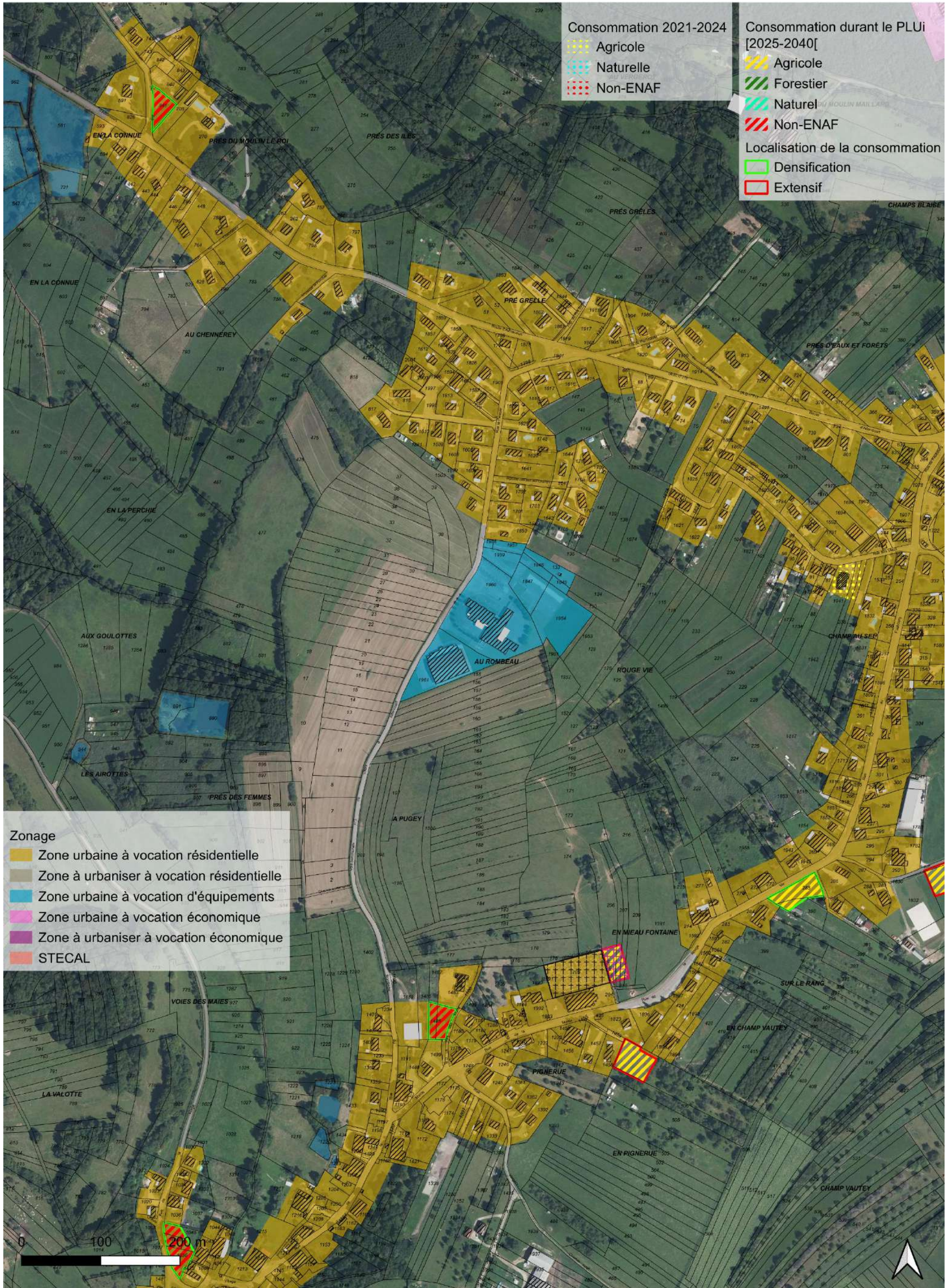
Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	919	1	Non
2	870	2	Non
3	720	1	Oui
4	1557	2	Non
5	1209	2	Non
6	1593	2	Non



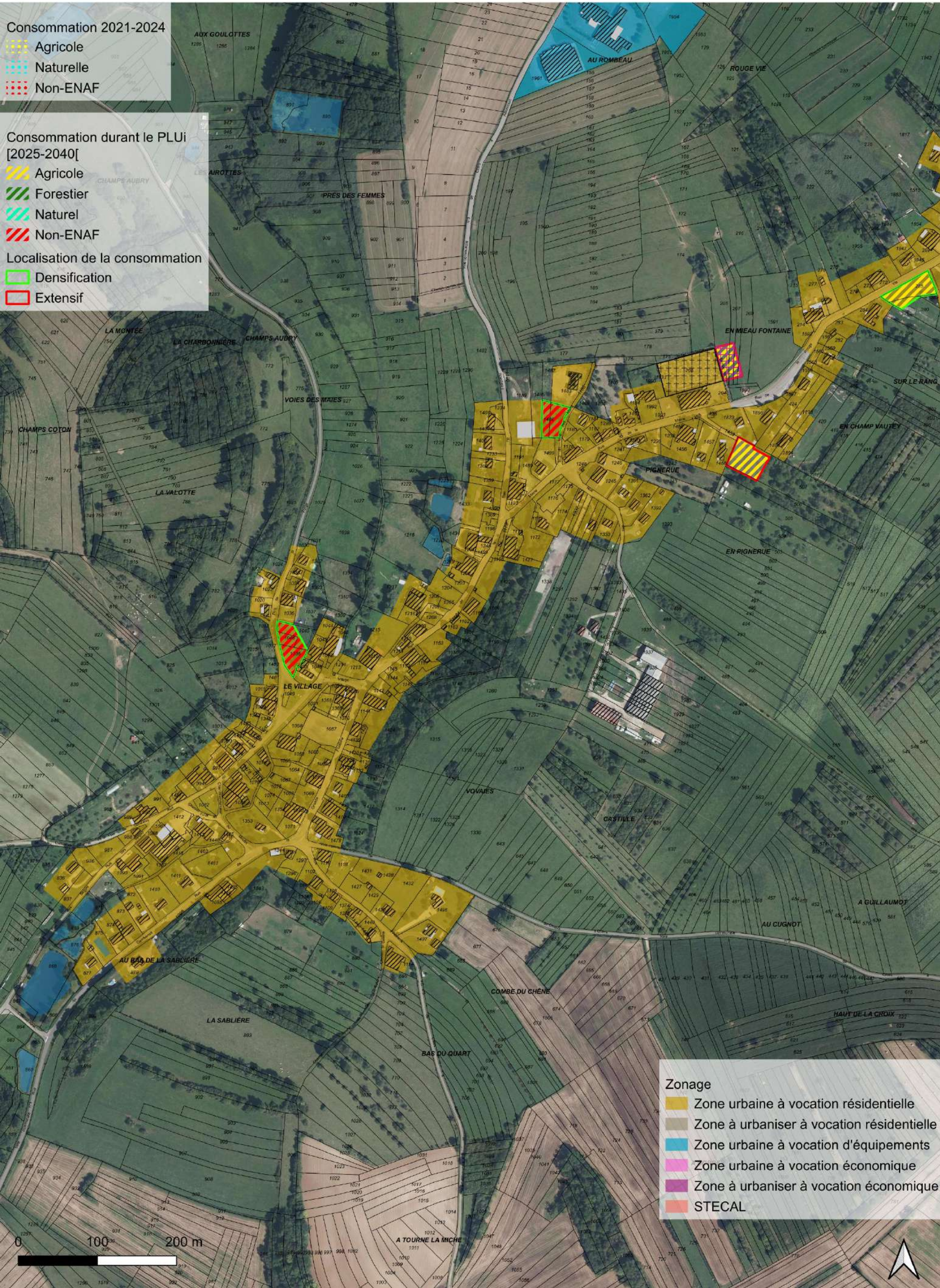
CITERS-NORD : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



CITERS OUEST : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040

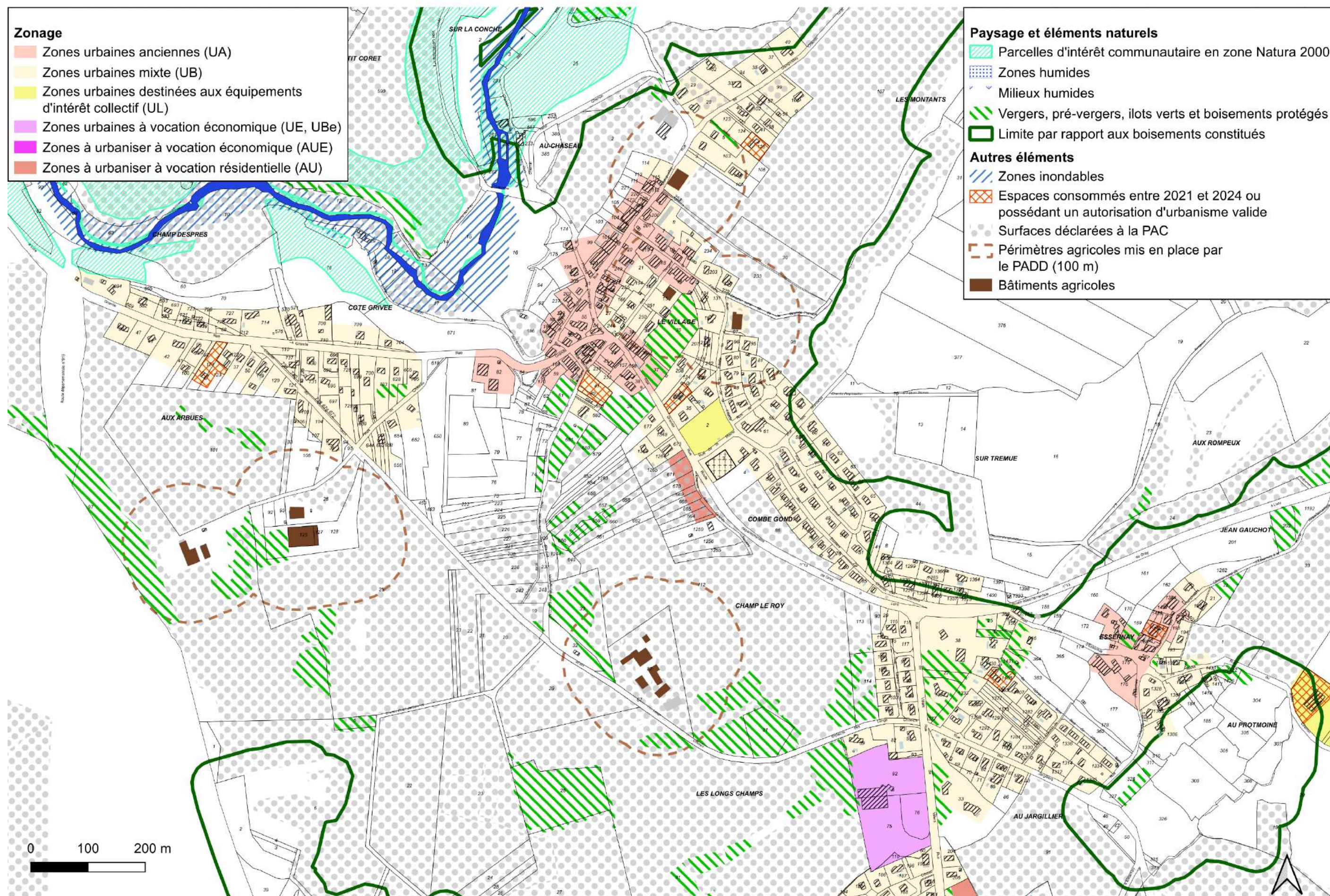


CITERS SUD : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



13. Colombe-lès-Vesoul

COLOMBE-LES-VESOUL : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



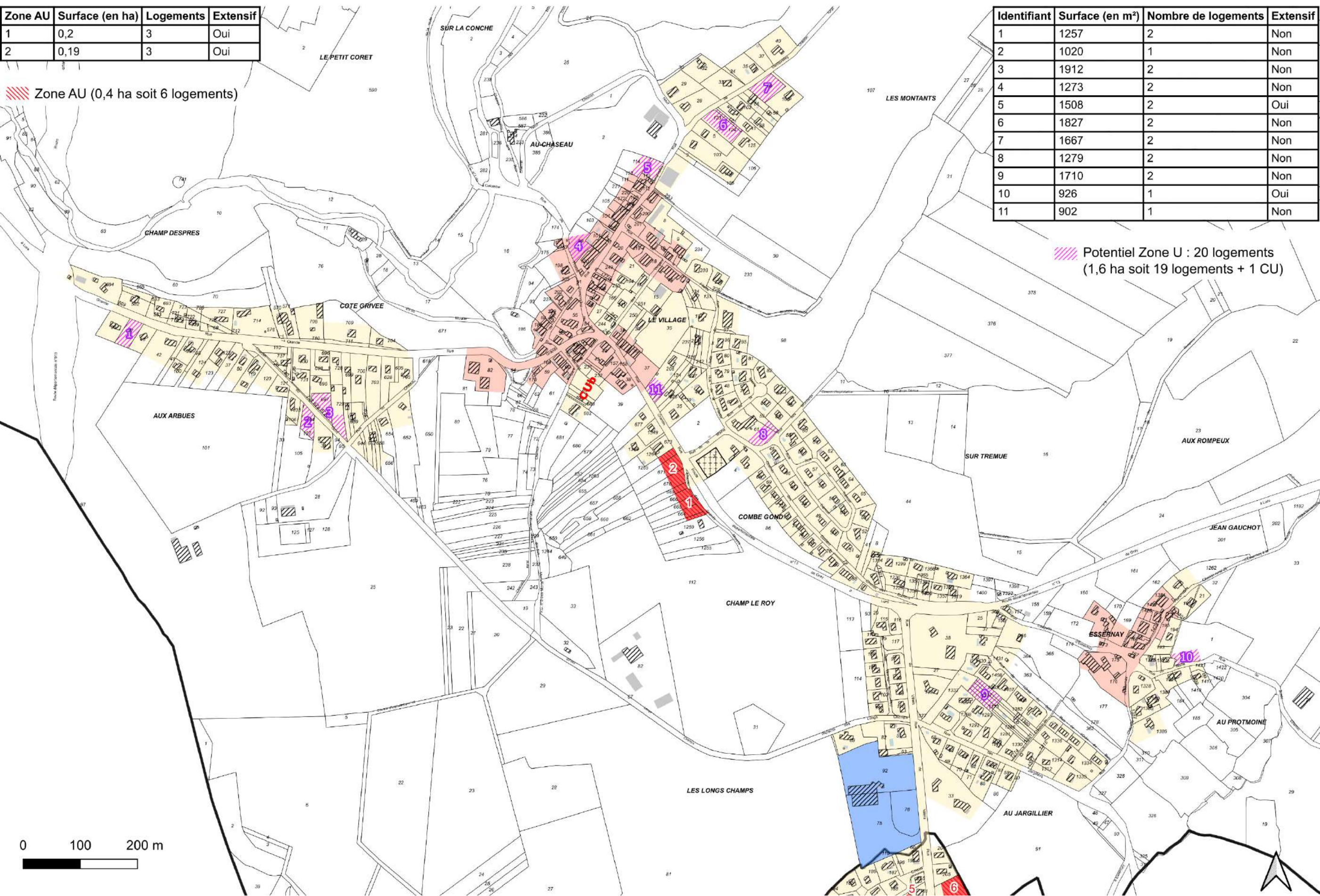
COLOMBE-LES-VESOUL : OBJECTIF PADD 31 LOGEMENTS DONT 30 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,2	3	Oui
2	0,19	3	Oui

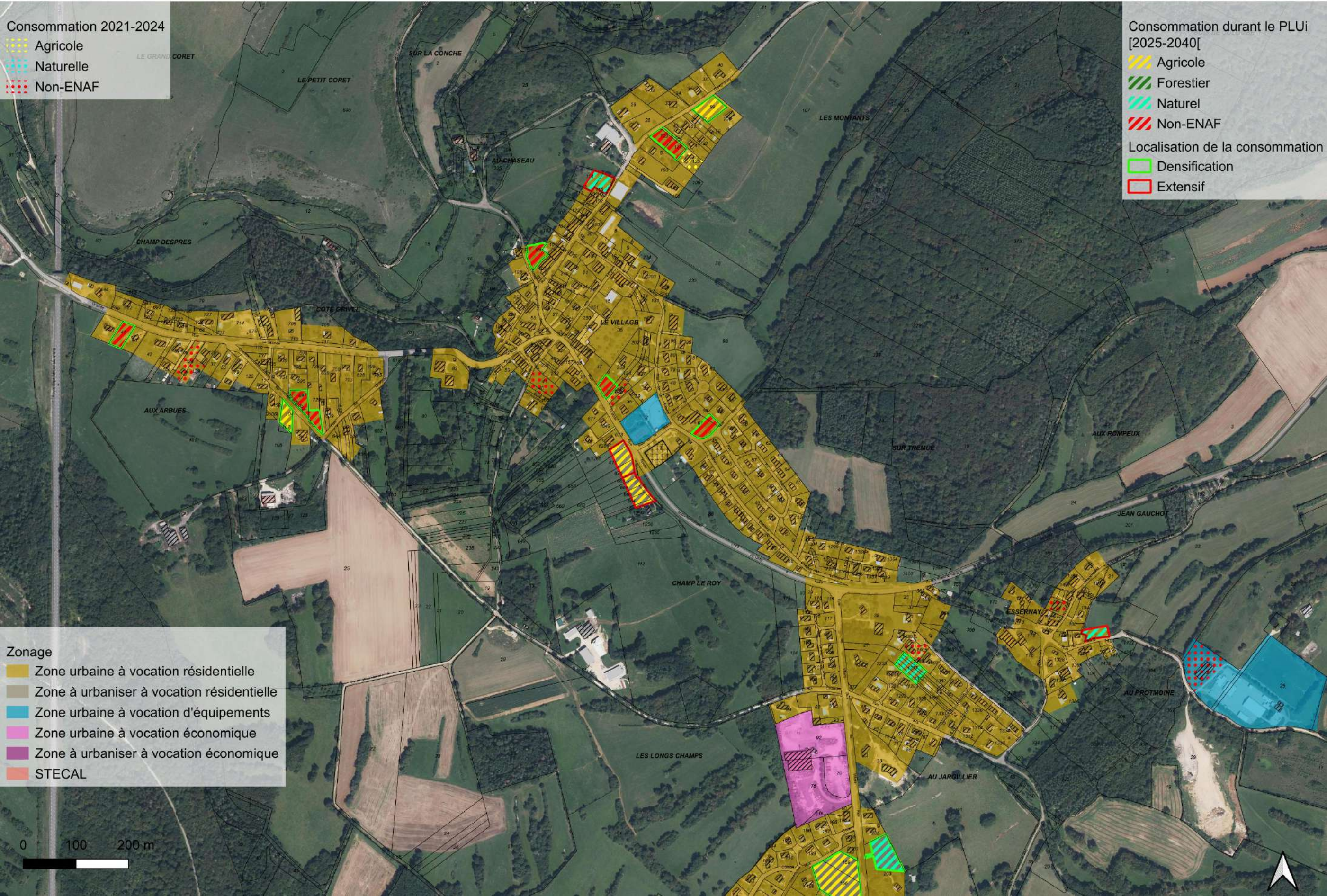
Identifiant	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1257	2	Non
2	1020	1	Non
3	1912	2	Non
4	1273	2	Non
5	1508	2	Oui
6	1827	2	Non
7	1667	2	Non
8	1279	2	Non
9	1710	2	Non
10	926	1	Oui
11	902	1	Non

Zone AU (0,4 ha soit 6 logements)

Potentiel Zone U : 20 logements
(1,6 ha soit 19 logements + 1 CU)

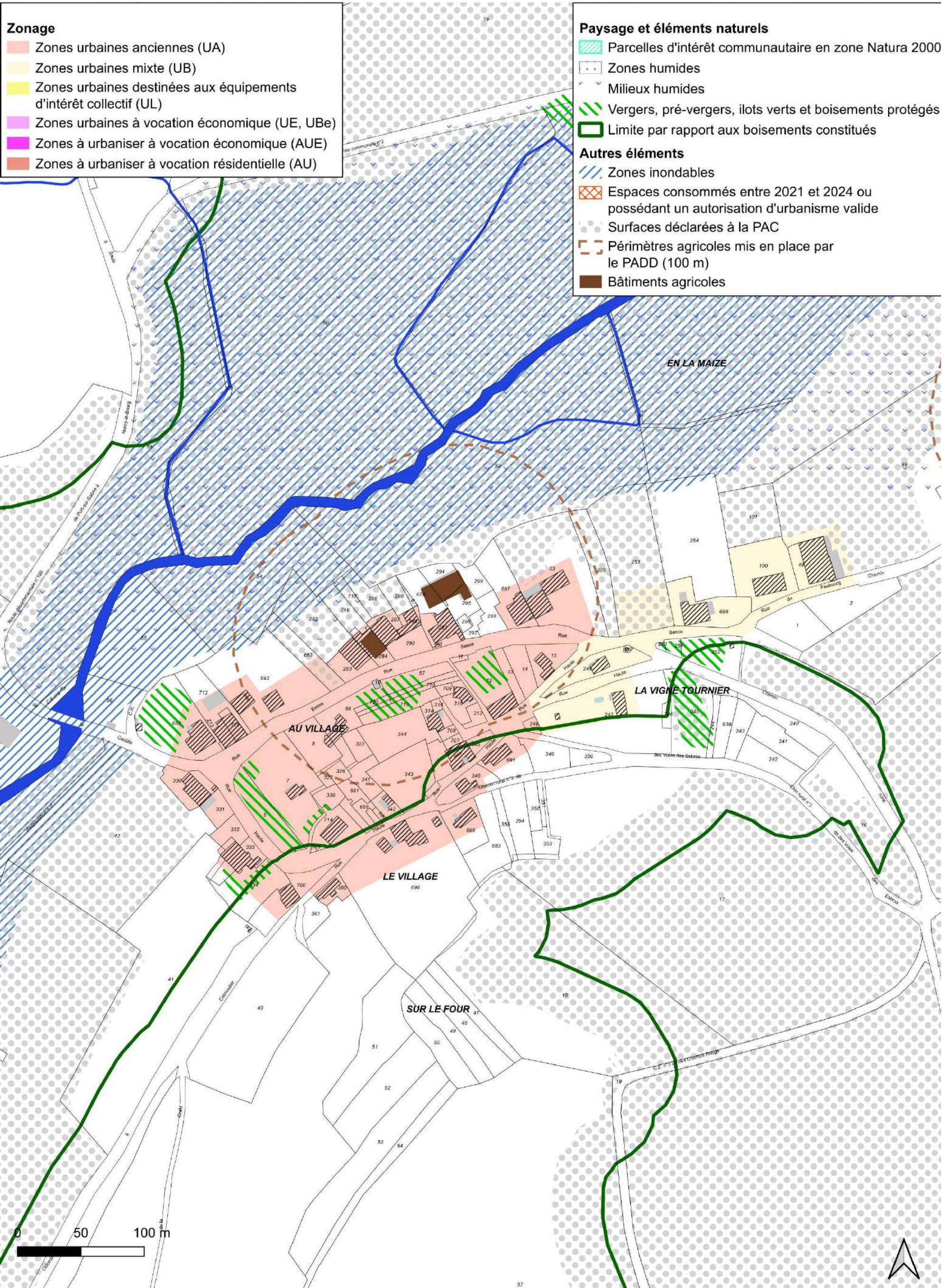


COLOMBE-LES-VESOUL : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



14. Colombotte

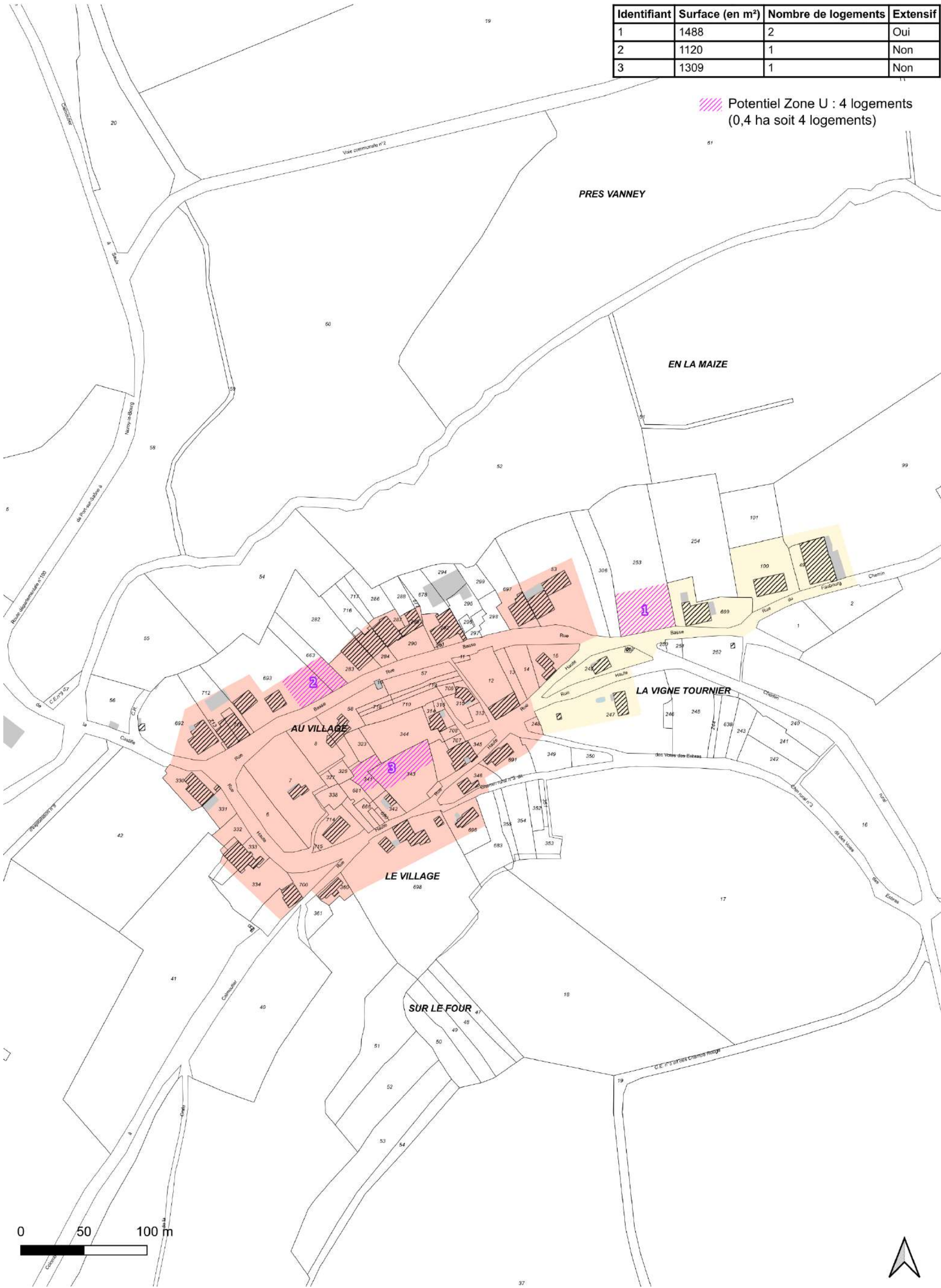
COLOMBOTTE : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



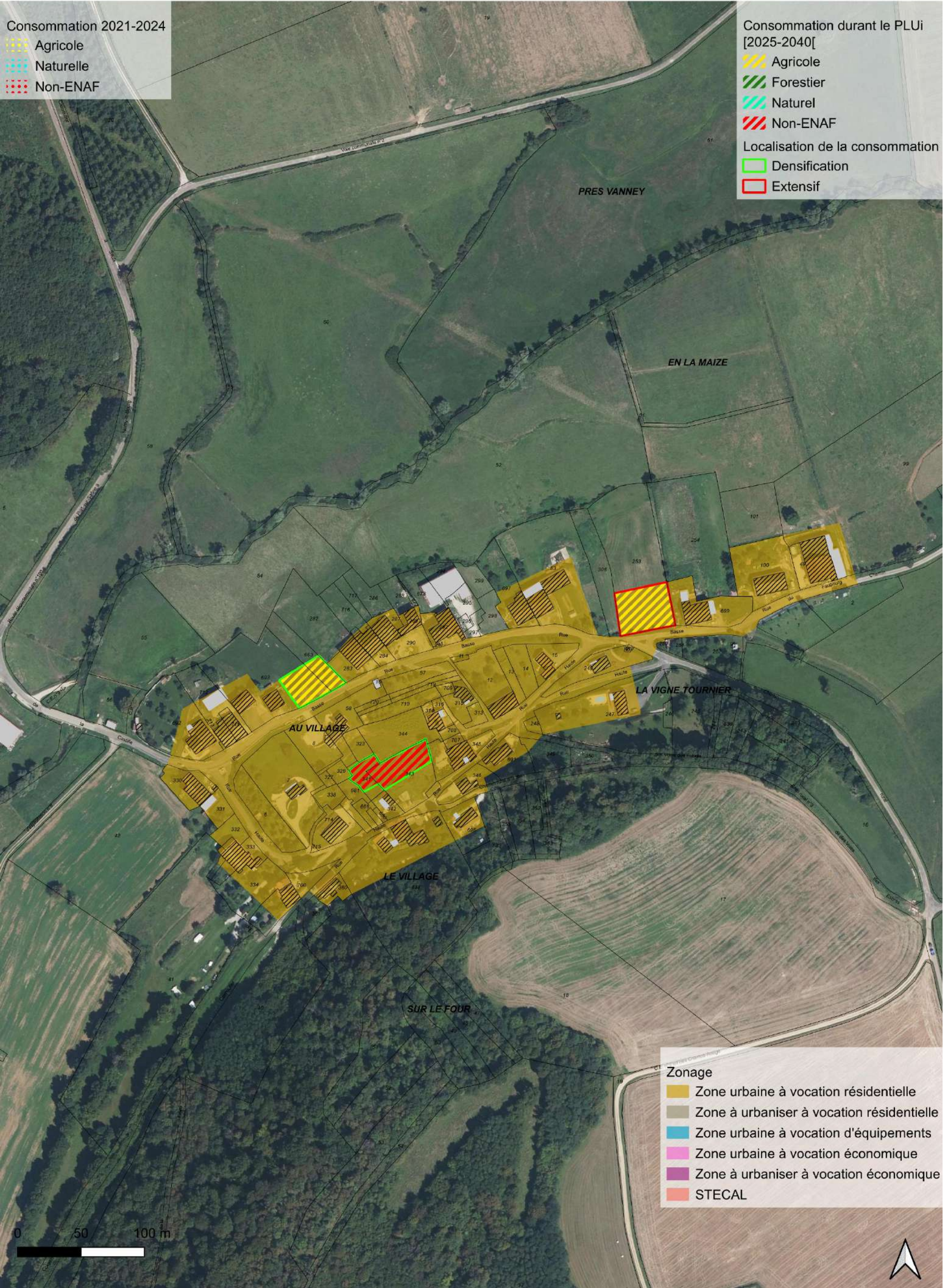
COLOMBOTTE : OBJECTIF PADD 3 LOGEMENTS DONT 2 NEUFS

Identifiant	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1488	2	Oui
2	1120	1	Non
3	1309	1	Non

Potentiel Zone U : 4 logements
(0,4 ha soit 4 logements)

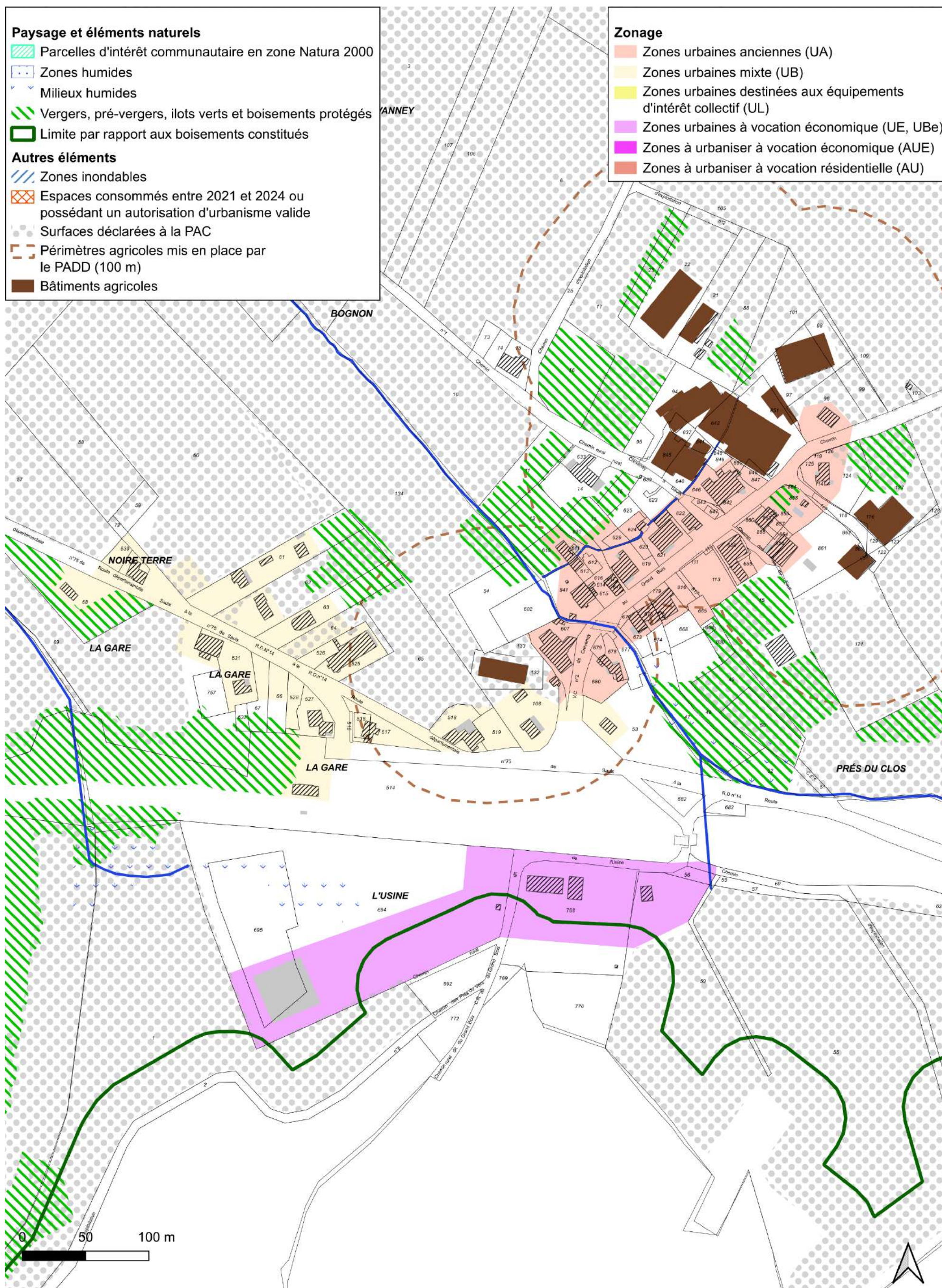


COLOMBOTTE : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



15. Creveney

CREVENEY : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



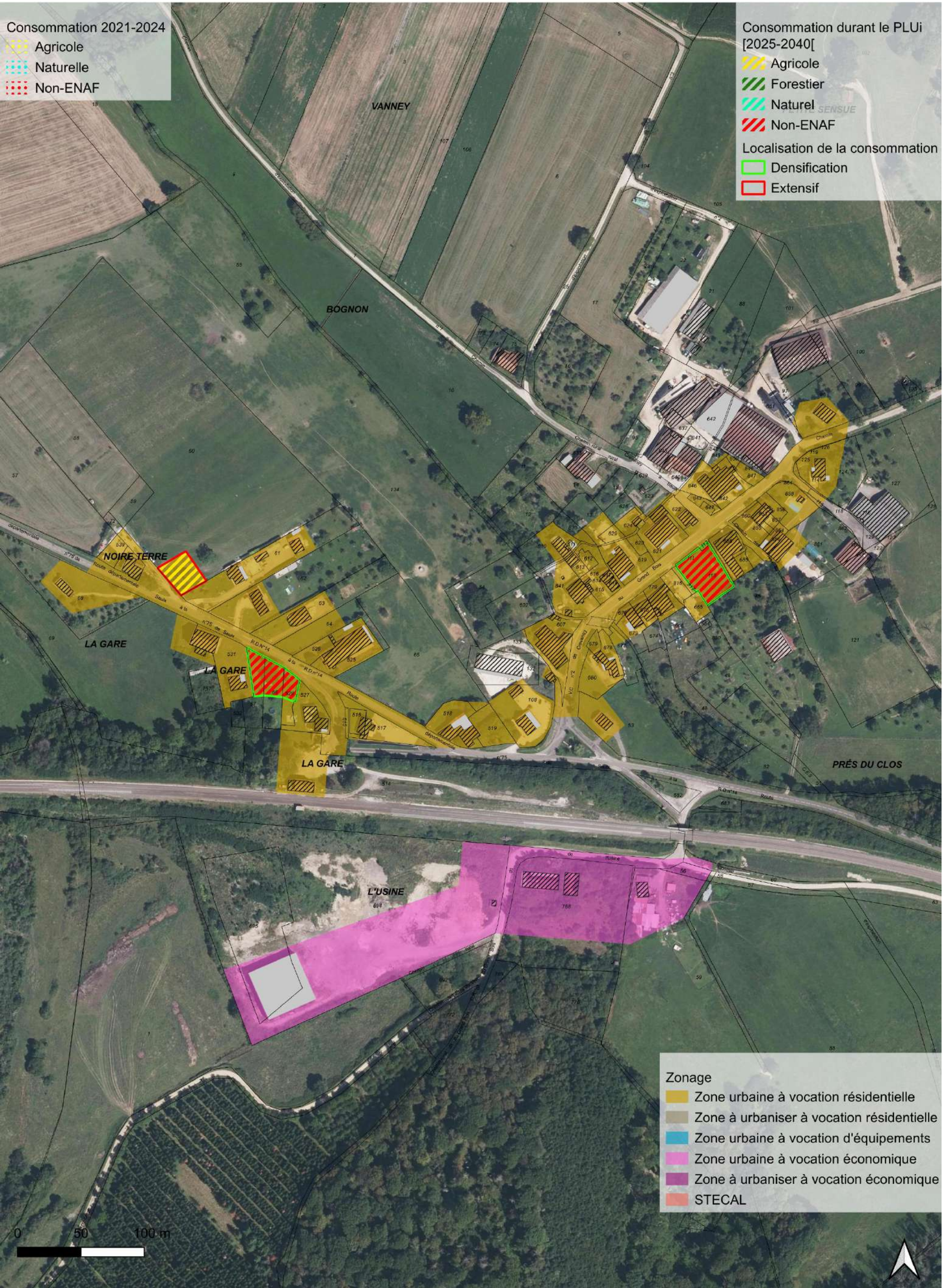
CREVENEY : OBJECTIF PADD 2 LOGEMENTS DONT 1 NEUFS

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1140	1	Non
2	694	1	Oui
3	1027	1	Non

Potentiel Zone U : 3 logements
(0,3 ha soit 3 logements)

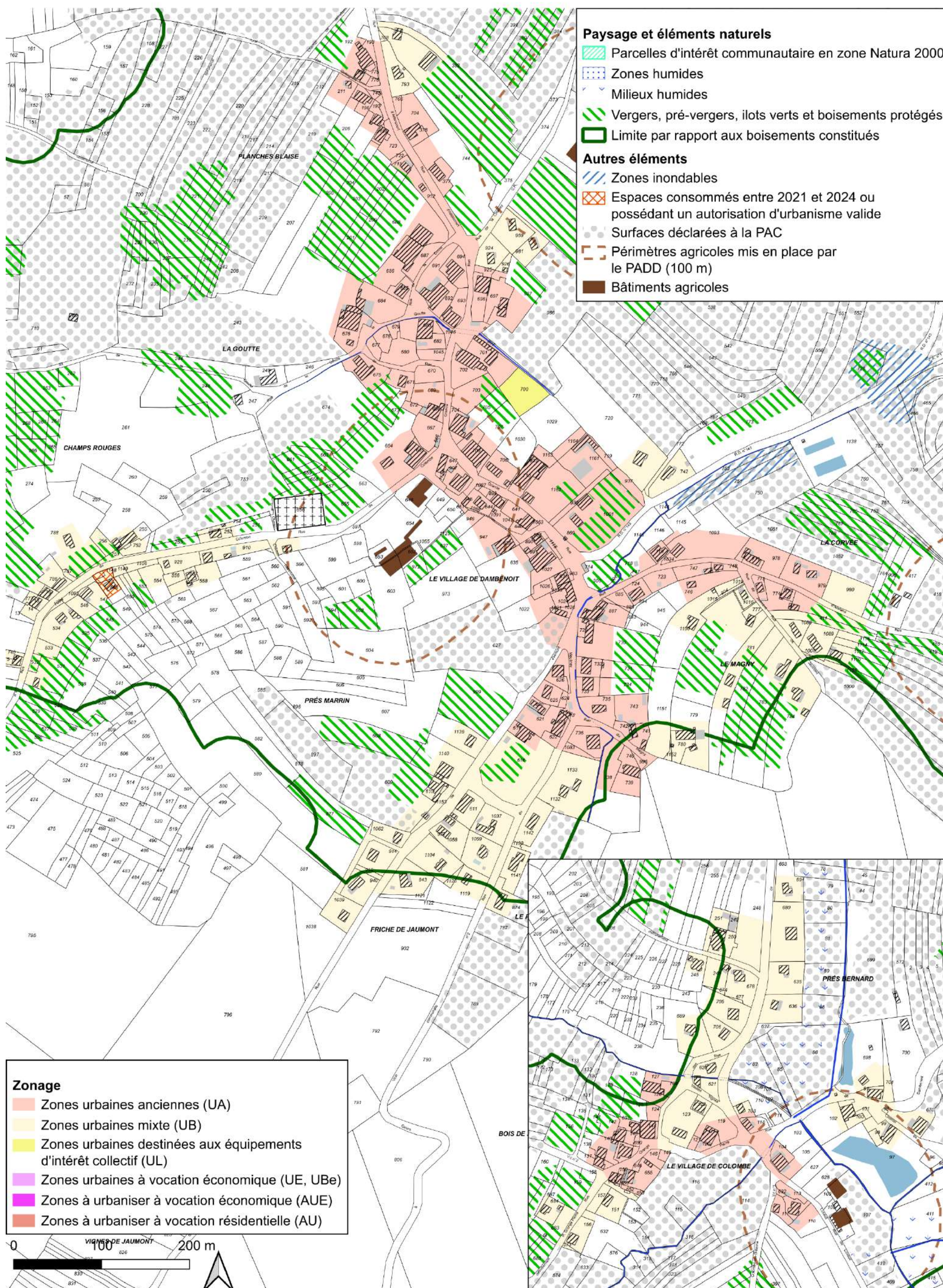


CREVENEY : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



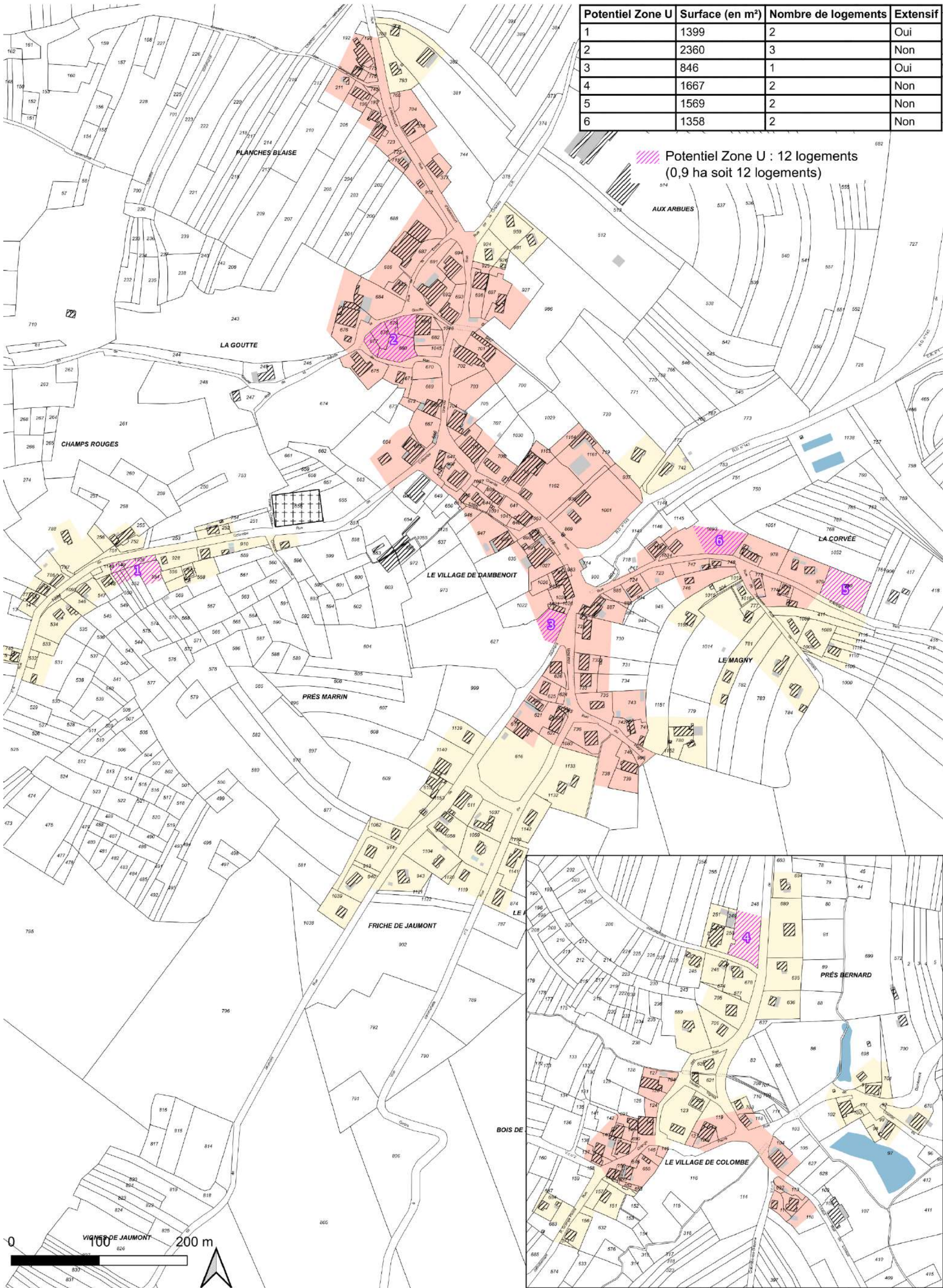
16. Dambenoît-lès-Colombe

DAMBENOIT-LES-COLOMBES : DELIMITATION DES ZONES URBAINES

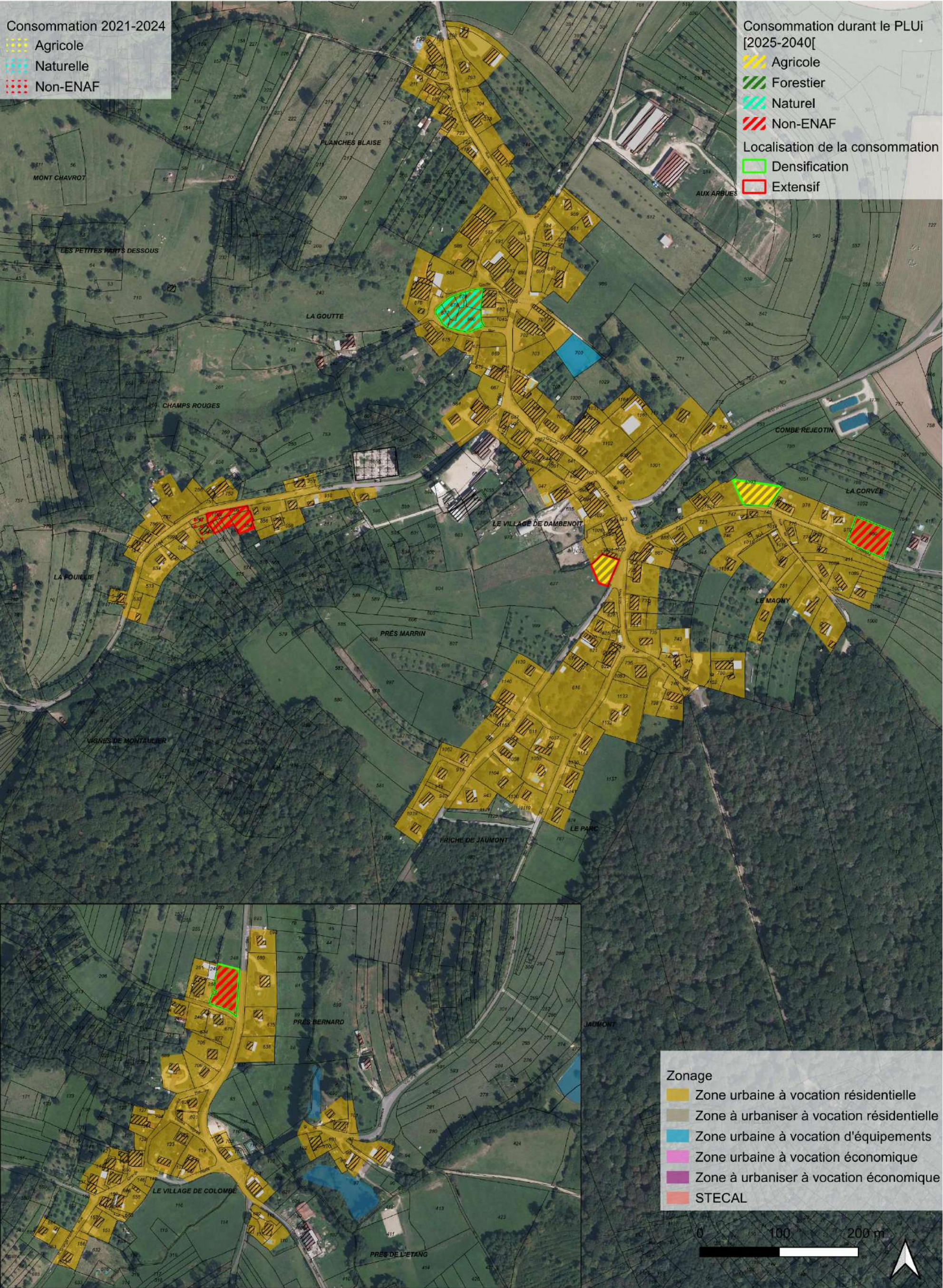


DAMBENOIT-LES-COLOMBES : OBJECTIF PADD 15 LOGEMENTS DONT 14 NEUFS

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1399	2	Oui
2	2360	3	Non
3	846	1	Oui
4	1667	2	Non
5	1569	2	Non
6	1358	2	Non

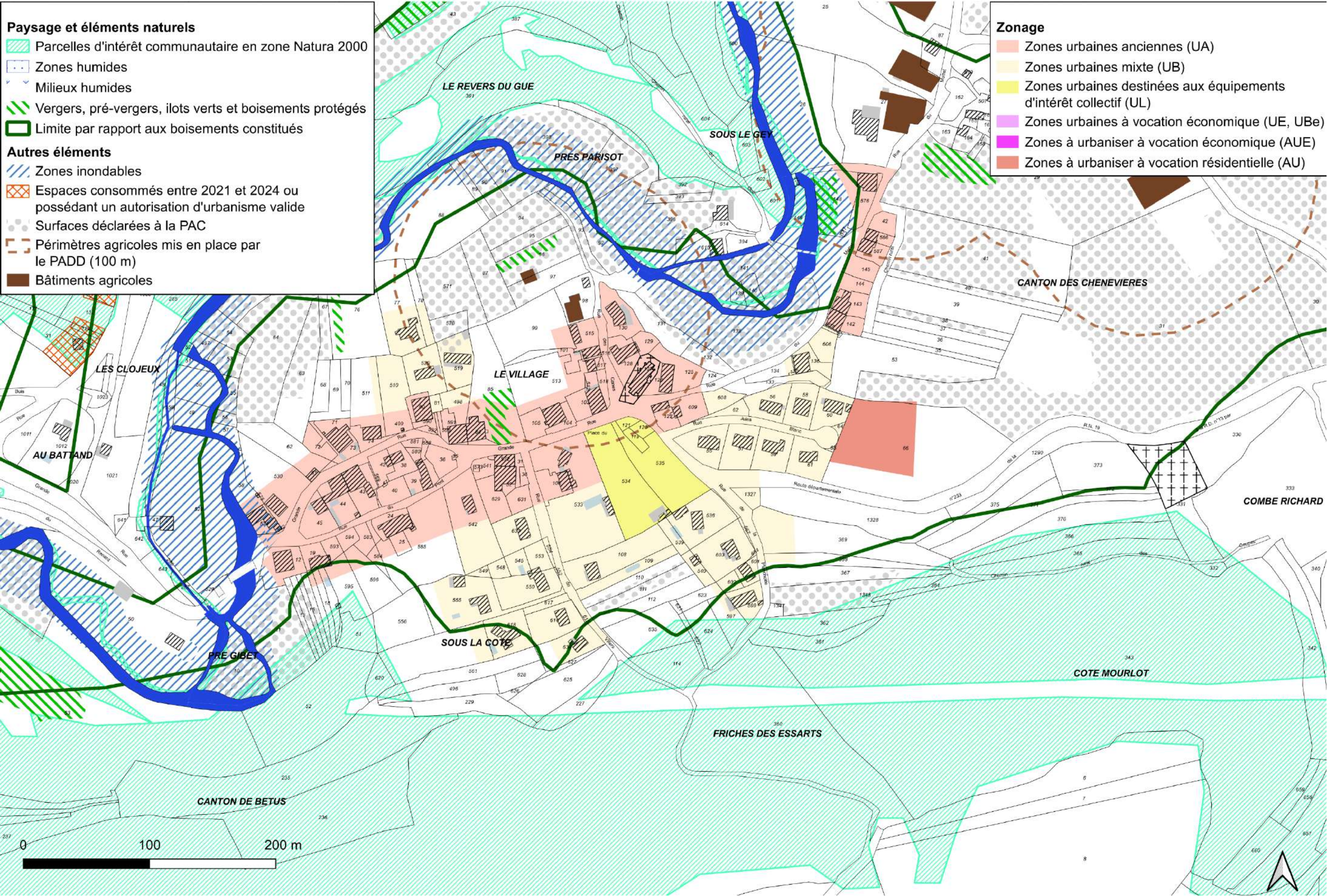


DAMBENOIT-LES-COLOMBES : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



17. Dampvalley-lès-Colombe

DAMPVALLEY-LES-COLOMBE : OBJECTIF PADD 10 LOGEMENTS DONT 9 NEUFS



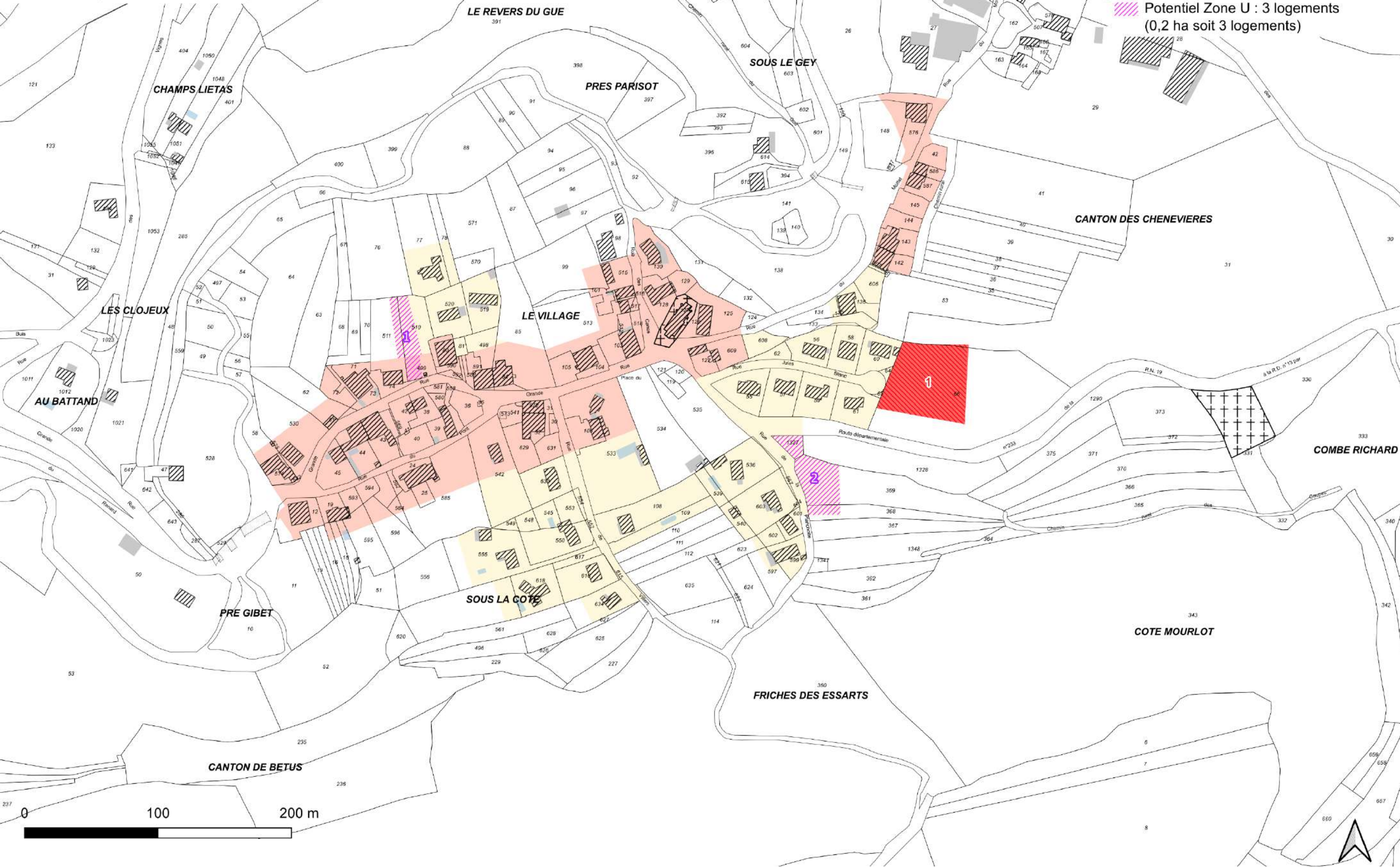
DAMPVALLEY-LES-COLOMBE : OBJECTIF PADD 10 LOGEMENTS DONT 9 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,32	4	Oui

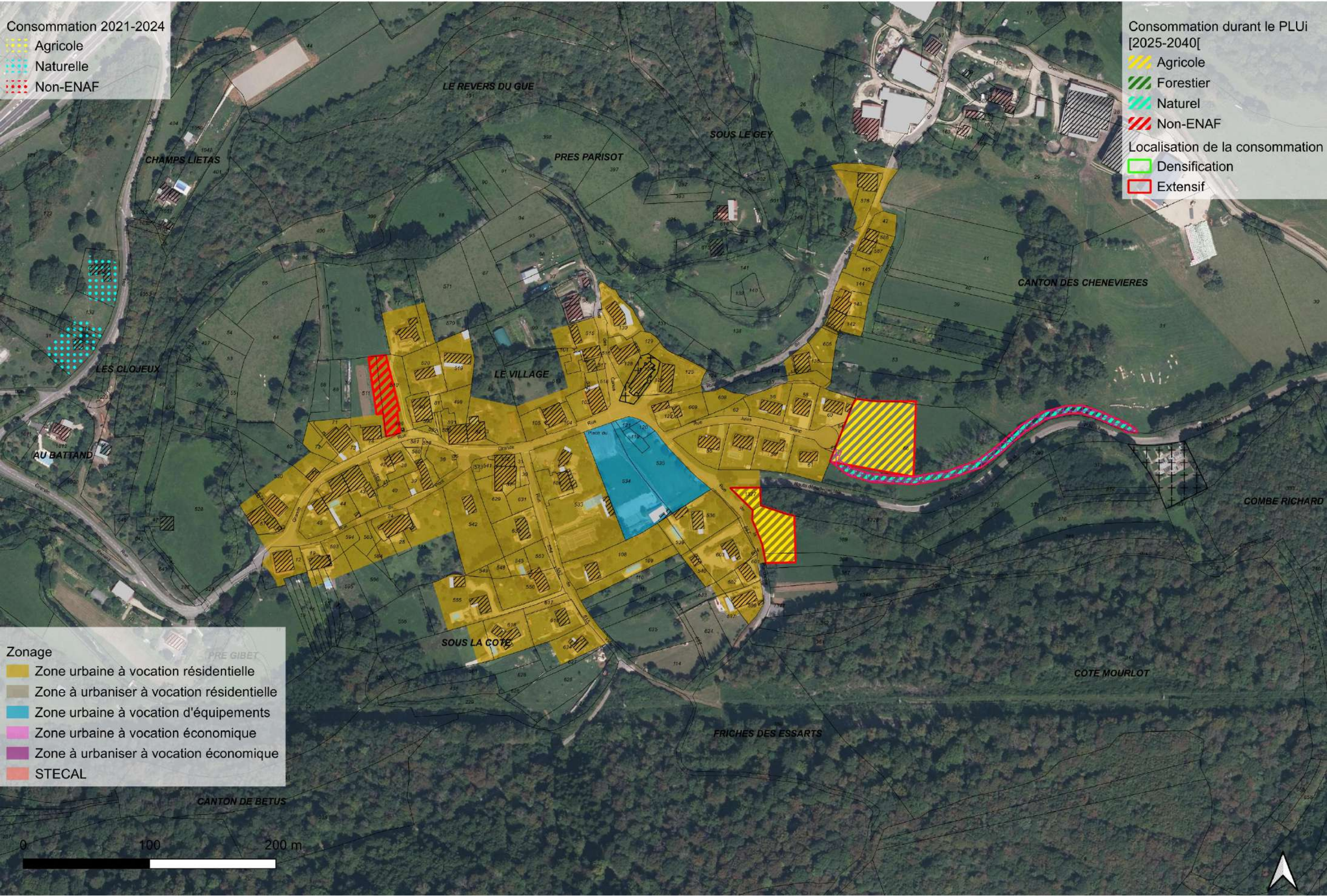
Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	940	1	Oui
2	1446	2	Oui

Zone AU (0,3 ha soit 4 logements)

Potentiel Zone U : 3 logements
(0,2 ha soit 3 logements)

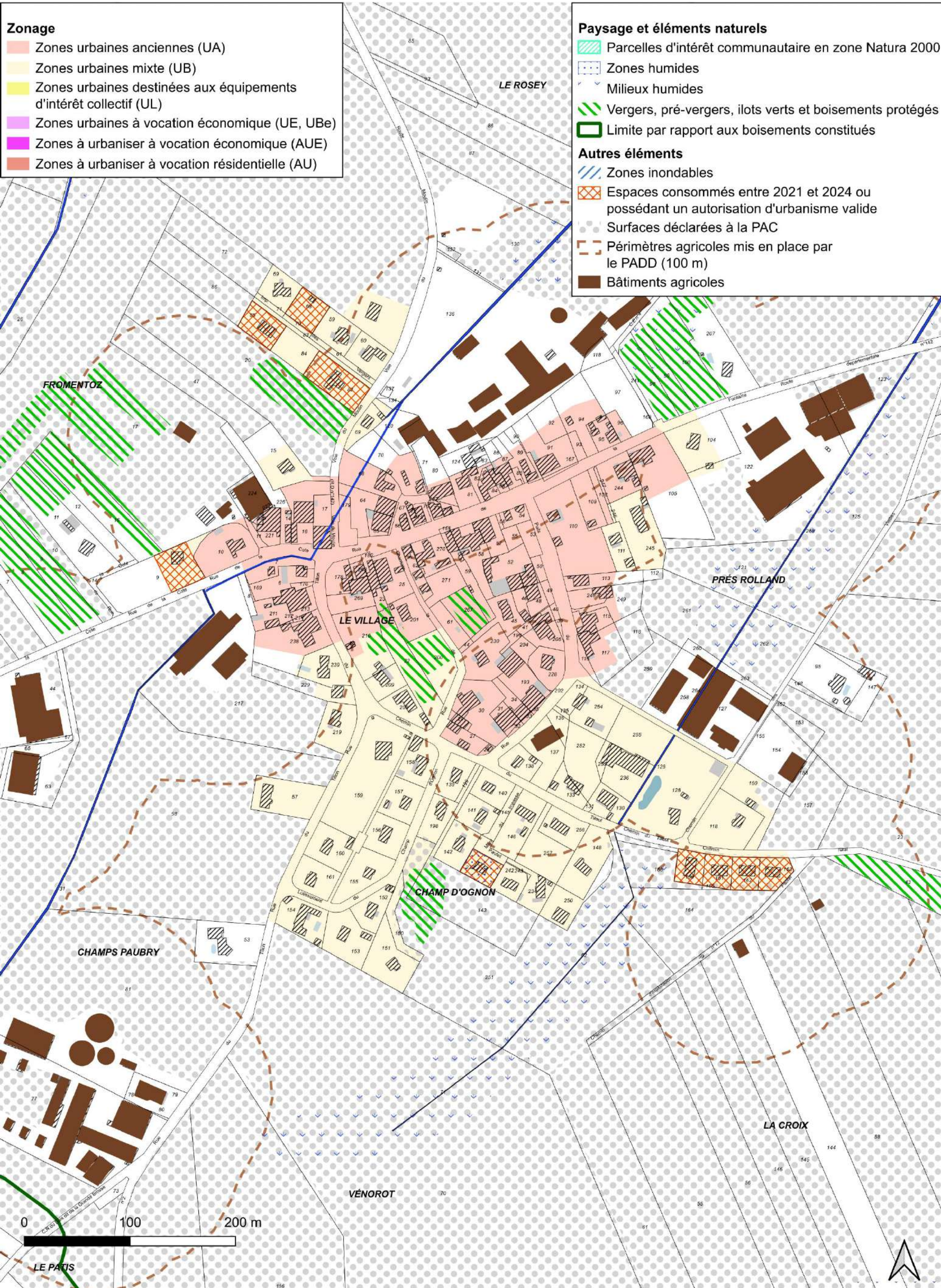


DAMPVALLEY-LES-COLOMBE : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



18. Ehuns

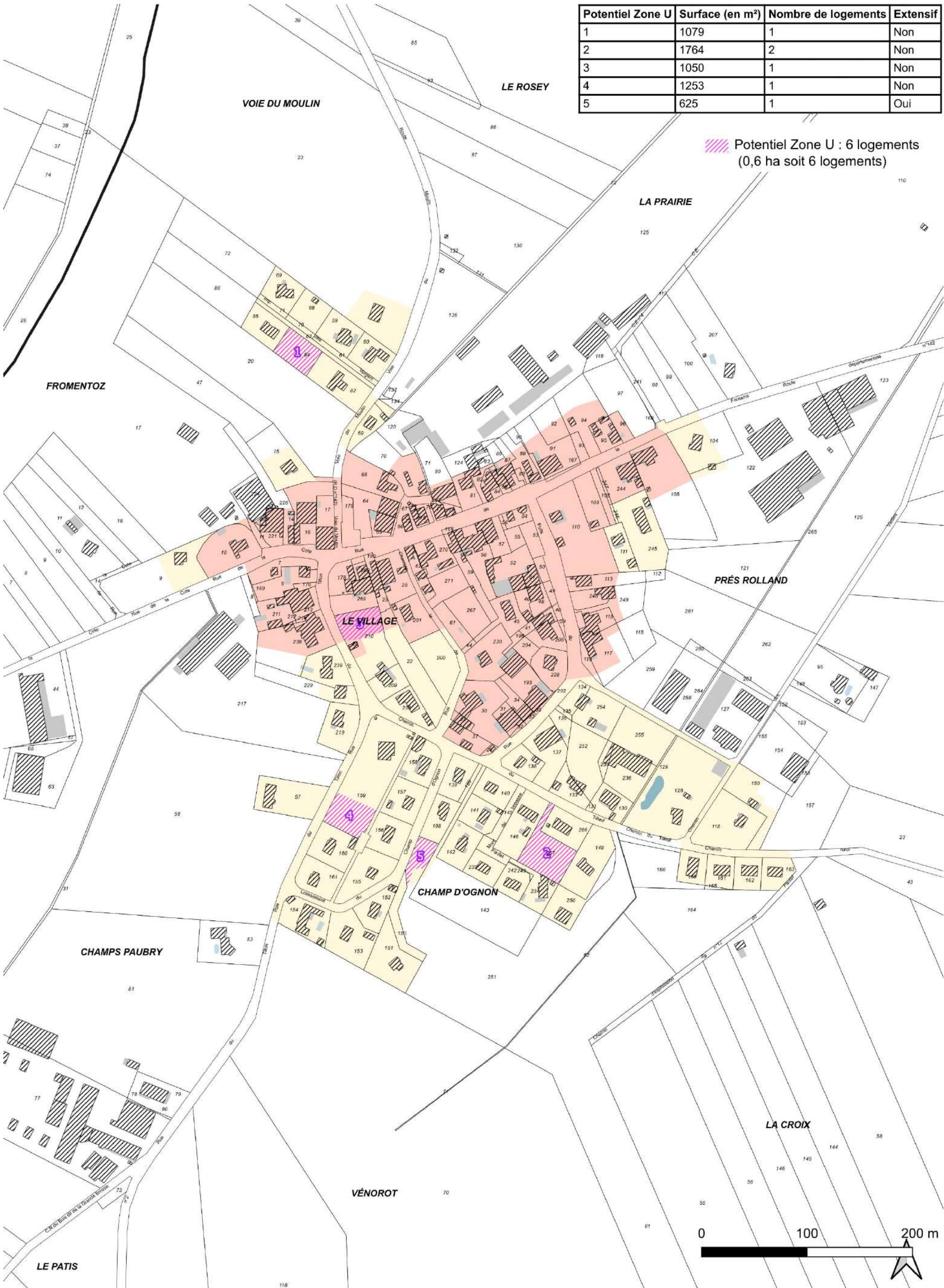
EHUNS : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



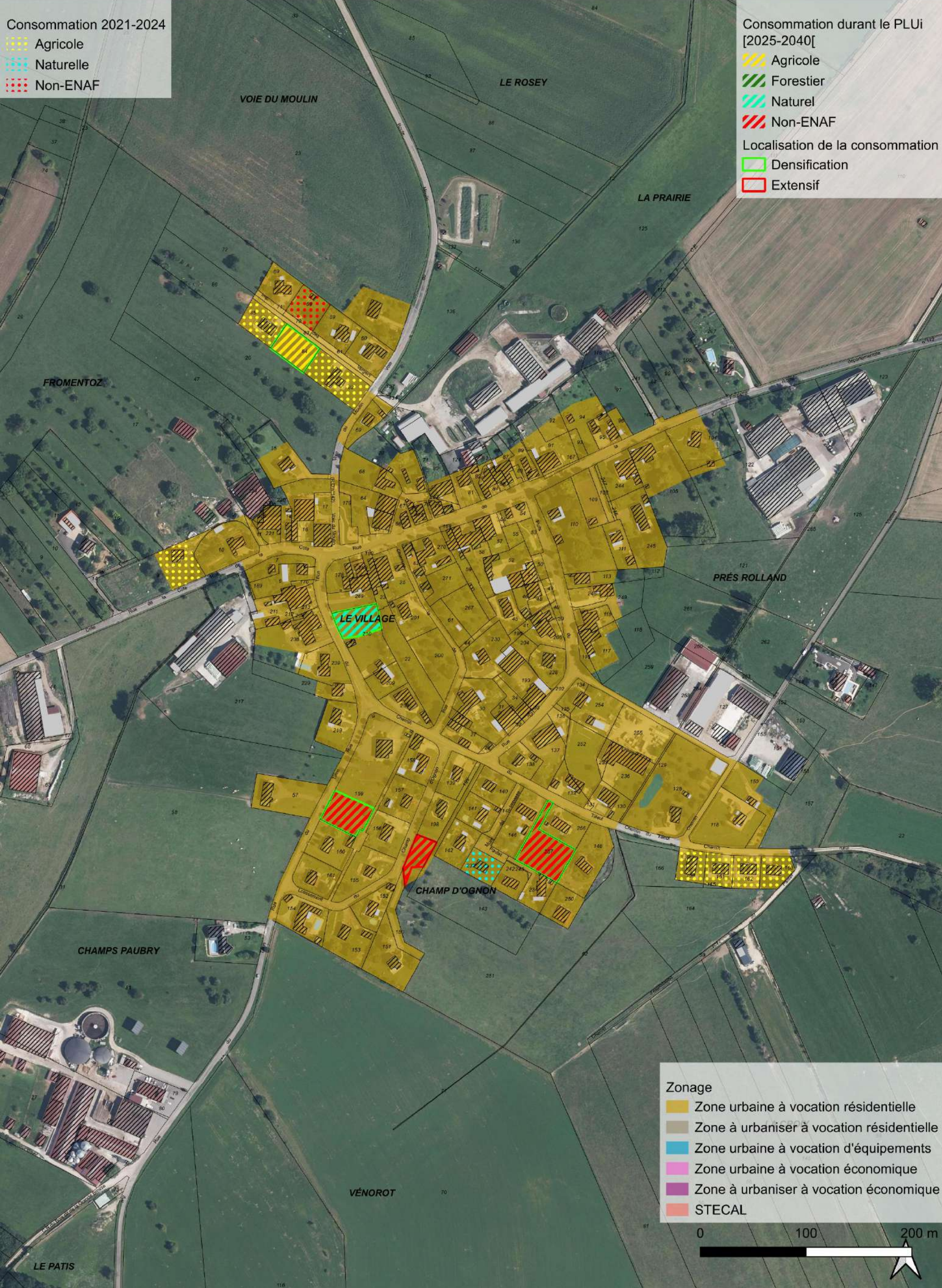
EHUNS : OBJECTIF PADD 8 LOGEMENTS DONT 7 NEUFS

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1079	1	Non
2	1764	2	Non
3	1050	1	Non
4	1253	1	Non
5	625	1	Oui

Potentiel Zone U : 6 logements
(0,6 ha soit 6 logements)

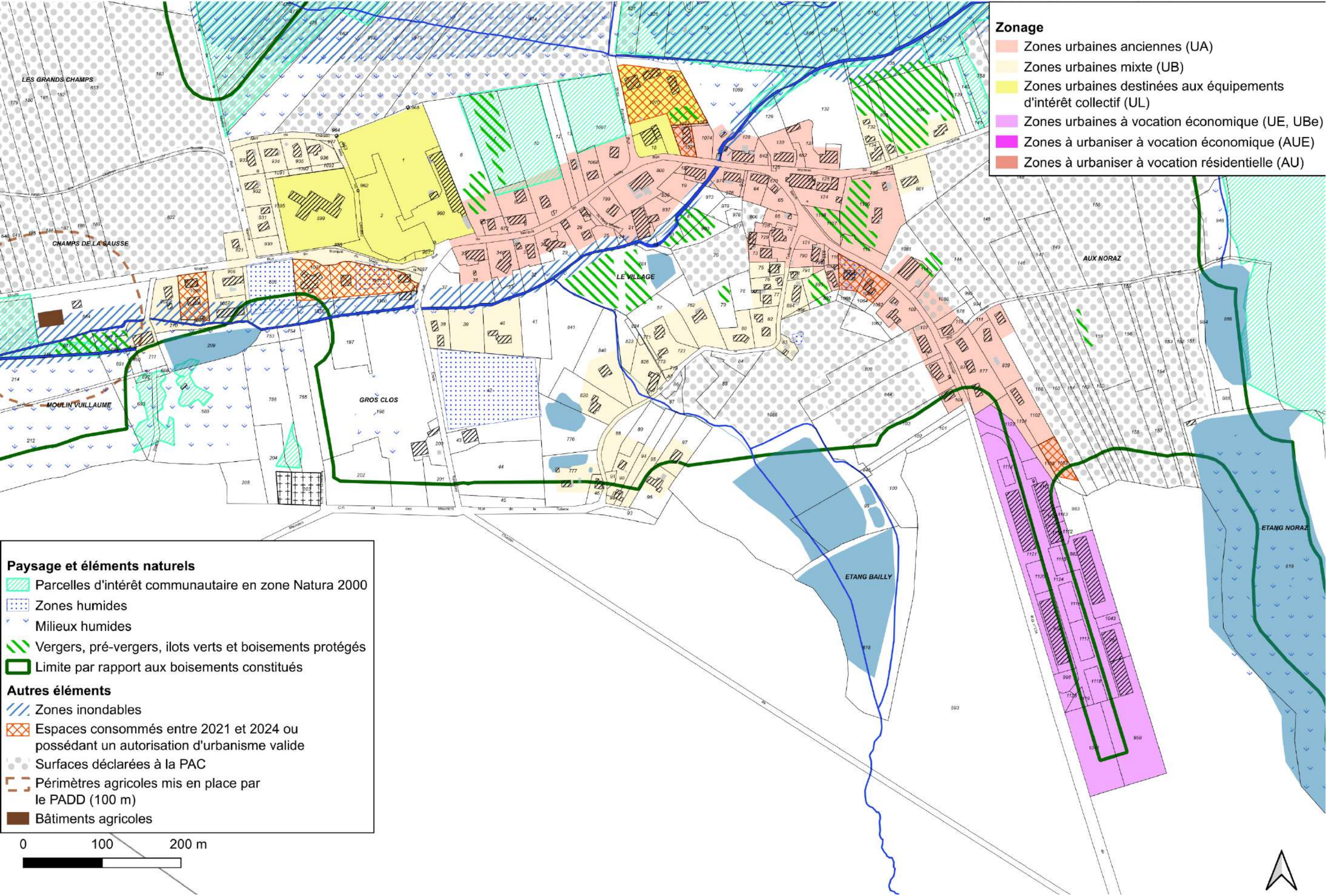


EHUNS : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040

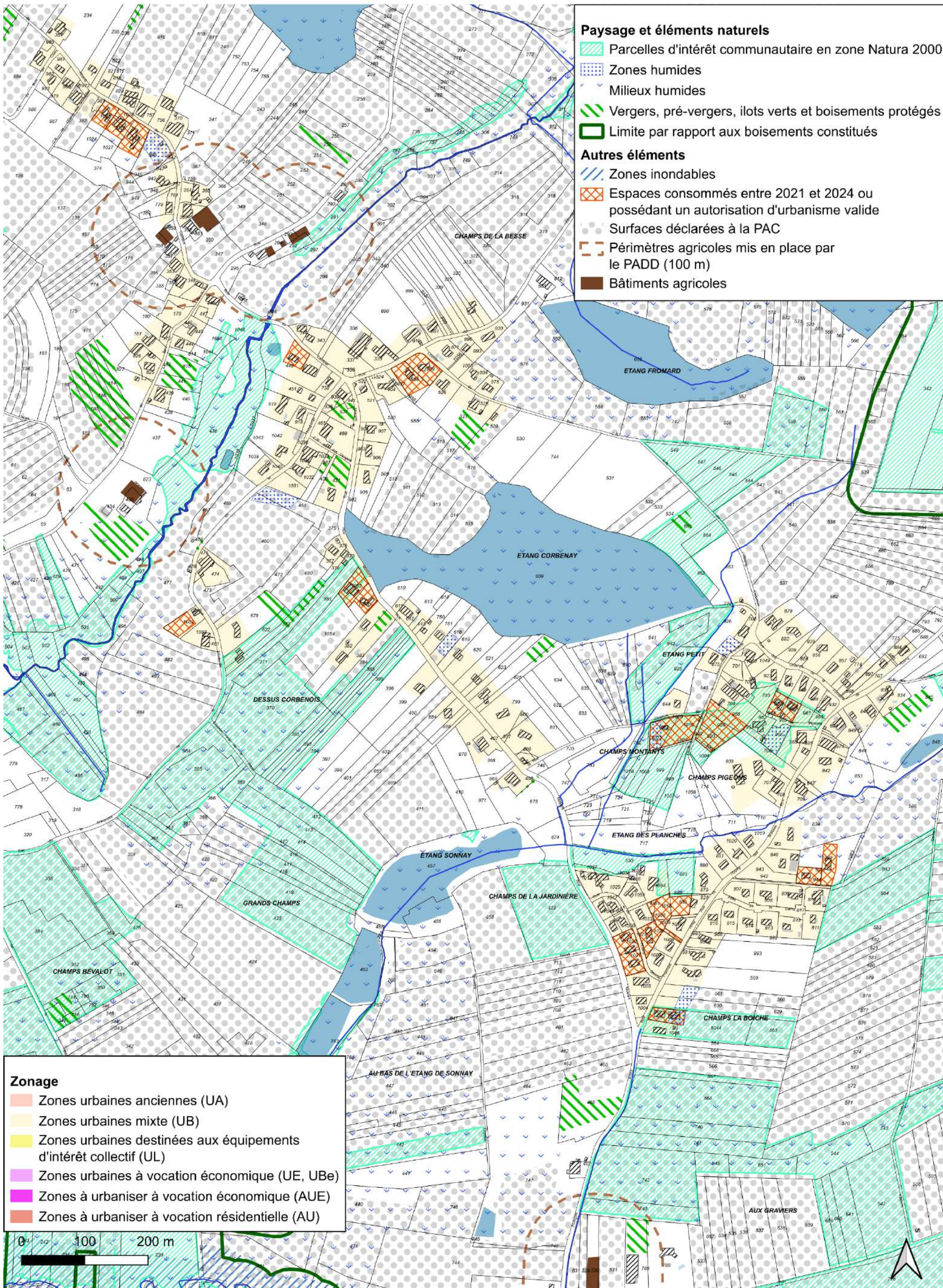


19. Francheville

FRANCHEVELLE : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



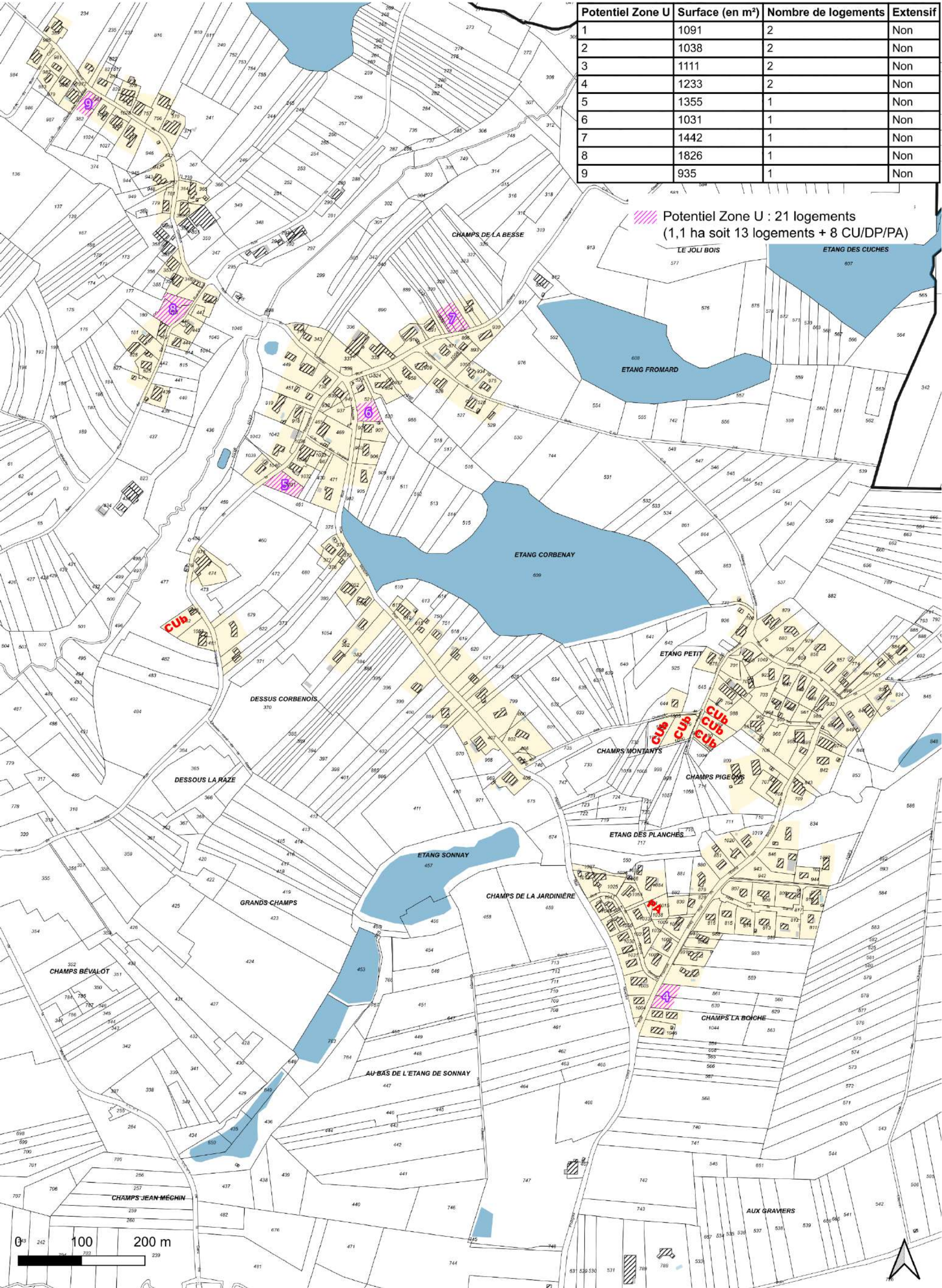
FRANCHEVELLE-NORD : OBJECTIF PADD 27 LOGEMENTS DONT 25 NEUFS



FRANCHEVELLE : OBJECTIF PADD 27 LOGEMENTS DONT 25 NEUFS

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1091	2	Non
2	1038	2	Non
3	1111	2	Non
4	1233	2	Non
5	1355	1	Non
6	1031	1	Non
7	1442	1	Non
8	1826	1	Non
9	935	1	Non

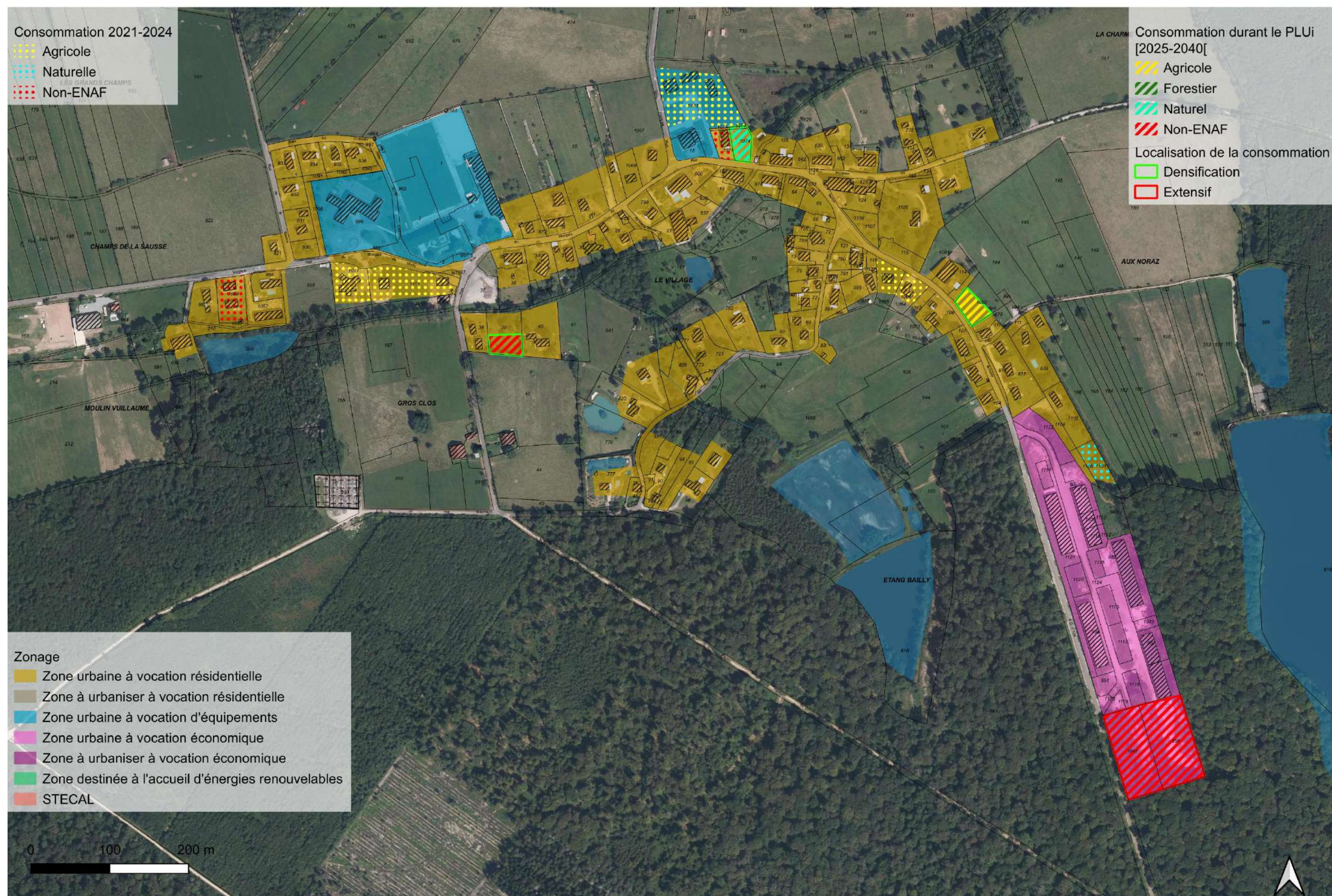
Potentiel Zone U : 21 logements
(1,1 ha soit 13 logements + 8 CU/DP/PA)



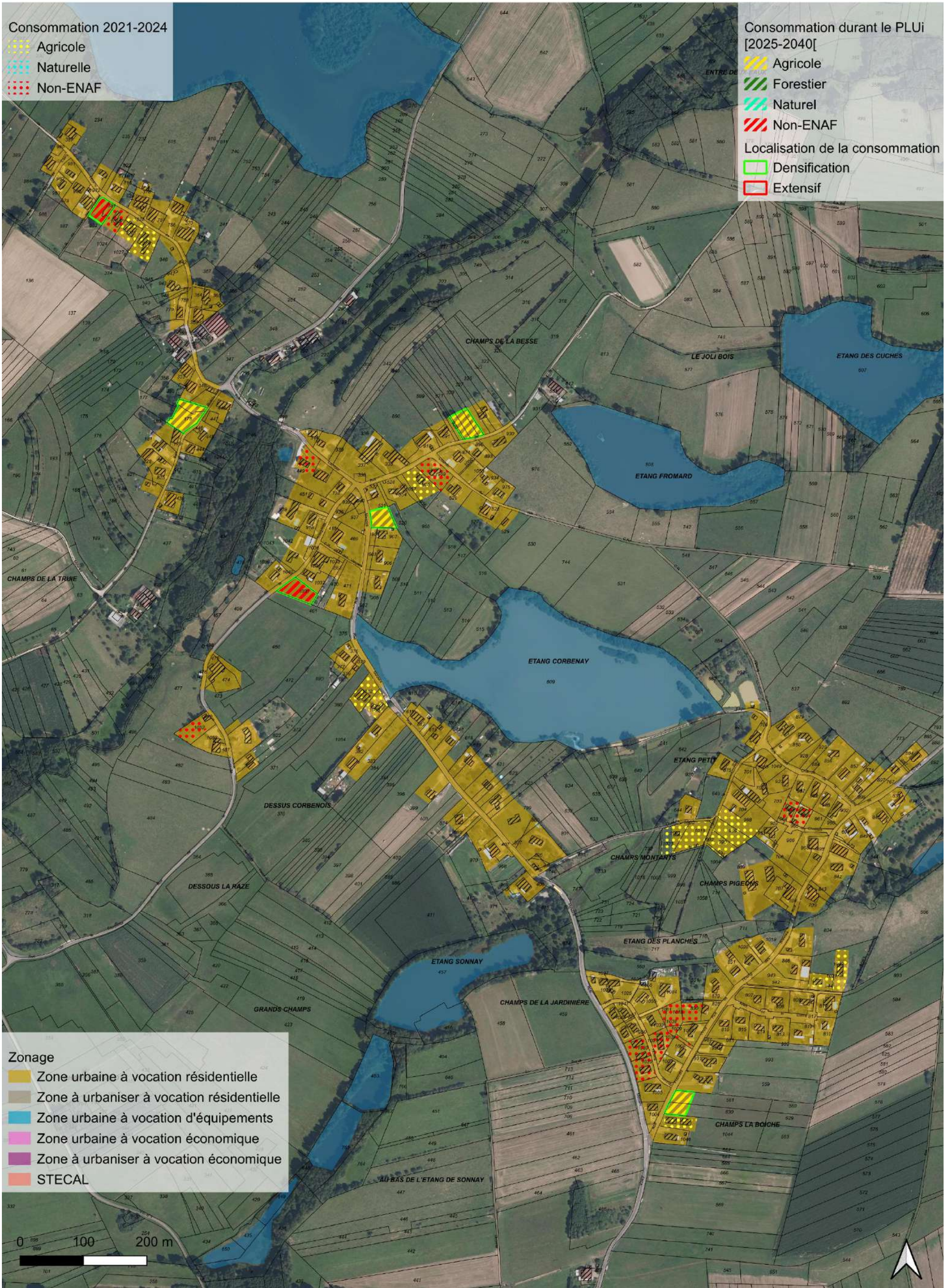
FRANCHEVELLE : OBJECTIF PADD 27 LOGEMENTS DONT 25 NEUFS



FRANCHEVELLE : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040

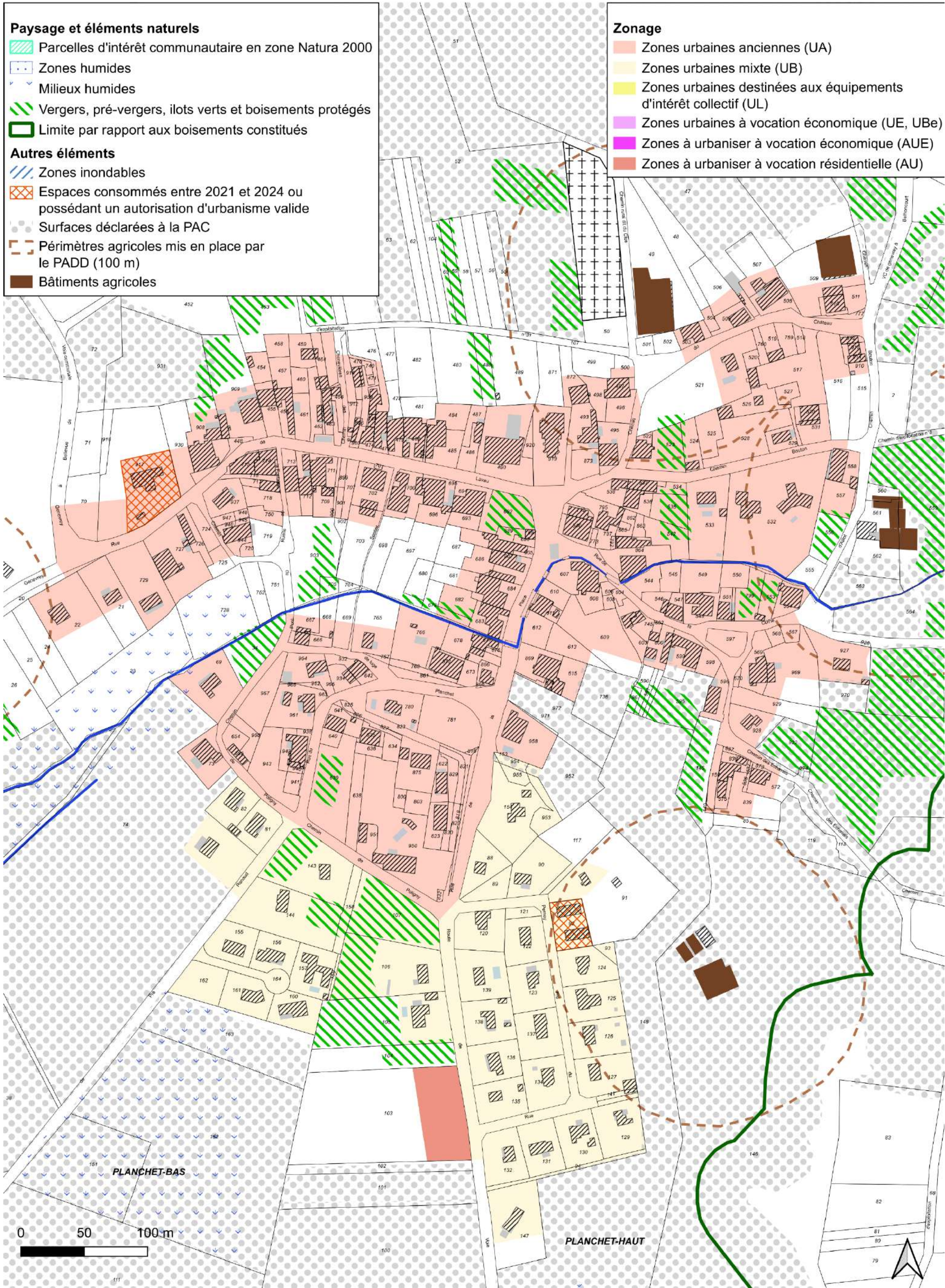


FRANCHEVELLE : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



20. Genevrey

GENEVREY : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



GENEVREY : OBJECTIF PADD 8 LOGEMENTS DONT 7 NEUFS

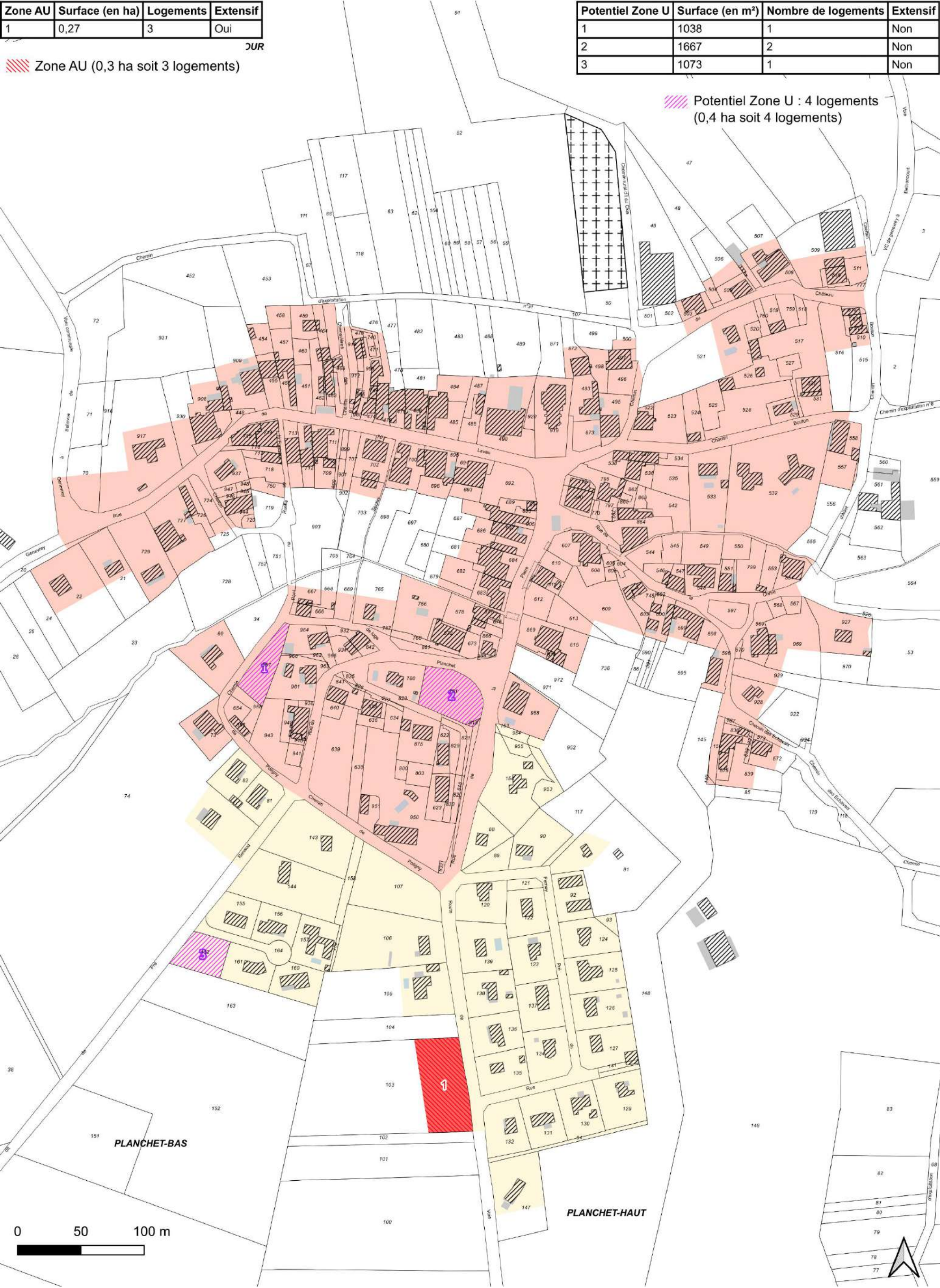
Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,27	3	Oui

DUR

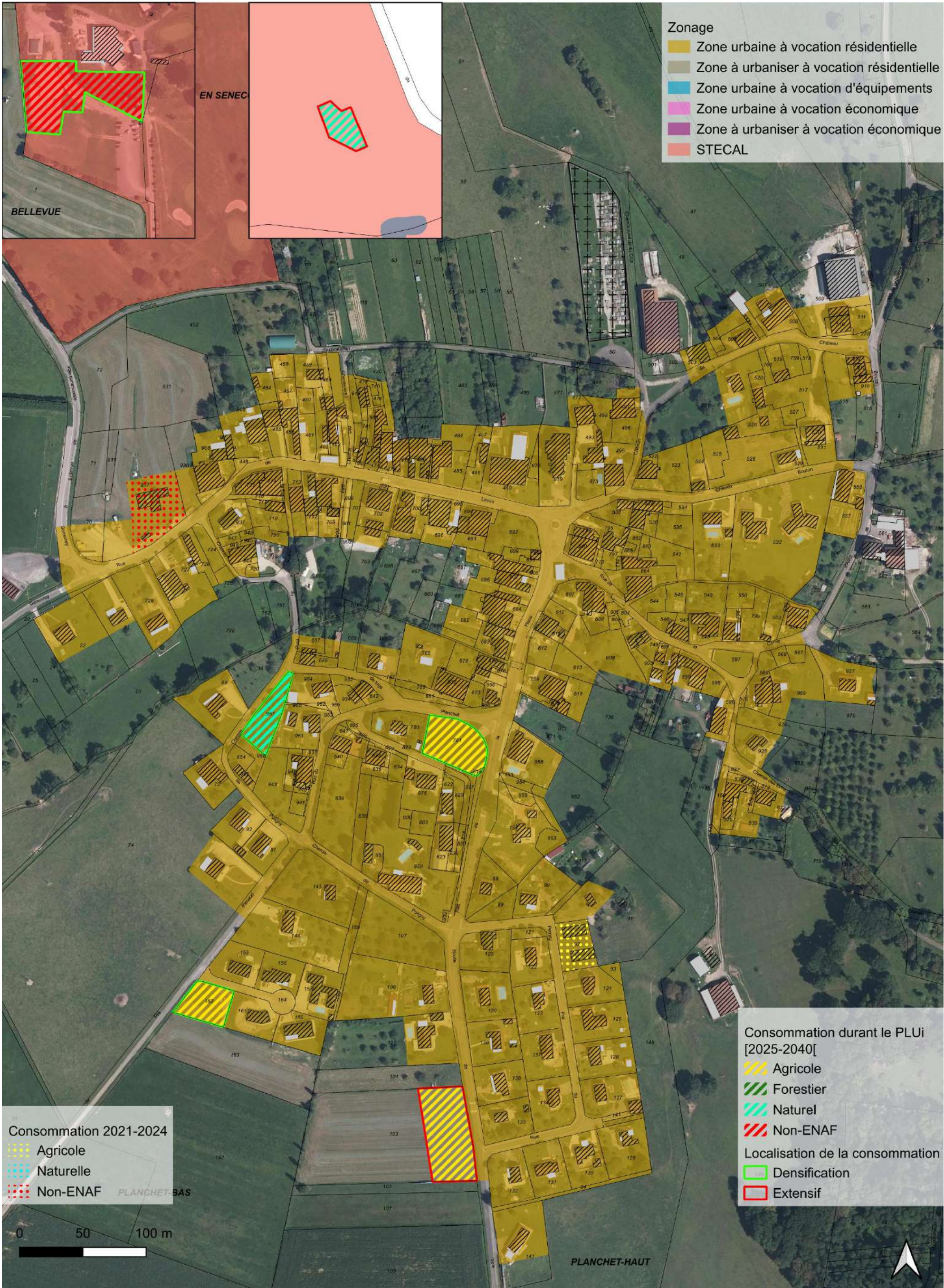
Zone AU (0,3 ha soit 3 logements)

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1038	1	Non
2	1667	2	Non
3	1073	1	Non

Potentiel Zone U : 4 logements
(0,4 ha soit 4 logements)

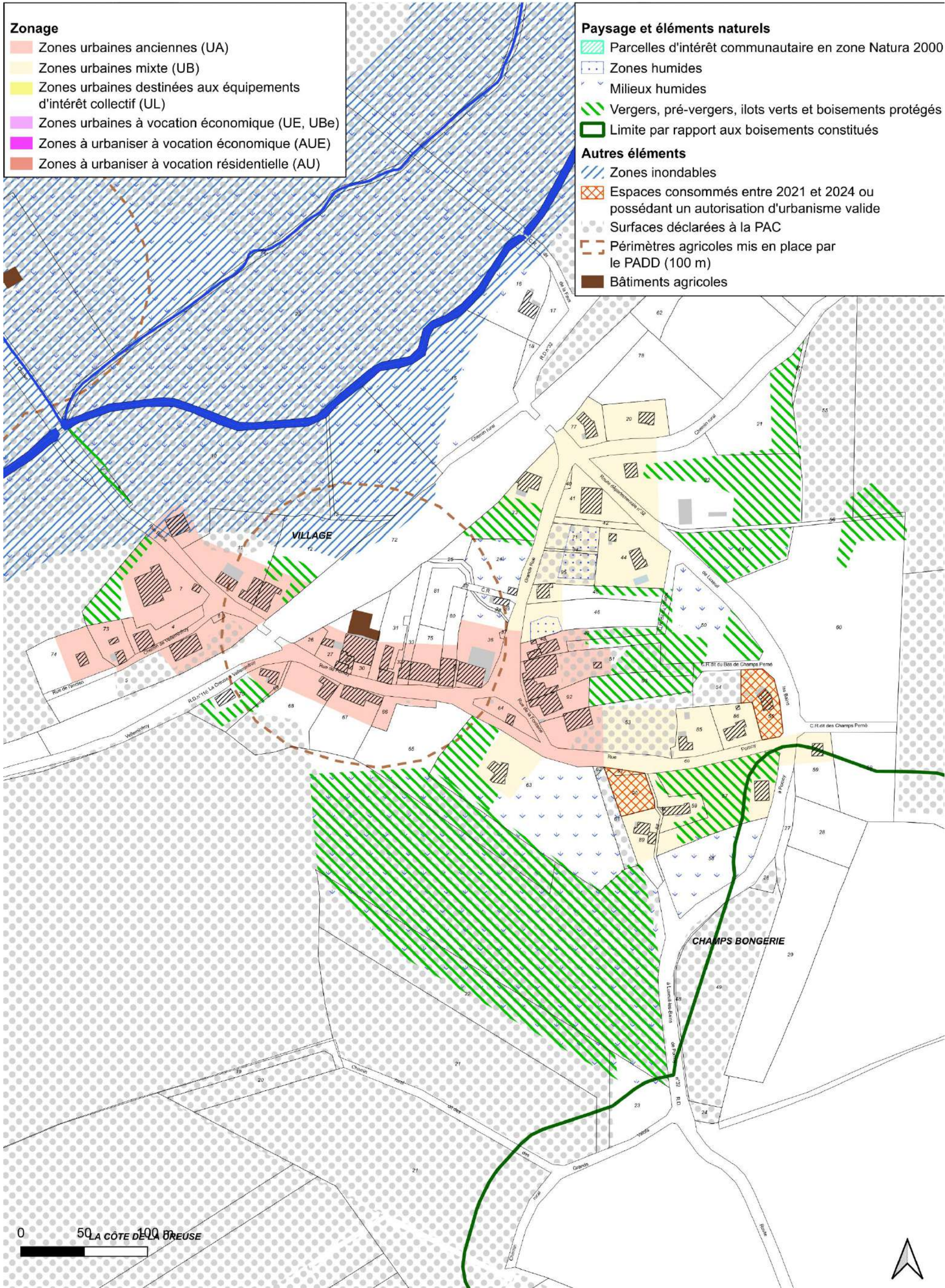


GENEVREY : OBJECTIF PADD 8 LOGEMENTS DONT 7 NEUFS



21. La Creuse

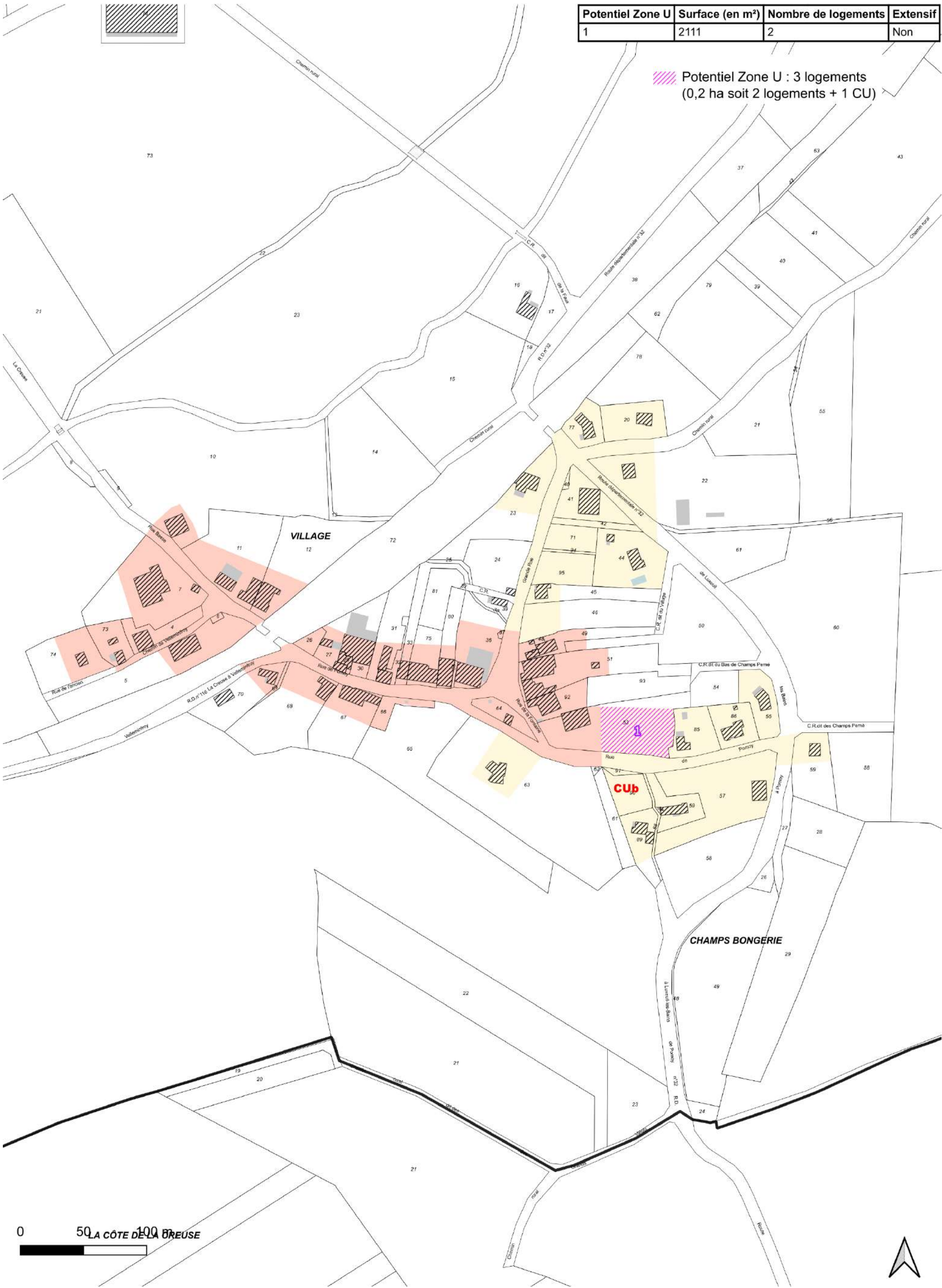
LA CREUSE : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



LA CREUSE : OBJECTIF PADD 1 LOGEMENTS DONT 0 NEUFS

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	2111	2	Non

Potentiel Zone U : 3 logements
(0,2 ha soit 2 logements + 1 CU)

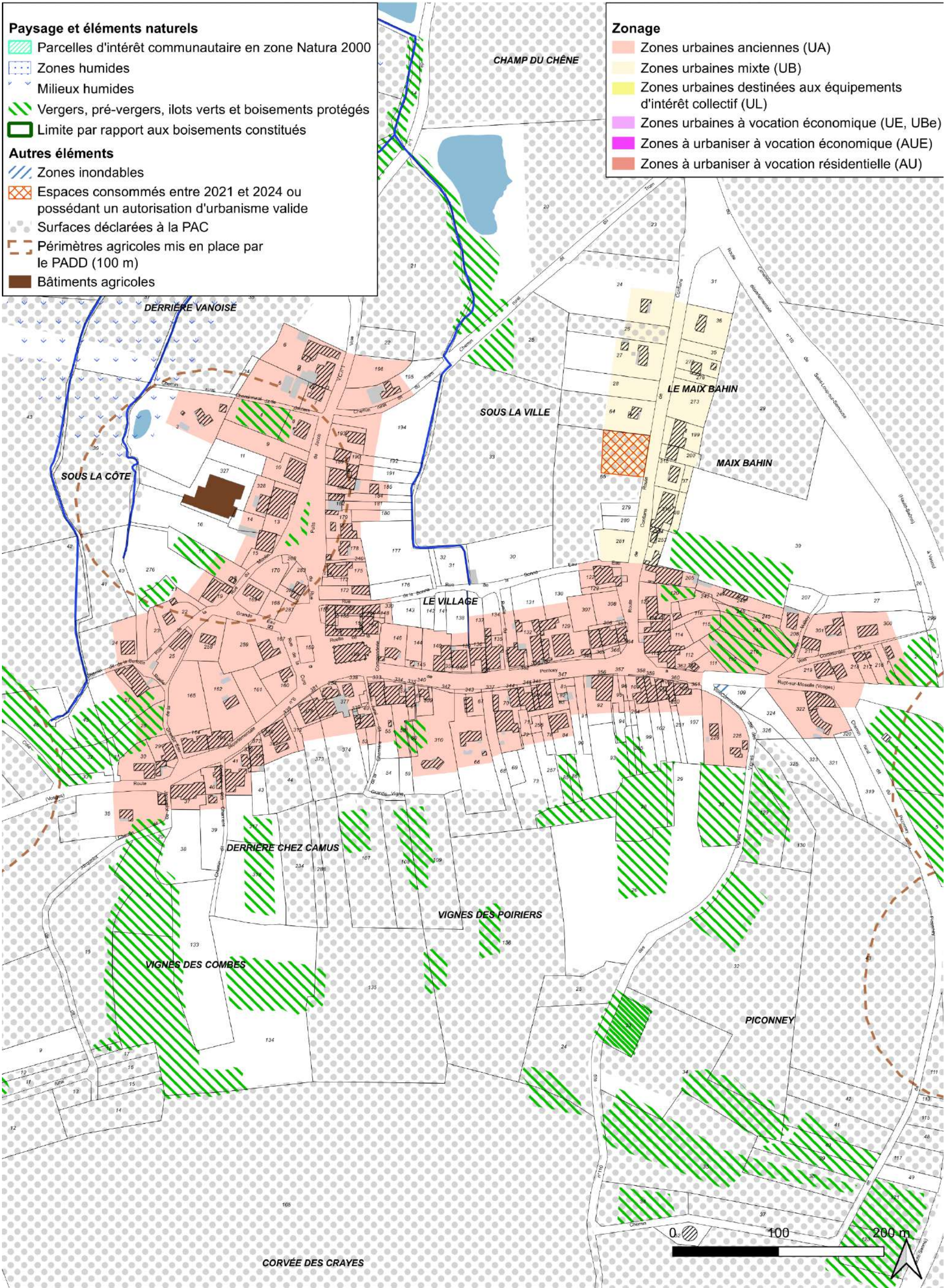


LA CREUSE : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



22. La Villedieu-en-Fontenette

LA-VILLEDIEU-EN-FONTENETTE : DELIMITATION DES ZONES URBAINES

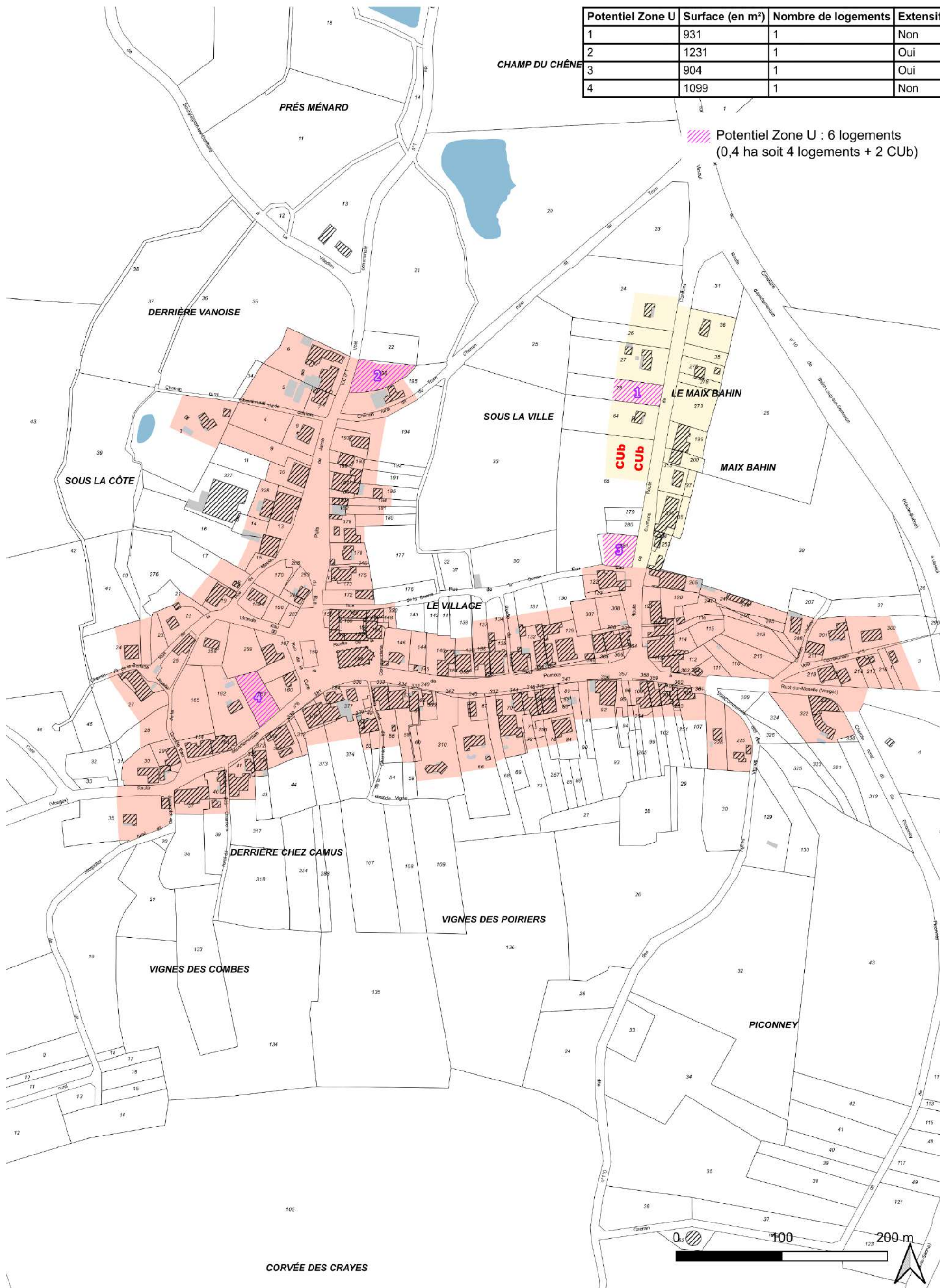


LA-VILLEDIEU-EN-FONTENETTE : OBJECTIF PADD 5 LOGEMENTS DONT 4 NEUFS

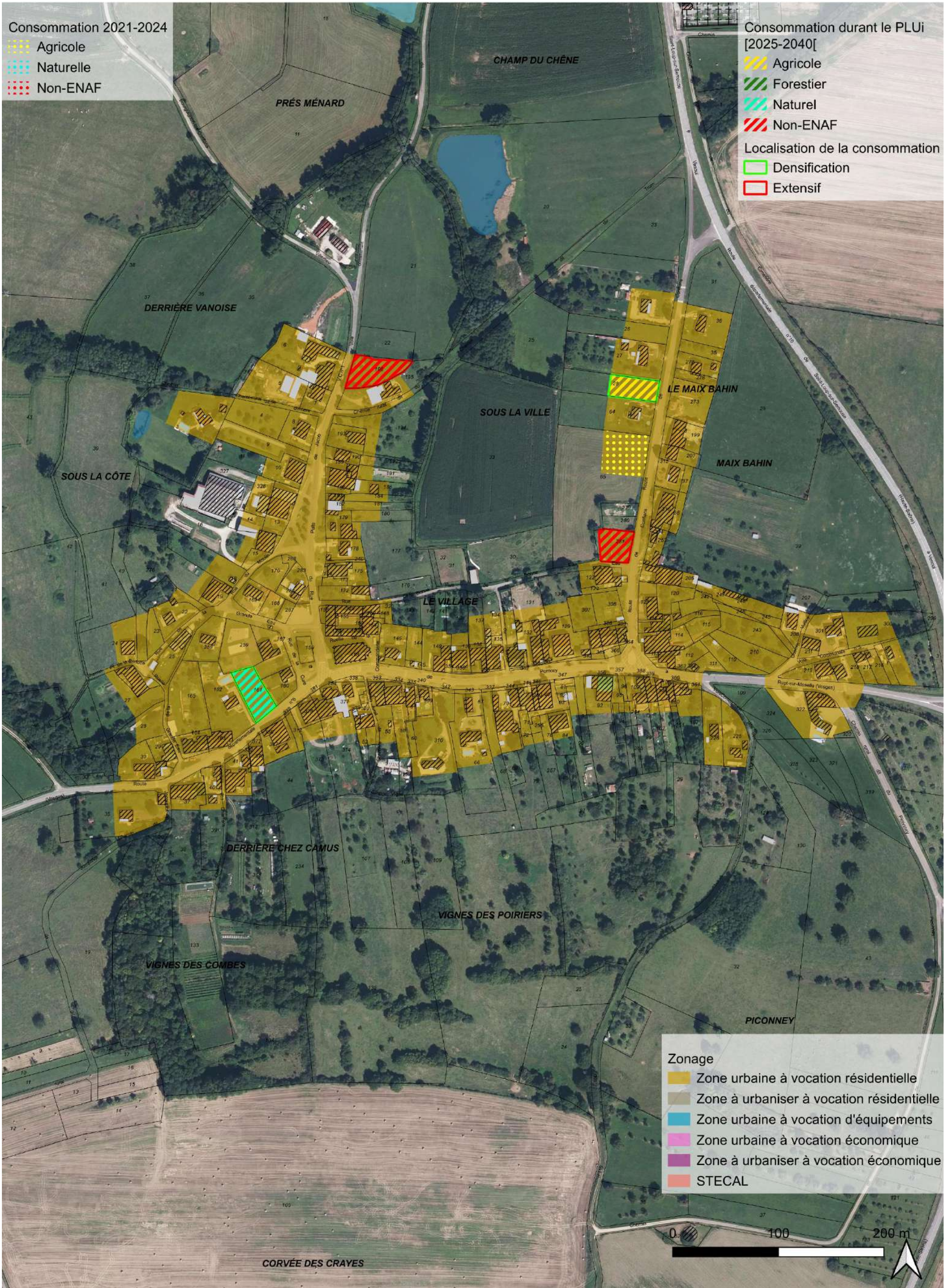
Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	931	1	Non
2	1231	1	Oui
3	904	1	Oui
4	1099	1	Non

CHAMP DU CHÊNE

Potentiel Zone U : 6 logements
(0,4 ha soit 4 logements + 2 CUB)

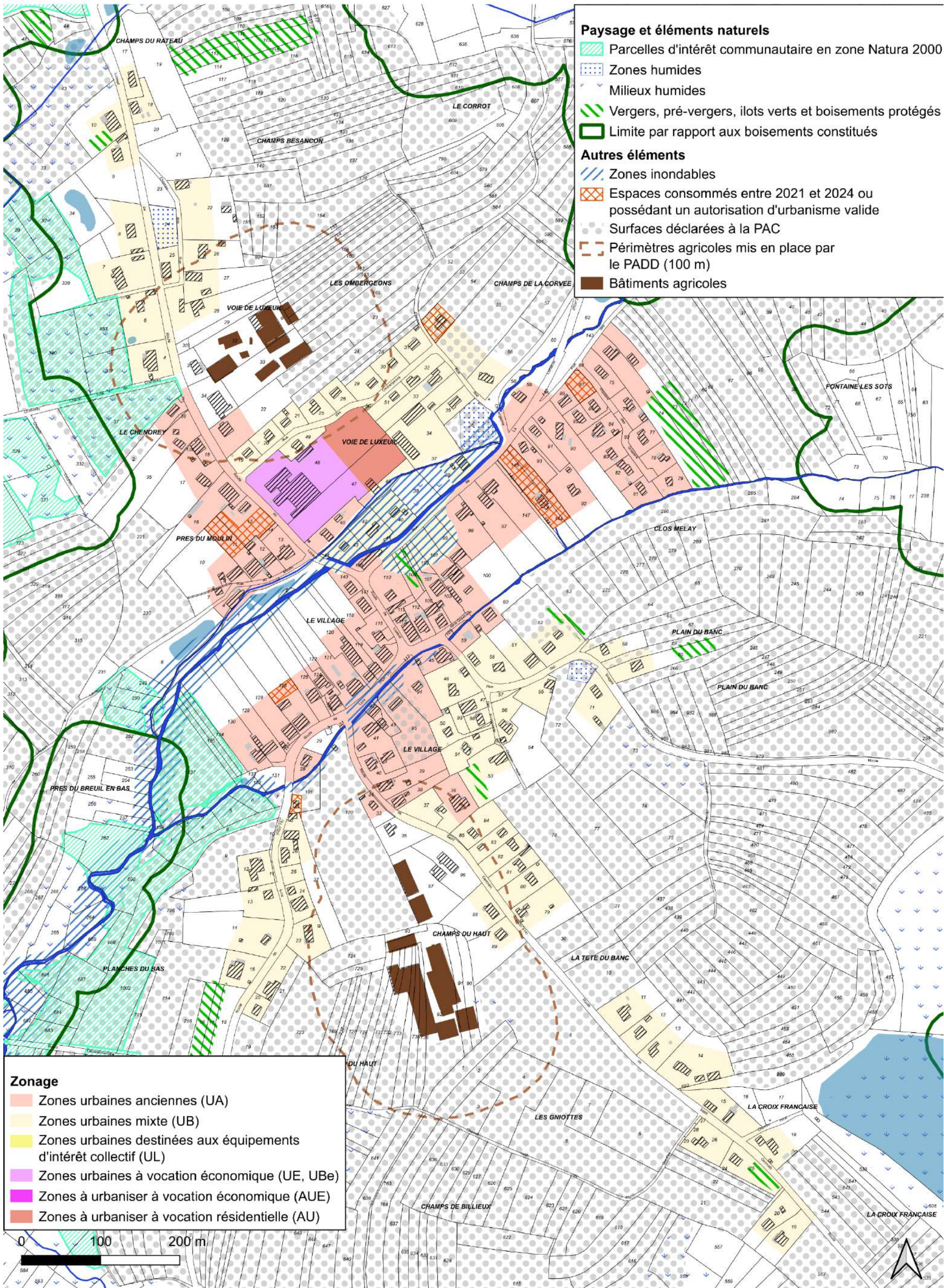


LA-VILLEDIEU-EN-FONTENETTE : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



23. Lantenot

LANTENOT : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



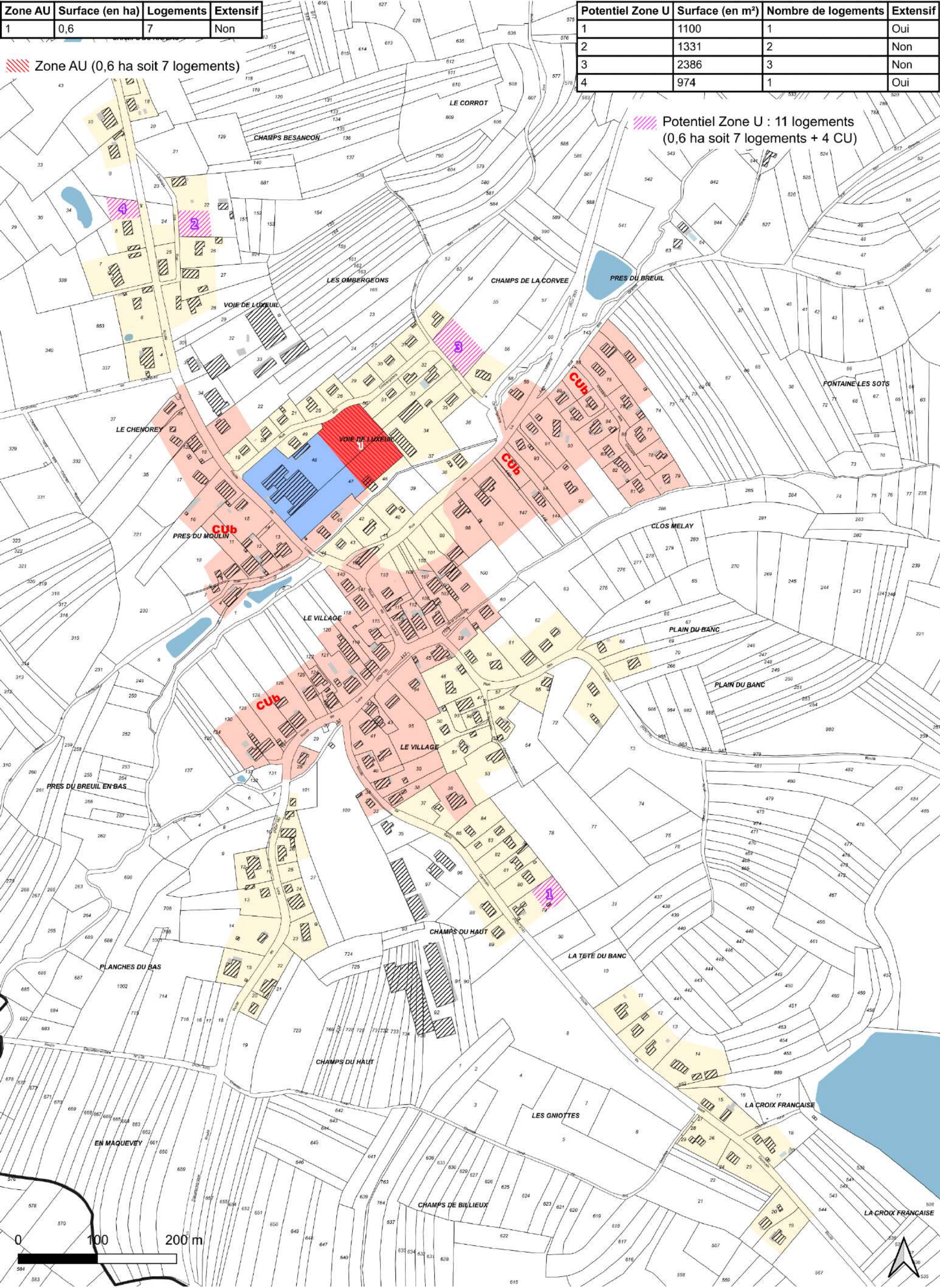
LANTENOT : OBJECTIF PADD 15 LOGEMENTS DONT 14 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,6	7	Non

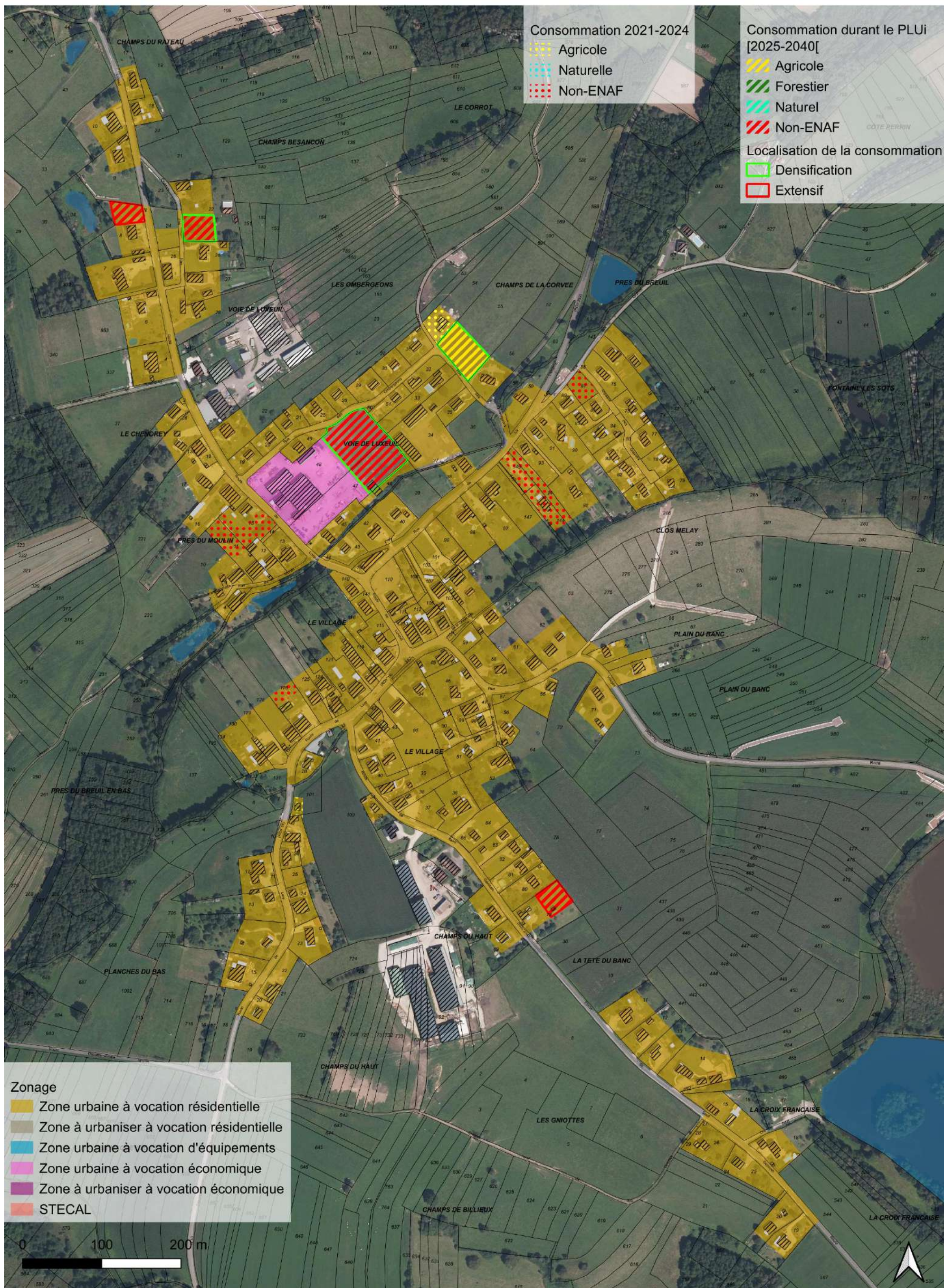
Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1100	1	Oui
2	1331	2	Non
3	2386	3	Non
4	974	1	Oui

Zone AU (0,6 ha soit 7 logements)

Potentiel Zone U : 11 logements
(0,6 ha soit 7 logements + 4 CU)

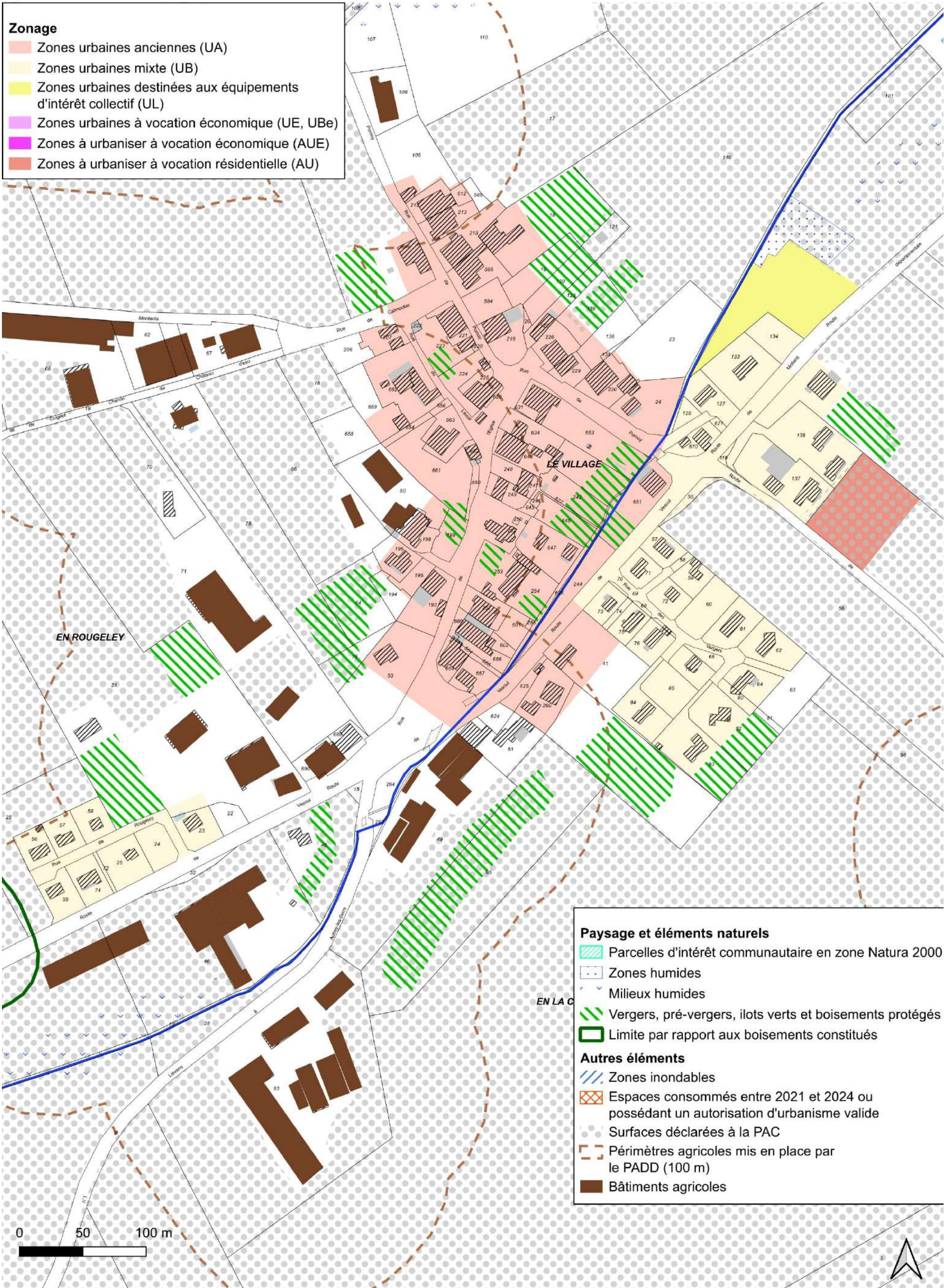


LANTENOT : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



24. Liévans

LIEVANS : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



LIEVANS : OBJECTIF PADD 9 LOGEMENTS DONT 8 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,42	5	Oui

 Zone AU (0,4 ha soit 5 logements)

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1247	1	Non
2	1121	1	Non
3	819	1	Non
4	932	1	Non

 Potentiel Zone U : 4 logements
(0,4 ha soit 4 logements)

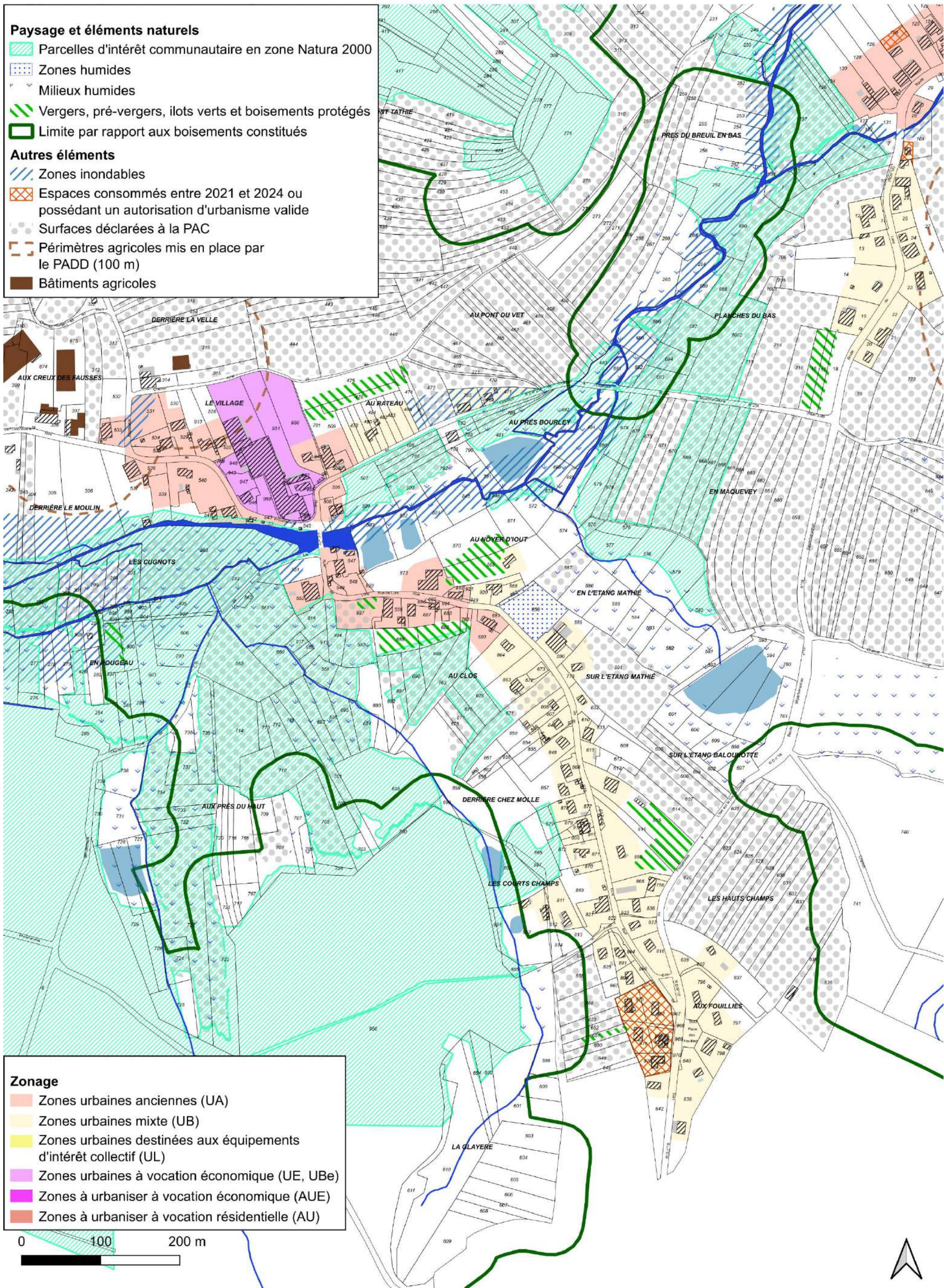


LIEVANS : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



25. Linexert

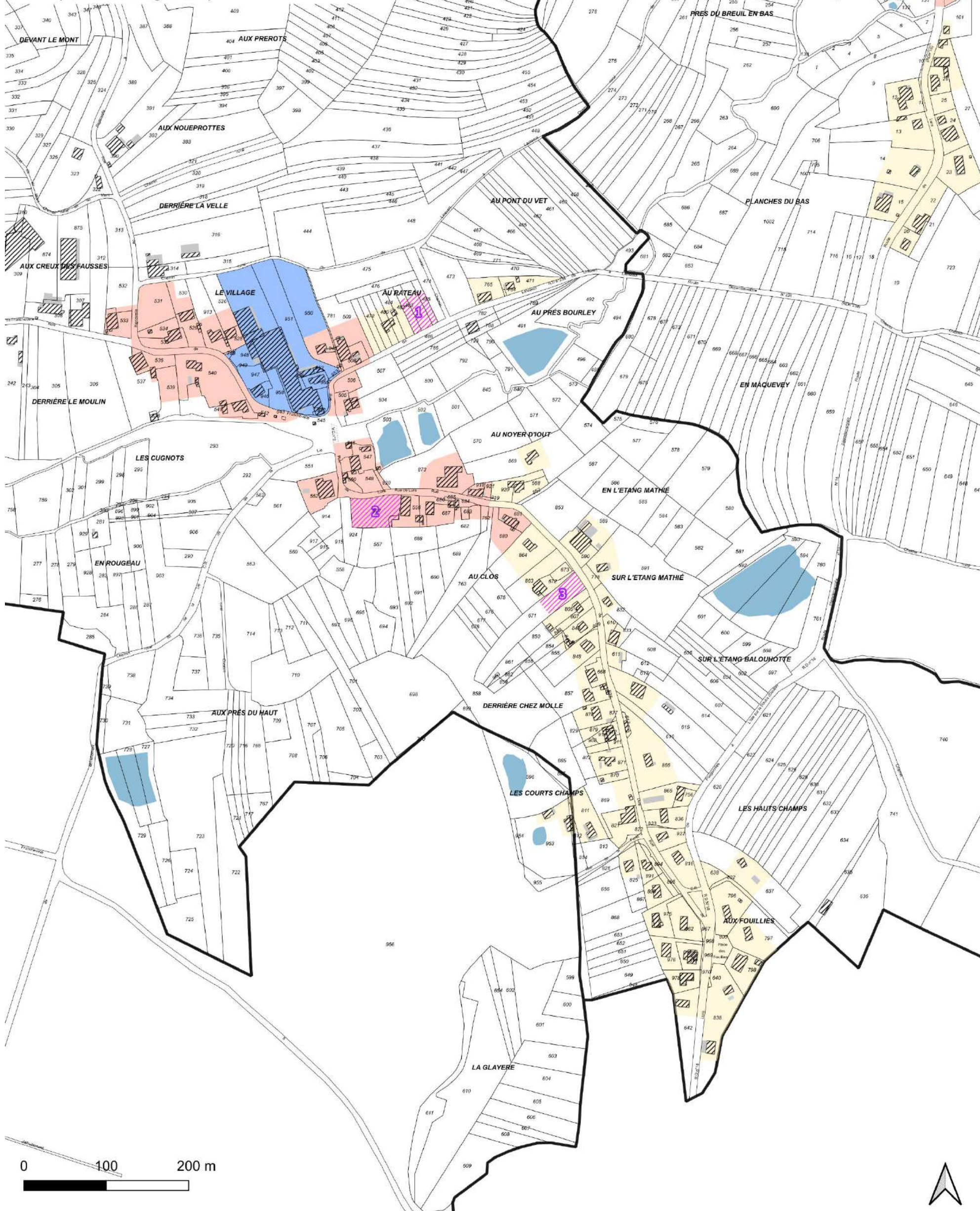
LINEXERT : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



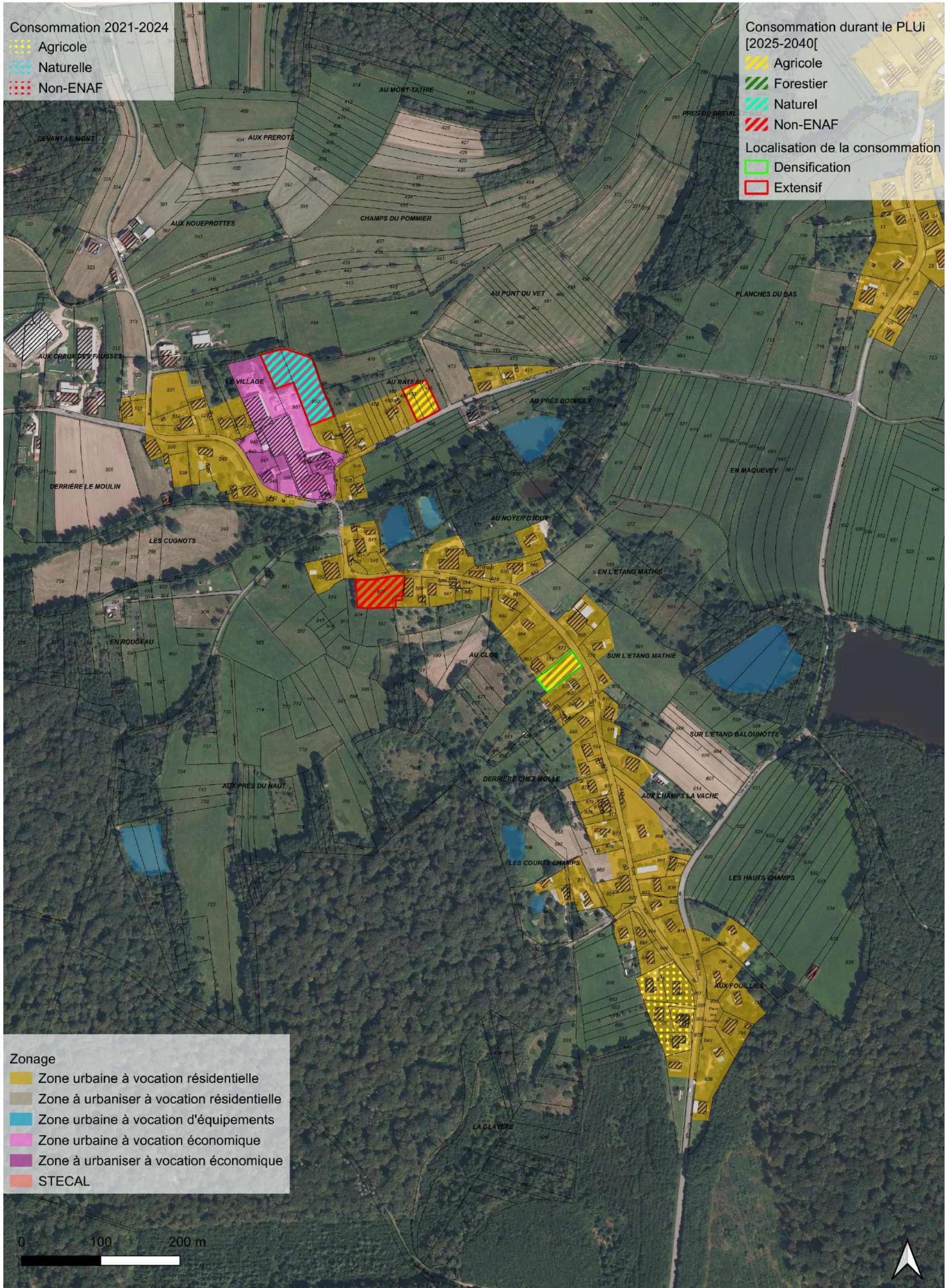
LINEXERT : OBJECTIF PADD 5 LOGEMENTS DONT 4 NEUFS

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1394	2	Oui
2	2133	3	Oui
3	1249	1	Non

 Potentiel Zone U : 6 logements
 (0,5 ha soit 6 logements)

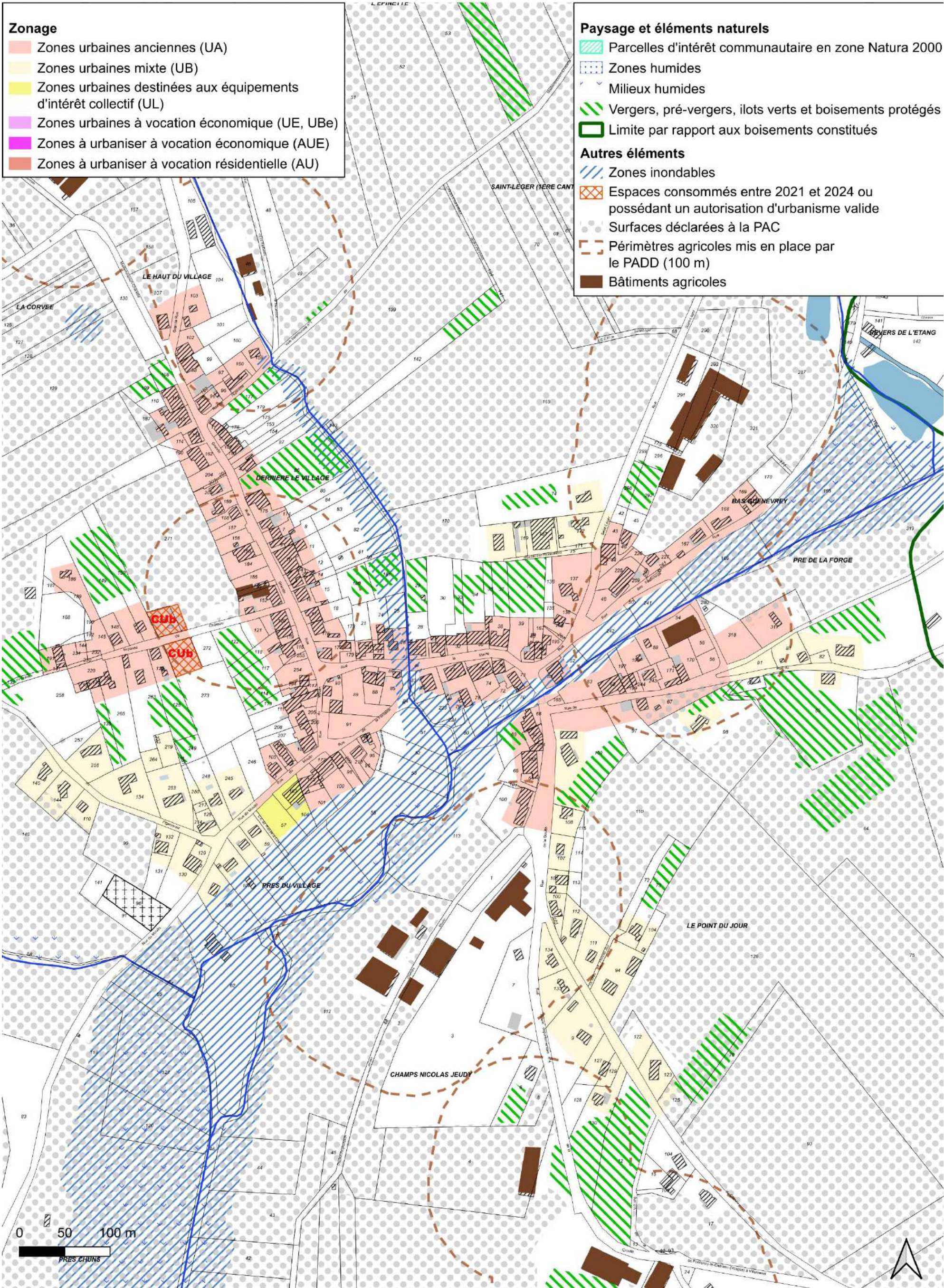


LINEXERT : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



26. Mailleroncourt-Charette

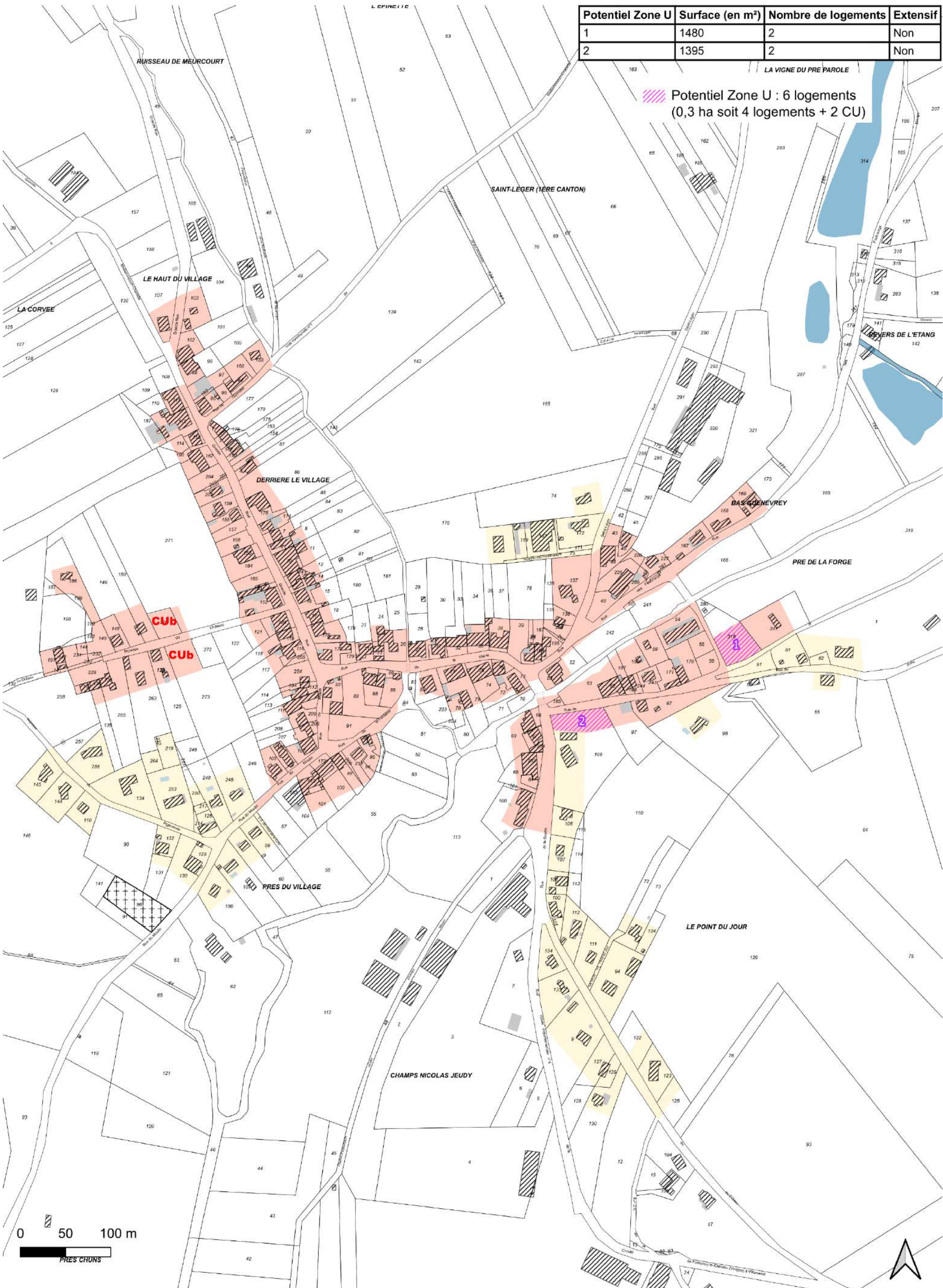
MAILLÉRONCOURT-CHATRETTE : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



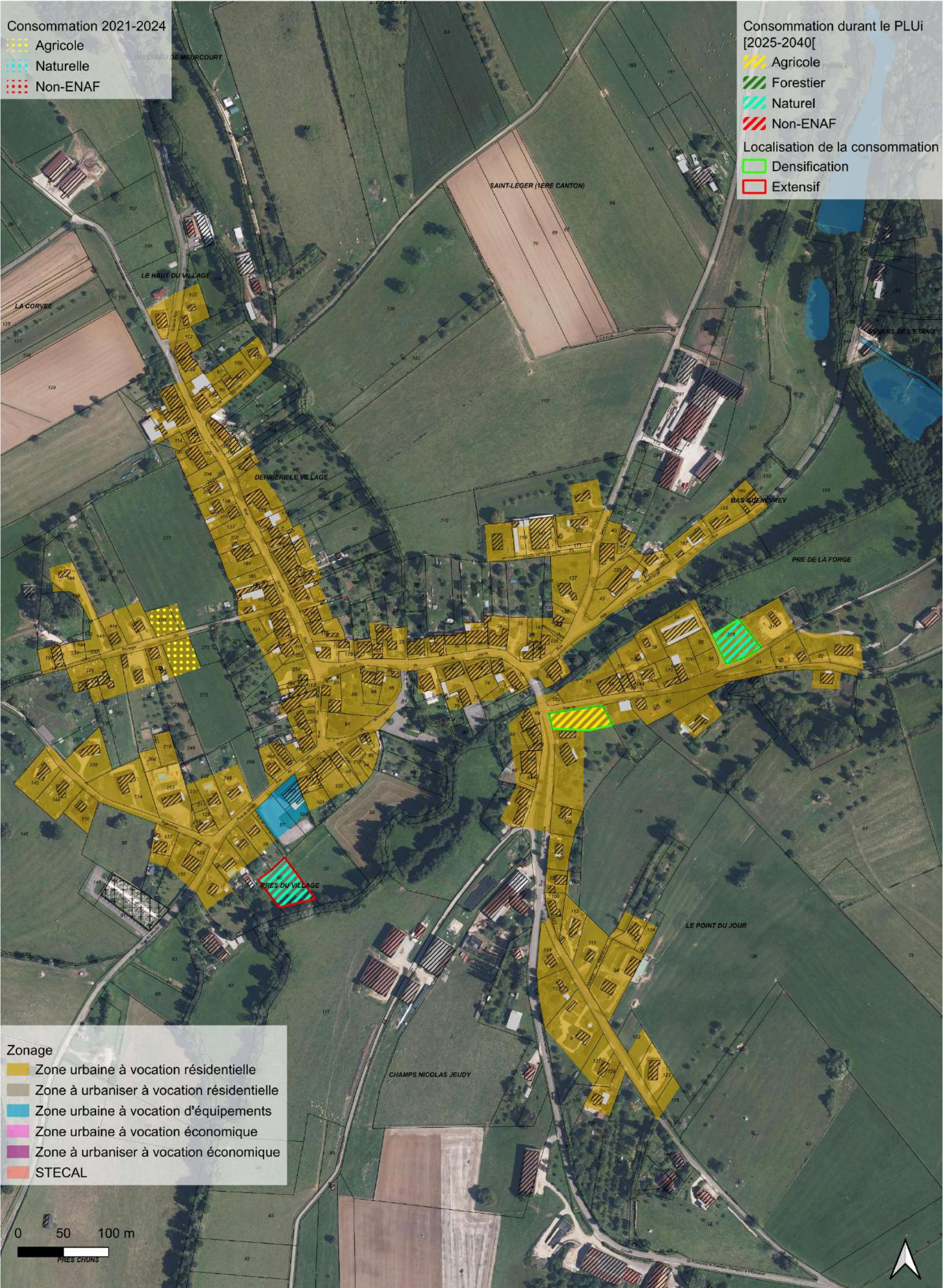
MAILLERONCOURT-CHATRETTE : OBJECTIF PADD 7 LOGEMENTS DONT 6 NEUFS

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1480	2	Non
2	1395	2	Non

Potentiel Zone U : 6 logements
(0,3 ha soit 4 logements + 2 CU)

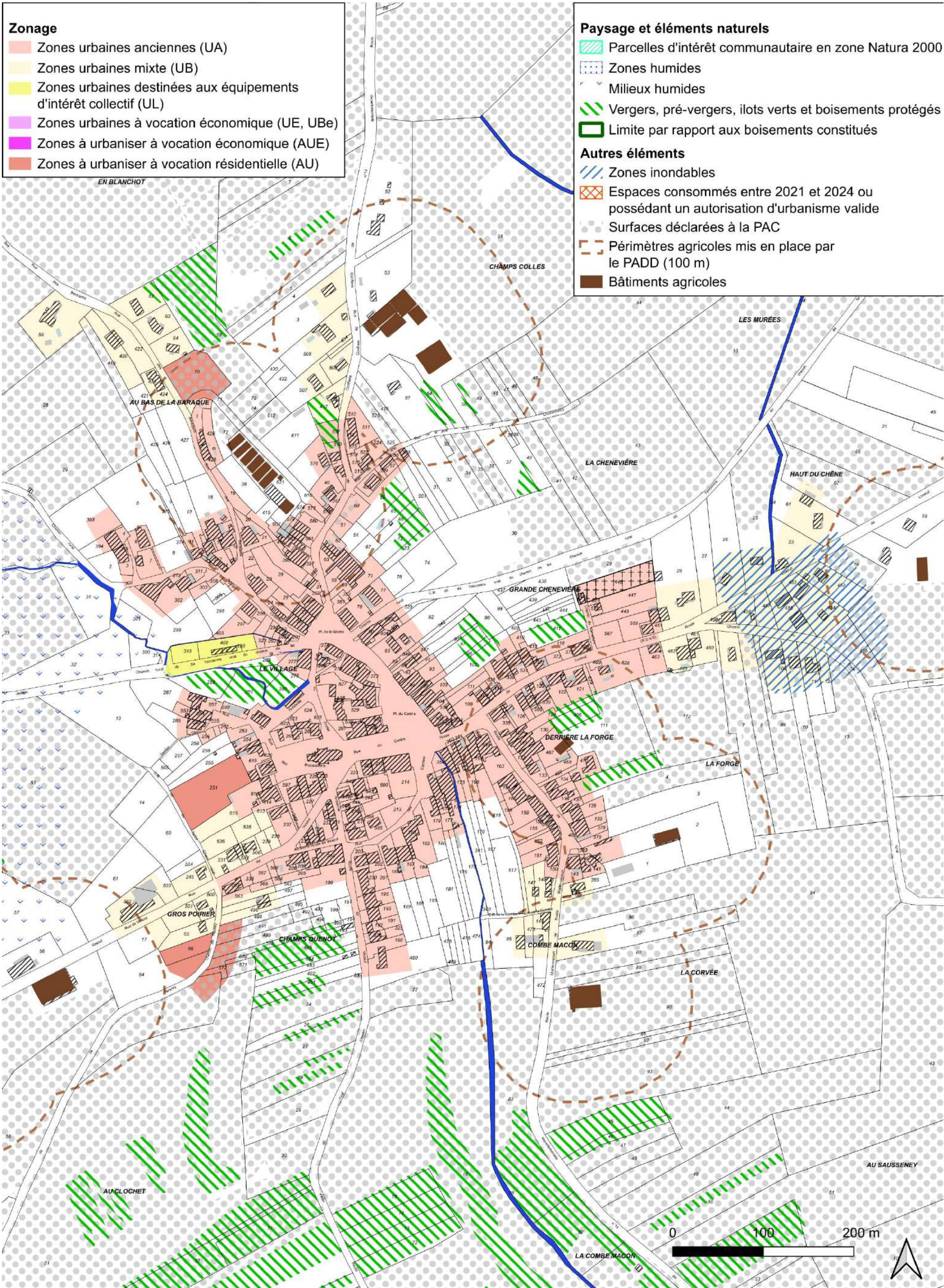


MAILLERONCOURT-CHATRETTE : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



27. Meurcourt

MEURCOURT : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



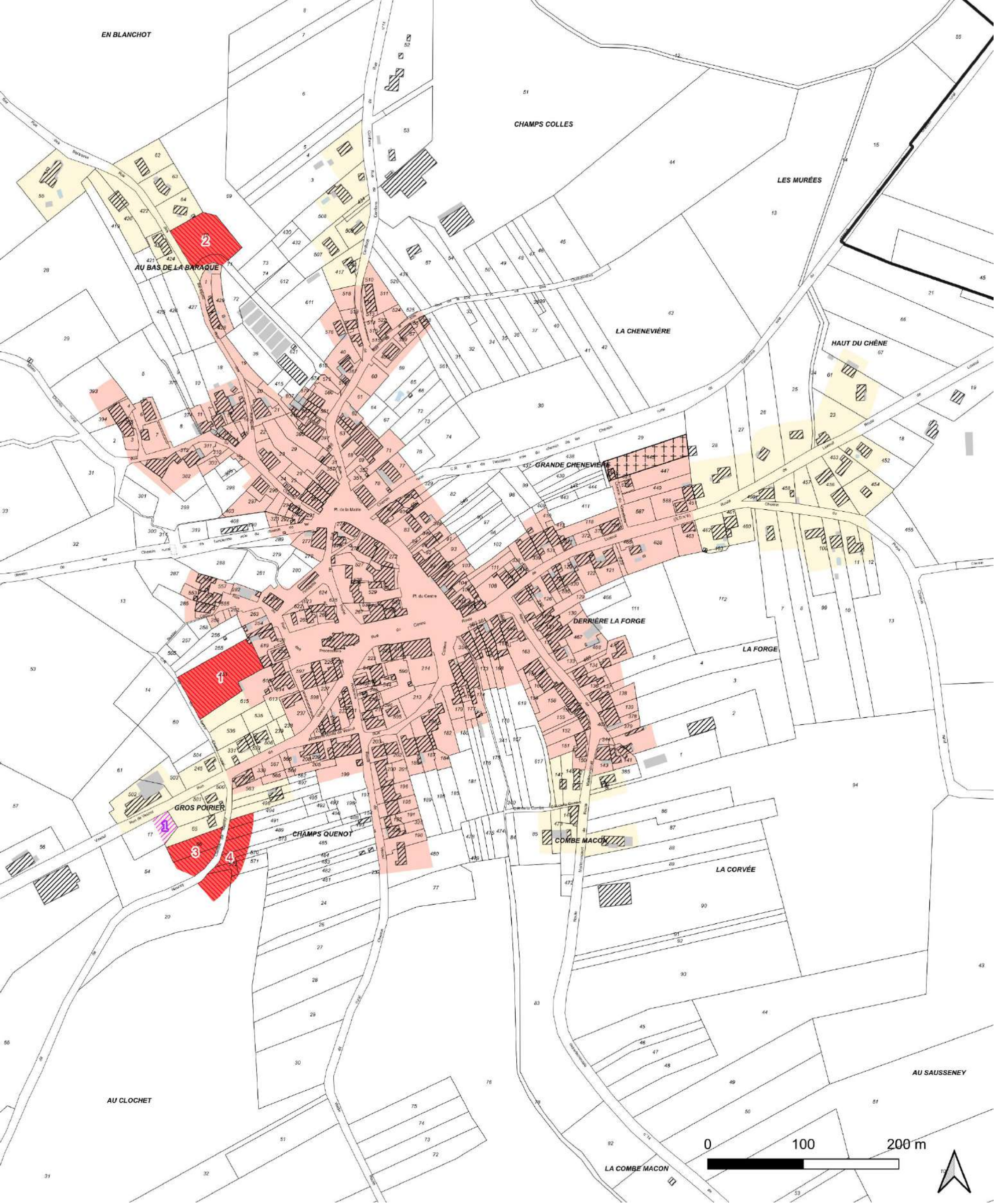
MEURCOURT : OBJECTIF PADD 13 LOGEMENTS DONT 12 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,37	4	Oui
2	0,27	3	Non
3	0,16	2	Oui
4	0,23	3	Oui

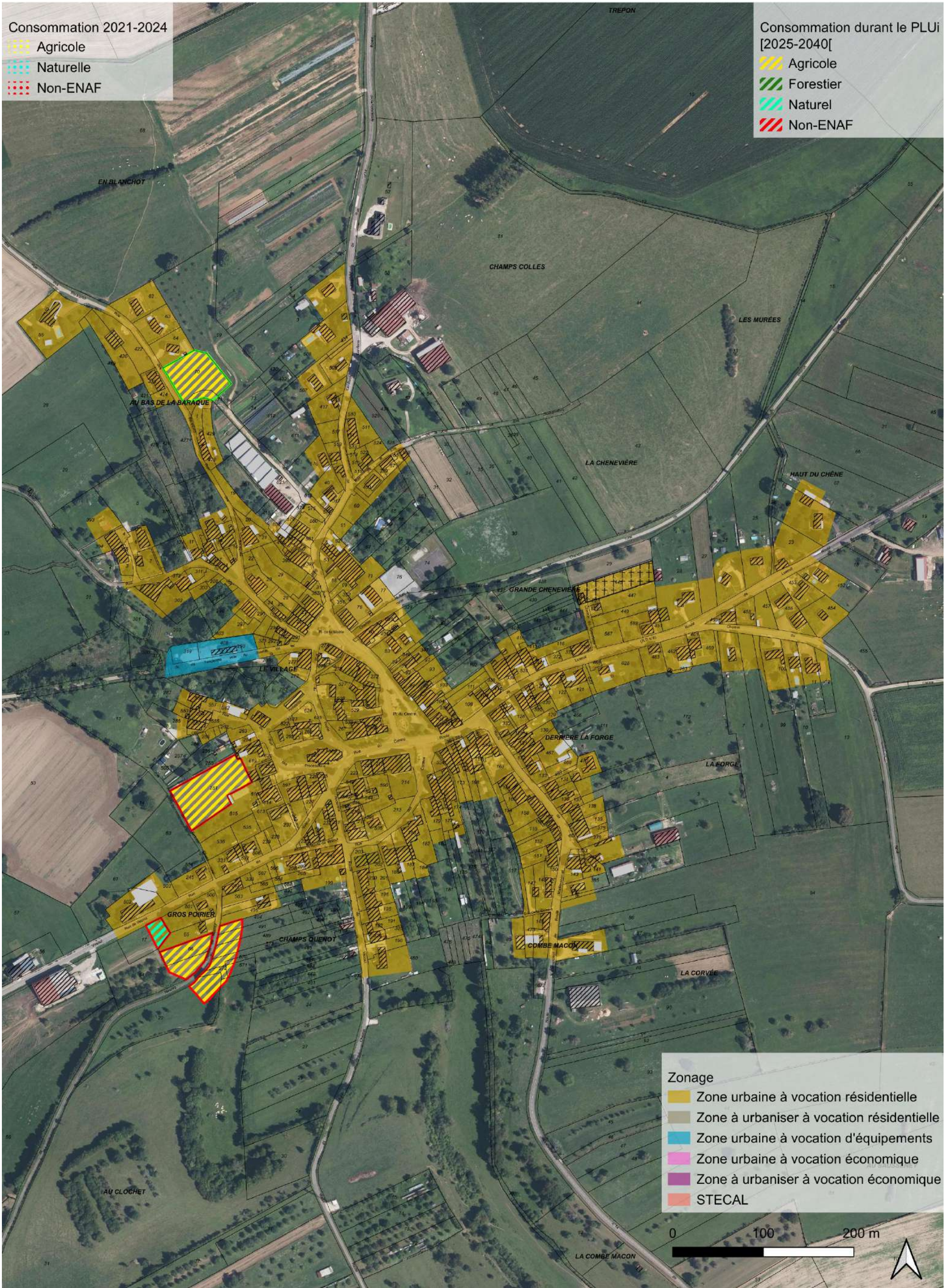
Identifiant	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	484	1	Oui

Potentiel Zone U : 1 logement
(0,05 ha soit 1 logement)

Zone AU (1 ha soit 12 logements)

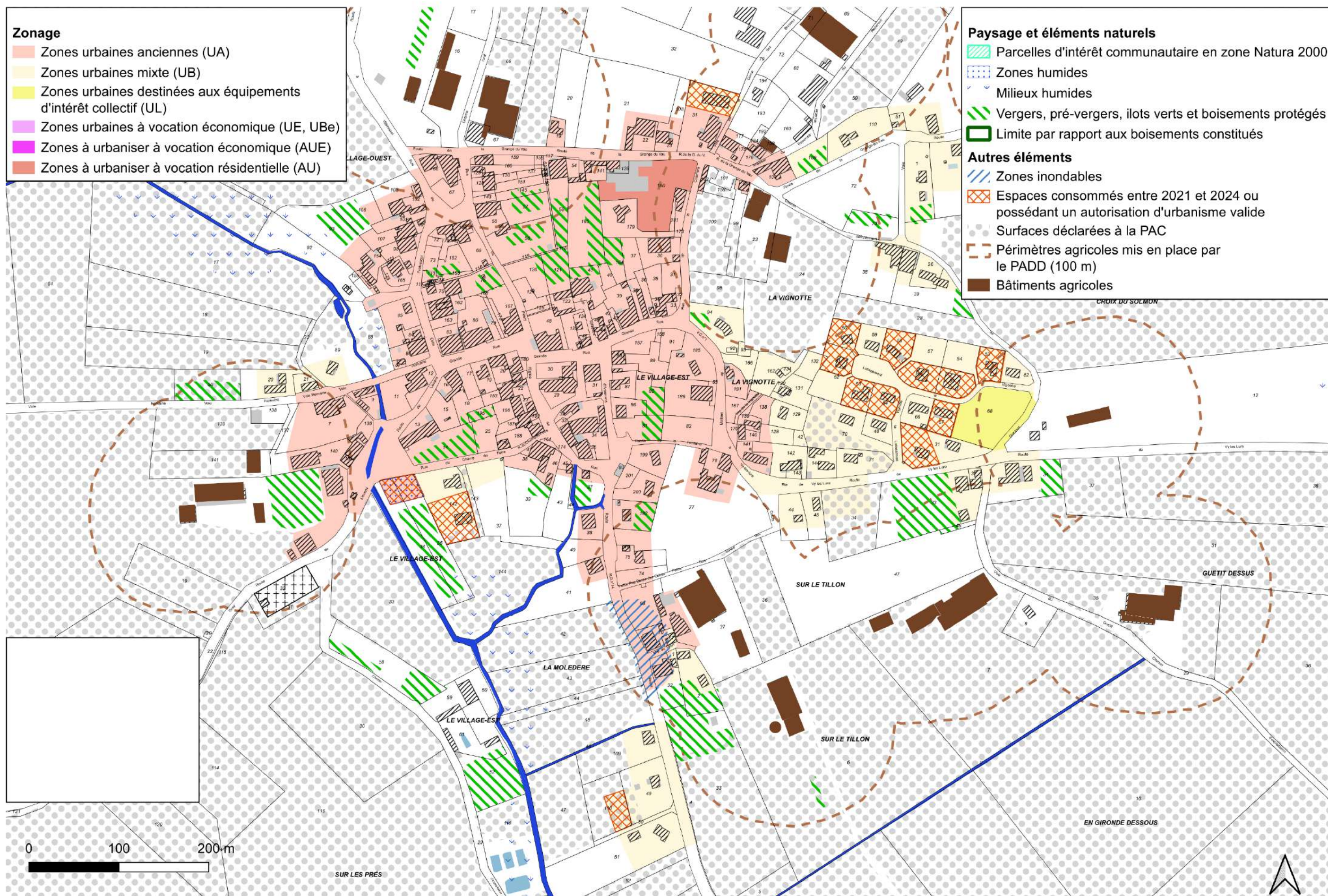


MEURCOURT : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



28. Mollans

MOLLANS : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



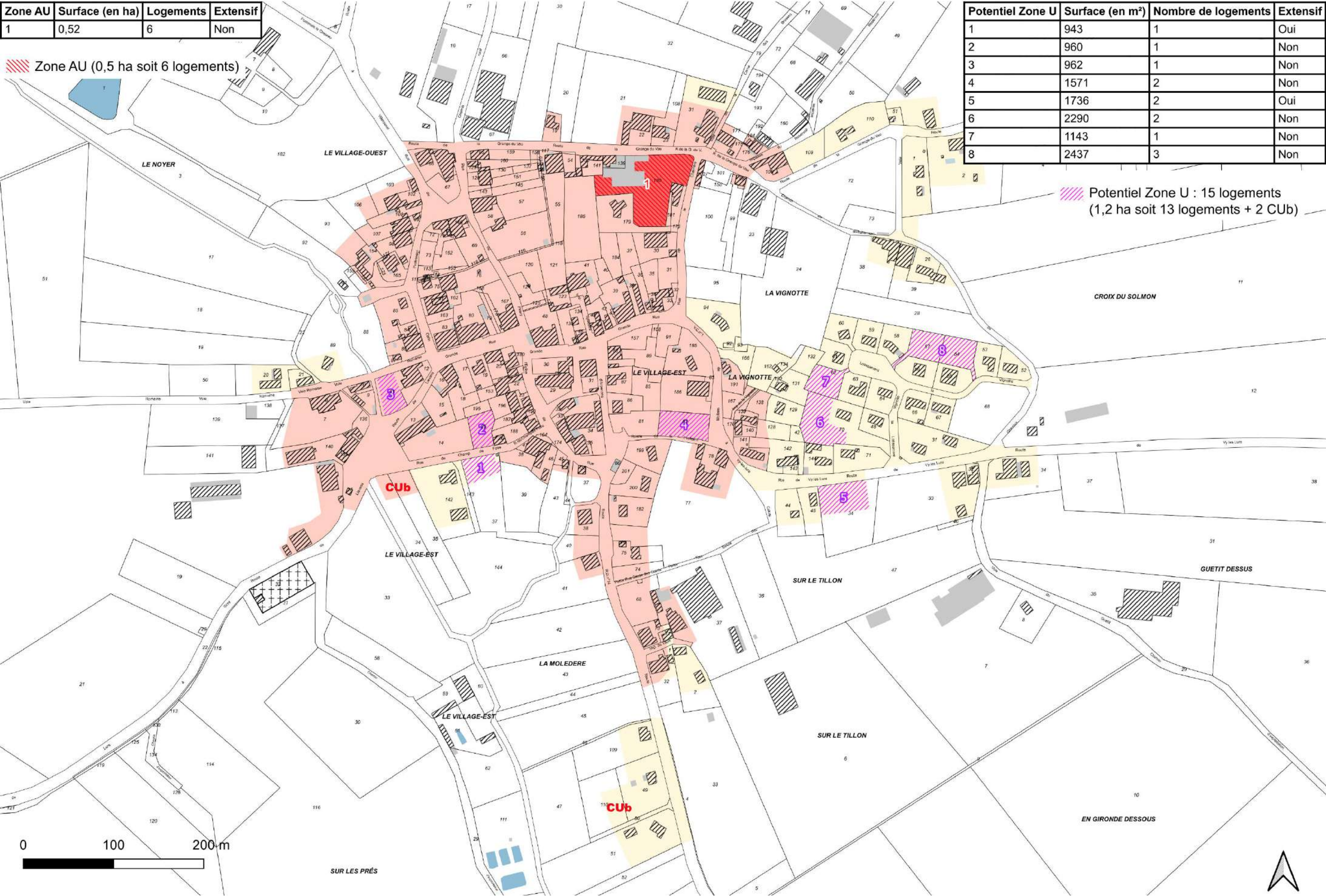
MOLLANS : OBJECTIF PADD 15 LOGEMENTS DONT 14 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,52	6	Non

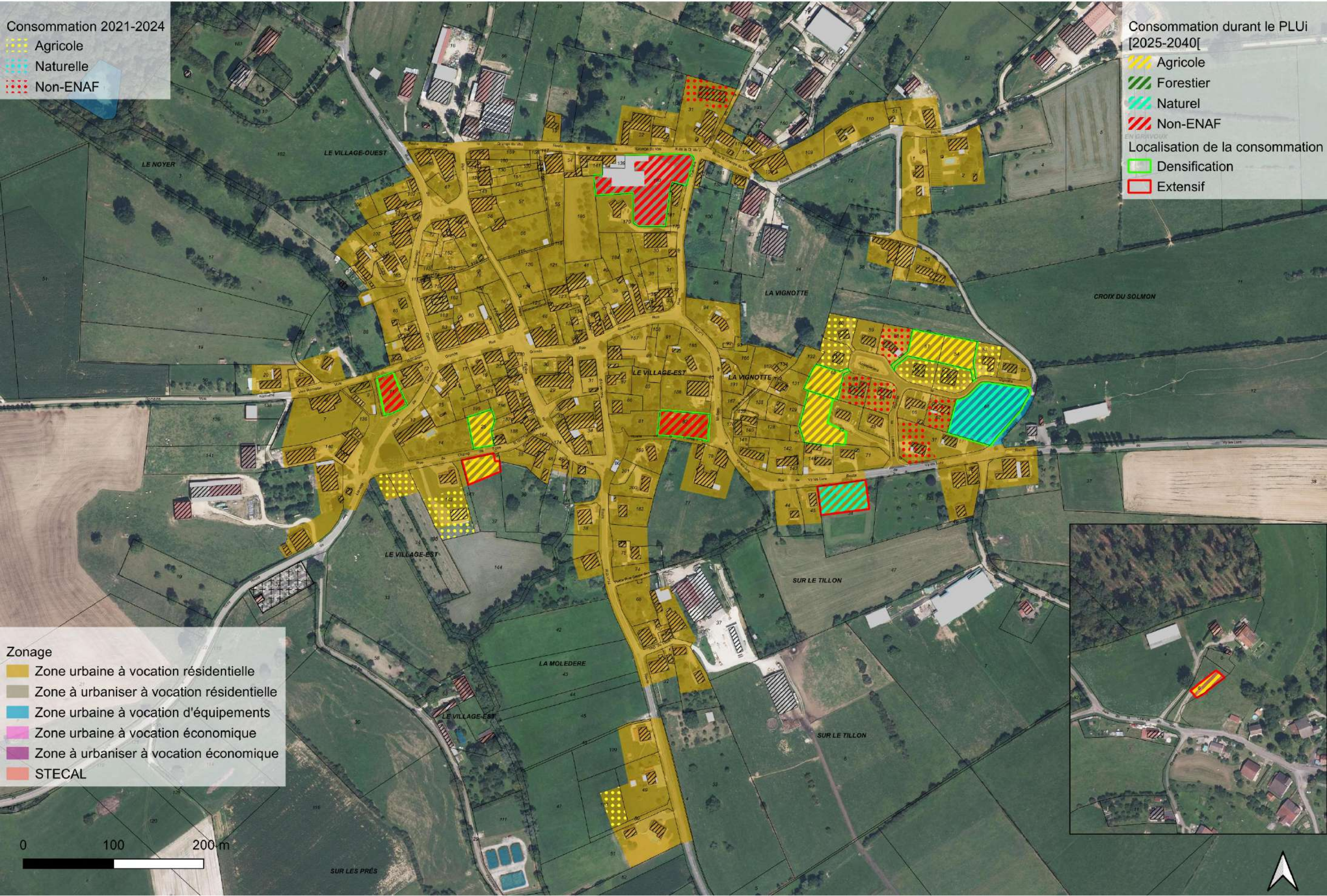
Zone AU (0,5 ha soit 6 logements)

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	943	1	Oui
2	960	1	Non
3	962	1	Non
4	1571	2	Non
5	1736	2	Oui
6	2290	2	Non
7	1143	1	Non
8	2437	3	Non

Potentiel Zone U : 15 logements
(1,2 ha soit 13 logements + 2 CUB)

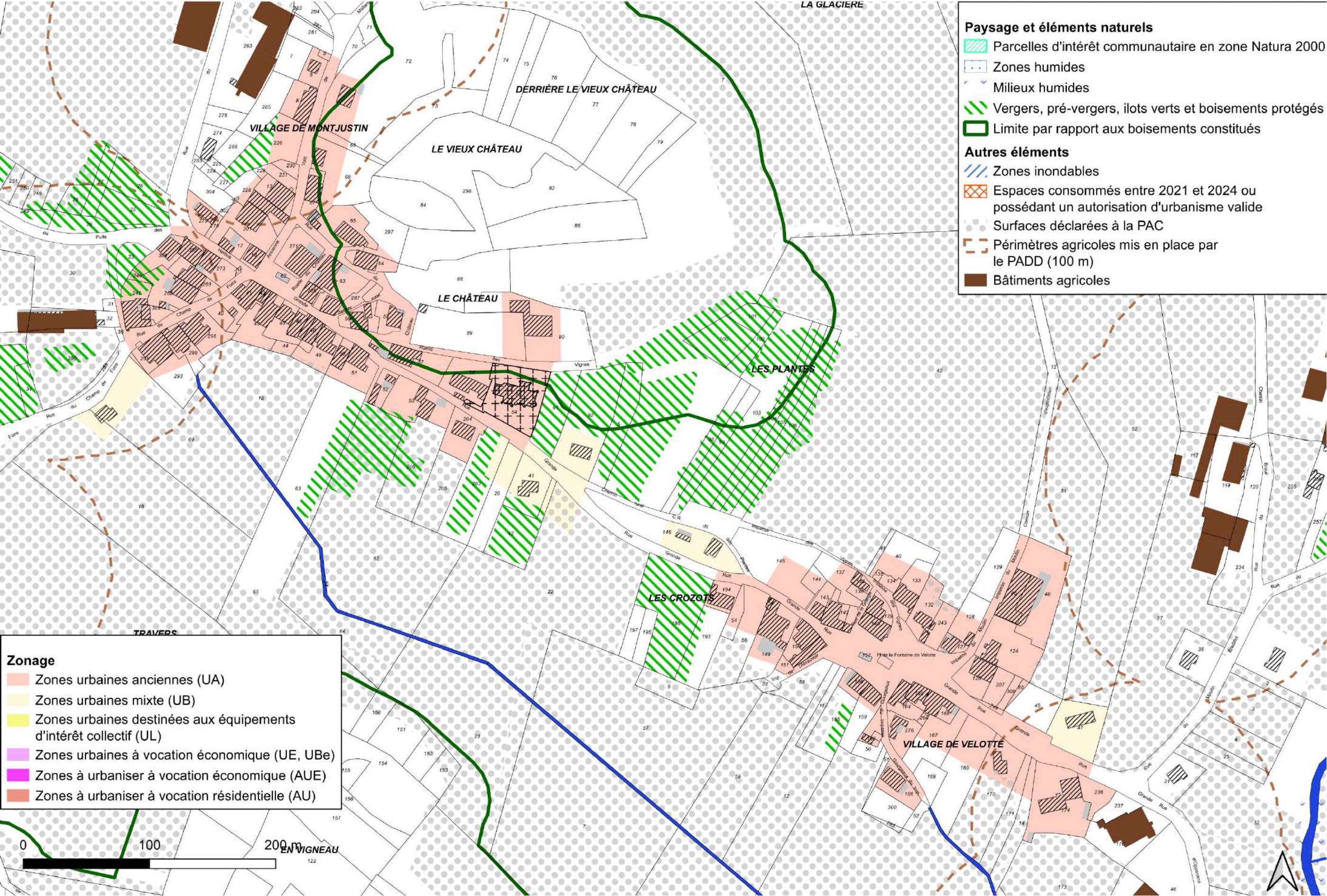


MOLLANS : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040

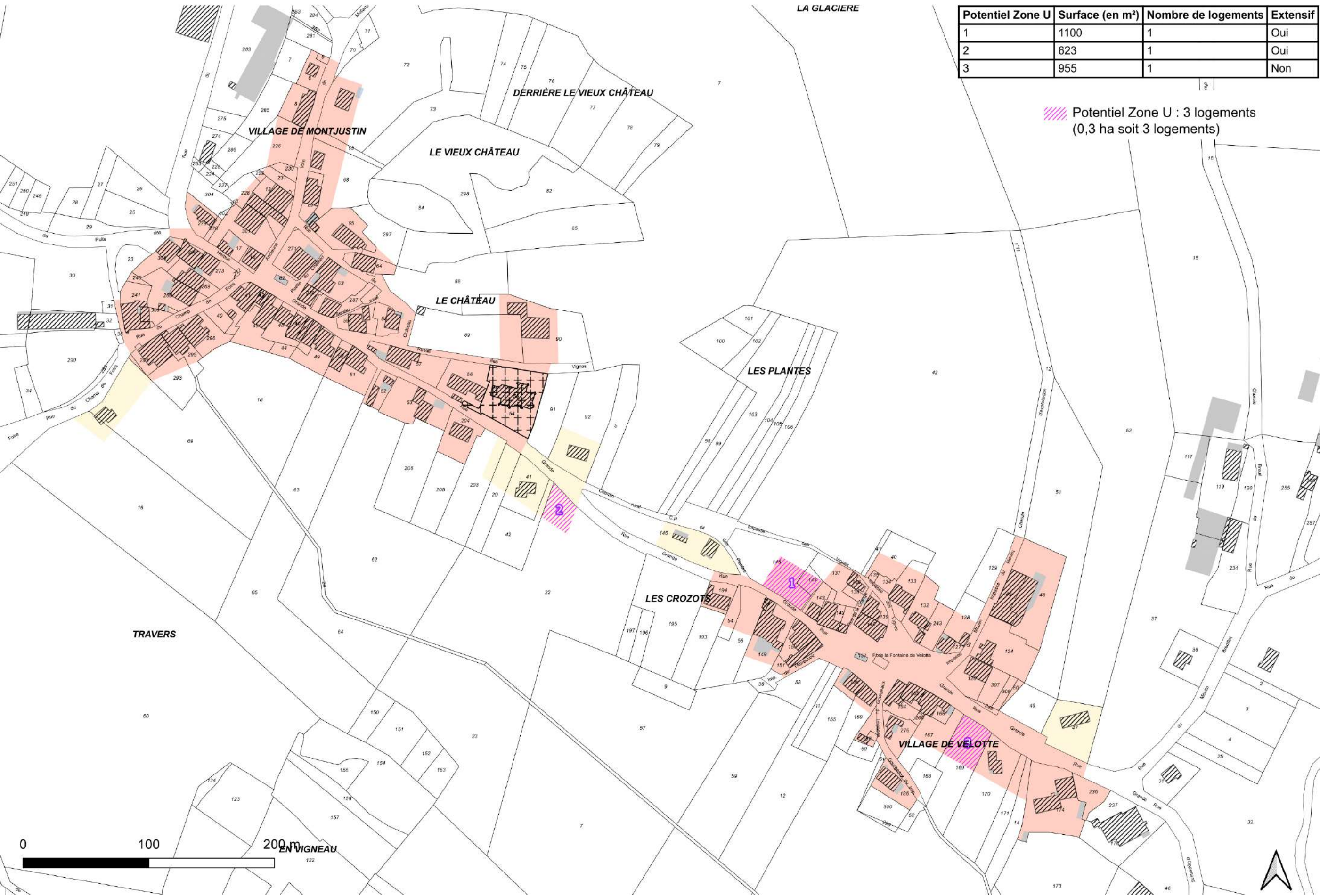


29. Montjustin-et-Velotte

MONTJUSTIN-ET-VELOTTE : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



MONTJUSTIN-ET-VELOTTE : OBJECTIF PADD 4 LOGEMENTS DONT 3 NEUFS



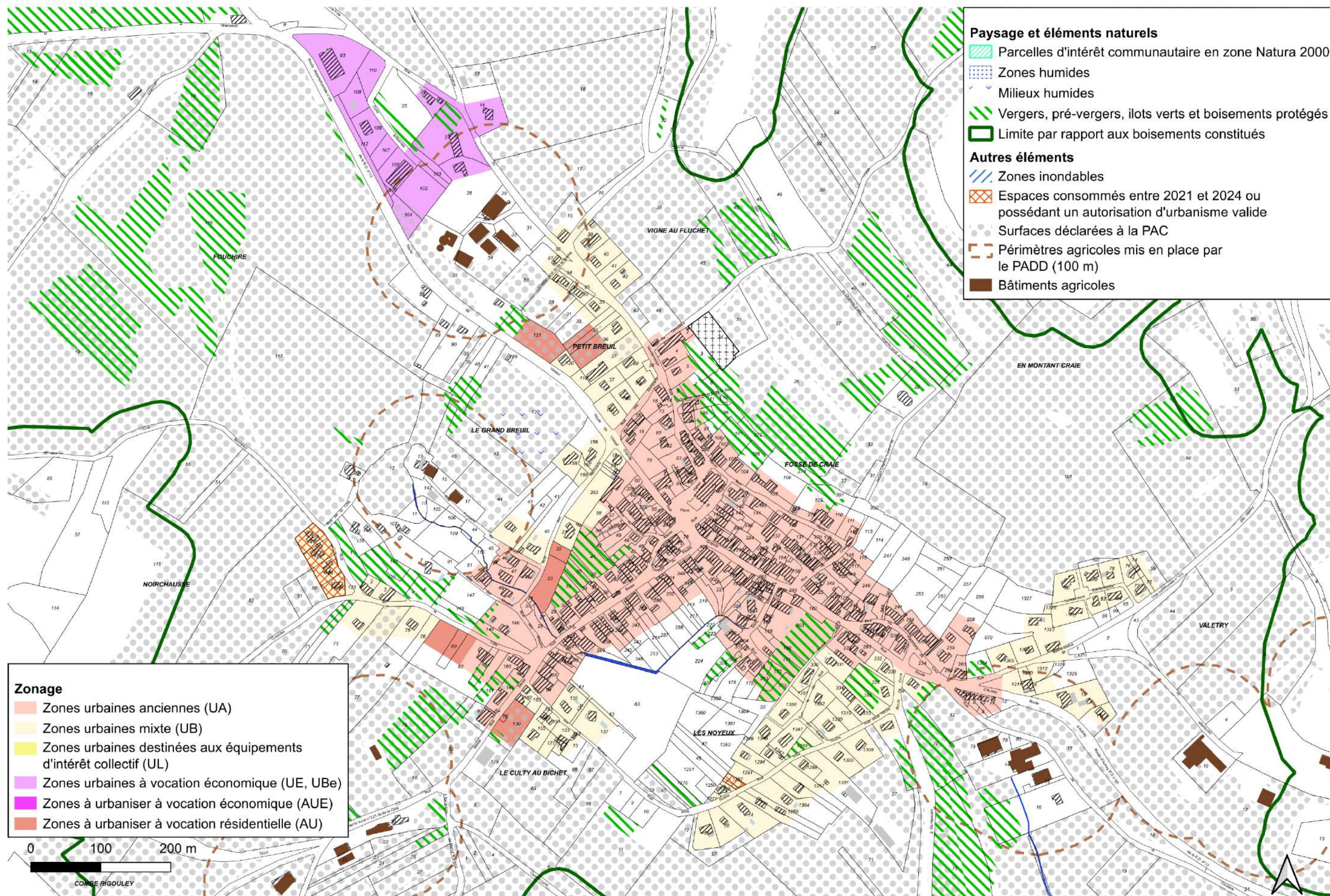
Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1100	1	Oui
2	623	1	Oui
3	955	1	Non

MONTJUSTIN-ET-VELOTTE : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



30. *Noroy-le-Bourg*

NOROY-LE-BOURG : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



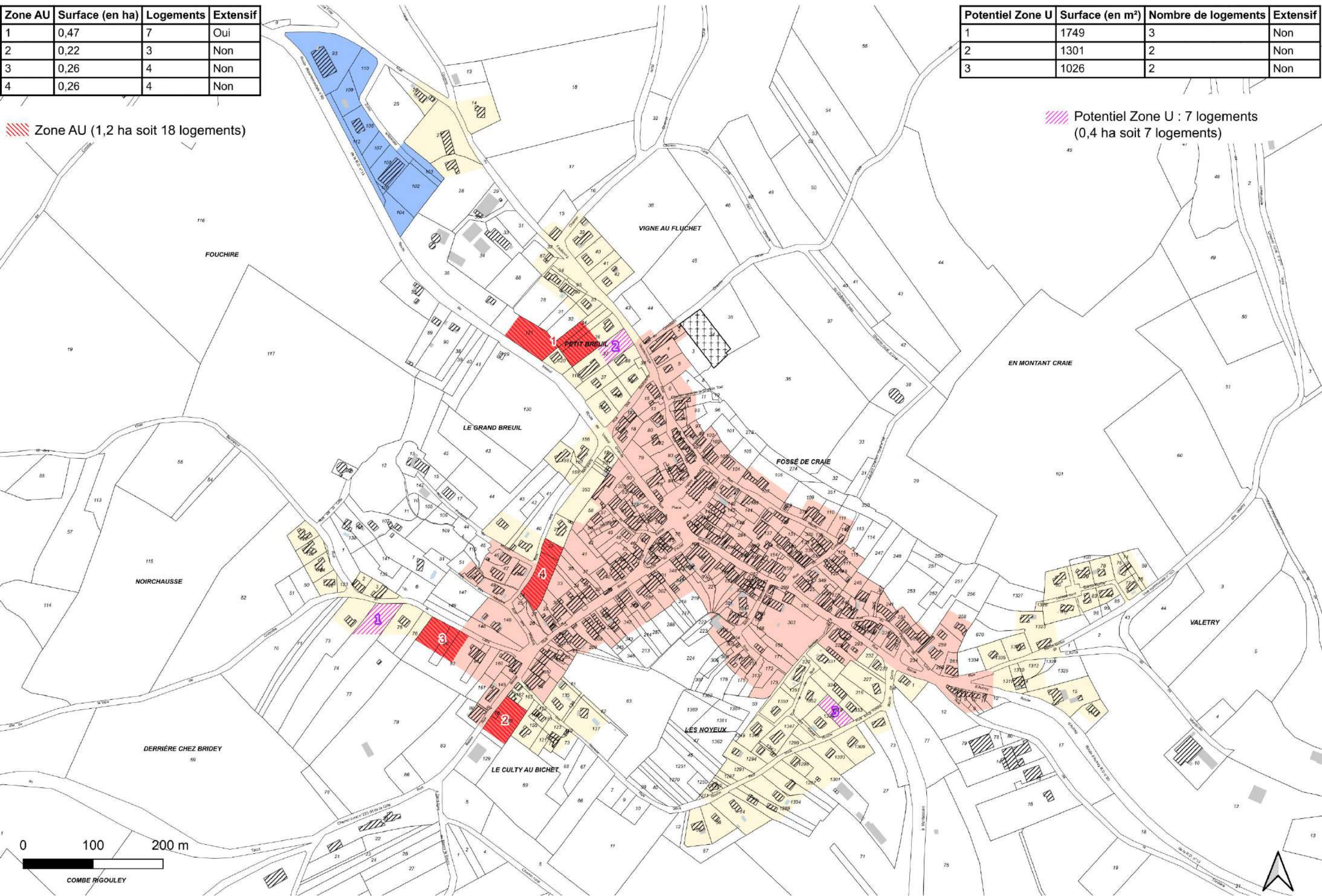
NOROY-LE-BOURG : OBJECTIF PADD 33 LOGEMENTS DONT 25 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,47	7	Oui
2	0,22	3	Non
3	0,26	4	Non
4	0,26	4	Non

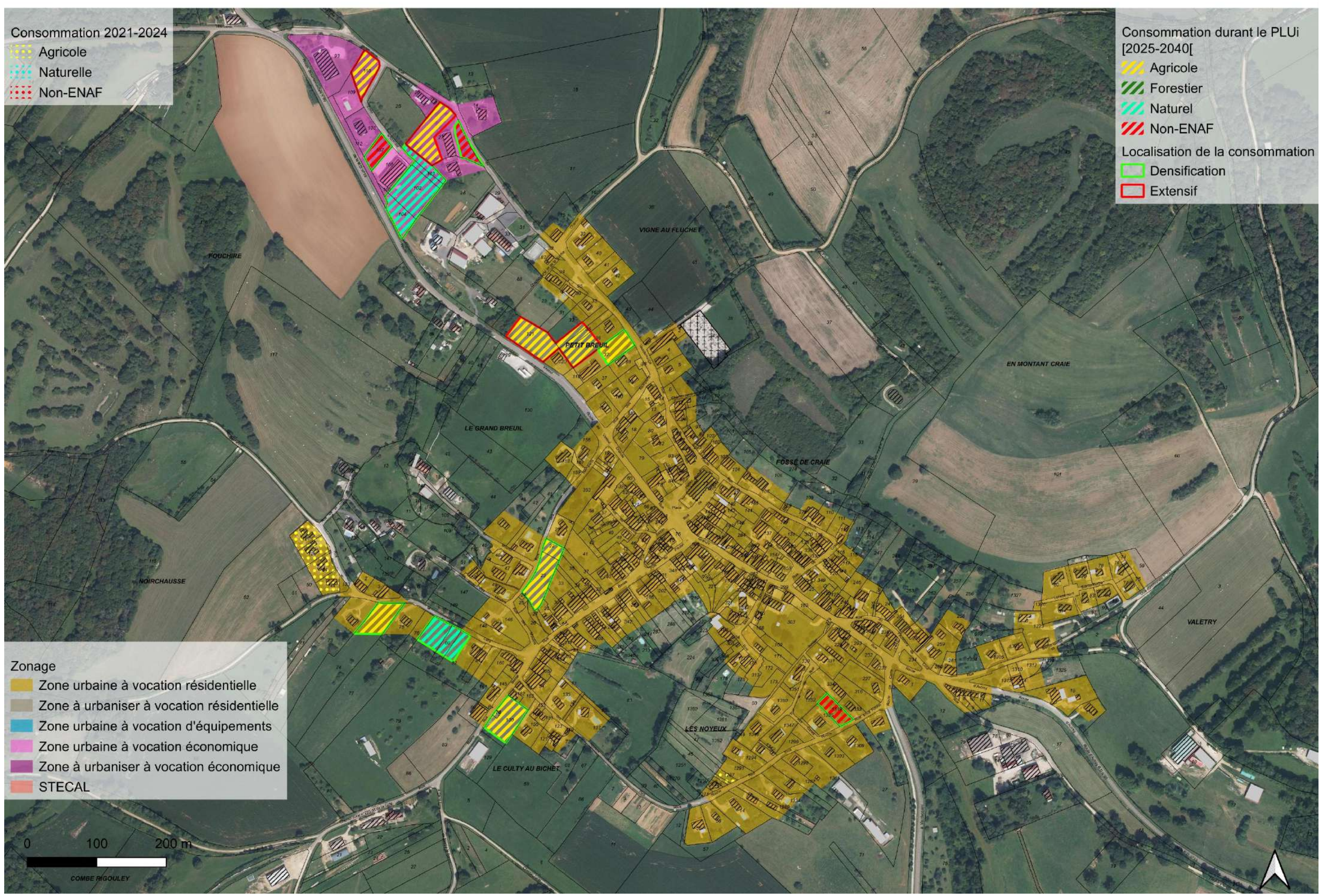
Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1749	3	Non
2	1301	2	Non
3	1026	2	Non

Zone AU (1,2 ha soit 18 logements)

Potentiel Zone U : 7 logements
(0,4 ha soit 7 logements)

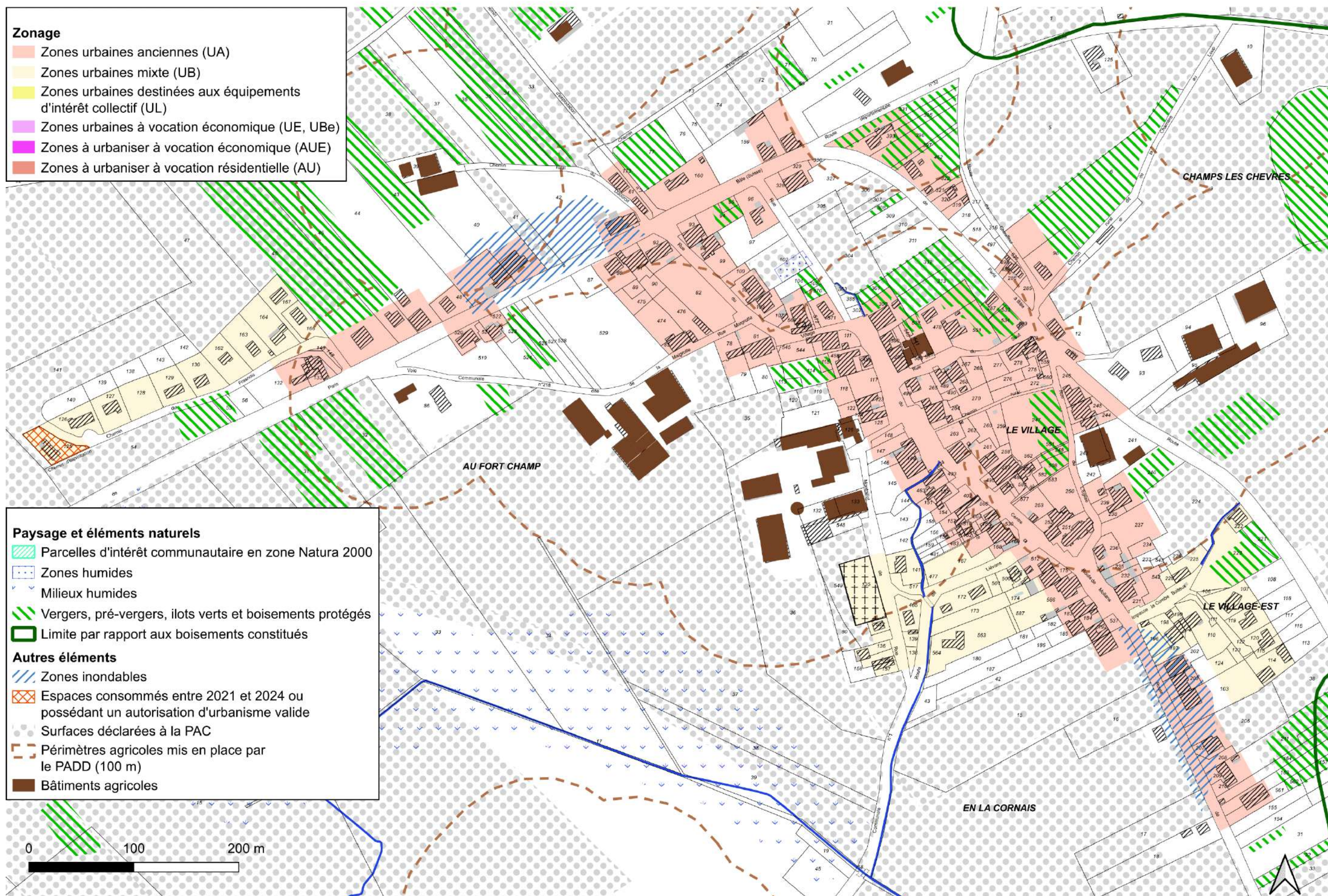


NOROY-LE-BOURG : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



31 . Pomoy

POMOY : DELIMITATION DES ZONES URBAINES

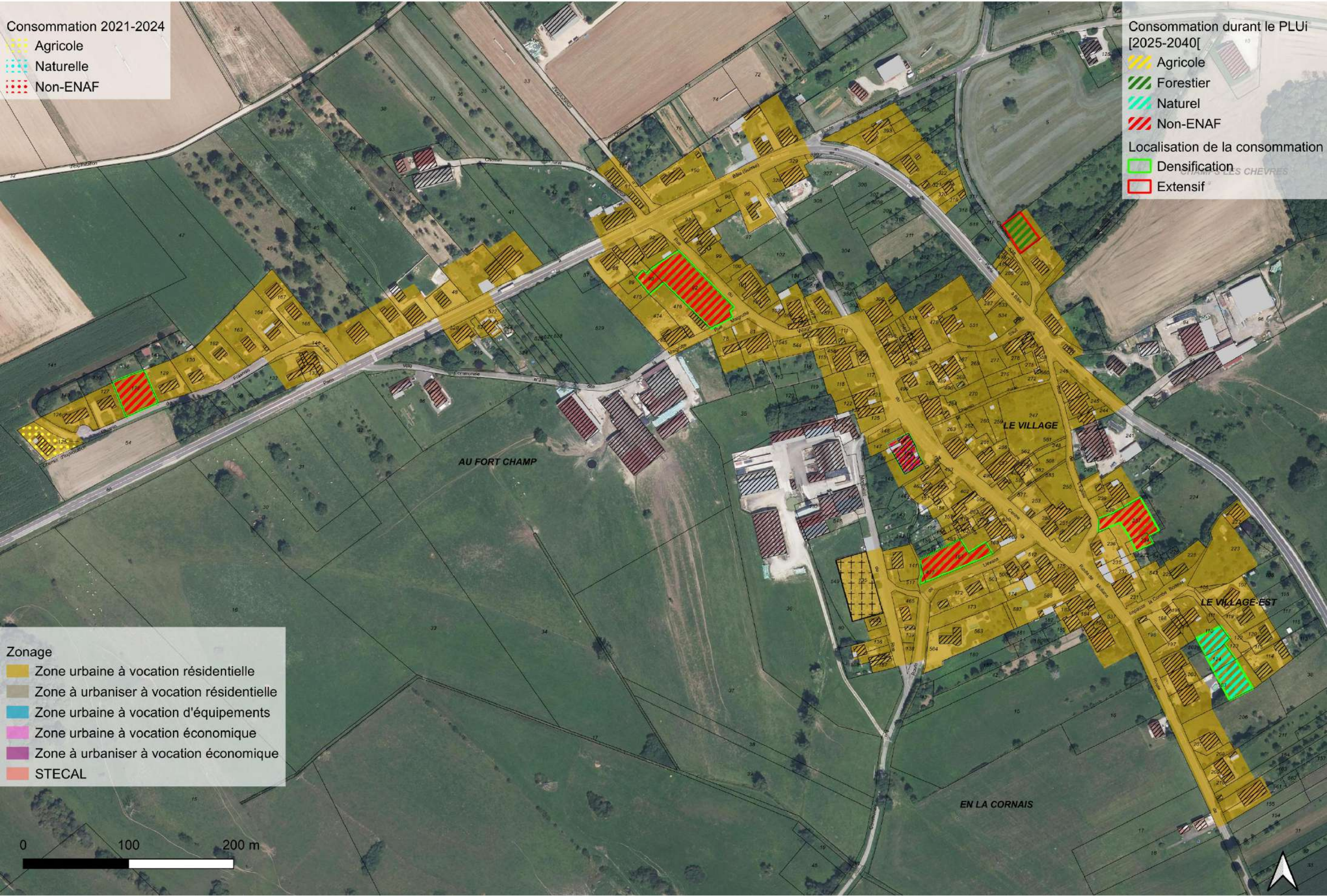


POMOY : OBJECTIF PADD 8 LOGEMENTS DONT 7 NEUFS

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1136	1	Non
2	2809	3	Non
3	690	1	Oui
4	1339	2	Non
5	1351	2	Non
6	1641	2	Non

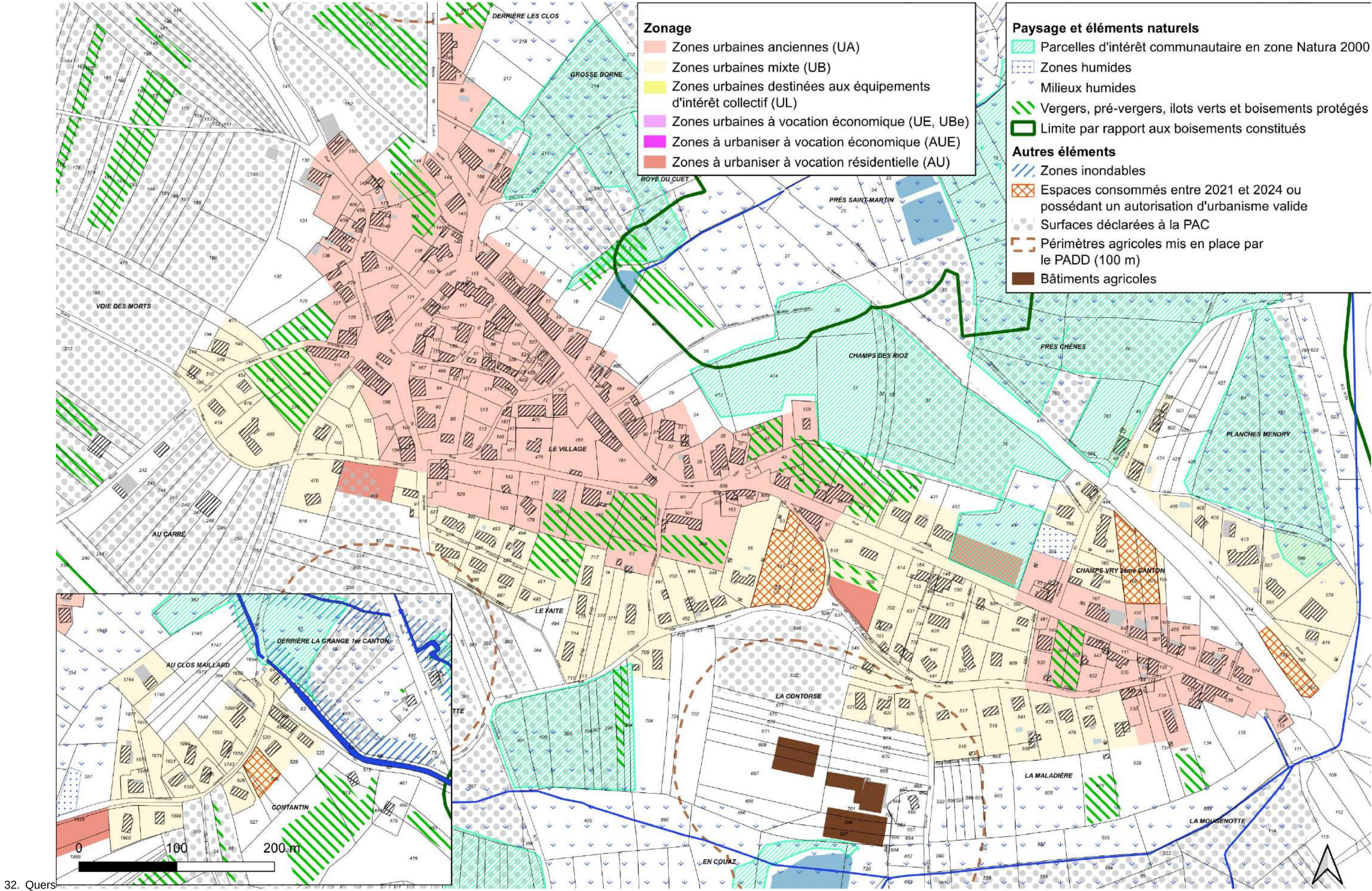


POMOY : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



32. Quers

QUERS : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



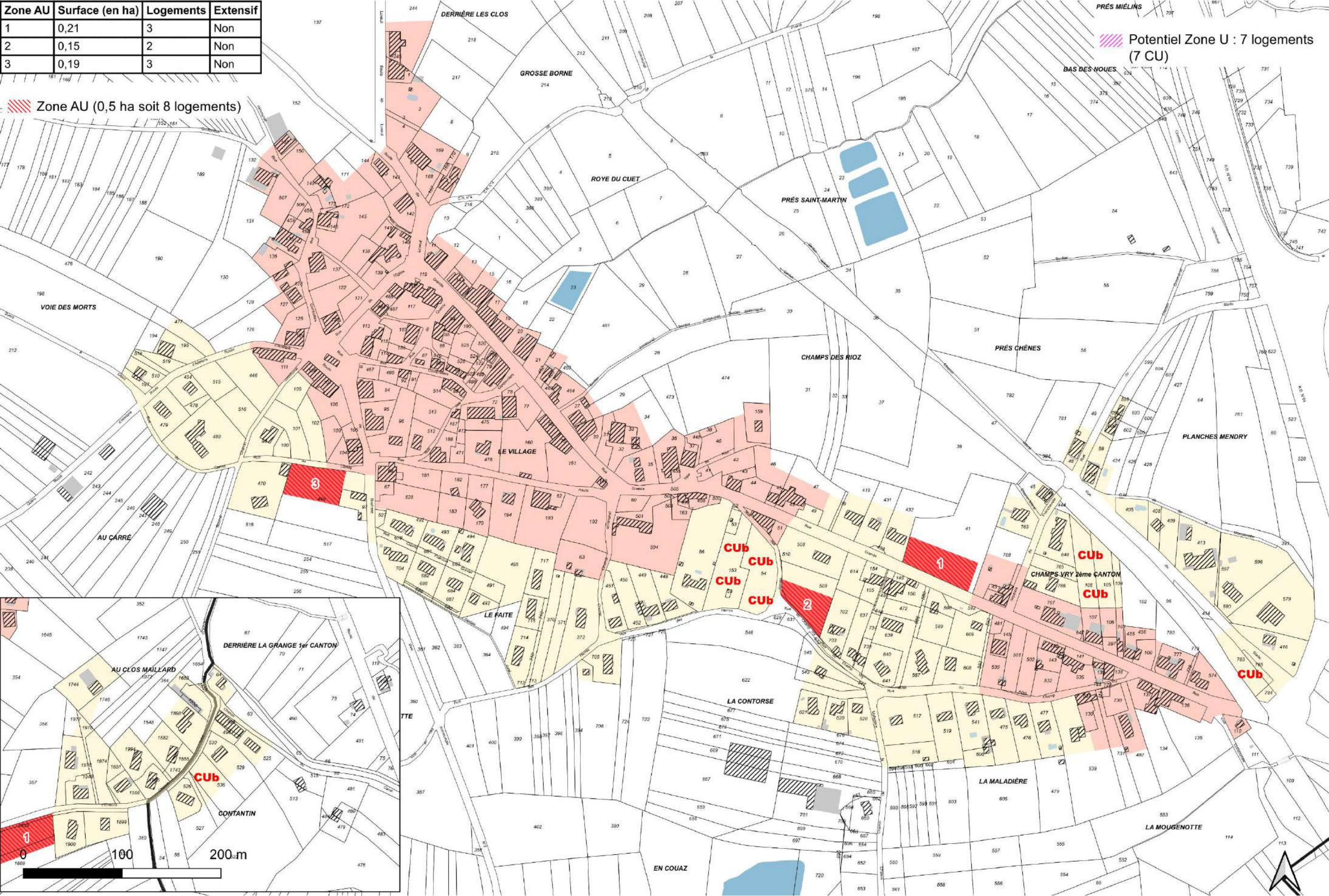
32. Quers

QUERS : OBJECTIF PADD 20 LOGEMENTS DONT 15 NEUFS

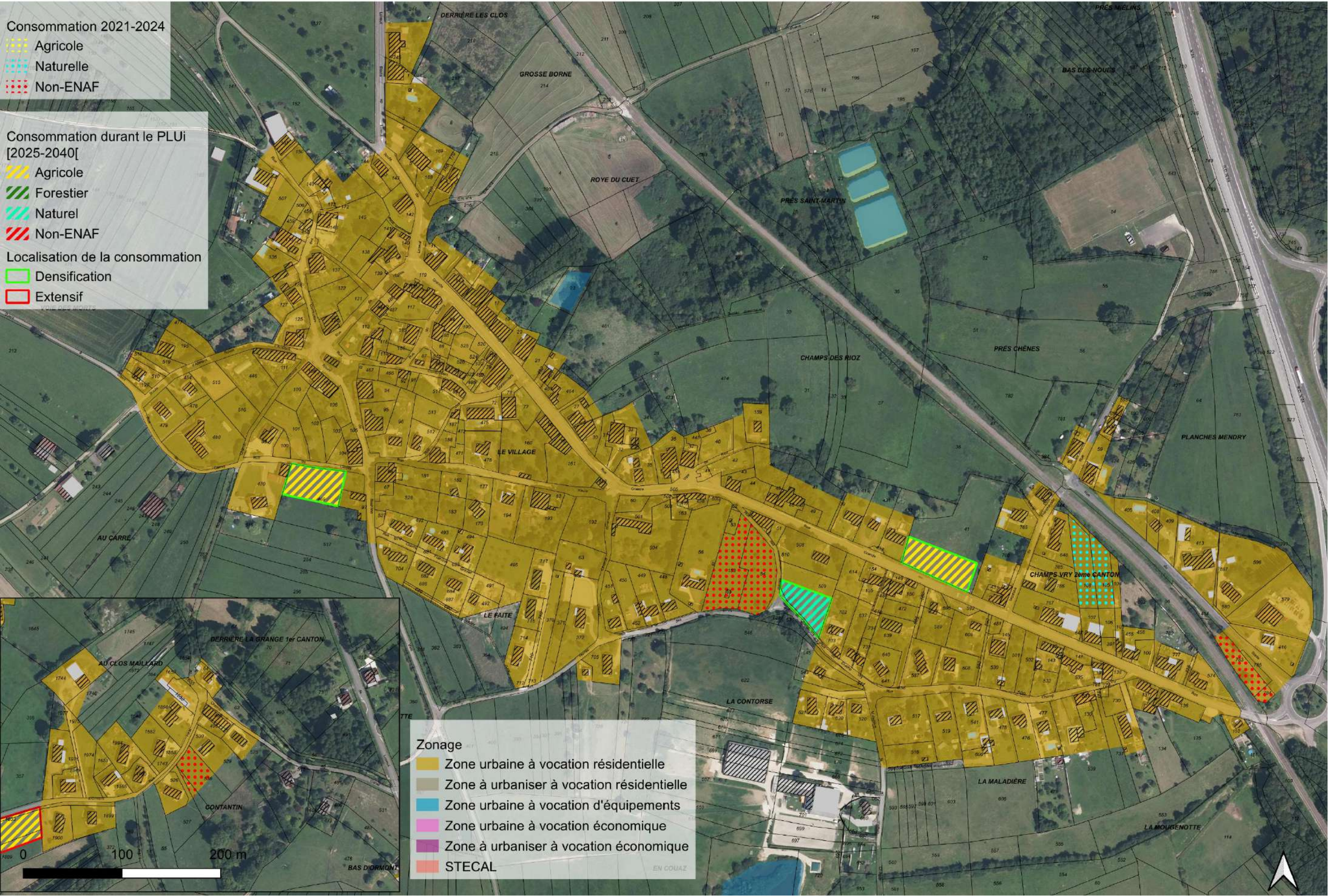
Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,21	3	Non
2	0,15	2	Non
3	0,19	3	Non

Zone AU (0,5 ha soit 8 logements)

Potentiel Zone U : 7 logements (7 CU)

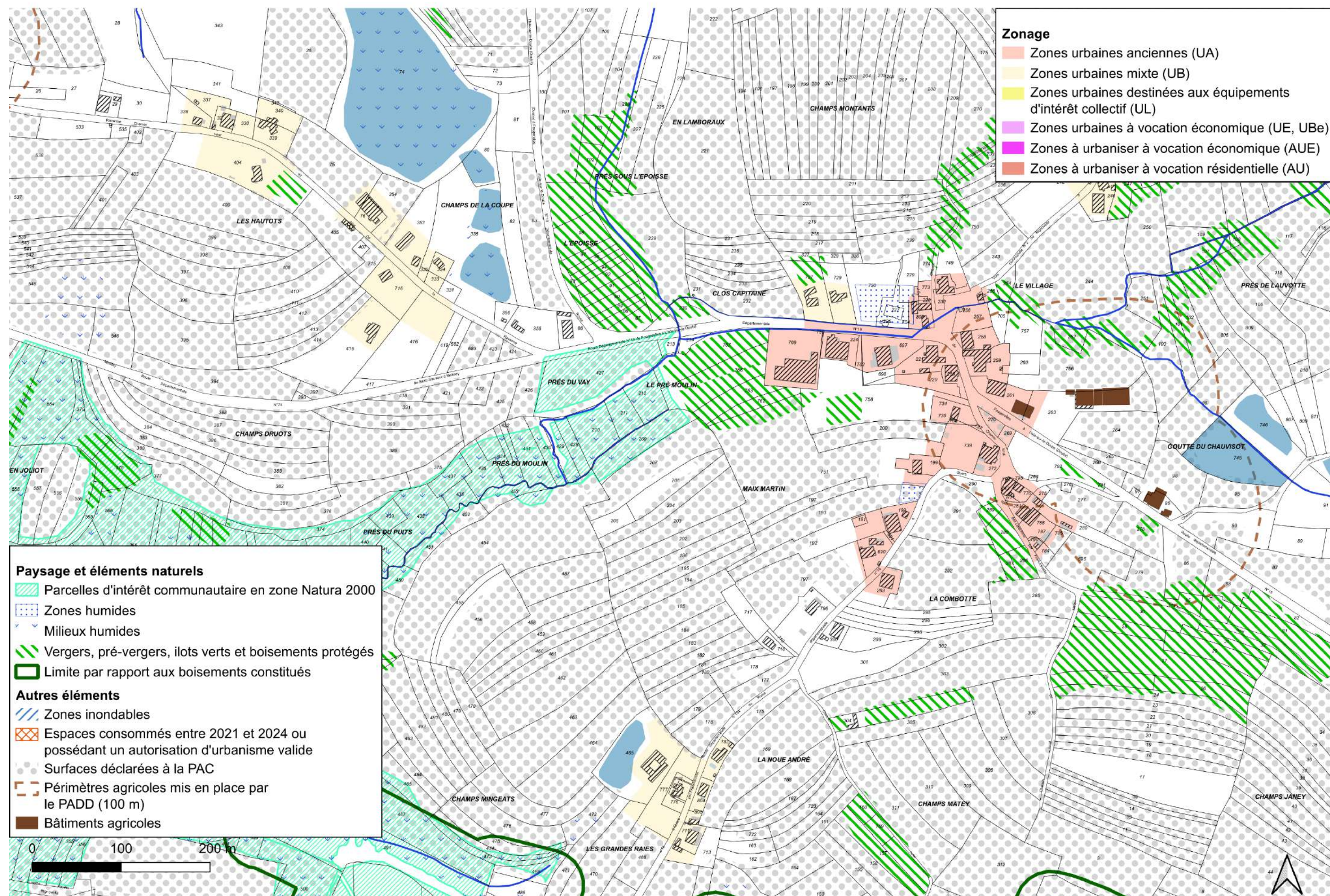


QUERS : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040

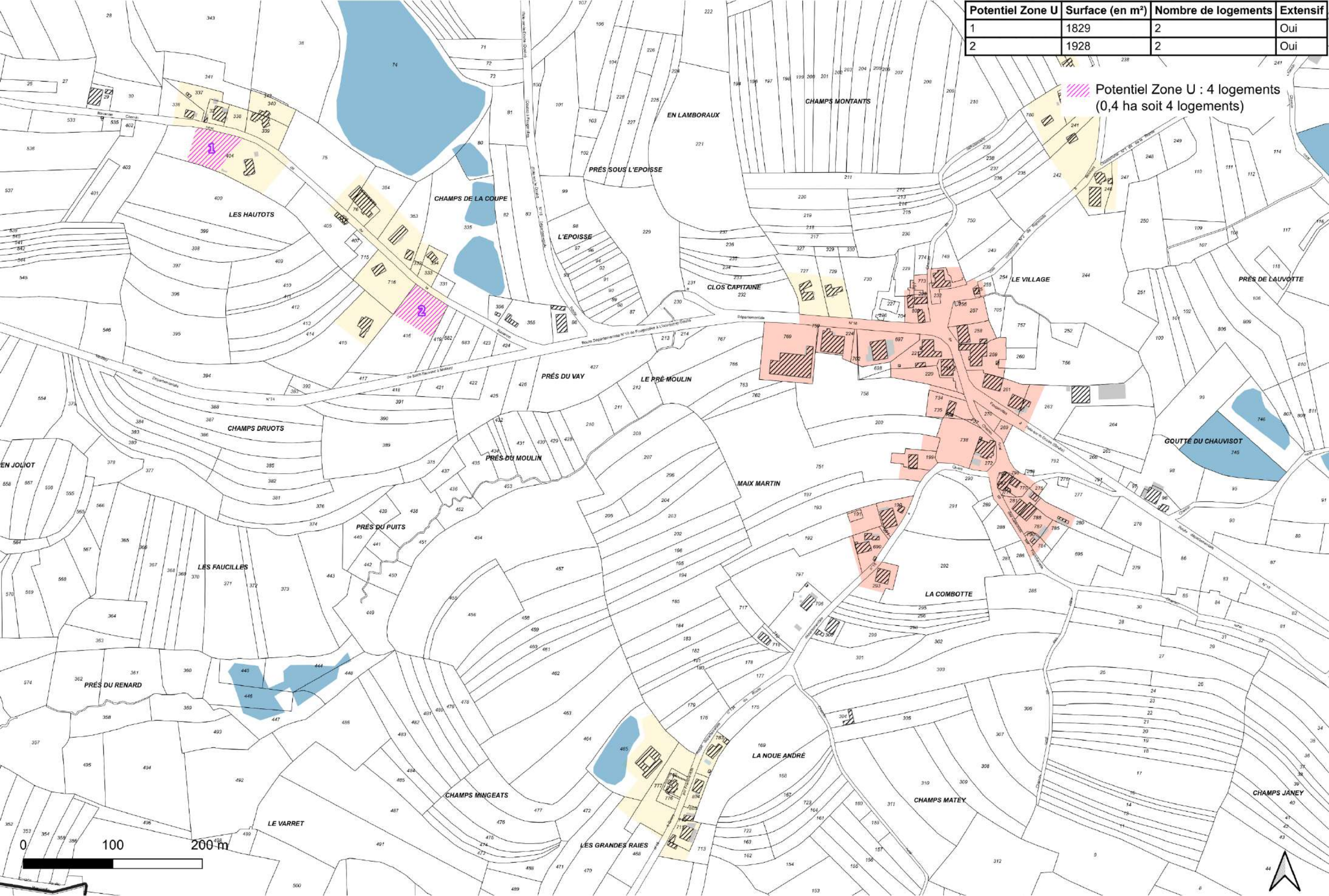


33. Rignovelle

RIGNOVELLE : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



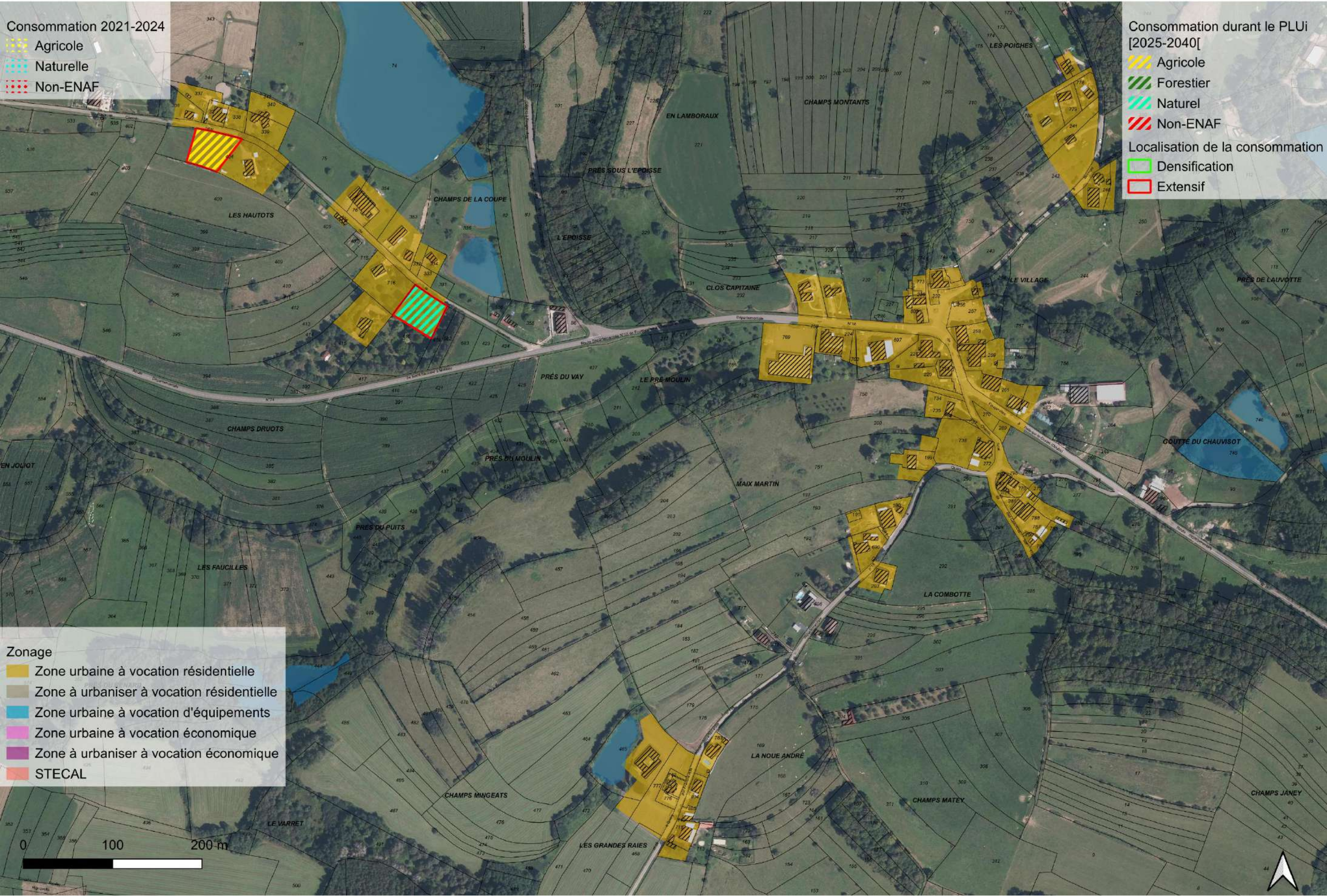
RIGNOVELLE : OBJECTIF PADD 5 LOGEMENTS DONT 4 NEUFS



Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1829	2	Oui
2	1928	2	Oui

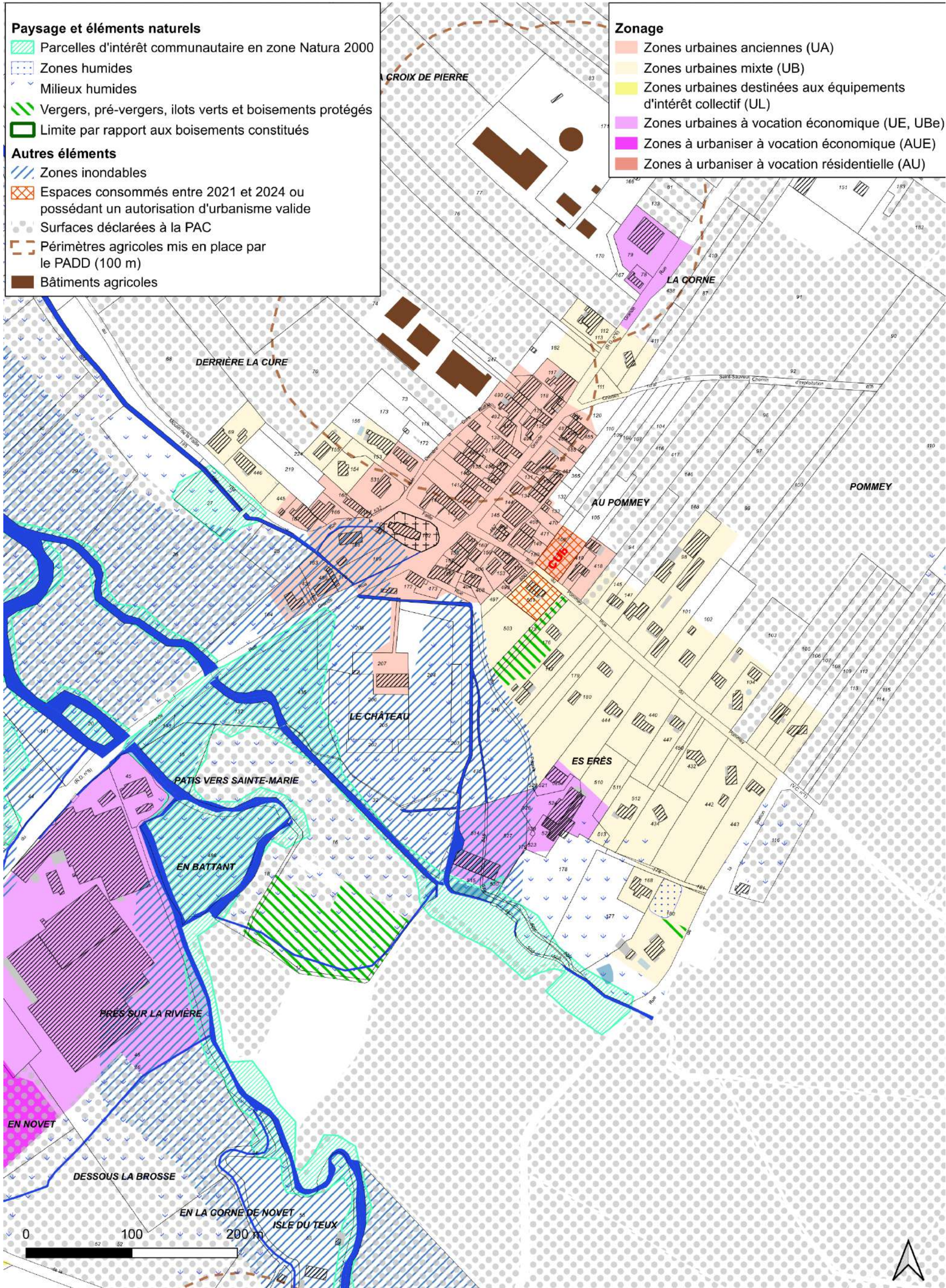
Potentiel Zone U : 4 logements
(0,4 ha soit 4 logements)

RIGNOVELLE : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



34. *Sainte-Marie-en-Chaux*

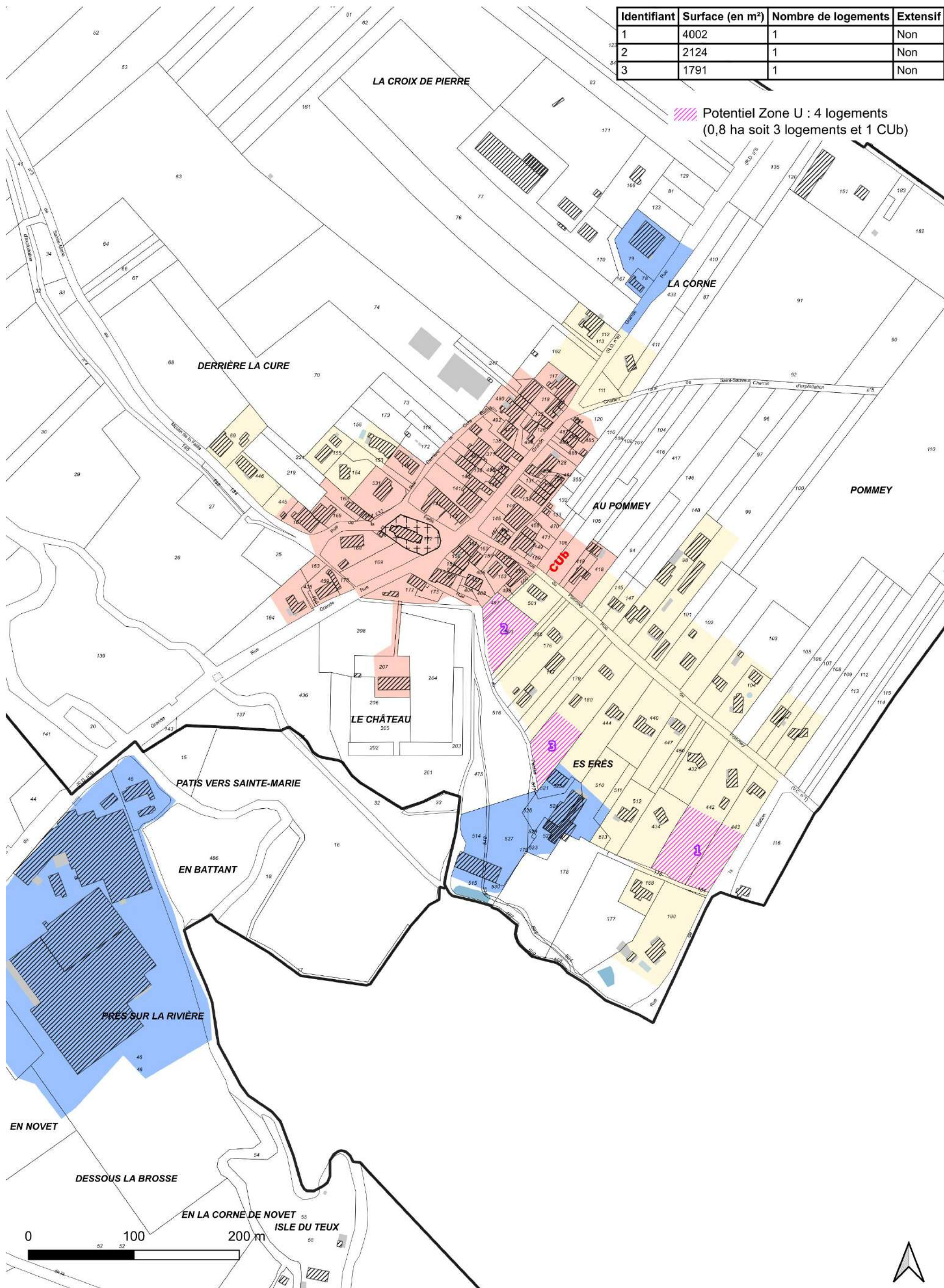
SAINTE-MARIE-EN-CHAUX : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



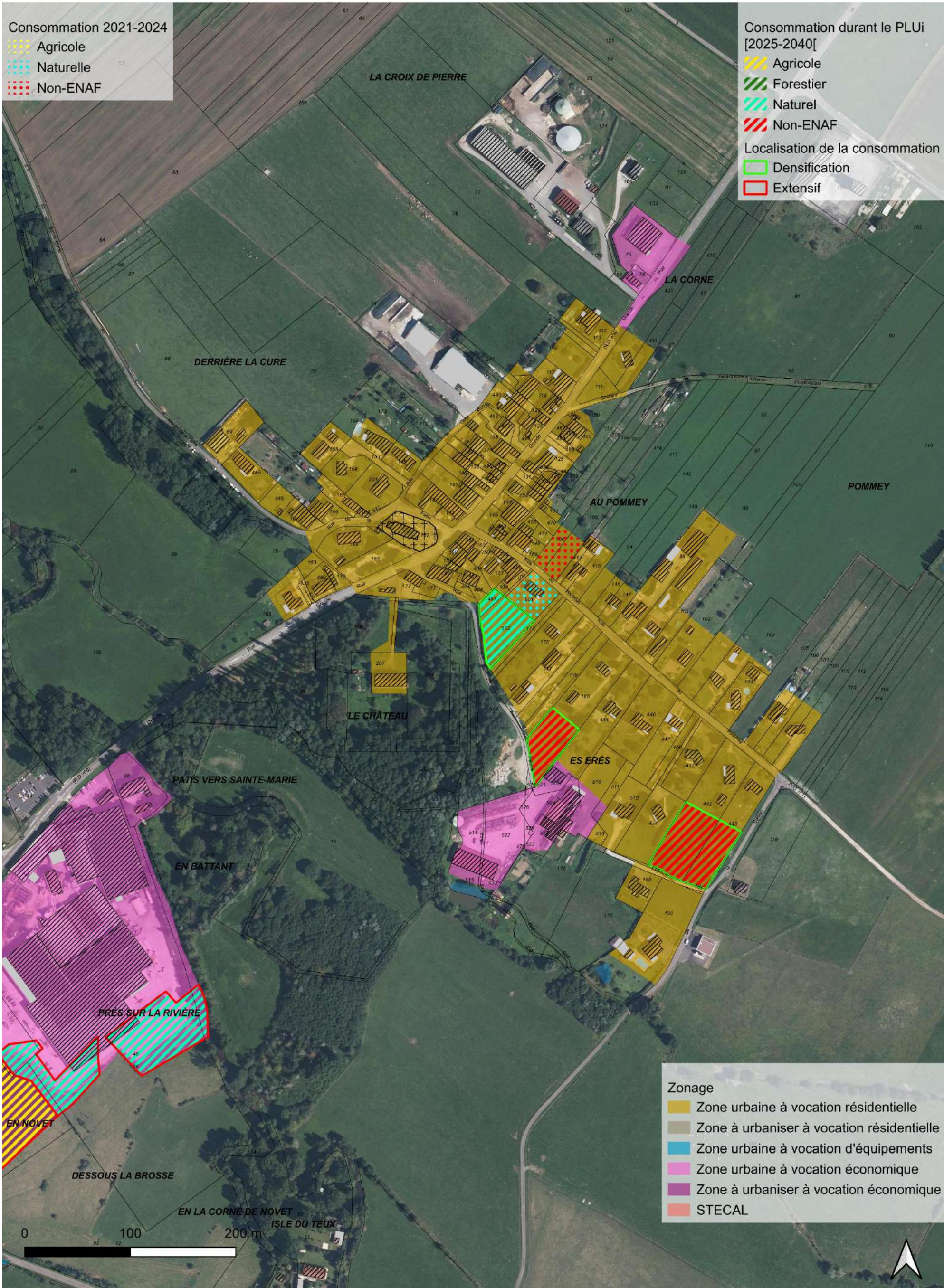
SAINTE-MARIE-EN-CHAUX : OJECTIF PADD 4 LOGEMENT DONT 3 NEUFS

Identifiant	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	4002	1	Non
2	2124	1	Non
3	1791	1	Non

 Potentiel Zone U : 4 logements
(0,8 ha soit 3 logements et 1 CUB)

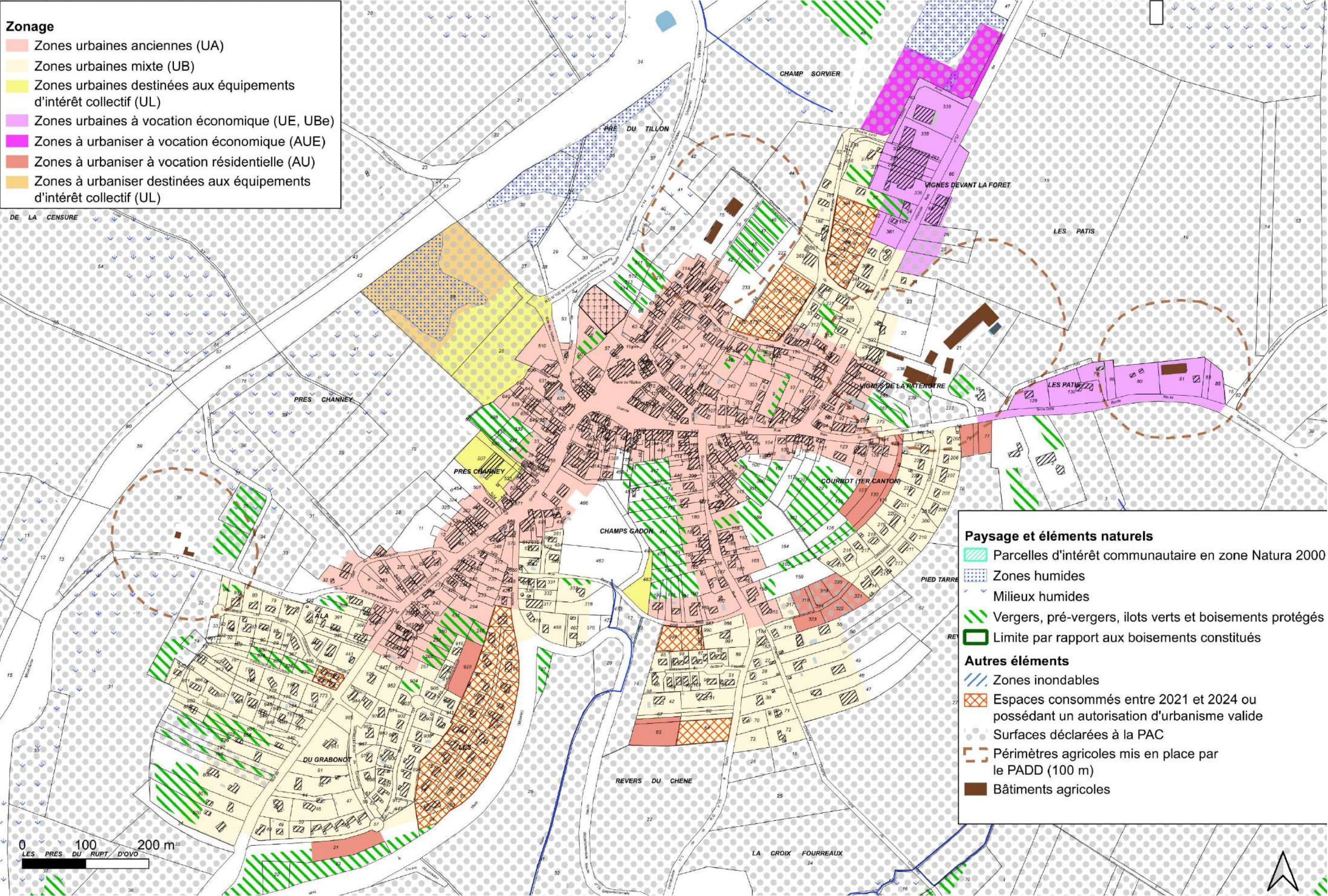


SAINTE-MARIE-EN-CHAUX : ESPACES CONSOMMÉS ENTRE 2021 ET 2040



35. Saulx

SAULX : OBJECTIF PADD 59 LOGEMENTS DONT 53 NEUFS



35. Saulx

SAULX : OBJECTIF PADD 57 LOGEMENTS DONT 56 NEUFS

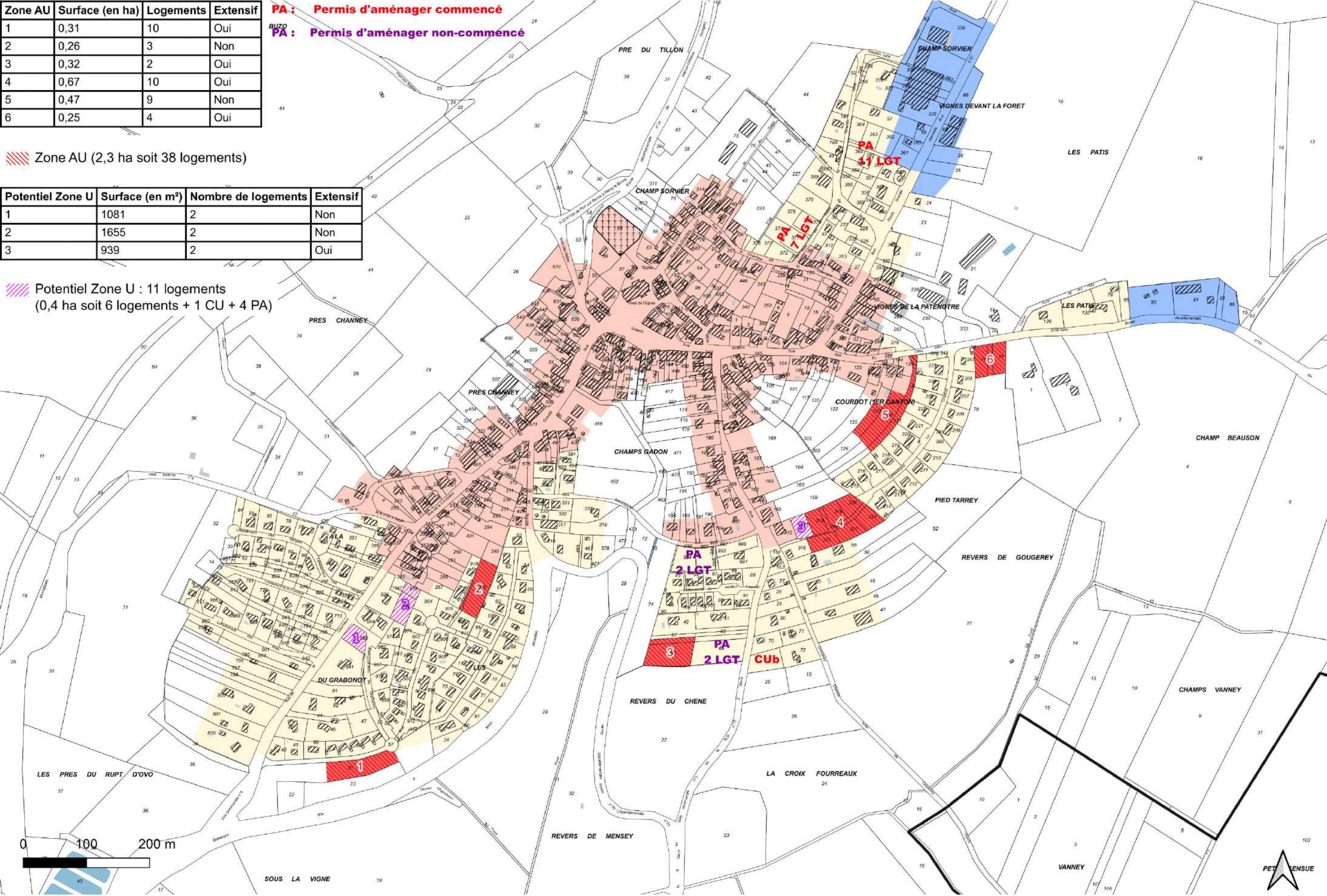
Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,31	10	Oui
2	0,26	3	Non
3	0,32	2	Oui
4	0,67	10	Oui
5	0,47	9	Non
6	0,25	4	Oui

PA : Permis d'aménager commencé
BUZO PA : Permis d'aménager non-commencé

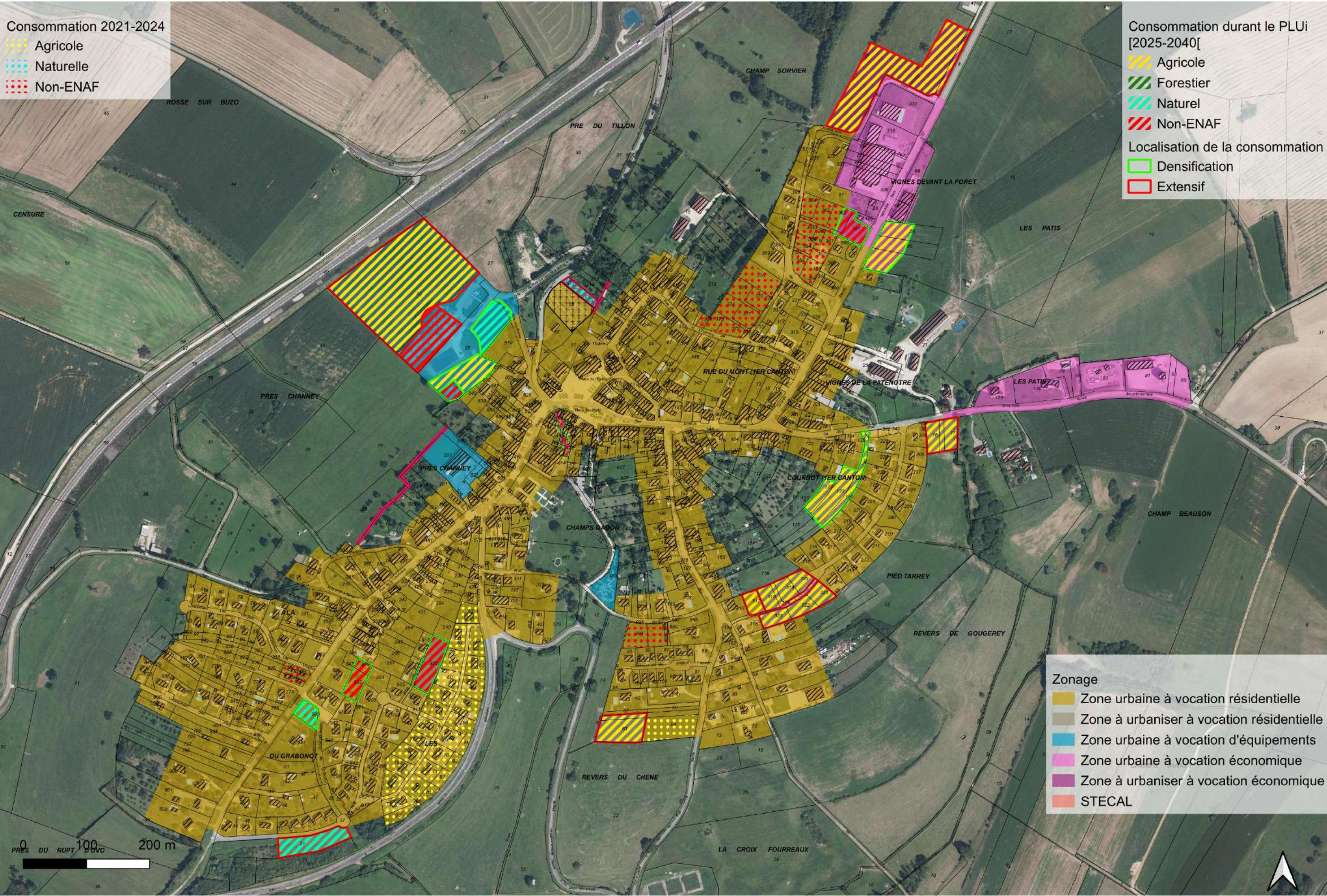
Zone AU (2,3 ha soit 38 logements)

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1081	2	Non
2	1655	2	Non
3	939	2	Oui

Potentiel Zone U : 11 logements
(0,4 ha soit 6 logements + 1 CU + 4 PA)

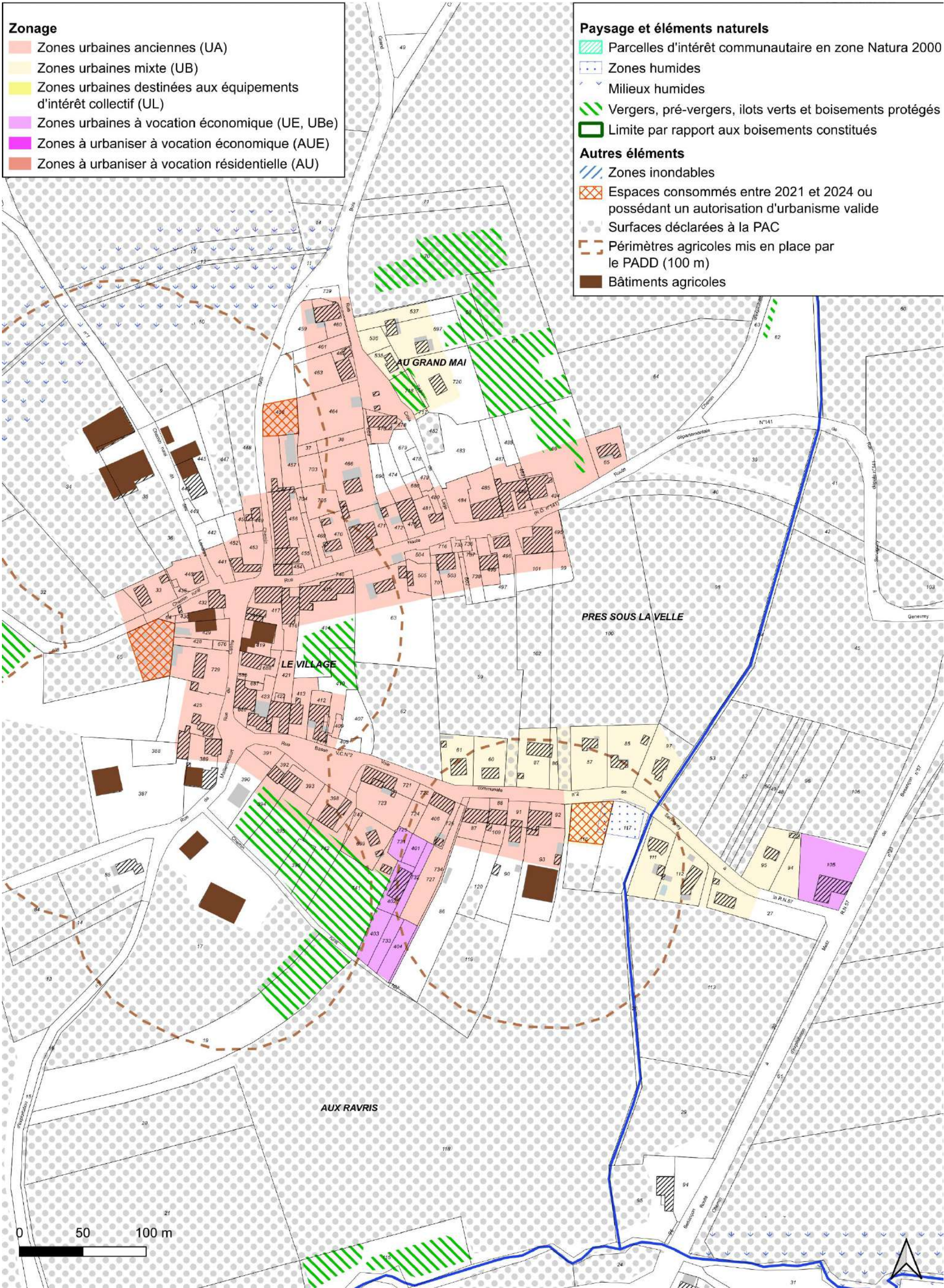


SAULX : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



36. *Servigney*

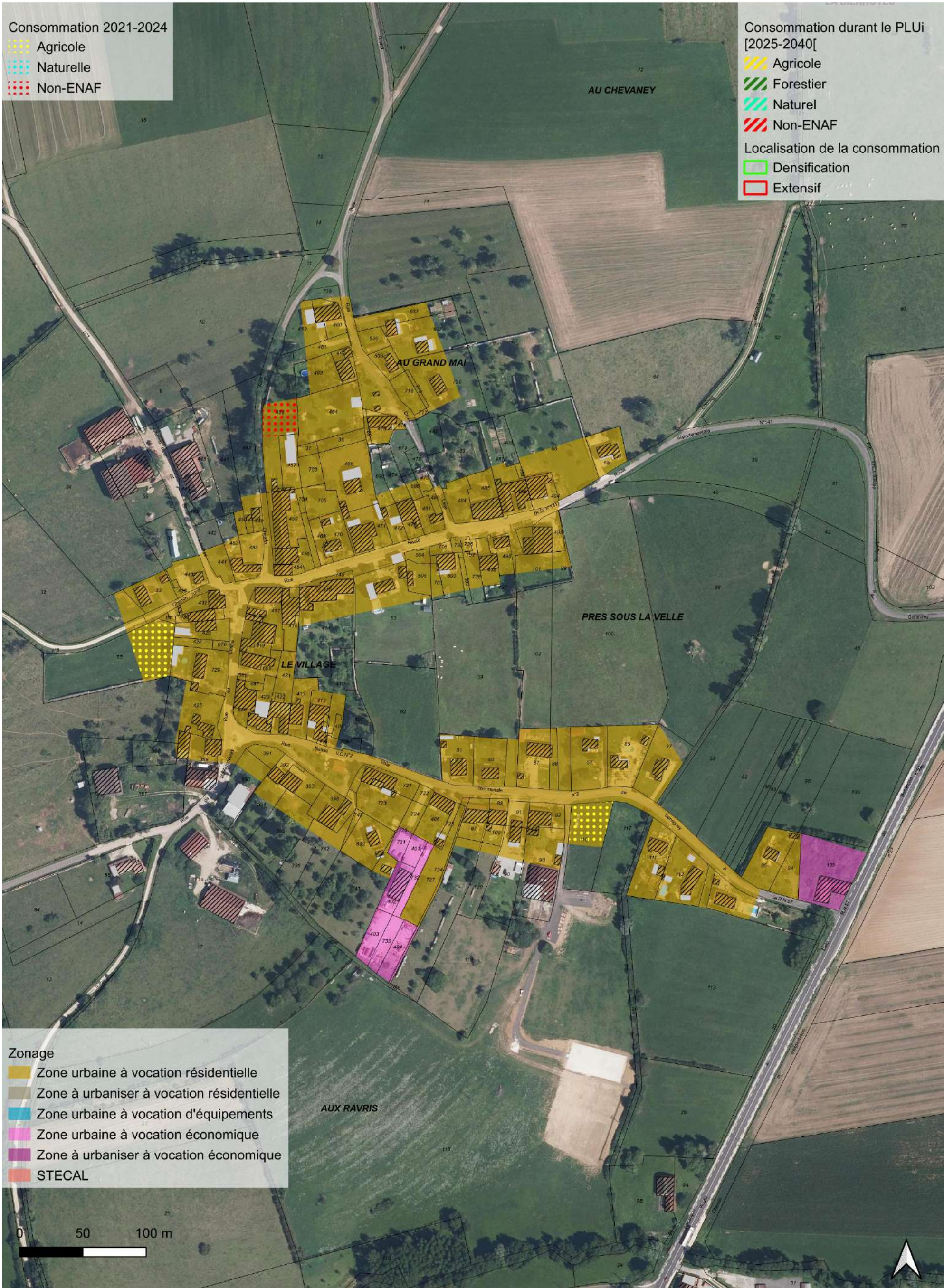
SERVIGNEY : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



SERVIGNEY : OBJECTIF PADD 2 LOGEMENTS DONT 1 NEUFS

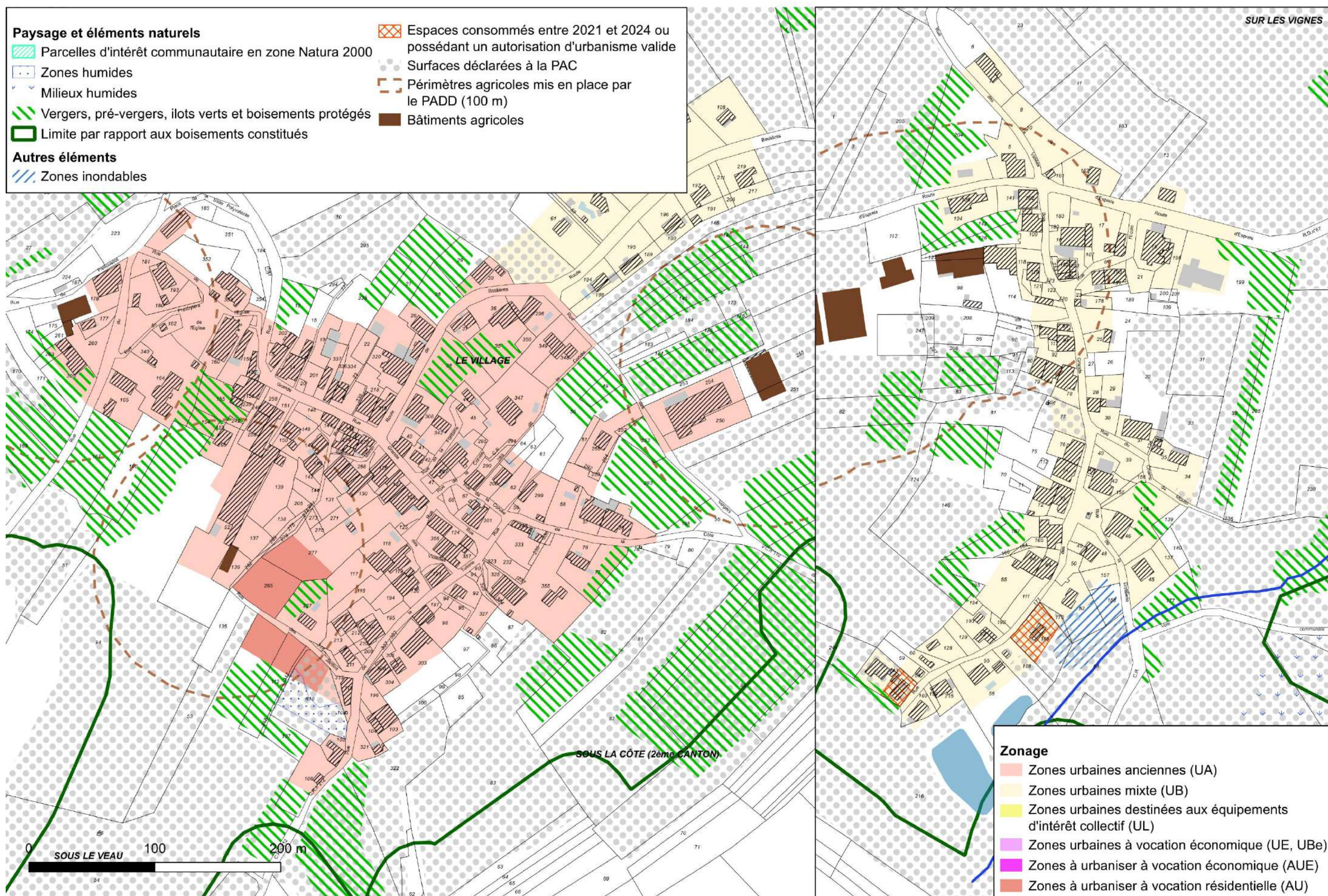


SERVIGNEY : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



37. Vallerois-le-Bois

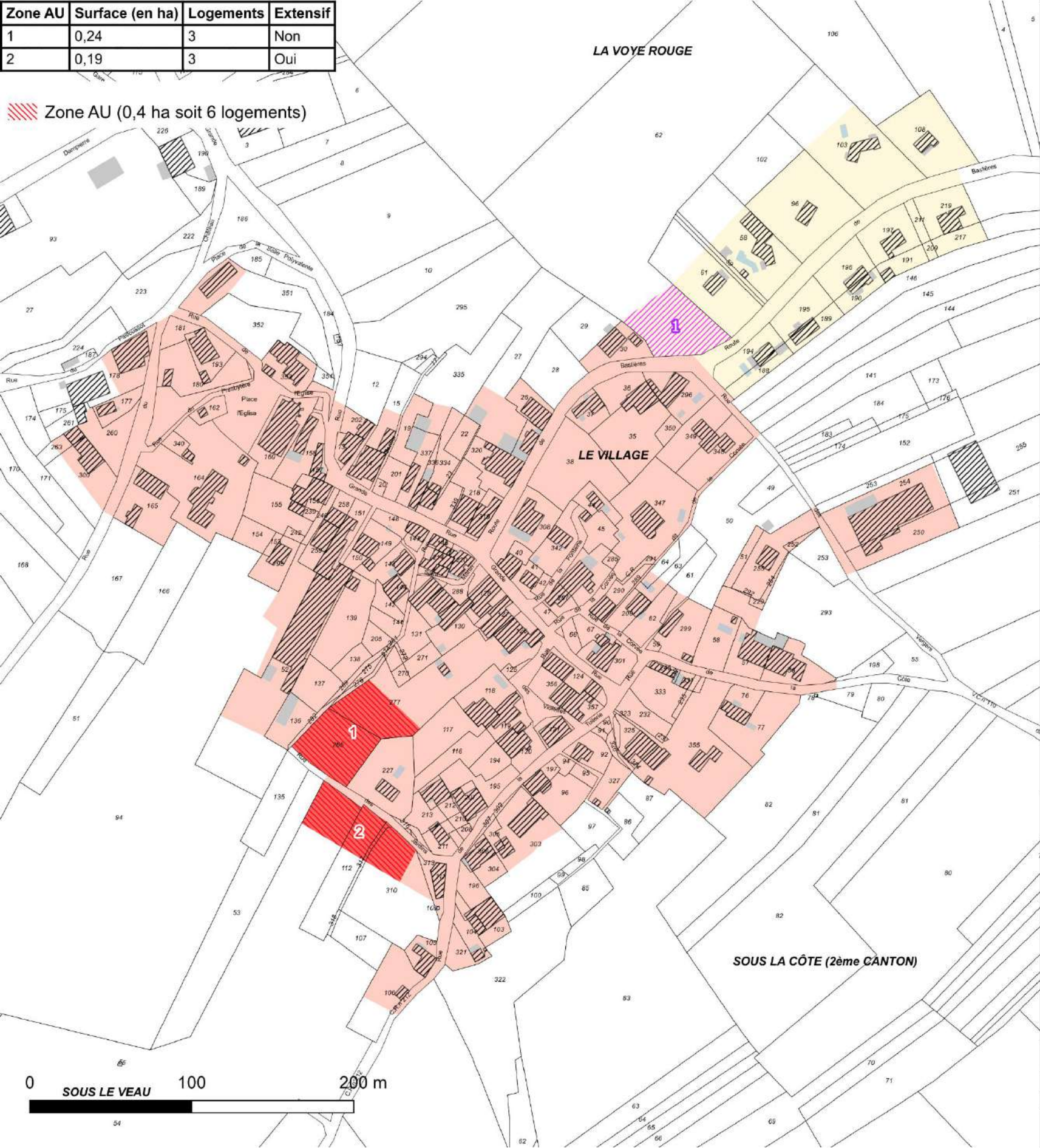
VALLEROIS-LE-BOIS : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



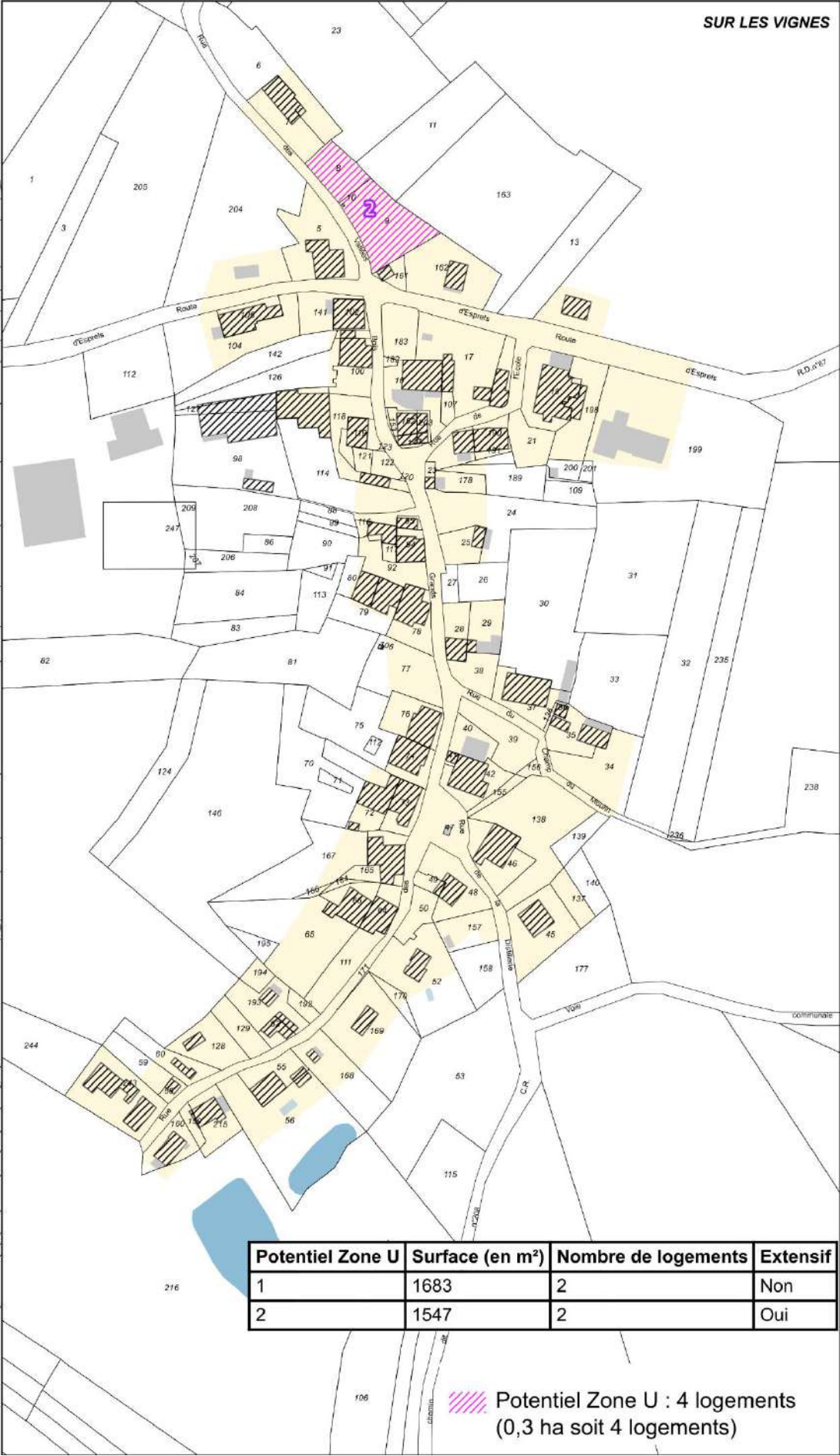
VALLEROIS-LE-BOIS : OBJECTIF PADD 13 LOGEMENTS DONT 12 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,24	3	Non
2	0,19	3	Oui

Zone AU (0,4 ha soit 6 logements)



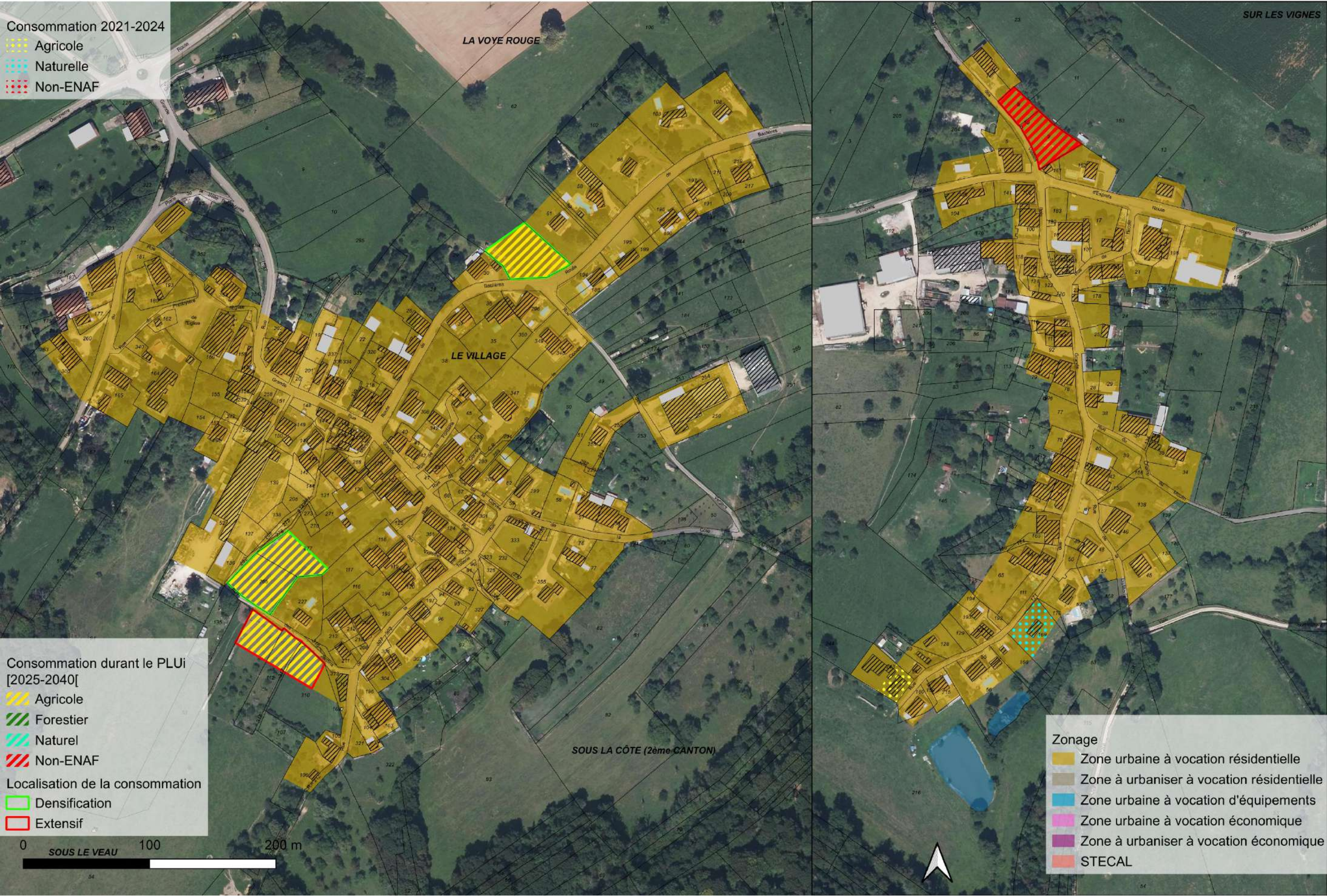
SUR LES VIGNES



Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1683	2	Non
2	1547	2	Oui

Potentiel Zone U : 4 logements
(0,3 ha soit 4 logements)

VALLEROIS-LE-BOIS : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040

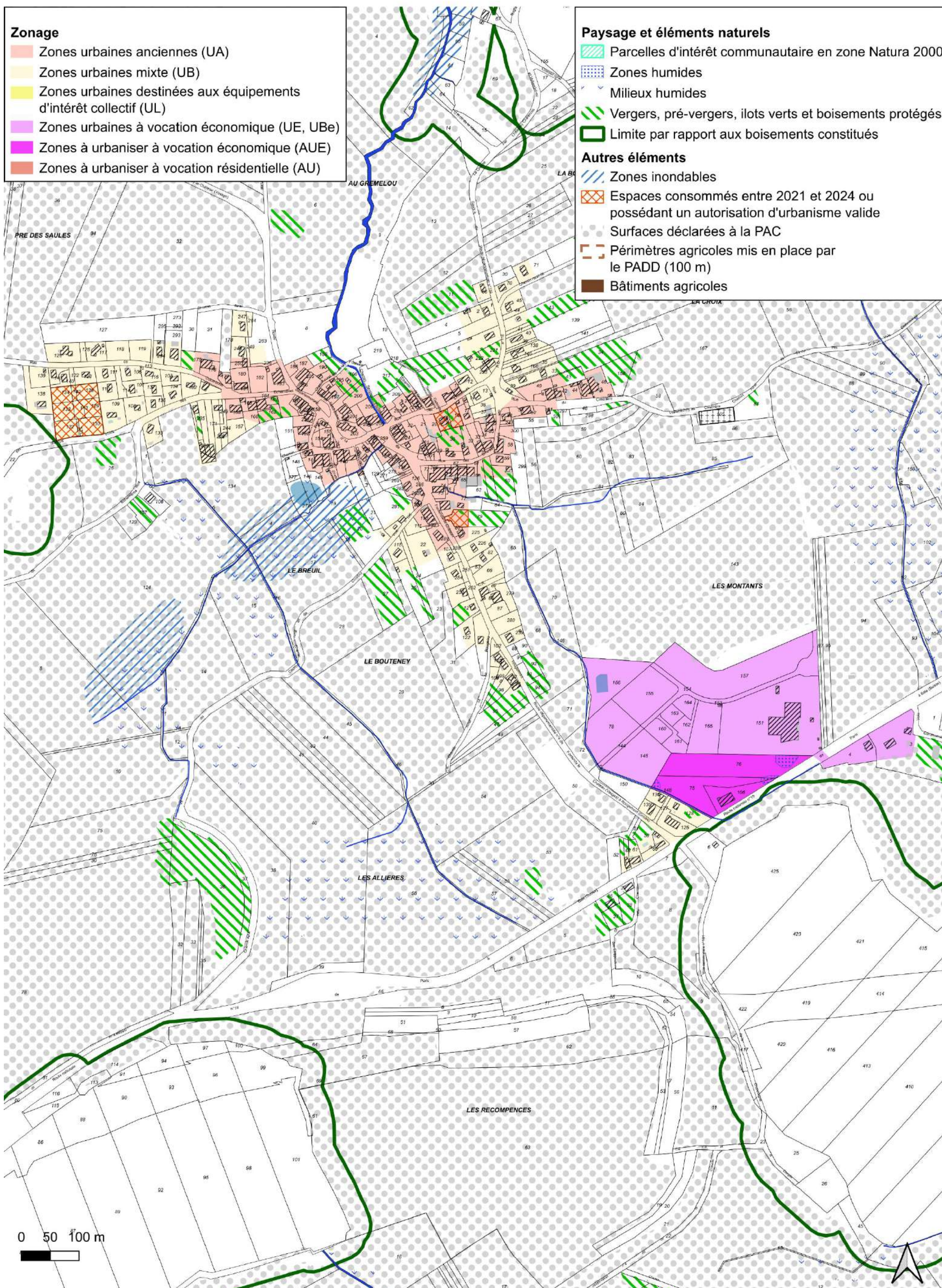


VALLEROIS-LE-BOIS STECAL : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



38. Velleminfroy

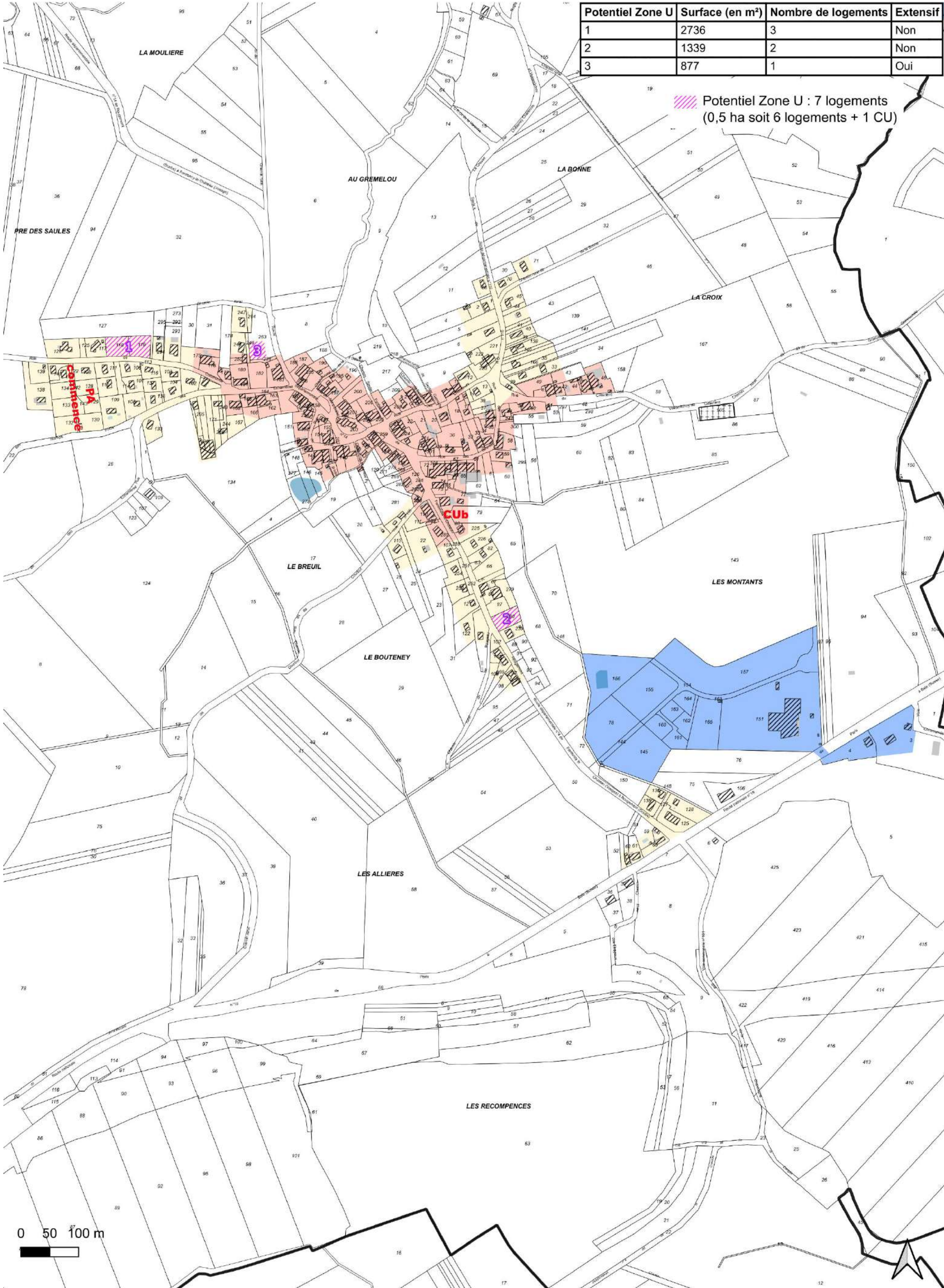
VELLEMINFROY : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



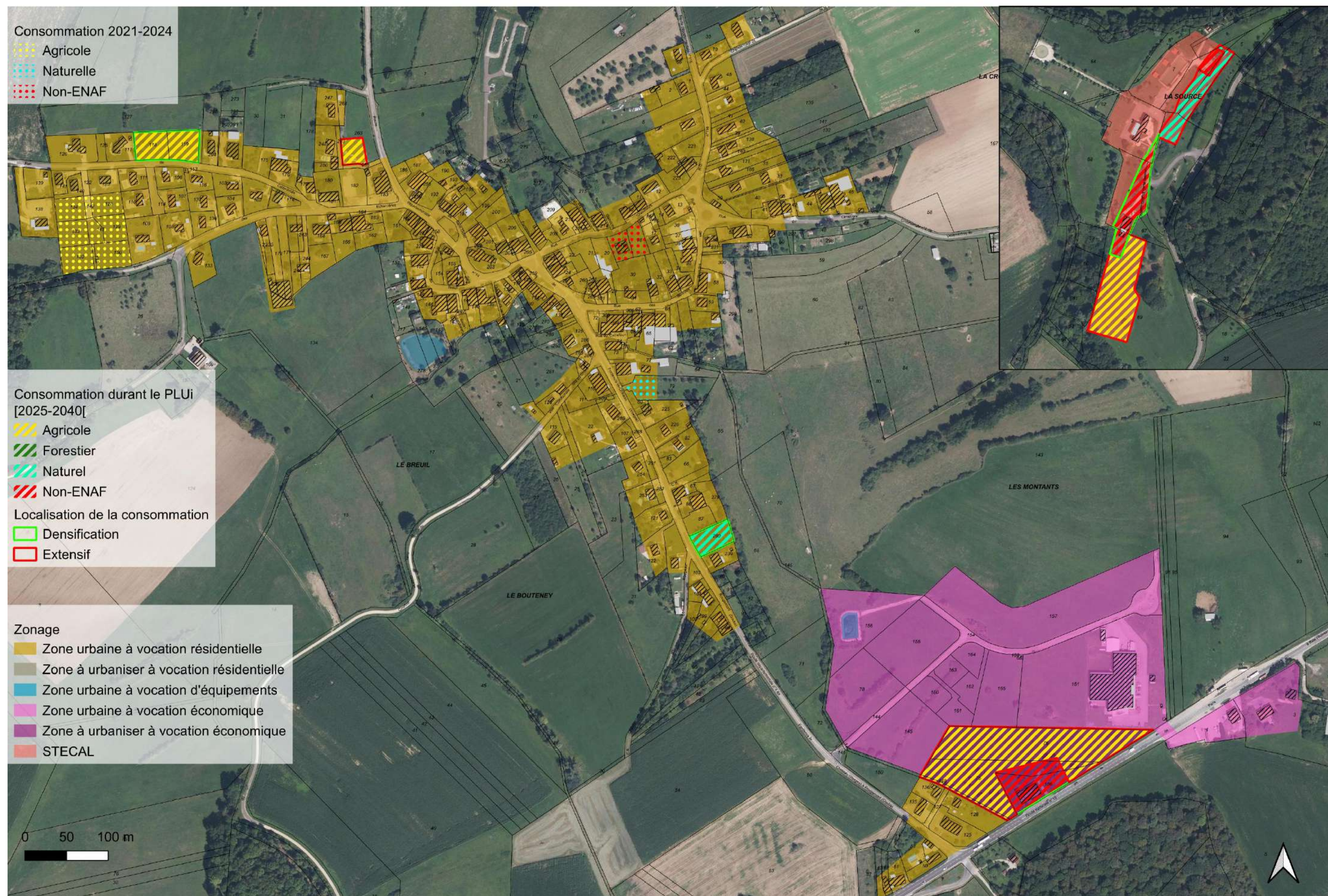
VELLEMINFROY : OBJECTIF PADD 7 LOGEMENTS DONT 6 NEUFS

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	2736	3	Non
2	1339	2	Non
3	877	1	Oui

Potentiel Zone U : 7 logements
(0,5 ha soit 6 logements + 1 CU)



VELLEMINFROY : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



39. Velorcey

VELORCEY : DELIMITATION DES ZONES URBAINES

Paysage et éléments naturels

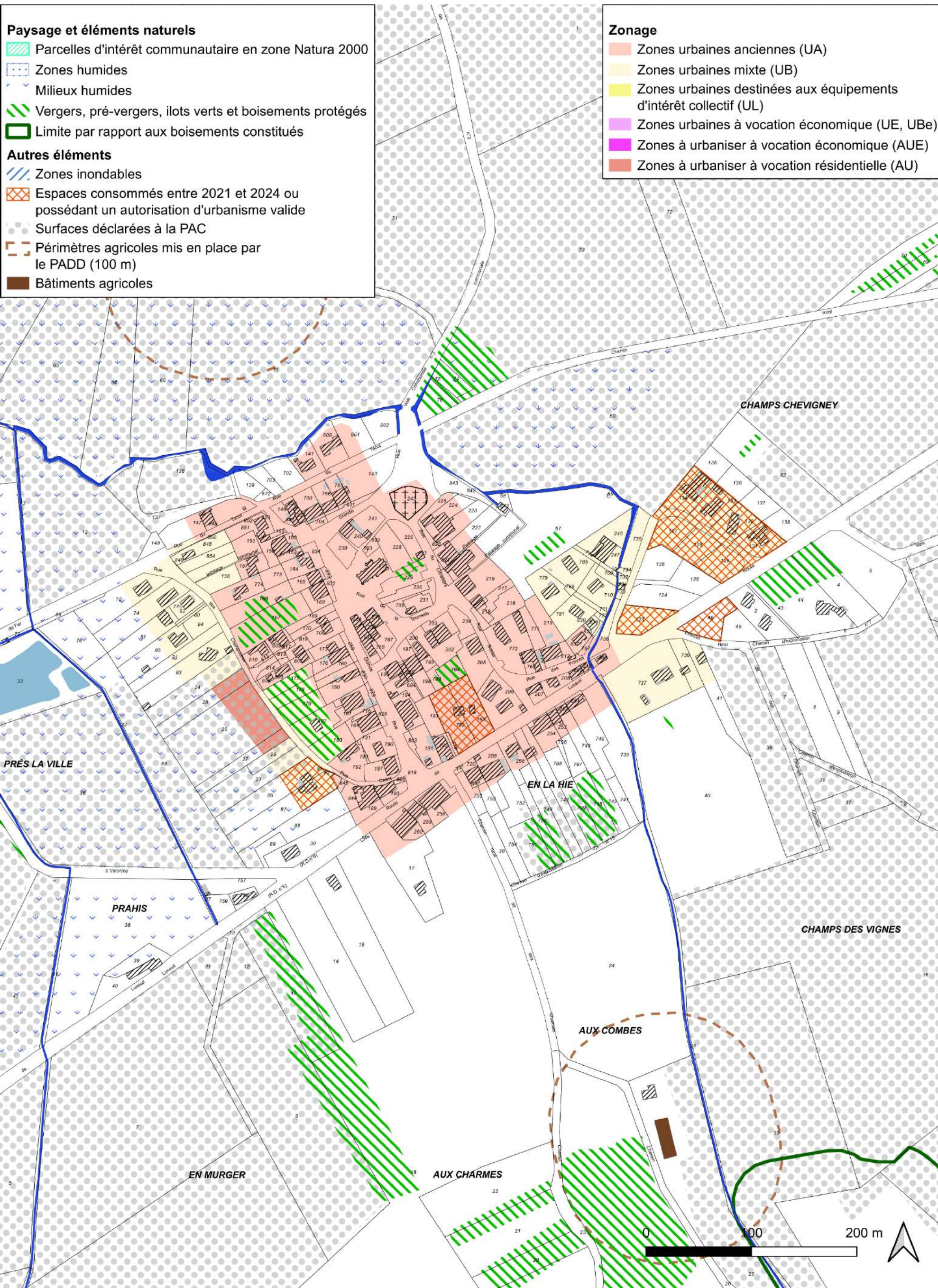
- Parcelles d'intérêt communautaire en zone Natura 2000
- Zones humides
- Milieux humides
- Vergers, pré-vergers, ilots verts et boisements protégés
- Limite par rapport aux boisements constitués

Autres éléments

- Zones inondables
- Espaces consommés entre 2021 et 2024 ou possédant un autorisation d'urbanisme valide
- Surfaces déclarées à la PAC
- Périmètres agricoles mis en place par le PADD (100 m)
- Bâtiments agricoles

Zonage

- Zones urbaines anciennes (UA)
- Zones urbaines mixte (UB)
- Zones urbaines destinées aux équipements d'intérêt collectif (UL)
- Zones urbaines à vocation économique (UE, UBe)
- Zones à urbaniser à vocation économique (AUE)
- Zones à urbaniser à vocation résidentielle (AU)



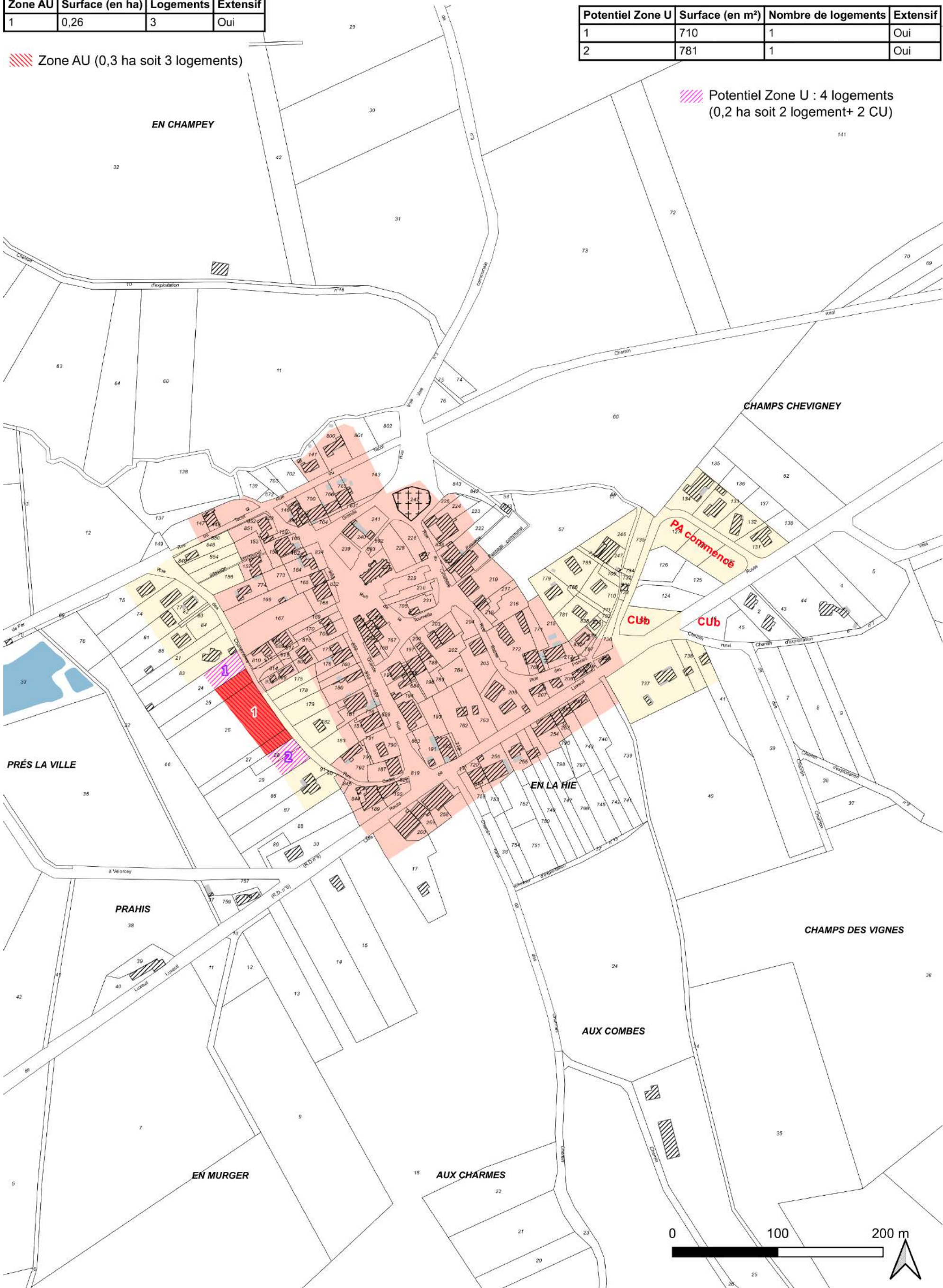
VELORCEY : OBJECTIF PADD 8 LOGEMENTS DONT 7 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,26	3	Oui

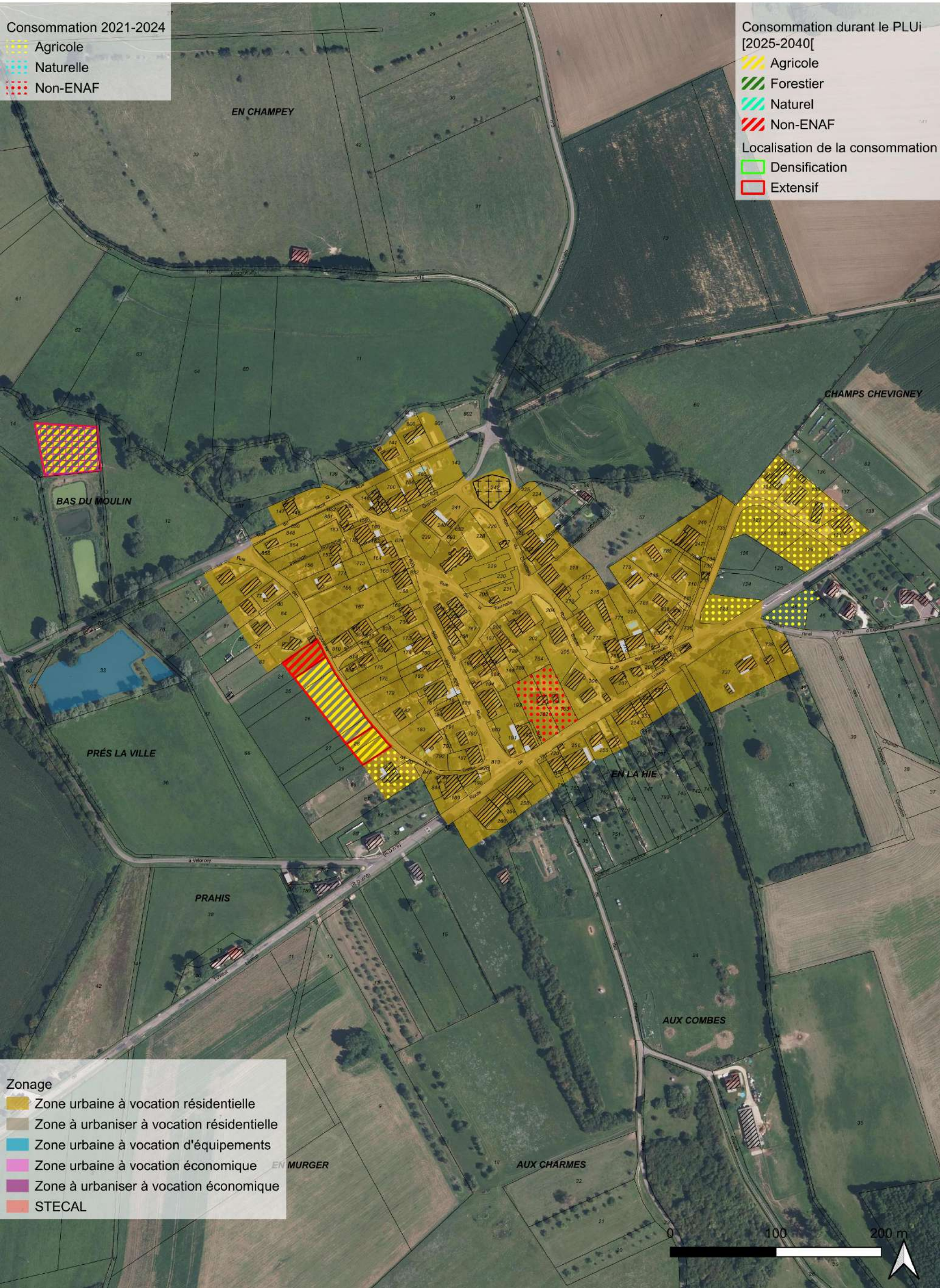
 Zone AU (0,3 ha soit 3 logements)

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	710	1	Oui
2	781	1	Oui

 Potentiel Zone U : 4 logements
(0,2 ha soit 2 logement+ 2 CU)

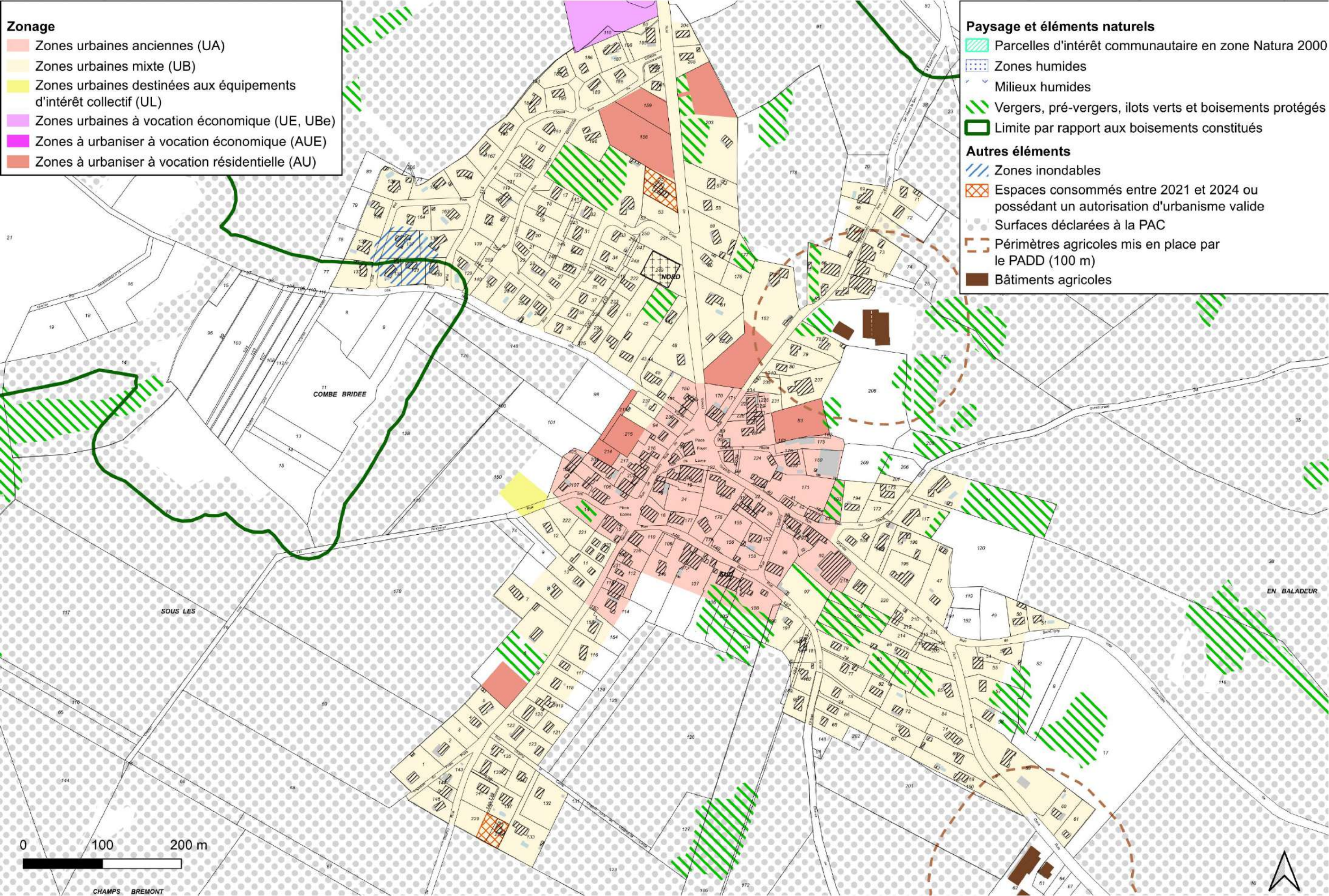


VELORCEY : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040



40. Villers-le-Sec

VILLERS-LE-SEC : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



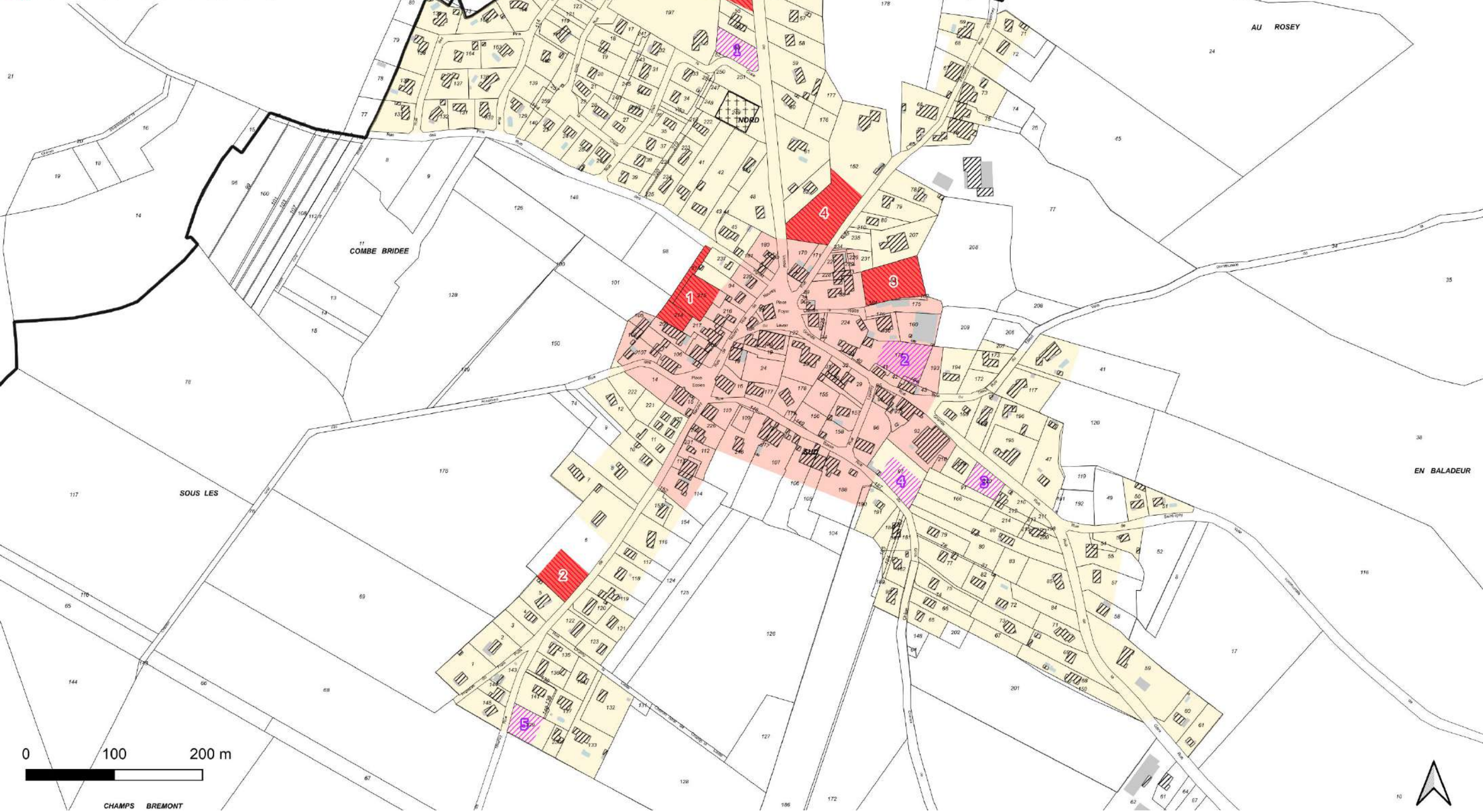
VILLERS-LE-SEC : OBJECTIF PADD 23 LOGEMENTS DONT 22 NEUFS

Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,28	3	Non
2	0,18	2	Oui
3	0,28	3	Non
4	0,37	4	Non
5	0,68	4	Non
6	0,28	3	Non

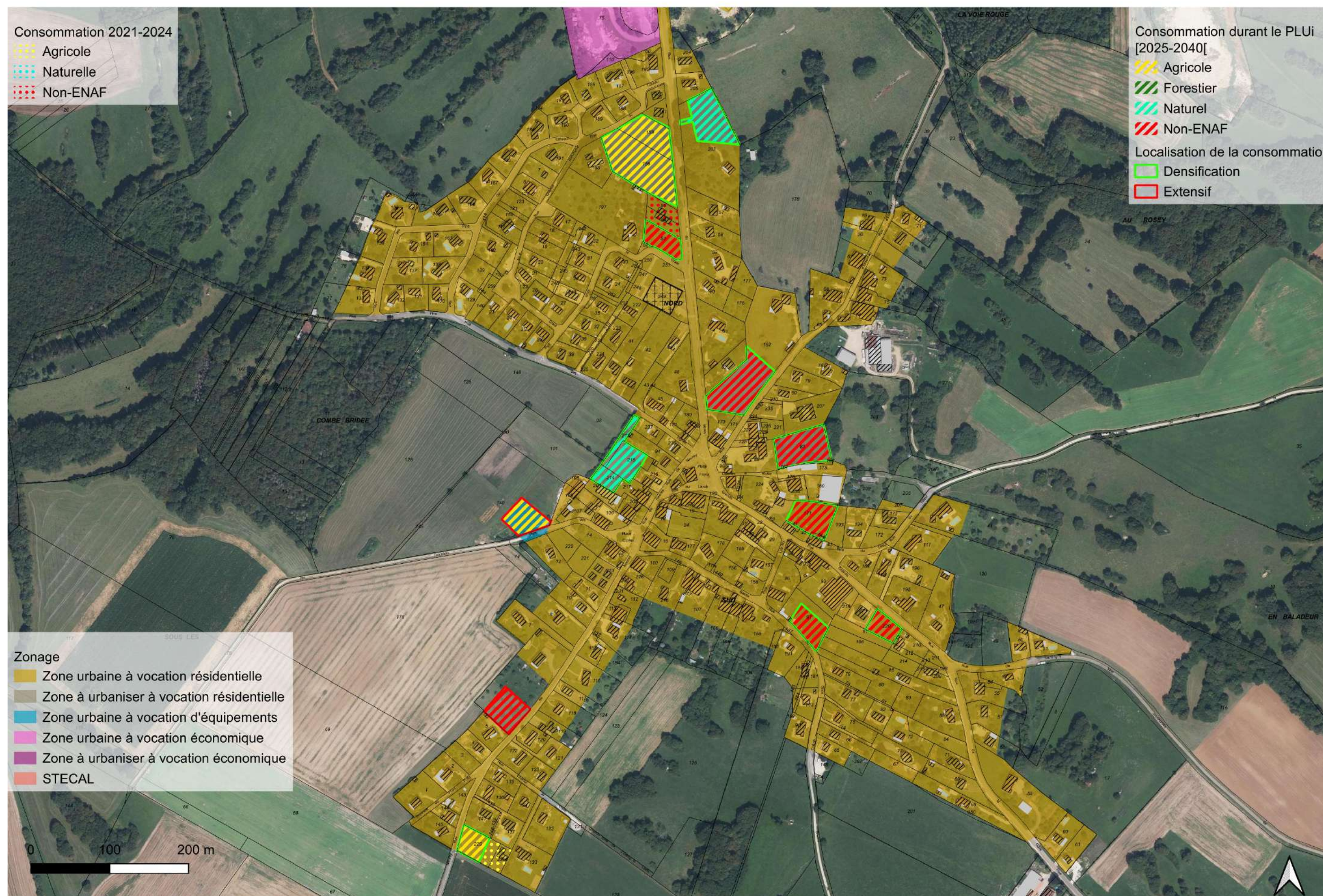
Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1328	2	Non
2	2074	2	Non
3	1027	1	Non
4	1420	2	Non
5	1153	1	Non

Zone AU (2,1 ha soit 19 logements)

Potentiel Zone U : 8 logements
(0,7 ha soit 8 logements)

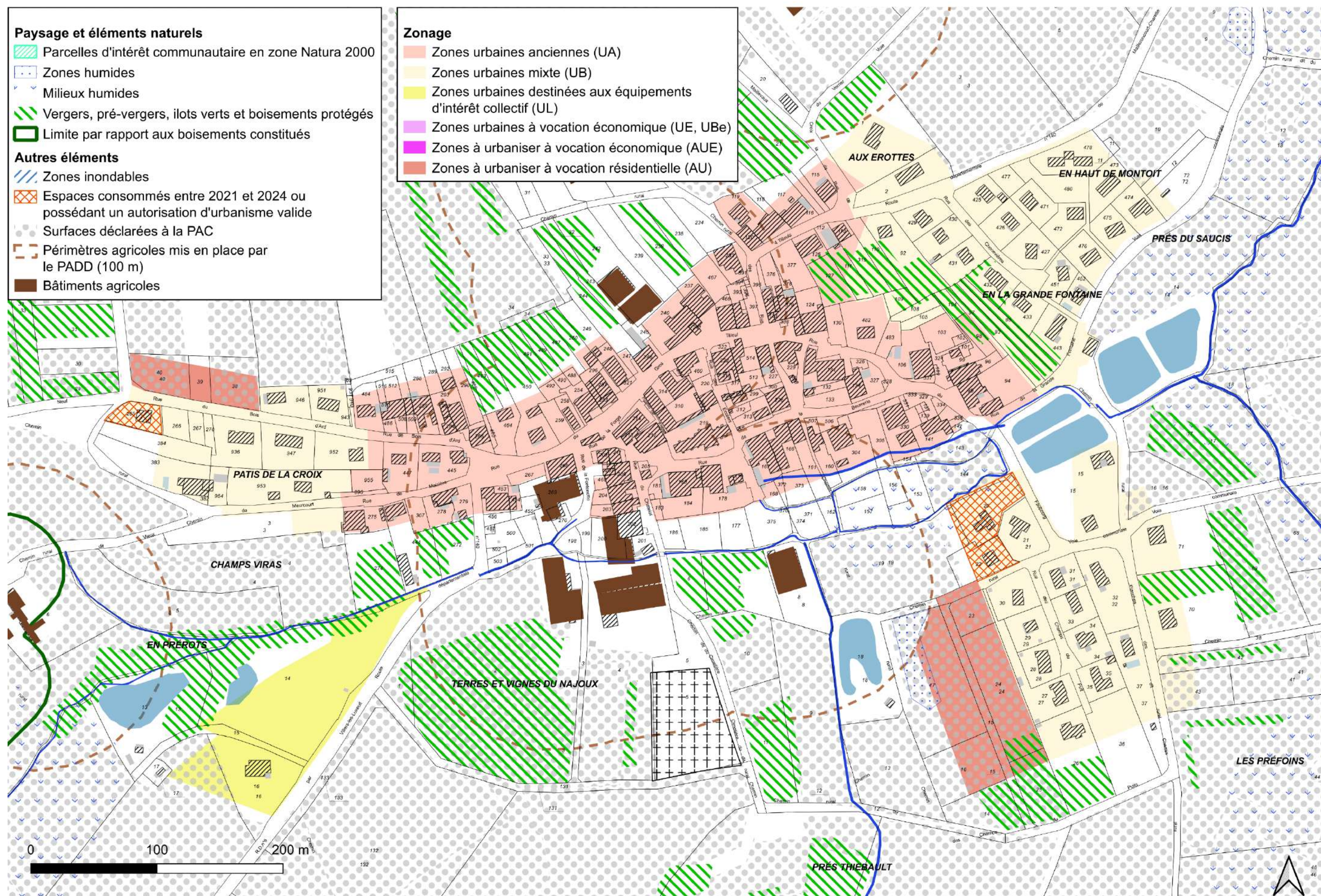


VILLERS-LE-SEC : OBJECTIF PADD 23 LOGEMENTS DONT 22 NEUFS

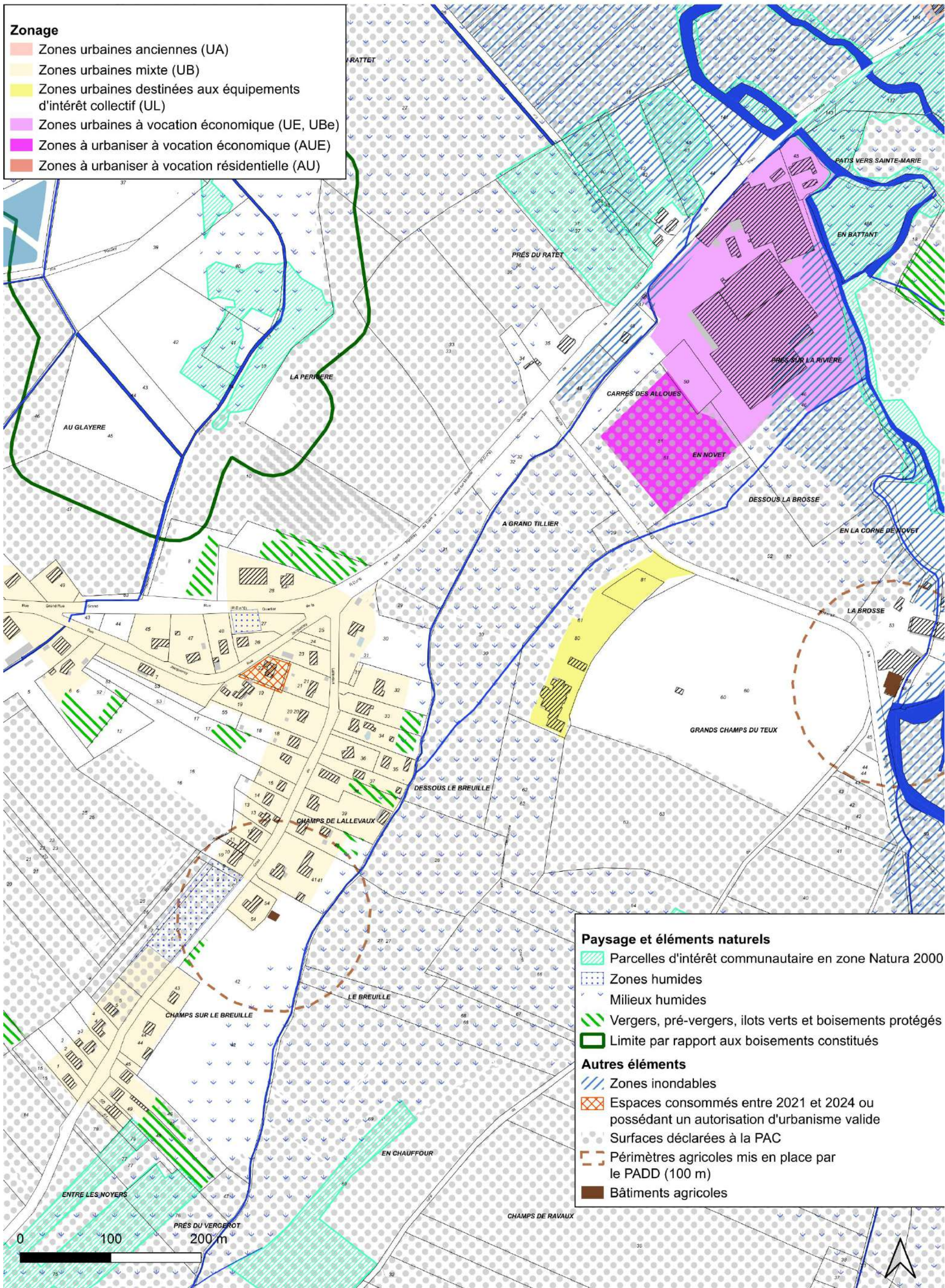


41 . Villers-lès-Luxeuil

VILLERS-LES-LUXEUIL : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



VILLERS-LES-LUXEUIL/ABELCOURT : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



VILLERS-LES-LUXEUIL : OBJECTIF PADD 22 LOGEMENTS DONT 21 NEUFS

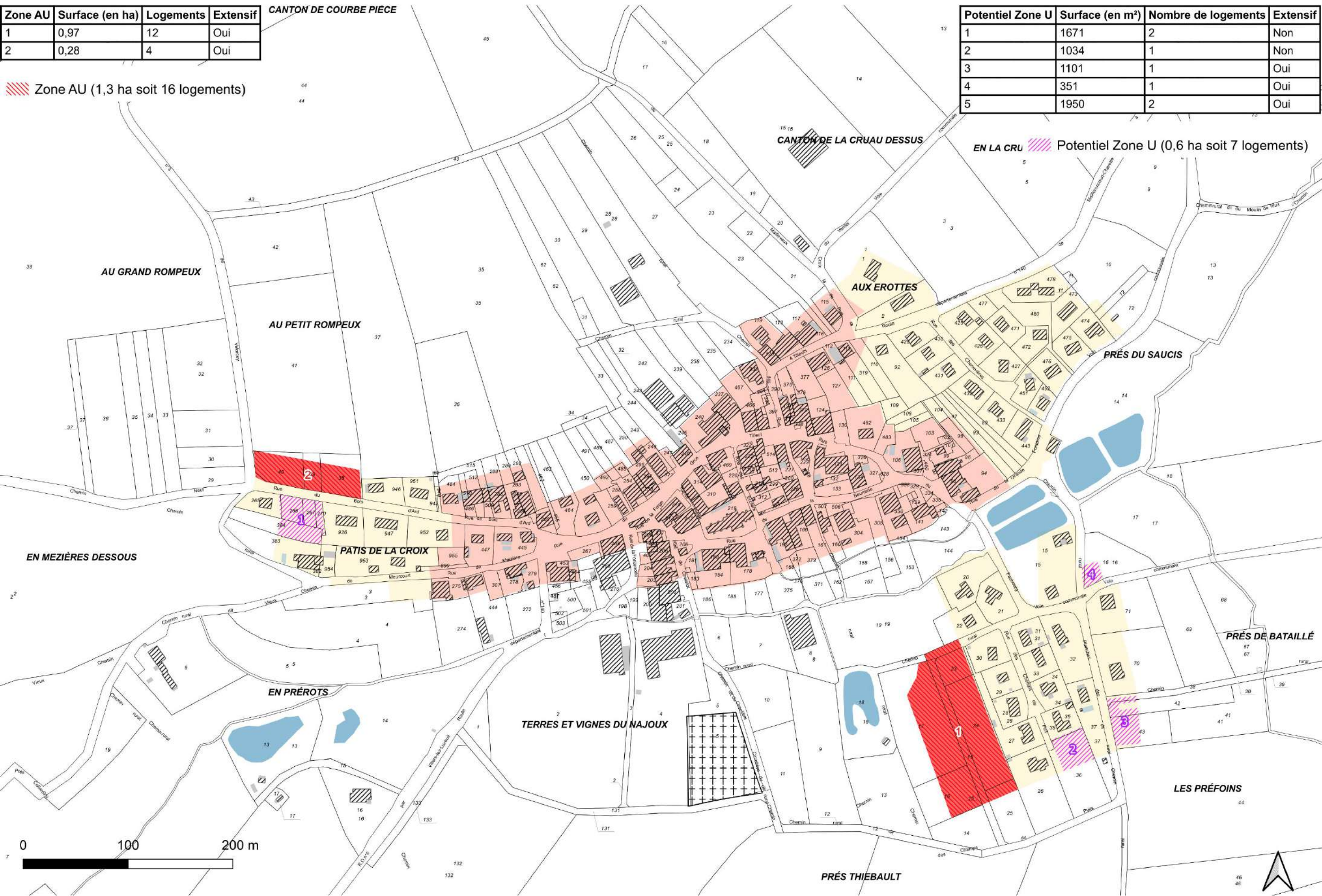
Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,97	12	Oui
2	0,28	4	Oui

CANTON DE COURBE PIECE

Zone AU (1,3 ha soit 16 logements)

Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1671	2	Non
2	1034	1	Non
3	1101	1	Oui
4	351	1	Oui
5	1950	2	Oui

EN LA CRU Potentiel Zone U (0,6 ha soit 7 logements)



VILLERS-LES-LUXEUIL/ABELCOURT : OBJECTIF PADD 22 LOGEMENTS DONT 21 NEUFS

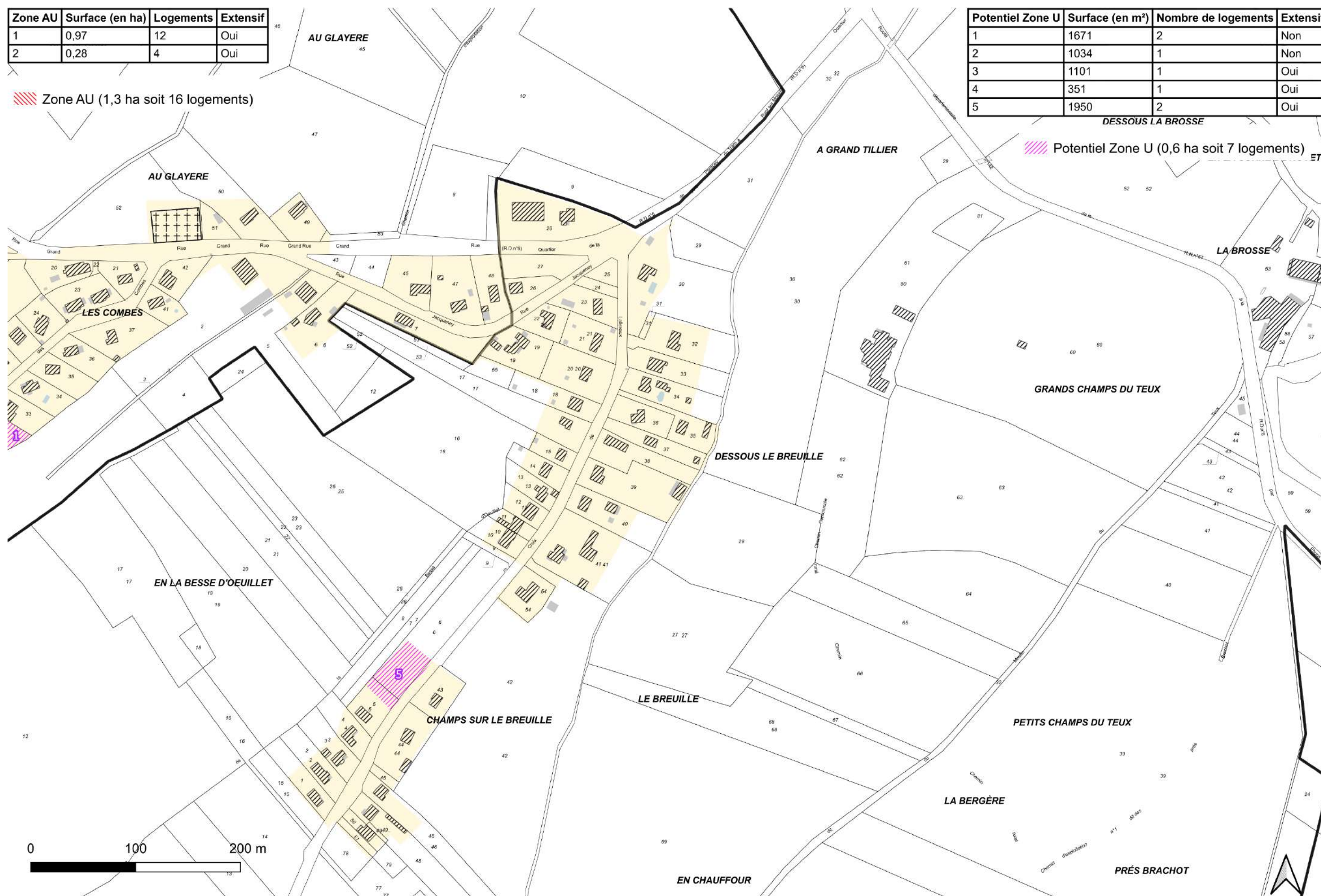
Zone AU	Surface (en ha)	Logements	Extensif
1	0,97	12	Oui
2	0,28	4	Oui

 Zone AU (1,3 ha soit 16 logements)

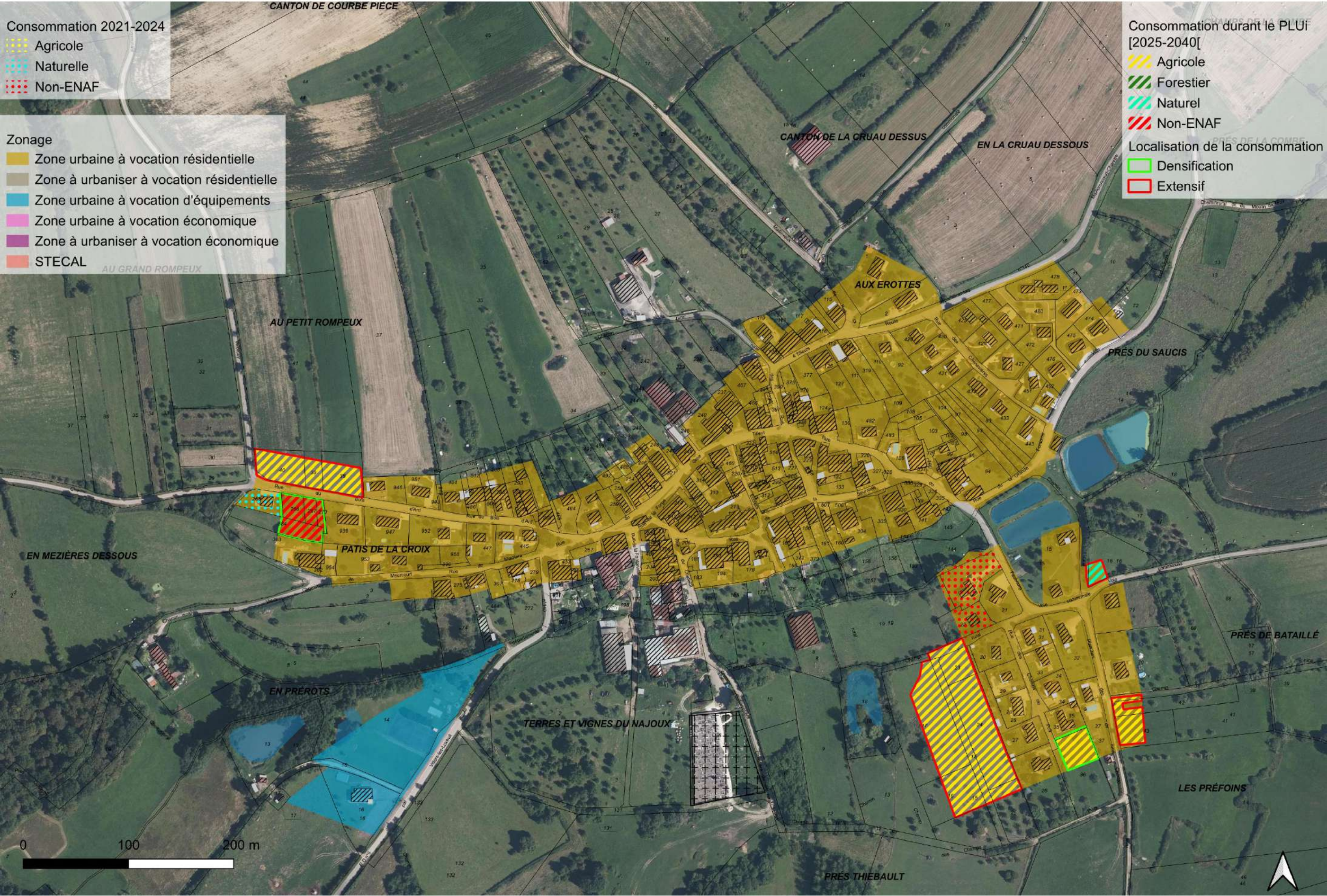
Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	1671	2	Non
2	1034	1	Non
3	1101	1	Oui
4	351	1	Oui
5	1950	2	Oui

DESSOUS LA BROUSSE

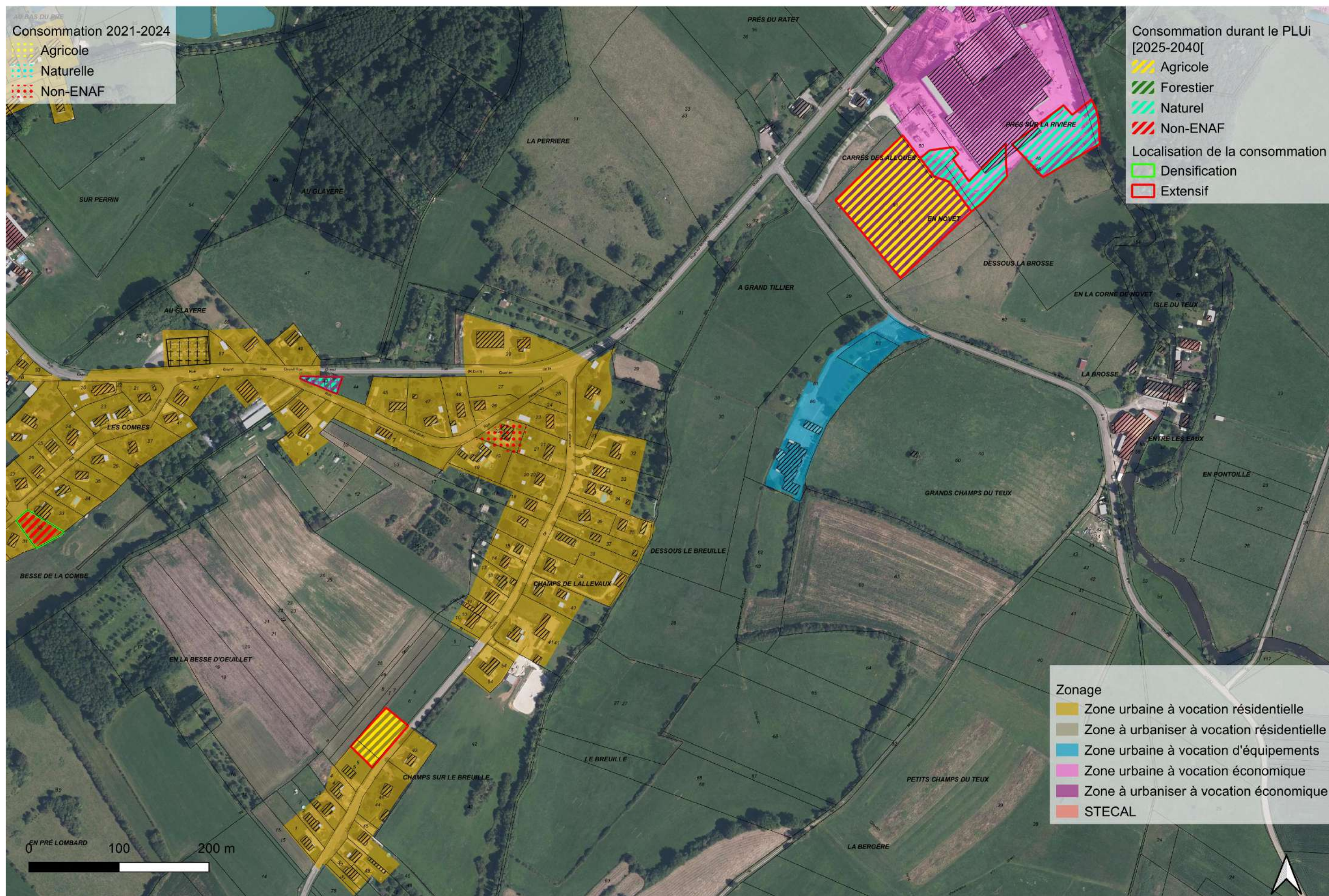
 Potentiel Zone U (0,6 ha soit 7 logements)



VILLERS-LES-LUXEUIL : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040

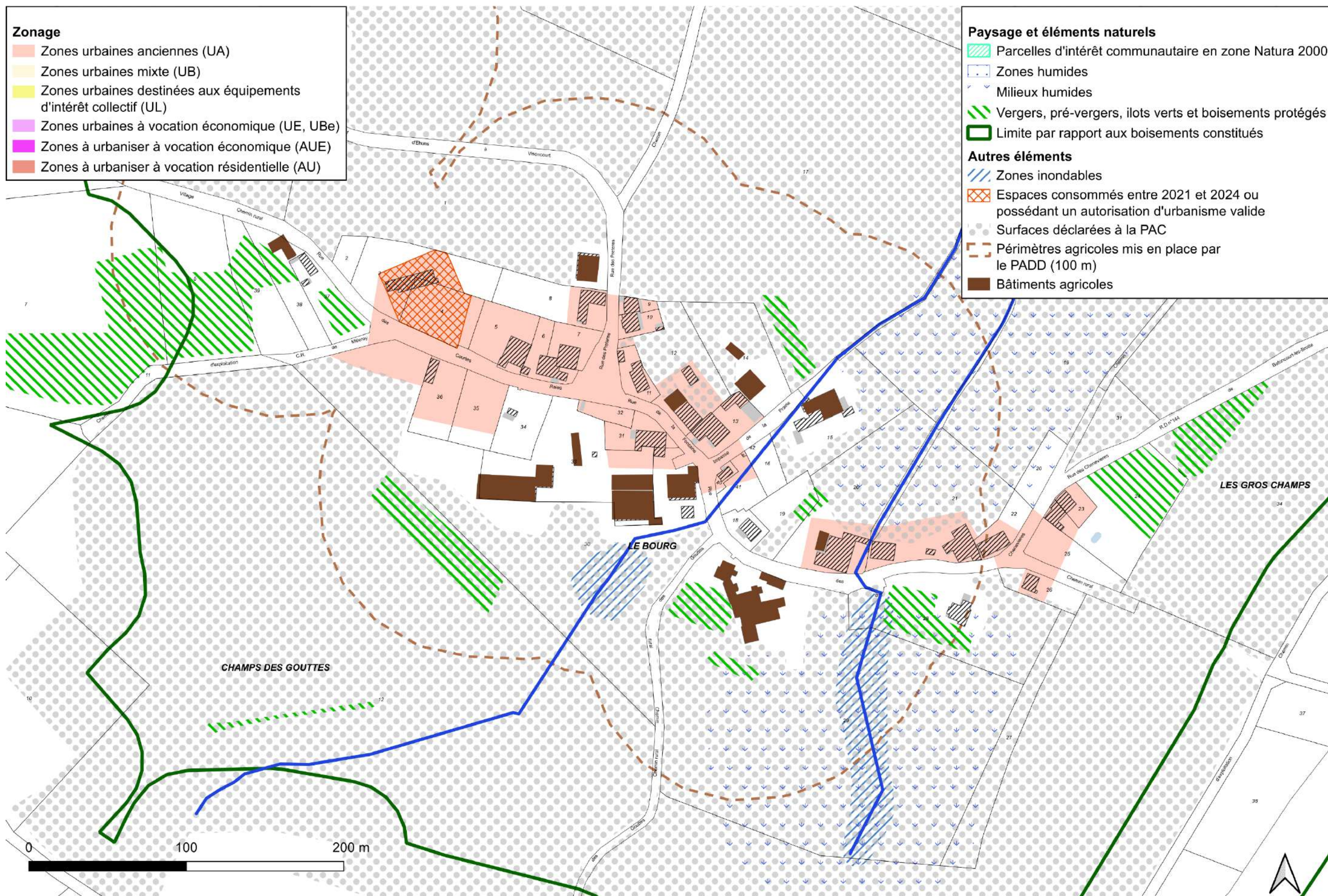


VILLERS-LES-LUXEUIL/ABELCOURT : ESPACES CONSOMMES ENTRE 2021 ET 2040

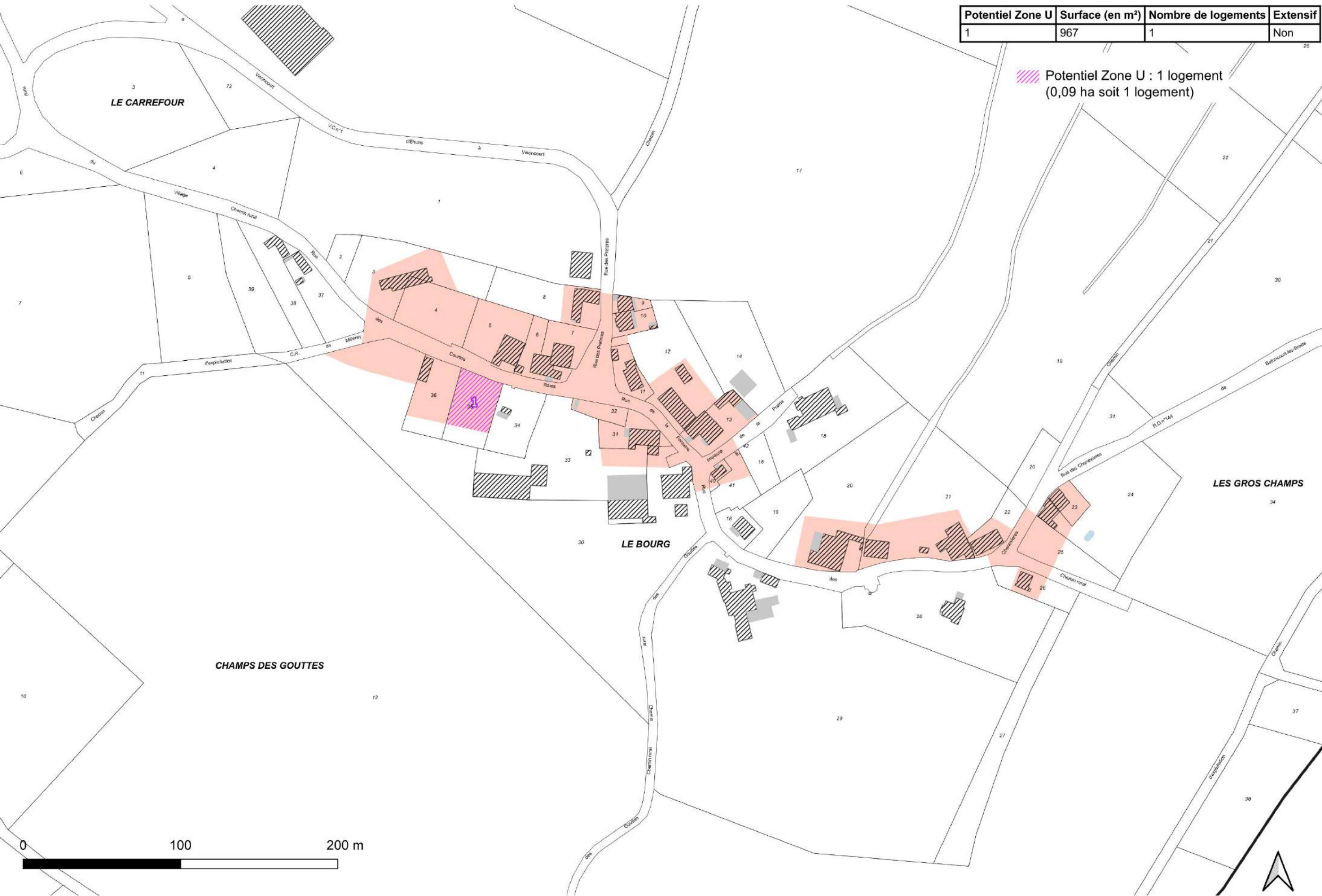


42. Visoncourt

VISIONCOURT : DELIMITATION DES ZONES URBAINES



VISONCOURT : OBJECTIF PADD 2 LOGEMENTS DONT 1 NEUF



Potentiel Zone U	Surface (en m²)	Nombre de logements	Extensif
1	967	1	Non

Potentiel Zone U : 1 logement
(0,09 ha soit 1 logement)

VISONCOURT : OBJECTIF PADD 2 LOGEMENTS DONT 1 NEUF



*Étude du caractère humide des terrains constructibles
dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la
Communauté de communes du Triangle Vert*

1. Que sont les zones humides et pourquoi sont-elles protégées ?	5
2. Références réglementaires relatives à l'inventaire des zones humides	5
3. Méthode d'identification des zones humides	6
4. Données existantes	9
5. Prospections de terrain	10
6.1 Abelcourt	11
6.2 Annexes Abelcourt	20
7.1 Adelans et le Val de Bithaine	22
7.2 Annexes Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	33
8.1 Ailloncourt	35
8.2 Annexes Ailloncourt	41
9.1 Autrey-lès-Cerre	42
9.2 Annexes Autrey-lès-Cerre	49
10.1 Betoncourt-lès-Brotte	51
10.2 Annexes Bétoncourt-lès-Brotte	55
11.1 Borey	56
11.2 Annexes Borey	65
12.1 Bouhans-lès-Lure	67
12.2 Annexes	75
13.1 Calmoutier	77
13.2. Annexes Calmoutier	82
14.1 Cerre-lès-Noroy	83
14.2 Annexes Cerre-lès-Noroy	87
15.1 Chateney	88
15.2 Annexes Chateney	91
16.1 Chatenois	92
16.2 Annexes Chatenois	99
17.1 Citers	100
17.2 Annexes Citers	129
18.1 Colombe-lès-Vesoul	134
18.2. Annexes Colombe-lès-Vesoul	152
19.1 Colombotte	154
19.2 Annexes Colombotte	157
20.1. Creveney	158
20.2. Annexes Creveney	162
21.1 Dambenoît-lès-Colombe	163
21.2. Annexes Dambenoît-lès-Colombe	171
22.1 Dampvalley-lès-Colombe	173
22.2 Annexes Dampvalley-lès-Colombe	179
23.1 Ehuns	181
23.2 Annexes Ehuns	185

24.1. Francheville	186
24.2 Annexes Francheville	211
25.1 Genevrey	215
25.2 Annexes Genevrey	229
26.1 La Creuse	232
26.2 Annexes La Creuse	238
27.1Lantenot.....	239
27.2 Annexes Lantenot.....	247
28.1 Liévans	249
28.2. Annexes Liévans	257
29.1Linexert.....	259
29.2 Annexes Linexert.....	268
30.1 Mailleroncourt Charette	270
30.2 Annexes Mailleroncourt-Charette	276
31.1 Meurcourt	277
31.2 Annexes Meurcourt	287
32.1 Mollans	289
32.2 Annexes Mollans	298
33.1 Montjustin-et-Velotte	300
33.2 Annexes Montjustin-et-Velotte	303
34.1 Noroy-le-Bourg	304
34.2 Annexes Noroy-le-Bourg	318
35.1 Pomoy	320
35.2 Annexes Pomoy.....	327
36.1 Quers	329
36.2 Annexes Quers	346
37.1 Rignovelle.....	349
37.2 Annexes Rignovelle.....	354
38.1 Sainte-Marie-en-Chaux.....	355
38.2 Annexes Sainte-Marie-en-Chaux.....	362
39.1 Saulx-lès-Vesoul	364
39.2 Annexes Saulx-lès-Vesoul	385
40.1 Servigney.....	393
40.2 Annexes Servigney.....	399
41.1Vallerois-le-Bois.....	400
41.2 Annexes Vallerois-le-Bois	411
42.1 Velleminfroy	413
42.2 Annexes Velleminfroy	425
43.1 Velorcey	428
43.2 Annexes Velorcey	432
44.1 La Villedieu-en-Fontenette.....	433
44.2 Annexes La Villedieu-en-Fontenette.....	438
45.1 Villers-le-Sec	439
45.2 Annexes Villers-le-Sec	454

46.1 Villers-lès-Luxeuil	456
46.2 Annexes Villers-les-Luxeuil	468
47.1 Visoncourt	471
47.2 Annexes Visoncourt	474

Objet de la note :

Il s'agit d'étudier le caractère humide de l'ensemble des terrains potentiellement constructibles de la Communauté de Communes du Triangle Vert dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Il n'a pas été étudié l'ensemble des communes, ni même l'ensemble des environs des villages, mais uniquement les secteurs sur lesquels des projets d'urbanisations ont été signalés par les communes ou la communauté de communes.

1. Que sont les zones humides et pourquoi sont-elles protégées ?

Les zones humides ne sont pas que des marais, tourbières ou autres vasières ; on trouve celles-ci du sommet des montagnes jusqu'en bordure des côtes.

Par leurs différentes fonctions, elles jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Elles peuvent constituer en grande partie un support pour les activités agricoles. De plus, elles constituent souvent un réservoir de biodiversité propice au développement d'une végétation et d'une faune spécifique.

La dégradation des zones humides et leur réduction à l'échelle du territoire occasionne un impact direct sur le débit de l'eau, l'assèchement, le drainage, le prélèvement d'eau, la pollution, etc.

2. Références réglementaires relatives à l'inventaire des zones humides

- L'article L.211-1 du Code de l'Environnement prévoit « la prévention des inondations et la **préservation** des écosystèmes aquatiques, des sites et **des zones humides** ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »

- L'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation, le remblai de plus de 1 ha en zones humides ou marais est soumis à autorisation. Dans le cas d'une surface comprise entre 0,1 et 1 ha, les travaux sont soumis à déclaration (art. L214-1 et 2 du CE).

Tous les travaux impactant plus de 1 000 m² doivent faire l'objet d'un dossier Loi sur l'eau avec validation par la police de l'eau avant le début des travaux.

- La loi de développement des territoires ruraux : La loi n°2005-157 du 23 février 2005 a créé un nouveau régime juridique spécifique aux zones humides. Les principales innovations concernent la reconnaissance politique et juridique des zones humides, la modification de leur définition, la création de procédures de délimitation, une nouvelle fiscalité incitative et un renforcement global de leur protection.

- La loi sur l'eau et les milieux aquatiques : La loi n°2006-1772 a été promulguée le 30 décembre 2006. Elle modifie certains articles du code de l'environnement et du code rural et renforce la nécessité de « Mener et favoriser des actions de préservation, de restauration, d'entretien et d'amélioration de la gestion des milieux aquatiques et des zones humides » (art. 83.7 du CE) car « la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général » (inséré par la Loi de développement des territoires ruraux).

- Le SDAGE Rhône Méditerranée est opposable à certaines décisions de l'administration. Les documents suivants doivent être compatibles avec le SDAGE : les projets concernés par une procédure loi sur l'eau, les schémas d'aménagement et de gestions des eaux, les schémas régionaux des carrières et les documents d'urbanisme.

Il précise dans l'orientation fondamentale n°6B « Préserver, restaurer et gérer les zones humides » qu'en « application des articles L. 141-3 et L. 141-4 du code de l'urbanisme, les SCoT prévoient, dans leur projet d'aménagement stratégique et leur document d'orientation et d'objectifs, les mesures permettant de respecter l'objectif de non dégradation des zones humides et de leurs fonctions et de les protéger sur le long terme.

L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme tient compte de leurs impacts sur le fonctionnement de ces espaces et explicite et démontre leur compatibilité avec les objectifs du SDAGE.

« En l'absence de SCoT, les PLU(i) développent une démarche similaire au travers des documents prévus à l'article L. 151-2 du code de l'urbanisme. Ils veillent à édicter des prescriptions spécifiques aux zones humides visant à les protéger de l'urbanisation en les traduisant de façon adaptée dans leur règlement écrit et graphique. Les cartes communales veillent également à la protection des zones humides au travers notamment de leurs documents graphiques (article L.161-4 du code de l'urbanisme), en prenant en compte les zones humides portées à connaissance dans le choix des secteurs autorisés à la construction. »

La conduite de la séquence Eviter-Réduire-Compenser doit s'appuyer sur une délimitation précise de la zone humide impactée et sur une caractérisation de la zone humide (rôle et intérêt patrimonial, fonctions et services rendus en termes de préservation de la ressource en eau et de gestion des risques d'inondation, autres bénéfices socio-économiques).

« Lorsque la réalisation d'un projet conduit à la disparition d'une surface de zones humides ou à l'altération de leurs fonctions, les mesures compensatoires prévoient la restauration de zones humides existantes dégradées voire fortement dégradées. Cette compensation doit viser une valeur guide de 200% de la surface perdue » (au moins 100% en création de zone humide et le complément en amélioration de zones humides existantes ; voir texte complet dans le document du SDAGE).

3. Méthode d'identification des zones humides

L'identification des zones humides est réalisée selon les principes et critères définis par l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 relatif aux critères de définition et de délimitation des zones humides en application de l'article R.211-108 du code de l'environnement.

Les critères de définition des zones humides sont relatifs aux caractéristiques du sol et de la végétation :

• Sols

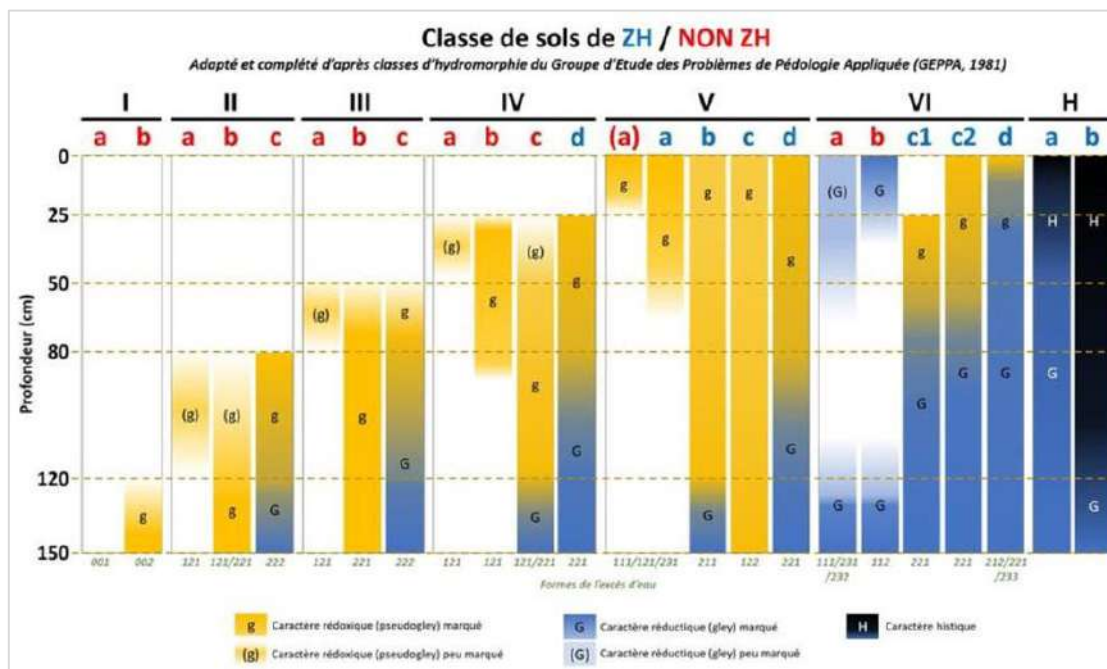
Réglementairement (pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement) un sol peut être caractéristique d'une zone humide s'il y a présence (annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié) :

- 1 - d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- 2 - ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- 3 - ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- 4 - ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur."

Pour la définition de histiques, réductiques et rédoxiques, l'arrêté renvoie au référentiel pédologique de 2008 publié par l'Association Française pour l'Etude des Sols (AFES). Les définitions se trouvent dans les paragraphes spécifiques : "Histosols", page 205 et "Annexe 2 - Éléments pour l'établissement d'un référentiel pour les solums hydromorphes", page 359.

- "Un horizon histique (tourbe) est un horizon holorganique formé en milieu saturé par l'eau durant des périodes prolongées (plus de 6 mois dans l'année) et composés principalement à partir de débris végétaux hygrophiles ou subaquatiques. Sa teneur en cendre est inférieure à 50%."
- "L'horizon réductique (gley) est caractérisé par une couleur dominante grise (gris bleuâtre, gris verdâtre) et une répartition du fer plutôt homogène."
- "L'horizon rédoxique (pseudo-gley) est caractérisé par une juxtaposition de plages, de traînées grises (ou simplement plus claires que le fond de l'horizon) et de taches, de nodules, voire de concrétion de couleur rouille (brun-rouge, jaune-rouge, etc...). Le Référentiel pédologique de 2008 dit que « les traits d'oxydation, de déferrification, voire de réduction doivent couvrir plus 5 % de la surface de l'horizon » afin de qualifier un horizon de rédoxique. « Ces ségrégations du Fer sont permanentes, visibles quel que soit l'état hydrique de l'horizon et se maintiennent lorsque le sol est de nouveau saturé ».

Chaque profil pédologique est rattaché à une classe d'hydromorphie (classification GEPPA, 1981) afin de déterminer si le sol relève de la zone humide au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009. En l'absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques dans les 50 premiers centimètres, le sol n'entre pas dans les catégories de sols de zone humide.



Classification GEPPA, 1981



Exemple d'un sondage de sol rédoxique, pseudogley à 15 cm, classe GEPPA Vc = sondage caractéristique de zone humide

Selon l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, « le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques ». La topographie, la géologie et la superficie des secteurs à étudier seront également pris en compte dans le nombre et la répartition des sondages réalisés.

Les données géologiques et topographiques peuvent également être de bons indicateurs à prendre en compte pour la localisation des zones humides :

- les sols alluvionnaires (Fz, Fx, Fy) présentant une nappe affleurante sont particulièrement favorables à la présence de zones humides, sur toute l'étendue du lit majeur, notamment si celui-ci est totalement inondable ou au niveau des variations topographiques (microtopographie).

- les sols marneux, à l'inverse des sols calcaires, sont peu perméables et donc favorables à la stagnation de l'eau et à la présence potentielle de zones humides notamment dans les intercalations marnes-calcaires, dans les secteurs où la topographie est favorable à l'accumulation d'eau (versant concave, replat sur versant).

« L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau ».

• Végétation

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié précédemment cité précise aussi la méthode permettant de classer une zone comme humide au regard du critère végétation (annexe II). La végétation doit être caractérisée : soit par des plantes identifiées et quantifiées selon une méthode présentée en annexe 2.1 de l'arrêté, soit par des communautés d'espèces végétales dénommées « habitats », caractéristiques des zones humides et définies à l'annexe 2.2 du même arrêté.

Selon l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, « le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques ».

« L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier ».

› **Méthode par identification des espèces végétales**

Sur une placette circulaire, globalement homogène du point de vue de la végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon d'environ 1,5 m et 10 mètres), selon que l'on soit en milieu herbacé, arbustif ou arborescent, il s'agit d'effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente). Pour chaque strate :

- on note le pourcentage de recouvrement des espèces,
- on les classe par ordre décroissant,
- on établit une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulé permettent d'atteindre 50% du recouvrement total de la strate,
- on ajoute les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20% si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment,

Une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée. On répète l'opération pour chaque strate et on regroupe ensuite les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues. Le caractère hygrophile des espèces de cette liste est ensuite analysé : si la moitié au moins des espèces de cette liste figure dans la « Liste des espèces indicatrices de zones humides », la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

› **Méthode par identification des habitats**

Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou prodrome des végétations de France sont disponibles, l'analyse de ces informations vise à déterminer si les habitats présents correspondent ou non aux habitats caractéristiques des zones humides mentionnés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Lorsque des investigations de terrain sont nécessaires, l'examen des habitats consiste à effectuer des relevés phytosociologiques et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques des zones humides parmi ceux mentionnés dans l'arrêté.

Un secteur est donc classifié comme zone humide lorsque l'un des critères caractéristiques (sols ou végétation) est présent. Lorsque ces critères relevés sur le terrain ne sont pas suffisants au vu de l'arrêté, les secteurs seront classés comme milieu humide ou zone humide potentielle.

• **Délimitation des zones humides**

Selon l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, « le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante ».

4. Données existantes

Des milieux humides potentiels ont été identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes du Triangle Vert par la DREAL Franche-Comté : cela signifie que ces milieux peuvent potentiellement présenter des zones humides.

Il n'existe cependant pas de cartographie générale des zones humides réglementaire (définie selon la méthode de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié) à l'échelle de la région ou du département.

Des investigations de terrain menées par le bureau IAD durant les dernières années sur certaines communes de la CCTV avaient permis de préciser la localisation de certaines zones humides avérées sur le territoire.

Des analyses complémentaires sont réalisées aujourd'hui sur les secteurs constructibles pouvant potentiellement présenter des zones humides, dans le cadre de la révision du PLUi.

5. Prospections de terrain

Compte de l'important territoire à prospecter, les prospections ont été réparties sur plusieurs semaines. Plusieurs passages ont aussi été nécessaires sur certaines communes pour tenir compte de l'évolution du projet de PLUi.

Globalement, trois vagues de prospection ont eu lieu, la première à l'automne 2024 a permis la réalisation de relevés pédologiques (critère sol) et de relevés floristiques, la deuxième à l'hiver 2025 n'a pu porter que sur le critère pédologique (passage en dehors des périodes de végétation). Enfin, un passage au printemps 2025 a permis de compléter les relevés floristiques. Pour tenir compte des consignes de la DDT 70, ce dernier passage n'a porté que sur les secteurs de plus de 2000 m².

On notera que de manière générale, le critère sol est plus large que le critère flore.

720 sondages de sol et 198 relevés floristiques ont été réalisés sur les 42 communes de la CCTV.

Dans le détail, les relevés ont été réalisés aux dates suivantes :

- entre le 25 septembre et le 4 novembre 2024
- entre le 5 février et le 11 mars 2025
- entre le 4 avril et le 16 avril 2025
- et des passages complémentaires les 23 mai et 13 juin 2025

Les résultats de ces prospections sont présentés dans les pages suivantes :

- Par commune, selon l'ordre alphabétique,
- Puis par rue ou quartier,

6.1 Abelcourt

✚ Rue de la Vierge - Nord

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé entre deux maisons, au Nord de la voirie.

↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,149 ha
- Topographie : 279 – 277 m : légère pente
- Géologie : Dolomie et marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :



Rue de la Vierge - Sud

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile entre deux logements existants, au Sud de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,090 ha
- Topographie : 279 – 275,5 m : légère pente
- Géologie : Dolomie et marnes

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL3 : classification GEPPA Ia.
- Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.**

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Grande Rue

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'intersection des rues de la Vierges et des Alouettes, en arrière de l'arrêt de bus.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,19 ha
- Topographie : 272,5 – 275,5 m : légère pente
- Géologie : Dolomie et marnes

↪ Etude pédologique.

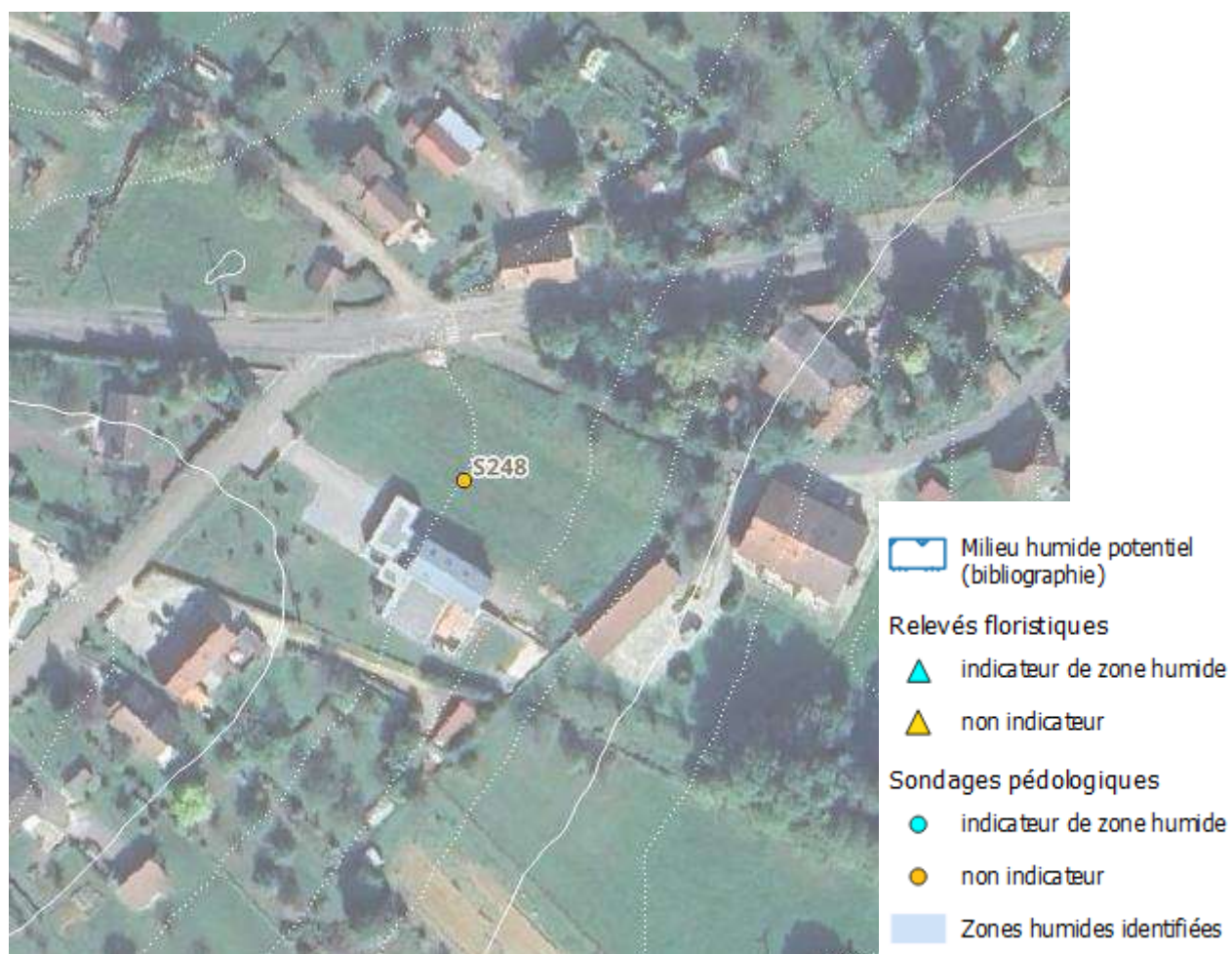
(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage réalisé : classification GEPPA IVc.

Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

Rue de la Charme

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et de verger situé le long de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Verger
- Code CORINE biotope : 38 et 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,456 ha
- Topographie : 273 – 275,5 m : légère pente
- Géologie : Dolomie et marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation vers 30 cm pour les sondages TL6, TL7, M93bis à M95 : classification GEPPA IVc.
- Présence de traces d'oxydation entre 20 et 30 cm pour le sondage TL5 : classification GEPPA VI(a).

Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

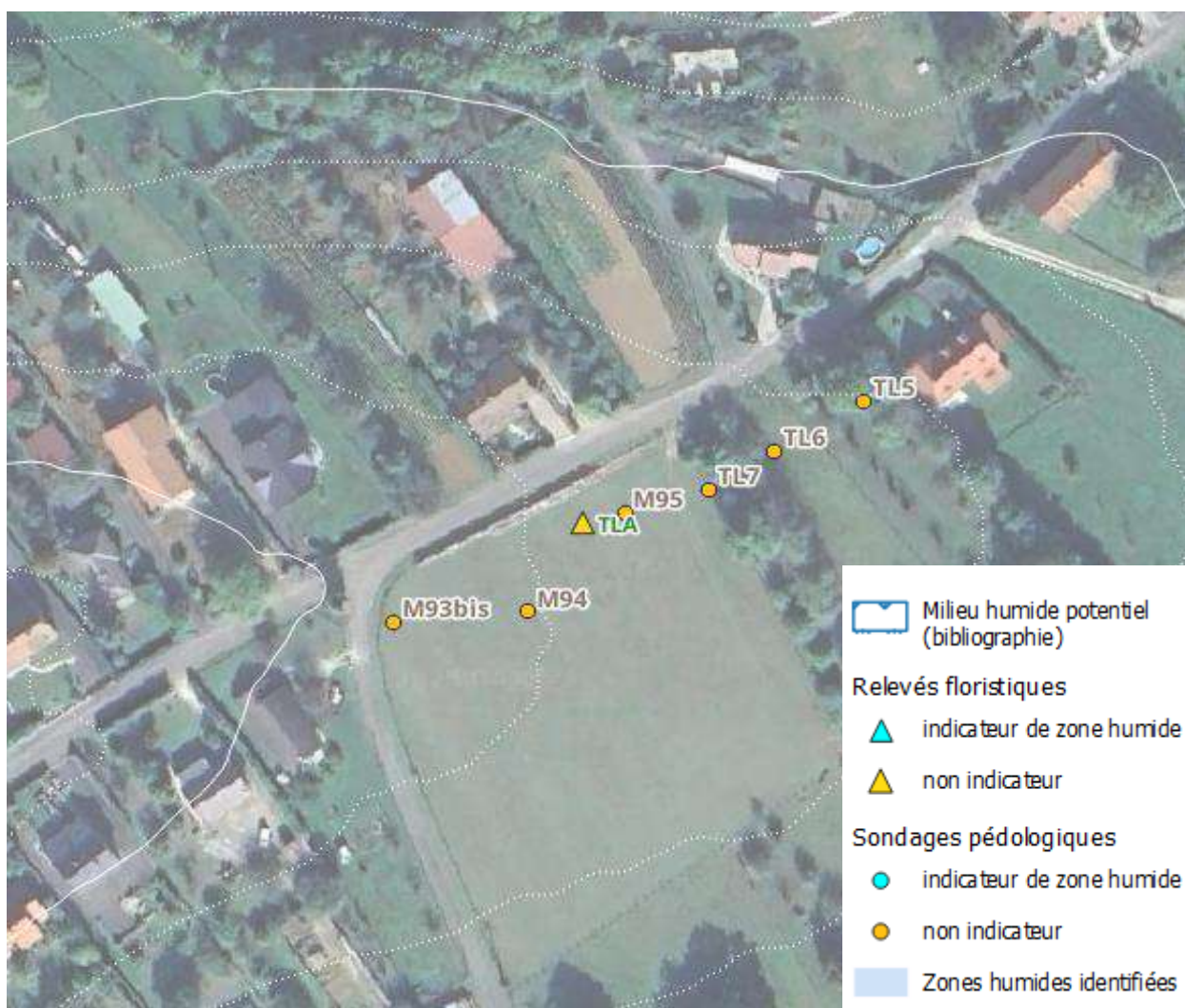
→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation mésophile, absence de plante indicatrice de zone humide

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

Secteur du cimetière

↪ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé en face du cimetière communal.



↪ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,311 ha
- Topographie : 260,5 – 261 m : absence de pente
- Géologie : Dolomie et marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Etude floristique.

Secteur finalement non retenu par le Plan local d'urbanisme donc non étudié pour le critère flore.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

Rue des Près

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé entre deux terrains construits au Nord de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,121 ha
- Topographie : 258 m : absence de pente
- Géologie : Dolomie et marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 et 35 cm pour les deux sondages réalisés : classification GEPPA IVc.

Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie en page précédente.

6.2 Annexes Abelcourt

Relevés pédologiques pour la commune d'Abelcourt

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S247	Limono-argileux	55cm arrêt limons	non	non	Ia	non
S248	Limono-argileux	50cm arrêt argiles	non	30cm	IVc	non
M30 (3e essai)	Remblais	23cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
M31	limon argileux et remblais	30cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
M32	argilo-limoneux	100cm arrêt argile	non	30cm	IVc	non
TL1	remblais	50 cm /remblais	non	non	Ia	non
TL2	calcaire	40 cm /calcaire	non	non	Ia	non
TL3	Calcaire	50 cm /calcaire	non	non	Ia	non
TL4	Marne	80 cm /marne	non	35 cm	IV c	non
TL5	Marne	60 cm/ marne	non	de 20 à 30cm	VI (a)	non
TL6	Marne	70 cm/ marne	non	30 cm	IV c	non
TL7	Marne	90 cm / marne	non	35 cm	IV c	non
M93bis	Marne	80 cm arrêt argile	non	30 cm	IV c	non
M94	Marne	70 cm arrêt argile	non	30 cm	IV c	non
M95	Marne	80 cm arrêt argile	non	28 cm	IV c	non

Relevés floristiques pour la commune d'Abelcourt

		TL A
Pâquerette	<i>Bellis perenis</i>	5%
plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	5%
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	15%
sol nu	na	5%
Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>	5%
Vulpin des près	<i>Alopecurus pratensis</i>	15%
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	5%
Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>	5%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)		7
Dont espèces indicatrices de zones humides		0
Végétation indicatrice de zones humides ?		non

7.1 Adelans et le Val de Bithaine

Rue du Val

↪ Il s'agit d'un jardin attenant à une maison situé au Sud de la voirie, vers le milieu de la rue.



↪ Informations générales.

- Type : Pelouse
- Code CORINE biotope : 85.12
- Surface de la zone étudiée = 0,08 ha
- Topographie : 310 – 308 m : légère pente vers le Sud-Est
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Sol superficiel sur remblais grossiers.
- **Les sols observés sont non caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

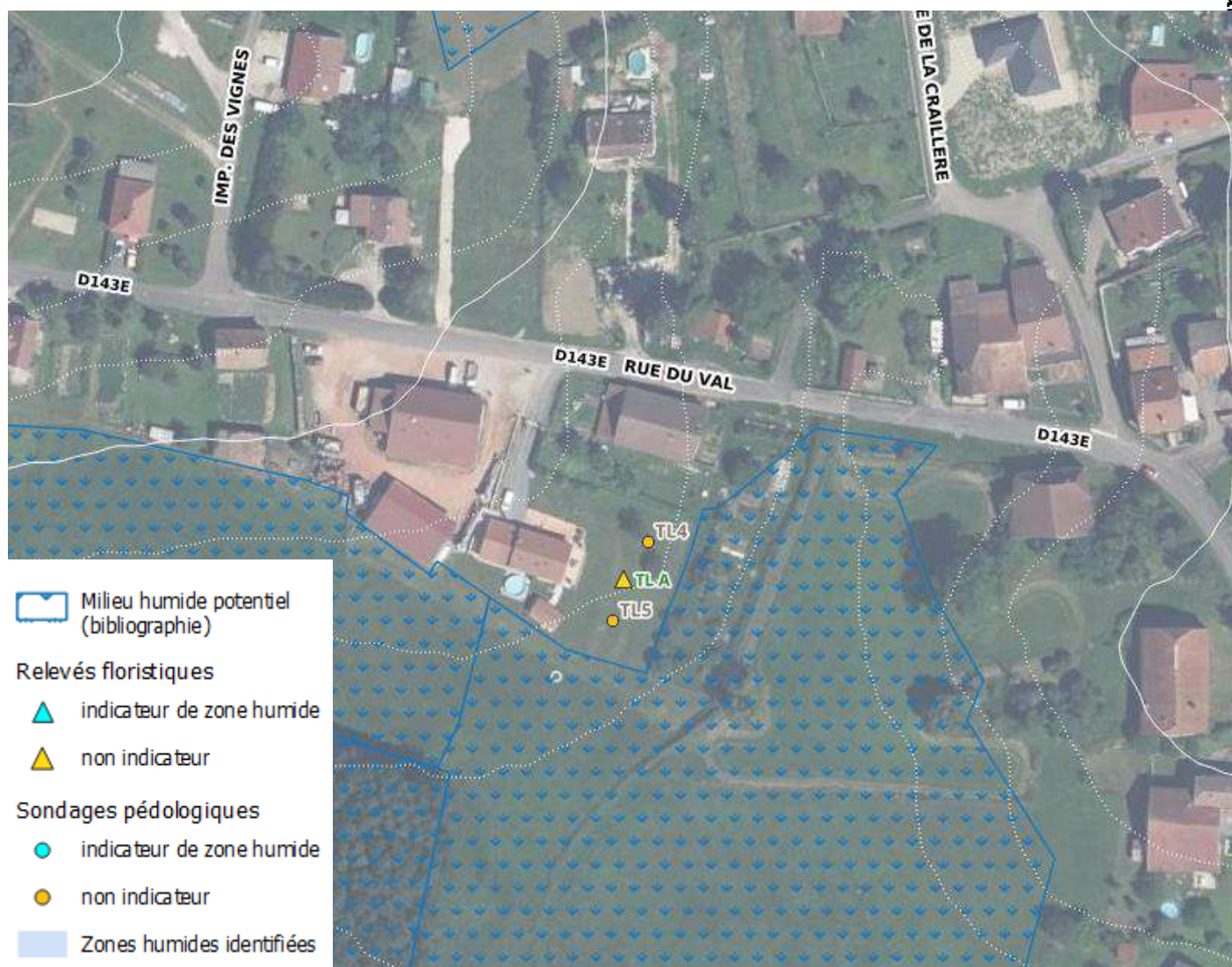
Pelouse entretenu avec un cortège limité de plante mésophile, non indicatrice de zone humide.

↪ Conclusion

Absence de zone humide

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés :



Rue de Craillère

↪ Il s'agit d'un secteur de terrains en friche en partie clôturés situé au Nord de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Terrains en friche
- Code CORINE biotope : 87
- Superficie de la zone étudiée = 0,165 ha
- Topographie : 315 – 315,5 m : absence de pente
- Géologie : Limon des plateaux

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de trace d'oxydation à 40cm pour le sondage S74, classification GEPPA IVc.
- **Les sols observés sont non caractéristiques de zone humide.**

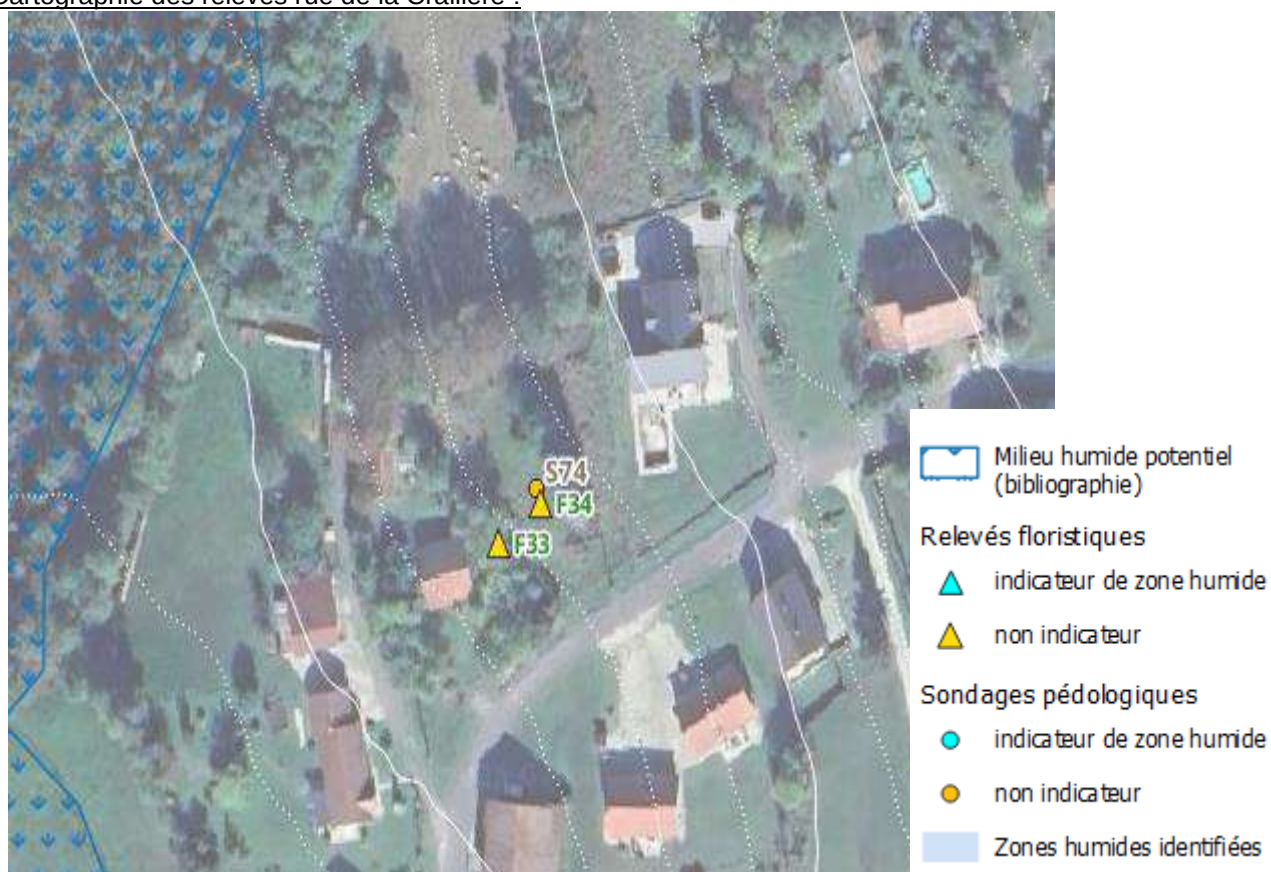
↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Le terrain accueille des espèces mésophiles communes : Pâturin, Potentille rampante et Renoncule bulbeuse par exemple, et des espèces ligneuses non hygrophiles : Orme champêtre, Aubépine monogyne, Fusain d'Europe et Ronce commune. Il a également été identifié un plant de Robinier faux acacia, espèce exotique envahissante. **Le relevé floristique conclut sur une absence de zone humide.**

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide**

Cartographie des relevés rue de la Craillère :Cartographie des relevés rue des Grands Bois :

📍 Rue des Grand Bois – Sortie village

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé vers la sortie Nord-Est du village, au Sud de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,123 ha
- Topographie : 322 – 320 m : légère pente
- Géologie : Dolomie et marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 75 cm pour le sondage 72 : classification GEPPA IIIb
- **Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Les espèces sont typiques de milieux mésophiles et très communes : Pâturin, Plantain lancéolé, Potentille rampante ou Fromental par exemple.

Le relevé n'est pas caractéristique de zones humides.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page précédente.

✚ Milieu de la Rue des Grands Bois

➔ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et de verger au Sud de la voirie.



➔ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Verger
- Code CORINE biotope : 38 et 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,095 ha
- Topographie : 324 m : absence de pente
- Géologie : Dolomie et marnes

➔ Étude pédologique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

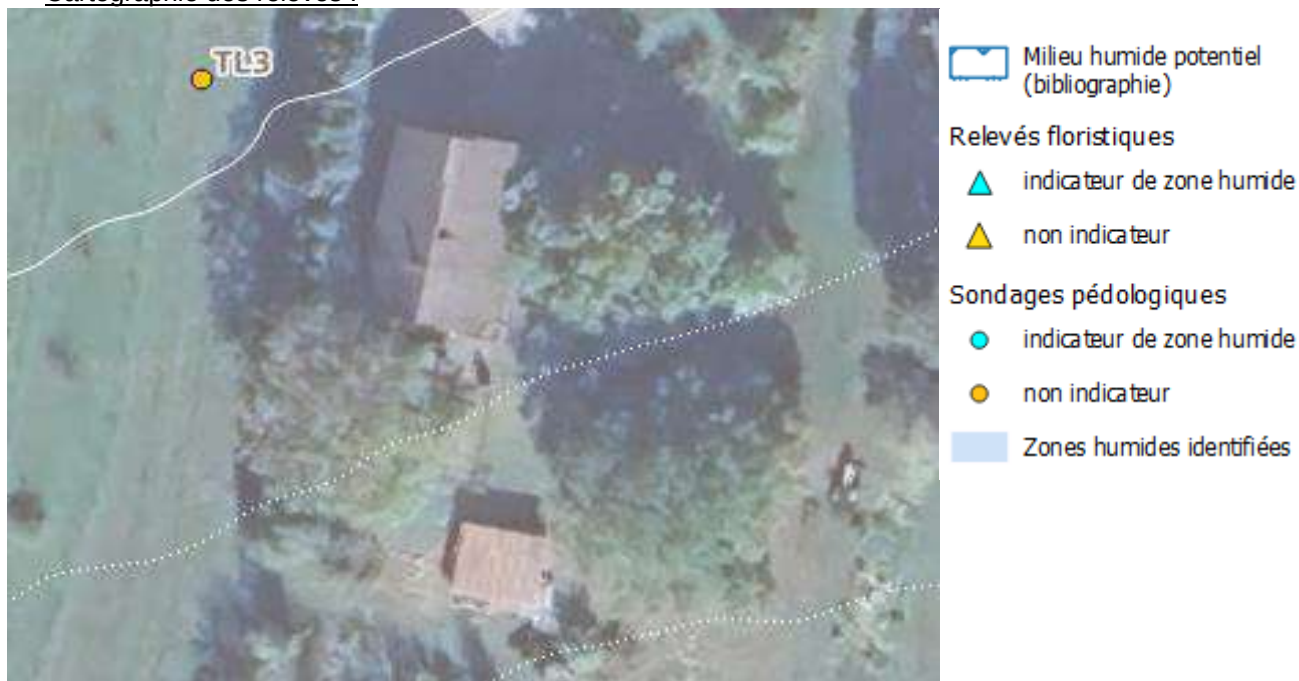
Présence de trace d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage TL3 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zones humides.

➔ Conclusion

- Absence de zone humide

Cartographie des relevés :



🚦 Rue de la Malpierre – Secteur du cimetière

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord de la voirie, entre le cimetière et des maisons.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,210 ha
- Topographie : 314 – 316,5 m : légère pente
- Géologie : Dolomie et marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation aux environs de 30-35cm, classification GEPPA IVc.
- **Les sols observés sont non caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle est composée d'une grande zone ouverte. On retrouve une pelouse avec des espèces dominantes typiques : Plantain lancéolé, Pâturin, Fromental et Trèfle des prés. **Ces végétaux ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

→ Conclusion

- Absence de zone humide

Cartographie des relevés rue de la Malpierre :



🚦 Rue de la Malpierre – En face du cimetière

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,296 ha
- Topographie : 311 – 310 m : absence de pente
- Géologie : Dolomie et marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de trace d'oxydation à 60-75 cm pour les sondages 76 et 78 : classification GEPPA IVc et IIIb respectivement
- **Les sols observés sont non caractéristiques de zones humides.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille plusieurs espèces mésophiles typiques : Pâturin, Gaillet mou, Plantain lancéolé, Trèfle des prés et Renoncule bulbeuse par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de faune humide.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide**

Voir cartographie page précédente



Rue de la Malpierre – en arrière de deux logements existants

→ Il s'agit d'un secteur de friche.

→ Informations générales.

- Type : Terrain de friche
- Code CORINE biotope : 87.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,084 ha
- Topographie : 320 – 321,5 m : légère pente et présence d'ados
- Géologie : Dolomie et marnes

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Le sol présente un microrelief avec des dépressions longitudinales (ados) qui servait à drainer les excédents d'eau lorsque la parcelle était agricole. Des stagnations d'eau ont lieu dans le fond de ces ados, ce qui conduit à l'apparition d'un sol de zone humide (sondage TL 1 et M155). Les secteurs entre les dépressions ne sont pas humides (sondage TL2).

Une partie des sols observés sont caractéristiques de zones humides.

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille plusieurs espèces mésophiles typiques : Pâturin, Gaillet mou, Plantain lancéolé, Trèfle des prés et Renoncule bulbeuse par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de faune humide.

→ Conclusion

- **Présence de zones humides d'une surface totale de 378,2 m².**

Voir cartographie page 12.

Rue de la Corne

→ Il s'agit d'un secteur de remblais situé à l'Ouest de la voirie, au centre du village.



→ Informations générales.

- Type : Zone rudérale
- Code CORINE biotope : 87.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,162 ha
- Topographie : 321,5 m : absence de pente
- Géologie : Dolomie et marnes

→ Étude pédologique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

Présence de remblai, visible par un replat localisé avec une végétation plus rase et régulière.
Correspond à une ancienne maison d'après le cadastre et les archives départementales.

→ Conclusion

- Absence de zone humide

Cartographie des observations :



7.2 Annexes Adelans-et-le-Val-de-Bithaine

Relevés pédologiques pour la commune d'Adelans et le Val de Bithaine

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S72	Marnes/calcaires	80cm arrêt limon	non	75cm	IIIb	non
S74	Limons, cailloux et matières organiques	60cm arrêt argile	non	40cm	IVc	non
S67	Marnes/calcaires	55cm arrêt limons	non	30cm	IVc	non
S69	Marnes/calcaires	55cm arrêt limons	non	35cm	IVc	non
S76	Marnes/calcaires	85cm arrêt limon	non	75cm	IIIb	non
S78	Marnes/calcaires	75cm arrêt limon	non	60cm	IVc	non
TL1	marne	60 cm/marne	non	10 cm	Vc	oui
TL2	marne	70 cm/marne	non	30 cm	IV c	non
TL3	marne	120 cm	non	30 cm	IV c	non
M155	marne	75 cm/ argile	non	5 cm	Vc	oui
TL4	Remblais	50cm /cailloux	non	non	Ia	non
TL5	Remblais	30 cm /cailloux	non	non	Ia	non

Relevés floristiques pour la commune d’Adelans et le Val de Bithaine

Adelans

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F32	F33	F34	F35	F36	TL A
a	Aubépine monogyne	Crataegus monogyna			20%			
a	Charme	Carpinus betulus			10%			
a	Chêne pédonculé	Quercus robur			10%			
a	Fusain d'Europe	Euonymus europaeus		20%				
a	Orme champêtre	Ulmus minor		20%	50%			
a	Ronce commune	Rubus plicatus		60%				
a	Troène commun	Ligustrum vulgare			10%			
h	Achillée millefeuille	Achillea millefolium						15%
h	Berce commune	Heracleum sphondylium		+				
h	Bugle rampante	Ajuga reptans	10%					
h	Carotte sauvage	Daucus carota			+			
h	Cirse des champs	Cirsium arvense	5%					
h	Fétuque sp.	Festuca sp.				20%		
h	Fromental	Arrhenatherum elatius	10%					
h	Gaillet mou	Galium mollugo	5%		5%	5%	20%	
h	Lierre grimpant	Hedera helix		10%				
h	Lotier des marais	Lotus pedunculatus				5%	5%	
h	Lotier corniculé	Lotus corniculatus						10%
h	Ortie dioïque	Urtica dioica	5%	5%				
h	Pâquerette	Bellis perennis						10%
h	Pâturin sp.	Poa pratensis	30%		30%	15%	20%	
h	Pissenlit sp.	Taraxacum sp.			5%	5%	5%	
h	Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	20%			35%	25%	
h	Plantain moyen	Plantago media			5%			
h	Potentille rampante	Potentilla reptans	10%		10%			
h	Renoncule bulbeuse	Ranunculus bulbosus			15%	5%	10%	
h	Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia		+				
h	Ronce commune	Rubus plicatus		45%	5%			
h	Rumex à feuilles obtuses	Rumex obtusifolius	5%					
h	Saule à oreillettes	Salix aurita		15%	5%			
h	Trèfle des prés	Trifolium pratense				10%	15%	
h	Trèfle rampant	Trifolium repens						10%
h	Trèfle jaune	Trifolium verum						10%
h	Véronique petit chêne	Veronica chamaedrys			10%			
Sol nu			0%	25%	10%	0%	10%	5%
Nombre de plantes dominantes (somme > 50%)			5	4	4	4	5	5
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	87 Terrains en friche	87 Terrains en friche	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	Pelouse

vert : espèce caractéristique de zone humide

rouge : espèce exotique envahissante

8.1 Ailloncourt

Intersection rue de la Lanterne et rue

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,163 ha
- Topographie : Plate (altitude 268 m)
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 20 cm pour les sondages : classification GEPPA Vc
- **Ces sols sont caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

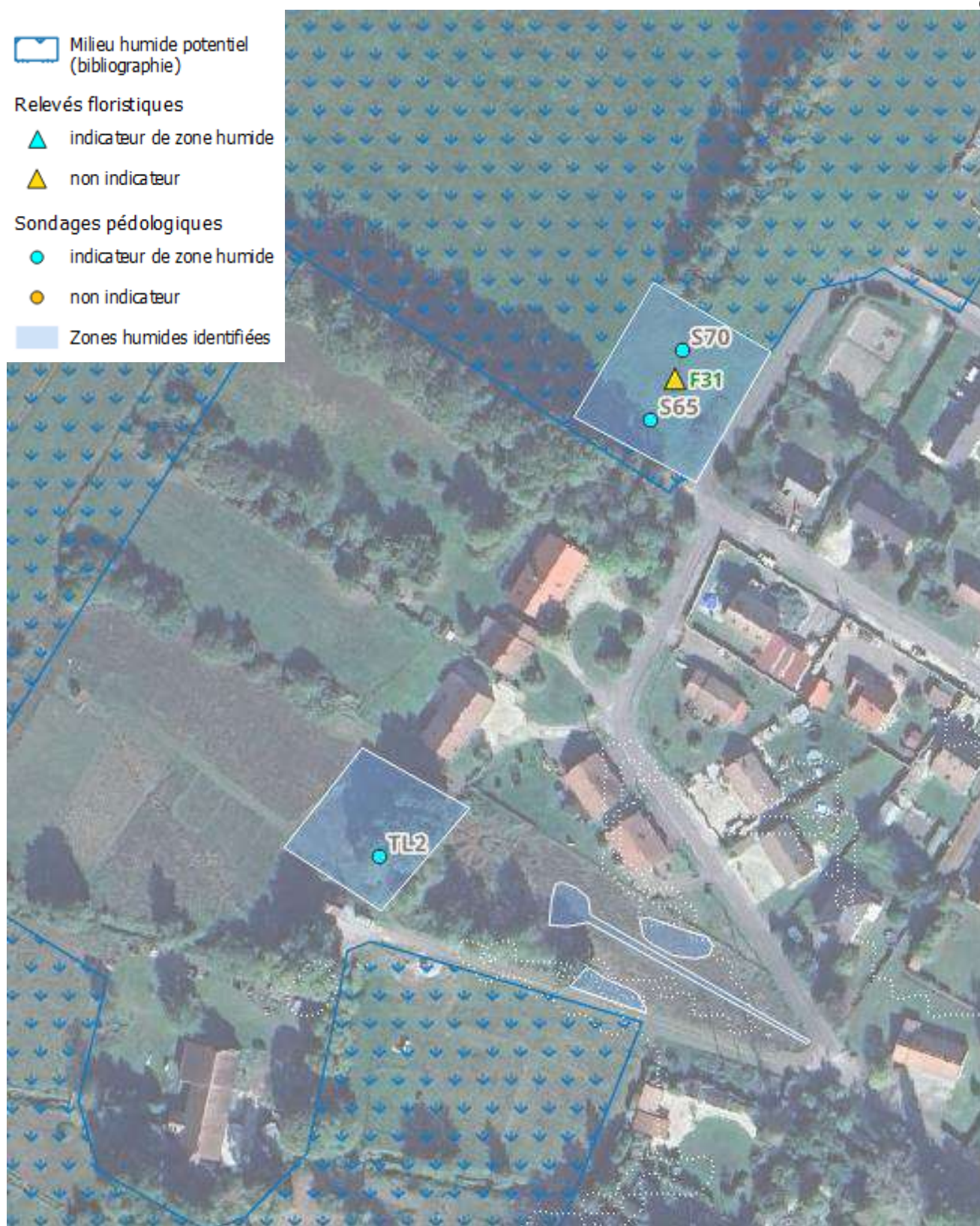
(voir tableau récapitulatif en annexe)

La zone regroupe des espèces végétales typiques d'une prairie mésophile : Renoncule bulbeuse, Pissenlit, Trèfle, Pâture, et Potentille rampante. **Le relevé de la flore n'est pas caractéristique de zones humides.**

→ Conclusion

- **Présence de zone humide sur une surface de 0,163 ha**

Cartographie des relevés rue de la Lanterne et rue du Vieux Moulins :



Rue du Vieux Moulin

↪ Il s'agit d'un secteur de bosquet situé en bout de voirie, au Nord.



↪ Informations générales.

- Type : Mégaphorbiaie
- Code CORINE biotope : 37
- Superficie de la zone étudiée = 0,11 ha
- Topographie : Plate (altitude 268 m)
- Géologie : Alluvions

↪ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Présence d'eau stagnante en surface, pseudogley dès les premiers 10 cm : classification GEPPA Vc
Sol caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

Présence de zone humide sur une surface de 0,11 ha (1 100 m²)

Voir cartographie page précédente

Rue des Combes

→ Il s'agit d'un secteur de jardins et de vergers situés au Nord de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Jardins et Vergers
- Code CORINE biotope : 85.3 et 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,363 ha
- Topographie : 283 – 280,5 m : légère pente
- Géologie : Dolomie / marnes et limons des plateaux

→ Etude floristique.

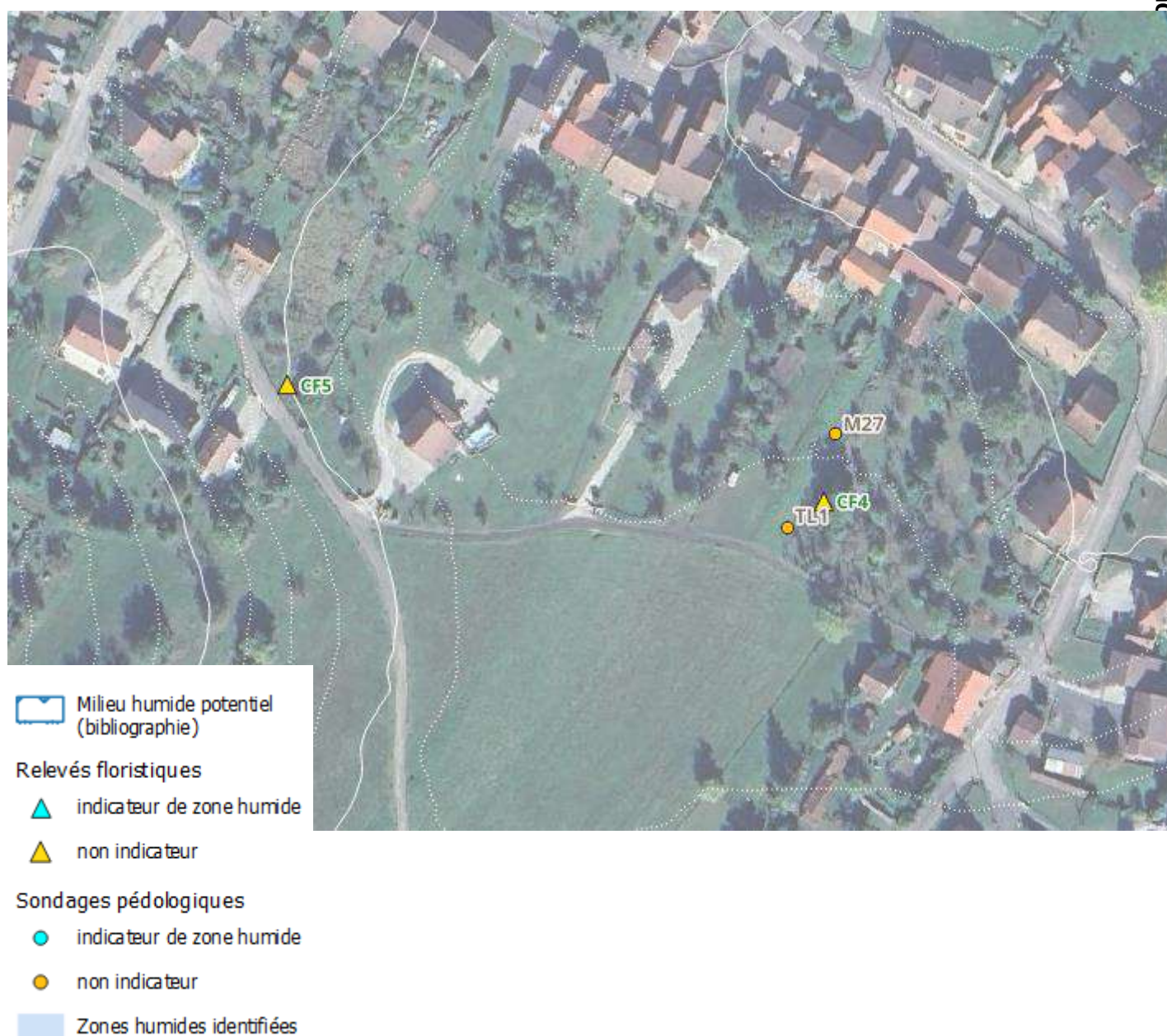
(voir tableau récapitulatif en annexe)

La zone regroupe des espèces végétales typiques d'un verger, avec deux strates de végétation : La strate arbustive est largement dominée par le Prunellier. La strate herbacée est représentative d'une prairie mésophile avec des espèces peu diversifiées : Pâturin, Vesce commune, Potentille rampante, Lierre terrestre, Vulpin des prés, Ficaire printanière. Le relevé de la flore n'est pas caractéristique de zones humides.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés rue des Combes et rue des Chenevières :



Rue des Chenevières

↪ Il s'agit d'un secteur de verger.



↪ Informations générales.

- Type : Vergers
- Code CORINE biotope : 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,313 ha
- Topographie : 280 – 277 m : légère pente
- Géologie : Limons des plateaux

↪ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL1 : classification GEPPA Ia
- Présence de traces d'oxydation après 25 cm pour le sondage M27 : classification GEPPA IV a
- Ces sols non sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La zone regroupe des espèces végétales typiques d'un verger, avec deux strates de végétation : La strate arbustive est largement dominée par le Prunellier. La strate herbacée est représentative d'une prairie mésophile avec des espèces peu diversifiées : Pâturin, Vesce commune, Pissenlit officinale, Vulpin des prés, Cardamine des prés. Le relevé de la flore n'est pas caractéristique de zones humides.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

8.2 Annexes Ailloncourt

Relevés pédologiques pour la commune d'Ailloncourt

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S70	Alluvions	50cm arrêt cailloux	non	20cm	Vc	oui
S65	Alluvions	40cm arrêt cailloux	non	20cm	Vc	oui
M27	remblais et alluvions	55 cm arrêt cailloux	non	entre 25 et 30 cm	Iva	non
TL1	marnes	arrêt à 60 cm sur blocs	non	non	Ia	non
TL2	alluvions	50 cm	à 0 cm	à 0 cm	Vb	Oui

Relevés floristiques pour la commune d'Ailloncourt

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F31	CF4	CF5
a	Noyer	<i>Juglans regia</i>		15%	5%
a	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>		85%	95%
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>	10%	+	
h	Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>		10%	
h	Ficaire printanière	<i>Ficaria verna</i>			10%
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	5%		
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>			10%
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	25%	40%	35%
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>	10%		
h	Pissenlit officinal	<i>Taraxacum officinale</i>		15%	+
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>		+	
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	15%		10%
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	15%		
h	Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>		2%	
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	5%		
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	10%		
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>	5%	20%	20%
h	Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>		10%	15%
Sol nu			0%	0%	0%
Nombre de plantes dominantes (somme > 50%)			6	3	3
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	83.2 Vergers	85.3 Jardins et 83.2 Vergers

9.1 Autrey-lès-Cerre

Rue du Château Grillot

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile de fauche situé entre la rue du Château Grillot et la rue des Vergers.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile de fauche
- Code CORINE biotope : 38.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,433 ha
- Topographie : 373 – 369,5 m : pente moyenne
- Géologie : Calcaire et marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation entre 40-45 cm pour les sondages 171 et 198 : classification GEPPA IVc.
- Présence de traces d'oxydation à 65-85 cm pour les sondages 173 et 200 : classification GEPPA IIIb.
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 196 : classification GEPPA Ia.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

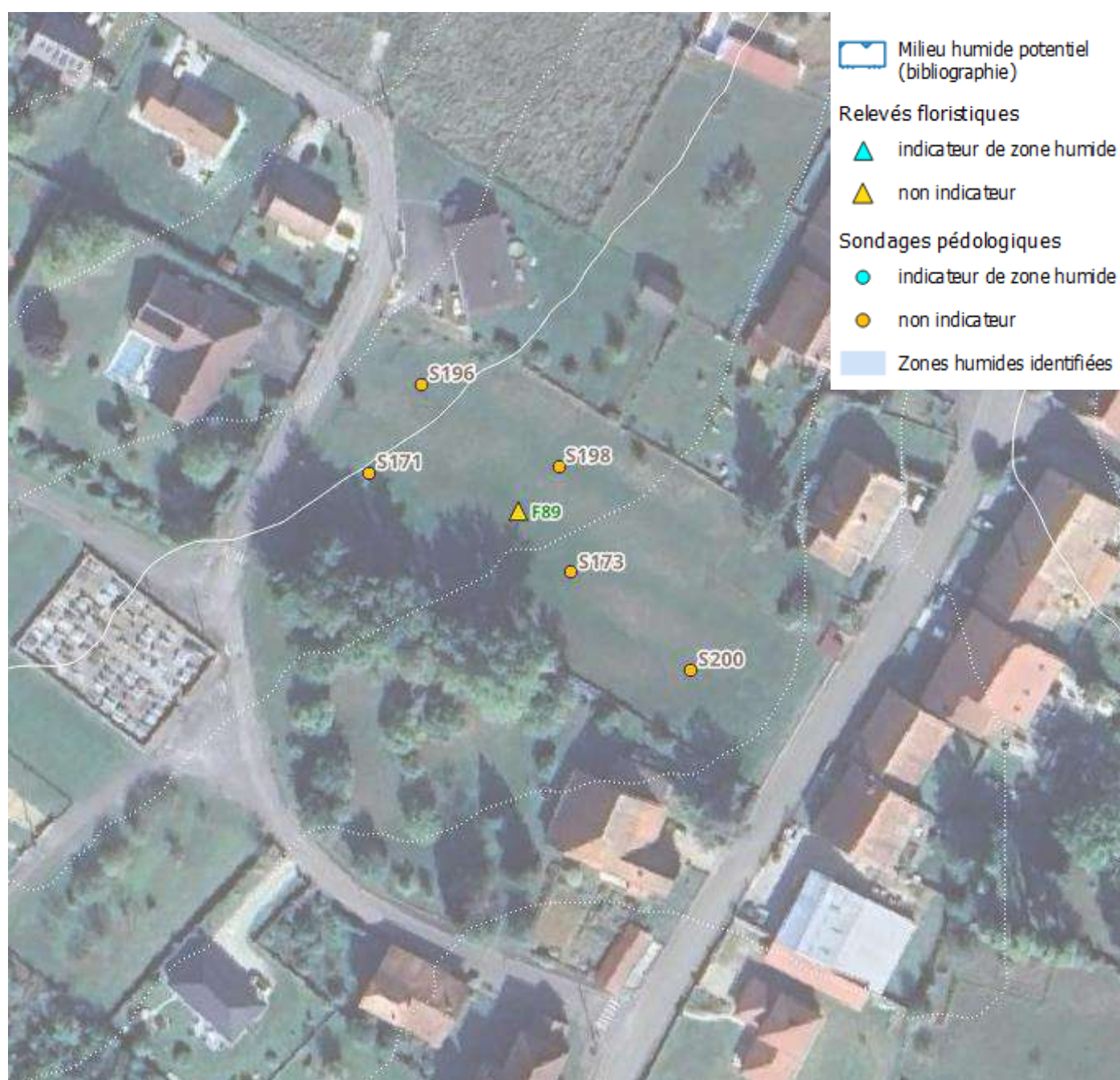
↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille plusieurs espèces typiques d'une prairie mésophile : Pâturin, Trèfle blanc, Renoncule bulbeuse, Pissenlit et Grande oseille dominant le milieu. Aucune des espèces dominantes identifiées n'est caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

Rue du Gueudy

↪ Il s'agit d'un secteur de pelouse situé vers le milieu de la rue, au Sud-Ouest de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Pelouse
- Code CORINE biotope : 85.12
- Superficie de la zone étudiée = 0,102 ha
- Topographie : 367 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 15-20 cm pour les sondages réalisés :
classification GEPPA Vc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Plusieurs espèces mésophiles sont présentes au sein de la parcelle : Trèfle blanc, Grande oseille, Bugle rampante, Renoncule et divers mousses par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- **Présence de zone humide sur une surface de 0,102 ha.**

Cartographie des relevés rue du Gueudy :

📍 Haut de la rue du Gueudy

→ Il s'agit d'un secteur de verger situé au bout de la rue, au Nord de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Verger
- Code CORINE biotope : 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,106 ha
- Topographie : 371 – 371,5 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 40 cm pour le sondage TL3 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Zone de loisir

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé en contrebas du parking communal.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Surface de la zone étudiée = 0,314 ha
- Topographie : 362 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages TL1,2 et M97 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation vers 70 cm pour le sondage M98 : classification GEPPA IIIb.

Sols de remblais non caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Plusieurs espèces mésophiles sont présentes au sein de la parcelle : Brome mou, Trèfle des prés et Trèfle blanc et Vesce commune par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Cartographie des relevés :

9.2 Annexes Autrey-lès-Cerre

Relevés pédologiques pour la commune d'Autrey-lès-Cerre

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S169	Limono-argileux	40cm arrêt cailloux	non	15cm	Vc	oui
S194	Limono-argileux	70cm arrêt argiles	non	20cm	Vc	oui
S171	Limono-argileux	70cm arrêt argiles	non	45cm	IVc	non
S196	Limono-argileux	65cm arrêt limons	non	non	Ia	non
S173	Limono-argileux	85cm arrêt argiles	non	65cm	IIIb	non
S198	Limono-argileux	60cm arrêt limons	non	40cm	Ivc	non
S200	Limono-argileux	90cm arrêt cailloux	non	85cm	IIIb	non
TL1	marnes sableuse	30 cm/ remblai	non	non	Ia	non
TL2	marnes sableuse	50 cm/ remblai	non	non	Ia	non
TL3	marnes sableuse	80 cm/ marnes	non	40 cm	IV c	non
M97	remblais argileux	30 cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
M98	Remblais terreux et cailloux	100 cm arrêt cailloux	non	70 cm	IIIb	non

Relevés floristiques pour la commune d'Autrey-lès-Cerre

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F88	F89	CF1"
h	Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>	2%		
h	Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>			20%
h	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>	10%	15%	
h	Crépis bisannuel	<i>Crepis biennis</i>			2%
h	Drave printanière	<i>Draba verna</i>	+		
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>	5%	5%	+
h	Graminées sp.		5%		+
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	20%	10%	
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>			5%
h	Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>			5%
h	Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>			2%
h	Mousse sp.	<i>Bryophyte sp.</i>	10%		
h	Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>			5%
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>		25%	
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>		10%	5%
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>			+
h	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>			5%
h	Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	1%		
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	2%		+
h	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>			+
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>		10%	
h	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>		5%	
h	Renoncule sp.	<i>Ranunculus sp.</i>	15%		
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	20%	15%	15%
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>			20%
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>			10%
h	Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>			2%
Sol nu			10%	5%	0%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			5	6	3
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non
Habitat			85.12 Pelouses	38.2 Prairie mésophile de fauche	38 Prairie mésophile

10.1 Bétoncourt-lès-Brotte

Centre du village

Il s'agit d'un secteur de friche situé rue de la Champagne, à proximité du monument aux morts.

Informations générales.

- Type : Terrains de friches
- Code CORINE biotope : 87.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,089 ha (892 m²)
- Topographie : 285 – 286 m : légère pente
- Géologie : Limons et remblais

Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.

Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille plusieurs espèces dominantes mésophiles : Pissenlit, Trèfle des prés, Plantain lancéolé, Pâturin et Achillée noble par exemple. Aucune de ces espèces n'est caractéristique de zones humides.

Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés.



Rue de Champagne

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud de la voirie, à la sortie du village.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,137 ha
- Topographie : 299 – 301 m : Légère pente, inégale
- Géologie : Dolomie et marnes

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à 35-50 cm pour les sondages 89 et 91 : classification GEPPA IVc et IIIb respectivement, non caractéristiques de zones humide.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 20 cm pour le sondage 102 : classification GEPPA Vc. **Ce sol est caractéristique de zone humide.**

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Les espèces relevées au sein de cette parcelle sont très peu diversifiées. Seulement deux espèces dominent la globalité du site : le Trèfle blanc et le Paturin. Elles ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 0,046 ha (458,5 m²).**

Voir cartographie page précédente.

Extension vers le Sud

→ Il s'agit d'un secteur de prairie/verger limitrophe d'un ruisseau situé au Sud du village.



→ Informations générales.

- Type : Verger
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,388 ha
- Topographie : 301 - 298 m : Légère pente, inégale, dénivelé plus marqué en bordure du ruisseau
- Géologie : Marnes

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à 50-70 cm pour les sondages M28 et M29 : classification GEPPA IIIb,
 - Présence de traces d'oxydation à partir de 25 cm pour les sondages M1' et M2' : classification GEPPA IV c,
 - Absence de traces d'oxydation pour les sondages TL1 et TL2 : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La végétation se présente en deux strates distinctes. La strate arborescente est répartie de manière égale entre le Prunellier et le Pommier commun. Les espèces relevées au sein de la strate herbacée sont diversifiées : Laîche glauque, Pissenlit officinale, Renoncule des bois, Trèfle fraisier, Vesce commune, Plantain lancéolé, Grande oseille, Gaillet jaune et Lierre terrestre. Elles ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↳ Étude Habitat.

Une petite section de la parcelle, limitrophe du ruisseau coulant en contre-bas est occupé par une forte population de jonc, formant un habitat caractéristique de zone humide : Prairies à jonc diffus (Code CORINE : 37.217)

↳ Conclusion

- Présence d'une zone humide de 0,018 ha (180 m²).

Cartographie des relevés :



10.2 Annexes Bétoncourt-lès-Brotte

Relevés pédologiques pour la commune de Bétoncourt-lès-Brotte

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S89	Limono-argileux	60cm arrêt cailloux	non	35cm	IVc	non
S91	Limono-argileux	50cm arrêt cailloux	non	50cm	IIIb	non
S102	Limono-argileux	40cm arrêt cailloux	non	20cm	Vc	oui
S104	Limons et remblais	40cm arrêt cailloux remblais	non	non	Ia	non
M28	Limono-argileux	110 cm arrêt cailloux	non	75 cm	IIIb	non
M29	Limono-argileux	85cm arrêt cailloux	non	50cm	IIIb	non
TL1	marnes	70 cm/marne	non	non	Ia	non
TL2	marnes	70cm/marne	non	non	Ia	non
M1'	marnes	95 cm/marne	non	25 cm	IV c	non
M2'	marnes	80cm/marne	non	25 cm	IV c	non

Relevés floristiques pour la commune de Bétoncourt-lès-Brotte

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F48	F49	CF6
a	Pommier commun	<i>Malus domestica</i>			50%
a	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>			50%
h	Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>	5%	10%	
h	Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>		+	
h	Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>			5%
h	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>			5%
h	Chardon	<i>Cirsium arvense</i>		+	
h	Gaillet jaune	<i>Galium verum</i>			5%
h	Grand plantain	<i>Plantago major</i>		5%	
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	10%		10%
h	Fétuque sp.	<i>Festuca sp.</i>		5%	
h	Laîche glauque	<i>Carex flacca</i>			10%
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>		5%	5%
h	Mousse sp.	<i>Bryophyte sp.</i>	5%		
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	25%	10%	
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>		25%	
h	Pissenlit officinal	<i>Taraxacum officinale</i>			15%
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>		10%	5%
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	5%	5%	
h	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>		5%	
h	Renoncule des bois	<i>Ranunculus serpens</i>			15%
h	Trèfle fraisier	<i>Trifolium fragiferum</i>			10%
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	35%		
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>		15%	
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>			10%
h	Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>			5%
Sol nu			15%	5%	0%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			2	5	7
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non
Habitat			38.1 Pâture mésophile	87 Terrain en friche	83.2 Vergers

11.1 Borey

Route de Villersexel, centre du village

- ↪ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile, de pâture et de boisement. Seule la zone de prairie, accessible, a pu faire l'objet de relevés.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,180 ha ; relevés effectués sur 0,067 ha (666,8 m²)
- Topographie : Absence de pente
- Géologie : Argilo-limoneux

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès 20 cm pour le sondage 190 : classification GEPPA Vc.
Ce sol est caractéristique de zone humide.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage 192 : classification GEPPA IVc, non caractéristique de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille une bonne diversité floristique, les espèces dominantes étant typiques d'une prairie mésophile : Pissenlit, Plantain lancéolé, Succise des prés, Pâturin et Trèfle moyen. Aucune des espèces dominantes identifiées n'est caractéristique de zone humide, malgré la présence de plants de Lotier des marais, en quantité insuffisante.

↪ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 660 m².**

Cartographie des relevés route de Villersexel :

Route de Villersexel, impasse du Verger

→ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,204 ha
- Topographie : 330 – 331 m : pente légère
- Géologie : Calcaire

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille des espèces typiques d'une prairie mésophile : Renoncule bulbeuse, âcre, Plantain lancéolé, Gaillet commun et Crépis bisannuel par exemple. Aucune des espèces dominantes identifiées n'est caractéristique de zone humide, malgré la présence de plants de Cardamine des prés, en quantité insuffisante.

→ Conclusion

Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

Zone de loisir

↪ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile situé dans la continuité du stade, au Nord du village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,219 ha
- Topographie : 324 – 324,5 m : Absence de pente
- Géologie : Marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès 40 cm pour les sondages TL5 et M100 : classification GEPPA IVc.
- Absence de traces d'oxydation pour les sondages TL4 et M101 : classification GEPPA Ia,

Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



Zone du cimetière

→ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile en face du cimetière communal.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,158 ha
- Topographie : 321 m : Absence de pente
- Géologie : Marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation vers 60 cm pour le sondage TL1 : classification GEPPA IIIb.
- Absence de traces d'oxydation pour les sondages TL2, TL3 et M99 : classification GEPPA Ia.

Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie en page précédente

Rue d'Oppenans - Ouest

→ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile situé au début de la rue d'Oppenans.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,240 ha
- Topographie : 246 – 242 m : pente légère
- Géologie : Calcaires

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les deux sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille une diversité floristique typiques d'une prairie mésophile : Flouve odorante, Petite pimprenelle, Vesce commune, Gaillet commun, Renoncule bulbeuse et Trèfle des prés. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Cartographie des relevés :



 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées

📍 Rue d'Oppenans - Est

→ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile situé vers le centre de la rue, au Nord de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,291 ha
- Topographie : 350 – 358 m : pente moyenne
- Géologie : Calcaires

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour tous les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille des espèces typiques d'une prairie mésophile : Flouve odorante, Coronille bigarrée, Pâturin commun, Renoncule bulbeuse. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page précédente.

11.2 Annexes Borey

Relevés pédologiques pour la commune de Borey

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S190	argilo-limoneux	65cm arrêt argiles	non	20cm	Vc	oui
S192	argilo-limoneux	60cm arrêt argiles	non	30cm	IVc	non
TL1	marnes	90 cm/ calcaire	non	60 cm	III b	non
TL2	marnes	80 cm/ calcaire	non	non	Ia	non
TL3	marnes	80 cm/ calcaire	non	non	Ia	non
TL4	marnes	80 cm/ calcaire	non	non	Ia	non
TL5	marnes	80 cm/ marne	non	40 cm	IV c	non
TL6	calcaire	30 cm/ calcaire	non	non	Ia	non
TL7	calcaire	25 cm/ calcaire	non	non	Ia	non
TL8	calcaire	70cm/ calcaire	non	non	Ia	non
M99	marnes	95 cm arrêt marne	non	non	Ia	non
M100	marnes	95 cm arrêt argile	non	40 cm	IV c	non
M101	marnes	80 cm arrêt argile	non	non	Ia	non
M102 (2e essai)	calcaire	25 arrêt calcaire	non	non	Ia	non
M103	calcaire	25 arrêt calcaire	non	non	Ia	non
M104	calcaire	55 cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non

Relevés floristiques pour la commune de Borey

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F87	CF2"	CF3"	CF4"
h	Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>	1%			
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>		+		
h	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>		2%	+	
h	Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>		+		
h	Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>	5%			
h	Coronille bigarrée	<i>Securigera varia</i>			+	15%
h	Crépis bisannuel	<i>Crepis biennis</i>		15%		5%
h	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>		+		
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>	2%			
h	Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>		15%	15%	10%
h	Graminées sp.		5%			+
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	5%	+		
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>		+	15%	15%
h	Lotier des marais	<i>Lotus pedunculatus</i>	+			
h	Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>			+	
h	Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>			+	
h	Mâche doucette	<i>Valeriana locusta</i>			+	
h	Myrtille	<i>Vaccinium myrtillus</i>			+	
h	Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>			2%	20%
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	10%			
h	Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>			20%	5%
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>	15%			+
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	15%	20%	2%	2%
h	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>		15%		+
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	5%	20%	10%	15%
h	Salsifi des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>		+		
h	Scandix peigne-de-Vénus	<i>Scandix pecten-veneris</i>			+	2%
h	Succise des prés	<i>Succisa pratensis</i>	15%			
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	5%			
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>			10%	2%
h	Trèfle moyen	<i>Trifolium medium</i>	10%			
h	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>	2%			
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>		10%	20%	5%
Sol nu			5%	0%	5%	2%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			5	3	3	4
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles

12.1 Bouhans-lès-Lure

Rue du Chateau

- Il s'agit d'une prairie mésophile situé au Sud de la voirie, entre les accès aux impasses du Lavoir et du Noyer.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,287 ha
- Topographie : absences de pente
- Géologie : Marnes / calcaires

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé à partir de 40 cm : classification GEPPA IVc
- **Ce sol est non caractéristique de zone humide.**

→ Etude floristique.

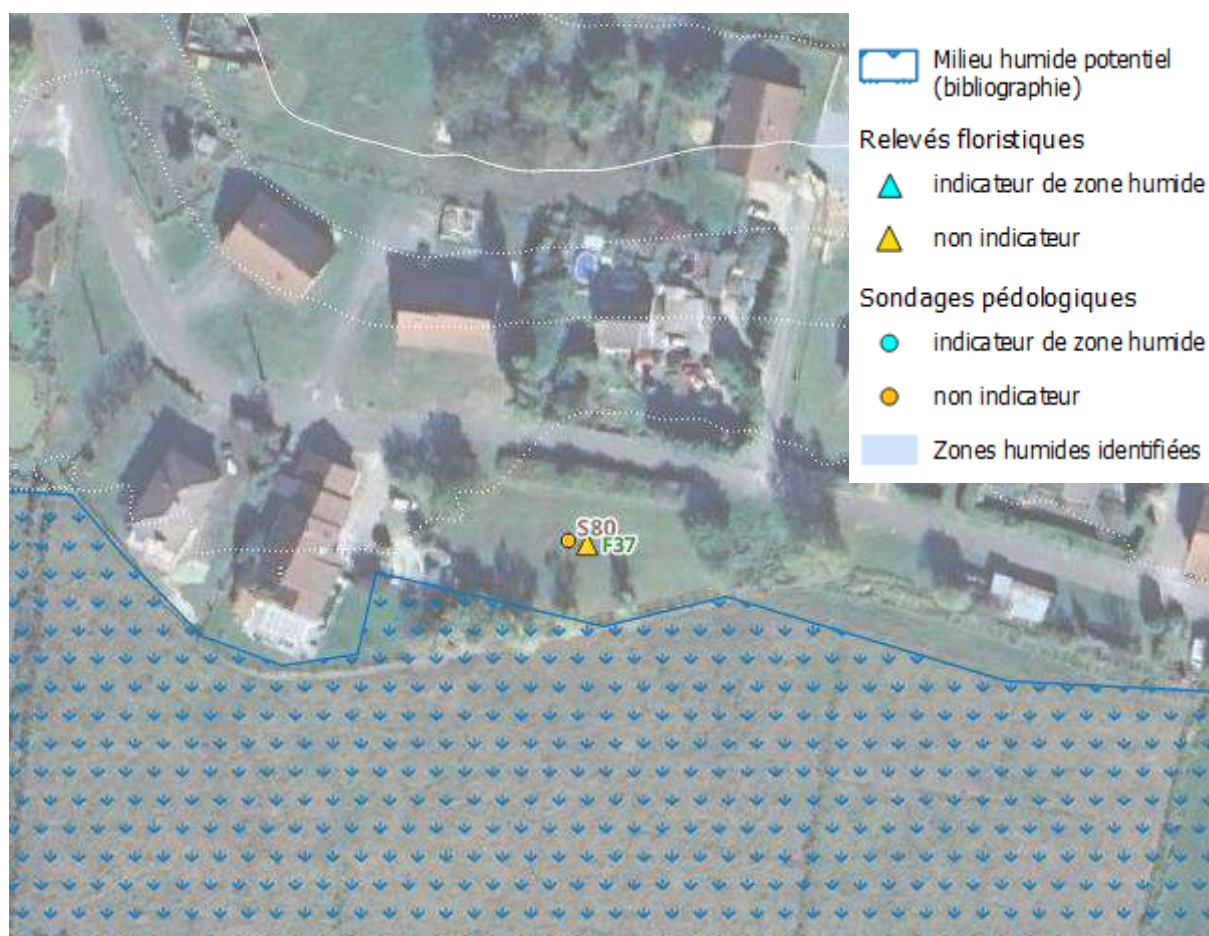
(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle possède espèces mésophiles typiques des pelouses : Pâturin, Fétuques, Pissenlit par exemple. C'est donc un espace pauvre en diversité végétale, non caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Cartographie des relevés :



Rue d'Adelans - Nord

- Il s'agit d'une zone de friche en début de colonisation végétale, entre les impasses des Perches et du Gaucher.



→ Informations générales.

- Type : Terrain en friche
- Code CORINE biotope : 87
- Superficie de la zone étudiée = 0,203 ha
- Topographie : absence de pente
- Géologie : Alluvions

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation, dès 15 cm pour les sondages réalisés, S86 et S88 : classification GEPPA Vc
- **Ce sol est caractéristique de zone humide.**

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle possède espèces mésophiles typiques de prairie mésophile : Trèfle, Potentille rampante, Pâturin et Plantain lancéolé par exemple. Il est aussi à noter un début d'une colonisation de la parcelle par des Peuplier du Canada. La végétation observée n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 0,203 ha.**

Cartographie des relevés rue d'Adelans et route de Quers :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue d'Adelans - Sud

↪ Il s'agit d'une parcelle de prairie mésophile située en face du secteur précédent.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Surface de la zone étudiée = 0,168 ha
- Topographie : absence de pente
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 et 45 cm pour les sondages S71 et S73 réalisés : classification GEPPA IVc et IIIb respectivement.
- **Ce sol est non caractéristique de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle possède espèces mésophiles typiques des pelouses : Pâturin, Pissenlit, Potentille rampante et Plantain lancéolé par exemple. Les espèces identifiées lors de ce relevé ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

Route de Quers

→ Il s'agit d'une prairie mésophile situé à l'Est de la rue de Quers, en arrière de la Haie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,652 ha (652m²)
- Topographie : Plate
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 cm pour les sondages TL1 et TL3 : classification GEPPA IVc
- Présence de traces d'oxydation vers 50 cm pour le sondage réalisé TL2 : classification GEPPA IIIb
- **Ce sol est non caractéristique de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle possède espèces mésophiles typiques des pelouses : Vulpin des prés, Pissenlit dent-de-lion, Rumex commun, Renoncule âcre et bulbeuse, Flouve odorante par exemple. La végétation identifiée n'est pas caractéristique de zones humides.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page précédente, avec les secteurs de la rue d'Adelans.

Rue du Breuil

- ↪ Il s'agit de plusieurs secteurs situés de part et d'autre de la rue du Breuil, au centre du village, soit une zone de prairie mésophile, un secteur de jardin privé et une portion de culture. Les deux dernières sections étant clôturées, il n'a pas été possible d'y réaliser des relevés pédologiques.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,426 ha (sondages et relevés effectués sur 0,201 ha accessible)
- Topographie : légère pente
- Géologie : Marnes/calcaires

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 45cm pour le sondage réalisé S82 : classification GEPPA IVc
- **Ce sol est non caractéristique de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Le relevé floristique réalisé a permis de déterminer une végétation peu diversifiée typique d'une prairie mésophile : Plantain lancéolé, Lotier corniculé, Grande Berce, Flouve odorante, Renoncule bulbeuse et Vulpin des prés notamment. Ce relevé ne permet pas de déterminer du caractère humide de la parcelle.

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Cartographie des relevés :

12.2 Annexes

Relevés pédologiques pour la commune de Bouhans

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S80	Marnes / calcaires	60cm arrêt limon	non	30cm	IVc	non
S82	Marnes / calcaires	70cm arrêt limon	non	45cm	IVc	non
S84	Marnes / calcaires	60cm arrêt limon	non	40cm	IVc	non
S86	Alluvions	45cm arrêt cailloux	non	15cm	Vc	oui
S88	Alluvions	35cm arrêt cailloux	non	15cm	Vc	oui
S71	Alluvions	55cm arrêt limons	non	35cm	IVc	non
S73	Alluvions	60cm arrêt limons	non	45cm	IV c	non
TL1	marne	100cm/ marne	non	35 cm	IV c	non
TL2	marne	120 cm	non	50 cm	III b	non
TL3	marne	100cm/ marne	non	35 cm	IV c	non

Relevés floristiques pour la commune de Bouhans								
Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F37	F38	F39	F40	CF1'	CF2'
h	Agrostide capillaire	<i>Agrostis capillaris</i>	5%					
h	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>					5%	2%
h	Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>					2%	+
h	Céraiste commun	<i>Cerastium fontanum</i>					+	
h	Fétuque sp.	<i>Festuca sp.</i>		10%				
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>					5%	10%
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>					2%	
h	Grande Berce	<i>Heracleum sphondylium</i>						15%
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	5%			5%		
h	Grande pimpinelle	<i>Pimpinella major</i>					+	2%
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	15%	25%				
h	Liondent sp.	<i>Leontodon sp.</i>		15%				
h	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>				5%		
h	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>						15%
h	Lotier des marais	<i>Lotus pedunculatus</i>					5%	
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	30%	35%	25%	30%		
h	Pissenlit dent de lion	<i>Taraxacum officinale</i>					20%	10%
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>		15%		10%		
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	20%	5%	15%	10%	5%	20%
h	Peuplier du Canada	<i>Populus x canadensis</i>			15%			
h	Potentille faux-fraisier	<i>Potentilla sterilis</i>		5%				
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	20%		20%	30%	+	
h	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>					10%	2%
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>			15%	5%	10%	10%
h	Rumex commun	<i>Rumex acetosa</i>					20%	2%
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>			10%		+	+
h	Véronique à feuilles de serpolet	<i>Veronica serpyllifolia</i>					+	
h	Véronique petit chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>		10%			+	
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>					+	
h	Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>					25%	10%
Sol nu			5%	0%	0%	5%	0%	0%
Nombre de plantes dominantes (somme > 50%)			4	6	6	4	3	4
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles

13.1 Calmoutier

Rue du Craie

↪ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile situé à l'Est de la voirie, à l'Est du village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,381 ha
- Topographie : 308 – 309,5 m : pente légère
- Géologie : Calcaires

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation mésophile, avec absence de plante indicatrice de zone humide au sens de l'arrêté.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

Rue de Roland

↪ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile et de labour situé à l'Est de la voirie, au Nord du village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,610 ha
- Topographie : 281 – 276,5 m : pente moyenne
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 100 cm pour le sondage M124 : classification GEPPA IIIb.
 - Absence de traces d'oxydation pour les autres sondages réalisés : classification GEPPA Ia,
- Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Sur le secteur de prairie, présence essentiellement d'espèces mésophiles, avec une seule plante hydrophile, peu présente.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



Secteur du cimetière

↪ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile et de verger situé à l'Est du cimetière communal.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Verger
- Code CORINE biotope : 38 et 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,460 ha
- Topographie : 312 – 316 m : pente moyenne
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- **Absence d'une zone humide.**

13.2. Annexes Calmoutier

Relevés pédologiques pour la commune de Calmoutier

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
M123	Calcaire	55cm arrêt calcaire	non	non	Ia	non
M124	Calcaire	120cm	non	100cm	IIIb	non
M125	Calcaire	50cm arrêt calcaire	non	non	Ia	non
TL1	Calcaire	15 cm / calcaire	non	non	Ia	non
TL2	calcaire	40 cm / calcaire	non	non	Ia	non
TL3	Calcaire	50 cm / calcaire	non	non	Ia	non
TL4	Calcaire	70 cm / calcaire	non	non	Ia	non
TL5	Calcaire	30 cm / caill	non	non	Ia	non
TL6	calcaire	15 cm /cailloux	non	non	Ia	non
TL7	calcaire	40 cm /cailloux	non	non	Ia	non

Relevés floristiques pour la commune de Calmoutier

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	TL A	TL B
h	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	5%	5%
h	Pissenlit	<i>Taraxacum sp</i>	10%	5%
h	Pâquerette	<i>Bellis perenis</i>	5%	
h	Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	15%	
h	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	15%	
h	Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	2%	
h	Ciboulette	<i>Allium schoenoprasum</i>	5%	
h	Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>	5%	5%
h	plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	5%	
h	Sol nu	na	5%	
h	Vulpin des près	<i>Alopecurus pratensis</i>		15%
h	Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i>		5%
h	cardamine des près	<i>Cardamine pratensis</i>		5%
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>		5%
h	Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>		5%
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>		15%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			8	9
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	1
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non
Habitat			Prairie mésophile	Prairie mésophile

14.1 Cerre-lès-Noroy

Route d'Autrey

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile de fauche situé à l'intersection avec la Grande Rue.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile de fauche
- Code CORINE biotope : 38.2
- Surface de la zone étudiée = 0,246 ha
- Topographie : 322 – 323 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation aux alentours de 40-50 cm pour les sondages réalisés :
classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

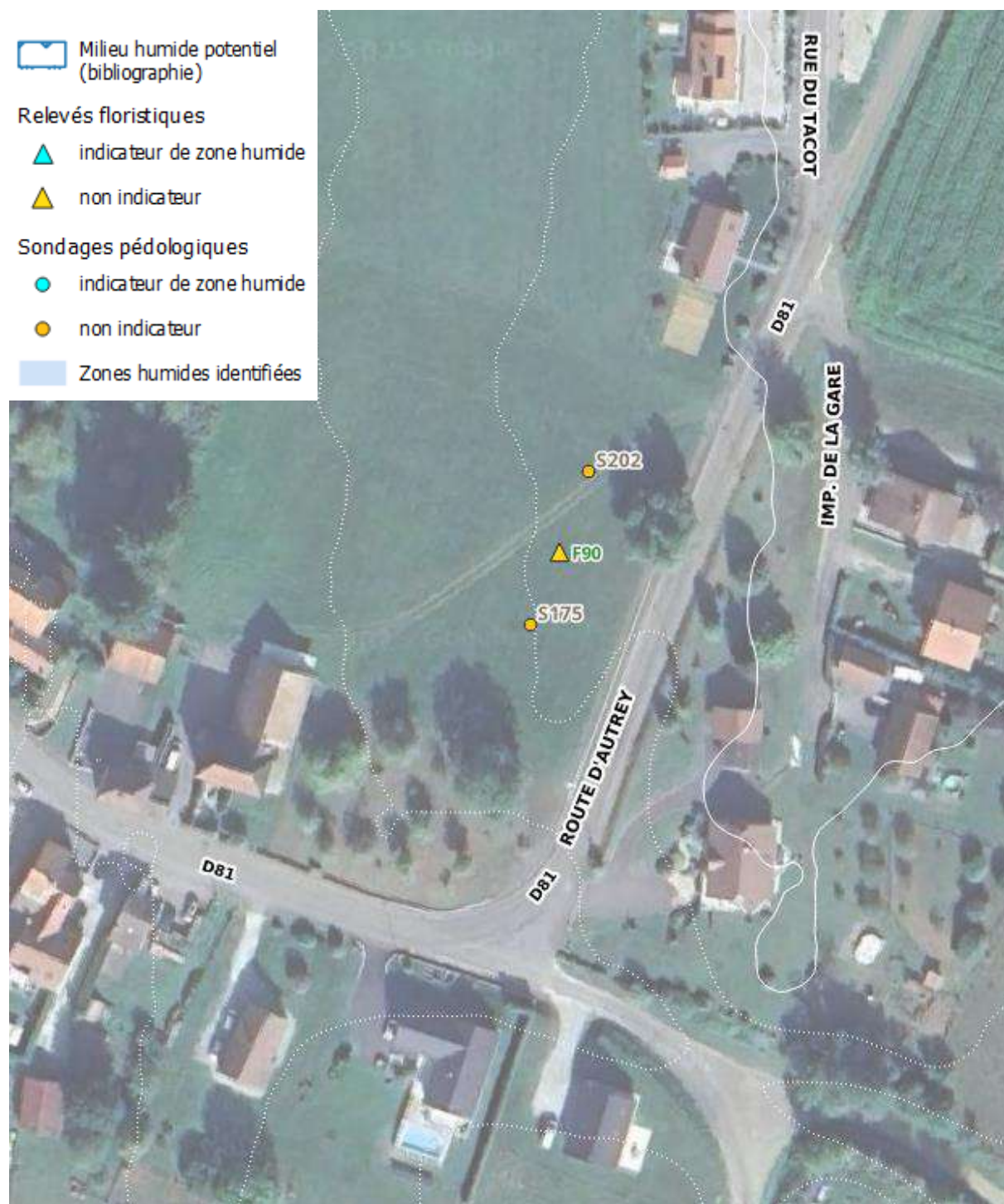
(voir tableau récapitulatif en annexe)

Les espèces présentes ne sont pas humides et correspondent pour la plupart à des prairies mésophiles : Trèfle des prés, Renoncule bulbeuse, Pâturin, Grande oseille, Plantain lancéolé et différentes graminées. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :



Rue du Tacot

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile, de pâture mésophile et de verger, situé de part et d'autre de la voirie au Nord-Est du village.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile, Pâture mésophile et Verger
- Code CORINE biotope : 38, 38.1 et 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,630 ha
- Topographie : 325 – 324,5 m : Absence de pente
- Géologie : Marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès 5-20 cm pour les sondages M153 et M154 : classification GEPPA Vc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

- Présence de traces d'oxydation aux alentours de 25-35 cm pour les autres sondages réalisés : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Les espèces présentes sont très peu diversifiées et correspondent à une population des prairies mésophiles : Renoncule âcre, Pissenlit, Piloselle orangée, Flouve odorante. Aucune des espèces dominantes identifiées n'est caractéristique de zone humide, malgré la présence de quelques plants de Cardamine des prés.

→ Conclusion

- Présence d'une zone humide de 0,076 ha (766 m²).

Cartographie des relevés

 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



14.2 Annexes Cerre-lès-Noroy

Relevés pédologiques pour la commune de Cerre-lès-Noroy

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S175	argilo-limoneux	70cm arrêt cailloux	non	50cm	IVc	non
S202	argilo-limoneux	80cm arrêt limons	non	40cm	IVc	non
TL1	marne	120 cm	non	30 cm	IV c	non
TL2	marne	50 cm/ roche	non	30 cm	IV c	non
TL3	marne	60cm/ roche	non	25 cm	IV c	non
TL4	marne	50 cm/ roche	non	25 cm	IV c	non
M152	marne	95 cm/ argile	non	35 cm	IV c	non
M153	marne	75 cm/ argile	non	20 cm	Vc	oui
M154	marne	55 cm/ argile	non	5 cm	Vc	oui

Relevés floristiques pour la commune de Cerre-lès-Noroy

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F90	CF8"
h	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>		+
h	Cardamine des prés	<i>Cardamine pratense</i>		5%
h	Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>	5%	
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>		5%
h	Graminées sp.		10%	
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	15%	
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	15%	
h	Piloselle orangée	<i>Pilosella aurantiaca</i>		2%
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>	5%	5%
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	10%	
h	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>		80%
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	15%	
h	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	5%	
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>		+
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	15%	
Sol nu			5%	0%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			6	1
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non
Habitat			38.2 Prairies mésophiles de fauche	38 Prairies mésophiles

15.1 Chateney

Rue du Lavoir

↪ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé à l'Ouest de la voirie, au nord du centre du village.



↪ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,068 ha
- Topographie : 314,5 - 316 m : pente légère
- Géologie : Marnes et grès

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL1 : classification GEPPA Ia.
Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :



Rue des Fontaines

→ Il s'agit d'un secteur de jardin situé à l'Est de la voirie, au Sud du centre bourg.



→ Informations générales.

- Type : Jardin
- Code CORINE biotope : 85.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,094 ha
- Topographie : 316 – 316,5 m : Absence de pente
- Géologie : Marnes et grès

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30-40 cm pour les sondages TL2 et M33 :
classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

15.2 Annexes Chateney

Relevés pédologiques pour la commune de Chateney

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
M33	Limono-sableux et grès	55cm arrêt sable	non	30cm	Ivc	non
TL1	remblais	10 cm / remblais	non	non	Ia	non
TL2	marnes	80 cm / marnes	non	40 cm	IV c	non

16.1 Chatenois

Rue du Moulin des Femmes

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord de la voirie



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,164 ha
- Topographie : 309 – 311,5 m : pente légère
- Géologie : Marnes et grès

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage 160 : classification GEPPA IVc, non caractéristique de zone humide.
 - Présence de traces d'oxydation dès 20 cm pour le sondage 158 : classification GEPPA Vc.
- Ce sol est caractéristique de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille une petite variété d'espèces dominantes. La plupart d'entre elles sont des espèces mésophiles typiques : Pâturin, Plantain lancéolé, différentes graminées, Porcelle enracinée et Pissenlit par exemple. Il est également remarqué la présence en tant que dominante la Renoncule rampante, espèce hygrophile. Cependant sa présence seule ne permet pas de caractériser la zone comme étant humide.

↪ Conclusion

- **Présence de zone humide sur une surface de 30 m².**

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



Grande Rue

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à la sortie Nord du village, à l'Est de la Voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,113 ha
- Topographie : 321 – 322,5 m : absence de pente
- Géologie : Marnes et grès

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 40 cm pour le sondage réalisé : classification GEPPA IVc.

Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille une faible diversité végétale, avec des espèces mésophiles typiques : différentes graminées, Plantain lancéolé, Achillée millefeuille et Renoncule bulbeuse par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

Rue des Murgers

→ Il s'agit d'un secteur de verger situé à l'Est du village, en aplomb de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Verger
- Code CORINE biotope : 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,119 ha
- Topographie : 311 – 319 m : pente forte
- Géologie : Marnes et grès

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.
Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :



Place centrale

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé juste au Sud de la place.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,165 ha
- Topographie : 317 – 315,5 m : pente faible
- Géologie : Marnes et grès

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.
Il s'agit d'un secteur de remblais (ancienne maison)

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



16.2 Annexes Chatenois

Relevés pédologiques pour la commune de Chatenois

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S156	limoneux sableux	75cm arrêt sables	non	40cm	IVa	non
S158	limoneux sableux	65cm arrêt cailloux	non	20cm	Vc	oui
S160	limoneux sableux	35cm arrêt cailloux	non	30cm	IVc	non
M34	Remblais	5cm arrêt débris cailloux	non	non	Ia	non
M35	Limono-argileux et remblais	30cm arrêt remblais	non	non	Ia	non
TL1	grés	50 cm sur grés	non	non	Ia	non
TL2	remblais	50 cm sur blocs	non	non	Ia	non
TL3	grés	30 cm sur grés	non	non	Ia	non

Relevés floristiques pour la commune de Chatenois

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F73	F74
h	Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	15%	
h	Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>		5%
h	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	2%	
h	Géranium à feuilles découpées	<i>Geranium dissectum</i>	1%	
h	Géranium fluet	<i>Geranium pusillum</i>		5%
h	Graminées sp.		20%	15%
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	5%	
h	Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>	1%	
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	2%	5%
h	Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>	+	
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	10%	20%
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>		10%
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	20%	15%
h	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>		
h	Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>		10%
h	Prunus sp.	<i>Prunus sp.</i>	2%	
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	10%	+
h	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>		15%
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	5%	
h	Trèfle moyen	<i>Trifolium medium</i>	5%	
h	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>	2%	
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>	+	
Sol nu			0%	
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			5	6
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairie mésophile

17.1 Citers

Rue de la Forge

- ↪ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile situé dans le centre bourg ancien, au Nord du carrefour avec la rue du Village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,200 ha
- Topographie : 283 m : plate
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage 50 : classification GEPPA IVc
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 47 : classification GEPPA Ia
- **Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette prairie possède les espèces mésophiles typiques : Pâturin, Ronce commune, Potentille rampante et Ortie dioïque par exemple. **Ce relevé n'est pas indicateur de zone humide.**

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Cartographie des relevés :



Au Rombeau

→ Il s'agit d'un secteur de remblais situé dans le centre bourg ancien, à proximité de l'Eglise.



↪ Informations générales.

- Type : Terrains en friche
- Code CORINE biotope : 87
- Superficie de la zone étudiée = 0,226 ha
- Topographie : 290 – 293 m : pente et terrain irrégulier, surélévation forte par rapport à la route
- Géologie : Remblais

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Le terrain étant constitué de remblais, soit des sols artificiels et déplacées, **il n'y a pas eu de sondages pédologiques réalisés sur ce site.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle est composée majoritairement de sol nu, et accueille quelques espèces : Ronce commune, Pâturin, Benoîte commune, Carotte sauvage par exemple. **Ce relevé n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :



Rue du Champ Vautey

↪ Il s'agit d'une zone de verger située juste au Sud de l'église, dans le centre ancien.



↪ Informations générales.

- Type : Verger
- Code CORINE biotope : 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,171 ha
- Topographie : 304 m : plate
- Géologie : Dolomie, marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL4 : classification GEPPA Ia
- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 cm pour le sondage M25 : classification GEPPA IVc

- Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette zone de verger comporte trois strates de végétation. La strate arborée est représentée presque exclusivement par du merisier, suivie de la présence de quelques Noyers. La strate arborescente et surreprésentée par des Prunelliers, quelques Pommier commun et Noyer. La strate herbacée présente est assez diversifiée, avec des espèces mésophiles typiques : Pissenlit gracile, Vesce des haies, Vulpin des prés, Renoncule des bois, Gouet tacheté ou Lierre terrestre par exemple. **Elles ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



Rue d'Ormont - Sud

→ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile pâturée par des chevaux située au Sud-Est du village.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,425 ha
- Topographie : 285 m : plate
- Géologie : Eboulis et glissement de terrain

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés TL9, TL10 et TL12 : classification GEPPA Ia
- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 cm pour les sondages réalisés TL8 et TL11 : classification GEPPA IVc

Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette prairie possède les espèces mésophiles typiques : Plantain lancéolé, Renoncule âcre, Trèfle, Petite oseille et Cardamine des prés par exemple. **Les espèces dominantes identifiés lors des relevés floristiques ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés rue d'Ormont :



Rue d'Ormont - Ouest

→ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile accueillant une petite mare à l'est.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,108 ha
- Topographie : 284 – 282,5 : légère pente
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation vers 55 et 70 cm pour les deux sondages réalisés : classification GEPPA IIIb.
- Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Le relevé a été réalisé sur la zone de prairie, et non au niveau de la mare. Il est retrouvé des espèces mésophiles typiques : Renoncule bulbeuse, Pâturin, Grande oseille, Pissenlit et Plantain lancéolé entre autres.

La flore relevée n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide en dehors du secteur de la mare.

Voir cartographie de la rue d'Ormont page précédente

Rue d'Ormont - Ouest 2

→ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile situé à proximité du secteur précédent.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Surface de la zone étudiée = 0,166 ha
- Topographie : 284 – 282,5 : légère pente
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les deux sondages réalisés : classification GEPPA la
Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette prairie possède les espèces mésophiles typiques : Pâturin, Dactyle aggloméré, Liondent, Ortie dioïque et Grande oseille par exemple. **Elles ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie rue d'Ormont page précédente.

Rue d'Ormont - Nord

→ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile située le long d'un chemin de terre.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,114 ha
- Topographie : 282 – 281 m : plate
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 35-40 cm pour les sondages 53 et 56 : classification GEPPA IVc
- **Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette prairie possède des espèces mésophiles typiques : Potentille rampante, Pâturin, Fétuque, Gaillet blanc et Plantain Lancéolé. Elles ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie rue d'Ormont page précédente.

Rue d'Ormont - Est

↪ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile située vers la fin de la rue d'Ormont, au Sud Est de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Surface de la zone étudiée = 0,099 ha
- Topographie : 283 – 284 m : légère pente
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 et 35 cm pour les sondages TL3 et M24 : classification GEPPA IVc
- Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie de la rue d'Ormont page précédente.

Rue des Vieux 1

↪ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile situé au sein de lotissement au Nord du village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,071 ha (713 m²)
- Topographie : 277 m : plate
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé à 15cm et contact avec la nappe dès 40cm : classification GEPPA Vc.
- **Ces sols sont caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette prairie possède les espèces mésophiles typiques : Pâturin, Plantain lancéolé, Trèfle des prés, Pissenlit. On retrouve également en grande quantité une espèce hygrophile, la Renoncule rampante.

↪ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 0,071 ha.**

Cartographie des relevés Rue des Viaux :



 Rue des Viaux 2

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au sein des lotissements dans la partie Nord du Village.

→ **Informations générales.**

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,115 ha
- Topographie : 277 m : plate
- Géologie : Alluvions

→ **Etude pédologique.**

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès la surface du sondage réalisé : classification GEPPA Vc.
- **Ces sols sont caractéristiques de zones humides.**

→ **Etude floristique.**

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Des espèces mésophiles sont dominantes sur la prairie : Pissenlit, Plantain lancéolé, Pâturin, Grande oseille et Trèfle des prés par exemple. Il est également noté la présence significative de Renoncule rampante, plante hygrophile, dans la zone.

Cependant, une seule espèce indicatrice de zones humides sur le site ne permet pas de caractériser la parcelle comme humide.

→ **Conclusion**

- **Présence de zone humide sur une surface de 0,115 ha.**

Voir cartographie rue des Viaux page précédente.

Carrefour Rue du Faubourg/rue d'Ailloncourt

- Il s'agit d'un secteur de jardin avec une maison situé à proximité des commerces dans la partie Nord du village.



→ Informations générales.

- Type : Jardin
- Code CORINE biotope : 85.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,12 ha
- Topographie : 277 m : plate
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Sur la moitié Est des parcelles (maison, parking), sol imperméabilisé et remblayé. Sur la partie Ouest (jardin) présence de remblais grossier sous la pelouse.

- **Sol artificialisé non caractéristique de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Présence de plantes de prairie mésophile classique, sans plante indicatrice de zone humide.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Cartographie des relevés :

Rue de la Gare

➤ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile situé au Sud de la voirie de contournement de la gare.



➤ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,225 ha
- Topographie : 281,5 - 282 m : plate
- Géologie : Alluvions

➤ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à 40 et 55 cm pour les sondages 60 et 59 : classification GEPPA IVc et IIIb respectivement

- **Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.**

- Présence de traces d'oxydation dès la surface avec rencontre de la nappe à 35 cm pour le sondage 57, et présence de traces d'oxydation à 15 cm pour le sondage 62 : classification GEPPA Vc

- **Ces sols sont caractéristiques de zone humide.**

➤ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette prairie possède de nombreuses espèces mésophiles : Agrostide capillaire, Pâturin, Plantain lancéolé, Grande oseille et Trèfle blanc par exemple.

La flore dominante relevée n'est pas indicatrice de zone humide.

➤ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 0,105 ha sur la partie basse (Sud) du site.**

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



Scierie

↪ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile situé juste à l'Est de la Scierie, près de la gare.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,18 ha (1 800 m²)
- Topographie : 280 : plate
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Sur la majorité de la zone, sol hydrophile, mais présence de pseudogley à plus de 25 cm, donc sol non indicateur de zone humide selon l'arrêté.

Sur un petit secteur de dépression (point M23), présence de pseudogley à 20 cm, soit un sol caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- Présence d'une zone humide au niveau de la dépression sur 75 m².

Cartographie des relevés :



Rue de la Trinquette 1

→ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile située en face du lavoir.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,050 ha (497 m²)
- Topographie : 278 : plate
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès la surface pour le sondage réalisé : classification GEPPA Vc
- Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette prairie possède les espèces mésophiles typiques : Pâturin, Trèfle des prés, Plantain lancéolé et Renoncule bulbeuse.

Le relevé floristique n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Présence d'une zone humide de 0,050 ha.

Cartographie des relevés rue de la Trinquette :



 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue de la trinquotte 2

- ↪ Il s'agit de deux zones accolées situé au Sud de la voirie, un peu après le lavoir : une prairie mésophile à l'ouest et un jardin / verger clôturé à l'est.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile, Jardin et Verger
- Code CORINE biotope : 38, 85.3 et 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,208 ha
- Topographie : 281 m : plate
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès 20 cm pour les deux sondages réalisés : classification GEPPA Vc
- **Ces sols sont caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La partie ouest du site accueille des espèces mésophiles typiques : Pâturin, Plantain lancéolé, Trèfle blanc. **Aucune n'est caractéristique de zone humide.**

La partie est regroupe deux strates. La strate arbustive est intégralement composée de Pommier sauvage, la strate herbacée accueille quant à elle des espèces de prairie mésophile : Pâturin, Bugle rampante, et Véronique petit chêne. **Elles ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 0,208 ha.**

Voir cartographie rue de la Trinquotte page précédente

Rue de la Trinquotte 3

↪ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile située au Nord de la voirie, en face du secteur Trinquotte 2.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,060 ha (595 m²)
- Topographie : 281 m : plate
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 40 et 50 cm pour les sondages 66 et 68 réalisés : classification GEPPA IVc et IIIb respectivement.
- **Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette prairie possède les espèces mésophiles typiques : Pâturin, Plantain lancéolé, Gaillet mou, Renoncule bulbeuse et Trèfle des prés par exemple.
Ce relevé n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie de la rue de la Trinquotte page précédente.

Sortie du village Est

- ↪ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile de fauche pourvu d'un fossé de drainage située rue de la Trinquette, à la sortie du village, au Sud de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile de fauche
- Code CORINE biotope : 38.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,14 ha (1400 m²)
- Topographie : 282 m : plate
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 25 cm et atteinte de la nappe à 70 cm pour le sondage TL1 : classification GEPPA IVc.
- Présence de traces d'oxydation dès 5 cm et atteinte de la nappe à 45 cm pour le sondage M22 : classification GEPPA Vc.

Présence de sol de zone humide en arrière de la zone.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette prairie de fauche possède une diversité végétale très peu diversifiée : Pâturin, Flouve odorante et Potentille rampante.

Ce relevé n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- **Présence d'une zone humide selon le critère sol sur 630 m².**

Cartographie des relevés :



Rue du Moulin du Roi

- ↪ Il s'agit d'une zone de remblais situé au début de la rue, près de la rue d'Ailloncourt, à l'Ouest de la commune.



↪ Informations générales.

- Type : Zone rudérale
- Code CORINE biotope : 87.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,091 ha
- Topographie : 273 m : plate
- Géologie : Alluvions

↪ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Parcelle entièrement remblayée : Classification GEPPA Ia

- **Ces sols sont non pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Étude floristique.

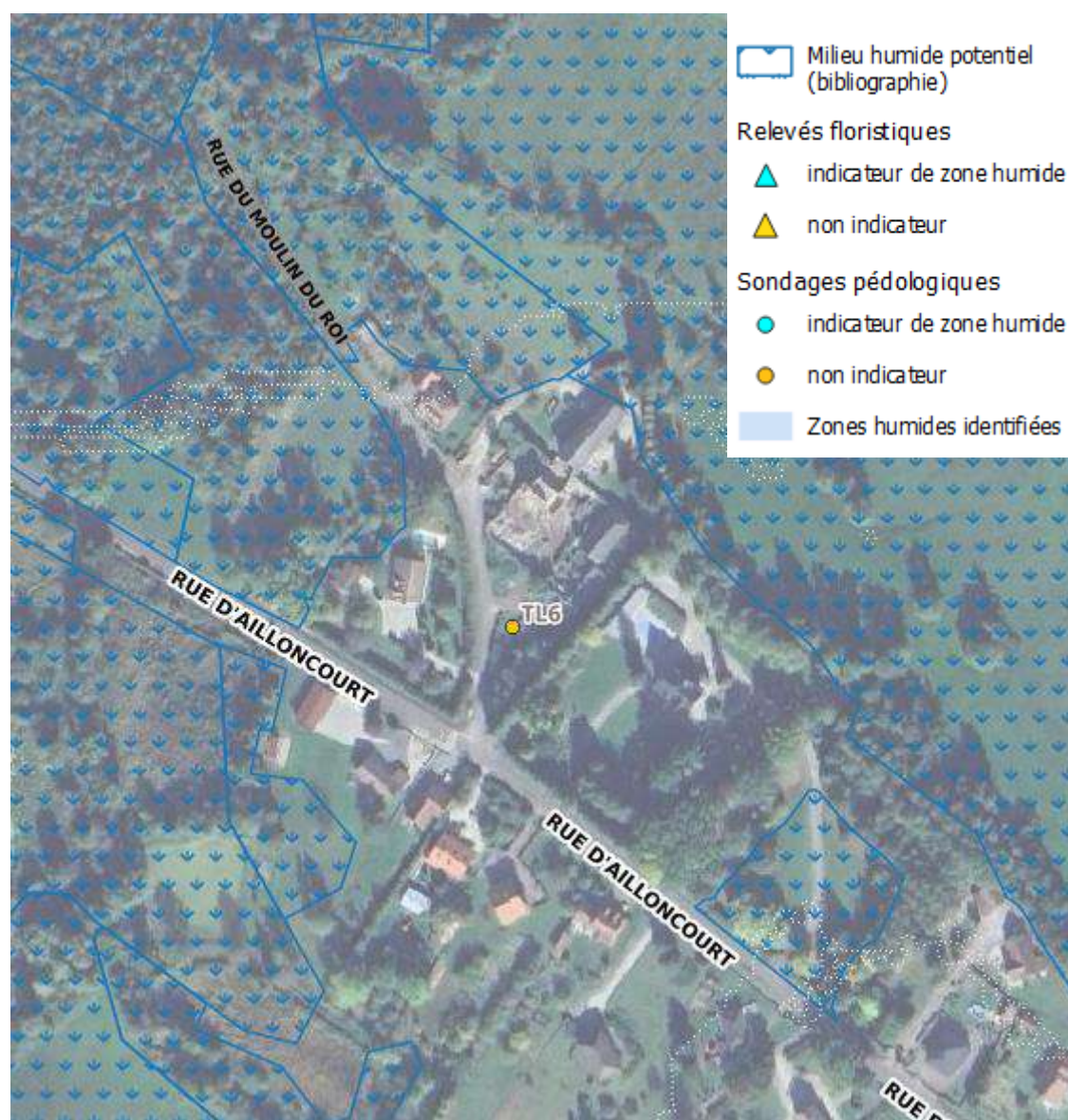
(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle étant principalement constitué de remblais, sans végétation, il n'a pas été possible d'effectuer un relevé floristique.

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Cartographie des relevés :



17.2 Annexes Citers

Relevés pédologiques pour la commune de Citers.

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S50	Alluvions	70cm arrêt cailloux et eau	70cm	30cm	IVc	non
S47	Alluvions	30cm arrêt cailloux/remblais	non	non	Ia	non
S52	Limono-argileux très organique	85cm arrêt limon	non	non	Ia	non
S49	Alluvions	40cm arrêt cailloux/remblais	non	non	Ia	non
S54	Limono-argileux avec matières organiques	80cm arrêt limons	non	70cm	Ia	non
S51	Alluvions	60cm arrêt argile	non	55cm	IIIb	non
S56	Limono-argileux	85cm arrêt argile	non	40cm	IVc	non
S53	Alluvions	75cm arrêt argile	non	35cm	IVc	non
S58	Limono-argileux	90cm arrêt argile	non	0cm	Vc	oui
S55	Alluvions	60cm arrêt eau	40cm	15cm	Vc	oui
S60	Alluvions	65cm arrêt limon	non	40cm	IVc	non
S57	Alluvions	55cm arrêt eau	35cm	15cm	Vc	oui
S62	Alluvions	100cm arrêt sable	non	0cm	Vc	oui
S59	Alluvions	55cm arrêt cailloux	non	55cm	IIIb	non
S64	Alluvions et matières organiques	70cm arrêt sable	non	0cm	Vc	oui
S61	Alluvions	80cm arrêt limons	non	20cm	Vc	oui
S63	Alluvions	75cm arrêt limons	non	20cm	Vc	oui
S66	Alluvions et matières organiques	70cm arrêt limon	non	40cm	IVc	non
S68	Alluvions	60cm arrêt limon	non	50cm	IIIb	non
M22	Argilo-limoneux + grès	70cm arrêt eau	45cm	5cm	Vc	oui
M23	Argilo-limoneux	75cm arrêt argile	non	20cm	Vc	oui
M24	Argilo-limoneux	100cm arrêt argile	non	35cm	IVc	non

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
M25	Argilo-limoneux	80cm arrêt argile	non	70 cm	IIIb	non
M26	Argilo-limoneux	80cm arrêt argile	non	70 cm	IIIb	non
TL1	alluvions	120 cm	70 cm	25 cm	IV c	non
TL2	alluvions	120 cm	80 cm	25 cm	IV c	non
TL3	marnes	80cm / marnes	non	30 cm	IV c	non
TL4	calcaire	80 cm / calcaire	non	non	I a	non
TL5	calcaire	70 cm/calcaire	non	non	Ia	non
TL6	remblais	0cm/ remblais	non	non	Ia	non
TL7	alluvions	25cm remblais/ alluvions 1m	non	25 cm	Ivc	non
TL8	éboulis	120 cm	non	35 cm	Ivc	non
TL9	éboulis	30 cm/ cailloux	non	non	Ia	non
TL10	éboulis	120 cm	non	non	Ia	non
TL11	éboulis	120 cm	non	35 cm	Ivc	non
TL12	éboulis	50 cm/ cailloux	non	non	Ia	non

Relevés floristiques pour la commune de Citers

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F19	F20	F21	F22	F23	F24	F25
h	Bugle rampante	Ajuga reptans					+		
h	Bourrache sp.	Borago sp.		+					
h	Brachypode sp.	Brachypodium sp.	5%						
h	Cirse des champs	Cirsium arvense		2%					
h	Colchique d'automne	Colchicum autumnale					5%		
h	Liseron des champs	Convolvulus arvensis	+	5%					
h	Coronille bigarrée	Coronilla varia		1%					
h	Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata			20%				
h	Carotte sauvage	Daucus carota		5%					
h	Vergerette du Canada	Erigeron canadensis		5%					
h	Fétuque sp.	Festuca sp.					10%		
h	Gaillet blanc	Galium album					15%		
h	Benoîte commune	Geum urbanum		5%					
h	Sénéçon sp.	Jacobaea sp.		5%					+
h	Liondent sp.	Leontodon sp.			15%				
h	Lotier corniculé	Lotus corniculatus					+		
h	Luzerne sp.	Medicago sp.		2%					
h	Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	5%	5%		10%	15%	15%	20%
h	Pâturin sp.	Poa pratensis	40%	10%	35%	20%	25%	25%	20%
h	Potentille rampante	Potentilla reptans	15%	5%			15%		
h	Renoncule bulbeuse	Ranunculus bulbosus			5%	30%	5%	5%	5%
h	Renoncule rampante	Ranunculus repens				5%		20%	20%
h	Ronce commune	Rubus plicatus	20%	10%					
h	Grande oseille	Rumex acetosa			10%	15%		10%	10%
h	Pissenlit gracile	Taraxacum erythrospermum							
h	Pissenlit sp.	Taraxacum sp.				15%	5%	10%	10%
h	Trèfle des prés	Trifolium pratense						10%	10%
h	Trèfle blanc	Trifolium repens		5%					
h	Ortie dioïque	Urtica dioica	10%		15%	5%			
h	Véronique agreste	Veronica agrestis					5%		
h	Véronique petit chêne	Veronica chamaedrys							
h	Vesce commune	Vicia sativa						5%	5%
Sol nu			5%	35%	0%	0%	0%	0%	0%
Nombre de plantes dominantes (somme > 50%)			4	10	5	5	5	6	6
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0	0	1	1
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	87 Terrains en friche	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F26	F27	F28	F29	F30	CF2	CF3
A	Noyer	<i>Juglans regia</i>						10%	
A	Merisier	<i>Prunus avium</i>						90%	
a	Noyer	<i>Juglans regia</i>						10%	
a	Pommier commun	<i>Malus domestica</i>						10%	
a	Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>				100%			
a	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>						80%	
h	Agrostide capillaire	<i>Agrostis capillaris</i>	20%						
h	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>				30%			
h	Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>						15%	
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>						5%	10%
h	Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>						5%	
h	Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>						5%	
h	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>					5%		
h	Fétuque sp.	<i>Festuca sp.</i>			10%				
h	Gaillet mou	<i>Galium mollugo</i>					10%		
h	Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>						5%	
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>						5%	
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>	5%				+		
h	Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>				5%			
h	Liondent sp.	<i>Leontodon sp.</i>			5%				
h	Lotier des marais	<i>Lotus pedunculatus</i>		5%					
h	Lysimaque nummulaire	<i>Lysimachia nummulari</i>				10%			
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	10%	20%	10%		20%		
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	25%	30%	15%	30%	25%		85%
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	5%					5%	5%
h	Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>	5%						
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	10%	15%	10%		10%		
h	Renoncule des bois	<i>Ranunculus serpens</i>						10%	
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	10%	5%			5%		
h	Pissenlit gracile	<i>Taraxacum erythrospermum</i>						25%	
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>	5%						
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>		25%			10%		
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	10%		20%				
h	Véronique petit chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>				10%			
h	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>						20%	
Sol nu			0%	0%	30%	15%	15%	0%	0%
Nombre de plantes dominantes (somme > 50%)			6	6	5	3	5	4	1
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	85.3 Jardins / 83.2 Vergers	38 Prairies mésophiles	83.2 Vergers	38.2 Prairie mésophile de fauche

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	TL7	TL8	TL9	TL10	TL11	TL12
h	Cardamine des prés	Cardamine pratensis		5%	5%	5%		
h	Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	5%	10%	5%	5%	5%	5%
h	Renoncule acre	Ranunculus acris		15%	15%	10%	15%	15%
h	Trèfle	Trifolium sp.	15%	10%		5%	5%	5%
h	Pâquerette	Bellis perennis	5%	5%				
h	Petite oseille	Rumex acetosella	5%	5%	10%			
h	Ciboulette	Allium schoenoprasum				5%		
h	Pissenlit	Taraxacum sp.	5%				5%	5%
h	sol nu		5%			5%		
Nombre de plantes dominantes (somme > 50%)			5	6	4	5	4	4
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	1	1	1	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non
		Habitat	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles

18.1 Colombe-lès-Vesoul

Grande Rue

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'entrée Ouest du village, entre deux maisons, au Sud de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,126 ha
- Topographie : 253,5 – 254,5 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

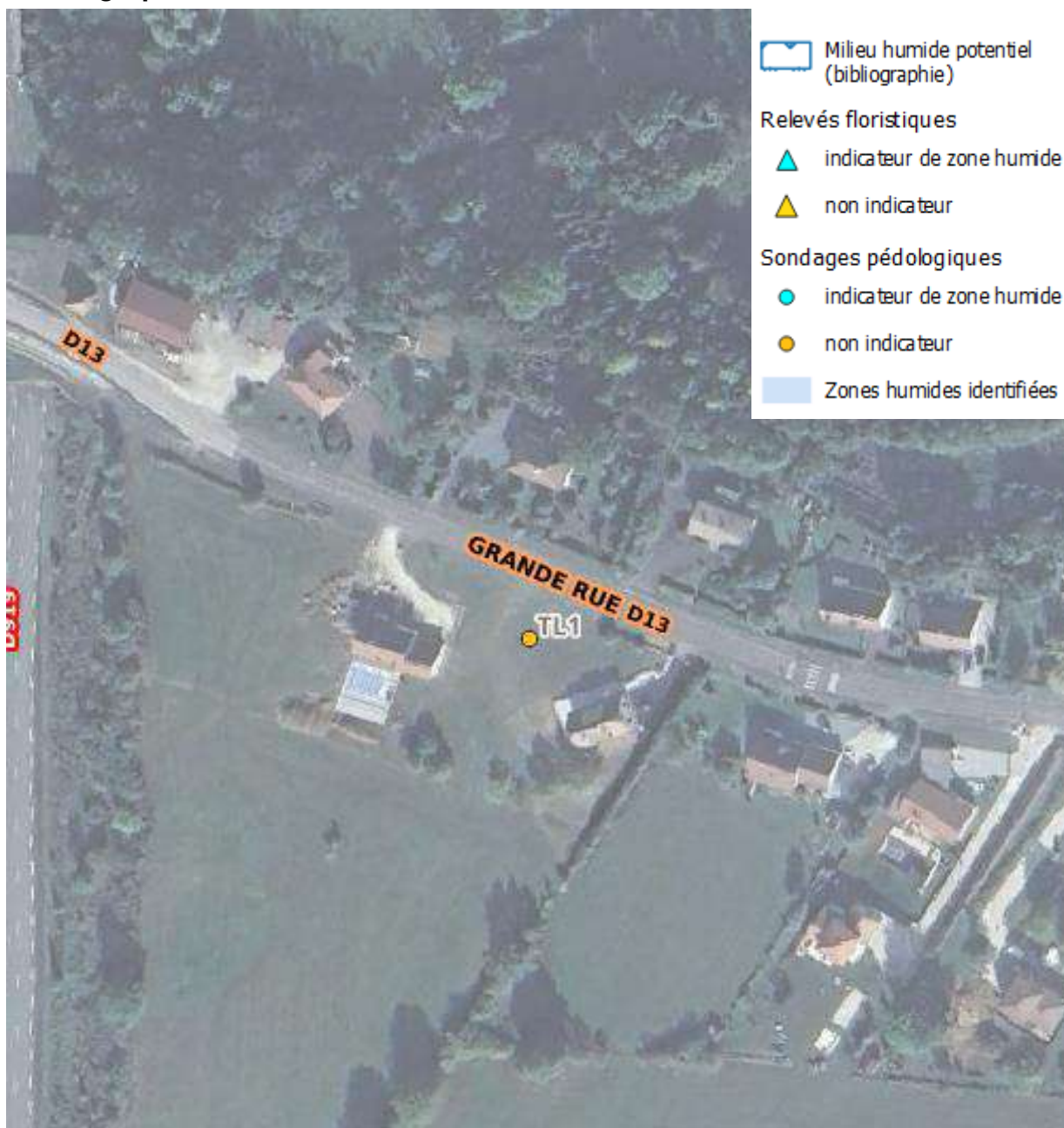
↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

Chemin du Tacot Sud

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud de la voirie, entre deux maisons existantes.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,101 ha
- Topographie : 260 – 260,5 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 215 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 45 cm pour le sondage 236 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Aucune espèce de zone humide n'a été répertoriée sur ce secteur. Il s'agit d'une prairie avec des espèces mésophiles typiques : Pâturin, Potentille rampante, Potentille faux-fraisier, Gaillet blanc, Carottes sauvages, différentes graminées, etc. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés chemin du Tacot :



Chemin du Tacot Nord

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et de vergers.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,191 ha
- Topographie : 259,5 – 261,5 m : légère pente
- Géologie : Calcaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Chemin de la gare

→ Il s'agit d'un secteur de friche arbustive situé à l'Est de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Friche
- Code CORINE biotope : 87.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,244 ha
- Topographie : 262,5 – 263 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



Rue de la Prusse

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé en contrebas des logements, au Nord-Est de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,127 ha
- Topographie : 254,5 – 250 m : pente moyenne
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif page)

Secteur de remblai calcaire, en lien avec les logements existants.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés :

Rue de Dampvalley 1

- ↪ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile situé au Sud de la voirie, entre deux maisons, sur le devant d'une construction.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,202 ha
- Topographie : 261,5 – 262,5 m : absence de pente
- Géologie : Clacaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle est représentative d'une prairie mésophile, avec plusieurs espèces dominantes typiques : Pissenlit, Plantain lancéolé, Trèfle blanc, Renoncule bulbeuse, Trèfle des prés, et Gaillet blanc. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés rue de Dampvalley :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



Rue de Dampvalley 2

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud de la voirie, à la sortie Nord du village, sur le devant d'un logement existant.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,167 ha
- Topographie : 261,5 – 262 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.

Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle est représentative d'une prairie mésophile, avec plusieurs espèces dominantes typiques : Pissenlit, Plantain lancéolé, Trèfle blanc, Renoncule bulbeuse, Trèfle des prés, et Gaillet blanc. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Rue des Montants

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile située au Nord de la voirie, à l'angle avec la rue de la Mairie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,128 ha
- Topographie : 279 – 277 m : légère pente
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle présente trois différentes strates de végétation. La strate arborescente est majoritairement représentée par des Erables planes et des Bouleaux verruqueux. La strate arbustive est principalement occupée par des Noisetier de Byzance et quelques jeunes Erables planes. La strate herbacée accueille plusieurs espèces mésophiles typiques : Raygrass, Potentille rampante, Ail, Brunelle commune et Pissenlit par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion : Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



✚ Les Grands Noyers

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Ouest de la voirie, en contrebas de la RD 13, à hauteur du cimetière communal.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,128 ha
- Topographie : 268,5 – 21 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation classique de prairie mésophile sur calcaire. Présence d'une seule espèce indicatrice de zone humide (Cardamine des près), avec un faible recouvrement. La végétation n'est donc pas indicatrice de zone humide au sens de l'arrêté.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés :



Rue du Stade

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord de la voirie, à la sortie Est du village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,093 ha
- Topographie : 303 m : absence de pente
- Géologie : Dalle nacrée

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

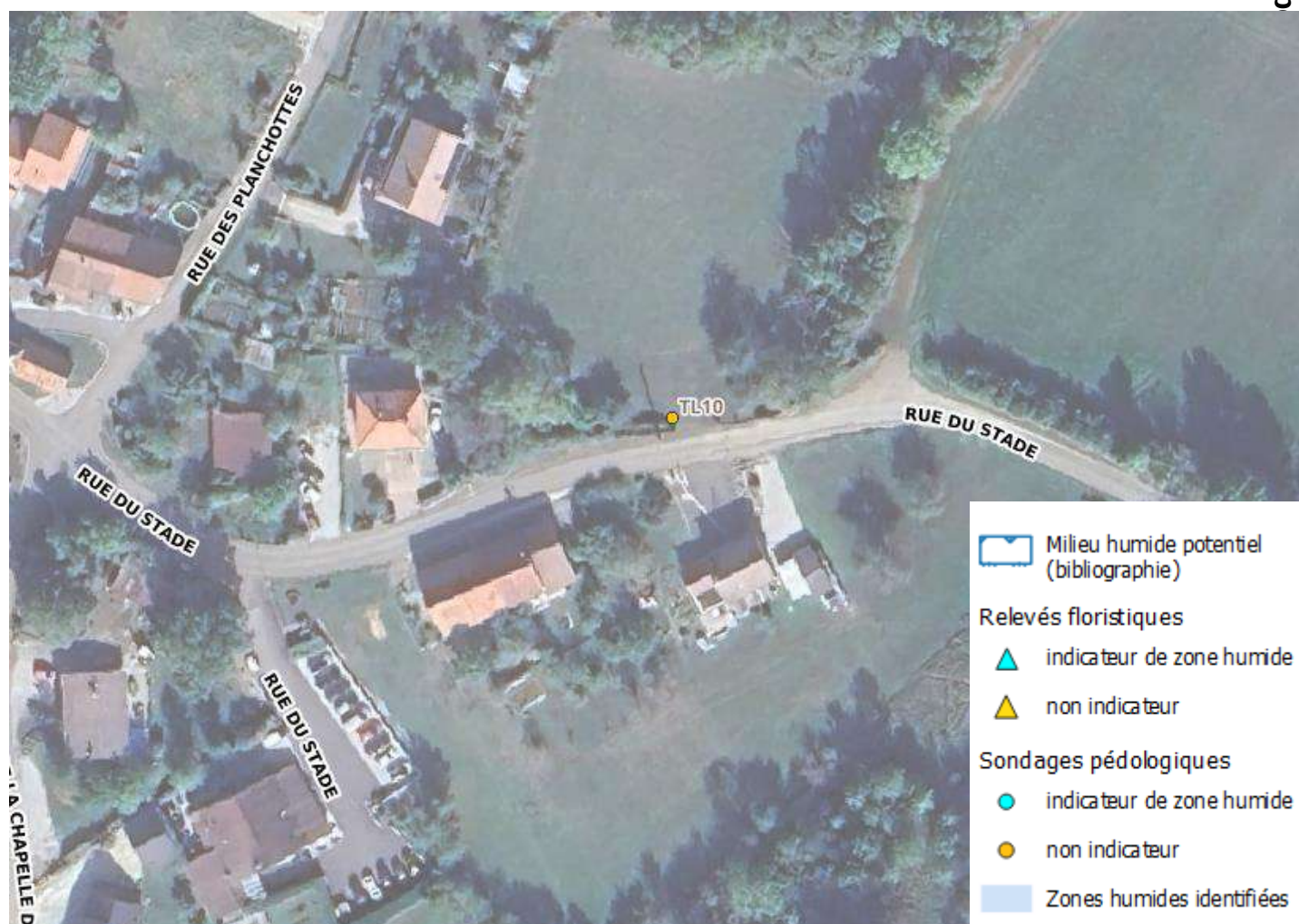
- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés :



18.2. Annexes Colombe-lès-Vesoul

Relevés pédologiques pour la commune de Colombe-lès-Vesoul

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S211	Limoneux caillouteux	30cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S232	Limoneux caillouteux	55cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S234	Limoneux caillouteux	20cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S213	Limoneux	45cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S215	Limoneux	60cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S236	Limoneux	80cm arrêt argiles	non	45cm	IVc	non
TL1	Calcaire	30 cm/ calcaire	non	non	Ia	non
TL2	Calcaire	30 cm/ calcaire	non	non	Ia	non
TL3	Calcaire	20 cm/ calcaire	non	non	Ia	non
TL4	Calcaire	50 cm/ calcaire	non	non	Ia	non
TL5	Calcaire	0 cm/ remblai	non	non	Ia	non
TL6	Calcaire	éboulis surface	non	non	Ia	non
TL7	Calcaire	50 cm/ calcaire	non	non	Ia	non
TL8	Calcaire	40 cm/ calcaire	non	non	Ia	non
TL9	Calcaire	20 cm/ calcaire	non	non	Ia	non
TL10	Calcaire	40 cm/ calcaire	non	non	Ia	non

Relevés floristiques pour la commune de Colombe-lès-Vesoul

Colombe-lès-Vesoul

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F99	F100	F101	F102	TL A	TL B
A	Erable plane	<i>Acer platanoides</i>	70%					
A	Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	30%					
a	Erable plane	<i>Acer platanoides</i>	30%					
a	Noisetier de Byzance	<i>Corylus colurna</i>	70%					
h	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>				5%		
h	Ail sp.	<i>Alium sp.</i>	10%					
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>					10%	
h	Pâquerette	<i>Bellis perenis</i>					5%	5%
h	Mousse sp.	<i>Bryophyte sp.</i>	5%					
h	cardamine des près	<i>Cardamine pratensis</i>					5%	
h	Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>					5%	5%
h	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>					15%	
h	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>				10%		
h	Fraisier vert	<i>Fragaria viridis</i>						2%
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>		10%	10%	15%		
h	Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>					5%	5%
h	Géranium à feuilles découpées	<i>Geranium dissectum</i>						10%
h	Raygrass	<i>Lolium perenne</i>	30%					
h	Epervière piloselle	<i>Pilosella officinarum</i>	5%					
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	5%	25%	20%			
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	5%			25%		
h	Pâturin de près	<i>Poa pratensis</i>						15%
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	15%			15%		
h	Potentille faux-fraisier	<i>Potentilla sterilis</i>				15%		
h	Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>	10%					
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>		15%	10%		10%	10%
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>					5%	5%
h	Stellaire graminée	<i>Stellaria graminea</i>					5%	
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>	10%	25%	30%			
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>		10%	15%		5%	5%
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>		15%	15%			
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>					5%	5%
h	Graminées sp.		5%			15%		
Sol nu			0%	0%	0%	0%		
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			9	6	6	6	11	9
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0	1	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles

19.1 Colombotte

Rue du Faubourg 1

↪ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile située au Nord de la voirie, au début de la rue.



↪ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Surface de la zone étudiée = 0,149 ha
- Topographie : 291 – 290,5 m : absence de pente
- Géologie : Marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

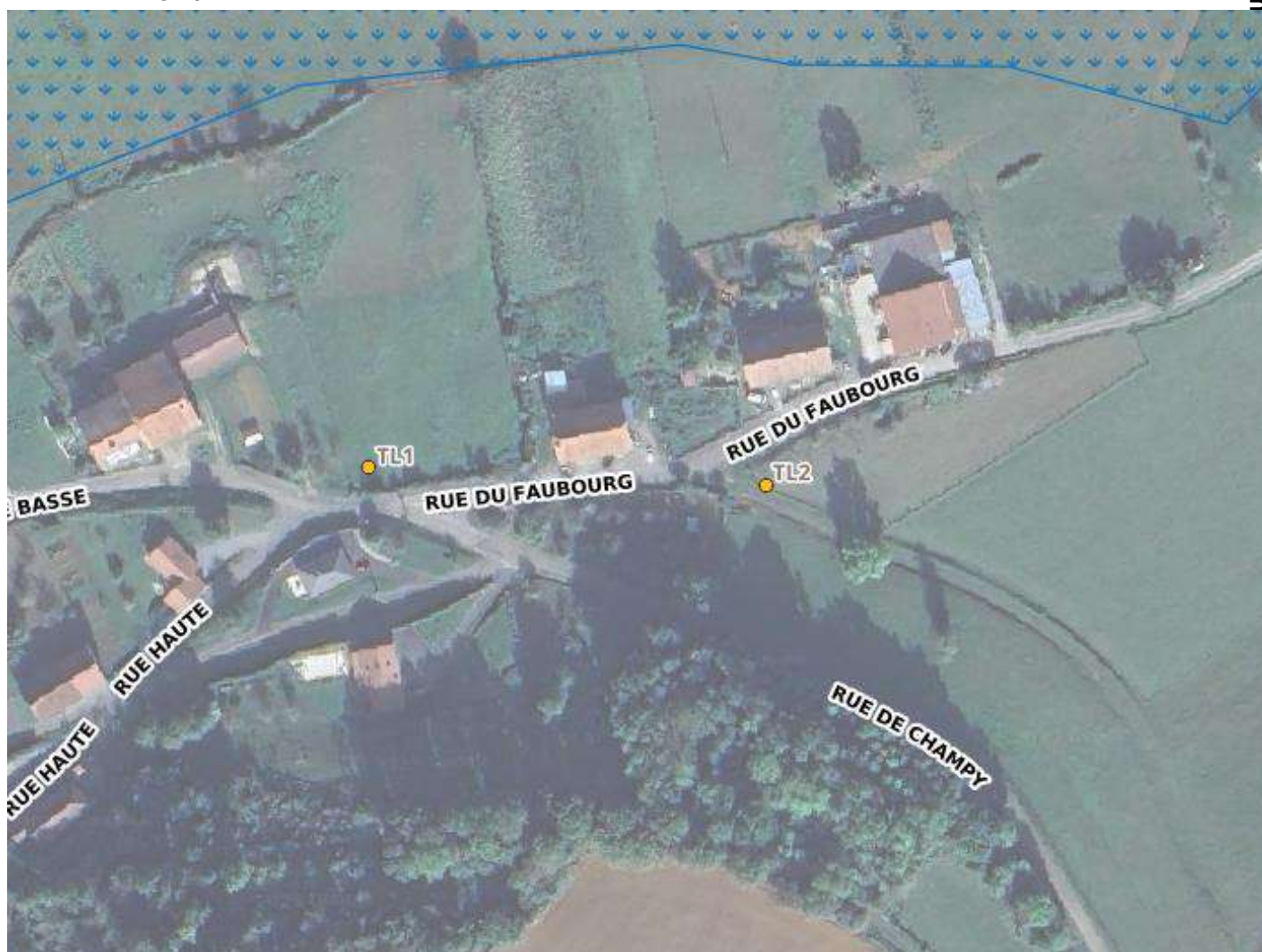
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL1 : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés :



 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue du Faubourg 2

↪ Il s'agit d'un secteur de verger situé au Sud de la Voirie à la sortie du village.



↪ Informations générales.

- Type : Verger
- Code CORINE biotope : 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,133 ha
- Topographie : 291,5 – 292,5 m : pente faible
- Géologie : Marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page précédente.

19.2 Annexes Colombotte

Relevés pédologiques pour la commune de Colombotte

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
TL1	Marne	60 cm/éboulis	non	non	la	non
TL2	Marne	20 cm/éboulis	non	non	la	non

20.1. Creveney

Route de Saulx

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord de la voirie, près de l'ancienne gare de la commune.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,114 ha
- Topographie : 273 m : absence de pente
- Géologie : Schistes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 cm pour le sondage 143 : classification GEPPA IVc.
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 154 : classification GEPPA Ia.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille une faible variété végétale. Est présent à près de la moitié du milieu des graminées (indéterminées), mais aussi du gaillet blanc et de la Potentille rampante. Le relevé floristique actuel ne permet pas de caractériser la parcelle comme une zone humide.

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Cartographie des relevés :

Grande Rue

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud-Est de la voirie, derrière la fontaine.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Surface de la zone étudiée = 0,114 ha
- Topographie : 265,5 – 267,5 m : pente faible
- Géologie : Schistes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Secteur de remblais, correspondant à une ancienne maison. Absence de trace d'oxydo-réduction.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés Grande Rue :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées



20.2. Annexes Creveney

Relevés pédologiques pour la commune de Creveney

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S143	argilo-limoneux	50cm arrêt cailloux	non	45cm	IVc	non
S154	argilo-limoneux, cailloux et débris bois	50cm arrêt cailloux	non	non	la	non
TL1	Remblais	50 cm cailloux	non	non	la	non

Relevés floristiques pour la commune de Creveney

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F72
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>	20%
h	Géranium fluet	<i>Geranium pusillum</i>	+
h	Graminées sp.		50%
h	Mâche doucette	<i>Valerianella locusta</i>	+
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	20%
h	Seneçon sp.	<i>Senecio sp.</i>	10%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			
Dont espèces indicatrices de zones humides			0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non
Habitat			38 Prairies mésophiles

21.1 Dambenoît-lès-Colombe

Rue d'Adelans 1

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord de la voirie, à l'entrée Est du village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,136 ha
- Topographie : 230,5 – 232 m : Légère pente
- Géologie : Dolomie et marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 et 40 cm pour les sondages réalisés :
classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

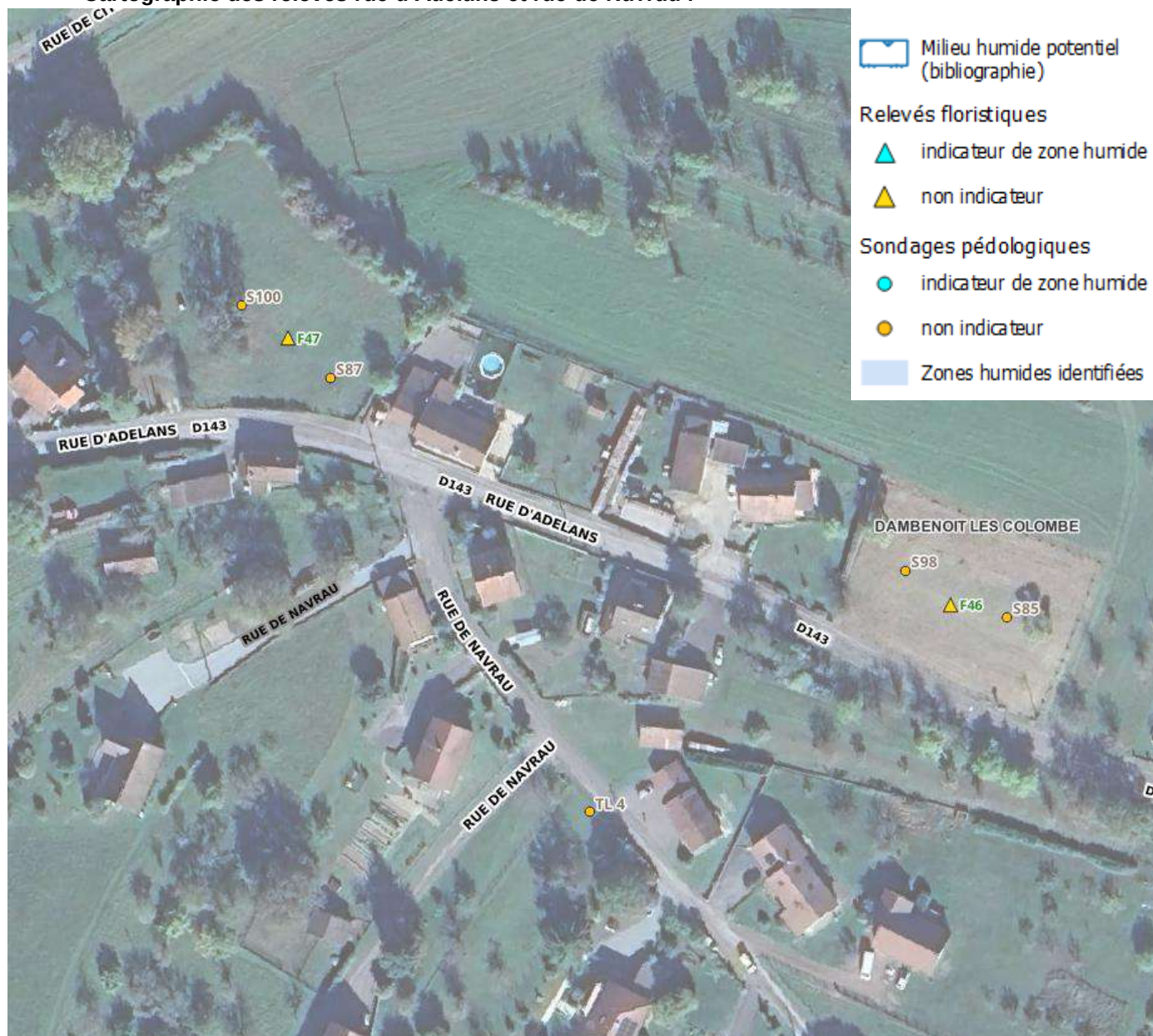
La parcelle accueille plusieurs espèces dominantes. Entre autres, des espèces mésophiles : Pâturin, Plantain lancéolé, Plantain moyen, Renoncule bulbeuse et Trèfle des prés. Est également présent une espèce dominante hygrophile, le Lotier des marais. Cependant, sa présence seule ne permet pas de caractériser la zone comme humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés rue d'Adelans et rue de Navrau :



Rue d'Adelans 2

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord de la voirie, entre deux maisons, au droit de l'arrivée de la rue Navrau.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,175 ha
- Topographie : 327 – 323 m : Pente moyenne
- Géologie : Dolomie et marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle N'accueille pas une population végétale très variée. Quelques espèces mésophiles dominent le milieu, tels que la Renoncule bulbeuse, le Trèfle des prés, le Pâturin et le Plantain lancéolé par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page précédente.

Rue de Navrau

- ↪ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile et verger situé au Sud de la voirie, entre une maison et un chemin d'accès.



↪ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,110 ha
- Topographie : 331 m : plate
- Géologie : Dolomie et marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 cm pour le sondage TL3 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente, avec la cartographie de la rue d'Adelans

Rue de la Goutte

→ Il s'agit d'un secteur de friche situé au centre de la commune, et dont la rue de la Goutte fait le tour.



→ Informations générales.

- Type : Friche
- Code CORINE biotope : 87.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,236 ha
- Topographie : 228 – 225 : Pente moyenne
- Géologie : Remblais

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Sol caillouteux sur remblai, présence d'une ancienne maison et de ces annexes. Secteur non humide selon le critère sol.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle Présente trois strates de végétation. La strate arborée majoritairement représenté par du Merisier, suivie par du Prunellier et du Bouleau blanc.

On retrouve du Prunellier, du Saule à oreillette, du Noisetier et du Cornouiller sanguin dans la strate arborescente.

Parmi des zones de sol nu, la strate herbacée abrite des espèces mésophiles et pionnières : Ficaire printanière, Gaillet gratteron, Grande berce, Ortie dioïque, Ronce, et Gesse des prés par exemple. Si quelques espèces caractéristiques de zone humides ont été identifiées au sein de la parcelle, **les espèces dominantes ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés :



Rue de Colombe

→ Il s'agit d'un secteur de verger situé au Sud de la voirie, dans la partie Ouest du village.



→ Informations générales.

- Type : Verger
- Code CORINE biotope : 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,142 ha
- Topographie : 357 – 354 : pente moyenne
- Géologie : Marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 40 cm pour le sondage TL2 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



21.2. Annexes Dambenoît-lès-Colombe

Relevés pédologiques pour la commune de Dambenoît-lès-Colombe

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S85	Limono-argileux	70cm arrêt cailloux	non	35cm	IVc	non
S98	Limono-argileux	60cm arrêt argile	non	40cm	IVc	non
S87	Limoneux	35cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S100	Limoneux	20cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
TL1	Marne	30 cm / marne	non	30 cm	IV c	non
TL 2	Marne	40 cm/marne	non	40 cm	IV c	non
TL 3	Remblai	30 cm / brique	non	non	I a	non
TL 4	Marne	60cm/ marne	non	35 cm	IV c	non

Relevés floristiques pour la commune de Dambenoît-lès-Colombe

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F46	F47	CF1
A	Bouleau blanc	<i>Betula pubescens</i>			25%
A	Merisier	<i>Prunus avium</i>			50%
A	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>			25%
a	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>			10%
a	Noisetier (jeune)	<i>Corylus avellana</i>			10%
a	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>			50%
a	Saule à oreillettes	<i>Salix aurita</i>			30%
h	Anémone des bois	<i>Anemone nemorosa</i>			2%
h	Anthriscus sp.	<i>Anthriscus sp.</i>		+	
h	Gouet/Arum tacheté	<i>Arum maculatum</i>			+
h	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>			5%
h	Mousse sp.	<i>Bryophyte sp.</i>	5%		
h	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	+	5%	
h	Ficaire printanière	<i>Ficaria verna</i>			10%
h	Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>			15%
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>		5%	2%
h	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>			+
h	Grande berce	<i>Heracleum sphondylium</i>			15%
h	Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>			10%
h	Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>			+
h	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>		5%	
h	Lotier des marais	<i>Lotus pedunculatus</i>	10%		
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	10%	10%	
h	Plantain moyen	<i>Plantago media</i>	10%	5%	+
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	20%	10%	
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>		5%	+
h	Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>	+		
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	10%	25%	
h	Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>			10%
h	Ronce	<i>Rubus sp.</i>			+
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	5%		
h	Saxifrage granulée	<i>Saxifraga granulata</i>			2%
h	Scandix peigne de Vénus	<i>Scandix pecten-veneris</i>	5%	5%	2%
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>		5%	
h	Pissenlit officinal	<i>Taraxacum officinale</i>			5%
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	10%	15%	5%
h	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>			15%
Sol nu			15%	5%	20%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			6	4	6
Dont espèces indicatrices de zones humides			1	1	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non
Habitat			38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	87.1 Friche

22.1 Dampvalley-lès-Colombe

Grande Rue

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile de fauche situé au Nord de la voirie, dans la partie Ouest du village.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile de fauche
- Code CORINE biotope :
- Superficie de la zone étudiée = 0,238 ha
- Topographie : 2602 – 260,5 m : absence de pente
- Géologie : Calcaires

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 177 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 cm pour le sondage 204 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Il s'agit d'une prairie mésophile présentant des espèces courantes, avec absence de plante indicatrice de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



Rue Jules Blanc

→ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile de fauche situé à l'extrémité de l'impasse.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile de fauche
- Code CORINE biotope : 38.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,568 ha
- Topographie : 264,5 – 261,5 m : pentes légères
- Géologie : Calcaires

→ Etude pédologique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

Les espèces présentes ne sont pas humides et correspondent pour la plupart à des prairies mésophiles. Présence d'une seule espèce de zones humides, avec un faible recouvrement.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés :



Chemin de la Roche du Renard

- ↪ Il s'agit de secteurs de jardin situé juste au-dessus d'un étang, dans la vallée de la Colombine, un peu en aval du village.



↪ Informations générales.

- Type : Jardin d'agrément, pelouse
- Code CORINE biotope : 85.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,085 ha
- Topographie : 246-250 m pentes légères
- Géologie : Calcaires

↪ Etude pédologique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

Sol superficiel sur éboulis calcaire et remblais, non caractéristique de zone humide. On notera que le terrain est non inondable, plus élevé que la vallée de quelques mètres.

↪ Etude floristique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

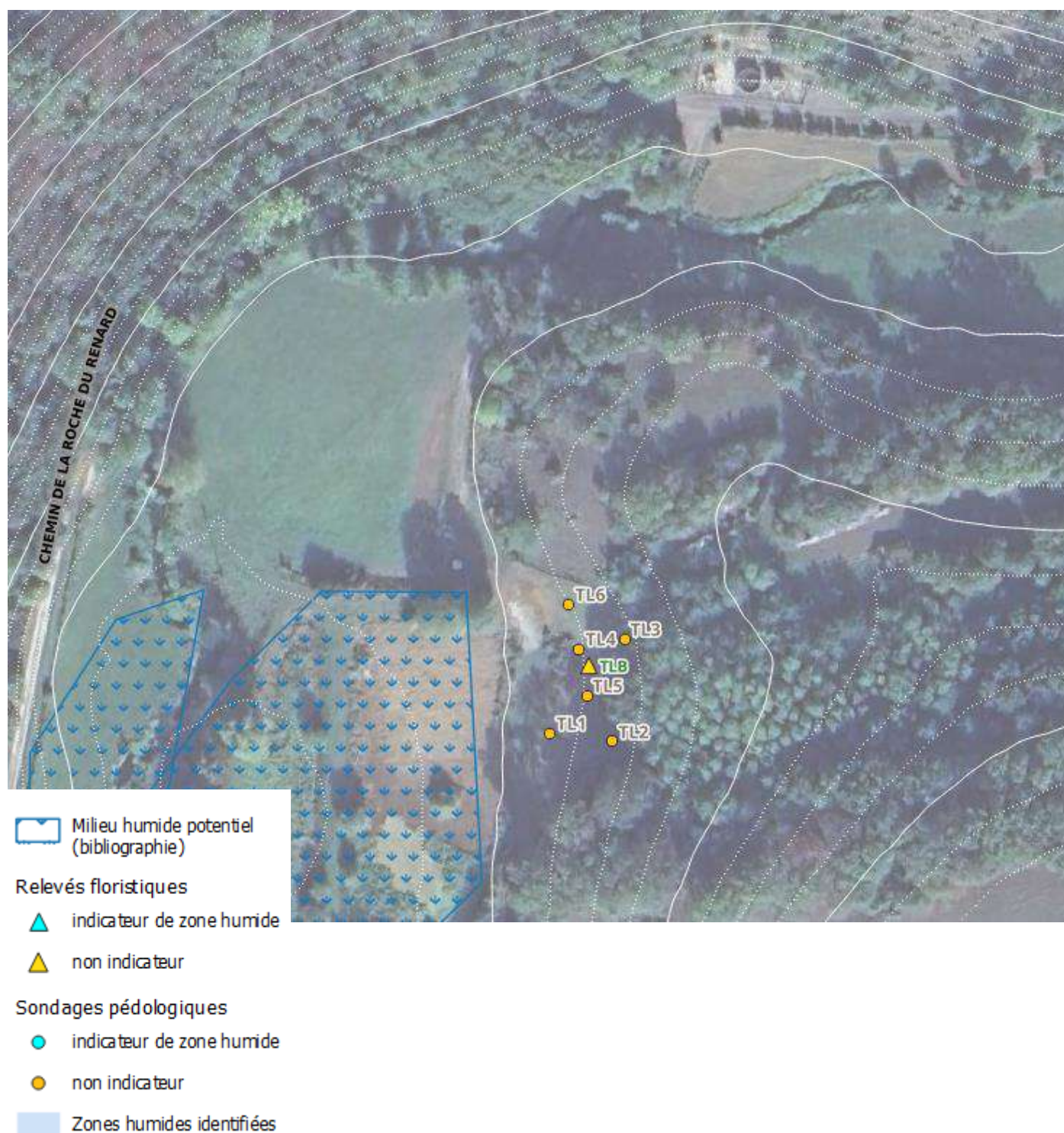
Présence d'espèce mésophile courante, correspondant à une pelouse régulièrement tondue. Absence d'espèce indicatrice de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés :



22.2 Annexes Dampvalley-lès-Colombe

Relevés pédologiques pour la commune de Dampvalley-lès-Colombe

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S177	Calcaires	50cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S204	Calcaires	75cm arrêt argiles	non	35cm	IVc	non
S179	Calcaires	50cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S206	Calcaires	70cm arrêt argiles	non	non	Ia	non
S208	Calcaires	50cm arrêt roches	non	non	Ia	non
TL1	remblais	50 cm /roches	non	non	Ia	non
TL2	remblais	50 cm /roches	non	non	Ia	non
TL3	calcaires	30 cm /roches	non	non	Ia	non
TL4	calcaires	30 cm /roches	non	non	Ia	non
TL5	remblais	30 cm /roches	non	non	Ia	non
TL6	calcaires	30 cm /roches	non	non	Ia	non

Relevés floristiques pour la commune de Dampvalley-lès-Colombe

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F91	F92	TLA	TLB
h	Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>				5%
h	Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>		5%		
h	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>				5%
h	Mousse sp.	<i>Bryophyte sp.</i>		5%		
h	Centauree jacée	<i>Centaurea jacea</i>			5%	
h	Crépide sp.	<i>Crepis sp.</i>				5%
h	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	2%			
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>		5%		
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	15%	10%	5%	10%
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	20%	30%		25%
h	Renoncule acre	<i>Ranunculus acris</i>			5%	
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	10%	5%		
h	Rumex petit oseille	<i>Rumex acetosella</i>			5%	
h	Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>				10%
h	Succise des prés	<i>Succisa pratensis</i>		20%		
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>	20%	15%	5%	
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	25%	10%	5%	
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>		10%	5%	15%
h	Véronique à feuilles de serpolet	<i>Veronica serpyllifolia</i>			5%	
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>			5%	
h	cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>			5%	
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>			15%	
Sol nu					5%	5%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			3	2	11	4
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	1	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non
Habitat			38.2 Prairies mésophiles de fauche	38.2 Prairies mésophiles de fauche	38.2 Prairies mésophiles de fauche	jardin

23.1 Ehuns

Impasse du Pautet

↪ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile situé au Sud-Est du village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,077 ha (768,9 m²)
- Topographie : 269 – 269,5 m : absence de pente
- Géologie : Dolomie et marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 10 et 20 cm pour les sondages 123 et 126 : classification GEPPA Vc
- **Ces sols sont caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

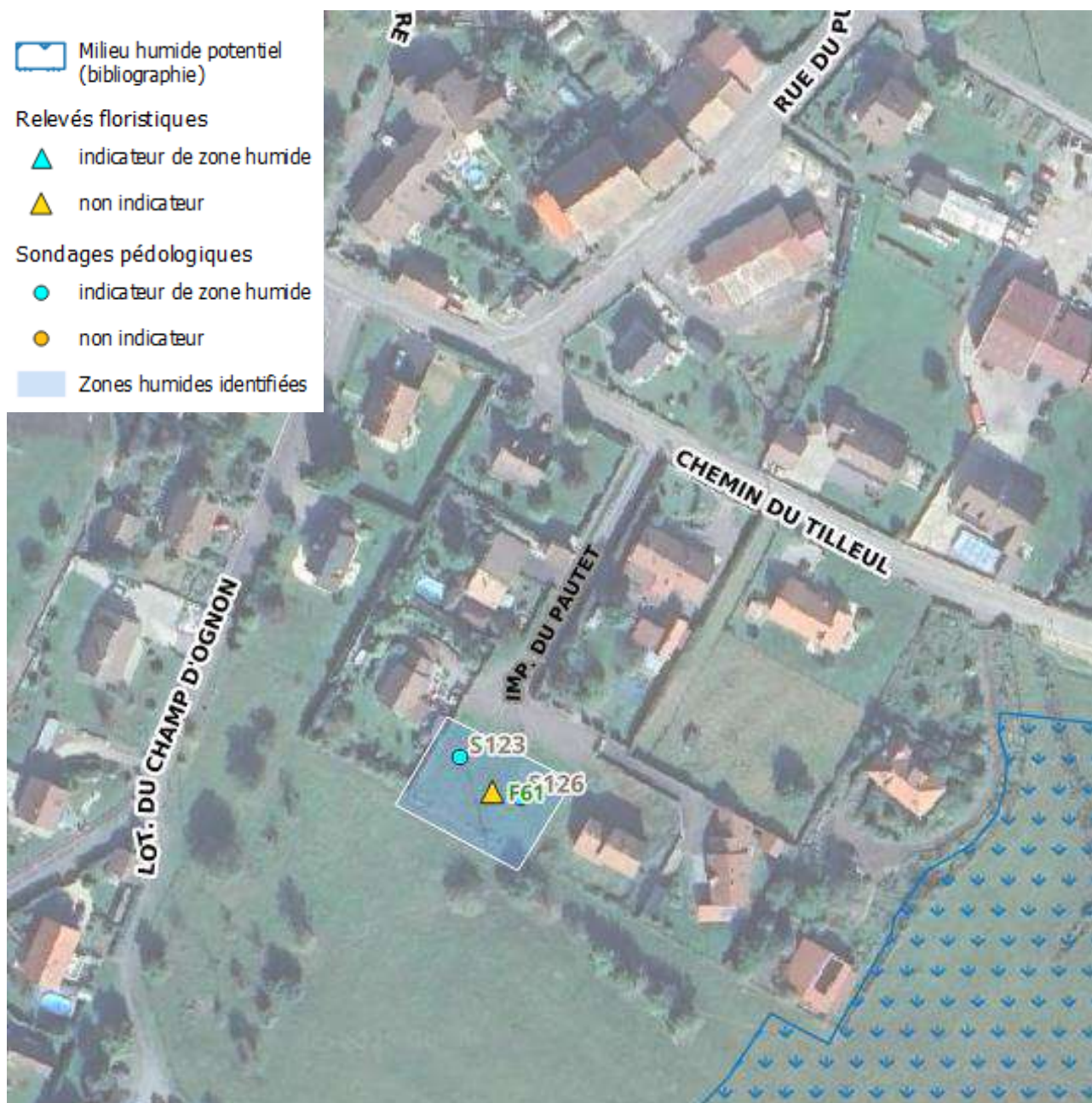
La parcelle accueille plusieurs espèces typiques d'une prairie mésophile : Plantain lancéolé, Potentille rampante, Pâturin, Renoncule bulbeuse et Trèfle blanc notamment

Le relevé floristique n'a pas permis d'identifier des espèces caractéristiques de zones humides.

↪ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 0,077 ha.**

Cartographie des relevés :



Impasse des Vergers

↪ Il s'agit d'une zone de friche située au Nord du village.



↪ Informations générales.

- Type : Friche
- Code CORINE biotope : 87.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,108 ha
- Topographie : 268,5 – 266,5 m : pente faible
- Géologie : Dolomie et marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.
- **Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Cartographie des relevés :

-  Milieu humide potentiel (bibliographie)
- Relevés floristiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
- Sondages pédologiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
-  Zones humides identifiées



23.2 Annexes Ehuns

Relevés pédologiques pour la commune d'Ehuns

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S123	Limono-argileux	80cm arrêt argiles	non	20cm	Vc	oui
S126	Limono-argileux	70cm arrêt argile	non	10cm	Vc	oui
TL1	calcaire	50 cm/ calcaire	non	non	I a	non

Relevés floristiques pour la commune d'Ehuns

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F61
h	Fausse gesse	<i>Vicia lathyroides</i>	5%
h	Osier brun	<i>Salix triandra</i>	+
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	15%
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	30%
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	25%
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	10%
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	10%
h	Trèfle moyen	<i>Trifolium medium</i>	5%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			5
Dont espèces indicatrices de zones humides			0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non
		Habitat	38 Prairie mésophile

24.1. Franchevelle

Impasse de l'Etang Cailloux

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord du village, dans un secteur de maison récente.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,094 ha (935 m²)
- Topographie : 310,5 – 308,5 m : légère pente
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage M2 : classification GEPPA IVc.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zones humides.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés :



Impasse de l'Etang Cailloux 2

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et de jardin situé à proximité du précédent.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Jardin
- Code CORINE biotope : 38 et 85.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,140 ha
- Topographie : 307 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès la surface pour les sondages réalisés, et nappe atteinte dès 30 cm pour le sondage TL3 : classification GEPPA Vc.
- **Ces sols sont caractéristiques de zones humides.**

→ Conclusion

- **Présence de zone humide sur une surface de 0,140 ha (1400 m²).**

Voir cartographie page précédente.

Rue du Ban

→ Il s'agit d'un secteur de jardin situé au Nord de la voirie, dans la partie Nord du village.



→ Informations générales.

- Type : Jardin
- Code CORINE biotope : 85.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,182 ha (1826 m²)
- Topographie : 305 – 305,5 m : légère pente
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL4 (remblais) : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation dès 15 cm pour le sondage M4 : classification GEPPA Vc.

Ce sondage correspond à une dépression localisée de taille très réduite (50 m²) au sein des remblais.

→ Conclusion

- **Présence de zone humide sur une surface très réduite dans un secteur de jardin.**

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés :



Rue de l'Etang Fromard

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et de jardin situé au Nord de la voirie, entre deux logements existants.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Jardin
- Code CORINE biotope : 38 et 85.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,144 ha (1442 m²)
- Topographie : 313 m : absence de pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

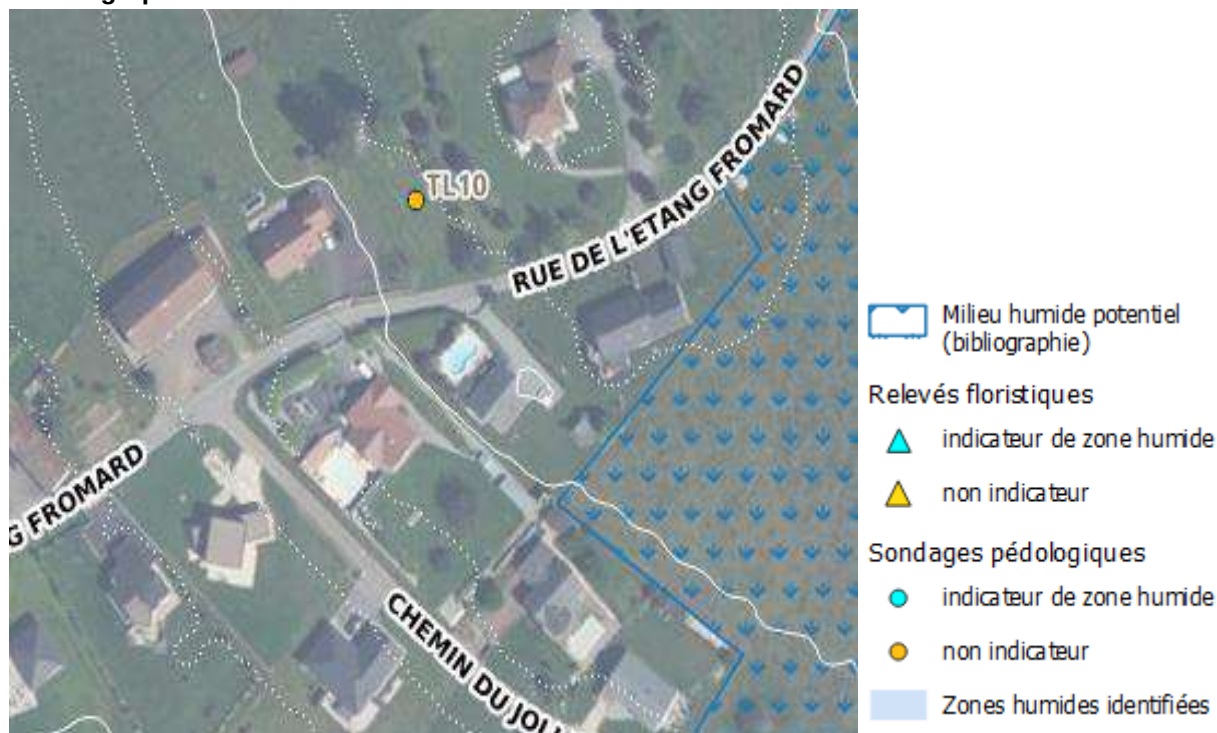
(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL10 : classification GEPPA Ia.
- **Ces sols ne sont pas caractéristiques de zones humides.**

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :



Rue Messire 1

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Est de la voirie, vers l'extrémité Nord de la voirie, entre deux logements.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,103ha
- Topographie : 306 m : absence de pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

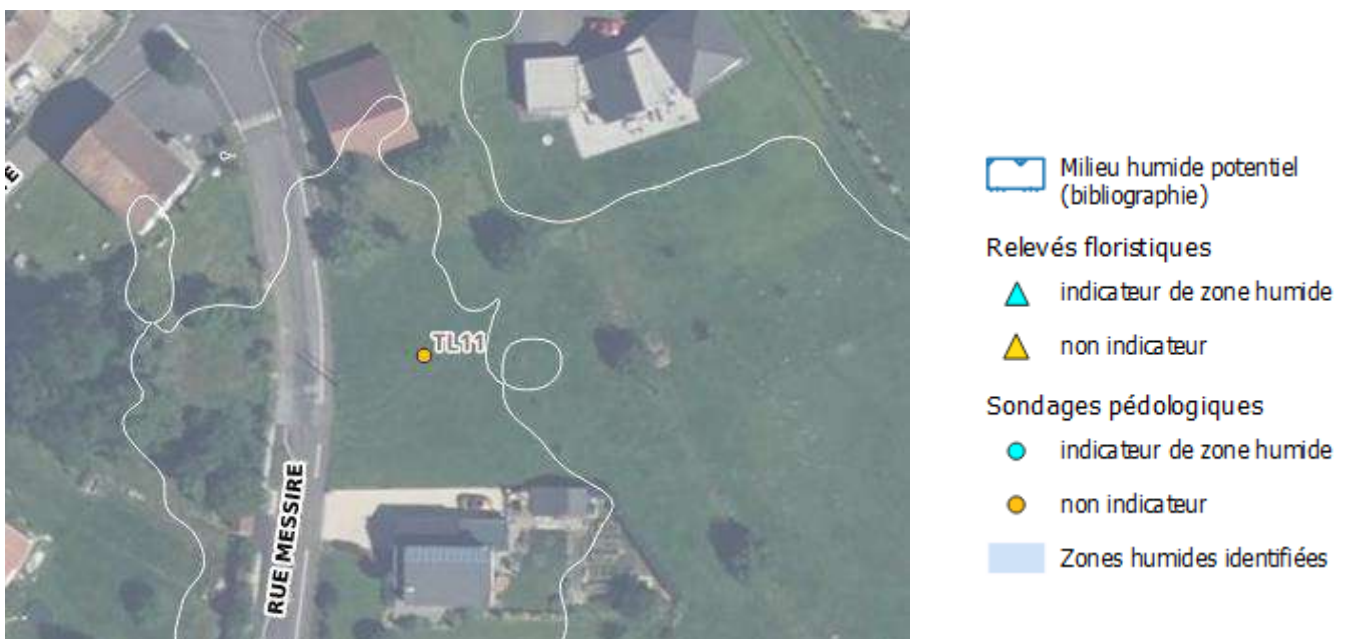
(voir tableau récapitulatif page en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL11 : classification GEPPA Ia.
- **Ces sols ne sont pas caractéristiques de zones humides.**

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Cartographie des relevés :



Rue de la Trincotte

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud de la voirie, entre deux anciennes fermes.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,809 ha
- Topographie : 302,5 – 303,5 m : légère pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès la surface, dès 10-20 cm pour les sondages TL5, M5 et M6, avec atteinte de la nappe vers 25 et 50 cm pour les sondages TL5 et M5 : classification GEPPA Vc.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 25-40 cm pour les sondages M7, M8 et M9 : classification GEPPA IVc.
- Présence de traces d'oxydation vers 60 cm pour le sondage TL6 : classification GEPPA IIIb.
- Absence de traces d'oxydation pour les sondages TL7, TL8 et TL9 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 40 cm pour les sondages 75 et 90 : classification GEPPA IVc

- Une partie de ces sols sont caractéristiques de zones humides.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle plusieurs espèces dominantes typique des milieux mésophiles : Flouve odorante, Lotier corniculé, Plantain lancéolé, Renoncule âcre et Vesce commune par exemple.
Aucune des espèces dominantes identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

Présence de zone humide sur une surface de 0,131 ha (1310 m²).

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés :



Rue Messire 2

→ Il s'agit d'une parcelle de prairie de fauche située à l'Ouest de la voirie, vers le centre de la rue.



→ Informations générales.

- Type : Prairie de fauche
- Code CORINE biotope : 38.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,307 ha
- Topographie : 306 – 306,5 m : légère pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages 92 et 94 : classification GEPPA Ia
- **Ces sols sont non caractéristiques de zones humides.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle est une zone de prairie de fauche accueillant des espèces mésophiles : Dactyle aggloméré, Gesse des prés, Pâturin, Plantain lancéolé, Pissenlit et Trèfle des prés notamment. Aucune de ces espèces n'est caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rue Messire 2 et 3 :



Rue Messire 3

- Il s'agit d'une zone de prairie mésophile située à l'Ouest de la voirie, au centre de la rue, en face du secteur précédent.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Surface de la zone étudiée = 0,077 ha
- Topographie : 307 – 307,5 m : légère pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage 77 : classification GEPPA IVc, non caractéristique de zone humide
- Présence de traces d'oxydation dès 15 cm pour les sondages 79 et 81 : classification GEPPA Vc
- **Les sols sont caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille des espèces mésophiles typiques : Plantain lancéolé, Pâturin, Renoncule bulbeuse, Millepertuis maculé, Féтуque et Potentille ansérine entre autres. Aucune des espèces n'est représentatif de zone humide

→ Conclusion

- **Présence de zone humide sur une surface de 0,056 ha (556 m²).**

Voir cartographie page précédente.

Rue des Champs de la Fontaine 1

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord de la voirie, vers le milieu de la rue, entre deux



logements existants.

→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,076 ha (760 m²)
- Topographie : 304 – 304,5 m : légère pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès 20 cm pour les sondages 83 et 96 : classification GEPPA Vc.
- **Ces sols sont caractéristiques de zones humides.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

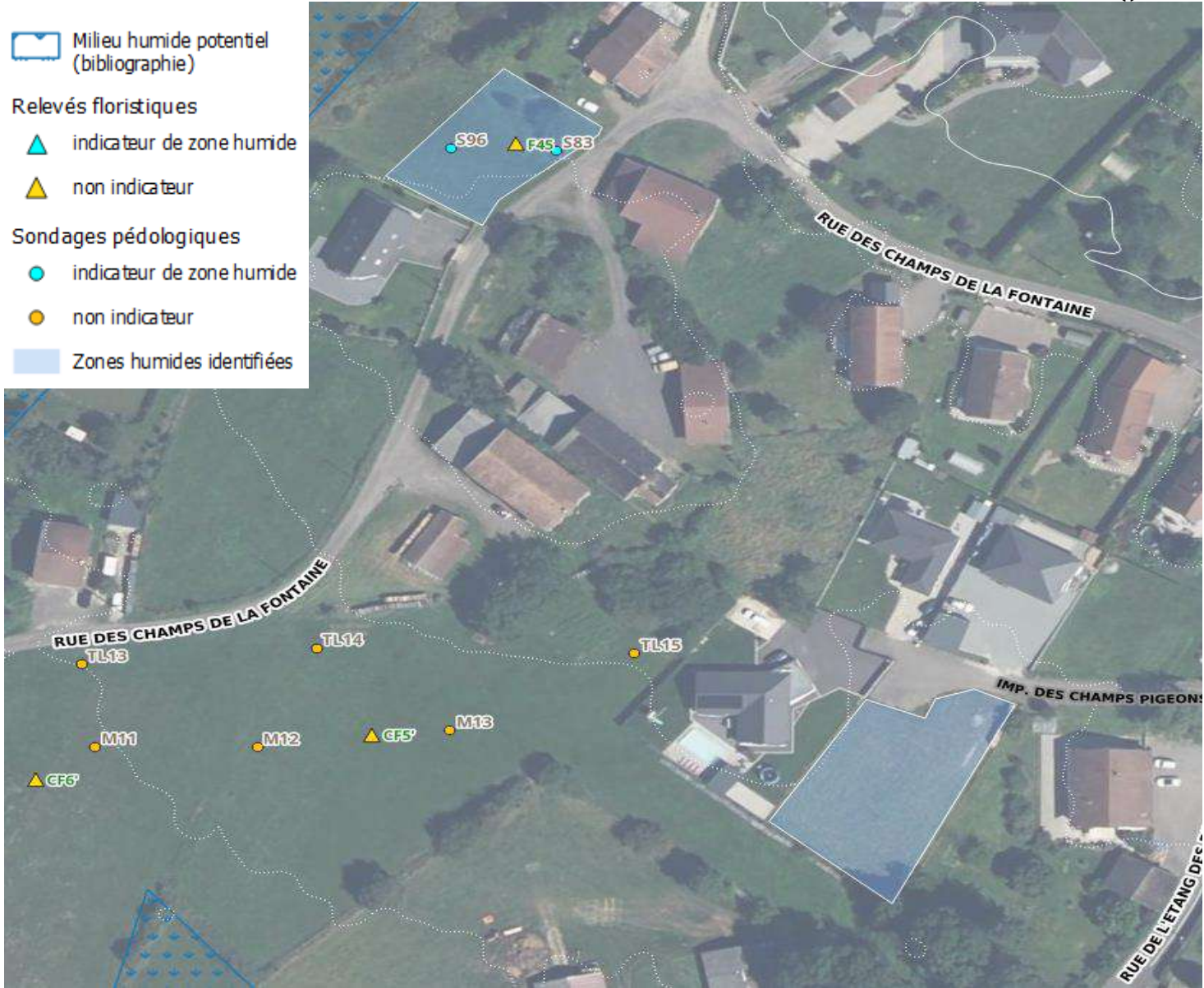
Cette parcelle plusieurs espèces dominantes typique des milieux mésophiles : Pâturin, Pissenlit, Plantain lancéolé, Lierre terrestre, Potentille faux-fraisier, Stellaire alsine et Trèfle des prés par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Présence de zone humide sur une surface de 0,076 ha (760 m²).

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés rue des Champs de la Fontaine 1 et 2 :



Rue des Champs de la Fontaine

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud de la voirie, vers l'extrémité Ouest de la rue.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,747 ha (7469 m²)
- Topographie : 301 – 303 m : légère pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès la surface et 20 cm pour les sondages TL12 et M10 respectivement : classification GEPPA Vc.
- Présence de traces d'oxydation vers 35 cm pour le sondage TL14 : classification GEPPA IVc.
- Présence de traces d'oxydation vers 50-55 cm pour les sondages M12 et M13 : classification GEPPA IIIb.
- Absence de traces d'oxydation pour les sondages TL13, TL15 et M11 : classification GEPPA Ia.

- Une partie de ces sols sont caractéristiques de zones humides.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille plusieurs espèces typiques des milieux mésophiles : Plantain lancéolé, Renoncule âcre, Vesce commune, Vulpin des prés, Gaillet blanc par exemple.
Aucune des espèces dominantes identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Présence de zone humide sur une surface de 0,073 ha (734 m²).

Voir cartographie page précédente

Rue François Viney

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Est de la voirie, vers l'extrémité Sud de la rue.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,215 ha
- Topographie : 299 m : Absence de pente
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès 15-23 cm pour les sondages TL17 et M17 : classification GEPPA Vc.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 25 cm pour le sondage M16 : classification GEPPA IVc.
- Présence de traces d'oxydation vers 55-70 cm pour les sondages TL16 et M14 : classification GEPPA IIIb.

- Une partie de ces sols sont caractéristiques de zones humides.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille une végétation pauvre et très peu diversifiée : Luzule champêtre, Trèfle moyen et Vesce commune.

Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Présence de zone humide sur une surface de 0,090 ha (902 m²).

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés :



Rue du Baron Bouvier 1

↪ Il s'agit d'une zone de friche au Nord de la voirie, vers le centre du village.



↪ Informations générales.

- Type : Terrains de friche
- Code CORINE biotope : 87.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,104 ha
- Topographie : 296,5 – 297 : légère pente
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les deux sondages réalisés : classification GEPPA Ia
- **Ces sols sont non caractéristiques de zones humides.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle est une zone de friche avec des espèces mésophiles : Liondent, Liseron des champs, Pâturin, Renoncule bulbeuse. Une espèce caractéristique de zones humides, la Renoncule rampante, est présente mais non suffisante pour caractériser la parcelle grâce au relevé floristique. Une espèce exotique invasive envahissante, l'Ambroisie, a également été repérée sur le site.

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés :



-  Milieu humide potentiel (bibliographie)
- Relevés floristiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
- Sondages pédologiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
-  Zones humides identifiées

Rue du Baron Bouvier 2

➔ Il s'agit d'un secteur de jardin situé au Nord de la voirie, à l'Est du centre bourg, près de l'église.

➔ Informations générales.

- Type : Jardin
- Code CORINE biotope : 85.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,311 ha
- Topographie : 304 – 308 m : pente moyenne
- Géologie : Formation glaciaire

➔ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 25 cm pour le sondage M17 réalisé : classification GEPPA IVc.
- Absence de traces d'oxydation pour les sondages TL18 et TL19 : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zones humides.

➔ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés rue du Baron Bouvier 2, 3 et 4 :



Rue du Baron Bouvier 3

→ Il s'agit d'une zone de prairie mésophile situé au Sud de la voirie, en face du secteur précédent.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,115 ha
- Topographie : 306 m : absence de pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30-40 cm pour les sondages 21, 23, 24, 25 et 27 : classification GEPPA IVc
- **Ces sols sont non caractéristiques de zones humides.**
- Présence de traces d'oxydation dès 15-20 cm pour les sondages 19, 20, 22 et 26 : classification GEPPA Vc
- **Les sols sont caractéristique de zones humides.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille des espèces mésophiles typiques : Pâturin, Liondent, Plantain lancéolé, Pâquerette. Une espèce caractéristique de zones humides, la Renoncule rampante, est présente mais non suffisante pour caractériser la parcelle grâce au relevé floristique.

→ Conclusion

- Présence de zone humide sur une surface de 0,061 ha (610 m²).

Voir cartographie page précédente

Rue du Baron Bouvier 4

- ➔ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord-Est de la voirie, un peu plus loin du centre bourg que le secteur précédent.



➔ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,094 ha (944 m²)
- Topographie : 313 – 311 m : légère pente
- Géologie : Formation glaciaire

➔ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 50 cm pour le sondage 28 : classification GEPPA IIIa.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 40 cm pour le sondage 29 : classification GEPPA IVc.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zones humides.

➔ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle plusieurs espèces mésophiles dominantes : Renoncule bulbeuse, Pâturin, Plantain lancéolé et Grande oseille par exemple. Ces espèces ne sont pas caractéristique de zone humide.

➔ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie de la rue du Baron Bouvier page précédente.

Zone d'activités Sud

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé derrière les activités existantes à la sortie Sud du village.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,330 ha
- Topographie : 319 – 322,5 : légère pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation entre 20 et 23 cm pour le sondage M18 : classification GEPPA V(a).
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL20 : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zones humides.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

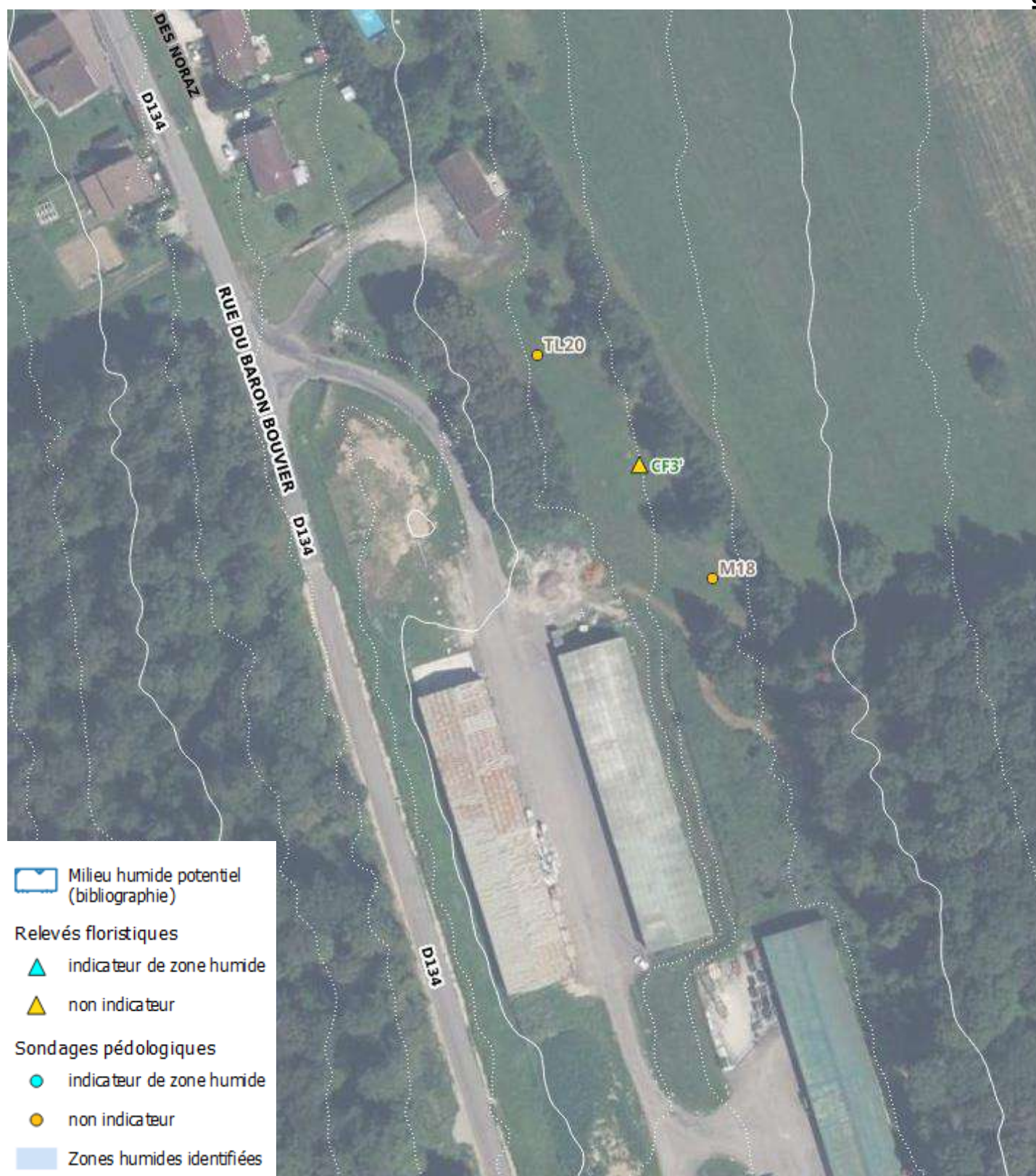
Cette parcelle accueille des espèces mésophiles dominantes typiques : Anémone des bois, Luzule champêtre, Plantain lancéolé, Renoncule âcre et bulbeuse par exemple.
Ce relevé floristique ne permet pas de caractériser la parcelle comme humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

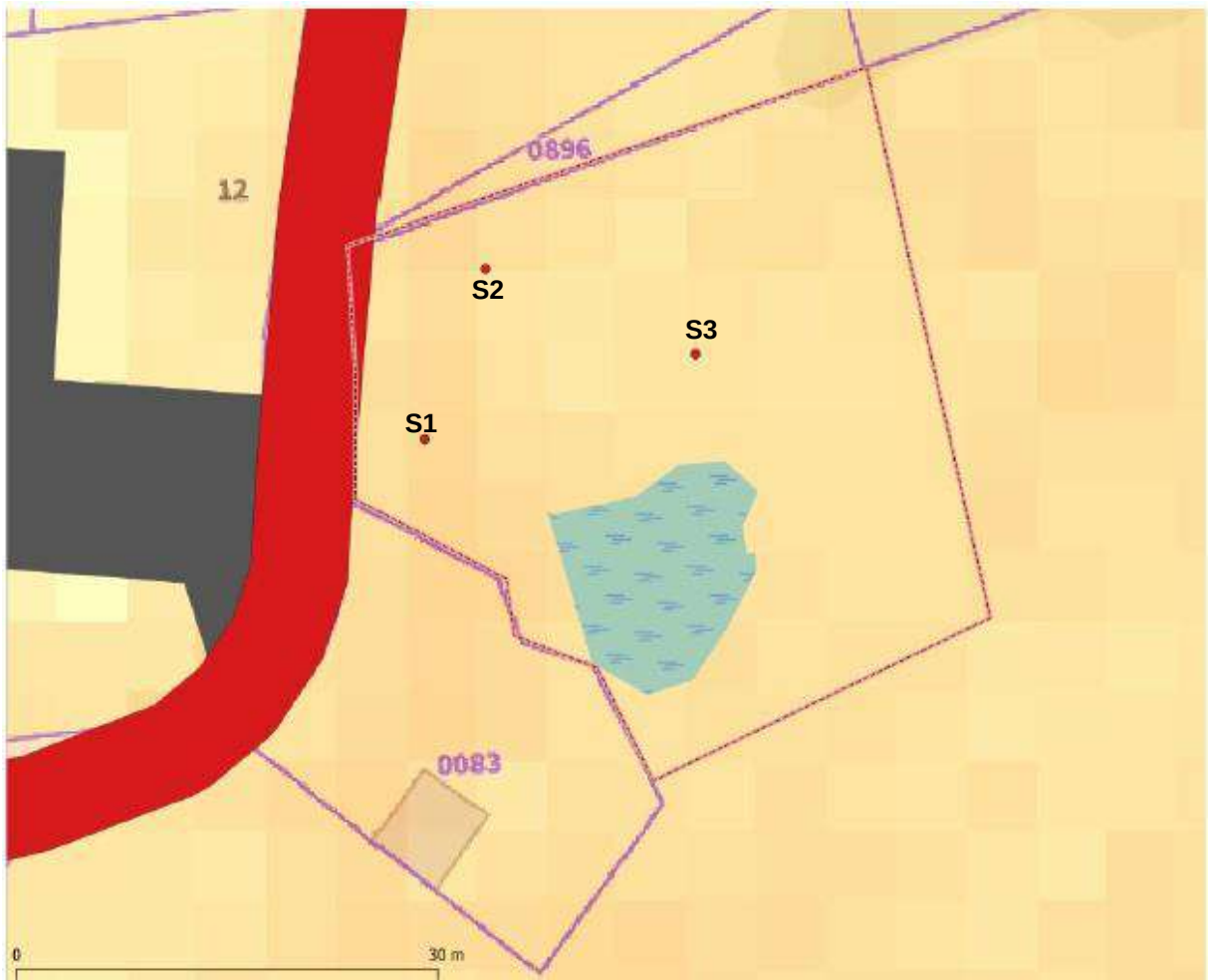
Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés



 Rue de la Tuilerie :

Ce secteur, situé au Sud du Centre Bourg, a fait l'objet d'une étude par le Cabinet Terram Conseil. Cette étude a identifié une zone humide de 167 m² selon le critère végétation.



Parcelles	Numéro de sondage	Plante hygrophile	Pédologie	Hydromorphie ZH	ZH
	S1	Non	Brunisols	Non	Non
	S2	Non	Brunisols	Non	Non
	S3	Non	Brunisols	Non	Non

Voir étude complète jointe.

24.2 Annexes Francheville

Relevés pédologiques pour la commune de Francheville

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S17	Alluvions	25cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S18	Alluvions	25cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S19	Limono-argileux	80cm arrêt cailloux	non	20cm	Vc	oui
S20	Limono-argileux	80cm arrêt argile	non	20cm	Vc	oui
S21	Limono-argileux	50cm arrêt cailloux	non	40cm	IVc	non
S22	Limono-argileux	80cm arrêt argile	non	20cm	Vc	oui
S23	Limono-argileux	30cm arrêt cailloux	non	30cm	IVc	non
S24	Limono-argileux	80cm arrêt argile	non	30cm	IVc	non
S25	Limono-argileux	50cm arrêt cailloux	non	30cm	IVc	non
S26	Limono-argileux	80cm arrêt argile	non	15cm	Vc	oui
S27	Limono-argileux	55cm arrêt cailloux	non	40cm	IVc	non
S28	Limono-argileux	65cm arrêt limon	non	50cm	IIIa	non
S29	Limoneux	50cm arrêt cailloux	45cm	40cm	IVc	non
S30	Limoneux avec cailloux	50cm arrêt limon	non	15cm	Vc	oui
S75	Limono-argileux	60cm arrêt cailloux	non	40cm	IVc	non
S92	Limono-argileux	35cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S94	Limoneux	60cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S77	Limoneux	60cm arrêt cailloux	60cm	30cm	IVc	non
S79	Limoneux	25cm arrêt eau	10cm	15cm	Vc	oui
S81	Limoneux	45 cm arrêt cailloux	non	15cm	Vc	oui
S83	Limoneux	35cm arrêt cailloux	non	20cm	Vc	oui
S96	Limoneux	55cm arrêt alluvions sable	non	20cm	Vc	oui
TL1	grés	55 cm sur grés	non	25 cm	IVc	non
TL2	grés	30 cm sur grés	non	0cm	Vc	oui
TL3	grés	60 cm sur colluvions	30 cm	0 cm	Vc	oui

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
TL4	calcaire	50 cm sur remblais	non	non	Ia	non
TL5	grés	60 cm sur grés	25 cm	0 cm	Vc	oui
TL6	grés	90 cm	non	60 cm	III b	non
TL7	grés	70 cm	non	non	Ia	non
TL8	grés	60 cm/grés	non	non	Ia	non
TL9	grés	50cm/grés	non	non	Ia	non
TL10	grés	30cm/grés	non	non	Ia	non
TL11	colluvions	60cm/galets	non	non	Ia	non
TL12	grés	60 cm/grés	non	0 cm	V c	oui
TL13	grés	60 cm/grés	non	non	Ia	non
TL14	grés	120 cm	40 cm	35 cm	Ivc	non
TL15	grés	60 cm/grés	non	non	I a	non
TL16	alluvions	80 cm/galet	non	70 cm	III b	non
TL17	alluvions	120 cm	non	15 cm	V c	oui
TL18	grés	15 cm /remblais	10 cm	non	Ia	non
TL19	grés	30 cm/ remblais	non	non	Ia	non
TL20	colluvions	60 cm/galet	non	non	I a	non
M2	Limono-sablo-argileux	90cm arrêt argile	non	30 cm	IVc	non
M3	Argilo-limoneux	55cm arrêt argile	non	0 cm	Vc	oui
M4	Argilo-limoneux	55cm arrêt argile	non	15 cm	Vc	oui
M5	Argilo-limoneux	50 cm arrêt eau	50 cm	20 cm	Vc	oui
M6	Argilo-limoneux	70 cm arrêt argile	non	10 cm	Vc	oui
M7	Argilo-limoneux	71 cm arrêt argile	non	40 cm	IVc	non
M8	Argilo-limoneux	50 cm arrêt cailloux	non	25 cm	IVc	non
M9	Argilo-limoneux	50 cm arrêt cailloux	non	25 cm	IVc	non
M10	Argilo-limoneux	55 cm arrêt argile	non	20 cm	Vc	oui
M11	Argilo-limoneux et	70 cm arrêt argile	non	non	Ia	non

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
	traces de grès					
M12	Argilo-limoneux	60 cm arrêt argile	non	55 cm	IIIb	non
M13	Argilo-limoneux	55 cm arrêt argile	non	50 cm	IVc	non
M14	Argilo-limoneux	70 cm arrêt argile	non	55 cm	IIIb	non
M15	Argilo-limoneux	55 cm arrêt argile et eau	55 cm	30 cm	IVc	non
M16	Argilo-limoneux	55 cm arrêt argile	non	25 cm	IVc	non
M17	Remblais et argilo-limoneux	30 cm arrêt cailloux	non	23 cm	Vc	oui
M18	Argilo-limoneux et cailloux	60cm arrêt cailloux	non	entre 20 et 23 cm	V(a)	non

Relevés floristiques pour la commune de Franchevelle

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F6	F7	F8	F9	F41	F42	F43	F44	F45	CF3'	CF4'	CF5'	CF6'	CF7'	CF8'
h	Achillée millefeuille	Achillea millefolium	1%														
h	Achillée noble	Achillea nobilis					5%										
h	Agrostide capillaire	Agrostis capillaris						15%									
h	Ambroisie	Ambrosia artemisiifolia	+														
h	Anémone des bois	Anemone nemorosa										20%					
h	Bugle rampante	Ajuga reptans											+	2%		+	2%
h	Brunelle commune	Prunella vulgaris			+												
h	Cardamine des prés	Cardamine pratensis												+	+	10%	2%
h	Carotte sauvage	Daucus carota											+				
h	Centaurée jacée	Centaurea jacea						5%	+							5%	
h	Céraiste commun	Cerastium fontanum									+						
h	Crépide sp.	Crepis sp.				5%											
h	Dactyle aggloméré	Poa trivialis	5%					30%									
h	Gaillet blanc	Galium album											+	2%	15%		10%
h	Gesse des prés	Lathyrus pratensis						20%									
h	Grand plantain	Plantago major	5%														
h	Grande Berce	Heracleum sphondylium										5%		2%	+	+	
h	Grande oseille	Rumex acetosa	2%		5%	10%	15%		10%	5%							
h	Fétuque sp.	Festuca sp.								10%							
h	Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum										2%				10%	20%
h	Fusain d'Europe	Euonymus europaeus													+		
h	Knautie sp.	Knautia sp.			5%												
h	Lierre terrestre	Glechoma hederacea									10%						
h	Liondent hispide	Leontodon hispidus										+		+			
h	Liondent sp.	Leontodon sp.	15%	15%	20%		5%										
h	Liseron des champs	Convolvulus arvensis	10%					5%									
h	Lotier corniculé	Lotus corniculatus															25%
h	Lotier des marais	Lotus pedunculatus				5%											
h	Luzule champêtre	Luzula campestris										20%	80%				
h	Lysimaque nummulaire	Lysimachia nummularia									5%						
h	Millerpertuis maculé	Hypericum maculatum								15%							
h	Ortie dioïque	Urtica dioica					5%										
h	Pâturin sp.	Poa pratensis	10%	20%	25%	20%	20%	20%	20%	20%	20%						
h	Pissenlit dent de lion	Taraxacum officinale										2%		2%		+	5%
h	Pissenlit sp.	Taraxacum sp.	2%	5%	5%		+		15%		10%						
h	Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	5%	15%	15%	15%	5%	+	25%	35%	10%	15%	+	20%	20%	20%	25%
h	Pâquerette	Bellis perennis		10%													
h	Porcelle enracinée	Hypochaeris radicata					5%		5%			+					
h	Potentille ansérine	Potentilla anserina								10%							
h	Potentille faux-fraisier	Potentilla sterilis									10%	2%					
h	Potentille rampante	Potentilla reptans	5%					5%									
h	Renoncule âcre	Ranunculus acris										10%		20%	2%	20%	
h	Renoncule bulbeuse	Ranunculus bulbosus	10%	5%	5%	30%	10%	5%		20%		10%					
h	Renoncule rampante	Ranunculus repens	15%	20%	10%		10%										
h	Renouée des oiseaux	Polygonum aviculare	5%														
h	Ronce commune	Rubus fruticosus										2%					
h	Rumex commune	Rumex acetosa										+	+		2%	5%	10%
h	Rumex petit oseille	Rumex acetosella			+												
h	Sétaire glauque	Setaria glauca	2%														
h	Stellaire alsine	Stellaria alsine									15%						
h	Trèfle blanc	Trifolium repens	5%														
h	Trèfle des prés	Trifolium pratense	2%	5%	5%	5%	15%		15%		10%	+		5%	5%	2%	
h	Trèfle moyen	Trifolium medium											5%		2%		
h	Vergerette du Canada	Erigeron canadensis	+														
h	Véronique serpolet	Veronica serpyllifolia									5%						
h	Véronique petit-chêne	Veronica chamaedrys													+		
h	Verveine officinale	Verbena officinalis	+														
h	Vesce commune	Vicia sativa	1%	+				+				5%	5%	25%	25%	20%	
h	Violette de Rivinus	Viola riviniana										5%					
h	Vulpin des prés	Alopecurus pratensis												5%	15%	2%	
Sol nu			0%	5%	5%	10%	5%	0%	10%	10%	5%	0%	0%	15%	10%	2%	0%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			5	5	4	4	5	4	5	6	7	3	1	3	3	3	3
Dont espèces indicatrices de zones humides			1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Habitat			87.1 Terrains en friche	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	88.2 Prairie de fauche	88.2 Prairie de fauche	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38.2 Prairie mésophile de fauche	38.2 Prairie mésophile de fauche	38.2 Prairie mésophile de fauche	38.2 Prairie mésophile de fauche

vert : espèce caractéristique de zone humide

rouge : espèce exotique envahissante

25.1 Genevrey

Chemin Bouton

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord de la voirie, au Nord-Est du village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,202 ha
- Topographie : 330,5 – 328 m : Pente faible
- Géologie : Calcaires

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 112 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 45 cm pour le sondage 101 : classification GEPPA Ia.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille plusieurs espèces correspondant à une prairie mésophile. Cependant, seulement deux sont dominantes : le Trèfle moyen et la Potentille rampante. Aucune de ces espèces n'est caractéristique d'une zone humide.

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés Chemin Bouton :



Chemin de Poligny

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au centre du village, à l'Est de la voirie.

→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,103 ha
- Topographie : 312 – 316 m : pente moyenne
- Géologie : Alluvions et Calcaire marneux

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation aux alentours de 40-50 cm pour les sondages réalisés :
classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle possède trois différentes strates de végétation. La strate arborescente est entièrement composée de Pommier sauvage. La deuxième strate, arborescente, accueille essentiellement des individus du genre Prunus ainsi que des Poiriers sauvages. La strate herbacée est représentative d'une prairie mésophile, avec plusieurs espèces dominantes typiques : Pâturin, Lierre terrestre, Fétuque.

Aucune des espèces identifiées lors du relevé n'est caractéristique d'une zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés au centre du village :



 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées

Chemin du Pont de Luge

→ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile situé au centre du village, au Nord de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,049 ha (493,3 m²)
- Topographie : 314 – 311,5 m : pente moyenne
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 50-65 cm pour les sondages réalisés :
classification GEPPA IIIb.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La richesse spécifique de la parcelle est très pauvre, seul deux espèces dominant : le Pâturin et la Potentille rampante. Ce sont des espèces mésophiles, non caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

Rue du Planchet

↪ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile situé au centre du village, en arrière de la fontaine.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,167 ha
- Topographie : 319 – 316 m : pente forte
- Géologie : Calcaire marneux

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les deux sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie centre village en page précédente.

- Absence de zone humide.

Chemin du Pré Renaud

- ↪ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile situé dans un lotissement récent à la sortie Sud-Ouest du village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,120 ha
- Topographie : 315,5 – 318 m : pente moyenne
- Géologie : Calcaire marneux

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès la surface pour le sondage réalisé : classification GEPPA Vc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Les espèces présentes au sein de la parcelle sont représentatives des espèces mésophiles : Pâturin, Plantain lancéolé, Trèfle des prés, Potentille rampante par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 0,120 ha.**
- **Cette zone humide a déjà fait l'objet d'une compensation dans le cadre du lotissement.**

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés au Sud du village :



 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Route de Chateney

→ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile situé à la sortie Sud-Est du village, à l'ouest de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,257 ha
- Topographie : 331 – 334 m : pente faible
- Géologie : Calcaire marneux

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 35-40 cm pour les sondages 106 et 93 :
classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La zone accueille plusieurs espèces mésophiles typiques : Pâturin, Plantain lancéolé, Gaillet blanc, Renoncule bulbeuses, et quelques espèces de graminées. Cependant, aucune n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Parking du Golf

- ↪ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile et de remblais situé à proximité des bâtiments principaux du Golf de Genevrey.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Zone rudérale
- Code CORINE biotope : 38 et 87.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,525 ha
- Topographie : 323 – 329 m : pente forte
- Géologie : Calcaire et marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de remblais grossiers (blocs) sur la partie Nord-Ouest de la zone et le long de la voirie (sondages TL1, TL3, TL12 et M110). Ces sols perturbés ne correspondent pas à des sols de zone humide.
- Sur les secteurs de prairie (M108, M109, TL2, TL10, TL11 et TL13) présence de sol hydromorphe, avec apparition de pseudogley à moins de 25 cm (Classe GEPPA Vc).
- **Il y a donc présence d'une zone humide selon le critère sol.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

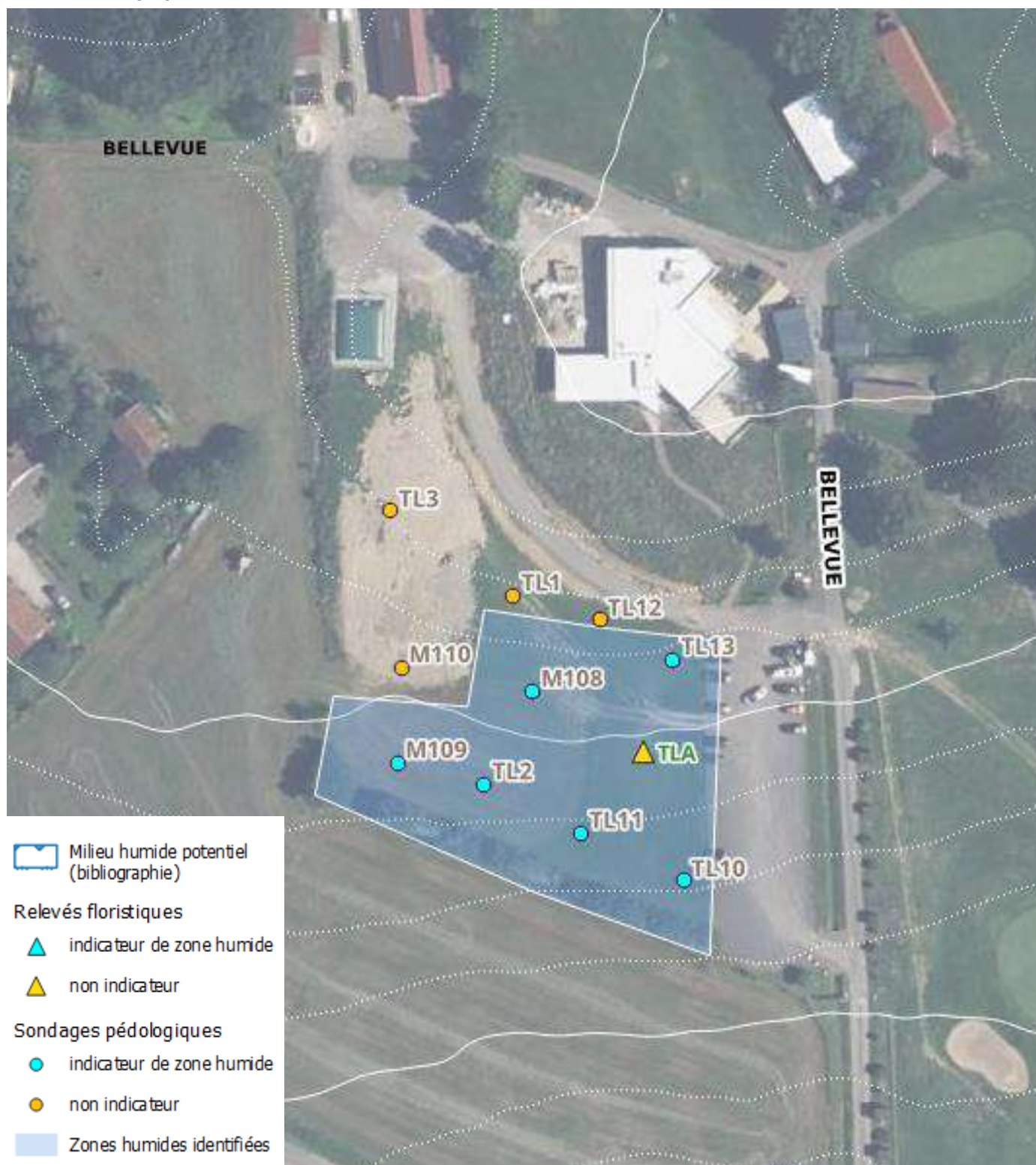
Présence d'une flore mésophile, avec seulement une seule espèce indicatrice de zone humide, la Cardamine des près, qui possède un faible recouvrement.

↪ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 0,308 ha.**

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés



Golf : Secteur Nord-Est - Bois

→ Il s'agit de secteurs de petit bois et de remblais situé sur la périphérie du parcours de golf.



→ Informations générales.

- Type : Petit bois, Zone rudérale
- Code CORINE biotope : 84.3, 87.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,15 ha
- Topographie : 307,5 – 308 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

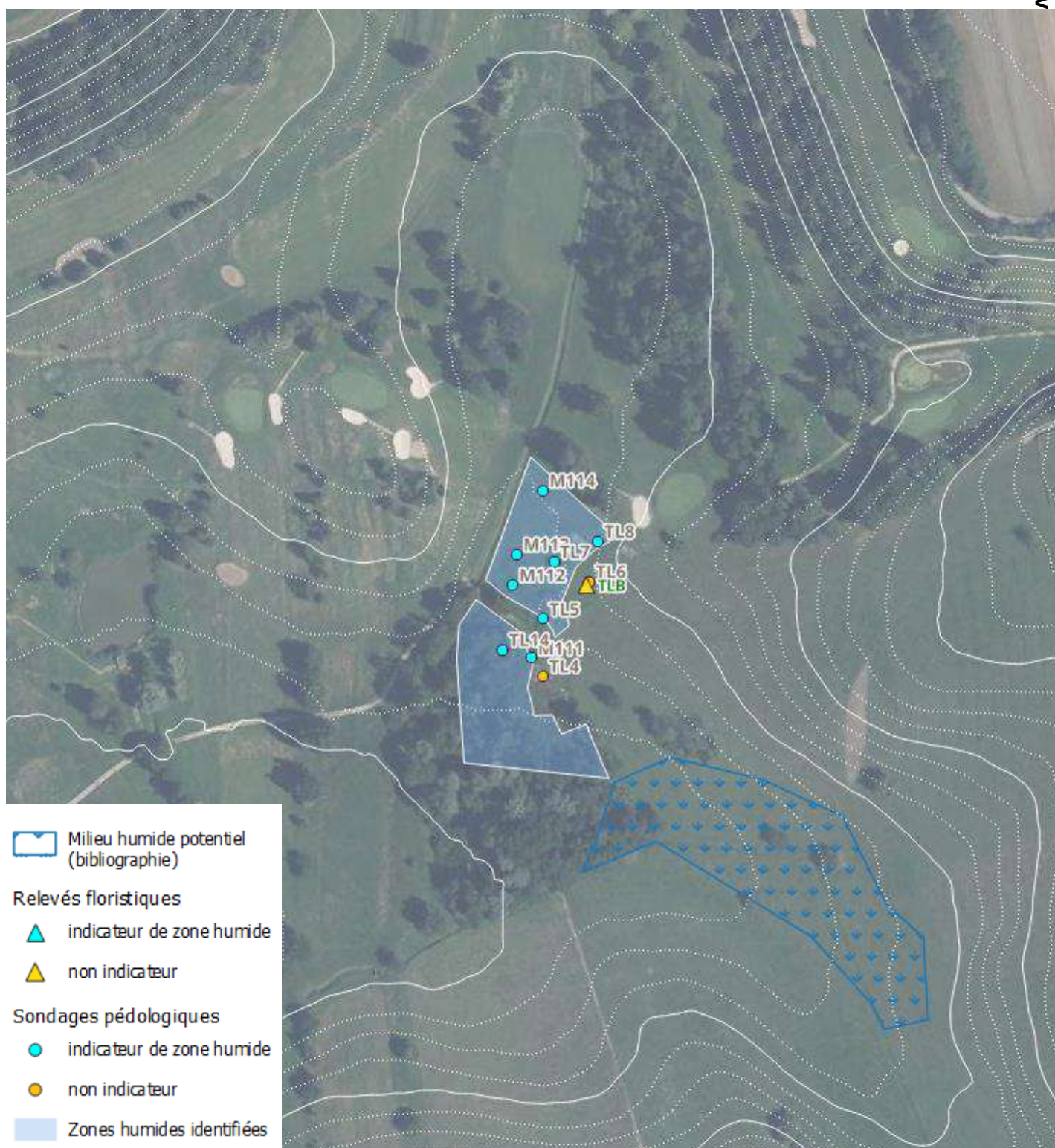
(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès 15 cm pour les sondages M111 et TL 14: classification GEPPA Vc. **Ces sols sont caractéristiques de zone humide.**
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL4 dans la zone de remblais : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- **Le bois constitue une zone humide.**

Cartographie des relevés :



Golf : Secteur Nord-Est - parcours

→ Il s'agit de secteurs de pelouse faisant partie du parcours du golf.



→ Informations générales.

- Type : Pelouse
- Code CORINE biotope : 85.12
- Superficie de la zone étudiée = 0,349 ha
- Topographie : 310 – 308,5 : pente moyenne
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès 0-20 cm les sondages M112 à 114 et TL5,7 et 8 : classification GEPPA IVc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm le sondage TL6 : classification GEPPA IVc.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Pelouse mésophile améliorée, avec cependant présence d'une végétation assez diversifiée, dont deux espèces indicatrices de zones humides (Cardamine des prés et Laiche), avec cependant un faible pourcentage de recouvrement.

→ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 0,283 ha.**

Voir cartographie page précédente.

25.2 Annexes Genevrey

Relevés pédologiques pour la commune de Genevrey

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S93	Limono-argileux	40cm arrêt cailloux	non	40cm	IVc	non
S106	Limono-argileux	50cm arrêt cailloux	non	35cm	IVc	non
S108	Limono-argileux	35cm arrêt cailloux	non	0cm	Vc	oui
S95	Alluvions	65cm arrêt argiles	non	50cm	IIIb	non
S97	Alluvions	65cm arrêt argiles	non	65cm	IIIb	non
S99	Alluvions	45cm arrêt cailloux	non	40cm	IVc	non
S110	Alluvions	60cm arrêt argile	non	50cm	IVc	non
S101	Calcaires	50cm arrêt cailloux	non	45cm	IVc	non
S112	Calcaires	55cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
M108	argilo-limoneux	120 cm	non	15cm	Vc	oui
M109	Remblais terreux humides + débris	80cm arrêt argile	non	20cm	Vc	oui
M110	Remblais grossier en surface	0cm	non	/	/	non
M111	Remblais argileux + débris	45 cm arrêt cailloux	non	15cm	Vc	oui
M112	Limono-argileux	80cm arrêt argile	non	5cm	Vc	oui
M113	Limono-argileux	80cm arrêt limon	non	15cm	Vc	oui
M114	Limono-argileux	80cm arrêt limon	non	10cm	Vc	oui
M115	Remblais + débris	40cm arrêt cailloux	non	20cm	?	non
TL1	remblais	120 cm	non	20 cm mais remblais récent	/	non
TL2	marnes	70 cm/ marnes	non	0 cm	Vc	oui
TL3	remblais	60 cm/ remblais	non	/	/	non

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
TL4	remblais	70 cm/ remblais	non	/	/	non
TL5	marnes	120 cm	non	0 cm	V c	oui
TL6	marnes	120 cm	non	30 cm	IV c	non
TL7	marnes	60 cm/ marne	non	20 cm	V c	oui
TL8	marnes	70 cm/ marne	non	0 cm	Vc	oui
TL9	marnes	30 cm/ remblais	non	non	I a	non
TL10	marnes	70 cm/marne	non	0 cm	Vc	oui
TL11	marnes	80cm/marne	non	0 cm	Vc	oui
TL12	remblais	10 cm /remblais	non	non	Ia	non
TL13	marnes	70 cm/marne	non	0 cm	Vc	oui
TL14	alluvions	120 cm	non	0 cm	Vc	oui

Relevés floristiques pour la commune de Genevrey

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F50	F51	F52	F53	F54	TL A	TL B
A	Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>				100%			
a	Poirier sauvage	<i>Pyrus sp.</i>				20%			
a	Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>				5%			
a	Prunus sp.	<i>Prunus sp.</i>				70%			
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>		5%					
h	Brachypode sp.	<i>Brachypodium sp.</i>				5%			
h	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>					+		
h	Chicorée	<i>Cichorium intybus</i>					+		
h	Fétuque sp.	<i>Festuca sp.</i>		5%		15%			
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>	15%						
h	Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>			+				
h	Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>	5%						
h	Graminées sp.		15%	10%					
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>		5%					
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>				20%			
h	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>			10%	5%	1%		
h	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	5%						
h	Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>			+				
h	Lysimachie nummulaire	<i>Lysimachia nummularia</i>		+					
h	Mousse sp.	<i>Bryophyte sp.</i>				10%	2%		
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	20%	20%	25%	30%	15%		
h	Peigne de Vénus	<i>Scandix pecten-veneris</i>					+		
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>		5%			5%	5%	
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	15%	15%	5%		10%	5%	5%
h	Potentille faux-fraisier	<i>Potentilla sterilis</i>				5%			
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>		10%	35%		20%		
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	10%	5%			2%		
h	Ronce commune	<i>Rubus plicatus</i>			5%	5%			
h	Sétaire glauque	<i>Setaria glauca</i>			5%		10%		
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	5%	15%				20%	
h	Trèfle moyen	<i>Trifolium medium</i>					35%		
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>	10%		5%	5%			
h	Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>						20%	15%
h	Potentille érigée	<i>Potentilla erecta</i>						5%	5%
h	cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>						5%	5%
h	Pâquerette	<i>Bellis perenis</i>						5%	5%
h	Pâturin de près	<i>Poa pratensis</i>						10%	
h	Lamier blanc	<i>Lamium album</i>							2%
h	Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i>							5%
h	Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>							2%
h	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>							5%
h	Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>							2%
h	Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>							5%
h	Ciboulette	<i>Allium schoenoprasum</i>							5%
h	Pulmonaire officinale	<i>Pulmonaria officinalis</i>							2%
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>							15%
h	Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>							5%
h	Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>							5%
h	Laiche	<i>Carex sp.</i>							5%
Sol nu			0%	5%	10%	0%	0%	5%	
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			5	5	2	4	2	3	13
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0	0	0	2
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile

En vert : espèce indicatrice de zone humide selon l'arrêté.

26.1 La Creuse

Rue des 3 Fontaines

↪ Il s'agit d'un secteur de prairies mésophiles situé au centre du village, à l'Est de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairies mésophiles
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,167 ha
- Topographie : 293,5 – 296,5 m : légère pente
- Géologie : Marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages 145 et 147 : classification GEPPA Ia, non caractéristique de zone humide.
- Présence de traces d'oxydation dès 15 et 20 cm pour les sondages 162 et 164 : classification GEPPA Vc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle rassemble plusieurs espèces mésophiles typiques du milieu : Pâturin, Renoncule bulbeuse, Plantain lancéolé et Trèfle moyen par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- Présence de zone humide sur une surface de 0,1 ha.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

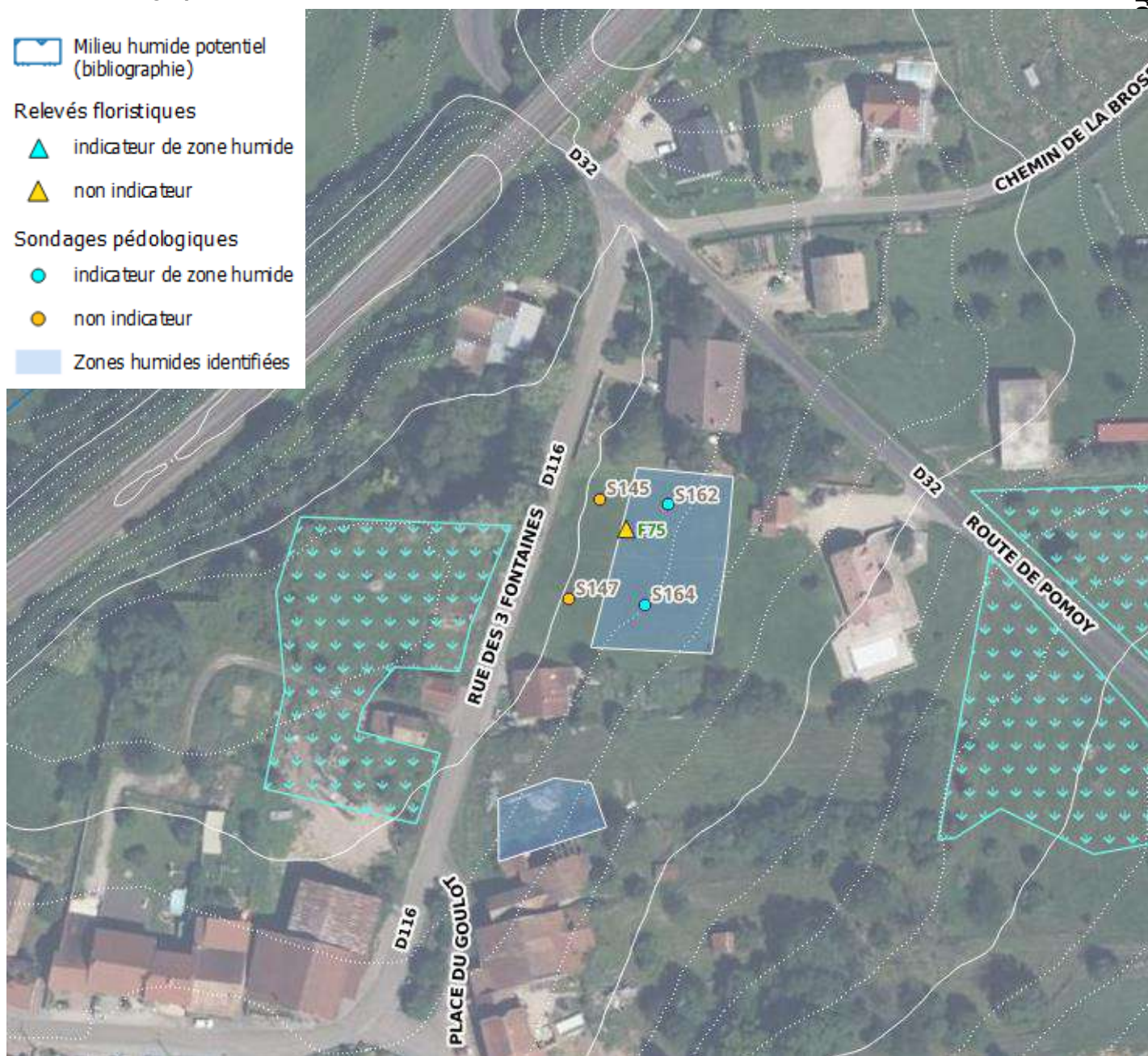
 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



Route de Pomoy

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud-Est du village, à l'Ouest de la voirie, en arrière d'un logement récent.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,066 ha (660 m²)
- Topographie : 312,5 – 309 m : pente légère à moyenne
- Géologie : Marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.
Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La variété végétale de la parcelle est très pauvre. Seule deux espèces dominent le milieu : le Trèfle blanc et le Pâturin. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante .

Cartographie des relevés route de Pomoy et rue du Praro



Rue du Praro - Sud

→ Il s'agit d'un secteur de friche situé au Sud du village, au Sud de la voirie, sur le devant d'un logement.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,099 ha
- Topographie : 313 – 314 m : forte pente, talus en bord de route
- Géologie : Marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif page)

Présence d'un remblai important, avec des traces de ruissellement, mais pas de stagnation d'eau.

Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Rue du Praro - Nord

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud du village, au Nord de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,189 ha
- Topographie : 311 – 304,5 m : pente forte
- Géologie : Marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage M48 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage TL2 : classification GEPPA IVc.

Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

26.2 Annexes La Creuse

Relevés pédologiques pour la commune de La Creuse

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S145	limoneux argileux	35cm arrêt cailloux	non	non	la	non
S147	limoneux argileux	40cm arrêt cailloux et remblais	non	non	la	non
S162	limoneux argileux	70cm arrêt cailloux	non	20cm	Vc	oui
S164	limon et matières organiques	50cm arrêt cailloux	non	15cm	Vc	oui
S166	limoneux argileux	55cm arrêt cailloux	non	non	la	non
M48	Marne rouge argileux	95 cm arrêt cailloux	non	non	la	non
TL 1	marne	5 cm/ remblais	non	non	I a	non
TI 2	marne	70 cm/ marne	non	30 cm	IV c	non

Relevés floristiques pour la commune de La Creuse

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F75	F76
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>	2%	
h	Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>		5%
h	Géranium à feuilles découpées	<i>Geranium dissectum</i>		5%
h	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	5%	
h	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>		5%
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	1%	5%
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>	2%	5%
h	Centauree jaccée	<i>Centaurea jacea</i>	10%	
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>		10%
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	15%	
h	Trèfle moyen	<i>Trifolium medium</i>	15%	
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	20%	
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>		35%
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	30%	25%
Sol nu			0%	5%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			5	2
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairie mésophile

27.1 Lantenot

Rue des Champs

↪ Il s'agit d'un secteur de friche coupé au milieu par un cours d'eau, situé à la sortie Nord du village.



↪ Informations générales.

- Type : Terrains de friche et cours d'eau/fossé
- Code CORINE biotope : 87.1 et 24
- Superficie de la zone étudiée = 0,154 ha
- Topographie : 316 m : absence de pente, présence d'un fossé
- Géologie : Formation glaciaire

↪ Etude pédologique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation présentes de la surface à 25 cm pour les sondages réalisés (8, 9, 10, 11) : classification GEPPA Vc et Va
- **Les sols sont caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

Deux relevés floristiques ont été réalisés sur la parcelle : le premier au niveau du terrain en friche, le second se rapprochant du cours d'eau.

- Le premier permet de déterminer plusieurs espèces mésophiles communes : Pâturin, Plantain lancéolé, Ronce commune et Potentille rampante ; mais également une espèce hygrophile, le Lotier des marais. Ce relevé ne permet pas de déterminer le caractère humide de la zone.
- Le second relevé présente deux strates végétales. La strate arbustive est intégralement composée d'une espèce hygrophile, le Saule cendrée. La strate herbacée est dominée par de nombreuses plantes caractéristiques de zones humides (Saule cendrée, Reine-des-prés et Renoncule rampante), et des espèces plus mésophiles : Ronce commune et Ortie royale. **Ce second relevé est indicateur d'une zone humide.**

↪ Conclusion

Présence d'une zone humide de 0,154 ha.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés :



 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue des Ombergeons 1

→ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé au Nord-Est du village, à l'Est de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,239 ha
- Topographie : 318,5 – 318 : légère pente
- Géologie : Alluvions et Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les deux sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
- **Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille une faible variété d'espèces mésophiles : Pâturin, Plantain lancéolé, Trèfle blanc, Renoncule bulbeuse par exemple.

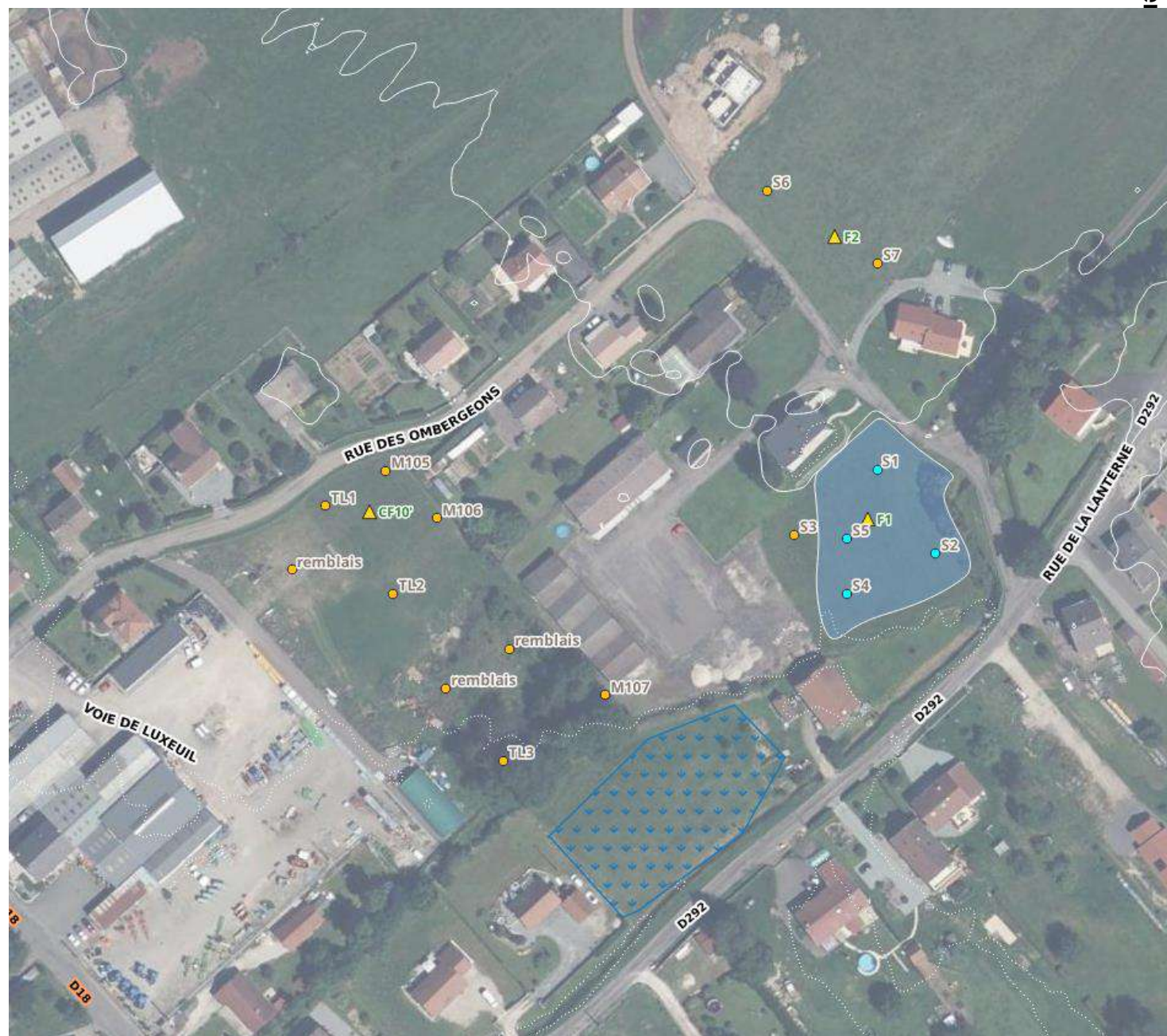
La flore relevée n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés rue des Ombergeons :



 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue des Ombergeons 2

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie humide situé à l'Est du village, le long de la Lanterne.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie humide
- Code CORINE biotope : 37.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,255 ha
- Topographie : 316,5 – 317 : légère pente
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 3 : classification GEPPA Ia.
- Le sol est non caractéristique de zones humides.
- Présence de traces d'oxydation dès 0-15 cm pour les sondages 1, 2, 4 et 5 : classification GEPPA Vc.
- **Ces sols sont caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille de la Jonc diffus ainsi que de la Reine-des-prés, indicateurs de zone humide, sur une surface importante. D'autres espèces mésophiles sont aussi dominantes (Pâleurin, Renoncule bulbeuse, Plantain lancéolé), ce qui ne permet pas de classer la prairie via les relevés floristiques de pourcentages. Cependant, l'habitat de prairie humide : 37.2 est indicateur de zone humide.

↪ Conclusion : Présence de zone humide sur une surface de 0,202 ha.

Voir cartographie page précédente

Rue des Ombergeons 3

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et de remblais situé au milieu d'un ilot, en arrière de l'entreprise



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Zone rudérale
- Code CORINE biotope : 38 et 87.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,604 ha
- Topographie : 3017 m : absence de pente
- Géologie : Colluvions et remblais

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 40 cm pour le sondage TL3 : classification GEPPA IVc.
- Absence de traces d'oxydation pour les sondages TL1, TL2, M105 à M107 : classification GEPPA Ia.
- **Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille des espèces mésophiles typiques peu diversifiées : Renoncule bulbeuse et âcre, Plantain lancéolé, carotte sauvage et Trèfle des prés par exemple. Le relevé n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Rue des Vosges

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé dans la partie Sud-Est du village, au Sud de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,108 ha
- Topographie : 320 m : pas de pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation 50 cm pour le sondage 35 : classification GEPPA IIIb.
- Le sol est non caractéristique de zone humide.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 20 cm pour les sondages 36 et 38 : classification GEPPA Vc.
- **Ces sols sont caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille des espèces mésophiles typiques : Pâturin, Trèfle blanc, Véronique agreste, Plantain lancéolé et Achillée noble par exemple.

Le relevé n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- **Présence de zone humide sur une surface de 0,083 ha (826 m²).**

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés :



27.2 Annexes Lantenot

Relevés pédologiques pour la commune de Lantenot

Numéro de sondage	Code de la parcelle	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S1	Lantenot7	Alluvions	35cm arrêt galets	non	15cm	Vc	oui
S2	Lantenot7	Alluvions	70cm arrêt nappe	70cm	0cm	Vc	oui
S3	Lantenot7	Alluvions	30cm	non	non	Ia	non
S4	Lantenot7	Alluvions	70cm arrêt nappe	70cm	0cm	Vc	oui
S5	Lantenot7	Alluvions	30cm arrêt galets	non	0cm	Vc	oui
S6	Lantenot6	Alluvions	30 cm arrêt argile	non	non	Ia	non
S7	Lantenot6	Alluvions	35cm arrêt galets	non	non	Ia	non
S8	Lantenot1	Limono-sableux	60cm arrêt galets	non	0 cm	Vc	oui
S9	Lantenot1	Limono-sableux	50cm arrêt galets	non	25cm	Vc	oui
S10	Lantenot1	Limono-sableux	40cm arrêt galets	non	10cm	Va	oui
S11	Lantenot1	Limono-sableux	35 cm arrêt galets	non	25cm	Vc	oui
S35	P8	Limono-sableux	100cm arrêt cailloux	100cm	50cm	IIIb	non
S36	P8	Limono-sableux	65cm arrêt limon	non	20cm	Vc	oui
S38	P8	Limono-sableux	30cm arrêt cailloux	non	20cm	Vc	oui
M105	zone AU	Remblais limoneux	40cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
M106	zone AU	Limono-sableux + cailloux	55cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
M107	zone AU	Remblais	20cm arrêt débris	non	non	Ia	non
TL1	zone AU	Alluvions	40 cm/galets	non	non	Ia	non
TL2	zone AU	alluvions	40 cm/galets	non	non	Ia	non
TL3	zone AU	Alluvions	90 cm/galets	80 cm	40 cm	IV c	non

Relevés floristiques pour la commune de Lantenot

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F1	F2	F3	F4	F12	CF10'
a	Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>				100%		
h	Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>						5%
h	Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>					10%	
h	Brachypode sp.	<i>Brachypodium sp.</i>					5%	
h	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>						5%
h	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>						10%
h	Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>	5%					
h	Chamaemelum	<i>Chamaemelum sp.</i>		5%				
h	Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>			5%			
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>						5%
h	Grande marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>	1%					
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>			2%		+	
h	Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i>	+					
h	Jacobée aquatique	<i>Jacobaea aquatica</i>	2%					
h	Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	20%					
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>						5%
h	Lotier des marais	<i>Lotus pedunculatus</i>			10%			
h	Mousse sp.	<i>Bryophyta sp.</i>		2%				
h	Myosotis des marais	<i>Myosotis scorpioides</i>	+					
h	Ortie royale	<i>Galeopsis tetrahit</i>				5%		
h	Pâturin sp.	<i>Poa sp.</i>	25%	40%	35%		25%	
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>	2%				5%	
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	10%	20%	10%		10%	20%
h	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>		1%				
h	Piloselle sp.	<i>Piloselle sp.</i>		2%				
h	Porcelle des sables	<i>Hypochaeris glabra</i>		5%				
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>			25%			
h	Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	10%			60%		
h	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>						15%
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	15%	10%			5%	25%
h	Renoncule flamette	<i>Ranunculus flammula</i>	2%					
h	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>				15%	10%	
h	Ronce commune	<i>Rubus plicatus</i>			10%	20%		
h	Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>				15%		
h	Scorsonère des prés	<i>Scorzonera humilis</i>	1%					
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	2%	15%	2%		15%	
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratensis</i>	5%				5%	10%
h	Véronique agreste	<i>Veronica agrestis</i>					10%	
h	Véronique petit-chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>						5%
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>			1%			
Sol nu			0%	0%	0%	0%	0%	0%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			5	4	4	2	6	3
Dont espèces indicatrices de zones humides			2	0	1	2	1	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	oui	non	non
Habitat			37.2 Prairie humide	38.1 Pâtures mésophiles	87.1 Terrains en friche	24. Cours d'eau/fossé	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles

vert : espèce caractéristique de zone humide

rouge : espèce exotique envahissante

28.1 Liévans

🚦 Rue des Vergers Sud-Ouest

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophiles situé au Sud de la voirie, entre deux chemins d'accès.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,112 ha
- Topographie : 315 – 310 m : pente forte
- Géologie : Schistes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 65 pour le sondage 155 : classification GEPPA IIIb.
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 174 : classification GEPPA Ia.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille une végétation variée, dont plusieurs espèces mésophiles : Trèfle des prés, Pâturin, Petite pimprenelle, Gaillet blanc, Grande oseille, et Renoncule bulbeuse. Parmi les espèces dominantes, il a également été relevé du Lotier des marais, hygrophile. Cependant, sa présence seule ne permet pas de caractériser la parcelle en tant que zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés Rue des Vergers :



Rue des Vergers Nord-Est

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord de la voirie, entre deux logements existants.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,124 ha
- Topographie : 307,5 – 305 m : pente moyenne
- Géologie : Calcaires

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à 35 et 50 cm pour les sondages réalisés : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille une végétation variée, dont plusieurs espèces mésophiles : Pissenlit, Pâturin, Plantain lancéolé, Renoncule bulbeuse, Trèfle des prés et Gaillet blanc. Parmi les espèces dominantes, il a également été relevé de la Renoncule rampante, hygrophile. Cependant, sa présence seule ne permet pas de caractériser la parcelle en tant que zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Route de Montjustin Sud

- Il s'agit d'un secteur de prairie améliorée situé au Sud de la voirie, à l'intersection avec la route de Vesoul.



→ Informations générales.

- Type : Prairie améliorée
- Code CORINE biotope : 81
- Superficie de la zone étudiée = 0,510 ha
- Topographie : Légère pente
- Géologie : Calcaires

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 cm pour les sondages TL3 et 4 : classification GEPPA IVc.
 - Présence de traces d'oxydation à partir de 50 cm pour le sondage 178 : classification GEPPA IIIb.
 - Absence de traces d'oxydation pour les sondages 159 et M90 : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle de prairie améliorée est extrêmement pauvre en matière de diversité végétale. Seulement deux espèces dominent ce milieu : du Trèfle blanc et des Pissenlit. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés Route de Montjustin :

 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



Route de Montjustin Nord

- Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile et verger situé au Nord de la voirie, au-dessus des logements existants.



→ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,420 ha
- Topographie : 305 – 307,5 : pente moyenne
- Géologie : Calcaires

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 25 – 30 cm pour les sondages TL5, M92 et 93 : classification GEPPA IVc.

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage M91 : classification GEPPA Ia.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Prairie mésophile présentant des espèces courantes. Absence de plante indicatrice de zone humide au sens de l'arrêté.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

Zone de loisir

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé en fond de vallée, à la sortie Nord du village, entre la route et le cours d'eau.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,302 ha
- Topographie : 297,5 – 298 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès 15-20 cm pour les sondages TL2, M88 et 89 : classification GEPPA Vc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage TL1 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 0,2 ha.**

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés :



28.2. Annexes Liévans

Relevés pédologiques pour la commune de Liévans

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S155	Argilo-limoneux	90cm arrêt argiles	non	65cm	IIIb	non
S174	Argilo-limoneux	60cm arrêt acilloux	non	non	Ia	non
S157	Calcaires	55cm arrêt cailloux	non	35cm	IVc	non
S176	Calcaires	65cm arrêt argiles	non	50cm	IVc	non
S159	Calcaires	45cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S178	Calcaires	55cm arrêt limon sables	non	50cm	IVc	non
TL1	Alluvions	120 cm	90 cm	30 cm	IV c	non
TL2	Alluvions	120 cm	non	15 cm	V c	oui
TL3	calcaire marneux	120 cm	non	35 cm	IV c	non
TL4	Calcaire marneux	60 cm / marne	non	35 cm	IV c	non
TL5	Calcaire marneux	70 cm/ marne	non	30 cm	IV c	non
M88	Alluvions	80 cm arrêt argile	non	20 cm	Vc	oui
M89	Alluvions	90 cm arrêt argile	non	20 cm	Vc	oui
M90	Alluvions	85 cm arrêt argile	non	non	Ia	non
M91	calcaire marneux	55 cm arrêt argile	non	non	Ia	non
M92	calcaire marneux	90 cm arrêt argile	80 cm	25 cm	IVc	non
M93	calcaire marneux	70cm arrêt argile	non	30cm	IVc	non

Relevés floristiques pour la commune de Liévans

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F80	F81	F82	TL A
h	Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>	2%	1%		
h	Bourse à pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>			10%	5%
h	Centauree jacée	<i>Centaurea jacea</i>	1%			
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>	15%	10%		
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	10%	5%		
h	Lotier des marais	<i>Lotus pedunculatus</i>	10%			
h	Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>	1%			
h	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	2%			
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	15%	15%	15%	
h	Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>	15%			
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>		20%	25%	5%
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>		10%		
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>		2%		
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	10%	10%		
h	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>		10%		
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	2%	2%	45%	
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	15%	10%		
h	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>		5%		
h	Renoncule acre	<i>Ranunculus acris</i>				10%
h	Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>				2%
h	Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>				5%
h	Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>				15%
h	Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>				5%
Sol nu			2%	0%	5%	
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			7	7	2	5
Dont espèces indicatrices de zones humides			1	1	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairie mésophile	81 - Prairies améliorées	38 Prairie mésophile

29.1 Linexert

✚ Rue de Lure 1

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud du village, à l'Ouest de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,168 ha
- Topographie : 333,5 – 335,5 : légère pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 12 : classification GEPPA Ia
- **Le sol est non caractéristique de zone humide.**
- Présence de traces d'oxydation à partir de 10-15 cm pour les sondages 13, 14, 15, et 16 : classification GEPPA Vc
- **Les sol sont caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille des espèces mésophiles typiques : Pâturin, Plantain lancéolé, Trèfle blanc et Grande oseille notamment. Il a également été observé deux espèces dominantes hygrophiles, le Jonc diffus et le lotier des marais, sans pour autant être caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

Présence d'une zone humide de 0,114 ha.

Voir carte page suivante

Cartographie des relevés rue de Lure 1 :



Cartographie rue de Lure 2 et 3 :



Rue de Lure 2

→ Il s'agit d'un secteur de bois située vers le centre du village, à l'Est de la voirie



→ Informations générales.

- Type : Bois
- Code CORINE biotope : 84.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,17 ha
- Topographie : 322-325 m : légère pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

Parcelle occupée par une ruine, sol grossier, non indicateur de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Présence de trois strates : arborée, arbustive et herbacée. La strate arborée est dominée par le Frêne. En arbuste, il y a présence essentiellement de Noisetier, de Chêne et de Charme. La strate herbacée est occupée par le Lierre, l'Ortie et la Ronce.

La parcelle n'est pas humide selon le critère de végétation.

→ Conclusion

Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Rue de Lure 3

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Surface de la zone étudiée = 0,125 ha
- Topographie : 318 – 319 m : légère pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage TL2 : classification GEPPA IVc
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage M157 : classification GEPPA Ia
- **Le sol est non caractéristique de zone humide.**

→ Conclusion

Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

Rue de Lure 4

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et d'une section de verger situé dans la partie Nord du village, au Sud de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et verger
- Code CORINE biotope : 38 et 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,196 ha
- Topographie : 307,5 – 310 m : légère pente
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA la
- **Le sol est non caractéristique de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle est composée de deux strates végétales. La première strate, arbustive, est visible dans la section contenant un verger, et se compose de Pommier sauvages, Poiriers et Prunelier.

La strate herbacée abrite des espèces typiques des milieux mésophiles : Pâturin, Plantain lancéolé, Fétuque, Géranium des bois et Brachypodes notamment.

La parcelle n'est pas humide selon le critère de végétation.

→ Conclusion

Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés, rue de Lure 4 :



Cartographie des relevés rue de Lantenot :



Rue de Lantenot

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord du village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,139 ha
- Topographie : 308 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia
- **Le sol est non caractéristique de zone humide.**

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

Zone d'activité

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé en arrière de l'entreprise existante au Nord du village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,305 ha
- Topographie : 307,5 – 308,5 : légère pente
- Géologie : Alluvions et Colluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour les sondages TL4 et M159 : classification GEPPA IVc
- Présence de traces d'oxydation vers 50 cm pour le sondage M158 : classification GEPPA IIIb
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL3 : classification GEPPA Ia
- **Le sol est non caractéristique de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille plusieurs espèces mésophiles typiques : Vulpin des prés, Plantain lancéolé, Renoncule âcre, Liondent hispide, Flouve odorante et Centaurée jacée notamment.

La parcelle n'est pas humide selon le critère de végétation.

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés :



29.2 Annexes Linexert

Relevés pédologiques pour la commune de Linexert.

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S12	Limoneux	40cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S13	Limono-sableux	30cm arrêt cailloux	non	10cm	Vc	oui
S14	Argilo-limoneux	45cm arrêt cailloux	non	10cm	Vc	oui
S15	Limono-sableux	65cm arrêt cailloux	non	10cm	Vc	oui
S16	Limono-sableux	45cm arrêt cailloux	non	15cm	Vc	oui
S37	Limoneux	25cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S39	Limoneux	55cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S40	Limono-sableux avec cailloux	30cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
TL1	Alluvions	60 cm/ galet	non	non	I a	non
TL2	Fluvio-glaciaire	60 cm/ grés	non	30 cm	Ivc	non
TL3	alluvions	60 cm/ galet	non	non	Ia	non
TL4	alluvions	70 cm/ galets	non	30 cm	IV c	non
M156	alluvions	40 cm/ cailloux	non	non	Ia	non
M157	alluvions	45 cm/ sable	non	non	Ia	non
M158	alluvions	70 cm/ cailloux	non	50 cm	IIIb	non
M159	alluvions	70 cm/ sable+eau	50 cm	30 cm	IV c	non

Relevés floristiques pour la commune de Linexert

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F5	F13	F14	CF9'
A	Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>			100%	
a	Charme	<i>Carpinus betulus</i>			10%	
a	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>			15%	
a	Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>			5%	
a	Lila commun	<i>Syringa vulgaris</i>			5%	
a	Noisetier commun	<i>Corylus avellana</i>			20%	
a	Poirier	<i>Pyrus communis</i>		20%		
a	Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>		30%		
a	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>		20%		
a	Prunus sp.	<i>Prunus sp.</i>		20%	5%	
a	Ronce commune	<i>Rubus plicatus</i>			10%	
a	Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>			15%	
a	Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>			10%	
a	Sumac vinaigrier	<i>Rhus typhina</i>			5%	
h	Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>				+
h	Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>		5%		
h	Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>			5%	
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>		5%		
h	Brachypode sp.	<i>Brachypodium sp.</i>		10%		
h	Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>				+
h	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>				+
h	Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>				10%
h	Cerfeuil	<i>Anthriscus cerefolium</i>	+			
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>				
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	10%	5%		2%
h	Fétuque sp.	<i>Festuca sp.</i>		10%		
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>				10%
h	Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>			+	
h	Géranium des bois	<i>Geranium sylvaticum</i>		10%		
h	Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>			5%	
h	Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	10%			
h	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>			10%	
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>			5%	
h	Liondent hispide	<i>Leontodon hispidus</i>				10%
h	Lotier des marais	<i>Lotus pedunculatus</i>	15%			
h	Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>		5%		
h	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>			10%	
h	Pâturin sp.	<i>Poa sp.</i>	30%	20%		
h	Pissenlit	<i>Taraxacum sp.</i>				2%
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	20%	15%		25%
h	Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>				
h	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>				15%
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>		5%		
h	Ronce commune	<i>Rubus plicatus</i>		+	25%	
h	Sétaire glauque	<i>Setaria glauca</i>	+			
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	10%			
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	5%			+
h	Trèfle moyen	<i>Trifolium medium</i>				
h	Véronique petit chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>		5%		
h	Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>				15%
Sol nu			0%	5%	40%	5%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			6	9	13	3
Dont espèces indicatrices de zones humides			2	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non
Habitat			38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile / 83.2 Vergers	84.3 Bosquets	38 Prairie mésophile

vert : espèce caractéristique de zone humide

rouge : espèce exotique envahissante

30.1 Mailleroncourt Charette

Rue du Point du Jour

↪ Il s'agit d'un secteur de remblais situé à l'Est du village



↪ Informations générales.

- Type : Zone rudérale
- Code CORINE biotope : 87.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,209 ha
- Topographie : 253 – 254,5 m : pente faible
- Géologie : Eboulis

↪ Etude pédologique.

Etant donnée le caractère artificiel de la zone, recouvert de sols de remblais, déplacés, il apparaît peu pertinent d'effectuer des sondages pédologiques au sein de la parcelle.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle est principalement constituée de sols de remblais : en plus d'une grande proportion de sol nu, il y est essentiellement retrouvé des espèces mésophiles pionnières (Trèfle blanc, Pissenlit, Potentille rampante). Il a aussi été découvert une espèce végétale classée exotique envahissante : l'Arbre à papillon. Aucune de ces espèces n'est caractéristique d'une zone humide.

↪ Conclusion

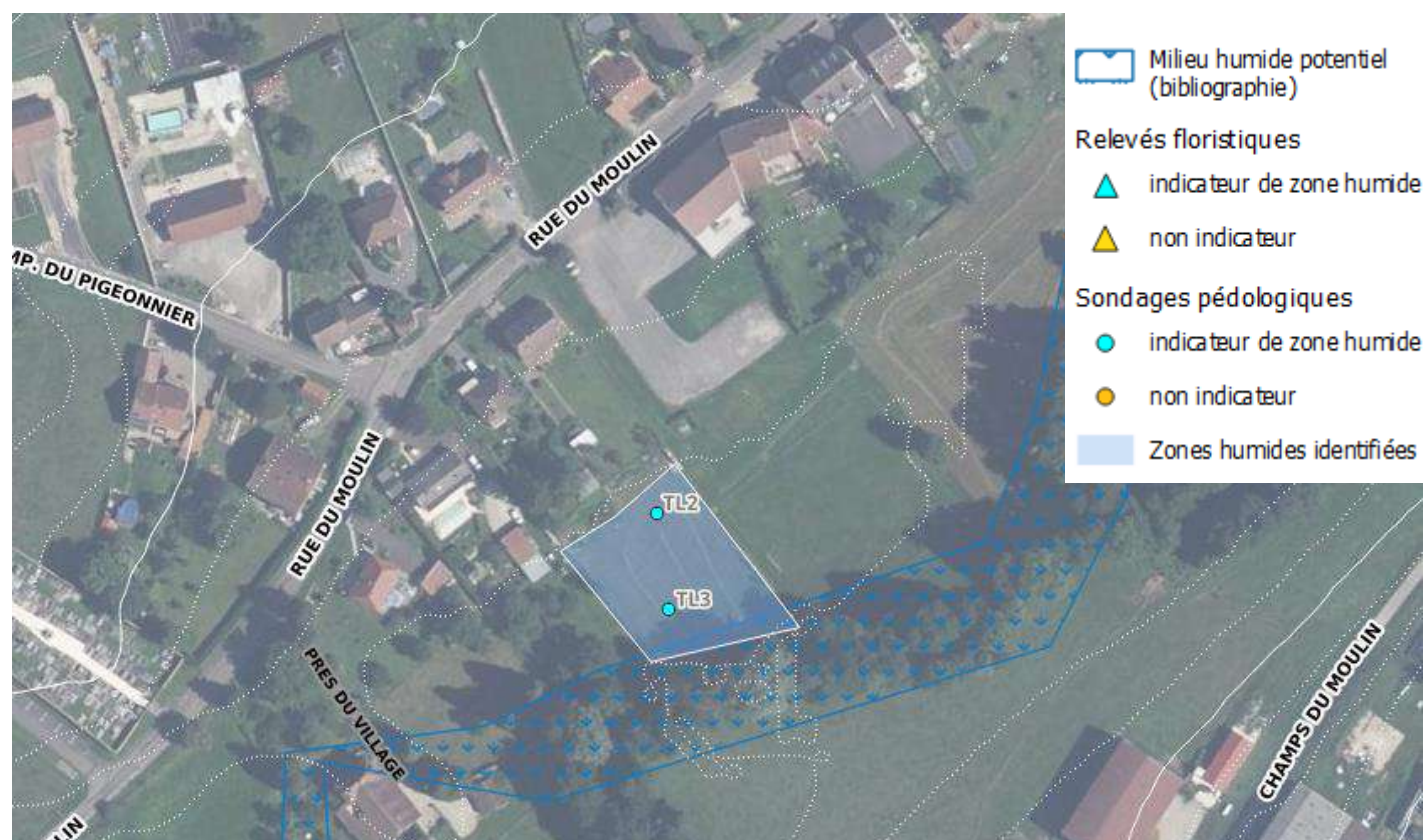
- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés rue du Point du Jour :



Cartographie des relevés à la zone de loisir



Zone de loisir

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile de fauche situé dans la continuité du stade, en zone inondable, dans la partie Ouest du village.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile de fauche
- Code CORINE biotope : 38.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,178 ha
- Topographie : 247,5 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

-Présence de trace d'oxydation dès 10 cm pour les sondages TL2 et 3 : Classification GEPPA Vc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humides.

→ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 0,178 ha.**

Voir cartographie page précédente

Impasse du Château Sud

→ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé au Nord-Ouest du village, au Sud de la voie.



→ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,114 ha
- Topographie : 257 – 256m : pente faible
- Géologie : Calcaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

-Présence de trace d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage réalisé : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Présence d'une végétation mésophile, avec des espèces communes dont une seule est indicatrice de zone humide (Cardamine des près) avec un faible recouvrement.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés impasse du Château :



 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

✚ Impasse du Château Nord

↪ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé au Nord-Ouest du village, au Nord de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,100 ha
- Topographie : 257,5 – 257m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

-Présence de trace d'oxydation dès 15 cm pour le sondage M144 : Classification GEPPA Vc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide (dépression localisée).

-Présence de trace d'oxydation à partir de 25 cm pour le sondage M145 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

Présence d'une végétation mésophile, avec des espèces communes dont aucune n'est indicatrice de zone humide.

↪ Conclusion

- Présence d'une zone humide de 0,002 ha (20 m²).

Voir cartographie page précédente

30.2 Annexes Mailleroncourt-Charette

Relevés pédologiques pour la commune de Mailleroncourt Charette

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
TL1	marne	70 cm/ roche	non	30 cm	IV c	non
M144 3e essai	marne	30 cm/ roche	non	15 cm	Vc	oui
M145	marne	70 cm/ argile	non	25 cm	IV c	non
TL2	alluvions	70 cm/ pseudogley	non	10 cm	Vc	oui
TL3	alluvions	70 cm/ pseudogley	non	10 cm	Vc	oui

Relevés floristiques pour la commune de Mailleroncourt Charette

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F58	TL C	TL D
h	Vulpin des près	<i>Alopecurus pratensis</i>		15%	15%
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>		10%	
h	Buddleia de David	<i>Buddleja davidii</i>	20%		
h	cardamine des près	<i>Cardamine pratensis</i>		5%	
h	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	+		
h	Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	+		
h	Onagre bisanuelle	<i>Oenothera biennis</i>	+		
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	5%		
h	Grand plantain	<i>Plantago major</i>	5%		
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	5%		
h	Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i>	+		
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	10%	5%	5%
h	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>		5%	15%
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>			2%
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>	10%	5%	5%
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	20%		
h	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	+		
h	Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>			
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>			5%
Sol nu			25%		5%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			4	6	6
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non
Habitat			87 Terrains en friche	38 prairie mésophile	38 prairie mésophile

31.1 Meurcourt

Route de Mailleroncourt

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud-Est du centre bourg, à l'Est de la voirie, entre deux maisons.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,158 ha
- Topographie : 266,5 m : absence de pente
- Géologie : Dolomie et marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

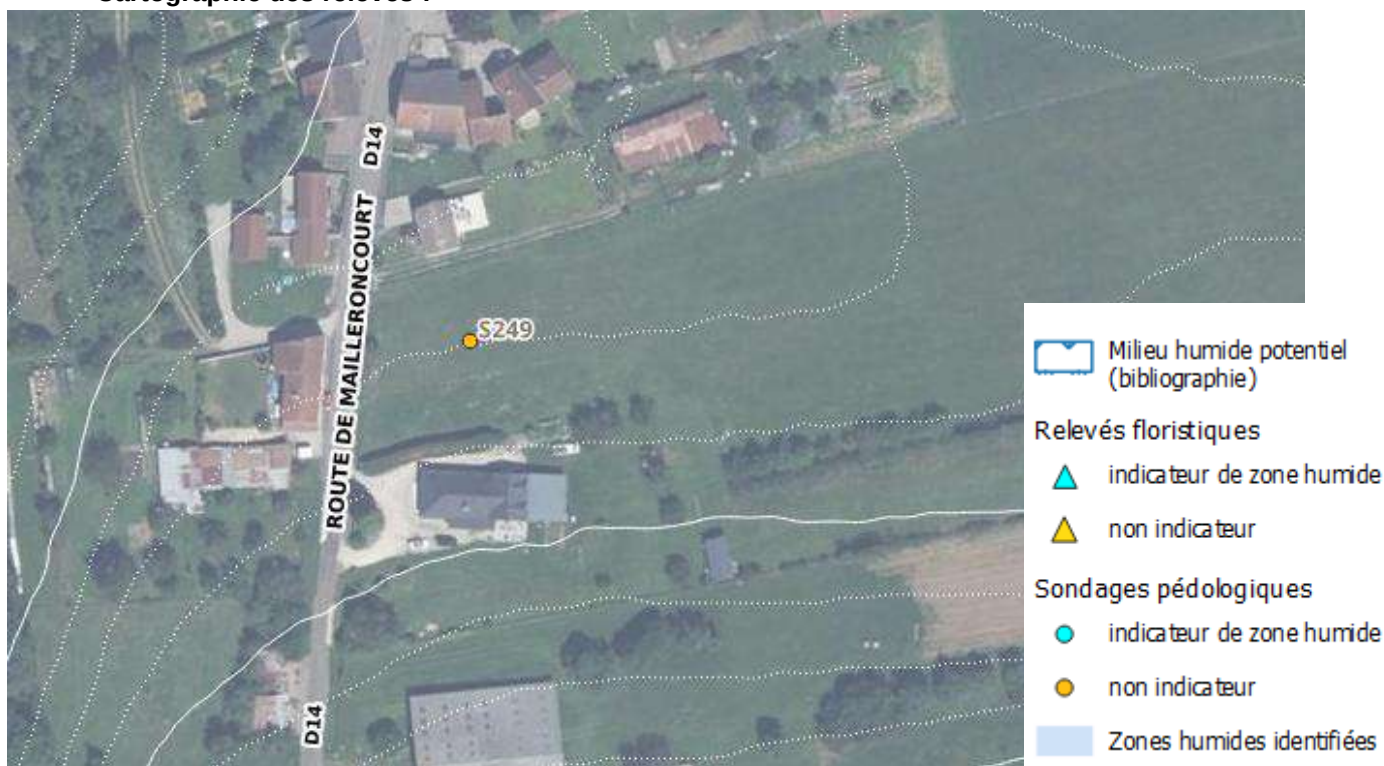
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.

Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :



Rue des Cannes

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé dans le centre bourg.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,067 ha
- Topographie : 255,5 – 257,5 m : pente forte
- Géologie : Muschelkalk moyen marneux et Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir d 30 cm pour le sondage M129 : classification GEPPA IVc.
 - Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL4 : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rue des Cannes :



 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

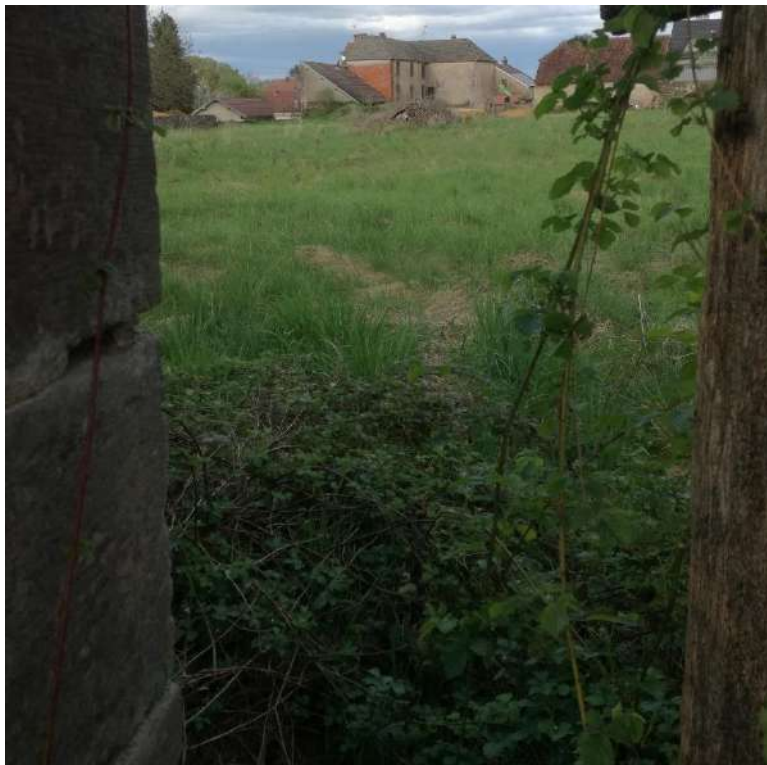
Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue des processions

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé dans le centre Bourg, à l'Ouest de l'Eglise, en arrière d'une propriété.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,366 ha
- Topographie : 257,5 m : absence de pente
- Géologie : Muschelkalk moyen marneux

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les deux sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation mésophile comportant des espèces communes, avec un début d'enfrichement.

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés rue des processions et chemin de Neurey :



Chemin de Neurey - Est

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie de fauche et de pâture mésophile situé au Sud-Ouest du centre bourg, en arrière de maison, à l'Est du chemin.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile de fauche et Pâture mésophile.
- Code CORINE biotope : 38.2 et 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,370 ha
- Topographie : 260 – 264 m : pente moyenne
- Géologie : Dolomie et marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les trois sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Présence de plante commune, avec présence d'une seule espèce indicatrice de zone humide (Cardamine des près) avec un faible recouvrement.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.



Chemin de Neurey - Ouest

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie de fauche et de pâture mésophile situé au Sud-Ouest du centre bourg, en arrière de maison, à l'Ouest du chemin.

↪ Informations générales.

- *Type* : Prairie mésophile de fauche et Pâture mésophile
- *Code CORINE biotope* : 38.2 et 38.1
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,152 ha
- *Topographie* : 258,5 – 259,5 m : pente faible
- *Géologie* : Dolomie et marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cortège de prairie mésophile classique, avec absence de plante indicatrice de zone humide.

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page précédente.

Rue du Château

→ Il s'agit d'un secteur de friche situé au Nord du centre bourg.



→ Informations générales.

- Type : Friche
- Code CORINE biotope : 87.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,08 ha
- Topographie : 252,5 – 250 m : pente forte
- Géologie : Muschelkalk moyen marneux, Alluvions et Limons

→ Etude pédologique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

Remblais grossier correspondant à une ancienne maison.

→ Conclusion : Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :



Rue des Baraques - Ouest

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord du village, à l'Ouest de la voirie.

→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,169 ha
- Topographie : 255,5 – 253 m : pente moyenne à forte
- Géologie : Muschelkalk moyen marneux

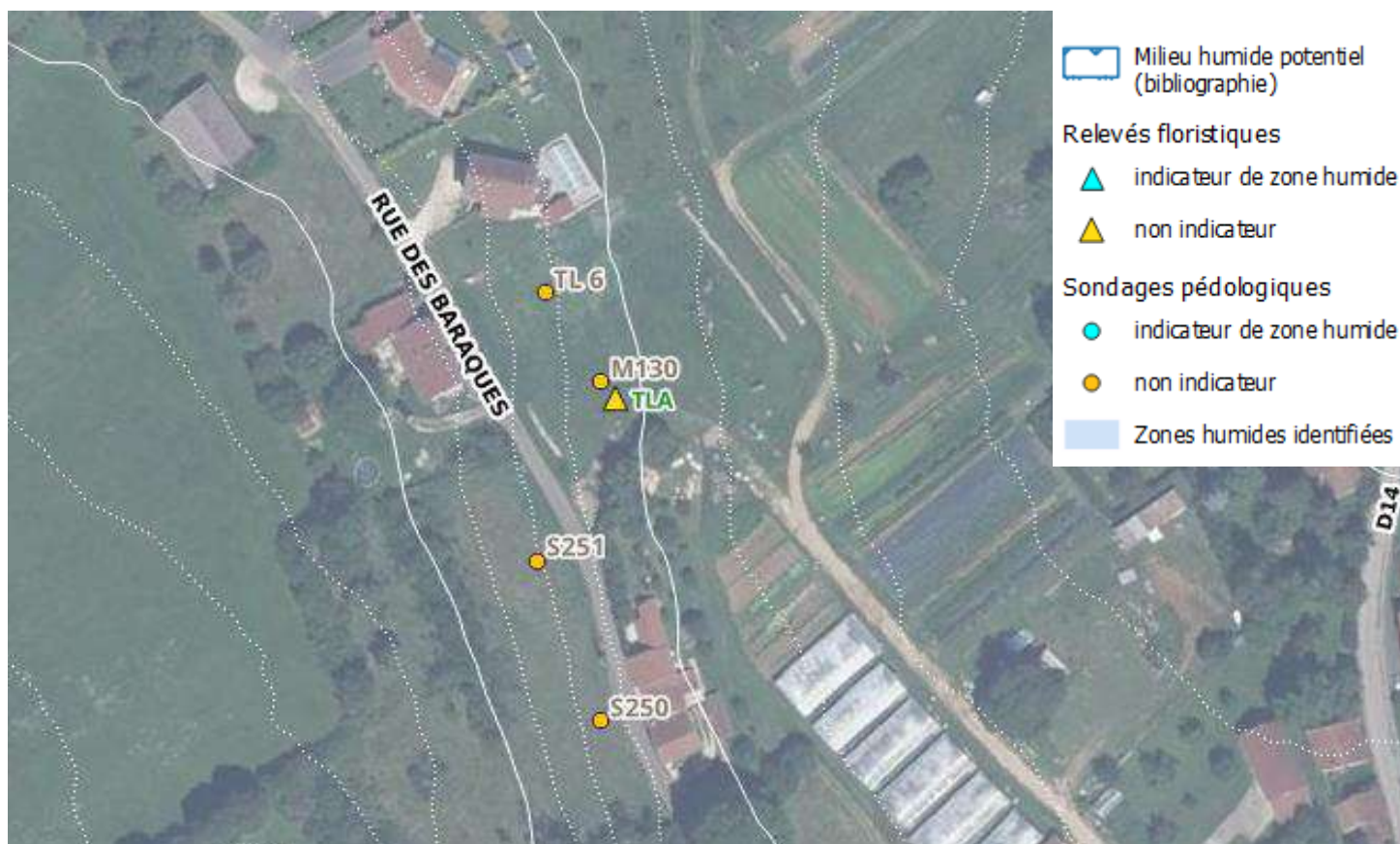
→ Etude pédologique. (voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les deux sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés rue des Baraques :



Rue des Baraques - Est

→ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé au Nord du village, à l'Est de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,269 ha
- Topographie : 259,5 – 255 m : pente moyenne
- Géologie : Muschelkalk moyen marneux

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 cm pour le sondage M130 : classification GEPPA IVc.
 - Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL6 : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation de prairie mésophile à sèche, avec une absence de plante indicatrice de zone humide selon l'arrêté.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

31.2 Annexes Meurcourt

Relevés pédologiques pour la commune de Meurcourt

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S249	Limoneux	30cm arrêt cailloux	non	non	la	non
S250	Limoneux	30cm arrêt cailloux	non	non	la	non
S251	Limoneux	30cm arrêt cailloux	non	non	la	non
TL1	Calcaire	40 cm/ roche	non	non	la	non
TL2	Calcaire	80 cm/ roche	non	non	la	non
TL3	Calcaire	40 cm/ roche	non	non	la	non
TL4	Remblai	50 cm/ roche	non	non	la	non
TL5	Ruine	0 cm	non	non	la	non
TL6	calcaire	40 cm/ roche	non	non	la	non
M126	Calcaire	60 cm calcaire dégradé	non	non	la	non
M127	Remblais	50cm argile	non	non	la	non
M128	Calcaire	25 cm rochers	non	non	la	non
M129	Calcaire	80 cm argile	non	30 cm	IV c	non
M130	Calcaire	50cm roche	non	35 cm	IV c	non

Relevés floristiques pour la commune de Meurcourt

strate	Nom commun	Nom latin	TL A	TL B	TL C	TL D	TL E
h	Herbe à Robert	<i>Geranium robertanum</i>	5%		5%		5%
h	Pâquerette	<i>Bellis perenis</i>	5%			5%	
h	Pâturin de près	<i>Poa pratensis</i>	5%			10%	
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	10%		5%		5%
h	Rumex à feuille obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>	5%		5%		
h	Ortie blanche	<i>Lamium album</i>	2%				
h	Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>	5%				10%
h	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	15%				
h	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	5%			20%	
h	Prunellier	<i>Prunus sp.</i>		5%			5%
h	Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>		5%	10%		5%
h	Scabieuse des champs	<i>Knautia arvensis</i>		10%			
h	cardamine des près	<i>Cardamine pratensis</i>		2%			
h	Pâturin de près	<i>Poa pratensis</i>		20%	15%		
h	sol nu	na		5%	5%	5%	
h	Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>		20%			
h	Vulpin des près	<i>Alopecurus pratensis</i>			15%		
h	Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>			5%		
h	Pissenlit	<i>Taraxacum sp.</i>			5%	5%	
h	Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>			5%		
h	Mousse	<i>Bryophyta sp.</i>				5%	
h	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>					5%
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>		5%	5%		
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			8	3	10	5	6
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non

32.1 Mollans

Rue du Champs de Foire

- ↪ Il s'agit d'un secteur de pelouse et de jardin situé au Sud-Ouest du village, à l'extrémité Ouest de la rue.



↪ Informations générales.

- Type : Pelouse et Jardin
- Code CORINE biotope : 85.12 et 85.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,182 ha
- Topographie : 292 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Pour la parcelle au Nord : présence de remblais, absence de traces d'oxydation pour le sondage TL1 : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

- Pour la parcelle au Sud de la voirie, présence de traces d'oxydation dès la surface pour le sondage M82 : classification GEPPA Vc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Présence d'une zone humide de 0,109 ha.

Voir carte page suivante.

Cartographie des relevés :



Grande Rue

- Il s'agit d'un secteur de friche et de jardin situé au Sud du parking de la mairie, derrière les jeux pour enfants.



→ Informations générales.

- Type : Friche et Jardin
- Code CORINE biotope : 87.1 et 85.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,264 ha
- Topographie : 301 – 298 m : pente moyenne
- Géologie : Marnes et grès

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

Il est cependant identifié une sortie de source dans la partie sud de la zone

→ Conclusion

- Absence de zone humide, mais présence d'une source au Sud-Ouest de la zone.

Cartographie des relevés :



Route de Vy-les-Lure

→ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé à l'Est du village, au Sud de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,174 ha
- Topographie : 316,5 – 319 m : pente moyenne
- Géologie : Calcaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 cm pour les deux sondages réalisés :
classification GEPPA IVc.

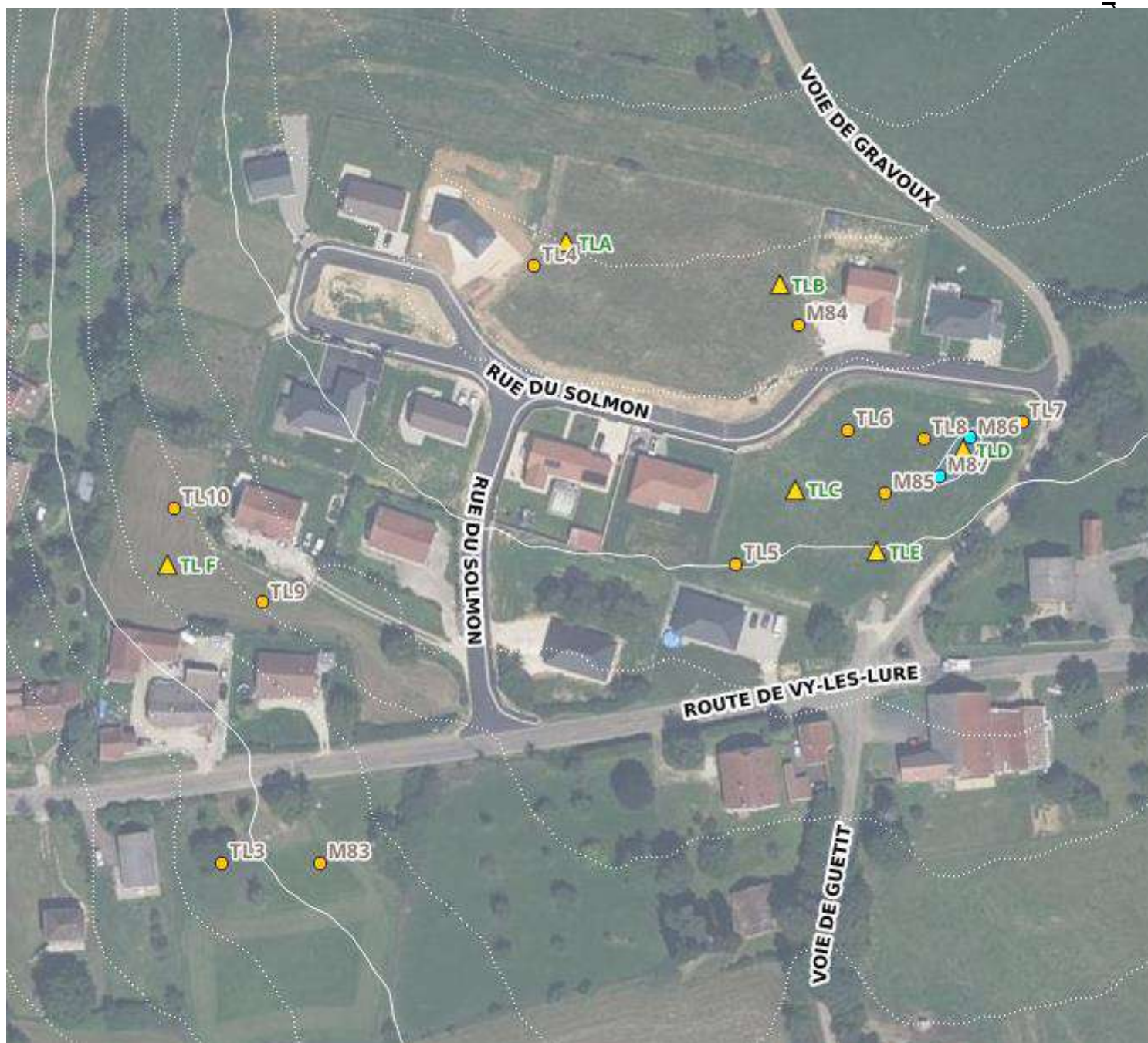
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés route de Vy-les-Lure et rue du Solmon :



-  Milieu humide potentiel (bibliographie)
- Relevés floristiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
- Sondages pédologiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
-  Zones humides identifiées

Rue du Solmon 1

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Est du village, vers l'extrémité Sud de la rue, à l'Ouest de la voirie..



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,24 ha
- Topographie : 318-322 m : légère pente vers le Sud-Ouest
- Géologie : Marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Sol hydromorphe, mais avec apparitions des critères rédoxyque (pseudogley) au-delà de 25 cm.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation commune de prairie mésophile, avec absence d'espèce indicatrice de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

Rue du Solmon 2

- ↪ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé au centre du lotissement du Solmon, à l'Est du village, en arrière de deux maisons récentes.



↪ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,244 ha
- Topographie : 327 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30-35 cm pour les deux sondages réalisés : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation caractéristique de prairie mésophile, avec cependant présence d'une espèce indicatrice de zone humide, la Cardamine des près, mais avec un faible recouvrement.

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page précédente.

Rue de Solmon 3

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Est du village, à l'extrémité Est de la rue de Solmon, au Sud de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,450 ha
- Topographie : 324 – 324,5 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30-40 cm pour les sondages TL5 à 7 et M85 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

- Présence de traces d'oxydation dès 20 cm pour les sondages M86 et M87 au niveau d'un petit secteur au Nord-Est de la zone : classification GEPPA Vc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation caractéristique de prairie mésophile, avec cependant présence d'une espèce indicatrice de zone humide, la Cardamine des près, mais avec un faible recouvrement. Le secteur humide identifié selon le critère sol n'est pas marqué par une végétation différente du reste de la zone.

↪ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 100 m².**

Voir cartographie page précédente.

32.2 Annexes Mollans

Relevés pédologiques pour la commune de Mollans

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
TL1	Alluvions	10 cm /remblais	non	non	Ia	non
TL2	Marnes	70 cm/marne	non	non	Ia	non
TL3	Calcaire marneux	80 cm/ marne	non	35 cm	IV c	non
TL4	Calcaire marneux	120 cm	20 cm	30 cm	IV c	non
TL5	Calcaire marneux	120 cm	non	40 cm	IV c	non
TL6	Calcaire marneux	70 cm/ marne	non	30 cm	IV c	non
TL7	Calcaire marneux	70 cm /marne	non	30 cm	IV c	non
TL8	Calcaire marneux	70 cm /marne	non	30 cm	IV c	non
M82	Alluvions	90 cm arrêt cailloux	non	0 cm	Vc	oui
M83	Marnes	100 cm arrêt argile	non	35 cm	IVc	non
M84	Calcaire marneux	85 cm arrêt argile	non	35 cm	IVc	non
M85	Calcaire marneux	85 cm arrêt argile	non	40 cm	IVc	non
M86	Calcaire marneux	100 cm arrêt argile	non	20 cm	Vc	oui
M87	Calcaire marneux	85 cm arrêt argile	non	20 cm	Vc	oui
TL9	Calcaire marneux	70 cm /marne	non	30 cm	IVc	non
TL10	Calcaire marneux	95 cm /marne	non	25 cm	IVc	non

Relevés floristiques pour la commune de Mollans

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	TLA	TL B	TL C	TL D	TL E	TL F
h	Bugle rampant	<i>Ajuga reptans</i>		2%				
h	Vulpin des près	<i>Alopecurus pratensis</i>	15%		10%	15%	15%	10%
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	10%	10%	10%			10%
h	Pâquerette	<i>Bellis perenis</i>		5%	5%	5%	5%	5%
h	Mousse	<i>Bryophyta sp.</i>					5%	
h	Bourse à pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>				5%		
h	cardamine des près	<i>Cardamine pratensis</i>	5%	5%	5%			
h	Centauree jacée	<i>Centaurea jacea</i>						5%
h	Crételle à crête	<i>Cynosurus cristatus</i>						10%
h	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>			15%			10%
h	Gaillet jaune	<i>Galium verum</i>						5%
h	Géranium à feuilles découpées	<i>Geranium dissectum</i>	5%					
h	Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>						10%
h	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	5%					
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	5%	5%	10%	5%	5%	5%
h	Paturin annuel	<i>Poa trivialis</i>						10%
h	Renoncule acre	<i>Ranunculus acris</i>	5%	10%		10%		10%
h	Petite oseille	<i>Rumex acetosa</i>			2%	5%		
h	Oseille à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>		2%				
h	Pissenlit	<i>Taraxacum sp.</i>		5%	5%	5%	5%	
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	5%	5%	5%	10%		10%
h	Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>					5%	
h	Vescès	<i>Vicia sp</i>	5%				5%	
h	sol nu		10%	10%	10%	15%	5%	
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			9	7	8	8	7	8
Dont espèces indicatrices de zones humides			1	1	1	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non

33.1 Montjustin-et-Velotte

Grande Rue 1

→ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé au Sud du centre Bourg, au Sud de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Surface de la zone étudiée = 0,062 ha
- Topographie : 332 – 228 m : pente forte
- Géologie : Marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé (TL1) : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés :



Grande rue 2

- ↪ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile et d'un petit boisement présent au Sud du centre Bourg, au Nord de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile et Petit bois
- Code CORINE biotope : 38.1 et 84.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,110 ha
- Topographie : 319,5 – 317,5 m : pente moyenne
- Géologie : Marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé (TL2) : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page précédente.

33.2 Annexes Montjustin-et-Velotte

Relevés pédologiques pour la commune de Montjustin-et-Velotte

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
TL1	calcaire marneux	30 cm/éboulis	non	non	la	non
TL2	calcaire marneux	20 cm/éboulis	non	non	la	non

34.1 Noroy-le-Bourg

Zone d'activités

- Il s'agit d'un secteur de friche et de remblais situé au bout de l'impasse au niveau de la zone d'activités au Nord-Ouest du village.



→ Informations générales.

- Type : Friche et Zone rudérale
- Code CORINE biotope : 87.1 et 87.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,546 ha
- Topographie : 366,5 – 369,5 m : pente moyenne
- Géologie : Marne et calcaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

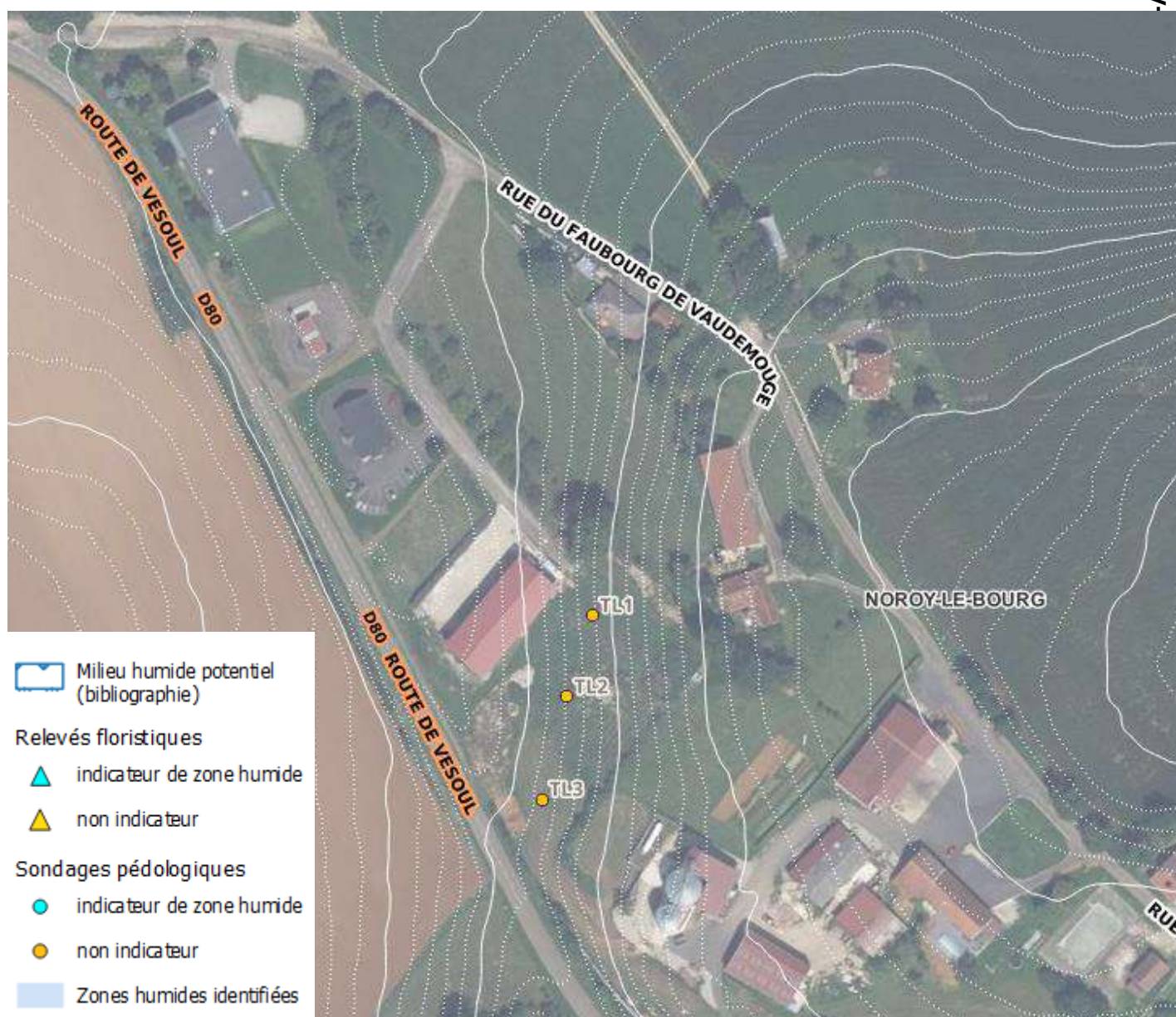
- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés :



🚦 Rue du Faubourg de Vaudemouge

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord-Ouest du centre Bourg, au Sud de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,130 ha
- Topographie : 372 – 368 m : pente moyenne
- Géologie : Marne

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif page)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rue du Faubourg de Vaudemouge et Route de Vesoul :



 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées

Grande Rue

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Ouest du Centre Bourg, à côté de la pharmacie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,713 ha
- Topographie : 368 – 369 m : légère pente
- Géologie : Marne

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille un cortège floristique typique d'une prairie mésophile : Renoncule bulbeuse, Trèfle des prés, Plantain lancéolé, Pissenlit, Petite pimprenelle, et Centaurée jacée par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique d'une zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

🚦 Rue de la Côte 1

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud-Ouest du village, au sud de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,175 ha
- Topographie : 363 – 367 m : pente moyenne
- Géologie : Argile résiduelle

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir carte page suivante

Cartographie des relevés rue de la Côte 1 et 2 :



 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue de la Côte 2

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et d'un petit boisement situé au Sud-Ouest du village, au Sud de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Petit bois
- Code CORINE biotope : 38 et 84.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,260 ha
- Topographie : 369 – 366 m : pente moyenne
- Géologie : Argile résiduelle

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

On notera la présence d'un important mur de soutien le long de la route, au niveau duquel il n'y a pas de suintement ou résurgence notable d'eau.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Espèce de pelouse et sous-bois mésophile, avec cependant une présence assez marquée de Cardamine des prés. Celle-ci reste cependant minoritaire.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

Rue des Remparts

↪ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé à l'Est du village.



↪ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,258 ha
- Topographie : 363,5 – 362 m : légère pente
- Géologie : Marne

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation de prairie mésophile commune, avec une absence de plante indicatrice de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés rue des Remparts :



-  Milieu humide potentiel (bibliographie)
- Relevés floristiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
- Sondages pédologiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
-  Zones humides identifiées

Rue Basse

→ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé au Sud du Village, à l'Est de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,137 ha
- Topographie : 369 – 369,5 m : absence de pente
- Géologie : Argile résiduelle et Calcaire

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

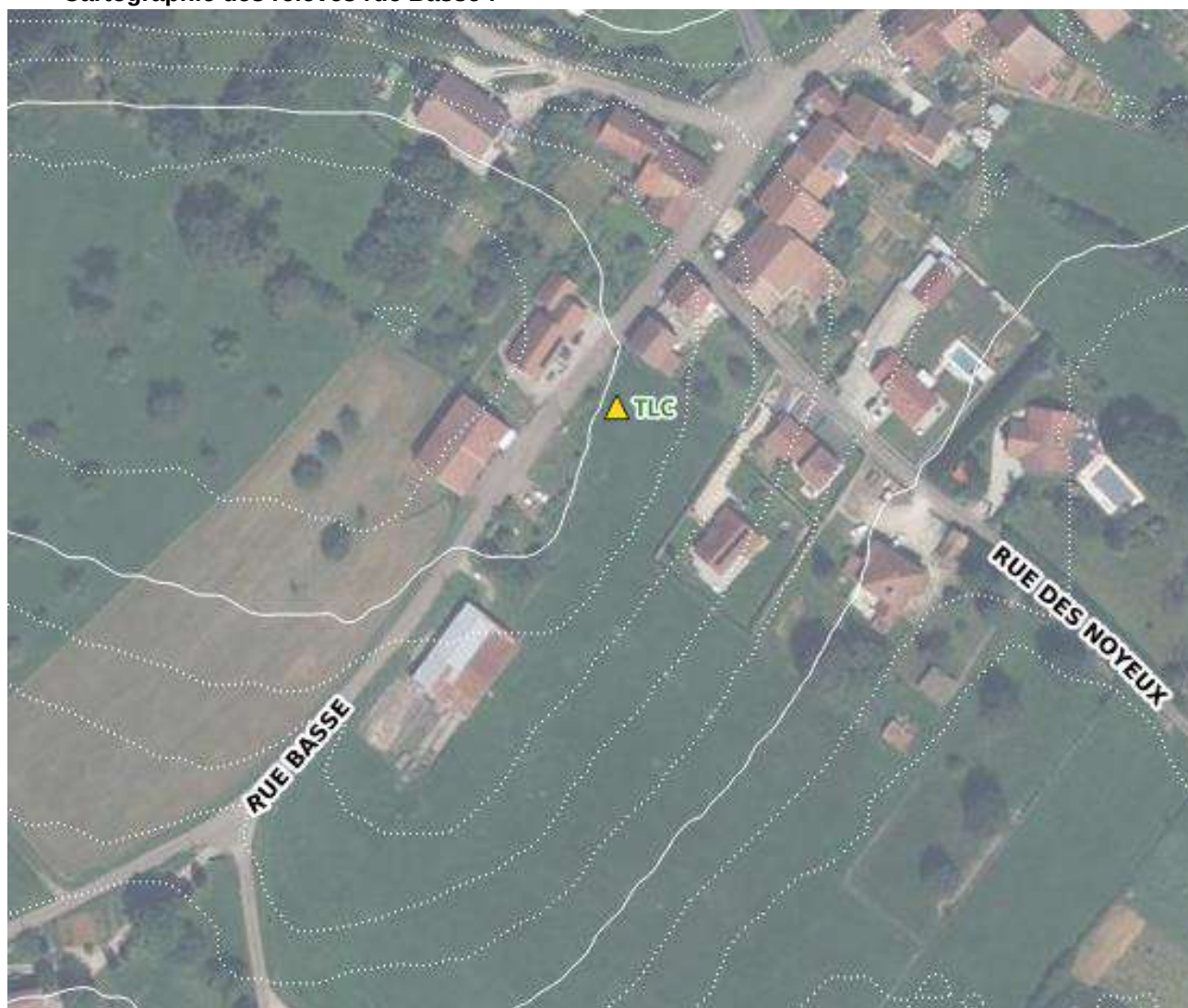
Végétation de prairie mésophile classique, avec une seule espèce indicatrice de zone humide (Cardamine des prés) présente avec un faible recouvrement.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rue Basse :



 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue Sous Roche

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud-Est du centre bourg, au Nord de la Voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,099 ha
- Topographie : 371,5 – 370 m : absence de pente
- Géologie : Argile résiduelle

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 40 cm pour le sondage réalisé : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rue Sous Roche :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



34.2 Annexes Noroy-le-Bourg

Relevés pédologiques pour la commune de Noroy-le-Bourg

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S218	Limoneux argileux	60cm arrêt argiles	non	non	la	non
S220	Limoneux argileux	60cm arrêt cailloux	non	non	la	non
S191	Limoneux argileux	50cm arrêt limons	non	non	la	non
S193	Limoneux argileux	50cm arrêt limons	non	non	la	non
S195	Limoneux argileux	40cm arrêt limons	non	non	la	non
TL1	marne	30 cm roche	non	non	la	non
TL2	marne	30 cm roche	non	non	la	non
TL3	marne	30 cm roche	non	non	la	non
TL4	marne	30 cm roche	non	non	la	non
TL5	calcaire	30 cm/ argile déca	non	non	la	non
TL6	calcaire	30 cm/ argile déca	non	non	la	non
TL7	marne	70 cm/ marne	non	40 cm	la	non

Relevés floristiques pour la commune de Noroy-le-Bourg

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F95	TL A	TL B	TL C
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>		5%		5%
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>		5%	5%	
h	Pâquerette	<i>Bellis perenis</i>		5%		
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>		10%		
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>		15%		
h	Vulpin des près	<i>Alopecurus pratensis</i>		15%		
h	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>		10%	5%	10%
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	5%	5%		
h	Stellaire graminée	<i>Stellaria graminea</i>		5%		
h	Cardamine des près	<i>Cardamine pratensis</i>			10%	5%
h	Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>			25%	
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>	10%		5%	10%
h	Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>				5%
h	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>				5%
h	Centauree jaccée	<i>Centaurea jacea</i>	10%			5%
h	Ortie blanche	<i>Lamium album</i>				5%
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>	5%			
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>	5%			
h	Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i>	5%			
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	10%			
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	10%			
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	20%			
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	5%			
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	15%			
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			6	4	5	8
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	1	1
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	Friche	38 Prairies mésophiles

35.1 Pomoy

Route de la Creuse

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord du village, au Nord de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,116 ha
- Topographie : 322,5 – 324 m : pente légère
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage réalisé : classification GEPPA IVc.

Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle possède une grande partie composée de sol nu, le reste présente des espèces mésophiles typiques : Pâture, Plantain lancéolé et Trèfle blanc par exemple. Aucune des espèces dominantes n'est caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés route de la Creuse :

 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



Rue du Centre

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord du centre Bourg, à l'Ouest de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,170 ha
- Topographie : 315 – 316,5 m : pente légère
- Géologie : Calcaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages 151 et 153 : classification GEPPA Ia, non caractéristiques de zone humide.
 - Présence de traces d'oxydation dès 10 cm pour le sondage 172 : classification GEPPA Vc
- Ce sol est caractéristique de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle n'accueille qu'une faible diversité végétale. Seule deux espèces mésophiles dominent le milieu : le Trèfle blanc et différentes graminées indéterminées. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Présence de zone humide sur une surface de 0,050 ha (502 m²).

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rue du Centre et rue du Village :



 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue du village

↪ Il s'agit d'un secteur de friche arbustive situé au Nord du centre bourg, à l'Ouest de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Petit bois
- Code CORINE biotope : 84.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,281 ha
- Topographie : 313,5 – 317,5 : pente légère
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL1 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 28 cm pour le sondage M81 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide. On notera la présence d'un ancien hangar au centre de la zone.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille un certain nombre d'espèce pionnière ainsi que d'espèce de jardin ou verger. Aucune n'est indicatrice de zone humide.

↪ Conclusion : absence de zone humide

Voir cartographie page précédente

Route de Mollans

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud du village, à l'Ouest de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,146 ha
- Topographie : 309 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 149 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 45 cm pour le sondage 170 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille une certaine variété végétale. La plupart des espèces dominantes sont mésophiles (Pâturin, Pissenlit, Gaillet blanc, Plantain lancéolé, Renoncule bulbeuse, Trèfle blanc), est également présent la Renoncule rampante, espèce hygrophile. Cependant sa présence seule ne permet pas de caractériser la zone comme humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés route de Mollans :

35.2 Annexes Pomoy

Relevés pédologiques pour la commune de Pomoy

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S168	limoneux argileux	50cm arrêt argiles	non	30cm	IVc	non
S149	limoneux	45cm arrêt limons	non	non	Ia	non
S170	limoneux argileux	70cm arrêt argiles	non	45cm	IVc	non
S151	limoneux	80cm arrêt limons	non	non	Ia	non
S153	limoneux	55cm arrêt limons	non	non	Ia	non
S172	limoneux	90cm arrêt limons	non	10cm	Va	oui
TL1	Calcaire marneux	10 cm /remblais	non	non	Ia	non
M81	Calcaire marneux	80 cm arrêt cailloux	non	28 cm	IVc	non

Relevés floristiques pour la commune de Pomoy

Po
y

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F77	F78	F79	TL A	TL B
a	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>				20%	15%
a	Cerisier	<i>Prunus cerasus</i>					10%
a	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>				25%	20%
h	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>	2%			5%	5%
h	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>					5%
h	Mousse	<i>Bryophyta sp.</i>				5%	5%
h	Centauree jacée	<i>Centaurea jacea</i>		+			
h	Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	+				
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>	5%	10%			
h	Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>				10%	10%
h	Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>				5%	
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>			5%		
h	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>					15%
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>	+				
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>					10%
h	Ortie blanche	<i>Lamium album</i>					5%
h	Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>					5%
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	10%	10%			
h	Grand plantain	<i>Plantago major</i>	1%				
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	15%	30%	5%		
h	Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>				10%	
h	Prunellier	<i>Prunus sp.</i>				5%	
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	1%	10%	5%		
h	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	5%	10%	5%		
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	5%		5%		
h	Rumex à feuille obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>	2%				
h	Seneçon sp.	<i>Senecio sp.</i>					5%
h	Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>	2%				
h	Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i>					5%
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>	5%	20%	15%	5%	10%
h	Trèfle moyen	<i>Trifolium medium</i>	2%				
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	10%	10%	35%		
h	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>			+		
h	Grande Ortie	<i>Urtica dioica</i>				10%	10%
h	Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>					5%
h	Graminées sp.		15%		25%		
Sol nu			20%	0%	0%	5%	
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			4	7	2	10	8
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	1	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	87 Terrains en friche

36.1 Quers

Rue du Stade

→ Il s'agit d'un secteur de remblais situé le long de la voie ferrée, à l'Est du village.



→ Informations générales.

- Type : Zone rudérale
- Code CORINE biotope : 87.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,208 ha
- Topographie : 297 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions (sous remblais)

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

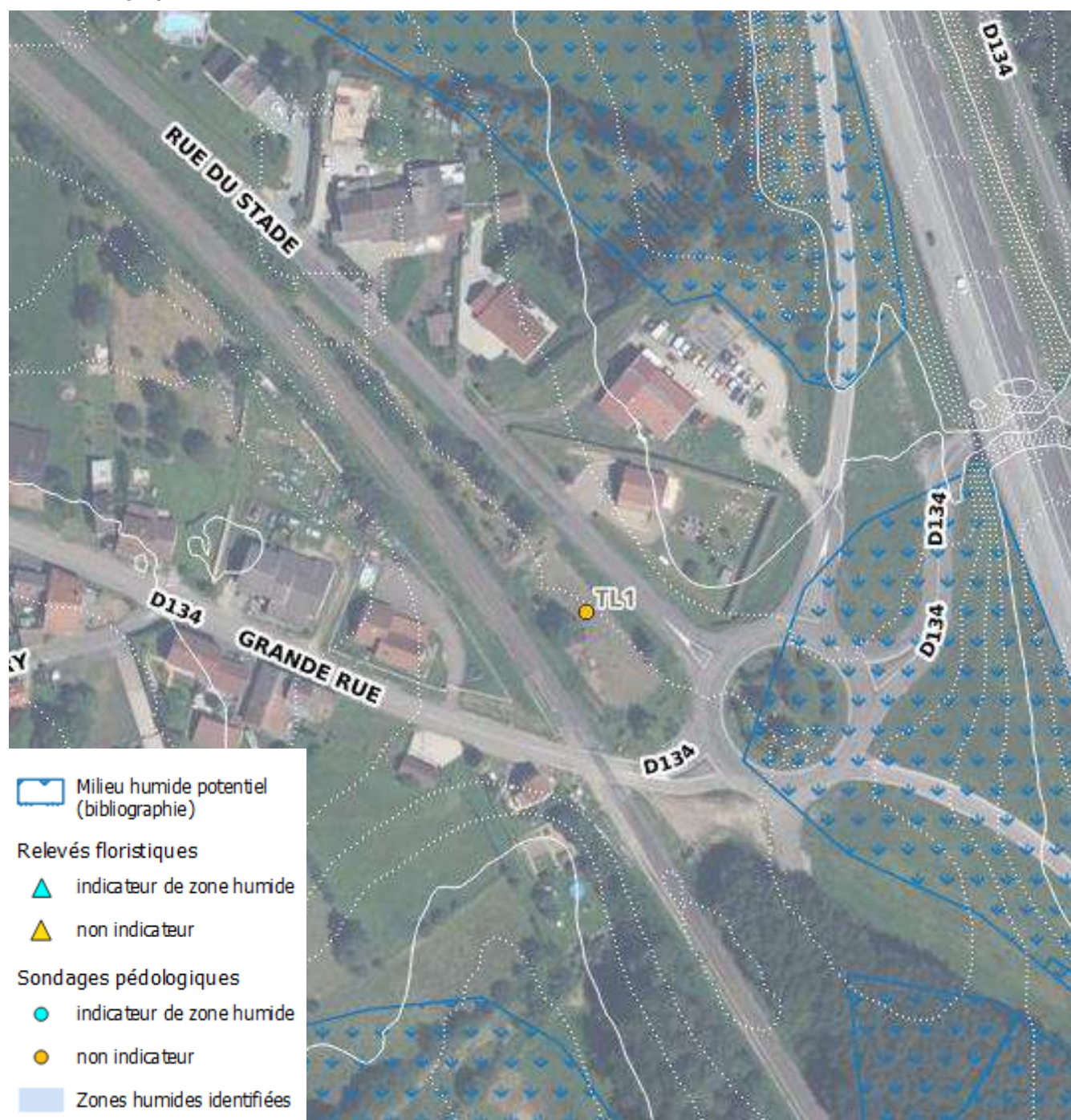
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL1 : classification GEPPA Ia.
Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés :



Impasse de Francheville

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé dans la partie Est du village, à l'Ouest de la voirie

→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,108 ha
- Topographie : 295,5 – 296,5 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions et Dolomie

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès la surface pour le sondage réalisé : classification GEPPA Vc
- **Ces sols sont caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Le secteur présente deux strates de végétation. La première strate, arbustive, est composée en grande majorité de Prunus, et il est également à noter la présence de Bambou. Au niveau de la strate herbacée, les espèces majoritaires sont variées : Pâturin, Géreranium, Cochléaire, Liseron des champs et Potentille rampante par exemple.

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'a été relevée.

→ Conclusion

Présence d'une zone humide de 0,108 ha.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés impasse de Francheville et Grande Rue :



 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées

Grande Rue

→ Il s'agit d'un secteur de prairie situé dans la partie Est du village, au Nord de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile à humide
- Code CORINE biotope : 38.2 à 37.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,25 ha
- Topographie : 298-296 m : pente légère vers le Nord
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Sol profond, limono-argileux, avec présence de quelques graviers, devenant hydromorphe en profondeur. La profondeur d'apparition des pseudogleys est cependant supérieur à 25 cm sur la bande de bord de route (sondage TL12, TL 13, TL14 et TL 16).

Il est subaffleurant un peu plus bas. Le sondage TL 16 est indicateur de zone humide selon l'arrêté.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation de prairie mésophile courante, avec la présence d'espèce indicatrice de zone humide (Reine des prés, Fleur de coucou), en particulier sur la partie Est de la zone. Ces espèces restent cependant peu présente.

→ **Conclusion :** Seul le fond de la zone est humide.

Voir cartographie page précédente.

Rue des Champs Vry

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Est du centre Bourg, au Nord de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,244 ha
- Topographie : 304,5 – 305 m : absence de pente
- Géologie : Marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Présence de traces d'oxydation à partir de 30-35 cm pour les sondages réalisés : classification GEPPA IVc.

Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Espèces de prairie mésophile classique, avec présence d'une seule espèce indicatrice de zone humide (Cardamine des près), qui possède un faible recouvrement.

↪ Conclusion : Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rue des Champs Vry et rue des Herres



Rue des Herres

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Est du centre-bourg, à l'Ouest de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,117 ha
- Topographie : 305 – 306 m : légère pente
- Géologie : Dolomie et marne

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL2 : classification GEPPA Ia.
- Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.**

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Grande Rue 2

→ Il s'agit d'un secteur de friche situé dans le centre du village, à l'emplacement d'une ancienne maison.



→ Informations générales.

- Type : Terrains en friche
- Code CORINE biotope : 87.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,117 ha
- Topographie : 293,5 – 295 m : pente légère
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à 30 cm pour le sondage 45 : classification GEPPA IVc
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 48 : classification GEPPA Ia
- **Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La zone est composée de deux strates. La strate arbustive est composée en quasi-totalité par du Poirier commun, suivie du Pommier sauvage. La strate herbacée est composée d'espèces mésophiles : Pâturin, Grande oseille et Trèfle blanc par exemple.

Aucune strate n'accueille de flore caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

Absence de zone humide

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés Grande Rue 2 :



-  Milieu humide potentiel (bibliographie)
- Relevés floristiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
- Sondages pédologiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
-  Zones humides identifiées

Route de Bouhans

→ Il s'agit d'un secteur de jardin attenant à une maison au Sud du centre Bourg.



→ Informations générales.

- Type : Jardin
- Code CORINE biotope : 85.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,154 ha
- Topographie : 315 – 312,5 m : pente moyenne
- Géologie : Dolomie et marne

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL3 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation de la surface jusqu'à 30 cm pour le sondage M19 : classification GEPPA V(a).

Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés Route de Bouhans et rue du Carrey



Rue de Carrey

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud du centre bourg, au Sud de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,191 ha
- Topographie : 315 – 317,5 m : pente moyenne
- Géologie : Dolomie et marne

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Présence d'une végétation de prairie mésophile à sèche, avec une absence de plante indicatrice de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Route d'Adelans 1

- Il s'agit d'un secteur de jardin privé clôturé et d'une prairie mésophile situé au Sud-Ouest du centre bourg, au Sud de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Jardin et Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 85.3 et 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,096 ha (964 m²)
- Topographie : 307 – 311 m : forte pente
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les deux sondages réalisés (S44 et S46) : classification GEPPA Ia.
- **Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille des espèces mésophiles typiques et peu variées : Pâturin, Pissenlit, Trèfle blanc.

Cette flore n'est pas indicatrice de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés route d'Adelans :

Route d'Adelans 2

→ Il s'agit d'un secteur mélangeant verger et prairie mésophile situé à l'Ouest du centre bourg, au Nord de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Verger et Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 83.2 et 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,105 ha
- Topographie : 306,5 – 304 m : légère pente
- Géologie : Dolomie et marne

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 41 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à 40 cm pour le sondage 43 : classification GEPPA IVc.
- **Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle est caractérisée par la présence d'espèces mésophiles : Pâturin, Lierre terrestre, Vesce commune et Fétuque par exemple.

Elle n'est pas indicatrice de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Route d'Adelans 3

- Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé au Sud-Ouest du centre bourg, de part et d'autre de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,331 ha
- Topographie : 312 – 313 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions, Dolomie et marne

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour quatre des sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à partir 45 cm pour le sondage M21 : classification GEPPA IVc.

Ces sols sont non caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

36.2 Annexes Quers

Relevés pédologiques pour la commune de Quers

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S42	Alluvions	60cm arrêt limons	non	0cm	Vc	oui
S41	Alluvions	75cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S43	Alluvions	55cm arrêt cailloux	non	40cm	IVc	non
S44	Alluvions	65cm arrêt limons	non	non	Ia	non
S46	Alluvions	70cm arrêt limons	non	non	Ia	non
S45	Alluvions	30 cm arrêt cailloux/remblais	non	30cm	IVc	non
S48	Alluvions	60cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
TL1	Remblais	40 cm arrêt/remblais	non	non	Ia	non
TL2	Calcaire	30 cm /calcaire	non	non	Ia	non
TL3	marne	70 cm sur marne	non	non	Ia	non
TL4	Calcaire	30 cm sur calcaire	non	non	Ia	non
TL5	Calcaire	70 cm sur calcaire	non	non	Ia	non
TL6	calcaire	50 cm sur calcaire	non	non	Ia	non
M19	calcaire	75 cm arrêt argile	non	0 à 30 cm	V(a)	non
M20	Calcaire	60cm arrêt argile	non	non	Ia	non
M21	calcaire et remblais	65cm arrêt argile	non	45 cm	IVc	non
TL7	Calcaire	30 cm sur roche	non	non	Ia	non
TL8	calcaire	20 cm sur roche	non	non	Ia	non
TL9	marne	70 cm sur roche	non	30 cm	Ivc	non
TL10	marne	65 cm sur roche	non	35 cm	Ivc	non
TL11	marne	30 cm sur roche	non	30 cm	Ivc	non
TL12	alluvions	105 cm sur galets	non	25 cm	Ivc	non
TL13	alluvions	120 cm	non	40 cm	Ivc	non
TL14	alluvions	120 cm	non	40 cm	Ivc	non
TL15	alluvions	60 cm sur pseudogley	non	10 cm	Vc	oui
TL16	alluvions	120 cm	non	50 cm	IIIb	non

Relevés floristiques pour la commune de Quers

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F15	F16	F17	F18
a	Poirier commun	<i>Pyrus communis</i>				80%
a	Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>				20%
a	Bambou	<i>Bambusa</i>	30%			
a	Prunus sp.	<i>Prunus sp.</i>	70%			
h	Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>				10%
h	Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>				+
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>		5%		
h	Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>				5%
h	Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>			+	
h	Cerfeuil sp.	<i>Anthriscus sp.</i>			5%	
h	Cochléaire sp.	<i>Cochlearia sp.</i>	15%			
h	Fétuque sp.	<i>Festuca sp.</i>	10%	15%		
h	Gaillet des bois	<i>Galium sylvaticum</i>			5%	
h	Géranium à feuilles découpées	<i>Geranium dissectum</i>	20%			
h	Géranium sp.	<i>Geranium sp.</i>				+
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>			5%	20%
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>		25%		
h	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	15%	5%		
h	Mirabelle	<i>Prunus domestica</i>	5%			
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	20%	30%	30%	20%
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>			20%	5%
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>				5%
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	15%	5%		
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>			10%	5%
h	Rumex à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>				10%
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>			20%	15%
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>			+	5%
h	Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>				+
h	Véronique agreste	<i>Veronica agrestis</i>			5%	
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>		15%		
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			7	2	3	5
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non
		Habitat	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles / 83.2 Vergers	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles

vert : espèce caractéristique de zone humide

rouge : espèce exotique envahissante

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	TL8	TL10	TL12	TL13	TL14	TL16
h	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>				5%	5%	
h	Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>			10%		10%	10%
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>			10%	10%	10%	10%
h	Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>				5%	10%	10%
h	Paquerette	<i>Bellis perennis</i>		5%				
h	Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>		5%				
h	Cirse	<i>Cirsium sp.</i>	5%					
h	Colchique d'automne	<i>Colchicum autumnale</i>				5%	5%	
h	Crépide	<i>Crepis sp.</i>					5%	
h	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>			10%	10%	10%	10%
h	Ficaire	<i>Ficaria verna</i>	5%					
h	Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>			2%	2%		
h	Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>		5%	5%	5%		5%
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	5%	5%				
h	Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>			15%	10%	15%	10%
h	Liondent	<i>Leontodon sp.</i>				5%		
h	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>			5%	5%	5%	5%
h	Luzule des champs	<i>Luzula campestris</i>		10%				
h	Fleur de coucou	<i>Lychnis flos cuculi</i>			5%			
h	plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	5%		5%	5%	5%	5%
h	Potentille érigée	<i>Potentilla erecta</i>	5%					
h	Faux-fraisier	<i>Potentilla sterilis</i>		5%				
h	Prunellier	<i>Prunus sp.</i>	5%					
h	Renoncule acre	<i>Ranunculus acris</i>	10%	5%	5%	5%	5%	5%
h	Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>	5%					
h	Oseille	<i>Rumex</i>			2%	5%		5%
h	Pissenlit	<i>Taraxacum sp.</i>	5%					
h	Trèfle hybride	<i>Trifolium hybridum</i>			10%	5%	5%	5%
h	Trèfle	<i>Trifolium sp.</i>	5%					
h	Vesce hybride	<i>Vicia hybrida</i>	5%					
h	Sol nu		5%					
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			11	7	5	13	6	5
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	1	0	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles

Quers

37.1 Rignovelle

Rue de la Boiche

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud du centre bourg, à l'Ouest de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,072 ha (720 m²)
- Topographie : 338,5 – 336,5 m : pente moyenne
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage 32 : classification GEPPA IVc
- Sol non caractéristique de zones humides.
- Présence de traces d'oxydation dès 15-20 cm pour les sondages 33 et 34 : classification GEPPA Vc

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle est à plus de la moitié recouverte par du Pâturin, et accueille également de la Potentille ansérine, du Trèfle blanc ainsi que de la Renoncule rampante. La plante mésophile dominante ne permet pas de caractériser la zone comme humide de par le relevé floristique.

→ Conclusion

- Présence de zone humide sur une surface de 493,7 m².

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rue de la Boiche



Rue de la Ravanne 1

→ Il s'agit d'un secteur de jardin situé à l'Ouest du village, au Sud de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Jardin
- Code CORINE biotope : 85.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,193 ha
- Topographie : 322– 319,5 m : pente moyenne
- Géologie : Formation glaciaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation vers 50 cm pour le sondage réalisé : classification GEPPA IIIb.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion : Absence de zone humide

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés rue de la Ravanne :



Rue de la Ravanne 2

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Ouest du village, au niveau d'un groupement de plusieurs maisons, au Sud de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,135 ha
- Topographie : 334,5 – 335m : absence de pente
- Géologie : Formation glaciaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les deux sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

37.2 Annexes Rignovelle

Relevés pédologiques pour la commune de Rignovelle

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S32	Limoneux	55cm arrêt eau	50cm	30cm	IVc	non
S33	Limoneux	60cm arrêt cailloux	60cm	15cm	Vc	oui
S34	Limono-sableux	60cm arrêt limon	non	20cm	Vc	oui
TL1	Grés	30 cm sur grés	non	non	Ia	non
TL2	Grés	50 cm, arrêt sur eau	eau circulante à 40 cm	50 cm	IIIb	non
M1	Limono-sableux-argileux	50 cm, arrêt cailloux	non	non	Ia	non

Relevés floristiques pour la commune de Rignovelle

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F11
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	60%
h	Potentille ansérine	<i>Potentilla anserina</i>	10%
h	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	15%
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	10%
Sol nu			5%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			1
Dont espèces indicatrices de zones humides			0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non
Habitat			38 Prairie mésophile

vert : espèce caractéristique de zone humide

38.1 Sainte-Marie-en-Chaux

Rue du Pâquis 1

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Est du centre bourg, au début de la rue, au Nord de la voirie.

→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,212 ha
- Topographie : 254,5 – 255 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les quatre sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille une population végétale peu diversifiée : Agrostide capillaire, Dactyle aggloméré, Plantain lancéolé notamment. Aucune des espèces identifiées ne permet de caractériser la zone comme humide de par le relevé floristique.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie en fin de rapport.

Rue du Pommey 1

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Est du centre bourg, au début de la rue, au Nord de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,170 ha
- Topographie : 255,5 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les cinq sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille une faible variété de plante, typique des prairies mésophiles : Pâturin des prés, Plantain lancéolé, Gaillet commun et Achillée millefeuille par exemple. Aucune des espèces identifiées au sein de la parcelle ne permet de caractériser la zone comme humide de par le relevé floristique.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie en fin de rapport.

Rue du Pommey 2

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Est du centre Bourg, au Nord de la voirie, vers la sortie du village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,120 ha
- Topographie : 255,5 – 256 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les trois sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie en fin de rapport.

Rue du Pâquis 2

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud-Est du centre bourg, au Nord de la voirie, vers la fin de la voirie en impassé.

↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,179 ha
- Topographie : 255 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les quatre sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle est à plus de la moitié recouverte par des graminées, et accueille également de la Pâquerette annuelle, du Trèfle rampant et des prés. Les espèces identifiées ne permettent pas de caractériser la zone comme humide de par le relevé floristique.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie en fin de rapport.



Rue de la station 1

→ Il s'agit d'un secteur de bosquet situé au Sud-Est du centre bourg, à l'Ouest de la voirie.

→ Informations générales.

- Type : Petit bois, bosquet
- Code CORINE biotope : 84.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,400 ha
- Topographie : 255,5 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe))

- Absence de traces d'oxydation pour les cinq sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe))

La parcelle accueille deux strates végétales. La strate arbustive est occupée à plus de la moitié par du Robinier faux-acacia, plante exotique envahissante, suivie par de la Ronce commune et du Sureau noir. La strate herbacée est souvent nue, et peu diversifiée, il y est notamment retrouvé du Pâturin des prés et du Gléchome lierre terrestre. Les espèces dominantes identifiées ne permettent pas de caractériser la zone comme humide de par le relevé floristique.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie en fin de rapport.

Rue de la Station 2

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie situé au Sud-Est du centre bourg, à l'Ouest de la voirie, en face de la station de potabilisation.

↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,161 ha
- Topographie : 255 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages 14 et 15 : classification GEPPA Ia. Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.
- Présence de traces d'oxydation dès la surface pour les sondages 16 et 17 : classification GEPPA Va.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

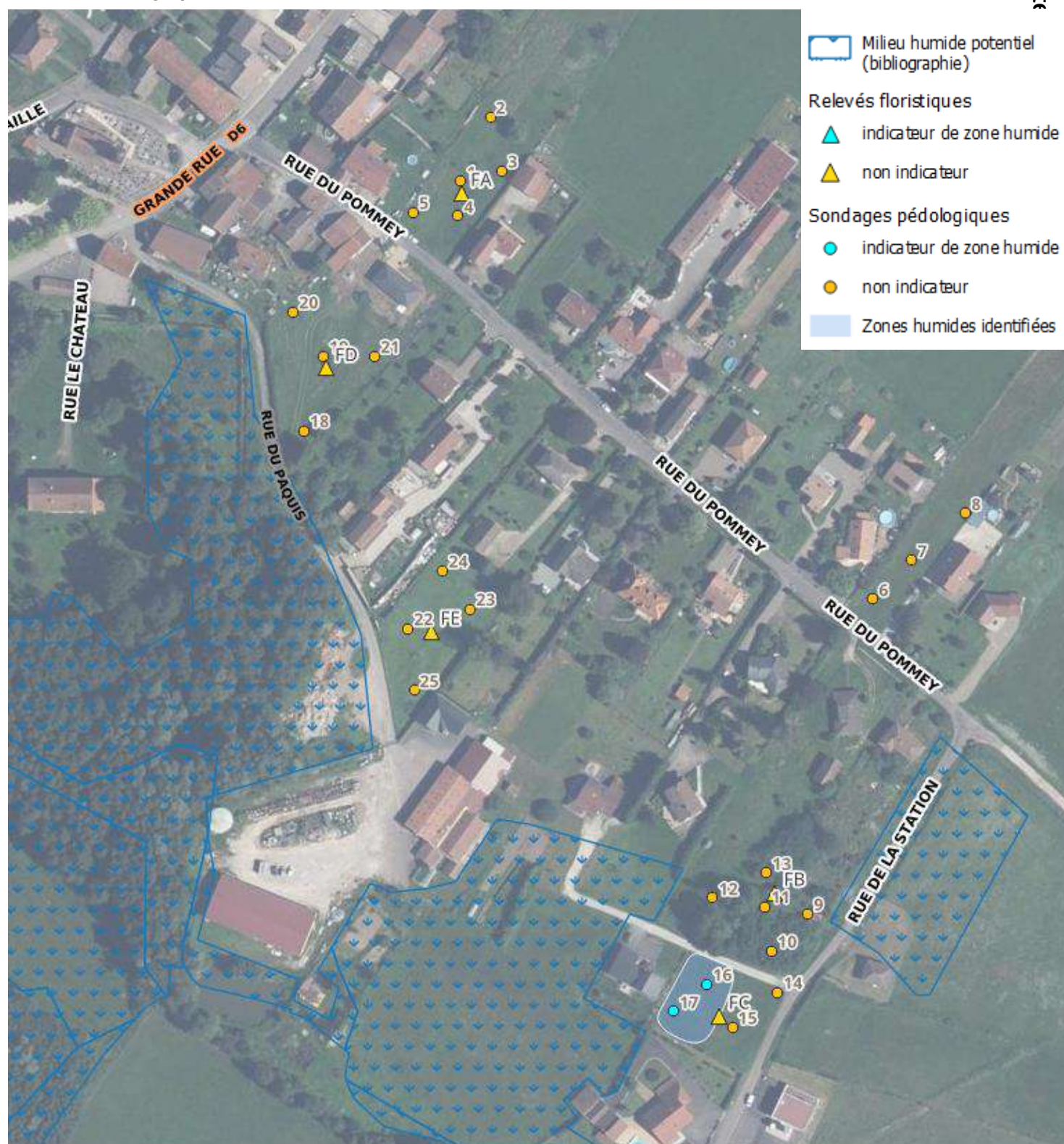
La parcelle accueille une population peu diversifiée d'espèces mésophiles : Gléchome lierre terrestre, Ortie dioïque, Ronce commune par exemple. Aucune des espèces identifiées au sein de la parcelle ne permet de caractériser la zone comme humide de par le relevé floristique.

↪ Conclusion

- **Présence d'une zone humide de 0,073 ha (735,7 m²).**

Voir cartographie en fin de rapport.

Cartographie des relevés sur Sainte-Marie en Chaux.



38.2 Annexes Sainte-Marie-en-Chaux

Relevés pédologiques pour la commune de Sainte-Marie-en-Chaux

Numéro de sondage	Code de la parcelle	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
1	Sainte Marie 5	Alluvions	40cm arrêt cailloux	non	non	la	non
2	Sainte Marie 5	Alluvions	30cm arrêt cailloux	non	non	la	non
3	Sainte Marie 5	Alluvions	30cm arrêt cailloux	non	non	la	non
4	Sainte Marie 5	Alluvions	25cm arrêt cailloux	non	non	la	non
5	Sainte Marie 5	Alluvions	25cm arrêt cailloux	non	non	la	non
6	Sainte Marie 2	Alluvions	15cm arrêt cailloux	non	non	la	non
7	Sainte Marie 2	Alluvions	20cm arrêt cailloux	non	non	la	non
8	Sainte Marie 2	Alluvions	25cm arrêt cailloux	non	non	la	non
9	Sainte Marie 1	Alluvions	25cm arrêt cailloux	non	non	la	non
10	Sainte Marie 1	Alluvions	25cm arrêt cailloux	non	non	la	non
11	Sainte Marie 1	Alluvions	35cm arrêt cailloux	non	non	la	non
12	Sainte Marie 1	Alluvions	40cm arrêt cailloux	non	non	la	non
13	Sainte Marie 1	Alluvions	25cm arrêt cailloux	non	non	la	non
14	Sainte Marie 6	Alluvions	25cm arrêt cailloux	non	non	la	non
15	Sainte Marie 6	Alluvions	20cm arrêt cailloux	non	non	la	non
16	Sainte Marie 6	Alluvions	25cm arrêt cailloux	non	0 cm	Va	oui
17	Sainte Marie 6	Alluvions	25cm arrêt cailloux	non	0 cm	Va	oui
18	Sainte Marie 4	Alluvions	20cm arrêt cailloux	non	non	la	non
19	Sainte Marie 4	Alluvions	20cm arrêt cailloux	non	non	la	non
20	Sainte Marie 4	Alluvions	30cm arrêt cailloux	non	non	la	non
21	Sainte Marie 4	Alluvions	20cm arrêt cailloux	non	non	la	non
22	Sainte Marie 3	Alluvions	25cm arrêt cailloux	non	non	la	non
23	Sainte Marie 3	Alluvions	20cm arrêt cailloux	non	non	la	non
24	Sainte Marie 3	Alluvions	20cm arrêt cailloux	non	non	la	non
25	Sainte Marie 3	Alluvions	20cm arrêt cailloux	non	non	la	non

Relevés floristiques pour la commune de Sainte-Marie-en-Chaux

Strate	Nom commun	Nom latin	FA	FB	FC	FD	FE
a	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>		10%			
a	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>		60%			
a	Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>		30%			
h	Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	10%				+
h	Agrostide capillaire	<i>Agrostis capillaris</i>				30%	
h	Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>		+			
h	Crépide élégante	<i>Crepis pulchra</i>			+		
h	Crépide sp.	<i>Crepis sp.</i>	5%				
h	Dactyle agglomérée	<i>Dactylis glomerata</i>				40%	
h	Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>	20%			10%	
h	Gléchome lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>		30%	25%		
h	Graminée sp.			5%	10%		50%
h	Jonc sp.	<i>Juncus sp.</i>		5%			
h	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	2%				
h	Mousse sp.			5%	5%		
h	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>		5%	20%		
h	Ortie royale	<i>Galeopsis tetrahit</i>			5%		
h	Paquerette annuelle	<i>Bellis annua</i>					15%
h	Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	40%	20%			
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	20%			20%	10%
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	2%				
h	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>				+	+
h	Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>			20%		
h	Séneçon sp.	<i>Senecio</i>	1%				
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>					10%
h	Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>					15%
h	Vergerette sp.	<i>Erigeron sp.</i>	1%				
h	Véronique agreste	<i>Veronica agrestis</i>				+	
Sol nu				30%	15%		
Nombre de plante dominante			4	4	4	3	3
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non
Habitat			38. Prairies mésophiles	84.3 Petits bois, bosquets	38. Prairies mésophiles	38. Prairies mésophiles	38. Prairies mésophiles

vert : espèce caractéristique de zone humide

rouge : espèce exotique envahissante

39.1 Saulx-lès-Vesoul

Secteur Nord-Ouest

- Il s'agit d'un secteur de prairie temporaire (labour) et de prairie permanente situé entre le parking et la RN 57.



→ Informations générales.

- Type : Labour et Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 81, 82 et 38
- Superficie de la zone étudiée = 8,034 ha
- Topographie : 265 – 273 m : pentes moyennes
- Géologie : Calcaire marneux

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages M50, M63, TL51,53,54' et 55 : classification GEPPA Ia.
 - Présence de traces d'oxydation vers 50-75 cm pour les sondages TL2, TL52, M55, 57 et 65 : classification GEPPA IIIb.
 - Présence de traces d'oxydation à partir de 25-45 cm pour les sondages TL3,7,8,10,14, TL18 à 20, TL54'', 56, 57 ; M56, 61, 62, 64, et 68 : classification GEPPA IVc.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.
- Présence de traces d'oxydation dès 0-20 cm pour les sondages TL1, 4 à 6, 9, 11 à 13, 15 à 17, 50, 54 et 58 ; M49, 51 à 54, 58 à 60, 66 et 67 : classification GEPPA Vc.
- Ces sols sont caractéristiques de zone humide.**

→ Étude floristique.

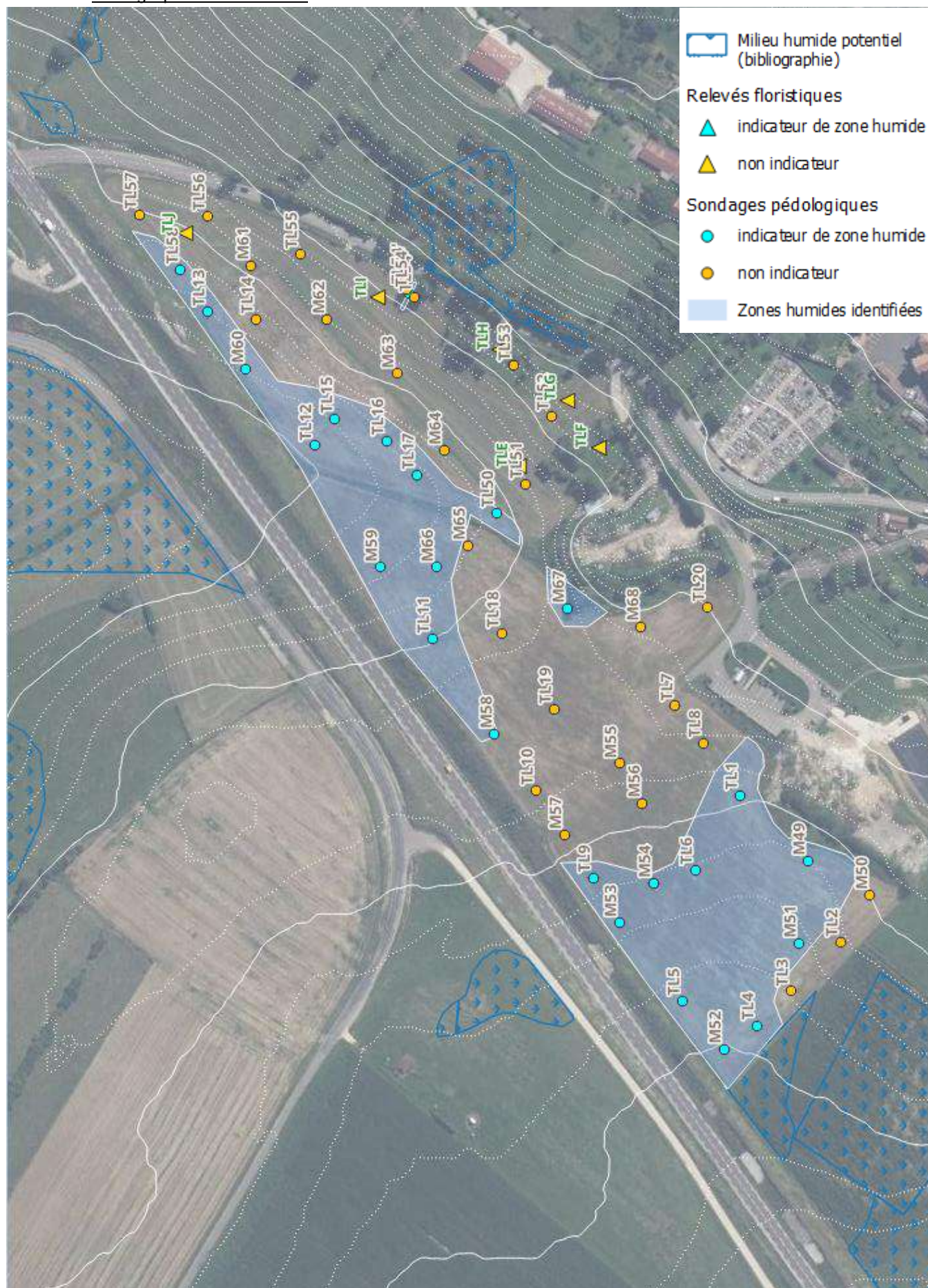
(voir tableau récapitulatif en annexe)

La majeure partie de la zone est labourée. Sur ces secteurs, il n'a pas été réalisé de relevés floristiques (absence de végétation naturelle). La frange Sud-Est est occupée par une prairie avec présence de deux secteurs de verger relictuel. Les relevés de végétations réalisés à ce niveau ne montrent la présence que d'un faible nombre de plante hydrophile, avec un recouvrement faible.

→ Conclusion

- Présence de zone humide en partie basse, en fond de vallon, caractérisées par le critère sol (présence de pseudogley à moins de 25 cm de profondeur). Il y a aussi un petit secteur de zone humide au Sud-Est, au niveau de l'arrivée d'un fossé.

Cartographie des relevés :



Zone économique Nord

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile avec présence d'une haie situé à l'Est de la Grande Rue.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Bordure de haies
- Code CORINE biotope : 38 et 84.2
- Superficie de la zone étudiée = 2,690 ha
- Topographie : 314 – 315,5 : absence de pente
- Géologie : Schiste bitumeux

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage M70 : classification GEPPA Ia.
 - Présence de traces d'oxydation vers 50 cm pour les sondages M69 et M71 : classification GEPPA IIIb.
 - Présence de traces d'oxydation à partir de 30-45 cm pour les sondages TL21, TL23, 24 et 29 ; M72, 73, 78 et 79 : classification GEPPA IVc.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.
- Présence de traces d'oxydation dès 5 - 20 cm pour les sondages TL22, 25 à 28 ; M74 à 77 : classification GEPPA Vc.
- Ces sols sont caractéristiques de zone humide.**

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Seuls les secteurs qui n'avaient pas déjà été classé humide selon le critère sol ont fait l'objet de relevés de la végétation. A ce niveau, aucune végétation caractéristique de zone humide n'a été identifiée.

→ Conclusion

- **Présence de plusieurs zones humides d'une surface totale de 1,287 ha.**

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



Rue Gros Galu

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile donnant directement sur la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,248 ha
- Topographie : 295,5 – 294 m : pente faible
- Géologie : Schiste bitumeux

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL30 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage M79 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle présente une strate herbacée accueillant une grande diversité d'espèces typiques mésophiles : Vulpin des prés, Pissenlit, Trèfle des prés, Renoncule âcre, Vesce commune, Plantain lancéolé, Luzerne lupuline et Lamier pourpre par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique d'une zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

Lotissement Courbot, Nord-Ouest

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et de verger situé au Nord-Ouest du lotissement le Courbot.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Verger
- Code CORINE biotope : 38 et 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,465 ha
- Topographie : 300,5 – 298,5 m : pente légère
- Géologie : Schiste bitumeux

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages TL34 à 36 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation vers 60 cm pour le sondage TL33 : classification GEPPA IIIb.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle est représentative d'une prairie mésophile, avec des espèces typiques : Potentille érigée, Renoncule âcre, Vesce commune, Gaillet commun, Violette et Ciboulette, par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique d'une zone humide.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Cartographie des relevés :

-  Milieu humide potentiel (bibliographie)
- Relevés floristiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
- Sondages pédologiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
-  Zones humides identifiées



Lotissement Courbot, Sud-Ouest

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé dans le prolongement du lotissement Courbot.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,757 ha
- Topographie : 288,5 – 290 m : absence de pente
- Géologie : Schiste bitumeux

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation vers 55 cm pour le sondage TL38 : classification GEPPA IIIb.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 30-40 cm pour les sondages TL37, 39 et 40 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle présente des espèces typiques de prairie mésophile : Renoncule âcre, Potentille érigée, Gaillet commun, Trèfle des prés, Plantain lancéolé, Luzerne lupuline, Vulpin des prés, Carotte sauvage, Flouve odorante notamment. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique d'une zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Ouest Rue du Gorgeau

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à la suite des logements existants.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,771 ha
- Topographie : 281,5 – 282,5 m : absence de pente
- Géologie : Schiste bitumeux

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les quatre sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle est recouverte par plusieurs espèces végétales typiques des prairies mésophiles : Pissenlit, Gaillet des bois, Plantain lancéolé, Potentille rampante, Pâturin et Lotier corniculé par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Cartographie des relevés :

-  Milieu humide potentiel
(bibliographie)
- Relevés floristiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
- Sondages pédologiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
-  Zones humides identifiées

Est rue du Gourgeau

→ Il s'agit d'un secteur de friches.



→ Informations générales.

- Type : Terrains de friche
- Code CORINE biotope : 87.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,156 ha
- Topographie : 280 – 281 m : absence de pente
- Géologie : Schiste bitumeux

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.
- Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.**

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

En tant que terrain de friche, cette parcelle accueille des espèces pionnières. Il est remarqué une grande proportion de Renouée du Japon, espèce exotique, invasive et envahissante. D'autres espèces sont également surreprésentées au sein du milieu : des graminées, des Sénéçons, du Cabaret des oiseaux et du Gaillet des bois par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Rue de la Courbière

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé entre les rues du lotissement des vergers et du lotissement de la Courbière.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,115 ha
- Topographie : 286 – 285,5 m : absence de pente
- Géologie : Schiste bitumeux

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 135 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 45 cm pour les sondages 144 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La diversité au sein de la parcelle est très appauvrie. Seul deux espèces mésophiles dominant : la Renoncule bulbeuse et le Pâturin. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue des Lys

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au bout du lotissement des Vignes.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,241 ha
- Topographie : 286,5 – 288 m : absence de pente
- Géologie : Schiste bitumeux

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 137 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 40 cm pour les sondages 146 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle présente deux strates. La strate arbustive est entièrement dominée par le Cerisier. La strate herbacée est représentative d'une prairie mésophile, avec des espèces typiques : Pâturin, Luzerne d'Arabie, Plantain lancéolé, Renoncule bulbeuse et Trèfle des prés. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique d'une zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue de la Courbière

→ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile et de verger situé en dessous du lotissement des Prés



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Verger
- Code CORINE biotope : 38 et 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,281 ha
- Topographie : 274 – 276,5 m : pente légère
- Géologie : Schiste bitumeux

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle possède deux strates de végétation. La première strate arbustive est majoritairement composée de Pommier sauvage et de cerisier. La strate herbacée accueille plusieurs espèces mésophiles typiques : Pâturin, Potentille rampante, Plantain lancéolé et Pissenlit par exemple. Aucune espèce identifiée dans les différentes strates n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :

Lotissement les Vignes

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et de friche en face des logements Habitat 70.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Friche
- Code CORINE biotope : 38 et 87.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,406 ha
- Topographie : 272,5 – 273 : absence de pente
- Géologie : Calcaire marneux

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les trois sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Étude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Pelouse mésophile et friche arbustive, avec présence de ronces sur toutes la partie basse (talus des remblais). Une seule espèce indicative de zone humide, avec un faible recouvrement.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Cartographie des relevés :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

39.2 Annexes Saulx-lès-Vesoul

Relevés pédologiques pour la commune de Saulx-lès-Vesoul

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S133	argilo-limoneux	70cm arrêt argiles	non	non	Ia	non
S142	argilo-limoneux	60cm arrêt argiles	non	non	Ia	non
S135	argilo-limoneux	40cm arrêt argiles	non	non	Ia	non
S144	limono-argileux	65cm arrêt argiles	non	45cm	IVc	non
S137	limono-argileux	40cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S146	Limono-argileux et débris de bois	55cm arrêt cailloux	non	40cm	IVc	non
S139	argilo-limoneux	45cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S141	argilo-limoneux	40cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S148	Limono-argileux	50cm arrêt argiles	non	non	Ia	non
S150	Limono-argileux	45cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S152	Limono-argileux, cailloux et débris bois	55cm arrêt argiles	non	non	Ia	non
TL 1	Marnes	120 cm	non	20 cm	V c	oui
TL 2	Marnes	120 cm	non	50 cm	III b	non
TL 3	Marnes	120 cm	non	35 cm	IV c	non
TL 4	Marnes	60 cm	0 cm	0 cm	Vc	oui
TL 5	Marnes	120 cm	non	20 cm	V c	oui
TL 6	Marnes	70 cm	non	15 cm	V c	oui
TL 7	Marnes	120 cm	non	45 cm	IV c	non
TL 8	Marnes	120 cm	non	30 cm	IV c	non
TL 9	Marnes	120 cm	non	15 cm	V c	oui
TL 10	Marnes	120 cm	non	25 cm	IV c	non
TL 11	Marnes	120 cm	non	20 cm	V c	oui
TL 12	Marnes	70 cm / nappe	0 cm	0 cm	V c	oui
TL 13	Marnes	120 cm	non	20 cm	V c	oui
TL 14	Marnes	120 cm	non	30 cm	IV c	non

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
TL 15	Marnes	60 cm/ marne	0 cm	0 cm	V c	oui
TL 16	Marnes	80 cm/marne	non	20 cm	V c	oui
TL 17	Marnes	80 cm/marne	non	20 cm	V c	oui
TL 18	Marnes	120 cm	non	30 cm	IV c	non
TL 19	Marnes	120 cm	40 cm	30 cm	IV c	non
TL 20	Marnes	120 cm	non	35 cm	IV c	non
TL 21	Schistes	80 cm/ schiste	non	30 cm	IV c	non
TL 22	Schistes	70 cm /schiste	0 cm	20 cm	V c	oui
TL 23	Schistes	60 cm/ schiste	non	30 cm	IV c	non
TL 24	Schistes	65 cm/ schiste	non	25 cm	IV c	non
TL 25	Schistes	65 cm/ schiste	0 cm	15 cm	V c	oui
TL 26	Schistes	70 cm/ schiste	non	15 cm	V c	oui
TL 27	Schistes	70 cm/ schiste	non	15 cm	V c	oui
TL 28	Schistes	70 cm/ schiste	non	10 cm	Vc	oui
TL 29	Schistes	75 cm/ schiste	non	35 cm	IVc	non
TL 30	Schistes	50 cm/ schiste	non	non	Ia	non
TL 31	Marne	remblais sur 50 cm	non	non	Ia	non
TL32	Marne	remblais grossiers	non	non	Ia	non
M49	Marnes	60 cm arrêt argile	0 cm	20 cm	Vc	oui
M50	Marnes	80 cm arrêt argile	non	non	Ia	non
M51	Marnes	55 cm arrêt eau	0 cm	15cm	Vc	oui
M52	Marnes	75 cm arrêt eau	75 cm	5cm	Vc	oui
M53	Marnes	85 cm arrêt argiles	non	5 cm	Vc	oui
M54	Marnes	90 cm arrêt argile	non	15 cm	Vc	oui
M55	Marnes	90 cm arrêt argile	non	75 cm	IIIb	non
M56	Marnes	85 cm arrêt argiles	non	30 cm	IVc	non
M57	Marnes	95 cm arrêt argiles	non	50 cm	IIIb	non

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
M58	Marnes	95 cm arrêt argiles	non	20 cm	Vc	oui
M59	Marnes	80 cm arrêt argile + eau	65 cm	15 cm	Vc	oui
M60	Marnes	60 cm arrêt argile	50 cm	22 cm	Vc	oui
M61	Marnes	80 cm arrêt argiles	non	35 cm	IVc	non
M62	Marnes	90 cm arrêt argile	non	40 cm	IVc	non
M63	Marnes	80 cm arrêt argile	non	non	Ia	non
M64	Marnes	75 cm arrêt argiles	non	35 cm	IVc	non
M65	Marnes	85 cm arrêt argiles	non	55 cm	IIIb	non
M66	Marnes	80 cm arrêt argile	non	24 cm	Vc	oui
M67	Marnes	80 cm arrêt sable	non	10 cm	Vc	oui
M68	Marnes	90cm arrêt argile	non	45 cm	IVc	non
M69	Schistes	80 cm arrêt argiles	non	50 cm	IIIb	non
M70	Schistes	55 cm arrêt sable	non	non	Ia	non
M71	Schistes	75 cm arrêt sable	non	50 cm	IIIb	non
M72	Schistes	60 cm arrêt sable	non	40 cm	IVc	non
M73	Schistes	45 cm arrêt cailloux	non	35 cm	IVc	non
M74	Schistes	25 cm arrêt cailloux	non	15 cm	Vc	oui
M75	Schistes	90 cm arrêt marne	non	5 cm	Vc	oui
M76	Schistes	50 cm arrêt sable	non	20 cm	Vc	oui
M77	Schistes	60 cm arrêt argile	non	20 cm	Vc	oui
M78	Schistes	80 cm arrêt argile	non	45 cm	IVc	non
M79	Schistes	50 cm arrêt argile	non	30 cm	IVc	non
M80	Marne	80 cm remblais	non	non	Ia	non
TL33	Schiste	100 cm sur schiste	non	60 cm	IIIb	non
TL34	Schiste	40 cm/ schiste	non	non	Ia	non

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
TL35	Schiste	20 cm/ schiste	non	non	Ia	non
TL36	Schiste	20 cm/ schiste	non	non	Ia	non
TL37	Schiste	90 cm/ schiste	non	30 cm	Ivc	non
TL38	Schiste	100 cm/ schiste	non	55 cm	IIIb	non
TL39	Schiste	30 cm/ schiste	non	30 cm	Ivc	non
TL40	Schiste	40 cm/ schiste	non	40 cm	Ivc	non
TL50	Schiste	70 cm/ schiste	non	20 cm	Vc	oui
TL51	Schiste	50cm/ schiste	non	non	Ia	non
TL52	Schiste	65cm/ schiste	non	50 cm	IIIb	non
TL53	Schiste	60cm/ schiste	non	non	Ia	non
TL54	Schiste	40cm/ schiste	non	0 cm	Vc	oui
TL54'	Schiste	40cm/ schiste	non	non	Ia	non
TL54"	Schiste	50cm/ schiste	non	30 cm	Ivc	non
TL55	Schiste	70cm/ schiste	non	non	Ia	non
TL56	Schiste	70cm/ schiste	non	40cm	Ivc	non
TL57	Schiste	70cm/ schiste	non	35 cm	Ivc	non
TL58	Schiste	60cm/ schiste	non	0 cm	Vc	oui

Relevés floristiques pour la commune de Saulx-lès-Vesoul

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F66	F67	F68	F69	F70
a	Cerisier	<i>Prunus sp.</i>	30%		100%		
a	Noisetier commun	<i>Corylus avellana</i>	10%				
a	Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>	50%				
h	Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>					+
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>	5%	5%			
h	Cabaret des oiseaux	<i>Dipsacus fullonum</i>					15%
h	Coronille bigarrée	<i>Securigera varia</i>				5%	
h	Gaillet des bois	<i>Galium sylvaticum</i>				20%	10%
h	Graminées sp.						25%
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>		5%	5%	+	
h	Fausse gesse	<i>Vicia lathyroides</i>				5%	
h	Liondent sp.	<i>Leontodon sp.</i>			10%		
h	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>				10%	
h	Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>			15%		
h	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>					5%
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	30%	20%	20%	10%	
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>	10%			25%	
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	15%	+	15%	15%	
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	15%	15%		10%	
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>		30%	15%		
h	Renoncule des bois	<i>Ranunculus serpens</i>	5%	5%			
h	Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>					30%
h	Ronce commune	<i>Rubus plicatus</i>	5%				
h	Seneçon sp.	<i>Senecio sp.</i>					15%
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>			15%		
h	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>		15%			
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>	5%				
Sol nu			10%	5%	5%	0%	0%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			6	2	7	6	5
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles + 83,2 Vergers	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	87 Terrains en friche

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	TL A	TL B	TL C	TL D
h	Ciboulette	<i>Allium schoenoprasum</i>			5%	5%
h	Vulpin des près	<i>Alopecurus pratensis</i>	15%			15%
h	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	5%	2%	5%	10%
h	Bourse à pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>			5%	
h	Cirse commun	<i>Cirsium vulgare</i>				2%
h	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>			15%	
h	Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	5%	5%		
h	Fétuque élevée	<i>Lolium arundinaceum</i>		15%		
h	Sol nu	na			5%	5%
h	Plantain lanceole	<i>Plantago lanceolata</i>			5%	5%
h	Plantain moyen	<i>Plantago media</i>			2%	
h	Pâturin de près	<i>Poa pratensis</i>			10%	
h	Potentille érigée	<i>Potentilla erecta</i>	5%		5%	
h	Stellaire holostée	<i>Rabelera holostea</i>			2%	
h	Renoncule acre	<i>Ranunculus acris</i>	5%	15%	5%	2%
h	Petite Oseille	<i>Rumex acetosella</i>		2%		
h	Pissenlit	<i>Taraxacum sp.</i>	5%	5%	5%	5%
h	Trèfle des près	<i>Trifolium pratense</i>	10%	10%	20%	10%
h	Véronique commune	<i>Veronica persica</i>			5%	
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			7	5	11	6
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non
Habitat			38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	TL E	TL F	TL G	TL H	TL I	TL J
A	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>		15%				
A	Aubépine monogine	<i>Crataegus monogyna</i>				15%		
A	Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>				10%		
A	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>		5%				
A	Noyer commun	<i>Juglans regia</i>		20%		15%		
A	Pommier cultivé	<i>Malus sp.</i>		10%				
A	Cerisier cultivé	<i>Prunus sp.</i>				10%		
A	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>		5%		15%		
A	Eglantier	<i>Rosa canina</i>		5%		15%		
A	Gui blanc	<i>Viscum album</i>		5%				
h	Ciboulette	<i>Allium schoenoprasum</i>	5%			5%	5%	5%
h	Vulpin des près	<i>Alopecurus pratensis</i>	10%	5%				
h	Arum tacheté	<i>Arum maculatum</i>		5%		10%		
h	Cardamine des près	<i>Cardamine pratensis</i>	5%	5%	5%	5%	5%	5%
h	Aubépine monogine	<i>Crataegus monogyna</i>		5%				
h	Carotte	<i>Daucus carota</i>			5%		5%	
h	Ficaire	<i>Ficaria verna</i>		2%		5%		
h	Gailllet commun	<i>Galium mollugo</i>	5%		5%	5%	5%	
h	Benoite commune	<i>Geum urbanum</i>		5%		5%		
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>		5%				
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>	2%					
h	Sol nu	na	5%		10%		10%	10%
h	plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>			5%		2%	10%
h	Potentille érigée	<i>Potentilla erecta</i>	5%			5%		
h	Primevère officinale	<i>Primula veris</i>		2%	5%		10%	
h	Stellaire holostée	<i>Rabera holostea</i>		5%		15%		
h	Renoncule acre	<i>Ranunculus acris</i>	15%		15%		15%	5%
h	Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>		45%		10%		
h	Pissenlit	<i>Taraxacum sp.</i>	5%		5%		5%	5%
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>			5%			5%
h	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	2%					
h	Véronique à feuille de lierre	<i>Veronica hederifolia</i>				5%		
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>	5%				2%	
h	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>		5%				
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			8	16	8	13	7	6
Dont espèces indicatrices de zones humides			1	1	1	1	1	1
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non
Habitat			Prairie temporaire	Verger	Prairie permanente	Verger	Prairie temporaire	Prairie temporaire

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	TL K	TL L	TL M	TL N	TL O	TL P	TL Q
h	Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	5%						
h	Ciboulette	<i>Allium schoenoprasum</i>		5%					
h	Vulpin des près	<i>Alopecurus pratensis</i>				20%	15%		15%
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>						20%	
h	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	5%	2%				5%	
h	Chardon	<i>Carduus sp.</i>			5%				
h	Colchique	<i>Colchicum autumnale</i>		2%			2%		
h	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>					10%		
h	Gaillet Commun	<i>Galium mollugo</i>	20%	5%	5%			10%	2%
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>			5%				
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>							2%
h	Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>							5%
h	Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>				10%	10%	10%	5%
h	Myosotis hérissé	<i>Myosotis ramosissima</i>						5%	2%
h	Sol nu	na			10%	5%			5%
h	Jonquille	<i>Narcissus jonquilla</i>		2%					
h	Plantain lanceolee	<i>Plantago lanceolata</i>			5%	5%	5%	10%	5%
h	Potentille érigée	<i>Potentilla erecta</i>	25%	15%	10%	5%			
h	Primevère	<i>Primula veris</i>		2%					
h	Renoncule acre	<i>Ranunculus acris</i>		5%	5%	5%	2%	10%	5%
h	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	5%						
h	Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>	30%						
h	Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>	5%						
h	Pissenlit	<i>Taraxacum sp.</i>	5%		10%	5%			10%
h	Trèfle des près	<i>Trifolium pratense</i>			5%	10%	10%	10%	10%
h	Véronique commune	<i>Veronica persica</i>							2%
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>		5%	5%	5%			5%
h	Violette	<i>Viola odorata</i>		5%					
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			3	6	9	8	5	6	8
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non	non
Habitat			Pelouse	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile

40.1 Servigney

Rue de la Croix de l'Age

↪ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile situé au Nord-Est du centre bourg, à l'Est de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,060 ha (600,9 m²)
- Topographie : 314,5 – 312,5 : pente moyenne
- Géologie : Calcaires

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 120 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 45 cm pour le sondage 117 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Les espèces présentes au sein de la parcelle correspondent à des espèces typiques de prairies mésophiles : Pâturin, Pissenlit, Renoncule bulbeuse, Ronce commune, Dactyle aggloméré et Vesce des haies par exemple. Aucune des espèces identifiées sur la zone n'est caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rue de la Croix de l'Age



 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue des Landres

→ Il s'agit de secteurs de prairie mésophile situé au Nord-Ouest du centre bourg, au Sud de la voirie.

→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,130 ha
- Topographie : 313 – 312m : absence de pente
- Géologie : Calcaires

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation vers 50 cm pour le sondage M96 : classification GEPPA IIIb.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 cm pour le sondage TL1 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion : absence de zone humide

Cartographie des relevés rue des Landre et rue Basse 1:



Rue Basse 1

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé dans la partie Sud du centre Bourg, au Sud de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,079 ha (785,8 m²)
- Topographie : 305,5 – 308 m : pente légère
- Géologie : Calcaires

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 cm pour le sondage 105 : classification GEPPA IVc.
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 118 : classification GEPPA Ia.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Aucune espèce de zone humide n'a été répertoriée sur ce secteur. Les espèces dominantes appartiennent aux espèces mésophiles typiques : Pissenlit, Achillée noble, Renoncule bulbeuse, Rumex à feuilles obtuses, Grande oseille, Pâleurin et Trèfle des prés.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

Rue Basse 2

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud-Est du centre bourg, au Sud de la voirie



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,142 ha
- Topographie : 297,5 – 299 m : pente forte
- Géologie : Calcaires

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 35 cm pour le sondage 114 : classification GEPPA IVc. Ce n'est pas caractéristique de zone humide
- Présence de traces d'oxydation dès 15 cm pour les sondages 103 et 116 : classification GEPPA Vc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle de prairie mésophile est majoritairement dominée par trois espèces végétales : Le Pâturin, la Renoncule bulbeuse, et la Renoncule rampante. Cette dernière espèce est caractérisée comme étant hygrophile et représentative des milieux humides, mais sa présence seule ne permet pas de caractériser la totalité du site comme étant une zone humide.

→ Conclusion

- **Présence de zone humide sur une surface de 0,091 ha (907 m²).**

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés Rue Basse 2 :



 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

40.2 Annexes Servigney

Relevés pédologiques pour la commune de Servigney

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S103	Calcaires	50cm arrêt argiles	non	15cm	Vc	oui
S114	Calcaires	75cm arrêt argile	non	35cm	IVc	non
S116	Calcaires	50cm arrêt cailloux	non	15cm	Vc	oui
S105	Calcaires	50cm arrêt cailloux/remblais	non	35cm	IVc	non
S118	Calcaires	30cm arrêt cailloux/remblais	non	non	Ia	non
S117	Calcaires	65cm arrêt argiles	non	45cm	IVc	non
S120	Calcaires	55cm arrêt argiles et bois	non	non	Ia	non
TL1	calcaire marneux	75 cm / marne	non	35 cm	IV c	non
M96	calcaire marneux	85 cm arrêt marne	non	50 cm	IIIb	non

Relevés floristiques pour la commune de Servigney

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F55	F56	F57
h	Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>		15%	
h	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>			5%
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>		5%	
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	25%	10%	30%
h	Dactyle aggloméré	<i>Poa trivialis</i>	15%		15%
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	5%		5%
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	20%	15%	10%
h	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	30%		
h	Ronce commune	<i>Rubus plicatus</i>			10%
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	5%	10%	
h	Rumex à feuille obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>		10%	
h	Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>			+
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>		25%	10%
h	Trèfle moyen	<i>Trifolium medium</i>			5%
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>		10%	
h	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>			10%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			3	7	6
Dont espèces indicatrices de zones humides			1	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile

41.1 Vallerois-le-Bois

Baslières

Rue des Vallées

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et de remblais situé dans la partie Nord du hameau.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Zone rudérale
- Code CORINE biotope : 38 et 87.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,155 ha
- Topographie : 312 – 310 m : Légère pente
- Géologie : Dalle nacrée, calcaire sur lit marneux

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

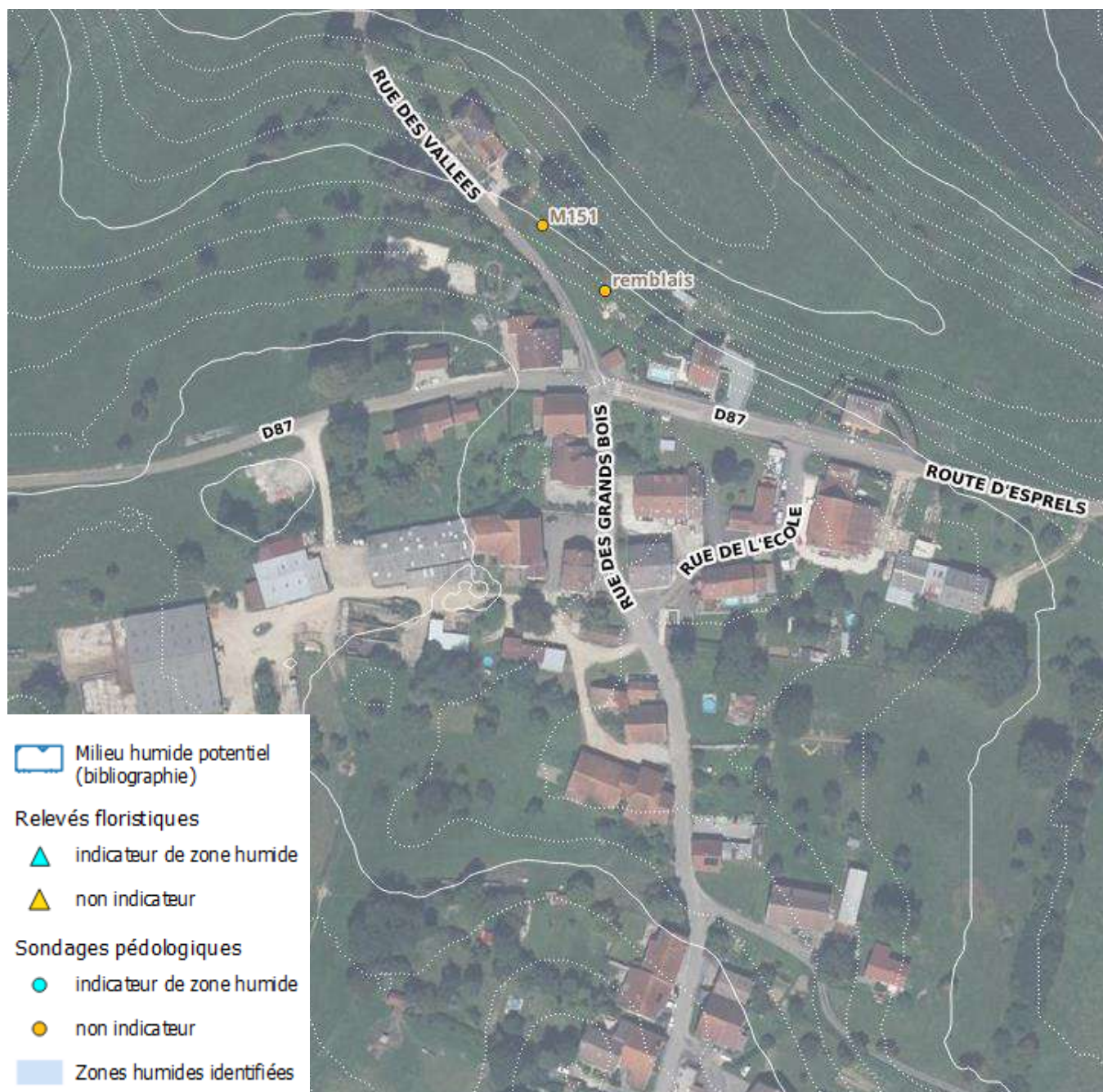
- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés à Baslières :



Secteur agricole

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile de fauche situé au Nord-Est de Baslières, au Nord de la RD 9, en bordure de chemin d'exploitation.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile de fauche
- Code CORINE biotope : 38.2
- Surface de la zone étudiée = 0,336 ha
- Topographie : 330 – 331 m : Légère pente
- Géologie : Dalle nacrée, calcaire sur lit marneux

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés (TL 2 et TL 3) : classification GEPPA Ia.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Les espèces herbacées présentes au sein de la parcelle correspondent à des prairies mésophiles de fauche : Pâturin, Gaillet commun, Crépis bisannuel, Brome mou et Renoncule bulbeuse par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés en secteur agricole :



Secteur agricole 2

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile de fauche situé au Nord du secteur précédent, à proximité d'un bosquet.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile de fauche
- Code CORINE biotope : 38.2
- Surface de la zone étudiée = 0,125 ha
- Topographie : 338,5 – 339,5 m : Légère pente
- Géologie : Dalle nacrée, calcaire sur lit marneux

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé (TL 5) : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Les espèces herbacées présentes sont peu diversifiées, et correspondent à des prairies mésophiles de fauche : Brome mou, Crépis bisannuel, Pâturin, Petite pimprenelle et Renoncule âcre par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.



Secteur agricole 3

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile de fauche situé à l'Est du précédent, le long d'un bois.

→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile de fauche
- Code CORINE biotope : 38.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,222 ha
- Topographie : 342 m : absence de pente
- Géologie : Dalle nacrée, calcaire sur lit marneux

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 40 cm pour le sondage réalisé (TL 4) :
classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Les espèces herbacées présentes sont peu diversifiées, et correspondent à des prairies mésophiles de fauche : Brome mou, Renoncule âcre, Flouve odorante, Plantain lancéolé et Grande oseille par exemple. Aucune des espèces dominantes identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

Vallerois Bourg

Route de Baslières

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord-Est du village, au Nord de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Surface de la zone étudiée = 0,168 ha
- Topographie : 313,5 – 311,5 m : Légère pente
- Géologie : Dalle nacrée, calcaire à lit marneux

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion : Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés route de Baslières :

 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue des Jardins

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud du village, à l'extrémité Ouest de la rue.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,124 ha
- Topographie : 314,5 – 312,5 m : Légère pente
- Géologie : Marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

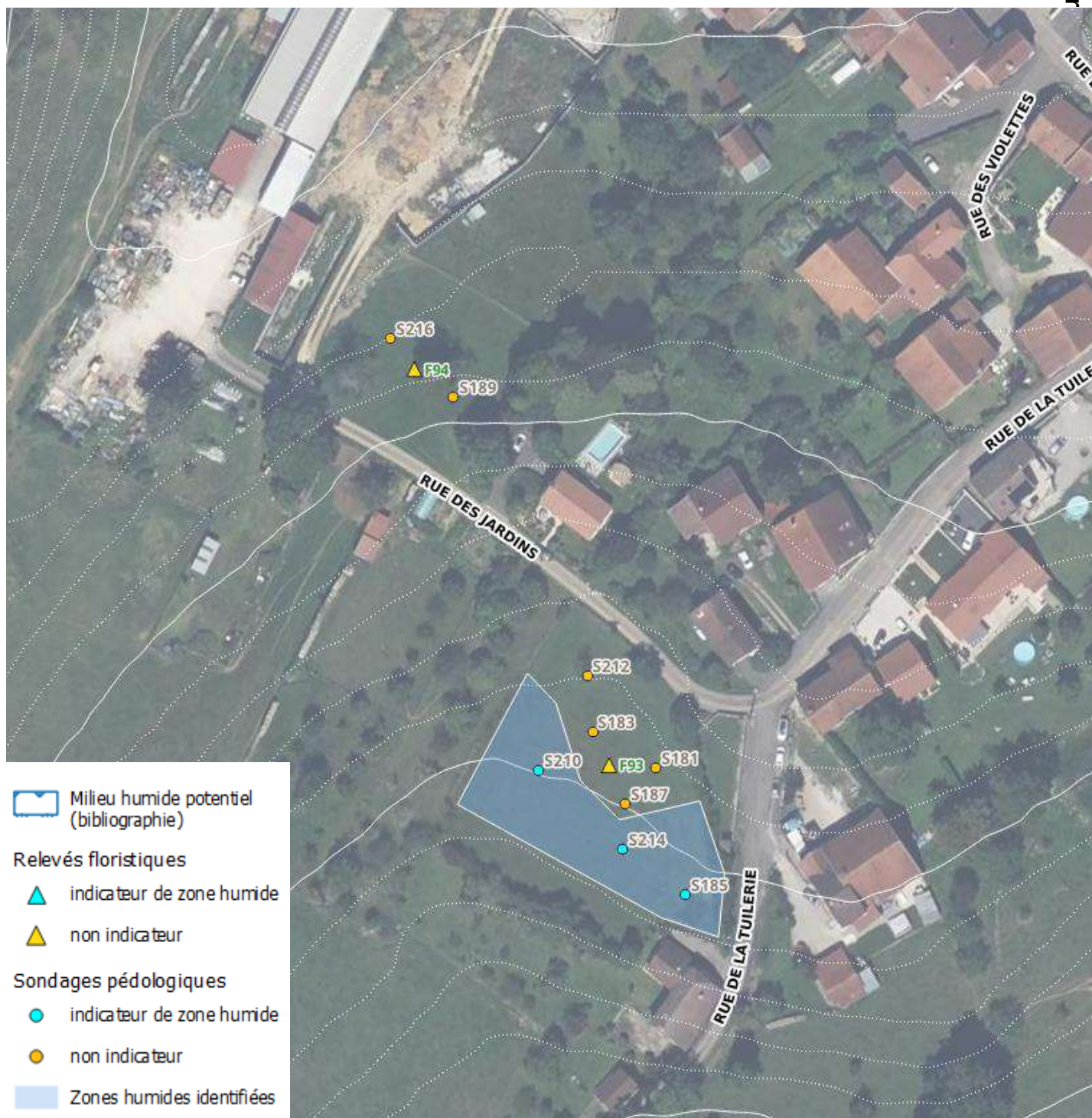
Il existe deux strates végétales au sein de la parcelle. La strate arbustive est représentée par une abondance égale de Noyer et de Cerisier. Les espèces herbacées présentes ne sont pas humides, et correspondent pour la plupart à des prairies mésophiles : Pâturin, Plantain lancéolé, Renoncule bulbeuse. Aucune des espèces identifiées par strates n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés rue des Jardins et rue de la Tuilerie :



Rue de la Tuilerie

- ↪ Il s'agit d'un secteur de jardin/verger et d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud du village, à l'angle avec la rue des Jardins.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,225 ha
- Topographie : 320,5 – 318,5 m : légère pente
- Géologie : Marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation entre 35-45 cm pour les sondages 181, 183, 187, 212 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

- Présence de traces d'oxydation dès 5, 15 et 20 cm pour les sondages 185, 210, 214 : classification GEPPA Vc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La majorité de la parcelle accueille des espèces typiques de prairie mésophile : Petite pimprenelle, Pâturin et Potentille rampante par exemple. Un plant de Robinier acacia, espèce exotique envahissante, a aussi été identifié sur la zone. Aucune de ces espèces dominantes n'est caractéristique d'une zone humide.

↪ Conclusion

- **Présence de zone humide sur une surface de 0,124 ha.**

Voir cartographie page précédente

41.2 Annexes Vallerois-le-Bois

Relevés pédologiques pour la commune de Vallerois-le-Bois

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S181	argilo-limoneux	60cm arrêt argiles	non	40cm	IVc	non
S183	argilo-limoneux	70cm arrêt argiles	non	35cm	IVc	non
S185	argilo-limoneux	65cm arrêt argiles	non	5cm	Vc	oui
S187	argilo-limoneux	60cm arrêt argiles	non	40cm	IVc	non
S210	argilo-limoneux	70cm arrêt argiles	non	20cm	Vc	oui
S212	argilo-limoneux	60cm argiles	non	45cm	IVc	non
S214	argilo-limoneux	70cm arrêt argiles	non	15cm	Vc	oui
S189	Limoneux caillouteux	50cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S216	Limoneux caillouteux	45cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
TL1	calcaire	40cm/ cailloux	non	non	Ia	non
M150	calcaire	roche affleurante	non	non	Ia	non
M151	calcaire	5 cm/ roche	non	non	Ia	non
TL2	calcaire	15cm/ cailloux	non	non	Ia	non
TL3	calcaire	15cm/ cailloux	non	non	Ia	non
TL4	calcaire	90cm/ marnes	non	40 cm	Ivc	non
TL5	calcaire	15cm/ cailloux	non	non	Ia	non

Relevés floristiques pour la commune de Vallerois-le-Bois

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F93	F94	CF5"	CF6"	CF7"
A	Noyer	Juglans regia		50%			
A	Cerisier	Prunus sp.		50%			
h	Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum			2%	10%	5%
h	Pâquerette	Bellis perennis			5%	+	
h	Brome mou	Bromus hordeaceus			10%	40%	40%
h	Brome stérile	Bromus sterilis					5%
h	Cardamine des prés	Cardamine pratense				5%	+
h	Crépis bisannuel	Crepis biennis			15%		10%
h	Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata			5%		
h	Gaillet commun	Galium mollugo			15%		
h	Knautie des champs	Knautia arvensis			+		
h	Luzerne lupuline	Medicago lupulina			+		+
h	Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	5%	25%	5%	10%	2%
h	Pâturin sp.	Poa pratensis	20%	30%			
h	Pâturin commun	Poa trivialis			20%	2%	10%
h	Potentille rampante	Potentilla reptans	20%				
h	Renoncule âcre	Ranunculus acris				20%	10%
h	Renoncule bulbeuse	Ranunculus bulbosus	5%	20%	10%		
h	Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia	+				
h	Grande oseille	Rumex acetosa		5%	5%	5%	5%
h	Saule à oreillettes	Salix aurita	+				
h	Sauge des prés	Salvia pratensis			5%		
h	Petite pimprenelle	Sanguisorba minor	30%				10%
h	Pissenlit sp.	Taraxacum sp.			+	+	
h	Trèfle des prés	Trifolium pratense	10%			5%	+
h	Véronique filiforme	Veronica filiformis			+	+	
h	Vesce commune	Vicia sativa			2%		
h	Graminées sp.		10%	15%	+		
Sol nu			0%	5%	0%	0%	0%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			3	5	3	2	2
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairies mésophiles	38.2 Prairies mésophiles de fauche	38.2 Prairies mésophiles de fauche	38.2 Prairies mésophiles de fauche

En rouge : espèce invasive

En vert : espèce indicatrice de zone humide

42.1 Velleminfroy

Restaurant de la Source

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et parc d'agrément situé au Nord du village, autour du restaurant et de la source minérale.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et parc urbain
- Code CORINE biotope : 38 et 85.1
- Superficie de la zone étudiée = 1.4 ha
- Topographie : Forte pente vers l'Ouest
- Géologie : Marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Sur la prairie, au Sud de la zone étudiée, il y a présence d'un sol hydromorphe sur éboulis marneux. Cependant, un seul sondage, correspondant à une « **mouillère** » localisée, présente un niveau de pseudogley à moins de 25 cm de profondeur, **caractéristique d'une zone humide réglementaire**.
- La pelouse présente derrière le restaurant, au niveau de la terrasse, repose sur un remblai grossier, ne présentant pas de signe d'oxydo-réduction.
- Le secteur de pelouse situé entre le restaurant et la route repose sur des éboulis marneux, mais sans trace d'oxydoréduction (pente et taux de cailloux plus important).

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

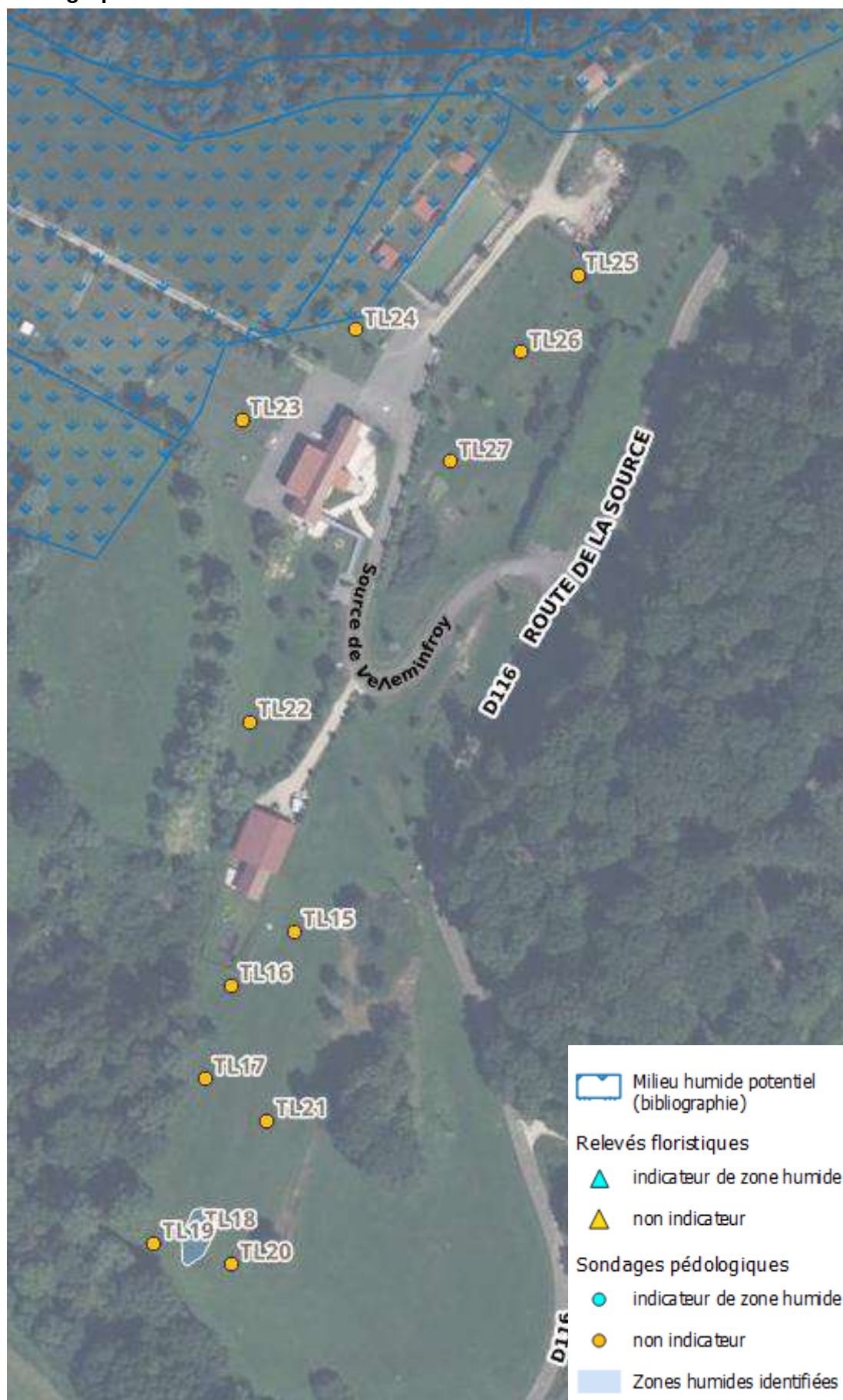
Présence d'espèce de prairie mésophile à fraîche, avec présence de deux espèces indicatrices de zones humides, la cardamine des prés, présente presque partout mais avec un faible recouvrement, et des pieds de joncs au niveau de la mouillère sur la partie Sud.
La végétation n'est pas indicatrice de zone humide selon l'arrêté

↪ Conclusion

Présence d'une zone humide localisée de 120 m² dans la partie Sud de la zone d'étude, au niveau d'une mouillère.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés autour du restaurant :



Rue des Echarrières 1

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Ouest du village, au Sud de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,181 ha
- Topographie : 311 – 315 m : forte pente
- Géologie : Calcaire marneux

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 60 cm pour le sondage 163 : classification GEPPA IIIb.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 50-55 cm pour les sondages 182 et 184 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

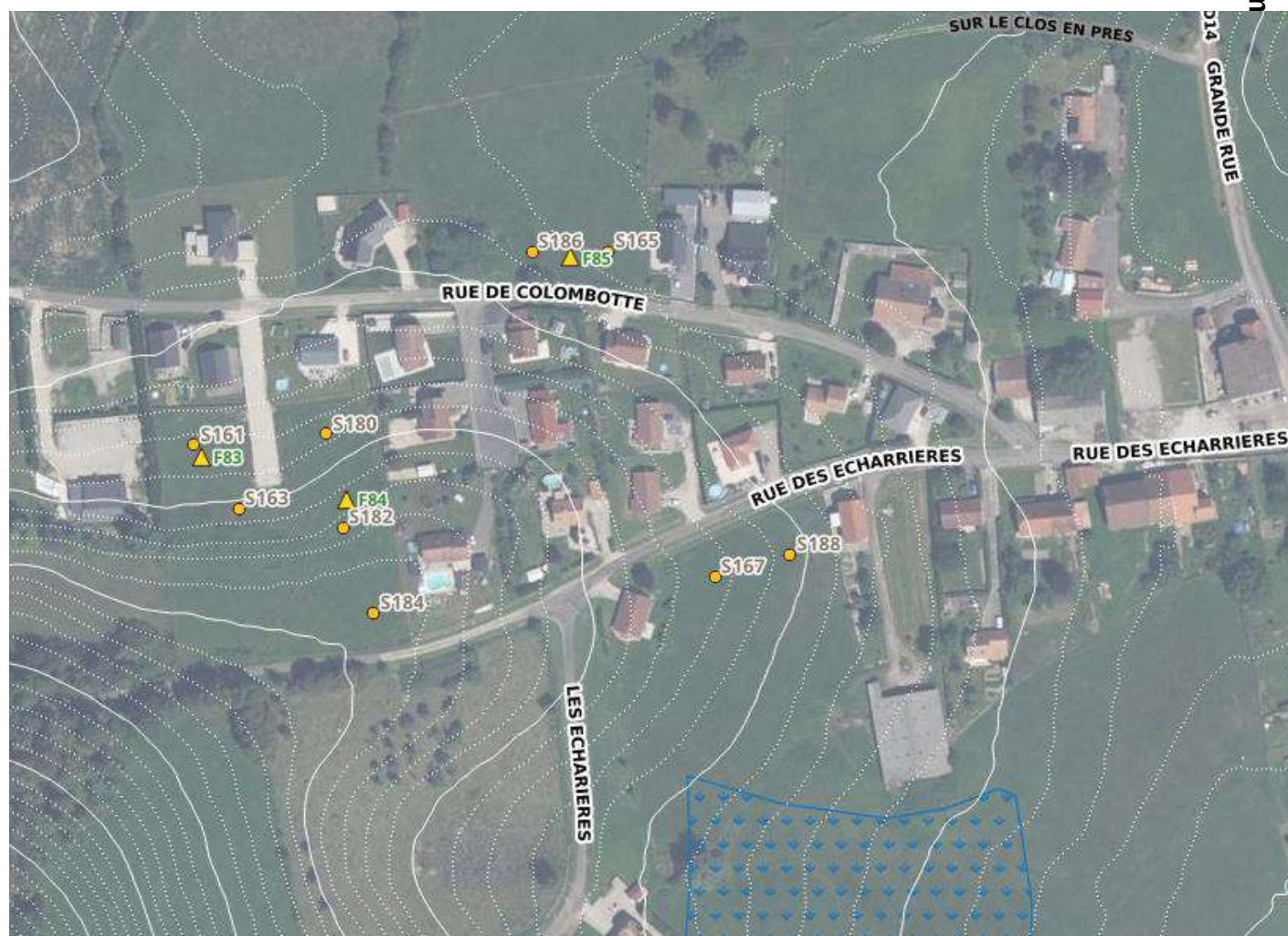
Sur cette parcelle sont regroupés plusieurs espèces mésophiles : différents graminées, Gesse des prés, Pâturin, Pissenlit, Plantain lancéolé et Renoncule bulbeuse par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rues des Echarrières et de Colombotte :



-  Milieu humide potentiel (bibliographie)
- Relevés floristiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
- Sondages pédologiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
-  Zones humides identifiées

Rue de Colombotte 1

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé dans le lotissement communal de Moutenot, à l'Ouest du village, à l'Ouest de la voirie interne du lotissement.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,098 ha (980 m²)
- Topographie : 308 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire marneux

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 65 cm pour le sondage S 161 : classification GEPPA IIIb.

Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle accueille plusieurs espèces mésophiles représentatives de leur milieu : Pâturin, Plantain lancéolé, Vesce commune, Ronce commune, Renoncule bulbeuse, Potentille rampante, différentes graminées indéterminées. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page précédente

Rue de Colombotte 2

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé dans le lotissement communal de Moutenot, à l'Ouest du village, à l'Est de la voirie interne du lotissement.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,098 ha (976 m²)
- Topographie : 308,5 – 310 m : pente moyenne
- Géologie : Calcaire marneux

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 50 cm pour le sondage S180 : classification GEPPA IVc.

Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Sur cette parcelle sont regroupés plusieurs espèces mésophiles : différents graminées, Gesse des prés, Pâturin, Pissenlit, Plantain lancéolé et Renoncule bulbeuse par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page précédente

Rue des Echarrières 2

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Est du village, au Nord de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,187 ha
- Topographie : 308 – 304,5 m : pente moyenne
- Géologie : Calcaire marneux

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 50-65 cm pour les sondages 188 et 167 : classification GEPPA IVc et IIIb respectivement.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Aucune espèce de zone humide n'a été répertoriée sur ce secteur. Il s'agit d'une prairie mésophile avec des espèces typiques : Pissenlit, Pâturin, Plantain lancéolé, Trèfle blanc et Renoncule bulbeuse.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

Rue de Colombotte 3

→ Il s'agit d'un secteur de prairie améliorée situé à l'Ouest du village, au Nord de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie améliorée
- Code CORINE biotope : 81
- Superficie de la zone étudiée = 0,139 ha
- Topographie : 302,5 – 303,5 m : légère pente
- Géologie : Calcaire marneux

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 50 cm pour les sondages réalisés : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille peu d'espèces. Est présents certaines espèces mésophiles communes : Pâturin, Grande oseille, Pissenlit, Renoncule bulbeuse, Séneçon et Trèfle des prés par exemple. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- **Absence de zone humide.**

Voir cartographie page précédente.

Grande Rue 1

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé dans la partie Sud du village, en arrière d'un calvaire, à l'Est de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,093 ha
- Topographie : 298,5 – 298 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire, marnes et alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation vers 0 cm pour le sondage M47 : classification GEPPA IIIb.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 40 cm pour le sondage TL14 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :



Grande Rue 2 :

↪ Il s'agit d'un secteur de jeune boisement.



↪ Informations générales.

- Type : Bosquet, petit bois
- Code CORINE biotope : 84.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,134 ha
- Topographie : 306 – 303,5 : forte pente
- Géologie : Marnes bleues

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour les deux sondages réalisés :
classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :



Zone d'activités Sud

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud du village, le long de la route nationale, derrière l'ancienne hostellerie de Château Grenouille.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 1,788 ha
- Topographie : 316,5 – 321 m : pente faible
- Géologie : Calcaires

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages TL1, 7, 10 et 11 : classification GEPPA Ia.
 - Présence de traces d'oxydation vers 60 cm pour le sondage M43 : classification GEPPA IIIb.
 - Présence de traces d'oxydation à partir de 25-50 cm pour les sondages M37, 39, 41, 42, 44 et 45 ; TL2, 4 à 6, 8 et 9 : classification GEPPA IVc.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

- Présence de traces d'oxydation dès 0-20 cm pour les sondages M36, 40 et TL3 : classification GEPPA Vc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation globalement représentative d'une prairie mésophile, avec cependant une végétation de zone humide (joncs, laiches) au niveau des dépressions humides identifiées par le critère sol.

→ Conclusion

- **Présence de 3 zones humides d'une surface totale de 0,109 ha (1090 m²).**

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés pour la zone d'activités Sud de Velleminfroy :



 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées

42.2 Annexes Velleminfroy

Relevés pédologiques pour la commune de Velleminfroy

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S161	Calcaires	75cm arrêt argiles	non	65cm	IIIb	non
S180	Calcaires	70cm arrêt argiles	non	50cm	IVc	non
S163	Calcaires	85cm arrêt argiles	non	60cm	IIIb	non
S182	Calcaires	80cm arrêt argiles	non	50cm	IVc	non
S184	Calcaires	75cm arrêt argiles	non	55cm	IVc	non
S165	Calcaires	85cm arrêt argiles	non	50cm	IVc	non
S186	Calcaires	80cm arrêt argiles et eau	60cm	50cm	IVc	non
S167	Calcaires	90cm arrêt argiles	non	65cm	IIIb	non
S188	Calcaires	70cm arrêt argiles	non	50cm	IVc	non
M36	Argilo-limoneux	120cm	non	0cm	Vc	oui
M37	Argilo-limoneux	85cm arrêt argiles	non	50cm	IVc	non
M39	Limono-argileux	120cm	non	25cm	IVc	non
M40	Argilo-limoneux	120cm	non	20cm	Vc	oui
M41	Argilo-limoneux	100cm arrêt argiles	non	50cm	IVc	non
M42	Argilo-limoneux	105cm arrêt argiles	non	45cm	IVc	non
M43	Argilo-limoneux	82cm arrêt cailloux	non	60cm	IIIb	non
M44	Argilo-limoneux	120cm	non	40cm	IVc	non
M45	Argilo-limoneux + cailloux	90cm arrêt cailloux	non	50cm	IVc	non
M46	Argilo-limoneux	80cm arrêt argiles	non	30cm	IVc	non
M47	Argilo-limoneux	95cm arrêt argiles	non	70cm	IIIb	non
TL1	Marnes	30 cm / marne	non	non	I a	non
TL2	Marnes	35 cm / marne	non	30 cm	IV c	non

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
TL3	Marnes	70 cm/ marnes	non	20 cm	V c	Oui
TL4	Marnes	50 cm/marne	non	30 cm	IV c	non
TL5	Marnes	90 cm/ marne	non	40 cm	IV c	non
TL6	Marnes	60 cm/ marne	non	30 cm	IV c	non
TL7	Marnes	5 cm/ remblais	non	non	Ia	non
TL8	Marnes	60 cm/ marne	non	30 cm	IV c	non
TL9	Marnes	70 cm/ marne	non	30 cm	IV c	non
TL10	Marnes	25cm/ marne	non	non	Ia	non
TL11	Marnes	40 cm/ marne	non	non	Ia	non
TL12	Marnes	40 cm/ marne	non	non	I a	non
TL13	alluvions	120 cm	non	30 cm	IV c	non
TL14	alluvions	120 cm	non	40 cm	IV c	non
TL15	marnes	80cm /marne	non	50 cm	IIIb	non
TL16	marnes	100 cm /éboulis	non	60 cm	IIIb	non
TL17	marnes	50 cm /éboulis	non	35 cm	Ivc	non
TL18	marnes	40cm /éboulis	non	0cm	Vc	Oui
TL19	marnes	80 cm /éboulis	non	30 cm	IV c	non
TL20	marnes	60cm /éboulis	non	40 cm	IV c	non
TL21	marnes	70 cm/ éboulis	non	30 cm	Ivc	non
TL22	remblais	40 cm/ cailloux	non	non	Ia	non
TL23	remblais	10 cm /cailloux	non	non	Ia	non
TL24	remblais	10 cm/ cailloux	non	non	Ia	non
TL25	remblais	50 cm/marne	non	non	Ia	non
TL26	remblais	5cm / marne	non	non	Ia	non
TL27	remblais	5 cm/ marne	non	non	Ia	non

Relevés floristiques pour la commune de Velleminfroy

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F83	F84	F85	F86	TL15	TL16	TL17	TL18
h	Achillée millefeuille	Achillea millefolium								
h	Bugle rampante	Ajuga reptans								
h	Vulpin des près	Alopecurus pratensis								15%
h	Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum					15%	15%		10%
h	Pâquerette	Bellis perenis								
h	Mousse sp.	Bryophyte sp.								
h	Cardamine des près	Cardamine pratensis					5%	5%	5%	5%
h	Laiches	Carex sp.								
h	Centaurée jacée	Centaurea jacea					5%			
h	Céraiste aggloméré	Cerastium glomeratum								
h	Epilobe à tige carré	Epilobium tetragonum								
h	Ficaire	Ficaria verna								
h	Gaillet blanc	Galium album		5%						
h	Gaillet commun	Galium mollugo								
h	Herbe à Robert	Geranium robertanum								
h	Gléchome lierre terrestre	Glechoma hederacea								
h	Joncs	Juncus sp.								5%
h	Gesse des près	Lathyrus pratensis		10%	+					
h	Liondent sp.	Leontodon sp.		5%						
h	Muscari négligé	Muscari neglectum								
h	Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	15%	10%		15%	10%	10%	5%	10%
h	Plantain moyen	Plantago media								
h	Pâturin sp.	Poa pratensis	20%	15%	25%	15%				
h	Potentille érigée	Potentilla erecta								
h	Potentille rampante	Potentilla reptans	10%	+	5%	5%				
h	Primevère officinale	Primula veris		5%						
h	Primevère cultivée	Primula vulgaris								
h	Renoncule acre	Ranunculus acris					10%	15%	10%	10%
h	Renoncule bulbeuse	Ranunculus bulbosus	10%	10%	10%	10%				
h	Renoncule rampante	Ranunculus repens		5%						
h	Eglantier	Rosa canina	5%							
h	Ronce commune	Rubus plicatus	10%							
h	Grande oseille	Rumex acetosa	5%	5%	15%	5%				
h	Seneçon sp.	Senecio sp.	5%		10%					
h	Pissenlit sp.	Taraxacum sp.		10%	15%	25%	5%		5%	5%
h	Trèfle moyen	Trifolium medium								
h	Trèfle des prés	Trifolium pratense		+	10%	5%	10%			5%
h	Trèfle blanc	Trifolium repens				15%				
h	Véronique de Perse	Veronica persica								
h	Vesce commune	Vicia sativa	10%							
h	Vesce des haies	Vicia sepium		+		5%				
h	Violette	Viola odorata								
h	Graminées sp.		10%	10%						
Sol nu			0%	10%	10%	0%		5%	10%	10%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			7	6	6	5	7	4	4	8
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0	1	1	1	2
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non	non	non
Habitat			38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	81 - Prairie améliorée	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile

43.1 Velorcey

Rue des Princes

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile de fauche situé à l'est du village, vers le lotissement communal



➤ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile de fauche
- Code CORINE biotope : 38.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,754 ha
- Topographie : 261 – 258,5 m : absence de pente
- Géologie : Alluvions et Dolomies

➤ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation entre 40-50 cm pour les quatre des sondages réalisés : classification GEPPA IVc.
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage S238 : classification GEPPA Ia.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

➤ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Les parcelles sont actuellement occupées par une prairie temporaire (Corine Biotope 81), en place depuis moins d'un an. Avant les parcelles étaient labourées. La végétation est donc peu diversifiée. Aucune espèce indicatrice de zone humide n'a été identifiée. La végétation n'est donc pas caractéristique d'une zone humide.

➤ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés Rue des Princes :

 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées



Rue des Chenevières 1

→ Il s'agit d'un petit secteur de prairie mésophile situé à l'Ouest du village, entre deux maisons, à l'Ouest de la voirie.

→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,053 ha (530 m²)
- Topographie : 258,5 – 257 m légère pente
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 40 cm pour le sondage S243 : classification GEPPA IVC.

Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Cartographie des relevés :



Rue des Chenevières 2

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Ouest du village, à l'Ouest de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,465 ha
- Topographie : 259,5 – 257,5 m : pente moyenne
- Géologie : Alluvions

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation entre 40-45 cm pour les trois sondages réalisés :
classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation de prairie mésophile diversifiée, ne présentant aucune espèce indicative de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

43.2 Annexes Velorcey

Relevés pédologiques pour la commune de Velorcey

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S238	Limoneux	30cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S239	Limon et cailloux	45cm arrêt cailloux	non	45 cm	IVc	non
S240	Limono-argileux	65cm arrêt limons	non	50cm	IVc	non
S241	Limono-argileux	50cm arrêt limons	non	40cm	IVc	non
S242	Limono-argileux	70cm arrêt limons	non	50cm	IVc	non
S243	Limono-argileux	55cm arrêt limons	non	40cm	IVc	non
S244	Limono-argileux	50cm arrêt limons	non	45cm	IVc	non
S245	Limono-argileux	50cm arrêt limons	non	45cm	IVc	non
S246	Limono-argileux	50cm arrêt cailloux	non	40cm	IVc	non

Relevés floristiques pour la commune de Velorcey

Nom commun	Nom latin	TL A	TL1	TL2	TL3
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	15%			
Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>	5%			
Mousse	<i>Bryophyta sp.</i>			5%	10%
Géranium des prés	<i>Geranium pratense</i>			2%	5%
Pissenlit	<i>Taraxacum sp.</i>	5%	5%		
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>		15%	5%	5%
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	5%			
plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	5%			
sol nu	na	5%	5%	10%	10%
Ray-grass	<i>Lolium sp.</i>		30%	35%	35%
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	10%			
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	5%		2%	
Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	5%	5%		
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	5%			
Plante dominante (somme > 50 %)		9	4	3	4
Dont plante indicatrice zone humide		0	0	0	0
Végétation de zone humide ?		non	non	non	non

44.1 La Villedieu-en-Fontenette

🚦 Rue de Conflans 1

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord-Est du village, à l'Ouest de la voirie, entre deux maisons.



➤ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,1 ha
- Topographie : 252 – 250,5 m : pente faible
- Géologie : Muschelkalk moyen marneux

➤ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

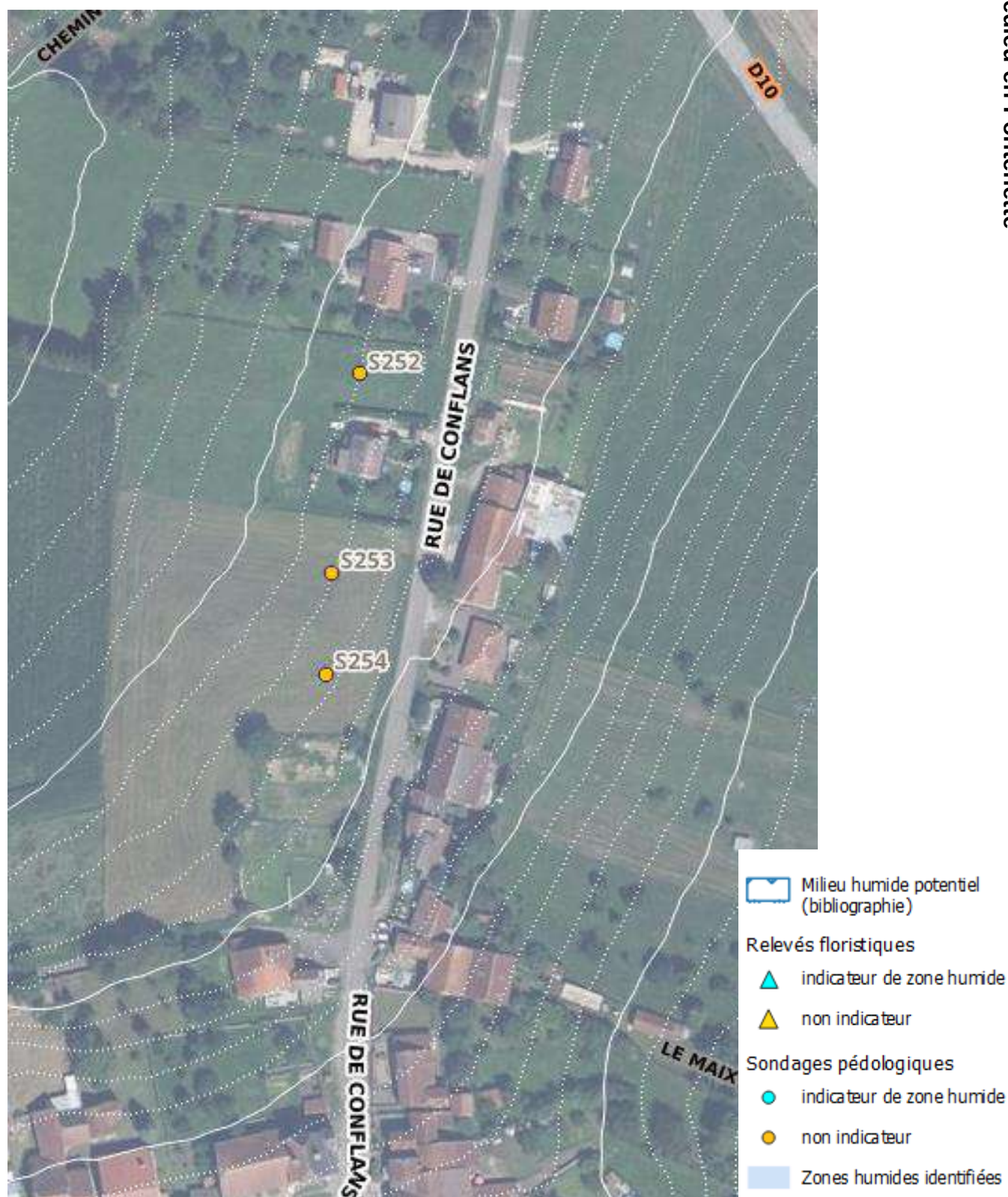
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.
Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

➤ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante

Carte des relevés rue de Conflans :



Rue de Conflans 2

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord-Est du village, à l'Ouest de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,262 ha
- Topographie : 252 – 253,5 m : absence de pente
- Géologie : Muschelkalk moyen marneux

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 253 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 40 cm pour le sondage 254 : classification GEPPA IVc.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente

Grande Rue

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et d'une petite zone de remblais présents au Sud-Ouest du village, entre deux maisons, au Nord de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,111 ha
- Topographie : 262,5 – 259,5 m : pente moyenne
- Géologie : Dolomie et marne

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia.
Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés Grande Rue :



-  Milieu humide potentiel
(bibliographie)
- Relevés floristiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
- Sondages pédologiques
-  indicateur de zone humide
 -  non indicateur
-  Zones humides identifiées

44.2 Annexes La Villedieu-en-Fontenette

Relevés pédologiques pour la commune de La Villedieu-en-Fontenette

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S252	Limoneux	30cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S253	Limoneux	35cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S254	Limono-argileux	50cm arrêt limons	non	40cm	IVc	non
S255	Limon et beaucoup de cailloux	40cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non

45.1 Villers-le-Sec

📍 Rue de Vesoul 1

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et de petit bois situé au Nord du centre bourg, à l'Est de la voirie, à proximité de la limite communale avec Colombe-les-Vesoul.



➤ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,270 ha
- Topographie : 282 – 286,5 m : pente moyenne
- Géologie : Dalle nacrée

➤ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

➤ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

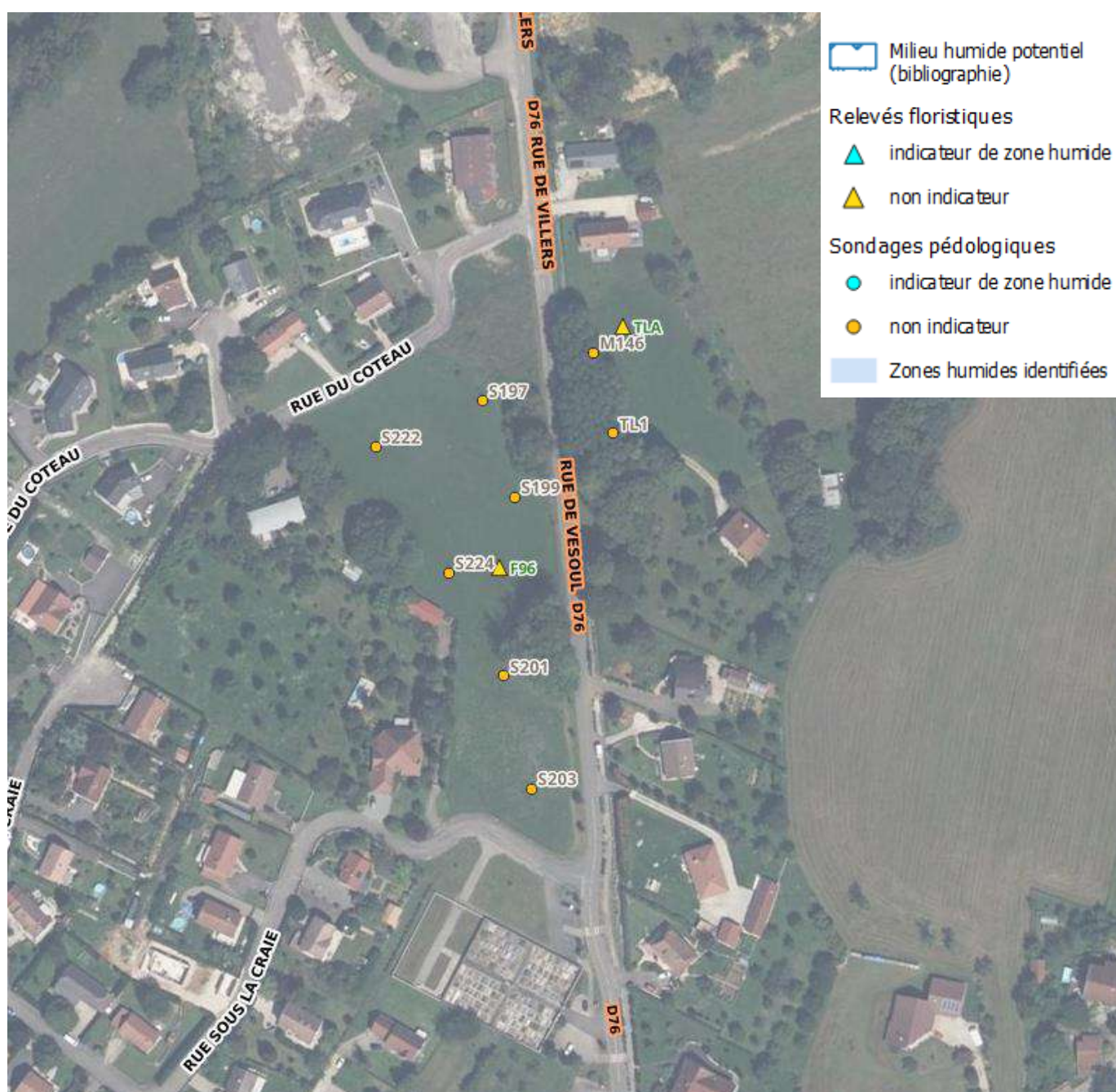
Végétation mésophile classique, avec une seule espèce indicatrice de zone humide (Cardamine des près) présente avec un faible recouvrement.

➤ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rue de Vesoul 1 et 2 :



Rue de Vesoul 2

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile de fauche situé au Nord du centre bourg, à l'Ouest de la voirie, à proximité de la limite communale avec Colombe-les-Vesoul.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile de fauche
- Code CORINE biotope : 38.2
- Superficie de la zone étudiée = 1,104 ha
- Topographie : 285 – 280 m : pente faible
- Géologie : Dalle nacrée

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les 6 sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle accueille une diversité d'espèces mésophiles typiques : Renoncule bulbeuse, Pâturin, Petite pimprenelle, Gaillet blanc, Pissenlit, différentes graminées. Ces espèces ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Rue de Vesoul 3

- Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé juste au Nord du centre bourg, entre la rue de Vesoul et la rue d'Essernay.



→ Informations générales.

- Type : Pâture
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 0,36 ha
- Topographie : 287,5 – 285 m : pente moyenne
- Géologie : Dalle nacrée

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation mésophile classique, avec une seule espèce indicatrice de zone humide (Cardamine des près) présente avec un faible recouvrement.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés Rue de Vesoul 3 et Chemin la Riotte :



 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Chemin de la Riotte

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Est du centre Bourg, au Nord de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,280 ha
- Topographie : 292 – 292,5 m : absence de pente
- Géologie : Calcaire

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif page)

Prairie mésophile avec une végétation commune. Absence de plantes indicatrices de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Rue des Ecoles 1

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Ouest du centre bourg, vers les ateliers communaux, au niveau d'un stade de football.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,182 ha
- Topographie : 284 – 283,5 m : absence de pente
- Géologie : Dalle nacrée

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage TL5 : classification GEPPA Ia.
- Présence de traces d'oxydation vers 55 cm pour le sondage M149 : classification GEPPA IIIb.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Prairie mésophile avec une végétation commune. Absence de plantes indicatrices de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rue des Ecoles 1 et 2:



 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue des Ecoles 2

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Ouest du centre bourg, au Sud de la voirie, en face des ateliers municipaux.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,103 ha
- Topographie : 288 – 287,5 m : absence de pente
- Géologie : Dalle nacrée

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Aucun relevé floristique n'a pu être effectué sur le site, tondu au moment de la prospection (Cf. photos)

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Grande Rue

- ↪ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile situé à l'Est du centre Bourg, au Sud de la voirie, derrière l'atelier de mécanique.



↪ Informations générales.

- Type : Pâture mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Surface de la zone étudiée = 0,477 ha
- Topographie : 282,5 – 279 m : pente faible
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

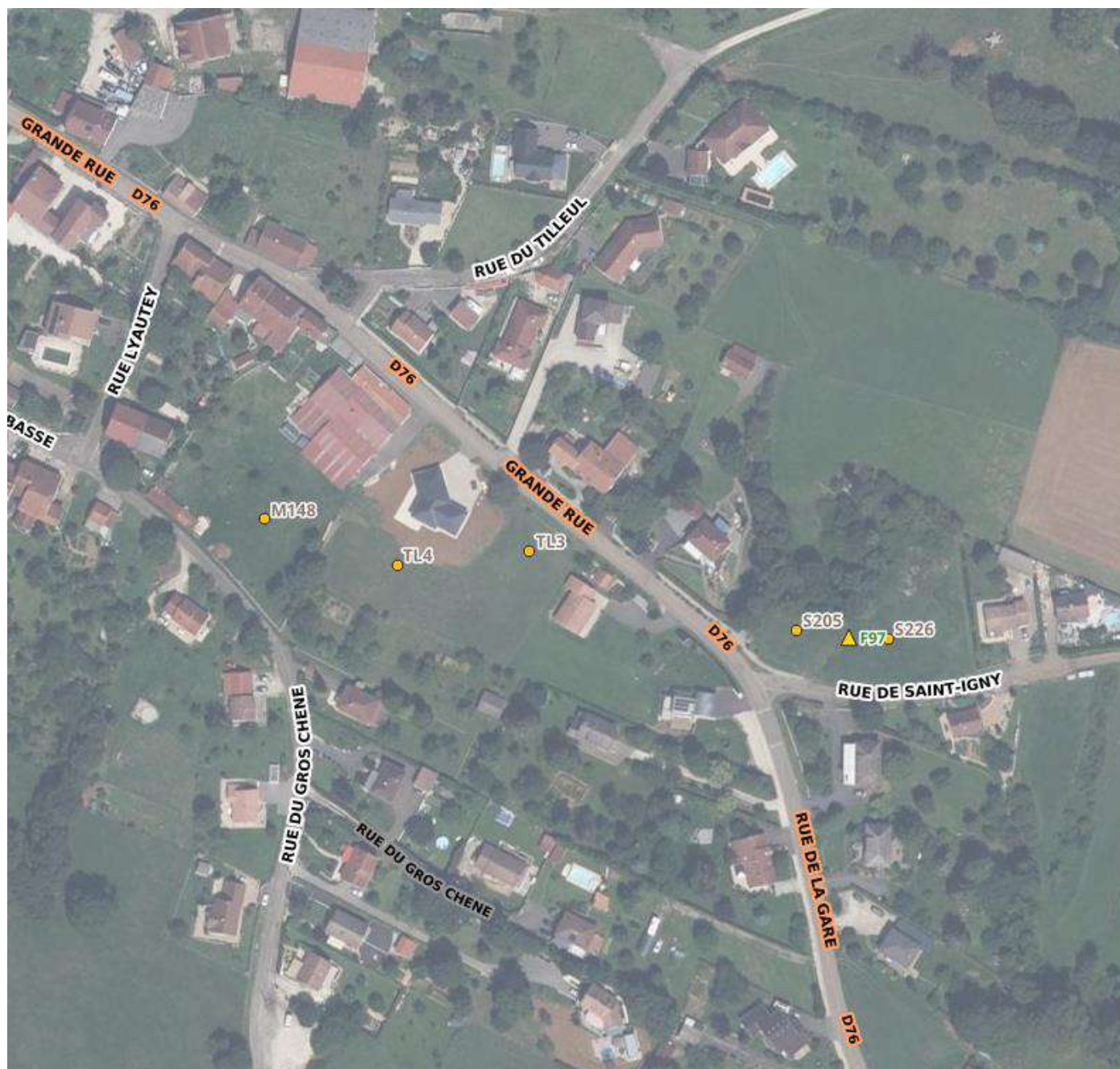
- Absence de traces d'oxydation pour les trois sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
- Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés Grande Rue et rue de Saint-Igny



 Milieu humide potentiel (bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue de Saint-Igny

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie temporaire situé à l'Est du centre bourg, au début de la rue, au Nord de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Culture
- Code CORINE biotope : 82
- Superficie de la zone étudiée = 0,191 ha
- Topographie : 279 – 278,5 m : absence de pente
- Géologie : Dalle nacrée

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia.
Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La parcelle n'accueille qu'une très faible diversité spécifique. Seulement deux espèces dominent : la Luzerne cultivée et le Pissenlit. Aucune n'est caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

Rue de Neurey 1

- ↪ Il s'agit d'un secteur de verger situé au Sud du centre bourg, vers le milieu de la rue, à l'Ouest de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Verger
- Code CORINE biotope : 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,180 ha
- Topographie : 281,5 – 282,5 m : absence de pente
- Géologie : Dalle nacrée

↪ Etude floristique.

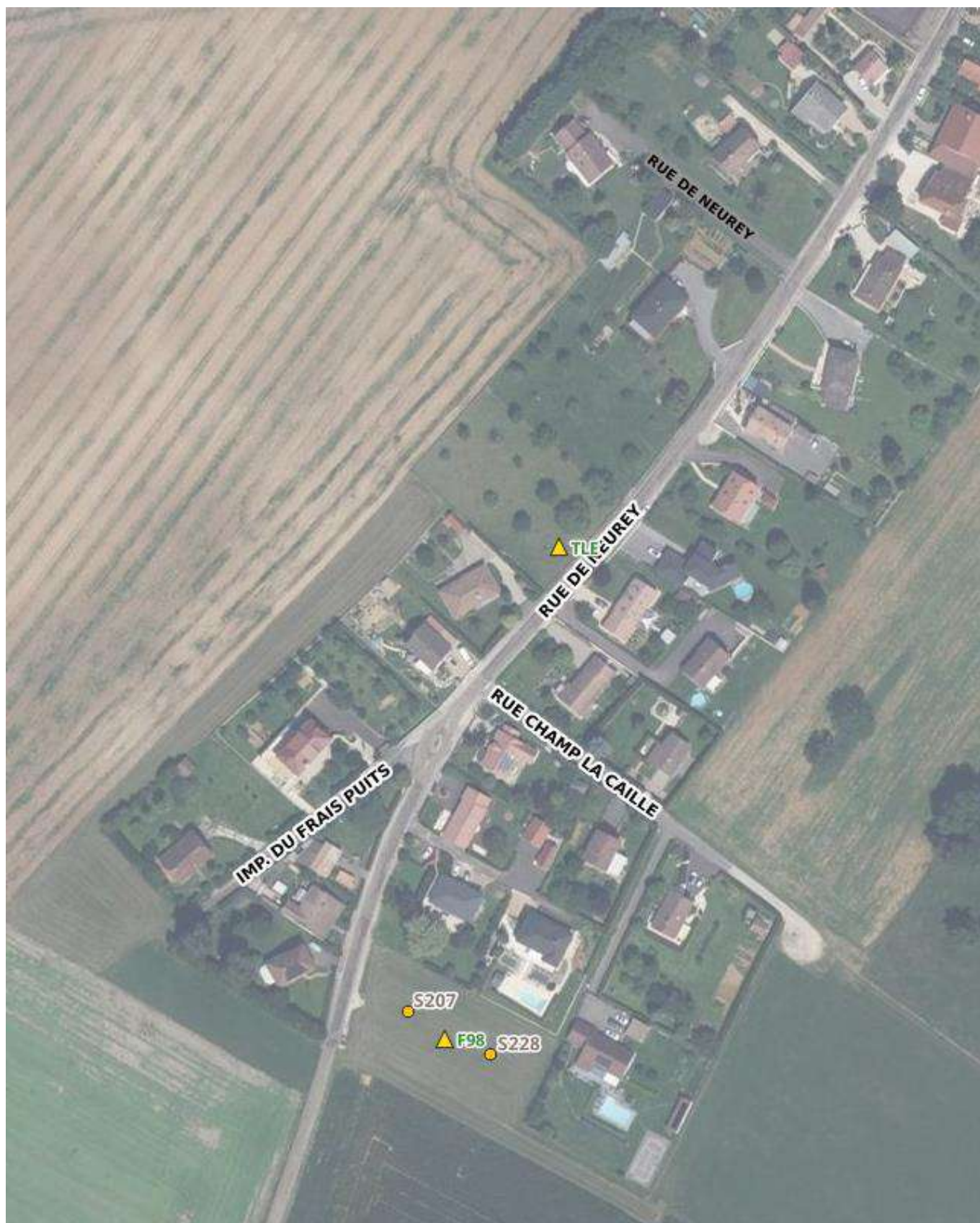
(voir tableau récapitulatif en annexe)

Végétation commune de prairie mésophile, avec présence d'une seule espèce indicatrice de zone humide (Cardamine des près), qui possède un faible pourcentage de recouvrement.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rue de Neurey 1 et 2 :

Rue de Neurey 2

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud du centre bourg, vers la sortie du village, à l'Est de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,220 ha
- Topographie : 281,5 – 279,5 m : légère pente
- Géologie : Calcaire

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage 228 : classification GEPPA IVc.
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 207 : classification GEPPA Ia.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Aucune espèce de zone humide n'a été répertoriée sur ce secteur. Il s'agit d'une zone de prairie accueillant des espèces mésophiles typiques : Centaurée jacée, Pâturin, et Plantain lancéolé majoritairement.

↪ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

45.2 Annexes Villers-le-Sec

Relevés pédologiques pour la commune de Villers-le-Sec

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S197	Limoneux	25cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S199	Limoneux	25cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S201	Limoneux caillouteux	50cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S203	Limoneux	50cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S222	Limoneux caillouteux	60cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S224	Limoneux caillouteux	45cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S205	Limoneux caillouteux	25cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S226	Limoneux caillouteux	25cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S207	Limoneux	35cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S228	Limoneux	75cm arrêt argiles	non	30cm	IVc	non
S209	Limoneux caillouteux	25cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S230	Limoneux caillouteux	25cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
TL1	calcaire	50 cm/ roche	non	non	Ia	non
TL2	calcaire	80 cm/ roche	non	non	Ia	non
TL3	calcaire	50 cm/ roche	non	non	Ia	non
TL4	calcaire	5 cm/ dalle	non	non	Ia	non
TL5	calcaire	70 cm/ roche	non	non	Ia	non
M146	calcaire	70 cm/ roche	non	non	Ia	non
M147	calcaire	55 cm/ cailloux	non	non	Ia	non
M148	calcaire	40 cm/ calcaire	non	non	Ia	non
M149	calcaire	85 cm/ argile	non	55 cm	IIIb	non

Relevés floristiques pour la commune de Villers-le-Sec

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F96	F97	F98	pas flore car tondu	TL A	TL B	TL C	TL D	TL E
h	Avoine doré	Trisetum flavescens			+						
h	cardamine des près	Cardamine pratensis					5%	5%			5%
h	Vesce des haies	Vicia sepium					5%		5%		
h	Pissenlit sp.	Taraxacum sp.	10%	25%			5%	5%		5%	
h	Renoncule âcre	Ranunculus acris					5%	10%	10%	5%	10%
h	Pâquerette	Bellis perenis						10%		5%	5%
h	Mousse	Bryophyta sp.						5%			5%
h	Gaillet commun	Galium mollugo							5%		5%
h	Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	5%	10%	20%				5%	10%	
h	Trèfle des prés	Trifolium pratense			5%				10%	10%	10%
h	Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum							20%	15%	15%
h	Lamier pourpre	Lamium purpureum							5%		
h	Pâturin annuel	Poa annua					10%			10%	
h	Céraiste aggloméré	Cerastium glomeratum								5%	5%
h	Luzule champêtre	Luzula campestris									10%
h	Stellaire holostée	Rabelera holostea					5%				
h	Carotte sauvage	Daucus carota	2%								
h	Centaurée jacée	Centaurea jacea			20%						
h	Gaillet blanc	Galium album	10%		10%						
h	Graminées sp.		10%		5%		10%	10%			
h	Grande oseille	Rumex acetosa	5%		+						
h	Lotier corniculé	Lotus corniculatus	2%		5%						
h	Luzerne cultivée	Medicago sativa		30%							
h	Mousse sp.	Bryophyte sp.	1%								
h	Pâturin sp.	Poa pratensis	15%	15%	20%						
h	Petite pimprenelle	Sanguisorba minor	15%								
h	Renoncule bulbeuse	Ranunculus bulbosus	20%	10%	10%						
h	Rumex obtus	Rumex obtusifolius		10%							
h	Seneçon sp.	Senecio sp.	+								
h	Trèfle blanc	Trifolium repens	5%								
h	Trèfle moyen	Trifolium medium			5%						
Sol nu			0%	0%			5%	5%			5%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			6	2			7	6	7	8	9
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0			1	1	0	0	1
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non			non	non	non	non	non
Habitat			38.2 Prairie mésophile de fauche	82. Cultures	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile	38 Prairies mésophiles

46.1 Villers-lès-Luxeuil

Villers-lès-Luxeuil Nord

Rue de la Croix deALLEVAUX

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord du village, entre les deux secteurs urbanisés du hameau, à l'Ouest de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,796 ha
- Topographie : 270 – 272,5 m : absence de pente
- Géologie : Dolomie et marne

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès 10-15 cm pour les sondages 127, 129 et 134 : classification GEPPA Vc.

Ces sols sont caractéristiques de zone humide.

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour le sondage 136 : classification GEPPA IVc. Ce n'est pas caractéristique de zone humide.
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 132 : classification GEPPA Ia. Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette zone resence plusieurs d'espèces mésophiles typiques : Pâturin, Trèfle moyen, Trèfle blanc, Pissenlit, Porcelle enracinée, Fétuque et Grande oseille par exemple. Aucune des espèces dominantes identifiées n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

Présence d'une zone humide de 0,56 ha. Un secteur de 900 m², en rose sur la carte, constructible dans la cadre du projet de PLUi, sera compensé sur la commune, voir note jointe.

Voir cartographie page suivante.

Etude du caractère humide des terrains constructibles au sein de la Commune de Villers-lès-Luxeuil (70)

Cartographie des relevés rue de la Croix de Lallevaux



Rue Jacqueney

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Nord du village, en limite avec Abelcourt.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,187 ha
- Topographie : 262,5 – 259 m : légère pente
- Géologie : Dolomie et marne

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm pour les sondages 128 et 130 : classification GEPPA IVc. Les sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.
- Présence de traces d'oxydation à partir de 20 cm pour le sondage 125 : classification GEPPA Vc.

Le sol est caractéristique de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle possède des espèces dominantes mésophiles Pâturin, Petite pimprenelle, Gaillet blanc et Knautie sp. Par exemple. Bien que quelques plants de Lotier des marais, espèce hygrophile, ait été relevé sur le site, elle n'est pas considérée comme dominante, et le reste des espèces identifiées sur la zone ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Conclusion

Présence d'une zone humide de 0,071 ha (711 m²).

Voir cartographie page suivante

Cartographie des relevés Rue Jacqueney



Villers-lès-Luxeuil Sud

Chemin des Planches

↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé au Sud-Est du village, à l'Est de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,121 ha
- Topographie : 279,5 – 280,5 m : absence de pente
- Géologie : Dolomie et marne

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

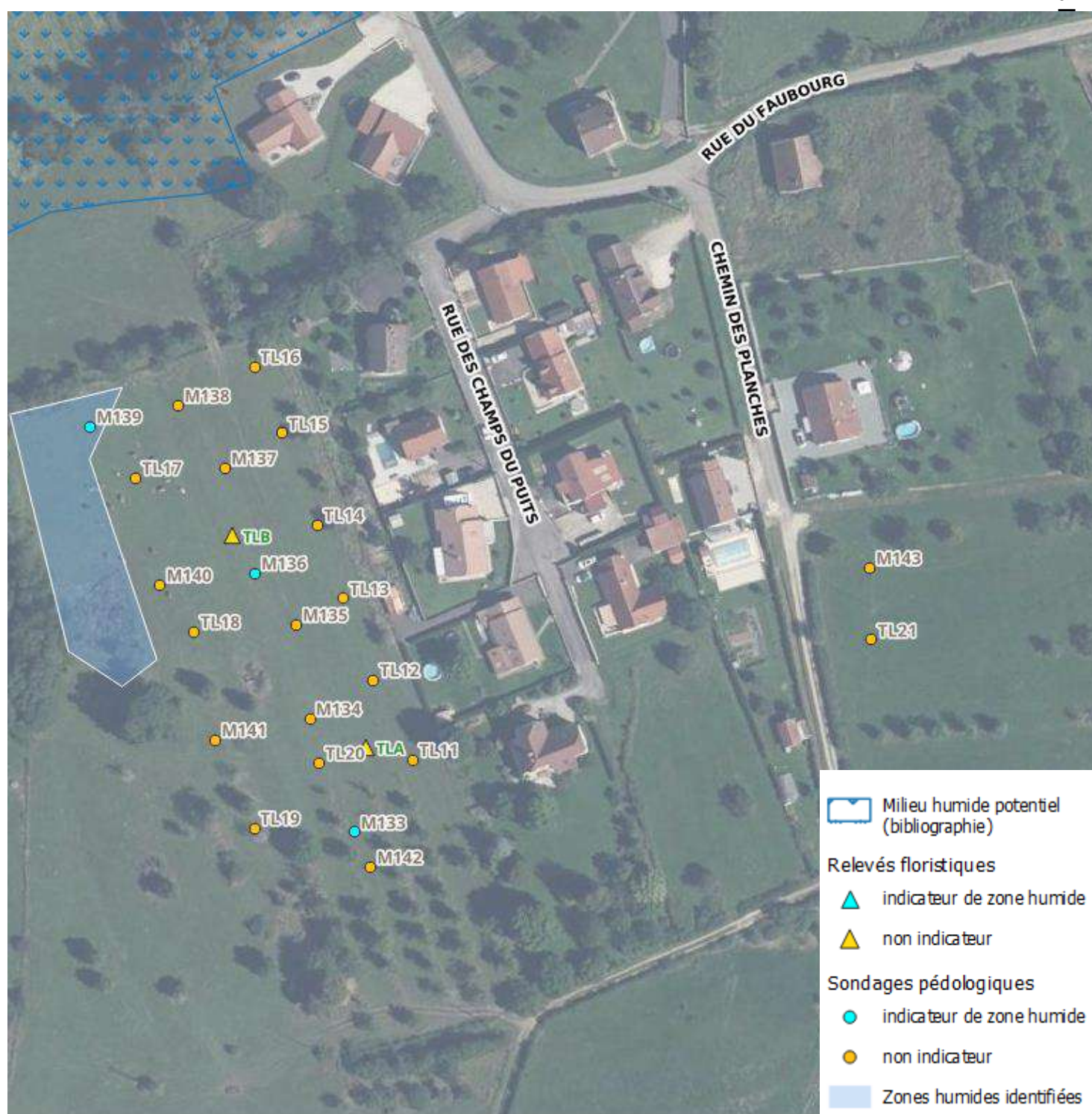
- Présence de traces d'oxydation à partir de 25-30 cm pour les sondages TL21 et M143 :
classification GEPPA IVc.

Les sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

↪ Conclusion : Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés Chemin des Planches et rue des Champs du Puits



Rue des Champs du Puits

↪ Il s'agit d'un secteur de verger et de prairie mésophile.



↪ Informations générales.

- Type : Verger et Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 83.2 et 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,974 ha
- Topographie : 292 – 276 m : pente légère
- Géologie : Dolomie et marne

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages TL11, 15, 19 et M142 : classification GEPPA Ia.

- Présence de traces d'oxydation à partir de 25-45 cm pour les sondages TL13, 14, 16 à 18, 20 ; M134, 135, 137, 138, 140 et 141 : classification GEPPA IVc.

Les sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

- Présence de traces d'oxydation dès 10-20 cm pour les sondages M133, 136 et 139 : classification GEPPA Vc. **Les sols sont caractéristiques de zone humide.**

Pour les sondages M133 et M136, les zones humides sont ponctuelles, avec une surface de quelques mètres carrés seulement.

En revanche, le sondage M139 correspond à la limite d'un secteur de prairie humide alimenté par un secteur de mouillère dans sa partie amont.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

En dehors du secteur de prairie humide présent au Nord-Ouest de la zone, la zone est occupée par une prairie mésophile à fraîche, avec présence d'espèces communes, marquée par des espèces indicatrices de zones humides (Renoncule rampante, Cardamine des près), mais avec des pourcentages de recouvrement trop faibles pour caractériser une zone humide au sens de l'arrêté.

↪ Conclusion

Présence de plusieurs zones humides au Nord-Ouest d'une surface totale de 0.16 ha.

Voir cartographie page précédente.

Rue de la Grande Fontaine

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile et d'un verger situé au Sud-Est du centre bourg, près du lagunage, au Sud de la voirie.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile et Verger
- Code CORINE biotope : 38 et 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,079 ha
- Topographie : 270 – 273 m : pente moyenne
- Géologie : Dolomie et marne

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage réalisé : classification GEPPA Ia. **Les sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette zone de de verger possède deux strates de végétations. La strate arbustive accueille essentiellement des *Prunus* sp. Ainsi que des Pommier sauvages. La strate herbacée est majoritairement représentée par des espèces mésophiles assez peu diversifiées : Pâturin, Ronce commune, Lierre terrestre et Liseron des champs. Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés rue de la Grande Fontaine.



Rue de Mezières

- Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé à l'Ouest du centre bourg, au Sud de la voirie, à la sortie du village.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,197 ha
- Topographie : 282 – 283 m : absence de pente
- Géologie : Dolomie et marne, présence de zones de remblais

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation vers 50 cm pour le sondage 131, sol très caillouteux (présence d'un remblai : classification GEPPA IIIb.
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 140 : classification GEPPA Ia.

Les sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette zone accueille plusieurs d'espèces essentiellement mésophiles : Plantain lancéole, Luzerne cultivée, Pâturin, Gaillet mou, Trèfle blanc et moyen entre autres. **Aucune des espèces identifiées n'est caractéristique de zone humide.**

→ Conclusion

Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés Rue du Bois d'Ard et rue de Mézières.



 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

Sondages pédologiques

 indicateur de zone humide

 non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue du Bois d'Ard

- ↪ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile de fauche et de labour situé à l'Ouest du centre bourg, au Nord de la voirie, à la sortie du village.



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile de fauche
- Code CORINE biotope : 38.2
- Superficie de la zone étudiée = 0,280 ha
- Topographie : 293,5 – 291 m : pente faible
- Géologie : Dolomie et marne

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation vers 50-55 cm pour les sondages TL10 et M132 : classification GEPPA IIIb.
 - Absence de traces d'oxydation pour les sondages TL9 et M131 : classification GEPPA Ia.
- Les sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Sur le secteur en prairie, hors labour, la végétation est composée d'espèce mésophile commune, avec présence d'une seule espèce de zone humide (renoncule rampante) présente avec un faible recouvrement.

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

46.2 Annexes Villers-les-Luxeuil

Relevés pédologiques pour la commune de Villers-lès-Luxeuil

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S125	Limono-argileux	55cm arrêt argiles	non	20cm	Vc	oui
S128	Limono-argileux	40cm arrêt cailloux	non	30cm	IVc	non
S130	Limono-argileux	45cm arrêt cailloux	non	30cm	IVc	non
S127	Limono-argileux	40cm arrêt cailloux	non	15cm	Vc	oui
S129	Limono-argileux	55cm arrêt cailloux	non	10cm	Vc	oui
S132	Limono-argileux	55cm arrêt argile	non	non	Ia	non
S134	Limono-argileux	55cm arrêt argile	non	10cm	Vc	oui
S136	Limono-argileux	65cm arrêt argile	non	30cm	IVc	non
S138	Limoneux	50cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
S131	Limoneux caillouteux	55cm arrêt cailloux/remblais	non	50cm	IIIb	non
S140	Limono-argileux	60cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
TL9	calcaire marneux	50 cm/ remblais	non	non	I a	non
TL10	calcaire marneux	50 cm / marne	non	50 cm	III b	non
TL11	calcaire marneux	50cm / marne	non	non	Ia	non
TL12	calcaire marneux	60 cm / marne	non	30 cm	IV c	non
TL13	calcaire marneux	30 cm/ marne	non	30 cm	IV c	non
TL14	calcaire marneux	30 cm/ marne	non	30 cm	IV c	non
TL15	calcaire marneux	20 cm / marne	non	non	I a	non
TL16	calcaire marneux	75 cm/ marne	non	35 cm	IV c	non
TL17	calcaire marneux	70 cm/ marne	non	30 cm	IV c	non
TL18	calcaire marneux	55 cm/ marne	non	25 cm	IV c	non
TL19	calcaire marneux	20 cm/ marne	non	non	I a	non
TL20	calcaire marneux	70 cm/marne	non	30 cm	IV c	non

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
TL21	calcaire marneux	75 cm/ marne	non	25 cm	IV c	non
M131	calcaire marneux	50 cm / sable	non	non	Ia	non
M132	calcaire marneux	80 cm/ sable	non	55 cm	IIIb	non
M133	calcaire marneux	60 cm / argile	non	15 cm	Vc	oui
M134	calcaire marneux	65 cm/ marne	non	30 cm	IV c	non
M135	calcaire marneux	90 cm/ marnes	non	40 cm	IV c	non
M136	calcaire marneux	75 cm/ marne	non	20 cm	Vc	oui
M137	calcaire marneux	75 cm/ marne	non	40 cm	IV c	non
M138	calcaire marneux	80 cm/ argile	non	30 cm	IV c	non
M139	calcaire marneux	80 cm/ argile	non	10 cm	Vc	oui
M140	calcaire marneux	80 cm/ marnes	non	35 cm	IV c	non
M141	calcaire marneux	55 cm/ roche	non	45 cm	IV c	non
M142	calcaire marneux	40 cm/ roche	non	non	Ia	non
M143	calcaire marneux	50 cm/ roche	non	30 cm	IV c	non

Relevés floristiques pour la commune de Villers-lès-Luxeuil

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F62	F63	F64	F65	TL A	TL B	TL C
a	Pommier sauvage	Malus sylvestris			30%				
a	Prunus sp.	Prunus sp.			70%				
h	Ciboulette	Allium schoenoprasum							5%
h	Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum					10%	10%	
h	Pâquerette	Bellis perenis					5%	5%	5%
h	Mousse sp.	Bryophyte sp.	5%						
h	cardamine des près	Cardamine pratensis					5%	5%	
h	Céraiste commun	Cerastium fontanum						5%	
h	Colchique d'automne	Colchicum autumnale	1%						
h	Colchique d'automne	Colchicum autumnale					5%		
h	Liseron des champs	Convolvulus arvensis			15%				
h	Échinochloa pied-de-coq	Echinochloa crus-galli		10%					
h	Fétuque sp.	Festuca sp.		10%					
h	Gaillet blanc	Galium album	15%						
h	Gaillet mou	Galium mollugo				10%	5%		
h	Lierre terrestre	Glechoma hederacea					5%		
h	Lierre terrestre	Glechoma hederacea			15%				
h	Porcelle enracinée	Hypochaeris radicata		10%					
h	Knautie sp.	Knautia sp.	10%						
h	Lotier des marais	Lotus pedunculatus	5%						
h	Luzerne d'Arabie	Medicago arabica	2%						
h	Luzerne cultivée	Medicago sativa				20%			
h	Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	5%			20%	5%	5%	5%
h	Pâturin de près	Poa pratensis	20%	15%	40%	15%			15%
h	Potentille rampante	Potentilla reptans					5%		
h	Primevère officinale	Primula veris					5%		
h	Brunelle commune	Prunella vulgaris		5%					
h	Renoncule bulbeuse	Ranunculus bulbosus	5%			10%			
h	Renoncule rampante	Ranunculus repens					10%	20%	5%
h	Ronce commune	Rubus plicatus			20%				
h	Grande oseille	Rumex acetosa	2%	10%					
h	Petite pimprenelle	Sanguisorba minor	20%						
h	Pissenlit sp.	Taraxacum sp.		10%		5%	5%	5%	5%
h	Trèfle moyen	Trifolium medium		20%		10%			
h	Trèfle des prés	Trifolium pratense					5%		5%
h	Trèfle blanc	Trifolium repens		10%		10%			
h	Véronique de Perse	Veronica persica					5%		
h	Vesce commune	Vicia sativa						5%	5%
Sol nu			10%	0%	10%	0%		5%	10%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			4	8	3	7	13	8	8
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0	0	0	2	2	1
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non	non	non	non	non	non
Habitat			38 Prairies mésophiles	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile + 84.3 Vergers	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile + 84.3 Vergers	38 Prairie mésophile	38 Prairie mésophile

47.1 Visoncourt

Rue des Chenevières

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile situé dans la partie Est du village, à l'Est de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 0,079 ha (787,5 m²)
- Topographie : 282,5 – 287,5 m : pente forte
- Géologie : Marne

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation vers 70cm pour le sondage 119 : classification GEPPA IIIb.
- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 122 : classification GEPPA Ia.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette parcelle ne recèle pas une grande richesse spécifique, accueillant quelques espèces mésophiles typiques : Pâturin, Plantain lancéolé, Millepertuis maculé et Carotte sauvage.

Aucune de ces espèces n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page suivante.

Cartographie des relevés à Visoncourt :



 Milieu humide potentiel
(bibliographie)

Relevés floristiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

Sondages pédologiques

-  indicateur de zone humide
-  non indicateur

 Zones humides identifiées

Rue des Courtes Raies

- Il s'agit d'un secteur de friche situé à l'Ouest du centre bourg, à la sortie du village, au Sud de la voirie.



→ Informations générales.

- Type : Terrain de friche
- Code CORINE biotope : 87
- Superficie de la zone étudiée = 0,054 ha (543,4 m²)
- Topographie : 286,5 – 285,5 m : légère pente
- Géologie : Marne

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 75 et 40 cm pour les sondages 121 et 124 : classification GEPPA IIIb et IVc respectivement.

Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La zone de friche est en grande partie recouverte de sol nu, et accueille une très faible diversité d'espèces, mésophiles : Ronce commune, Digitale sanguine, Pissenlit et Laiteron des champs sont les plus dominantes. Aucune espèce relevée n'est caractéristique de zone humide.

→ Conclusion

- Absence de zone humide.

Voir cartographie page précédente.

47.2 Annexes Visoncourt

Relevés pédologiques pour la commune de Visoncourt

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
S119	Argilo-limoneux	100cm arrêt argiles	non	70cm	IIIb	non
S122	Argilo-limoneux	75cm arrêt argiles	non	non	Ia	non
S121	Argilo-limoneux	85cm arrêt argiles	non	75cm	IIIb	non
S124	Argilo-limoneux	80cm arrêt argiles	non	40cm	IVc	non

Relevés floristiques pour la commune de Visoncourt

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F59	F60
h	Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>	2%	
h	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	5%	5%
h	Gaillet croisetie	<i>Cruciata laevipes</i>	+	
h	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	10%	
h	Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis</i>		15%
h	Échinochloa pied-de-coq	<i>Echinochloa crus-galli</i>		5%
h	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>	5%	1%
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	2%	
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>	+	2%
h	Millerpertuis maculé	<i>Hypericum maculatum</i>	10%	
h	Grand boucage	<i>Pimpinella major</i>		+
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	15%	
h	Pâturin sp.	<i>Poa pratensis</i>	30%	
h	Dactyle aggloméré	<i>Poa trivialis</i>	5%	5%
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	5%	
h	Ronce commune	<i>Rubus plicatus</i>		20%
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	5%	
h	Rumex à feuille obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>	5%	
h	Seneçon sp.	<i>Senecio sp.</i>	1%	
h	Sétaire glauque	<i>Setaria glauca</i>		5%
h	Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>		10%
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>		10%
h	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>		2%
Sol nu			0%	20%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			4	4
Dont espèces indicatrices de zones humides			0	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non
Habitat			38 Prairie mésophile	87 Terrains en friche

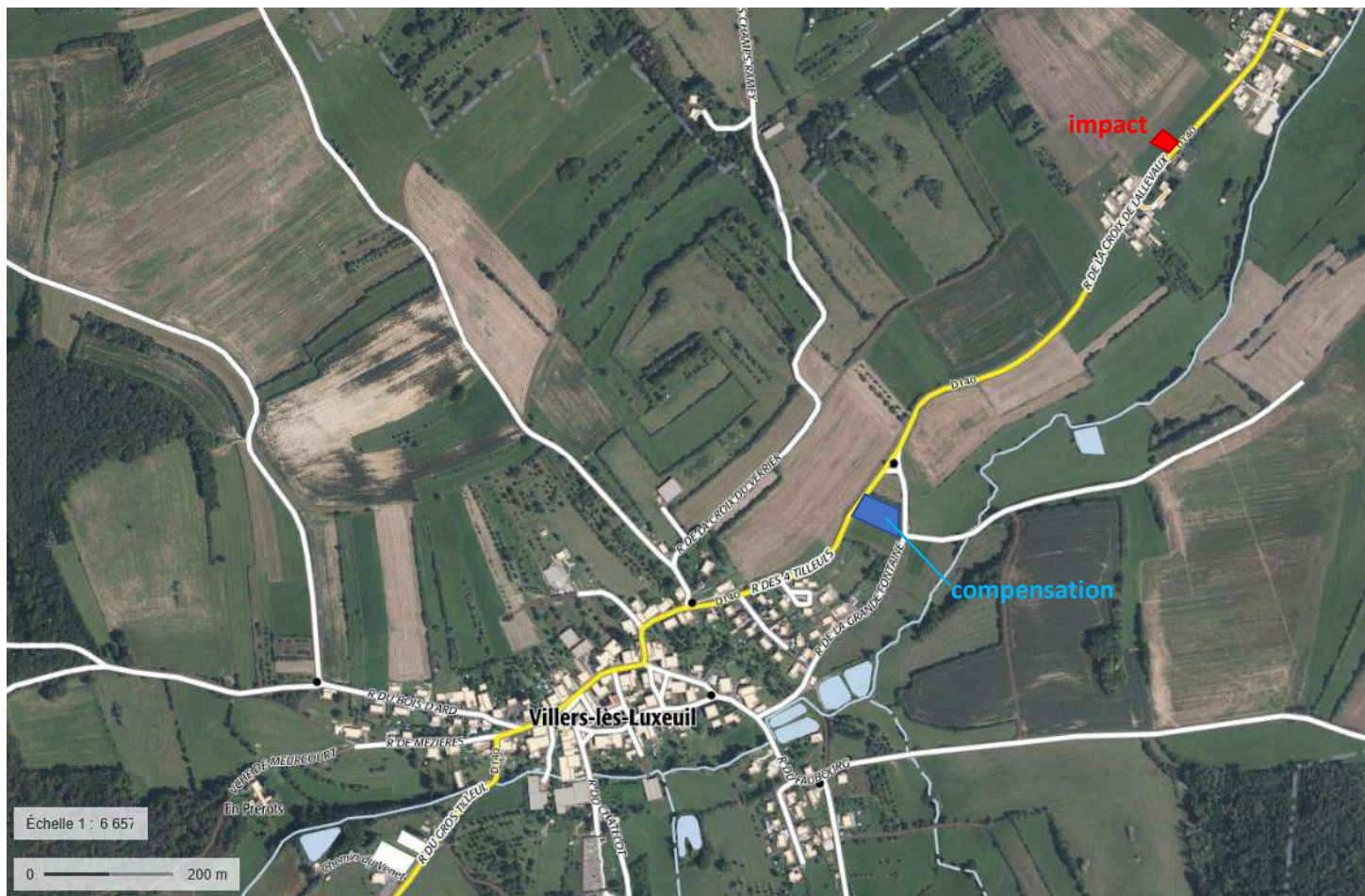
Définition de la compensation zone humide pour un secteur constructible de Villers-lès-Luxeuil

Définition de la compensation zone humide pour un secteur constructible

L'urbanisation de cette surface entraîne la destruction de zones humides et demande donc une compensation à hauteur de 200 %, soit 0,72 ha minimum de zones humides à créer/améliorer (SDAGE 2022-2027).

La présente note récapitule les observations réalisées sur la zone de compensation envisagée et les travaux qui y sont prévus.

Il est envisagé une compensation sur une parcelle communale situé à l'Est du village de Villers-lès-Luxeuil, entre la rue des 4 Tilleuls et la rue de la Grande Fontaine. Soit la parcelle ZH9 d'une contenance totale de 7 347 m² (0.73 h²).



Étude de la parcelle de compensation :

En préalable à la définition de la solution de compensation, une étude a été réalisée pour :

- vérifier que la parcelle n'est pas déjà humide
- caractériser les habitats présents à son niveau
- définir le fonctionnement hydraulique actuel de la zone

Dans ce cadre, il a été réalisé des relevés pédologiques et floristiques conformement à la méthodologie de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié définissant les critères de définition des zones humides.

Les résultats de ses investigations sont résumés ci-dessous :

→ Informations générales.

- *Type* : Prairie mésophile s'inscrivant dans un léger vallon descendant de l'Ouest vers l'Est
- *Code CORINE biotope* : 38
- *Superficie de la zone étudiée* = 0,664 ha
- *Topographie* : 270,5 – 267,5 m : pente moyenne
- *Géologie* : Dolomie et marne



Vue de la prairie depuis l'Est



Vue de la prairie depuis l'Ouest

→ Étude pédologique. (voir tableau récapitulatif page suivante)

Présence d'un sol limono-argileux, profond en fond de vallon, mais superficiel sur les versants Nord et Sud, reposant sur des marnes et calcaires marneux altérés.

Il y a présence de traces d'oxydo-réduction (pseudogley) sur 7 sondages,, notamment en fond de vallon, entre 15 cm et 30 cm de profondeur. Deux sondages où le pseudogley apparaît à moins de 25 cm sont caractéristiques de zone humide. Ils sont situés en points bas, le long de la route, et définissent une zone humide de 690 m², correspondant à une dépression.

→ Étude floristique. (voir tableau récapitulatif page suivante)

Dans le vallon, présence d'une prairie mésophile à fraîche, avec présence de 2 espèces indicatrices de zones humides, mais avec un faible pourcentage de recouvrement. Sur les versants, la végétation est plus sèche, mais reste mésophile.

↪ Hydraulique.

Le vallon est traversé par une noue, alimentée en amont par un busage sous la rue des 4 Tilleuls. Ce busage reprend un cours fossé de bord de route, ainsi qu'un bassin versant agricole de 8 ha environ (80 000 m²).

En aval, la noue alimente la dépression humide en bord de route, puis déborde vers un court fossé de bord de route qui part tout de suite dans une buse passant sous la rue de la Grande Fontaine. A l'Est de la voirie, la buse alimente, via un fossé, le ruisseau de la prairie.

↪ **Conclusion : Présence d'une zone humide selon le critère sol de 0,069 ha en point bas de la parcelle.**

Tableau récapitulatif des sondages de sol :

Numéro de sondage	Texture	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
M116	Limono-argileux	30cm arrêt calcaire	non	20cm	Vc	oui
M117	Limono-argileux	100cm arrêt marne	non	50cm	IIIb	non
M118	Limono-argileux	80cm arrêt calcaire	non	25cm	IV c	non
M119	Limono-argileux	75cm arrêt marne	non	30cm	IV c	non
M120	Limono-argileux	60cm arrêt marne	non	30cm	IV c	non
M121	Limono-argileux	85cm arrêt calcaire	non	non	Ia	non
M122	Limono-sableux	30cm arrêt sable calcaire dégradé	non	non	Ia	non
TL1	Limono-argileux	80 cm/ marnes	70 cm	15 cm	V c	oui
TL2	Limono-argileux	90 cm/ marnes	non	50 cm	III b	non
TL3	Limono-argileux	70 cm/ marnes	non	non	I a	non
TL4	Limono-argileux	70 cm/ marnes	non	non	I a	non
TL5	Limono-argileux	50 cm/ marnes	non	non	I a	non
TL6	Limono-argileux	30 cm/ marnes	non	non	Ia	non
TL7	Limono-argileux	50 cm/ marnes	non	non	I a	non
TL8	Limono-argileux	70 cm/ marnes	non	non	I a	non

Tableau récapitulatif des relevés de flores, en pourcentage de recouvrement :

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	TL D	TL E
h	Vulpin des près	<i>Alopecurus pratensis</i>	10%	
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	10%	10%
h	Pâquerette	<i>Bellis perenis</i>	5%	
h	Mousse	<i>Bryophyta sp.</i>		5%
h	cardamine des près	<i>Cardamine pratensis</i>	5%	
h	Centauree jacée	<i>Centaurea jacea</i>	5%	5%
h	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>		5%
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	5%	
h	Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>		5%
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	5%	5%
h	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	5%	5%
h	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	5%	
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>	5%	5%
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	5%	10%
h	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>	5%	
h	Sol nu	na	10%	5%
Nombre de plante dominante (somme > 50%)			12	9
Dont espèces indicatrices de zones humides			1	0
Végétation indicatrice de zones humides ?			non	non

En vert sont indiquées les espèces caractéristiques de zone humide au sens de l'arrêté.

La part de sol nu est donnée à titre indicative et n'est pas prise en compte dans la détermination du caractère humide de la végétation.

Recherche d'une compensation zone humide
pour la commune de Villers les Luxeuil
Etat initial de la parcelle - mars 2025



Bassin versant amont au busage sous la rue des 4 Tilleuls :



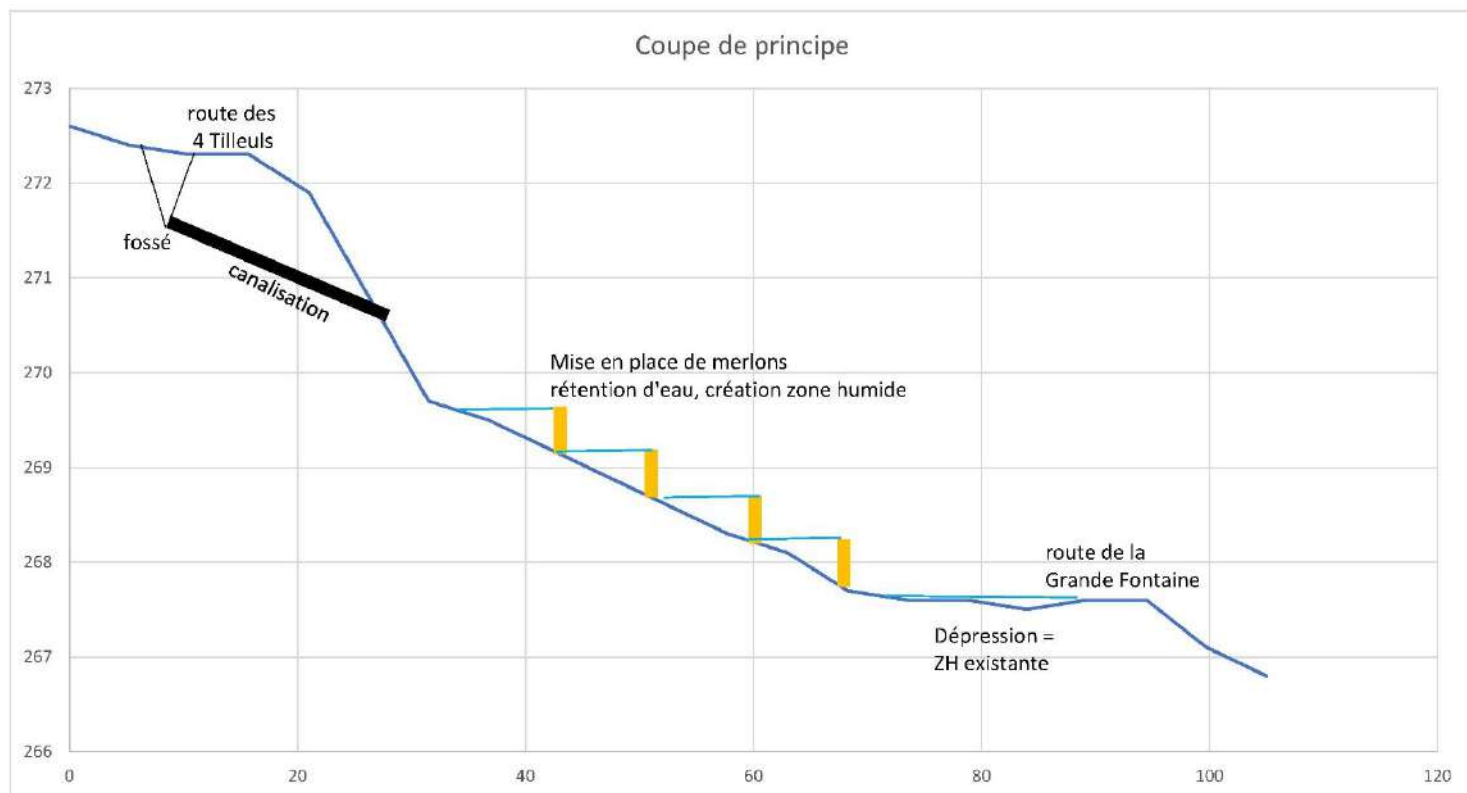
Proposition de compensation :

Actuellement, les ruissellements en provenance de l'amont stagnent uniquement au niveau de la dépression humide, qui présente environ 20 cm de profondeur par rapport à la route. Les excédents alimentent directement le ruisseau de la Plaine via le réseau de fossé et ne participent donc pas à l'alimentation de zone humide.

Par ailleurs, les sols présents en fond de vallon en dehors de la zone humide présentent déjà des traces d'oxydo-réduction, signe d'une saturation passagère en eau. La noue présente en aval de la canalisation sous la rue des 4 Tilleuls, et le busage lui-même, accélèrent et concentrent les ruissellements, qui seraient sinon plus diffus et moins rapide.

Il est donc proposé de mettre en place des merlons successifs permettant de retenir l'eau dans le vallon, pour obtenir une stagnation temporaire en surface, ce qui entrainera un engorgement des sols et donc l'extension de la zone humide existante.

Voir coupe de principe et plans ci-dessous et page suivante :

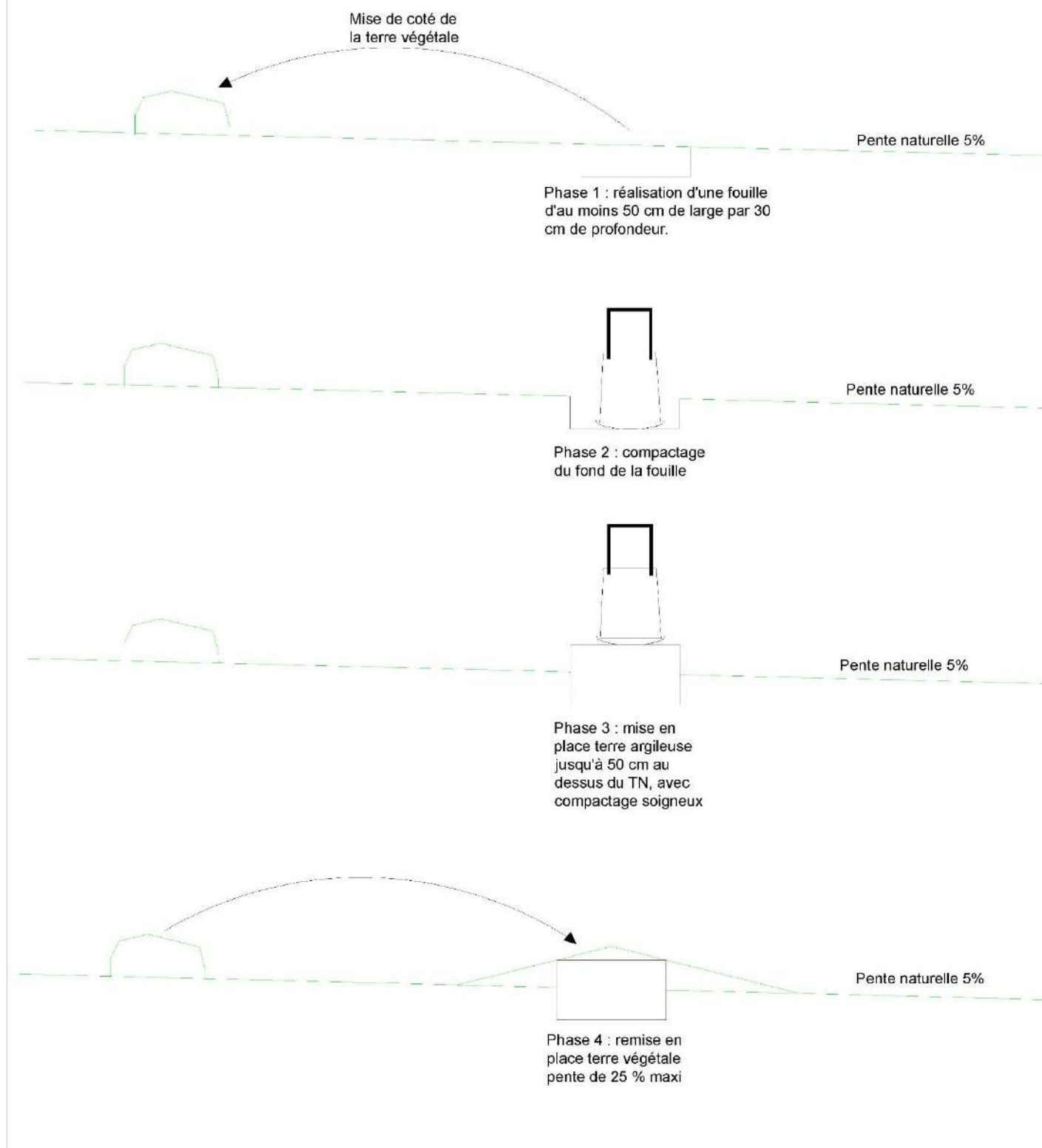


En tenant compte de l'emprise des merlons, il est attendu la création de 2000 m² de prairies humides supplémentaires, ce qui est bien équivalent à plus de deux fois la surface de zone humide détruite (800 m² de prairie mésophile).

Recherche d'une compensation zone humide
pour la commune de Villers les Luxeuil
Proposition d'aménagement - mars 2025



Schéma de principe de réalisation des merlons



Étude Zones Humides parcelle Franchevelle (Terram Conseil)

Dossier réglementaire

Diagnostic des zones humides

COMMUNE DE FRANCHEVELLE
Département de la Haute-Saône

Février 2025

Table des matières

I. Introduction	3
II. Objet de la mission	4
Situation des parcelles.....	5
III. Rappel législatif.....	5
IV. Méthodologie	7
IV.1 – Définition de la zone de travail	7
IV.2 - Caractérisation d'une zone humide	7
IV.3- Protocole de l'expertise pédologique	8
IV.4 Protocole de l'expertise de la végétation.....	11
IV.5 Hiérarchisation des zones humides	13
V - Cadre général	20
V.1 Contexte géographique	20
V.2 Contexte géologique	21
V.3 Contexte Pédologique	21
V.4 Contexte Hydraulique	22
V.5 Contexte environnemental	22
V.6 Pré-localisation des zones humides	23
VI – Synthèse de l'étude pédologique	24
VII Synthèse de l'étude floristique	25
CONCLUSION	26
Annexe 1 : Fiches de sondages.....	27
Annexe 2 : Photo type des sondages réalisés	30
Annexe 3 : Relevé floristique	31

I. Introduction

Les zones humides, espaces de transition entre terre et eau, ont longtemps été considérées comme des lieux insalubres ou inutiles. Jusqu'à un passé récent, l'homme n'a cessé de les assécher, via le drainage et le remblaiement afin d'y exercer ses activités (habitat, agriculture,...).

Les zones humides sont bien représentées dans le département de la Haute-Saône et aujourd'hui, on s'aperçoit de l'importance de ces milieux par leurs rôles multiples :

- stockage des eaux de crue,
- régulation des débits (d'étiage, des crues, d'inondations, érosion, coulées de boue)
- recharge des nappes phréatiques,
- auto-épuration de l'eau,
- filtration des eaux de ruissellement sur parcelles agricoles,
- filtration des eaux de débordement et de ruissellement pour l'alimentation des nappes en eau de qualité,
- production de biomasse (poissons, pâture...).

Ainsi, les zones humides sont des éléments centraux de l'équilibre des bassins versants et sont considérées comme de véritables infrastructures naturelles.

Ce sont aussi des milieux possédant un riche patrimoine naturel avec un fort potentiel économique par le biais des intérêts forestiers, agricoles et également touristiques, et pédagogiques. Il convient donc de bien les connaître et d'en faire l'inventaire.

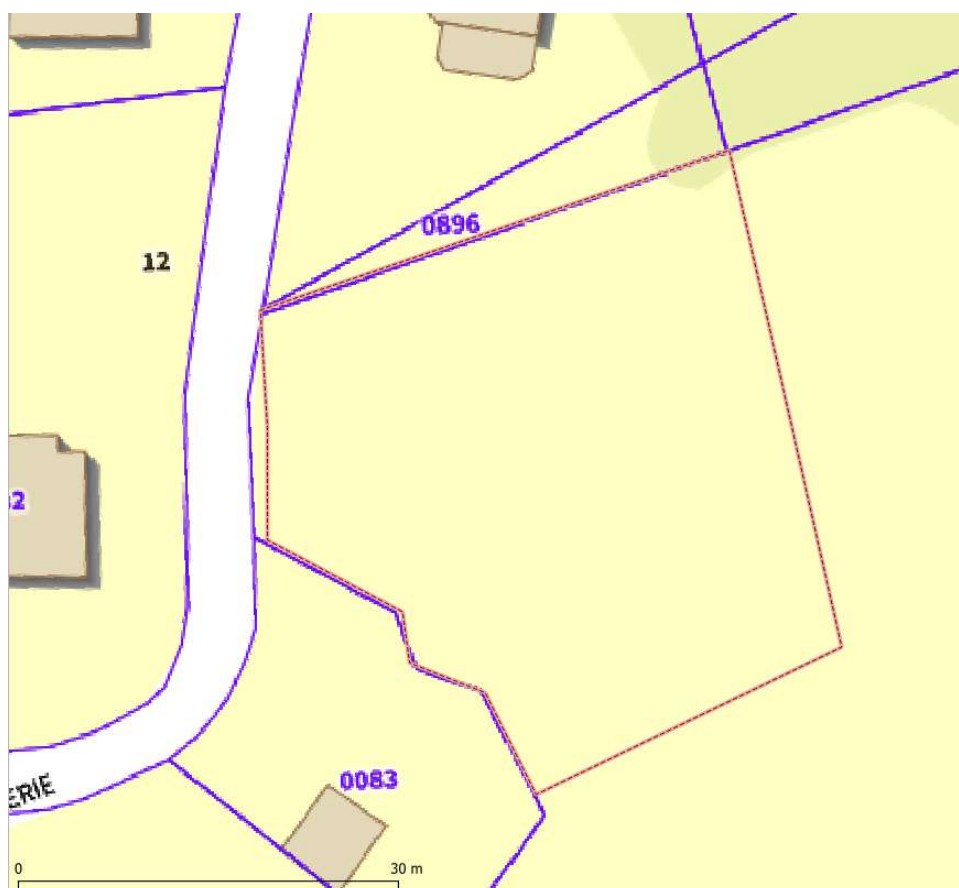
L'objet de la mission est la réalisation d'un inventaire des zones humides sur une parcelle susceptible d'être intégré au PLU comme terrain constructible.

- Situation



- Localisation de la zone de travail

4



Situation des parcelles

III. Rappel législatif

Les dispositions de la Loi du 3 janvier 1992, dite Loi sur l'Eau ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 (transposée dans le droit français en 2004), qui fixe l'objectif de bon état des eaux à horizon 2015, a rappelé l'importance du rôle des zones humides pour atteindre cet objectif.

L'article L.211-1 du Code de l'environnement, modifié par la Loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) dite Grenelle II du 12 juillet 2010, précise aujourd'hui que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise notamment à la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides.

Ce même article définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

La Loi sur le Développement des Territoires Ruraux (DTR) n°2005-157 du 23 février 2005, la Loi Risques n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (qui fait référence aux

TERRAM CONSEIL, Société par action simplifiée au capital de 2500 €
N° de SIRET : 849 398 227 00017 **N° APE** : 7112B
N° Registre du commerce: 849 398 227 RCS Vesoul

crues notamment) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 (LEMA) du 30 décembre 2006 sont autant de textes qui rappellent que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général, comme l'affiche l'article L.211-1-1 du Code de l'environnement.

Il y a donc aujourd'hui une reconnaissance politique à la préservation des zones humides et le Code de l'environnement impose de mieux les identifier et d'assurer la cohérence des diverses politiques et des financements publics relatifs à cette thématique.

Dans ce contexte juridique et environnemental particulier, il est nécessaire que les zones humides soient identifiées et délimitées au niveau local, de façon à permettre une prise en compte de ces milieux à l'amont de tout projet d'aménagement, et une préservation à long terme.

IV. Méthodologie

Les objectifs du diagnostic de zones humides sont les suivants :

- Connaître la nature des sols,
- Caractériser la végétation (si existante),
- Identifier et localiser les zones humides selon la réglementation en vigueur. La comparaison avec la liste des sols de zones humides conformément à l'application R211-108 du code de l'Environnement et l'arrêté 1er octobre 2009 (annexes 1.1 et 1.2) modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 et par la circulaire DGPAAT/C2010-3008 du 18 janvier 2010.
- Le cas échéant, la délimitation de la zone humide.

IV.1 – Définition de la zone de travail

Le périmètre de travail regroupe les secteurs ouverts à la construction de la Carte Communale en vigueur et dont la surface est réduite dans le cadre de la révision du document d'urbanisme

IV.2 - Caractérisation d'une zone humide

La phase de terrain a pour objectif d'identifier chaque zone humide, d'établir son contour et de la caractériser. Les critères les plus facilement appréhendables sur le terrain sont les critères pédologiques (basés sur hydromorphie des sols) et botaniques (basés sur l'étude de la végétation hygrophyle).

Le critère hydrologique est également intéressant, notamment dans le cas de sites remaniés où la végétation et les sols ne sont pas des critères pertinents. Cependant, la présence d'eau étant parfois saisonnière ou ponctuelle, ce critère ne doit pas être considéré de façon déterminante.

Ces critères sont alternatifs et interchangeables : il suffit que l'un des deux soit rempli pour qu'on puisse qualifier officiellement un terrain de zone humide. Si un critère ne peut à lui seul permettre de caractériser la zone humide, l'autre critère est utilisable (circulaire 2010-3008 du 18 janvier 2010).

Ainsi, en l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide (Décret n° 2007-135 du 30 janvier 2007, Article R211-108 du code de l'environnement).

Le choix d'utiliser l'un ou l'autre des critères dépendra des données et des capacités disponibles, ainsi que du contexte du terrain : dans les secteurs artificialisés, l'approche pédologique est particulièrement adaptée tandis que sur des sites à fortes variations topographiques ou avec une flore très typée, l'approche à partir de la végétation est à privilégier.

IV.3- Protocole de l'expertise pédologique

Conformément au R211-108 et à la circulaire DGPAAT/DEB/C2010-3008 du 18 janvier 2010, l'examen du sol s'effectue à partir de sondages à la tarière positionnés de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide (lecture du paysage) ou de la partie de la zone humide concernée par le projet en suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise des sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec un sondage par secteur homogène du point de vue des conditions du milieu naturel (conditions mésologiques).

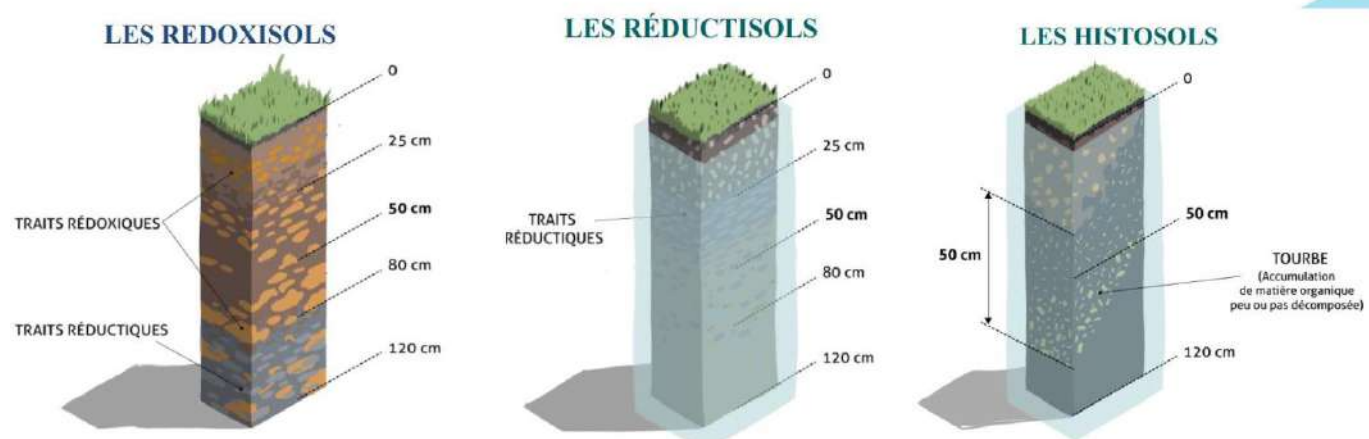
Pour chaque point de sondage géolocalisé (fiche terrain en annexes), nous déterminons :

- Le type de sol, en utilisant la nomenclature adaptée, à savoir le référentiel Pédologique 2008. Les classes d'hydromorphie GEPPA 1981.
- L'appartenance ou non du sol à la catégorie des sols de Zone Humide.

Chaque sondage doit être si possible d'une profondeur de l'ordre de 1,20 mètre.

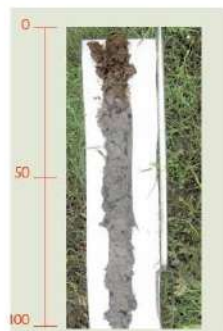
L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.



Sol réductique Engorgement quasi-permanent

Couleur gris bleuâtre à gris
Débutant à moins de 50 cm
de la surface du sol



Horizon réductique « G »		Réduction (bleu, vert, bleu-vert) dans la nappe et tâche d'oxydation sur fond bleu (rouilles, ocres, oranges) dans la zone temporairement reoxygénée de battement de la nappe
--------------------------	---	---

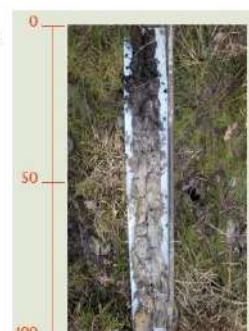
Caractérisation de l'hydromorphie

Sol rédoxique Engorgement temporaire

Taches rouilles ou brunes (fer oxydé)
associées ou non à des taches
décolorées

- Débutant à moins de 25 cm de la
surface du sol et se prolongeant
ou s'intensifiant en profondeur,

- Débutant à moins de 50 cm de la
surface du sol, se prolongeant ou
s'intensifiant en profondeur associé
à des traits réductiques apparaissant
au moins entre 80 et 120 cm de
profondeur,



Horizon rédoxique « g »		Tâches d'oxydation (rouilles, ocres, oranges et de déferrification grises) dans une matrice brune
		Tâche de déferrification ou de réduction (gris ou brun gris)
		Nodules ferro-manganiques (noirs ou bruns foncés, tendres ou durs)

Caractérisation de l'hydromorphie

Sol tourbeux Engorgement permanent

Matériaux organiques plus ou moins
décomposés, de couleur foncée.
Horizon tourbeux débutant entre
la surface et 50 cm de profondeur et
d'une épaisseur d'au moins 50 cm.



Horizon H		Couleur noire et aspects fibreux
-----------	---	----------------------------------

Caractérisation de l'hydromorphie

Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.

La liste des types de sols donnée en annexe 1.1.1. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié suit la nomenclature des sols reconnue actuellement en France. Lorsque des données ou cartes pédologiques sont utilisées, il est nécessaire de tenir compte non seulement de la dénomination du type de sol, mais surtout des modalités d'apparition des traits histiques, reductiques ou rédoxiques mentionnées précédemment.

[illegible]

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

IV.4 Protocole de l'expertise de la végétation

L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

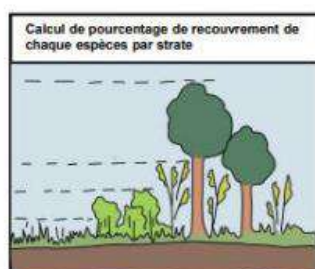
Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques. Une courte justification sur les choix opérés doit accompagner ces relevés.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée à la table A de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement ;

Si un des indicateurs primaires est présent, le site est humide.

LES PLACETTES – PROTOCOLE FLORE



Si 3 strates : 10 m

Si 2 strates (ex: Herb. + Arbus.) : Ray. = 5 m

Si 2 strates (ex: Arbus. + Arbo.) : Ray. = 10 m

Si 2 strates (ex: Herb. + Arbo.) : Ray. = 10 m

Si 1 seule strate herbacée : Ray. = 1,5 m

Si 1 seule strate arbustive : Ray. = 5 m

Si 1 seule strate arborescente : Ray. = 10 m



$H > 7 \text{ m}$



$7 \text{ m} > H > 3 \text{ m}$



$H < 3 \text{ m}$

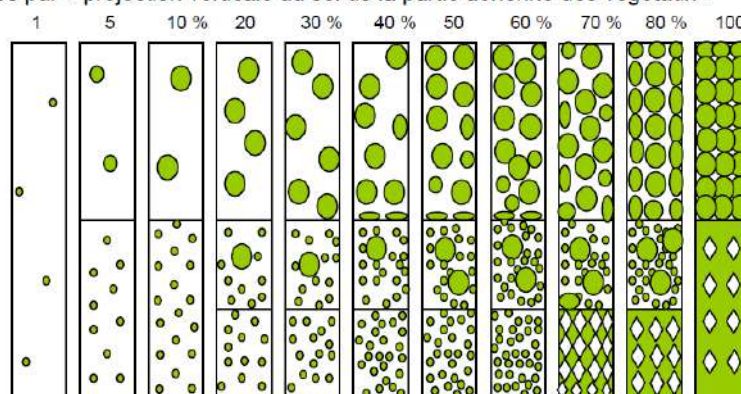
Outils pour les espèces

Comment établir la dominance ?

La dominance peut être évaluée par « projection verticale au sol de la partie aérienne des végétaux »

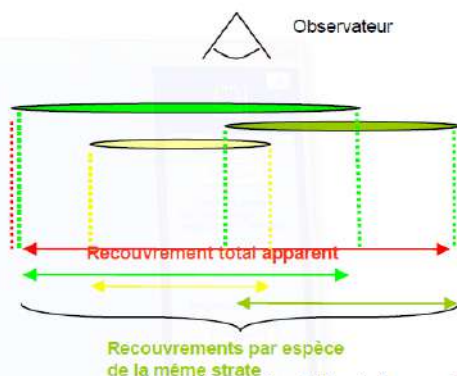
Figure 6 a :
pourcentage de recouvrement
selon le type de répartition des
espèces (grégaire ou
homogène) - N.
Fromont d'après PRODON)

Lorsque, au sein d'une même strate, des individus de plusieurs espèces se chevauchent dans l'espace, la somme des recouvrements peut dépasser le recouvrement noté pour l'ensemble de cette strate.



Protocole extrait de l'arrêté :

« ... - sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions météorologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement ;



Exemple ci-dessous d'une lecture du paysage pour localiser la limite supposée comme humide.



Source : Agence de l'eau Seine-Normandie, Boîte à outils Zones humides, 2012.

IV.5 Hiérarchisation des zones humides

La hiérarchisation des zones humides repose sur leurs fonctionnalités :

Les fonctions des zones humides

Les zones humides rendent plusieurs services par leurs différentes fonctions :

- fonction hydraulique, avec ses deux composantes hydrologiques et physico-chimique
- fonction écologique ou biologique

Les fonctions hydrologiques

Les milieux humides sont des « éponges naturelles » qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent. L'eau est naturellement l'élément fondamental de la vie des milieux humides. Elle alimente les écosystèmes, apporte des matières fertilisantes et bien souvent sculpte le paysage. Mais si tous les milieux humides sont marqués par l'abondance fluctuante de l'eau, leur dynamique hydrologique est en revanche très variable d'un milieu à l'autre, selon le climat, la localisation géographique et l'histoire des sites.

Les zones humides ont ainsi une grande fonction de régulation hydraulique, notamment dans le cadre des phénomènes suivants :

Expansion des crues : le volume d'eau stockée au niveau des zones humides évite une surélévation des lignes d'eau de crue à l'aval par deux mécanismes : l'effet éponge (stockage de l'eau dans les dépressions en surface et dans une moindre mesure dans les sols), d'une part et d'autre part, l'effet d'étalement (l'épandage du débit de crue de part et d'autre du cours d'eau dans les zones humides annexes provoque un abaissement de la ligne d'eau).

Régulation des débits d'étiage : les zones humides peuvent jouer un rôle naturel de soutien des étiages lorsqu'elles stockent de l'eau en période pluvieuse et la restituent lentement au cours d'eau. Ce fonctionnement repose sur un substrat plus ou moins poreux qui favorise l'emménagement de volumes d'eau. L'inertie du milieu permet la restitution

lente au cours des mois d'été de ces volumes stockés.

Recharge des nappes : La recharge naturelle d'une nappe résulte de l'infiltration des précipitations ou des apports d'eaux superficielles dans le sol et de leur stockage dans les couches perméables du sous-sol.

Recharge du débit solide des cours d'eau : Les zones humides situées en bordure des cours d'eau peuvent assurer une part notable de la recharge du débit solide des cours d'eau.



Fonctions physiques et biogéotechniques

Elles sont aussi des « filtres naturels », les « reins » des bassins versants qui reçoivent des matières minérales et organiques, les emmagasinent, les transforment et/ou les retournent à l'environnement.

L'eau qui alimente les zones humides apporte souvent de grandes quantités de matières minérales

: sable ou limon transportés par les crues des fleuves, nitrates ou pesticides présents dans la nappe phréatique

Ces matières sont, selon les cas, stockées ou transformées dans les zones humides, dans des mécanismes souvent complexes. On parle de « biogéochimie » pour qualifier les processus complexes par lesquels des éléments minéraux ou organiques sont transformés par la combinaison de l'action des êtres vivants. La diversité et la complexité des mécanismes en jeu interdisent leur explication détaillée. Globalement, on peut considérer qu'il existe trois mécanismes :

apports et dépôt, reprise de matériaux, transformation.



Fonctions écologiques

Les conditions hydrologiques et chimiques permettent un développement extraordinaire de la vie dans les milieux humides.

L'eau est naturellement l'élément fondamental de la vie des milieux humides. Elle alimente les écosystèmes, apporte des matières fertilisantes et bien souvent sculpte le paysage. Mais si tous les milieux humides sont marqués par l'abondance fluctuante de l'eau, leur dynamique hydrologique est en revanche très variable d'un milieu à l'autre, selon le climat, la localisation géographique et l'histoire des sites.

Les milieux humides échangent de l'eau avec l'atmosphère, le réseau hydrographique de surface et le sous-sol.



Le principe de hiérarchisation des zones humides

Après identification et délimitation de chaque zone humide, chaque site diagnostiqué humide est évalué en fonction de deux entrées :

- une fonction biologique,
- une fonction hydraulique/ fonction préservation de la qualité de l'eau.

Un système de notation des zones humides est mis en place par la DDT des Vosges. A chacune de ces entrées et en fonction des caractéristiques de la zone humide concernée, une note est attribuée. Le détail du schéma de connexion est la caractérisation la plus explicite du rôle hydrologique de la zone humide. Une notation est attribuée à cette fonction et va de 1 à 6 (1 étant la note la plus défavorable et 6 la plus favorable). L'addition de ces deux notes nous permet d'obtenir une note globale caractéristique de la fonctionnalité de la zone humide.

Une fois cette notation effectuée, la zone humide figure dans un des trois cas suivants :

- Type ZH1 : Zone humide présentant un intérêt remarquable, à conserver obligatoirement (c'est à dire qu'elle abrite une faune et/ou une flore protégée, rare ou menacée)
- Type ZH2 : Zone humide présentant un intérêt écologique moyen à fort dont les fonctions sont à préserver avec la mise en place d'écoquartier ou de pratiques agricoles particulières
- Type ZH3 : Zone humide ordinaire pouvant être aménagée avec la mise en place de mesures compensatoires.

La fonction biologique

La fonction biologique est appréciée en fonction de la présence d'habitats, ou espèces végétales ou animales remarquable. Chaque site sera indexé par un indice allant de 1 à 3 en fonction de son intérêt. Le tableau ci dessous reprend le principe de notation que nous utilisons habituellement.

APRES INVENTAIRE DE TERRAIN (application du cahier des charges MISEN)			
Type ZH	Type 1 Zone humide remarquable	Type 2 Zone humide d'intérêt moyen à fort	Type 3 Zone humide « ordinaire »
Critères de sélection	- Site identifié par le SDAGE et la DREAL (notamment Zone Humide Remarquable du SDAGE dont la cartographie peut être obtenue auprès de la DDT 88) ; - Tourbière ; - Habitat accueillant des espèces protégées¹ ; - Habitat déterminant ZNIEFF² codé 1.	- Habitat déterminant ZNIEFF² codé 2 ou 3 ; - Tout milieu ou habitat constituant une trame bleue (notamment identifiée au Schéma Régional de Cohérence Écologique SRCE) ou corridor écologique (identifié par un SCOT, à l'occasion du PLU ou autre) ; - Intérêt hydrologique variable³ (important à faible).	Zone humide ne répondant à aucun des critères précédents mais identifiée par la mise en application du cahier des charges MISEN/DDT.

Le schéma de connexion est la caractérisation la plus explicite du rôle hydrologique de la zone humide. Une notation est attribuée à cette fonction et va de 1 à 6 (1 étant la note la plus défavorable et 6 la plus favorable).

Schéma de connexion de la zone humide :

					
Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6
Pas d'altération, fonctionnement naturel ou semi-naturel	Altération des entrées d'eau	Altération des sorties d'eau	Altération de l'entrée et de la sortie d'eau	Altération du transit de l'eau (type fossé ou cours d'eau surcreusé)	Création de plans d'eau ou de mares

Les deux notations nous permettent en renseignant le tableau ci-dessous de définir parmi les trois cas, celui dans lequel figure la zone humide. Il ne s'agit pas d'une pure addition, puisque certains facteurs sont prépondérants.



Cas 1 Zone Humide à préserver obligatoirement



Cas 2 Zone Humide dont les fonctions doivent être préservées (Mise en place d'écoquartier ou de pratiques agricoles adaptées)



Cas 3 Possibilité d'aménagements avec mise en œuvre de mesures compensatoires

APRES INVENTAIRE DE TERRAIN (application du cahier des charges MISEN)			
Type ZH	Type 1 Zone humide remarquable	Type 2 Zone humide d'intérêt moyen à fort	Type 3 Zone humide « ordinaire »
Critères de sélection	- Site identifié par le SDAGE et la DREAL (notamment Zone Humide Remarquable du SDAGE dont la cartographie peut être obtenue auprès de la DDT 88) ; - Tourbière ; - Habitat accueillant des espèces protégées² ; - Habitat déterminant ZNIEFF² codé 1.	- Habitat déterminant ZNIEFF² codé 2 ou 3 ; - Tout milieu ou habitat constituant une trame bleue (notamment identifiée au Schéma Régional de Cohérence Écologique SRCE) ou corridor écologique (identifié par un SCOT, à l'occasion du PLU ou autre) ; - Intérêt hydrologique variable² (important à faible).	Zone humide ne répondant à aucun des critères précédents mais identifiée par la mise en application du cahier des charges MISEN/DDT.
	 Pas d'altération, fonctionnement naturel ou semi-naturel	 Altération des entrées d'eau	 Altération des sorties d'eau
	 Altération de l'entrée et de la sortie d'eau	 Altération du transit de l'eau (type fossé ou cours d'eau surcreusé)	 Création de plans d'eau ou de mares

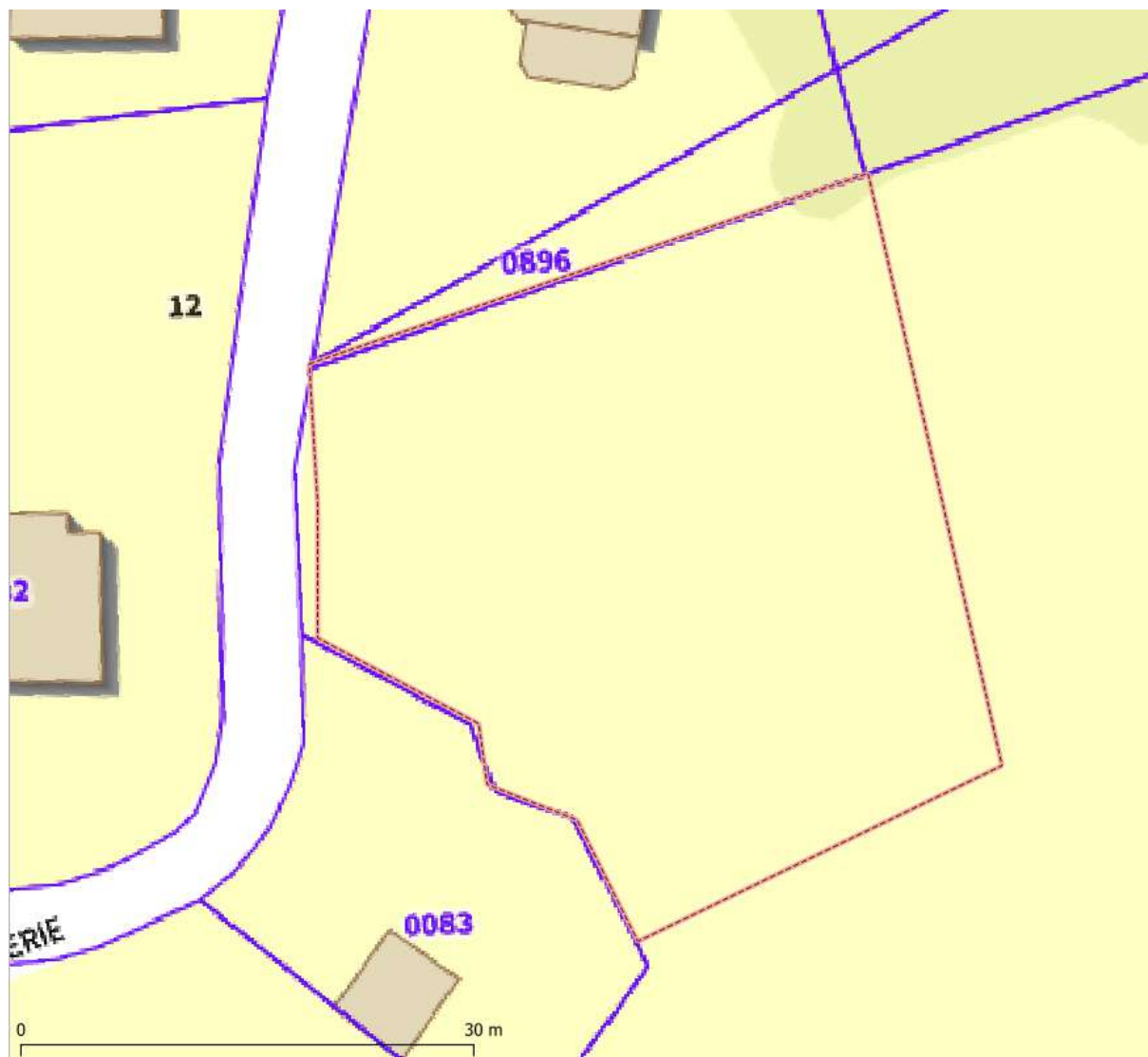
Une fois cette notation effectuée, la zone humide figure dans un des trois cas suivants :

- Cas 1 : Zone humide présentant un intérêt remarquable, à conserver obligatoirement
- Cas 2 : Zone humide dont les fonctions sont à préserver avec la mise en place de dispositifs particuliers
- Cas 3 : Zone humide devant être préservée mais pouvant être aménagée avec la mise en place de mesures compensatoires pour des projets exceptionnels présentant un intérêt général.

Nous indiquerons également dans les fiches si la zone humide est dégradée ou pas.

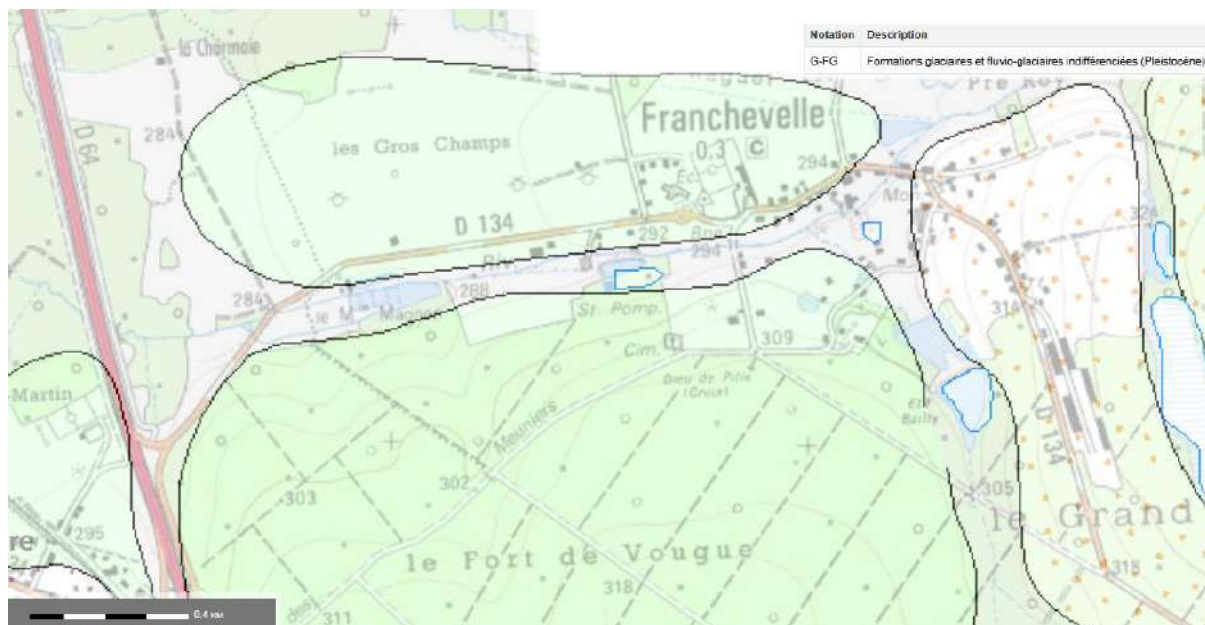
V - Cadre général

V.1 Contexte géographique



La zone de travail est présente au niveau d'une zone en pâture entre une habitation et une maisonnette.

V.2 Contexte géologique



Extrait de la carte géologique BRGM

La parcelle repose sur des formations glaciaires et fluvio-glaciaires indifférenciées du pleistocène.

V.3 Contexte Pédologique



- Sols minéraux**
 - Lithosols
 - Régosols
 - Rankosols
 - Arénosols
 - Peyrosols
- Sols des vallons, vallées et milieux côtiers**
 - Colluviosols
 - Fluvisols
 - Thalassosols
 - Sodisols
- Sols issus de matériaux calcaires**
 - Rendisols
 - Calcsols
 - Rendosols
 - Calcosols
 - Dolomitosols
- Sols peu évolués**
 - Brunisols
 - Andosols
 - Vertisols
 - Organosols
- Sols évolués**
 - Fersialsols
 - Néoluvissols
 - Luvissols
 - Véracrisols
 - Allocrisols
 - Podzols

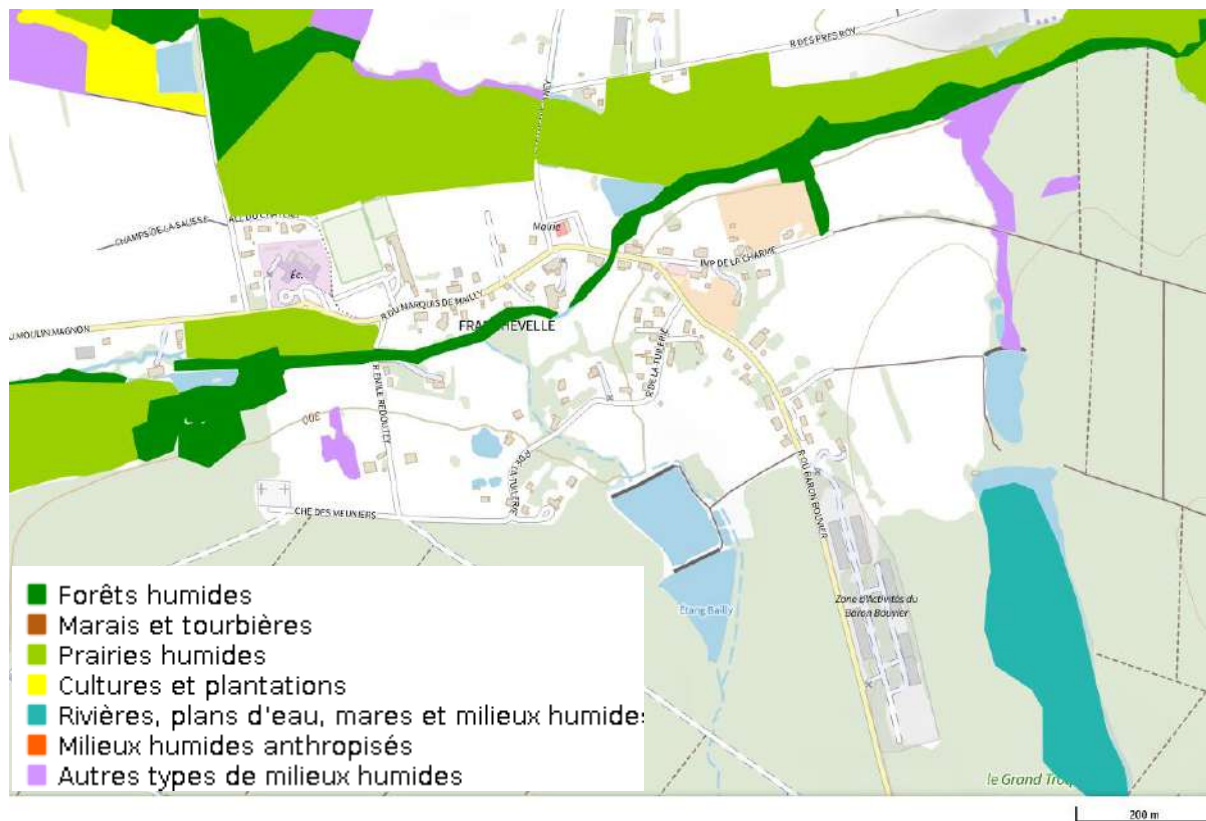
Les zones concernées par la zone de travail sont essentiellement des brunisols.

The map shows the village of Francheville at the center. To the west is the 'ALBUCHATEAU' area. To the east is the 'Zone d'activités du Grand Bouvier', marked with a red rectangle. Further east is 'Etang Noraz'. The 'Ruisseau de la Lanterne' flows through the area. A scale bar indicates 500 m.

Le secteur est éloigné de tout zonage environnemental

V.6 Pré-localisation des zones humides

Prélocalisations des zones humides:



Inventaire des zones humides – Données Sigogne



Prélocalisation Données TERRAM CONSEIL Issue des données mnhn

Les pré-localisation n'indiquent pas de présence de zones humides sur le secteur.

TERRAM CONSEIL, Société par action simplifiée au capital de 2500 €
N° de SIRET : 849 398 227 00017 **N° APE** : 7112B
N° Registre du commerce: 849 398 227 RCS Vesoul

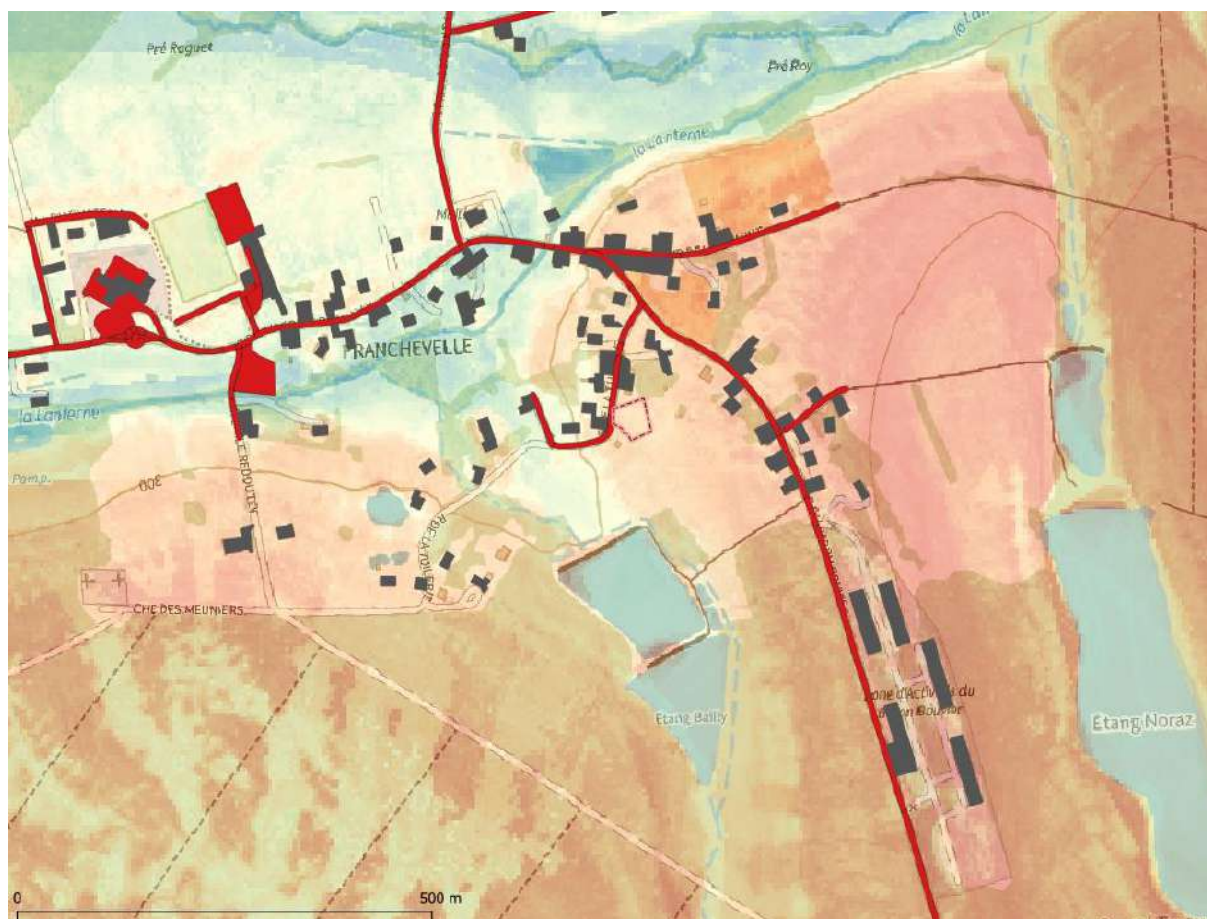
VI – Synthèse de l'étude pédologique

Les différents sols rencontrés sur la zone d'étude sont des brunisols.

Dans un premier temps, nous avons réalisé un repérage des anthroposols sur les zones d'étude.

Cette étape nous a permis d'orienter nos relevés de terrain.

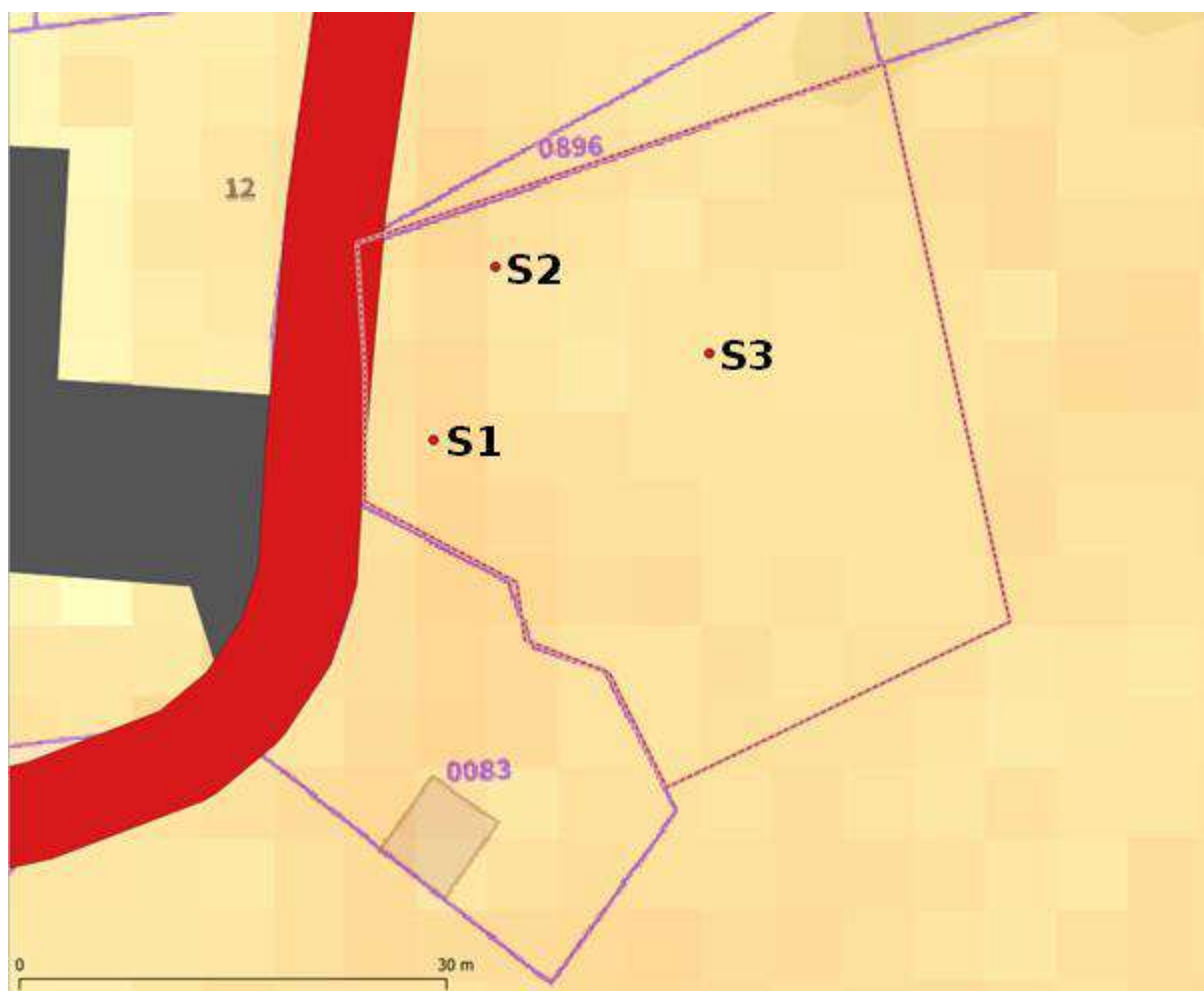
Ainsi sur les zones à anthroposols artificiels, nous ne pouvons pas trouver de zones humides. Nous rappelons que ce sont souvent des zones imperméabilisées (maisons, routes, accès, ...). Dans les zones à anthroposols artificiels, nous introduisons une nuance. En effet, les jardins potagers, pelouses autour des maisons sont souvent exempts de zones humides et ne sont pas voués à être bâtis. La zone d'anthroposol artificiel n'a pas été prospecté par des sondages à la tarière. Cependant les zones à anthroposols transformés pouvant accueillir une ou plusieurs maisons ont été systématiquement prospectées.



- Imperméable bâti
- Imperméable non bâti

Le fond de la carte provient de la couche RASTER du Museum d'histoire naturelle de Paris. Plus la couleur est bleue plus le risque de trouver une zone humide est élevée.

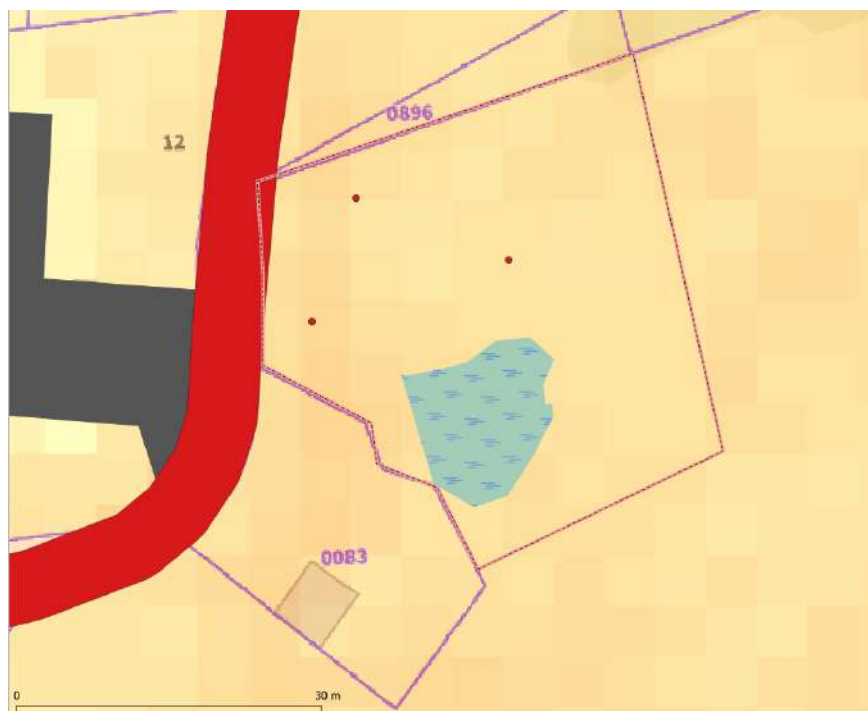
Dans un second temps, plusieurs sondages ont été effectués et le détail figure en annexe :



Parcelles	Numéro de sondage	Plante hygrophile	Pédologie	Hydromorphie ZH	ZH
	S1	Non	Brunisols	Non	Non
	S2	Non	Brunisols	Non	Non
	S3	Non	Brunisols	Non	Non

VII Synthèse de l'étude floristique

Plusieurs relevés floristiques ont été réalisés, en février 2025. Ces relevés ont déterminé la présence d'une petite zone humide de 167 m².



CONCLUSION

L'inventaire des zones humides sur la parcelle a révélé la présence d'une petite zone humide de 167 m².

Fait à Luxeuil Les Bains le 12/02/2025

Rodolphe WACOGNE
Pour TERRAM CONSEIL

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical line crossing it, and a loop at the end.

Annexe 1 : Fiches de sondages

Sondage

N° sondage

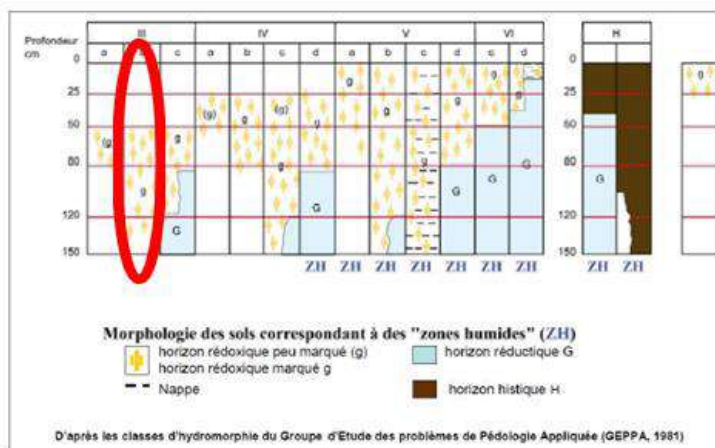
1

Date :

30/02/2025

Géologie :
Alluvions
argileux

Type de sol :
Brunisols
Condition du
jour



Description par horizon :

	Horizon	Prof Haut cm	Prof Bas cm	Couleur	Texture	Structure	Humidité	Hydromorphie	Type d'hydromorphie	Cailloux
	H1	0	5	Brun foncé	Terre végétale	Lisse	Frais	Non		Absence
	H2	5	50	Brun	Limono-argileux	Lisse	Sec	Non		Rare
	H3	50	120		Limono-argileux	Lisse	Sec	Oui	Taches rouilles Mais ne présentant pas de caractère réductique en profondeur	Présence

Prof bas : profondeur en cm du bas de l'horizon

Prof haut : profondeur en cm du haut de l'horizon Autres observations : présence de racines,

Couleur : brun (marron), ocre, gris, etc

Texture : Sable, limon, argile et combinaison (proportion : exemple 100%sable)

Structure : Massive, grumeleuse, fine Remarque :

Humidité : Sec, frais, humide, très humide, noyé.

Hydromorphie : 0 = nulle, 1 = faible, 2 = modérée, 3 = forte et étendue, 4 = dominante.

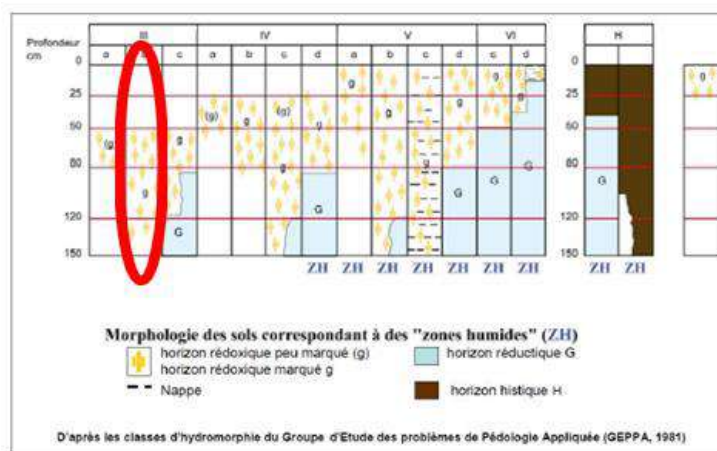
Sondage

N° sondage

2

Date :

30/02/2025

Géologie :**Alluvions****argileux****Type de sol :****Brunisols****Condition du****jour**

Description par horizon :

	Horizon	Prof Haut cm	Prof Bas cm	Couleur	Texture	Structure	Humidité	Hydromorphie	Type d'hydromorphie	Cailloux
	H1	0	5	Brun foncé	Terre végétale	Lisse	Frais	Non		Absence
	H2	5	50	Brun	Limono-argileux	Lisse	Sec	Non		Rare
	H3	50	120		Limono-argileux	Lisse	Sec	Oui	Taches rouilles Mais ne présentant pas de caractère réductique en profondeur	Présence

Prof bas : profondeur en cm du bas de l'horizon

Prof haut : profondeur en cm du haut de l'horizon Autres observations : présence de racines,

Couleur : brun (marron), ocre, gris, etc

Texture : Sable, limon, argile et combinaison (proportion : exemple 100%sable)

Structure : Massive, grumeleuse, fine Remarque :

Humidité : Sec, frais, humide, très humide, noyé.

Hydromorphie : 0 = nulle, 1 = faible, 2 = modérée, 3 = forte et étendue, 4 = dominante.

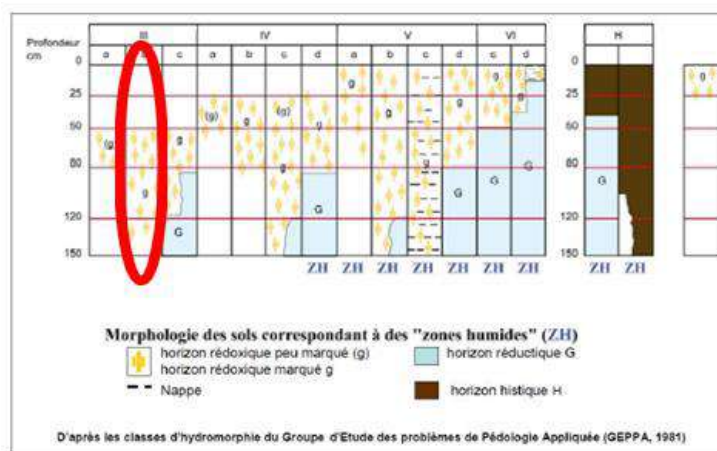
Sondage

N° sondage

3

Date :

30/02/2025

Géologie :**Alluvions****argileux****Type de sol :****Brunisols****Condition du****jour**

Description par horizon :

	Horizon	Prof Haut cm	Prof Bas cm	Couleur	Texture	Structure	Humidité	Hydromorphie	Type d'hydromorphie	Cailloux
	H1	0	5	Brun foncé	Terre végétale	Lisse	Frais	Non		Absence
	H2	5	50	Brun	Limono-argileux	Lisse	Sec	Non		Rare
	H3	50	120		Limono-argileux	Lisse	Sec	Oui	Taches rouilles Mais ne présentant pas de caractère réductique en profondeur	Présence

Prof bas : profondeur en cm du bas de l'horizon

Prof haut : profondeur en cm du haut de l'horizon Autres observations : présence de racines,

Couleur : brun (marron), ocre, gris, etc

Texture : Sable, limon, argile et combinaison (proportion : exemple 100%sable)

Structure : Massive, grumeleuse, fine Remarque :

Humidité : Sec, frais, humide, très humide, noyé.

Hydromorphie : 0 = nulle, 1 = faible, 2 = modérée, 3 = forte et étendue, 4 = dominante.

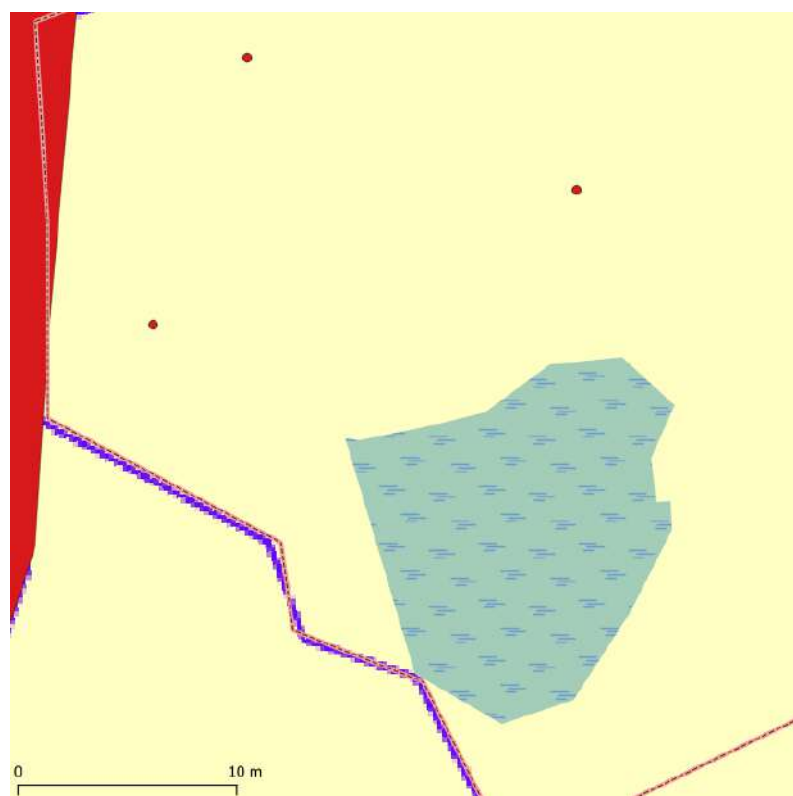
Annexe 2 : Photo type des sondages réalisés



Annexe 3 : Fiche Zone humide

Rubrique Générale	Commune : FRANCHEVELLE	
	Date de l'inventaire : 30/02/2025 Bassin versant : La Lanterne Critères de délimitation : Topographie;Végétation hygrophile <u>Habitats composants la Zone Humide : Prairies humides eutrophes</u>	
Régime hydrologique	Fonction(s) de régulation hydraulique : Stockage durable des eaux de surface Fonction(s) épuratrice(s) : Régulation des nutriments	
Rubrique biologique	Fonction biologique : Stockage de carbone Etat de conservation du milieu : Habitat non dégradé Remarques :	
Rubrique contexte	<u>Activités et usages de la zone : Agriculture; Chasse</u> <u>Activité et usages autour : Agriculture</u> <u>Instruments de protection : Aucun</u> <u>Valeurs socio-économiques : Production agricole et sylvicole; Valeurs scientifique</u> <u>Remarques</u>	
Rubrique Bilan	<u>Atteintes : Aucune(Aucune)</u> <u>Menaces : 5</u> <u>Niveau de menace : Faible</u> <u>Fonctions majeures : Hydraulique</u> <u>Valeurs majeures : paysagère</u>	
Rubrique Action	<u>Préconisation d'action : Suivre l'évolution</u> <u>Niveau de priorité : Faible</u>	

Cartographies :



-  Feuillus
-  Zones humides
-  Sondages avec traces d'hydromorphie
-  Sondages sans traces d'hydromorphie
-  zone de travail globale

m

*Étude réalisée dans le cadre de l'article L.111-8 du
Code l'Urbanisme (Loi barnier) : Zone AUE et UE de
Velleminfroy*

SOMMAIRE

<i>I. CADRE LÉGISLATIF ET OBJET DE L'ÉTUDE</i>	<i>4</i>
<i>II. CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE CONCERNÉE ET DU PROJET</i>	<i>5</i>
2.1 La zone concernée	5
2.2 Le projet de développement de la zone	10
<i>III. JUSTIFICATION DES REGLES D'IMPLANTATION SELON LES CRITERES DE L'ARTICLE L.111-8 DU CU</i>	<i>12</i>
3.1. Prise en compte des nuisances et des risques	12
3.2. Prise en compte de la sécurité des accès	13
3.3. Prise en compte de la qualité paysagere et architecturale	15
<i>IV. INTEGRATION DANS LE PLUi</i>	<i>17</i>
4.1. Zonage du PLUi	17
4.2. Règlement du PLUi	18
4.3. OAP du PLUi	28

I. CADRE LÉGISLATIF ET OBJET DE L'ÉTUDE

Par délibérations du 15 octobre 2015 et du 5 mai 2022, le conseil communautaire de la communauté de communes du Triangle Vert a décidé de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire.

Ce dernier est parcouru par la RN 19 Langres-Belfort qui est classée route à grande circulation.

L'article 52 de la loi Barnier n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a introduit les articles L.111-6 à L.111-10 dans le code de l'urbanisme, visant à mieux maîtriser le développement urbain le long des voies les plus importantes.

Les dispositions de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme s'appliquent à la RN 19.

Article L.111-6 du code de l'urbanisme : « En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation »

La présente étude est réalisée dans le cadre de l'article L.111-8 du code de l'urbanisme.

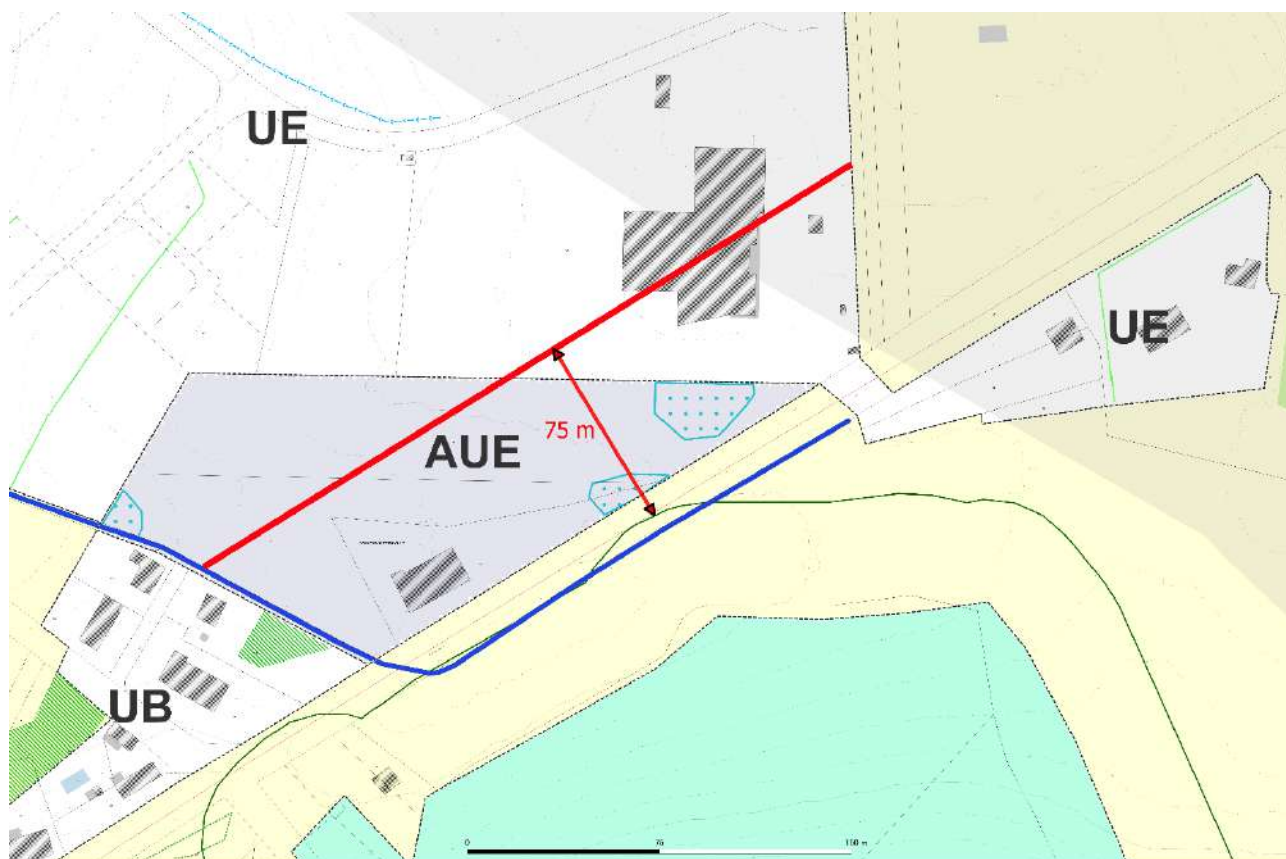
Article L.111-8 du code de l'urbanisme : « Le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L. 111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. »

II. CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE CONCERNÉE ET DU PROJET

2.1 LA ZONE CONCERNÉE

Elle se localise sur le ban communal de Velleminfroy, en bordure de l'actuelle RN 19.

Elle est zonée AUE et UE au projet de PLUi et a fait l'objet d'une procédure de ZAC. Elle constitue la seule zone d'activités économiques d'intérêt communautaire du territoire.



Zonage du projet de PLUi avec la marge de recul de 75 m.

Le site est actuellement occupé par l'ancien Hôtel-Restaurant Château Grenouille aujourd'hui à l'abandon et par l'entreprise d'embouteillage des eaux de Velleminfroy et son magasin de vente.



Usine d'embouteillage de Velleminfroy



Ancien Hôtel Restaurant à l'abandon



Logements en bordure de la RN 19

La zone n'est concernée par aucun zonage environnemental particulier (absence de ZNIEFF, zone Natura 2000, arrêté de protection de biotope, réserve naturelle...). Elle est majoritairement composée de prairies mésophiles. Les investigations de terrain réalisés en 2025 ont permis de recenser trois zones humides de superficie restreinte qui sont repérées et protégées au projet de PLUi au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme.

La zone n'est concernée par aucun corridor écologique.

La zone n'est concernée par aucun risque particulier empêchant la construction.

D'un point de vue paysager, la zone appartient à l'entité paysagère des plateaux centraux qui barrent en écharpe le département de la Haute-Saône. À l'échelle du territoire communautaire, le site de Velleminfroy appartient aux espaces découverts du Nord qui sont scindés par la RN 19, axe routier majeur et structurant. Le paysage y est marqué par une légère dépression qui coupe le plateau calcaire. Le secteur est relativement plat avec une pente moyenne de 2 % en direction du Sud, vers le fossé en bordure de la RN 19 rejoignant le ruisseau des Prés de la Preille. Les parties sommitales sont occupées par des boisements qui ferment la vue.

Du fait de la quasi absence de relief, le paysage ouvert est globalement ouvert et très lisible et visible.

Néanmoins divers masques visuels et le micro-relief limitent les vues directes sur le site. L'aire visuelle du site représente ainsi une superficie de 7 Ha

Aire visuelle du site



Les perceptions par l'automobiliste depuis la RN 19 restent limitées et se limitent à deux échappées visuelles d'une largeur de 80 m et de 40 m. Compte tenu de la vitesse des automobilistes sur cet axe routier, le site sera visible durant 6 secondes environ.



Vue du site depuis la RN 19 à l'Est



Vue du site depuis la RN 19 à l'Est



Vues du site depuis la RN 19 à l'Est. La ligne de crête masque partiellement le bâtiment existant.



Vue du site depuis la RN 19 à l'Ouest. Présence de masques visuels (végétation et bâtiment existant).

Les enjeux paysagers de la zone sont limités :

- du fait de l'aire visuelle restreinte,
- du fait d'un paysage peu qualitatif. En effet, le paysage apparaît relativement artificialisé du fait de l'omniprésence du bâti (à l'abandon ou en mauvais état) et de sa forte linéarité (lignes électriques, profil en long de la RN 19).

A noter que la bâtiment de la source de Velleminfroy s'insère bien dans le paysage du fait de sa hauteur limitée, de sa volumétrie simple et de sa couleur dans les teintes claires qui se confondent avec l'horizon.

2.2 LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE

L'entreprise POULAILLON est propriétaire de la source de Velleminfroy. Cette entreprise familiale créée en 1973 génère un chiffre d'affaire en 2023 de 107,7 M € soit une progression de plus de 20 % par rapport à l'année précédente. Ce groupe, inventeur de la moricette et qui dispose de 65 points de vente pour 1109 collaborateurs souhaite développer son site de Velleminfroy. Ce dernier dispose en effet d'un excellent effet vitrine et draine un trafic de l'ordre de 7 459 véhicules/jour dont 2 152 PL/jour.¹

Le projet industriel consiste à réhabiliter l'hôtel restaurant Château Grenouille et à développer un parcours de santé paysager axé autour de l'eau minérale de Velleminfroy.

Ce projet permettra de réhabiliter un bâtiment historique aujourd'hui à l'abandon (qui influence défavorablement le paysage) et d'y développer un véritable projet paysager. Construit en 1832, cet ancien relais de diligences est associé au développement et à l'essor de la source puisqu'il accueillait les premiers curistes. Autrefois appelé "Hôtellerie du Bois Joli", il est rebaptisé plus tard "Château-Grenouille" en référence aux plats servis. En 1950, la maison est reprise par la famille Rénet. Au restaurant du hameau, des bouteilles de l'eau de Velleminfroy étaient offertes aux clients.



Le restaurant de Château Grenouille en 1950



Le restaurant de Château Grenouille en 2024

¹ Données trafic 2023 DIR Est

Le plan masse du projet est présenté ci-dessous.



Ce projet génèrera la création d'une dizaine d'emplois et contribuera au développement économique mais aussi touristique de la Communauté de Communes du Triangle Vert.

Le projet paysager renforcera la végétation existante par la plantation d'une surface d'environ 4000 m² de végétaux locaux (essences arborées et buissonnantes mellifères particulièrement propices à la biodiversité).

III. JUSTIFICATION DES REGLES D'IMPLANTATION SELON LES CRITERES DE L'ARTICLE L.111-8 DU CU

3.1. PRISE EN COMPTE DES NUISANCES ET DES RISQUES

Aucun risque particulier n'est recensé sur le site qui n'est par ailleurs concerné par aucune servitude d'utilité publique relative aux risques.

Le site n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), ni par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) lié à un site industriel SEVESO.

La zone est située en limite mais en dehors de la zone de risque liée aux canalisations de transports de matière dangereuse (canalisation DN900-1999-MORELMAISON-OLTINGUE MARCHES NORD EST, gérée par GRT Gaz).

La contrainte vis-à-vis du risque industriel est jugée comme faible.

En ce qui concerne les risques naturels, le site est classé en zone de sismicité modérée (classe 3). Des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Le site est concerné par un risque de retrait/gonflement des argiles modérés et un risque radon faible.

Le site étant situé en bordure de la RN 19, il est soumis aux nuisances acoustiques liées au trafic routier. Selon les données de la DIR Est, le trafic en 2023 sur cet axe routier est de 7 459 véhicules/jour dont 2 152 PL/jour.

Les simulations acoustiques ci-après sont réalisées à partir du guide du bruit des transports terrestres, prévision des niveaux sonores, CERTU. Les abaques à lecture directe sont utilisés.

Niveau Leq en tissu ouvert	Distance du bord de la plateforme
68,5 dB(A)	35 m
69 dB(A)	30 m
71,5 dB(A)	20 m
73 dB(A)	10 m

L'échelle des bruits suivante provient de l'ADEME.



Conclusion et éléments à intégrer dans la dérogation et le PLUi : la zone faisant l'objet de la dérogation n'est concernée par aucune nuisance ni aucun risque significatif. Avec une marge de recul de 35 m le bruit sera de l'ordre de 68,5 dB(A) ce qui reste inférieur au bruit dans une salle de classe selon l'ADEME.

3.2. PRISE EN COMPTE DE LA SÉCURITÉ DES ACCÈS

La vitesse est actuellement limitée à 70 Km/h dans la traversée du hameau de Château Grenouille.

Le restaurant hôtel Château Grenouille dispose aujourd'hui d'un accès direct sur la RN 19.



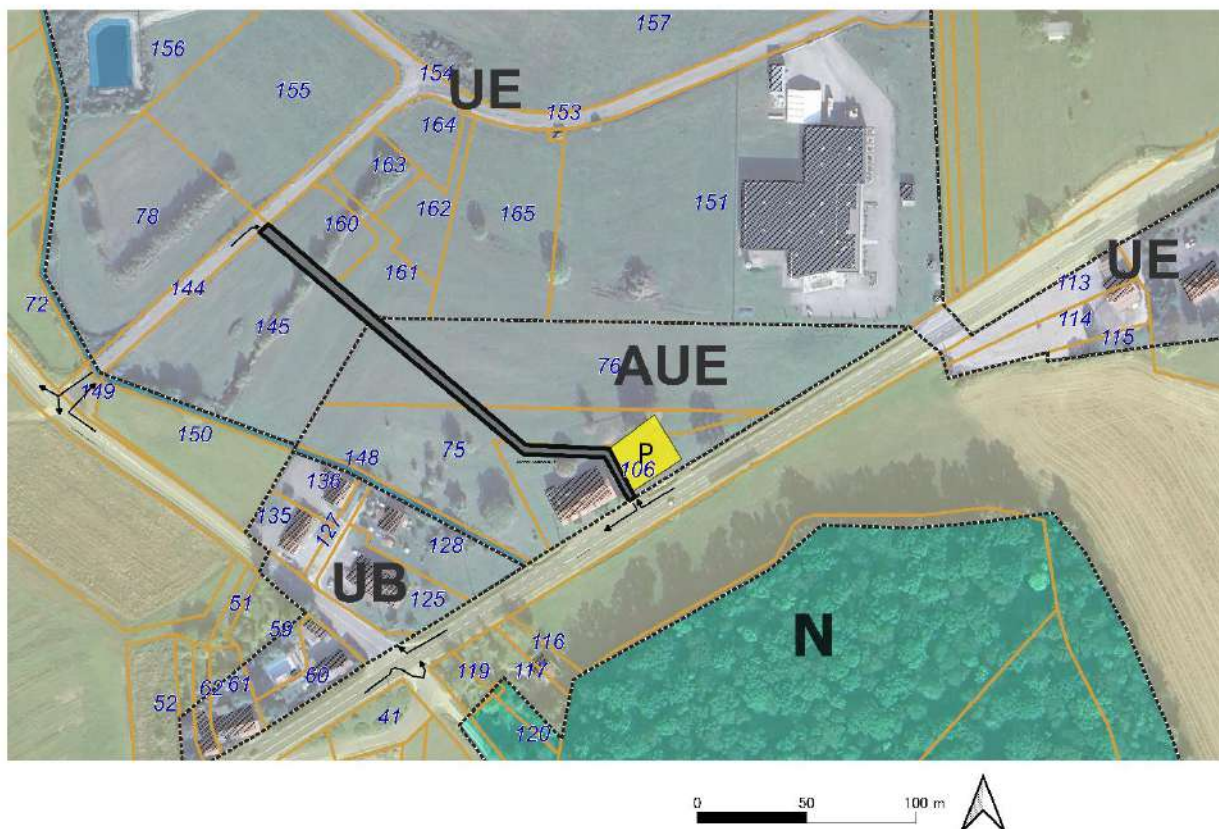
Accès existant sur la RN 19

Cet accès peut être réutilisé pour desservir un stationnement d'une quinzaine de places. La visibilité est en effet dégagée sur plus de 200 m dans les deux sens. Selon l'ouvrage « Aménagement des Routes Principales » du CERTU de août 2022, les accès riverains pour ce type de route restent admissibles. Par contre cet accès sera exclusivement réservé aux véhicules en provenance de Lure. Une sortie sur la RN 19 sera également autorisée pour les véhicules quittant le parking et se rendant en direction de Vesoul.

Compte tenu du trafic sur la RN 19, un tourne à gauche n'est pas envisageable sans aménagements conséquent nécessitant de prélever du foncier. L'accès au restaurant et au parcours de santé pour les véhicules en provenance de Vesoul ne sera possible que depuis la RD 14.

Le plan-ci-après localise les accès futurs au site. Le zonage du PLUi figure également sur ce plan.

Accès à la zone



Conclusion et éléments à intégrer dans la dérogation et le PLUi : le site faisant l'objet de la dérogation n'est pas à l'origine d'un danger particulier imposant une marge de recul minimale.

3.3. PRISE EN COMPTE DE LA QUALITÉ PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE

Le site reste peu visible du fait des divers masques visuels. De plus, le paysage reste globalement peu sensible du fait de l'omniprésence du bâti en bordure de la RN 19.

Deux bâtiments se situent par ailleurs déjà à moins de 75 m de l'axe de la RN 19 :

- l'ancien hôtel-restaurant de Château Grenouille localisé à 15 m de l'axe,
- le bâtiment industriel des eaux de Velleminfroy localisé à 40 m de l'axe. À noter que ce dernier bâtiment du fait de sa hauteur, de sa volumétrie et du coloris des façades s'insère parfaitement bien dans le paysage rural du site

Les règles suivantes permettront de préserver le paysage mais aussi la biodiversité :

- la hauteur maximale des constructions sera identique à celle des bâtiments existants soit moins de 12 m,
- les zones humides existantes seront identifiées et inconstructibles,
- les projets de constructions seront accompagnés de plantation permettant de renforcer les masques visuels existants,
- une bande de 35 m depuis l'axe de la RN 19 restera inconstructible. Dans cet espace ne seront autorisés que des aménagements paysagers et un stationnement pour véhicules motorisés. Les aires de stationnement seront traitées de manière perméable (hors stationnement PL) : traitement de sol de type « evergreen »



Sol de type « evergreen »

- si les surfaces vitrées d'un seul tenant dépassent 15 m², la mise en place de dispositifs anticollision devra être réalisée (stickers en bande, nervuration des vitres...),

Il est nécessaire d'imposer des règles permettant d'imposer une qualité esthétique et une cohérence pour la zone. Les règles suivantes seront reprises dans le PLUi :

- volumétrie simple en adéquation avec le grand paysage,
- bardage à nervures horizontales prédominantes qui rappellent par ailleurs les lignes de force du paysage,
- mur souligné par des brises soleils, auvent,
- toiture non visible depuis le sol, possibilité d'acrotères ou de bandeaux,
- couleurs discrètes non vives et neutres,

Les lignes droites des bâtiments et la relative discrétion des toitures se fonderont dans le paysage global. Sans chercher une uniformisation des couleurs, il est important de définir une gamme de teintes. Les couleurs devront ainsi être discrètes pour limiter l'impact des bâtiments dans l'environnement. Les teintes dominantes seront dans toute la gamme des gris. Les teintes claires seront à proscrire.

Toutes les façades devront être soignées et le bâtiment devra être implanté dans un environnement paysager en harmonie avec des espaces verts publics. Pour cela, les divers dépôts nécessaires au fonctionnement des activités économiques ne seront pas autorisés côté RN 19.

Conclusion et éléments à intégrer dans la dérogation et le PLUi : la faible sensibilité paysagère et soumission à la vue du site permettent de réduire les marges de recul de 35 m depuis l'axe de la RN 19.

Les prescriptions architecturales suivantes seront également imposées :

- les bâtiments seront de volumes simples aux lignes pures marquées par la prédominance des lignes horizontales,
- la hauteur maximale des bâtiments est limitée à 12 m,
- les toitures terrasses à faible pente ne seront pas visibles depuis le sol, des bandeaux ou acrotères sont autorisés,
- les dépôts sont interdits côté RN 19,
- la restauration et l'aménagement de l'ancien hôtel restaurant de Château Grenouille sont autorisées sous réserves de préserver les caractéristiques de ce bâtiment historique,
- l'extension de ce bâtiment est également autorisée sous réserve de ne pas plus se rapprocher de la RN 19 que la construction existante. Une architecture contemporaine est autorisée en cas d'extension,
- les couleurs devront être discrètes pour limiter l'impact des constructions dans l'environnement. Les teintes des bâtiments seront compatibles avec la végétation (dans les tons de vert, bleu et gris). Les couleurs vives seront possibles pour des éléments ponctuels d'appel (auvent, signalisation, éléments architecturaux particuliers).

4.2. Règlement du PLUi

Les règles spécifiques à l'étude de dérogation apparaissent en **rouge** dans le texte ci-dessous.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE UE.

VOCATION DE LA ZONE

La zone UE couvre les zones destinées aux activités économiques.

La zone UE est concernée pour certaines communes par :

- des périmètres de protection des Monuments Historiques (*voir les servitudes d'utilité publique en annexe du PLUi*).
- des risques naturels ou technologiques potentiels et notamment des risques de mouvement de terrain et d'inondation par débordements ou ruissellements représentés par différents figurés sur les plans graphiques. Les dispositions générales et/ou les servitudes d'utilité publique définissent les conditions de constructions en fonction de ces risques.

Elle comporte des secteurs :

- UEs où les sous-sols sont interdits en raison de la présence de nappe d'eau ou de remontée d'eau dans le sol
- UEi soumis à des risques potentiels d'inondation en lien avec les AZI ou des données communales.

PREMIER CHAPITRE : DESTINATION DES CONSTRUCTIONS, USAGE DES SOLS ET NATURE D'ACTIVITES

ARTICLE UE 1 - Destinations et sous-destinations autorisées

Les destinations et sous-destinations autorisées ou non sont indiquées dans le tableau ci-dessous de la manière suivante, sous réserve de servitudes plus contraignantes ou conditions liées à des risques particuliers repris dans les dispositions générales ou pour les zones inondables :

- Autorisation : A
- Interdiction : I
- Autorisation sous conditions : As. Les conditions sont reprises dans l'article UE 2

Destination	Sous-destination	Autorisation ou Interdiction dans la zone	Autorisation sous conditions dans la zone ou un secteur
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole	I	
	Exploitation forestière	A	
Habitation	Logement		As
	Hébergement	I	
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail	A	As pour le commerce
	Restauration	A	
	Commerce de gros	A	
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	A	
	Hébergement hôtelier et touristique	A	
	Cinéma	I	

Equipements d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés	A	
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	A	
	Etablissements d'enseignement, de santé et d'action sociale	I	
	Salles d'art et de spectacles	I	
	Equipements sportifs	I	
	Lieux de Culte	I	
	Autres équipements recevant du public	I	
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie	A	
	Entrepôt	A	
	Bureau	A	
	Cuisine dédiée à la vente en ligne	A	
	Centre de congrès et d'exposition	I	

ARTICLE UE 2 - Limitations de certains usages et affectations des sols, constructions et activités.

- Rappels :

- . toutes les occupations et utilisations du sol restent soumises entre autres aux dispositions prévues à l'article R 111-2 du Code de l'Urbanisme,
- . pour les zones de risques de mouvement de terrain, de ruissellement, d'inondation, de risques technologiques (cf. disposition générale pour les différents motifs et leur application) :

1 - Usages et affectations des sols interdits

- le comblement et la destruction des zones humides est interdit sauf application de l'article 5 des dispositions générales,
- les carrières, dépôts sauvages, vieux matériaux et carcasses de voitures sauf dans les déchetteries et les ISDI,
- les éoliennes,
- les campings et caravaning,
- les caves et sous-sols en zone inondable et en secteur UEs.

2 – Limitations de certains usages ou constructions

- Les exhaussements et affouillements du sol sont admis, sous condition d'être liés à une opération autorisée dans la zone, de s'intégrer harmonieusement au paysage et au bâti environnant et de ne pas aggraver le risque d'inondation ou le ruissellement (principe de transparence hydraulique).

- Le dépôts et stockages sont autorisés dès lors qu'ils sont liés à une activité autorisée dans la zone.

Conditions des constructions autorisées (As dans le tableau de l'article UE1) :

- **Le logement** est autorisé à condition d'être lié à l'activité principale autorisée sur la zone, d'être nécessaire à l'activité (gardiennage) et d'être intégré au bâtiment d'activité. La surface de plancher pour le logement devra être limitée à 80 m².

- **Le commerce** est autorisé en lien avec l'OAP commerce soit :

- . pour toutes les zones, sous condition d'être lié à une activité artisanale ou industrielle présente ou à créer sur la zone UE. La surface commerciale est alors limitée à 300 m2 d'emprise au sol et devra être intégrée au bâtiment d'activité artisanale ou industrielle
- . pour les zones UE des pôles et de Velleminfroy, les surfaces de ventes de 500 m2 ou 1 000 m2 en fonction du type d'achat (occasionnels et exceptionnels). Le commerce alimentaire type supérette et supermarché y est interdit.

- Dans les **secteurs UEi**, zones bleues du PPRI et zones d'AZI ou de données communales, les changements de destination sont autorisés sauf vers le logement ainsi que les extensions d'emprise au sol limitée à 25 % de la construction existante et sous condition de transparence hydraulique et en se référant aux recommandations de l'article 5 des dispositions générales du PLUi. Les logements sont interdits.

DEUXIEME CHAPITRE : CARACTERISTIQUES URBAINES, ARCHITECTURALES, ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGERES

ARTICLE UE 4 - Volumétrie et implantations des constructions

1 – Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Règles générales :

Un recul de 5 m est imposé par rapport à l'alignement de la voie.

Pour les constructions riveraines de la RN 19 ce recul passe à 35 m depuis l'axe de la route.

Règles alternatives :

- Les règles générales peuvent de ne pas être appliquées pour :
 - . Les équipements techniques d'intérêt général et les équipements d'intérêt collectif et services publics (cf. Dispositions Générales – article 3) et sous réserves de ne pas porter atteinte à la qualité et à la cohérence des abords des Monuments Historiques des communes concernées
 - . L'extension des bâtiments existants, où un retrait par rapport aux voies et emprises publiques similaire à l'existant est autorisé pour assurer une bonne intégration paysagère de l'ensemble.
 - . Dans le cas de circonstances particulières (angle de rue, virage accentué, croisement de voies, pentes, etc.), pour des motifs de bonne fonctionnalité ou de sécurité, il peut être imposé un recul différent des principes généraux énoncés ci-dessus selon les cas pour l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.

2 – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Règles générales :

- Les constructions doivent s'implanter en respectant un recul de 5 m minimum par rapport aux limites des zones UA, UB, AU et UL.
- A l'intérieur de la zone UE ou en limite des zones A et N, les constructions peuvent s'implanter :
 - . en limite en cas de bâtiment mitoyen avec la parcelle limitrophe et sous réserve de la sécurité incendie,
 - . en respectant un recul de 3 m permettant l'entretien du bâtiment et le fonctionnement de l'activité.

Règles alternatives :

- En cas de bâtiment préexistant, non implanté selon les règles précédentes, dans un but de bonne intégration architecturale, il pourra être admise une implantation différente aux principes ci-dessus pour les aménagements et extensions de ce bâtiment.

3 - Hauteur

La hauteur maximum des constructions est limitée à 15 m. Des exceptions sont autorisées pour les éléments de superstructures ou spécifiques à l'entreprise après justification.

ARTICLE UE 5 - Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

Principes généraux

- Les constructions y compris les annexes doivent présenter un aspect compatible avec le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, du site et des paysages. L'emploi de matériaux brillants doit être limité (20% maximale de la surface totale). Les bardages doivent être choisis dans une gamme de teinte sobre ou seront réalisés en aspect bois.

- Les éléments se rapportant aux activités (devantures de magasins et leurs enseignes) doivent être intégrés dans la composition architecturale des bâtiments sans porter atteinte de par leurs dimensions, leurs couleurs, les matériaux employés, au caractère de l'environnement.

Toitures

- Les toitures seront à 2 pans avec une pente qui sera inférieure à 50°.
- Elles pourront être à un pan en cas de hangar de stockage ouvert sur un ou plusieurs côtés, type silo à plat ou rac de rangement en vertical.
- Les toitures terrasses sont autorisées si elles participent à la rétention des eaux pluviales ou si elles sont enherbées.

Façades

- Le blanc pur est interdit en façade.
- Les teintes de couleur du pays (coquille d'œufs, ton pierres locales) à gris clair (RAL 7035) sont recherchées et d'aspect compatible avec le caractère des lieux et les bâtiments voisins ou déjà implantés dans la zone. Les façades auront au plus 2 teintes dénuées d'agressivité. En cas de nuances de gris, le gris RAL 7016 sera également autorisé de façon modéré (moins de 50 % des façades)
- L'utilisation du bois ou de l'aspect bois sera privilégiée et recherchée en tant qu'élément d'ossature, d'isolation et d'habillage des bâtiments.
- Les façades seront réalisées en bardages peints, en bois, en pierres ou végétalisées.

ARTICLE UE 6 - Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions

1. Principes généraux :

- Seuls les espaces nécessaires au bon fonctionnement de l'activité doivent être imperméabilisés. La végétalisation des espaces accessoires doit être priorisée.
- Les aires de stationnement devront être plantées à raison d'un arbre pour 4 emplacements
- Les marges de recul sur rue ne pourront comporter de dépôts. **En particulier sont interdits les dépôts de toute nature entre les bâtiments et la RN 19.**

2 – Les clôtures

- Les clôtures et haies devront être implantées de manière à ne pas créer ou aggraver une gêne pour la visibilité aux carrefours et ne pas constituer un obstacle au ruissellement naturel.
- Les clôtures, tant à l'alignement que sur les limites séparatives, seront constituées :
 - . de grillage métallique (grillage rigide, treillis soudé ...), la couleur sera en harmonie avec l'environnement,
 - . ou d'un muret ne dépassant pas 0,5 m de hauteur, pouvant être surmonté d'un grillage métallique (grillage rigide, treillis soudé),
 - . ou de haies vives composées d'essences locales et diversifiées.
- Leur hauteur maximum ne pourra excéder 2 mètres. Les murs pleins sont interdits.
- Par exception :
 - . Pour des motifs de normes de sécurité à respecter, des principes différents pourront être autorisés.
 - . Les clôtures et portails opaques seront interdits hormis pour les zones de stockage.

ARTICLE UE 7 - Stationnement

- Le stationnement des véhicules motorisées ou non correspondant aux besoins des constructions et installations prévues (véhicules des habitants, visiteurs, personnel, clients, ...) doit être assuré en dehors des voies publiques.

Une note justifiant les besoins en stationnement sera fournie dans le dossier d'autorisation.

- Les voiries doivent être conçues et aménagées pour permettre le cheminement sécuritaire des piétons et des cyclistes, y compris par une signalétique adaptée.

- Pour les activités économiques autorisées, il est exigé à minima une place « vélo » pour 10 employés et prévoir le stationnement vélo pour les visiteurs.

TROISIEME CHAPITRE : EQUIPEMENTS ET RESEAUX

ARTICLE UE 8 - Desserte par les voies publiques ou privées

- Les accès sur les voies publiques doivent être adaptés à l'opération et aménagés en fonction de l'importance du trafic desdites voies, de façon à apporter la moindre gêne à la circulation publique.

- Les dimensions, formes et caractéristiques techniques des voies doivent être adaptées aux usages qu'elles supportent ou aux opérations qu'elles doivent desservir. Les voies doivent notamment présenter des caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de la sécurité, de la défense contre l'incendie, de la protection civile, du ramassage des ordures ménagères et du déneigement.

- Si l'activité ou son développement le nécessite, prévoir une aire de retournement pour les poids-lourds à l'intérieur de la parcelle de ladite activité.

ARTICLE UE 9 - Desserte par les réseaux

1 – Eau potable

- Toute construction ou installation qui requiert une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau collectif de distribution d'eau potable. Tous les ouvrages nécessaires pour raccorder la construction au réseau d'eau potable public au droit de la parcelle sont à la charge exclusive du propriétaire de la construction. En cas de consommation importante de l'activité et en lien avec le gestionnaire, des aménagements particuliers pourront être demandés.

2 - Assainissement

- Toute construction ou installation nécessitant une évacuation des eaux usées incluse dans le périmètre du zonage d'assainissement collectif intercommunal (fourni en annexe du PLUi) doit être raccordée au réseau collectif d'assainissement s'il existe, selon la réglementation en vigueur. Tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées au réseau public sont à la charge exclusive du propriétaire de la construction.

- En l'absence de réseau collectif, l'assainissement autonome est obligatoire si les constructions ou installations nécessitent une évacuation des eaux usées. La conception de cette installation devra permettre le possible raccordement ultérieur à un système collectif lorsqu'il sera mis en place. Les filières d'assainissement individuel doivent être conformes aux normes sanitaires en vigueur et règles de l'art.

- A l'exception des effluents rejetés compatibles avec le mode de traitement, et sous réserve d'une autorisation de rejet avec le gestionnaire du réseau, l'évacuation des eaux usées autres que domestiques dans le système public d'assainissement est interdite. Cette condition peut conduire à imposer un pré-traitement ou un traitement des effluents non domestiques.

3 – Eaux pluviales

- Le rejet et le traitement des eaux pluviales, en dehors des secteurs de risques de glissement, devront être assurés préférentiellement dans l'ordre suivant par :
 - Gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'aménagement ou de la parcelle, avec collecte et tamponnement (bassin de rétention avec débit de fuite), avant restitution par le biais de dispositifs d'infiltration ou dans le milieu naturel (hors perte).
 - Gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'aménagement ou de la parcelle, avec collecte et tamponnement (bassin de rétention avec débit de fuite), avant rejet au milieu récepteur (perte) ou dans le réseau d'eaux pluviales existant après accord du gestionnaire.D'un point de vue qualitatif, les caractéristiques des eaux pluviales doivent être compatibles avec le milieu récepteur. La mise en place d'ouvrage de pré-traitement de type dégrilleurs, dessableurs ou déshuileurs peut être imposée pour certains usages autres que domestiques tels que les garages, aires de stationnement... Les techniques à mettre en œuvre doivent être conformes aux règles de l'art et à la réglementation sanitaire en vigueur.
- Dans les secteurs de risques de glissement, l'infiltration des eaux pluviales est interdite.
- En l'absence de réseau ou en cas de réseau insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales (et éventuellement ceux visant à la limitation des débits évacués de la propriété) sont à la charge exclusive du propriétaire qui doit réaliser les dispositifs adaptés à l'opération et au terrain.

- Rappel :

La réalisation de citernes (enterrées si possible) est à favoriser au maximum, sous réserve du respect des normes sanitaires en vigueur relatives à l'usage de l'eau de pluie et des exigences techniques à satisfaire par ces installations.

4 – Réseaux divers – Déchets industriels – Dispositifs techniques

- Les réseaux de télécommunication, de télédistribution, de fibres optiques, électriques... ainsi que leurs branchements sont enterrés ou à défaut disposés de façon à les intégrer au mieux en façade de bâtiments, sous corniches par exemple. La trame noire sera prise en compte par la mise en place d'un éclairage raisonné intégrant les dimensions spatiale, temporelle et technique de la pollution lumineuse.
- Il est exigé pour les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements la pose d'un fourreau en attente du raccordement à la fibre optique.
- Les emplacements des bennes et des placettes pour les déchets industriels doivent être conçus dans le projet d'ensemble de l'activité pour s'insérer dans le paysage et l'environnement du secteur. Des écrans végétaux peuvent être imposés en fonction de la proximité d'une zone U par exemple.
- Les éléments particuliers aux constructions bioclimatiques ou solaires (serres, capteurs solaires...) sont autorisés s'ils sont intégrés dès la phase de conception de la construction, ou a posteriori à condition que leur localisation respecte les logiques architecturales de la zone.
- En application de l'article L111.18.1 du CU, les nouveaux bâtiments d'activité ou industriels de plus de 1 000 m² d'emprise au sol devront intégrer un dispositif de production d'énergie renouvelable, sauf contraintes définies dans le code de l'urbanisme et suite à décision motivée de l'autorité compétente.

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE AUE.

VOCATION DE LA ZONE

Les zones AUE disposent en périphérie immédiate, des équipements publics (voie publique, réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement) de capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de la zone. Leur urbanisation immédiate est donc possible. Elles sont destinées à l'accueil d'activités économiques en continuité des zones UE.

L'urbanisation sera réalisée dans le cadre d'un aménagement cohérent de la zone qui doit permettre, grâce à une réflexion globale sur l'espace à traiter et sur la relation de cet espace avec son environnement, d'assurer un aménagement de qualité.

Les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.) définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone.

Elle comporte :

- Les zones AUE de Saulx, de Villers-lès-Luxeuil et de Velleminfroy.
- La zone AUE de Velleminfroy est concernée par l'article L111.6 du code de l'urbanisme. Une étude de dérogation a été réalisée. Le règlement tient compte des règles édictées par cette étude en lien avec la RN19 définie comme route à Grande circulation.

Conditions de l'ouverture à l'urbanisation des zones ou secteurs avec OAP :

Communes	Zones/secteur	Condition d'ouverture à l'urbanisation
Saulx	AUE	Coup par coup
Villers-lès-Luxeuil	AUE	Coup par coup
Velleminfroy	AUE	Opération d'ensemble

PREMIER CHAPITRE : DESTINATION DES CONSTRUCTIONS, USAGE DES SOLS ET NATURE D'ACTIVITES

ARTICLE AUE - Destinations et sous-destinations autorisées ou interdites

1. **En zone AUE**, les destinations et sous-destinations interdites ou autorisées sont indiquées dans le tableau ci-dessous de la manière suivante (sous réserve de servitudes plus contraignantes) :

- Autorisation : A
- Interdiction : I
- Autorisation sous conditions : As. Les conditions sont reprises dans l'article AUE 2

Destination	Sous-destination	Autorisation ou Interdiction dans la zone	Autorisation sous conditions dans la zone
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole	I	
	Exploitation forestière	I	
Habitation	Logement		As
	Hébergement	I	
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail		As
	Restauration	A	
	Commerce de gros	A	
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	A	

	Hébergement hôtelier et touristique	A	
	Cinéma	I	
Equipements d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés	A	
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	A	
	Etablissements d'enseignement, de santé et d'action sociale	A	
	Salles d'art et de spectacles	I	
	Equipements sportifs	I	
	Lieux de Culte	I	
	Autres équipements recevant du public	A	
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie	A	
	Entrepôt	A	
	Bureau	A	
	Cuisine dédiée à la vente en ligne	I	
	Centre de congrès et d'exposition	I	

ARTICLE AUE 2 - Interdictions et limitations de certains usages et affectations des sols, constructions et activités

- Rappels :

- . toutes les occupations et utilisations du sol restent soumises entre autres aux dispositions prévues à l'article R 111-2 du Code de l'Urbanisme,
- . pour les zones de risques de mouvement de terrain, de ruissellement, d'inondation, de risques technologiques (cf. disposition générale pour les différents motifs et leur application) :

1 - Usages et affectations des sols interdits

- le comblement et la destruction des zones humides est interdit sauf application de l'article 5 des dispositions générales,
- les carrières, dépôts sauvages, vieux matériaux et carcasses de voitures sauf dans les déchetteries et les ISDI,
- les éoliennes,
- les campings et caravaning,

2 – Limitations de certains usages ou constructions

Conditions des constructions autorisées (As dans le tableau de l'article AUE1) :

- Le **logement** est autorisé à condition d'être lié à l'activité principale de la zone, d'être nécessaire à l'activité (gardiennage) et d'être intégré au bâtiment d'activité. La surface de plancher pour le logement devra être limitée à 80 m².
- Le **commerce** est limité (en lien avec l'OAP commerce) à 500 m² de surface de vente et à condition d'être nécessairement lié à une activité (autre que commerciale) autorisée sur la zone. Il peut être indépendant du bâtiment principal de l'activité économique.
- Les **dépôts et stockages** sont autorisés dès lors qu'ils sont liés à une activité autorisée dans les zones, sauf conditions particulières définies dans les OAP ou en lien avec les marges de recul inconstructibles en application de l'étude de dérogation liée à l'article L111.8 du code de l'urbanisme.

ARTICLE AUE 4 - Volumétrie et implantations des constructions

1 – Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Sauf implantation définie dans les OAP, un recul de 5 m est imposé par rapport à l'alignement de la voie.

Pour la zone AUE de Velleminfroy, les reculs par rapport à l'axe de la RN19 sont de 35 m conformément à l'étude de dérogation présentée dans le PLUi.

Toutes les constructions sont interdites dans cette bande de 35 m hormis la restauration, l'aménagement et l'extension de l'ancien hôtel-restaurant Château Grenouille à condition de ne pas plus se rapprocher de l'axe de la RN 19 que le bâtiment existant.

Des plantations mais aussi des stationnements sont également autorisés dans cette bande de 35 m.

2 – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Sauf implantation définie dans les OAP, se référer à l'article UE 4.

3 - Hauteur

Sauf implantation définie dans les OAP, se référer à l'article UE 4.

Pour la zone AUE de Velleminfroy, les hauteurs sont de 12 m maximum.

ARTICLE AUE 5 - Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

Sauf orientations définies dans les OAP, se référer à l'article UE 5.

Pour la zone AUE de Velleminfroy, les aspects extérieurs sont définis de la façon suivante :

- les bâtiments seront de volumes simples aux lignes pures marquées par la prédominance des lignes horizontales,
 - les toitures terrasses à faible pente ne seront pas visibles depuis le sol, des bandeaux ou acrotères sont autorisés,
 - les couleurs devront être discrètes pour limiter l'impact des constructions dans l'environnement.
- Les teintes des bâtiments seront compatibles avec la végétation (dans les tons de vert, bleu et gris). Les couleurs vives seront possibles pour des éléments ponctuels d'appel (auvent, signalisation, éléments architecturaux particuliers).

L'aménagement et la restauration de l'ancien hôtel-restaurant de Château Grenouille devront respecter les codes du bâtiment existant : toiture à deux pans avec croupe et demi-croupe, ouvertures axées plus hautes que larges, couverture en tuiles. L'extension de la construction peut être réalisé dans un style différent sous réserve toutefois de s'insérer harmonieusement avec le bâtiment existant.

ARTICLE AUE 6 - Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions

Sauf orientations définies dans les OAP, se référer à l'article UE 6.

Pour la zone AUE de Velleminfroy, des plantations à base d'essences locales accompagneront le projet d'ensemble.

Les dépôts de toute nature sont interdits côté RN 19.

Les zones humides identifiées sur le plan de zonage doivent être préservées. Leur comblement est interdit.

ARTICLE AUE 7 - Stationnement

Sauf orientations définies dans les OAP, se référer à l'article UE 7.

Les stationnements des VL doivent être perméables.

TROISIEME CHAPITRE : EQUIPEMENTS ET RESEAUX

ARTICLE AUE 8 - Desserte par les voies publiques ou privées

Sauf orientations définies dans les OAP, se référer à l'article UE 8.

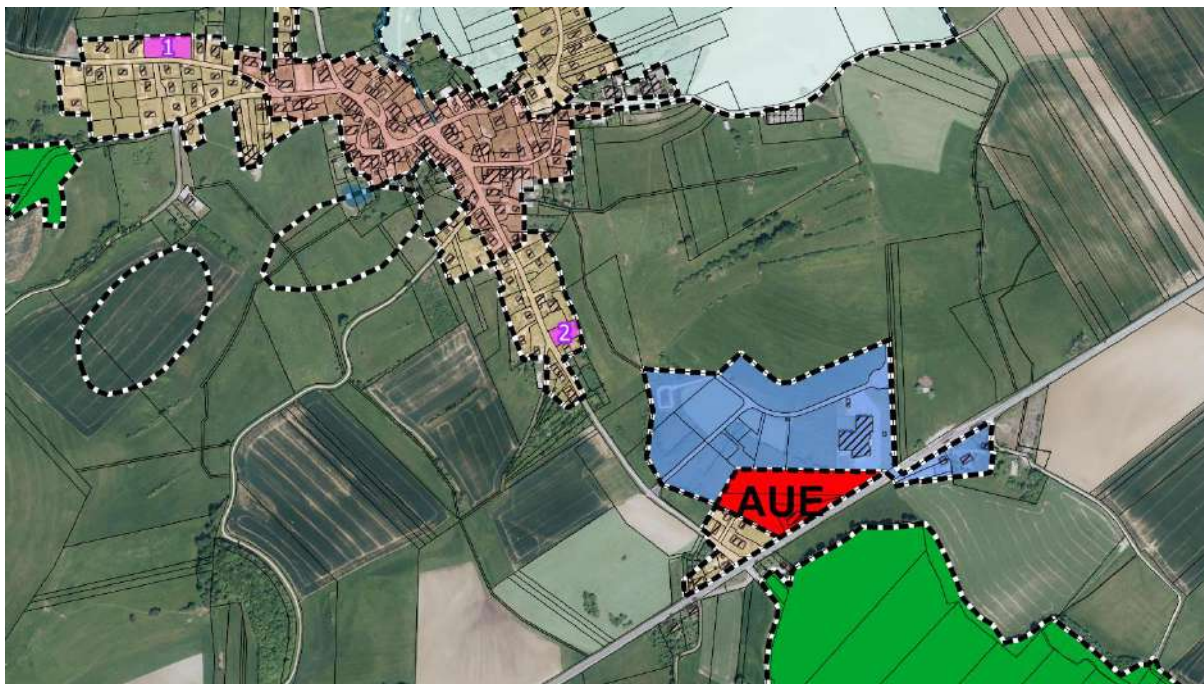
Pour la zone AUE de Velleminfroy, les accès seront limités à ceux existants sur la RN19. Ils ne seront qu'entrant et sortant sans tourne à gauche. Un second accès se fera par la zone UE.

ARTICLE AUE 9 - Desserte par les réseaux.

Sauf orientations définies dans les OAP, se référer à l'article UE 9.

4.3. OAP du PLUi

ZONE AUE – VELLEMINFROY

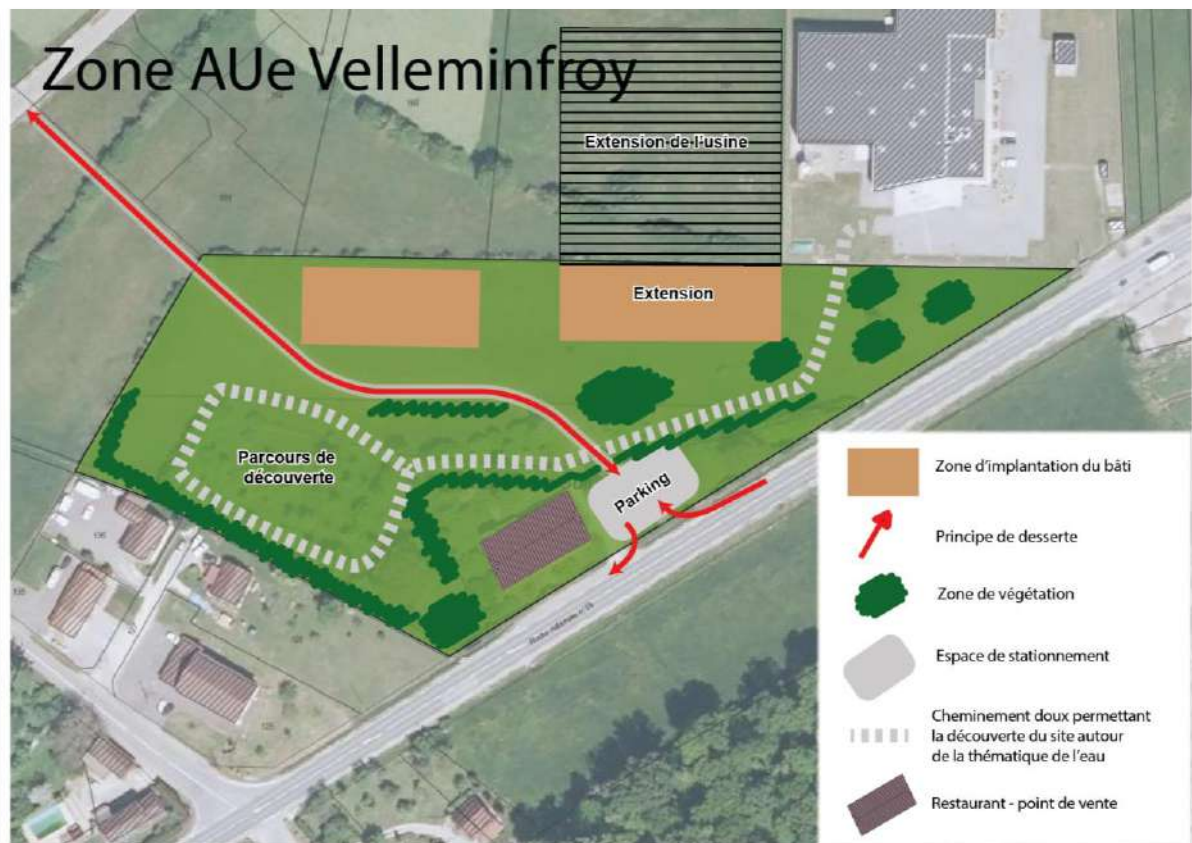


CONTEXTE

- La zone occupe la frange sud de l'actuelle zone d'activité d'intérêt communautaire englobant le château Grenouille
- Sa superficie est de 1,8 ha

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT OPPOSABLES

- **Conditions d'ouverture à l'urbanisation**
 - Coup par coup en lien avec l'OAP
- **Typologie du bâti et densité**
 - Bâtiment(s) d'activités s'intégrant avec le bâti situé à proximité
- **Mobilité, voirie, ordures ménagères et stationnement**
 - Accès depuis la rue Les Montants
- **Paysages et espaces communs :**
 - Située le long de la RN 19, axe de circulation important, et à proximité de plusieurs habitations, l'aménagement de la zone devra s'accompagner d'un traitement paysager spécifique. Celui-ci devra permettre au restaurant-point de vente de conserver une visibilité depuis la route, tout en assurant la protection visuelle du reste du site par des plantations végétales adaptées.
- **Environnement, risques, gestion des eaux pluviales, ensoleillement :**
 - Pour une large partie des surfaces on veillera à conserver le substrat végétal sous forme de pelouses et par la création de haies arbustives, notamment sa frange est.
 - Les espaces de stationnement devront permettre l'infiltration de l'eau



Compléments suite à l'enquête publique :

- Étude zone humide pour un nouveau secteur du golf de Genevrey
- Tableaux de la Méthode Nationale d'Évaluation des Fonctionnalités des Zones Humides (MNEFZH) pour la compensation à Villers les Luxeuil.

Étude du caractère humide des terrains constructibles à Genevrey

- Golf : Bosquet Est

→ Il s'agit de secteurs d'un bosquet situé entre deux parcours du golf.



→ Informations générales.

- Type : Bosquet
- Code CORINE biotope : 84.3
- Superficie de la zone étudiée = 0,1 ha
- Topographie : 318 – 324 : pente marqué descendant vers l'Ouest
- Géologie : Marnes

→ Étude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation dès 0-20 cm les sondages TL 16 et 18 : classification GEPPA Vc. **Ces sols sont caractéristiques de zone humide.**

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm les autres sondages : classification GEPPA IVc. Ces sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Étude floristique.

Boisement de Chênes pédonculés et Charmes commun avec un sous-bois de Ronces communes, Lierre grimpant, Lierre terrestre, mousses et Brachypode des bois. Cette flore n'est pas caractéristique d'une zone humide.

→ Conclusion

- Présence de zone humide sur la périphérie de la zone d'étude pour 230 m².

Voir cartographie page suivante.

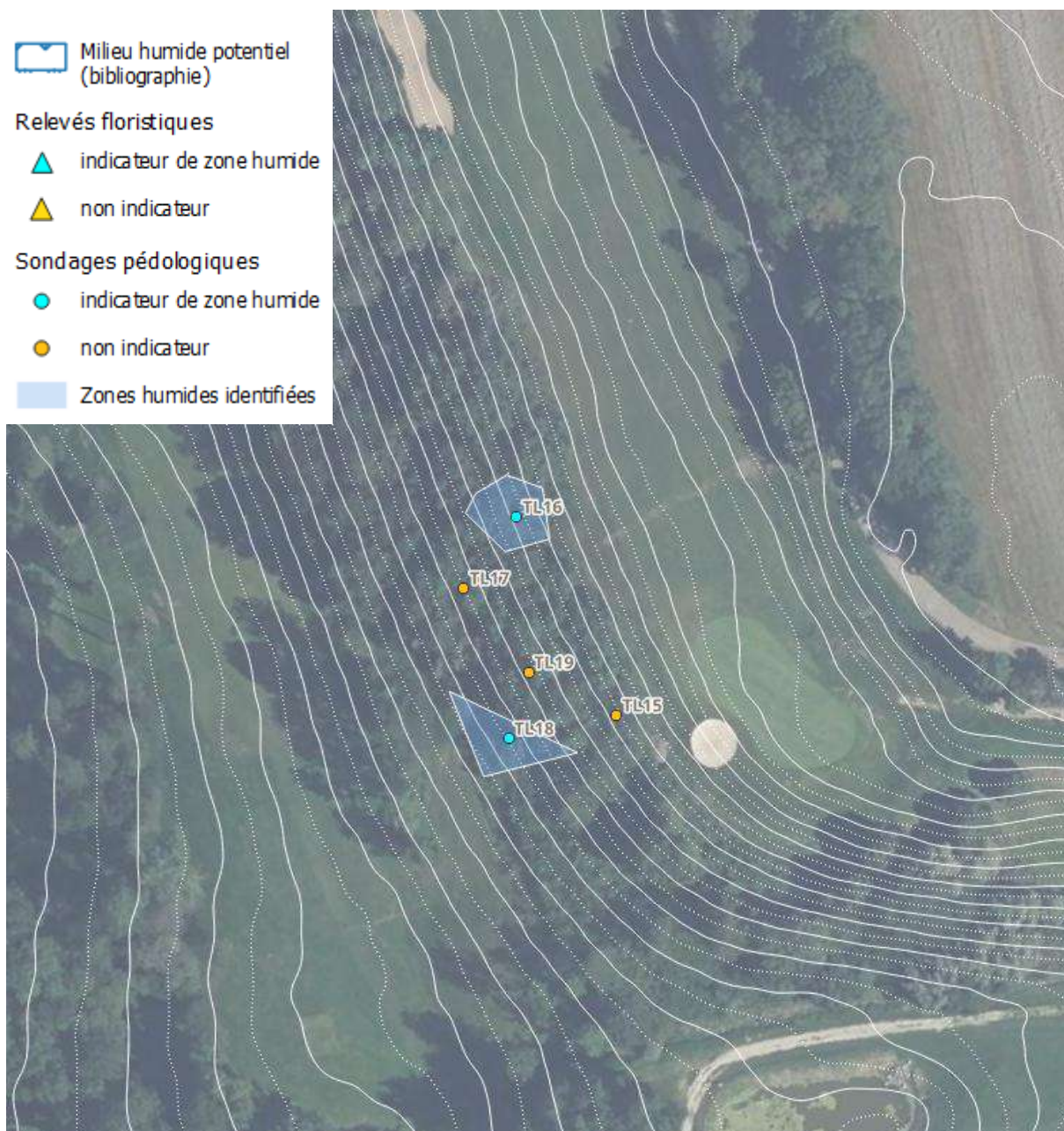


Tableau de synthèse des relevés pédologiques

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
TL15	marnes	100 cm/ cailloux	non	35 cm	IV c	non
TL16	remblais	120 cm	non	0 cm	V c	oui
TL17	marne	90 cm/ cailloux	non	35 cm	IV c	non
TL18	marne	60 cm/ cailloux	non	20 cm	Vc	oui
TL19	marne	120 cm	non	30 cm	IV c	non

Tableaux de la Méthode Nationale d'Évaluation des Fonctionnalités des Zones Humides (MNEFZH) pour la compensation à Villers les Luxeuil.

DIAGNOSTICS DE CONTEXTE



Indiquez par un "X", si vous affichez le site de compensation :

X

avec action écologique envisagée (simulation)

après action écologique (observation sur le terrain)

SITE IMPACTE AVANT IMPACT Hameau de Lallevaux à Villers-les-Luxeuil - 0.56 ha (70 Haute-Saône)

Date d'évaluation au bureau09/10/24

Date d'évaluation sur le terrain09/10/24

SITE DE COMP. AVEC ACTION ECOLOGIQUE ENVISAGEE Croix du Verrier à Villers-les-Luxeuil - 0.269 ha (70 Haute-Saône)

Date à laquelle le résultat escompté est simulé01/01/27

Appartenance à une masse d'eau de surface

FRDR690 - La Lanterne de sa source au Breuchin

FRDR690 - La Lanterne de sa source au Breuchin

La zone contributive	1	ha.	10	ha.
Surfaces cultivées	0.7	ha soit 100.0 %.	3.2	ha soit 32.0 %.
Surfaces enherbées	0.0	ha soit 0.0 %.	6.0	ha soit 60.0 %.
Surfaces construites	0.0	ha soit Part construite très importante (2.8 %).	0.4	ha soit Part construite très importante (4 %).
Infrastructures de transport	0.0	km soit 0.0 km/100ha.	0.0	km soit 0.0 km/100ha.
	Année du RPG2024		Année du RPG2024	
	Année de la BD TOPO®2025		Année de la BD TOPO®2025	

Le paysage		
A Habitats marins	0.0 %.	0.0 %.
B Habitats côtiers	0.0 %.	0.0 %.
C Eaux de surface continentales	0.8 %.	0.3 %.
D Tourbières hautes et bas-marais	0.0 %.	0.0 %.
E Prairies [...]	50.3 %.	46.1 %.
F Landes, fourrés [...]	0.0 %.	0.0 %.
G Boisements, forêts [...]	14.0 %.	19.9 %.
H Habitats continentaux sans végétation [...]	0.0 %.	0.0 %.
I Habitats agricoles [...] cultivés	24.8 %.	30.3 %.
J Zones bâties, sites industriels [...]	10.1 %.	3.4 %.

Système hydrogéomorpho. du site

Plateau.

Plateau.

Éventuel nom du cours d'eau, de l'étendue d'eau, de la baie ou de l'estuaire associé

Habitats dans le site

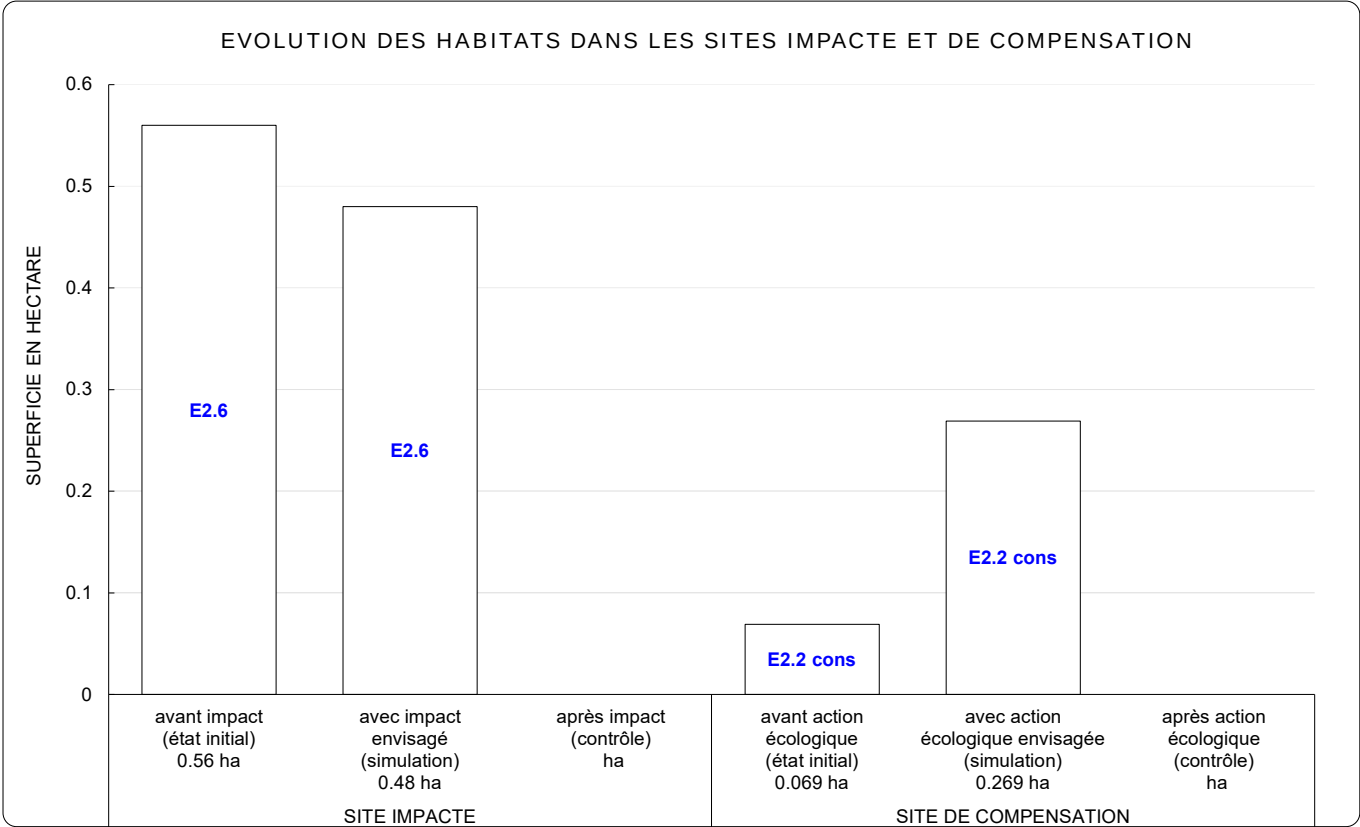
E2.6 : Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales (100 %)

E2.2 : Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes (100 %)

Année de la BD ORTHO®2023

Année de la BD ORTHO®2023

Surf. min. carto. choisie625 m²



cons : habitat potentiellement d'intérêt communautaire ou sur la liste rouge des habitats européens - à vérifier par ex. via le Guide EUNIS de Gayet *et al.* (2018)
<http://www.patrimat.fr/fr/actualites/guide-de-determination-des-habitats-de-la-typologie-eunis-6338>

Dénomination des habitats dans le site impacté

Avant impact (état initial)	E2.6 : Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales (100 %)
Avec impact envisagé (simulation)	E2.6 : Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales (100 %)
Après impact (contrôle)	

Dénomination des habitats dans le site de compensation

Avant action écologique (état initial)	E2.2 : Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes (100 %)
Avec action écologique envisagée (simulation)	E2.2 : Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes (100 %)
Après action écologique (contrôle)	

OBJECTIFS DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU, DES ZONES HUMIDES OU DE LA BIODIVERSITÉ
Sur le territoire du site impacté

Aucun objectif n'a été renseigné.

Sur le territoire du site de compensation

Aucun objectif n'a été renseigné.

BIODIVERSITÉ PROTÉGÉE OU MENACÉE
Dans le site impacté
Habitats naturels menacés

Aucun objectif n'a été renseigné.

Dans le site de compensation
Habitats naturels menacés

Aucun objectif n'a été renseigné.

Espèces végétales protégées ou menacées

Aucun objectif n'a été renseigné.

Espèces végétales protégées ou menacées

Aucun objectif n'a été renseigné.

Espèces animales protégées ou menacées

Aucun objectif n'a été renseigné.

Espèces animales protégées ou menacées

Aucun objectif n'a été renseigné.

ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS SUR LE SITE DE COMPENSATION
Engagements privés durant un autre projet d'aménagement ou engagements publics

Aucun engagement n'a été rapporté.

Mesures de compensation écologique autres qu'« habitats » et « fonctions »

Aucune mesure de compensation écologique n'a été rapportée.

BILAN GLOBAL DE L'EQUIVALENCE FONCTIONNELLE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT



Indiquez par un "X", si vous affichez le bilan de :



la simulation des pertes et des gains escomptés



l'observation des pertes et des gains obtenus

le site impacté avec impact envisagé + le site de compensation avec action écologique envisagée

le site impacté après impact + le site de compensation après action écologique

Ratio fonctionnel octroyé ➡ 2.0 /1

Le ratio fonctionnel automatisé issu de l'interface était de 2/1.
Le ratio fonctionnel de 2/1 provient de la qualification de la mesure de comp. écol. par les parties prenantes.
Assurez vous d'avoir vérifié sa pertinence dans l'onglet DIMENSIONNER.

Nombre d'indicateurs renseignés dans les 2 sites	SITE IMPACTE avec impacté envisagé Nombre d'indicateurs avec une perte fonctionnelle envisagée	SITE DE COMPENSATION avec action écologique envisagée Nombre d'indicateurs avec un gain fonctionnel envisagé	EQUIVALENCE FONCTIONNELLE envisagée Nombre d'indicateurs avec un gain ≥ la perte × le ratio fonctionnel
--	--	--	--

FONCTION HYDROLOGIQUE

		Non évaluée dans cet HGM	Non évaluée dans cet HGM	
Atténuation du débit de crue*	6			3
Ralentissement des ruissellements	3	1	2	1
Recharge des nappes	5	3	4	3
Rétention des sédiments	7	3	5	3
Soutien au débit d'étiage**	7	4	5	4

FONCTION BIOGEOCHIMIQUE

Dénitrification des nitrates	9	5	7	5
Assimilation végétale de l'azote	8	4	6	4
Adsorption et précipitation du phosphore	6	3	5	3
Assimilation végétale des orthophosphates	7	4	6	4
Séquestration du carbone	6	2	2	2

FONCTION D'ACCOMPLISSEMENT DU CYCLE BIOLOGIQUE DES ESPECES

Support des habitats	7	3	5	3
Connexion des habitats	1	0	1	0

BILAN	26	14	19	14
-------	----	----	----	----

* : évaluée qu'en système alluvial, riverain d'étendue d'eau, estuarien, péri-lagunaire, panne dunaire et/ou côtier.
** : évaluée qu'en système de plateau, source et suintement et dépression.

BILAN DE L'EQUIVALENCE FONCTIONNELLE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT PAR INDICATEUR

		Sous-fonctions associées										SITE IMPACTE	SITE DE	EQUIVALENCE		
Nom de l'indicateur	Paramètre mesuré	Atténuation du débit de crue*	Ralentissement des ruissellements	Recharge des nappes	Rétention des sédiments	Soutien au débit d'étiage**	Dénitrification	Assimilation végétale de l'azote	Adsorption et précipitation du phosphore	Assimilation végétale des orthophosphates	Séquestration du carbone	Support des habitats	Connexion des habitats	avec impacté envisagé	avec action écologique envisagée	FONCTIONNELLE ?
Les rectangles bleus, rouges ou verts indiquent les sous-fonctions renseignées par l'indicateur.																
Le couvert végétal																
Végétalisation du site	Couvert végétal permanent													non	OUI	non
Assimilation N et P	Type de couvert végétal													OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Séquestration C	Type de couvert végétal													OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Surface terrière carbone	Aire de section des arbres													non	non	non
Surface terrière étiage	Aire de section des arbres													OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rugosité du couvert végétal	Type de couvert végétal													non renseigné	non renseigné	non renseigné
Les systèmes de drainage																
Rareté des rigoles	Rigoles													non	OUI	non
Rareté des fossés	Fossés													non	non	non
Rareté des fossés profonds	Fossés profonds													OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté des drains souterrains	Drains souterrains													OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
L'érosion																
Rareté du ravinement	Ravines													OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Végétalisation des berges	Couvert végétal permanent rivulaire													non renseigné	non renseigné	non renseigné
Le sol																
pH neutre	pH													non renseigné	non renseigné	non renseigné
pH acide-alcalin	pH													non renseigné	non renseigné	non renseigné
Matière organique incorporée en surface	Épissolum humifère													non	non	non
Matière organique enfouie	Horizon humifère enfoui													non renseigné	non renseigné	non renseigné
Tourbe en surface	Horizons histiques													non	non	non
Tourbe enfouie	Horizons histiques enfouis													non	non	non
Texture en surface 1	Texture entre 0 et 30 cm													OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Texture en surface 2	Texture entre 0 et 30 cm													OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Texture en profondeur	Texture entre 30 et 120 cm													non renseigné	non renseigné	non renseigné
Conductivité hydraulique en surface	Texture et horizons histiques entre 0 et 30 cm													OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Conductivité hydraulique en profondeur	Texture et horizons histiques entre 30 et 120 cm													non renseigné	non renseigné	non renseigné
Engorgement permanent	Traits d'hydromorphie													OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Engorgement temporaire	Traits d'hydromorphie													OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Les habitats																
Richesse en habitats	Habitats EUNIS niveau 3													non	OUI	non
Équipartition des habitats	Habitats EUNIS niveau 3													non	non	non
Habitats hygrophiles	Habitats EUNIS niveau 3													non	non	non
Habitats non hygrophiles	Habitats EUNIS niveau 3													non	OUI	non
Habitats halophiles	Habitats EUNIS niveau 3													non renseigné	non renseigné	non renseigné
Habitats non halophiles	Habitats EUNIS niveau 3													non renseigné	non renseigné	non renseigné
Rareté de l'anthropisation de l'habitat	Habitats EUNIS niveau 3													OUI	OUI (10 fois la perte)	OUI
Rareté des invasions biologiques végétales	Espèces végétales invasives													OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté de la fragmentation	Habitats EUNIS niveau 3													OUI	OUI (2.3 fois la perte)	OUI
Similarité avec le paysage	Habitats EUNIS niveau 1													non	OUI	non

* : évaluée qu'en système alluvial, riverain d'étendue d'eau, estuarien, péri-lagunaire, panne dunaire et/ou côtier.
 ** : évaluée qu'en système de plateau, source et suintement et dépression.

BILAN DE L'EQUIVALENCE FONCTIONNELLE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT PAR FONCTION

SITE IMPACTE avec impacté envisagé	SITE DE COMPENSATION		EQUIVALENCE FONCTIONNELLE ?
	avec action écologique envisagée		
Présence de perte fonctionnelle envisagée ?	Présence de gain fonctionnel envisagée ?		Gain >= la perte x le ratio fonctionnel ?

FONCTION HYDROLOGIQUE

Atténuation du débit de crue*

Rugosité du couvert végétal	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Rareté des rigoles	non	OUI	non
Rareté des fossés	non	non	non
Rareté des fossés profonds	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté des drains souterrains	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Matière organique incorporée en surface	non	non	non
Matière organique enfouie	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Conductivité hydraulique en surface	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Conductivité hydraulique en profondeur	non renseigné	non renseigné	non renseigné

* : évaluée qu'en système alluvial, riverain d'étendue d'eau, estuarien, péri-lagunaire, panne dunaire et/ou côtier.

Ralentissement des ruissellements

Rugosité du couvert végétal	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Rareté des rigoles	non	OUI	non
Rareté des fossés	non	non	non
Rareté des fossés profonds	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI

Recharge des nappes

Rareté des rigoles	non	OUI	non
Rareté des fossés	non	non	non
Rareté des fossés profonds	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté des drains souterrains	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Conductivité hydraulique en surface	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Conductivité hydraulique en profondeur	non renseigné	non renseigné	non renseigné

Rétention des sédiments

Végétalisation du site	non	OUI	non
Rugosité du couvert végétal	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Rareté des rigoles	non	OUI	non
Rareté des fossés	non	non	non
Rareté des fossés profonds	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté du ravinement	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Végétalisation des berges	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Matière organique incorporée en surface	non	non	non
Texture en surface 1	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Habitats non halophiles	non renseigné	non renseigné	non renseigné

Soutien au débit d'étiage**

Surface terrière étiage	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté des rigoles	non	OUI	non
Rareté des fossés	non	non	non
Rareté des fossés profonds	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté des drains souterrains	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Matière organique incorporée en surface	non	non	non
Matière organique enfouie	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Conductivité hydraulique en surface	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Conductivité hydraulique en profondeur	non renseigné	non renseigné	non renseigné

** : évaluée qu'en système de plateau, source et suintement et dépression.

	SITE IMPACTE avec impacté envisagé	SITE DE COMPENSATION avec action écologique envisagée	EQUIVALENCE FONCTIONNELLE ? Gain >= la perte x le ratio fonctionnel ?
FONCTION BIOGEOCHIMIQUE			
Dénitrification			
Végétalisation du site	non	OUI	non
Rugosité du couvert végétal	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Rareté des rigoles	non	OUI	non
Rareté des fossés	non	non	non
Rareté des fossés profonds	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté des drains souterrains	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté du ravinement	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Végétalisation des berges	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Matière organique incorporée en surface	non	non	non
Matière organique enfouie	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Texture en surface 2	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Texture en profondeur	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Engorgement temporaire	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Assimilation végétale de l'azote			
Végétalisation du site	non	OUI	non
Assimilation N et P	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rugosité du couvert végétal	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Rareté des rigoles	non	OUI	non
Rareté des fossés	non	non	non
Rareté des fossés profonds	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté des drains souterrains	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté du ravinement	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Végétalisation des berges	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Matière organique incorporée en surface	non	non	non
Habitats non halophiles	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Adsorption et précipitation du phosphore			
Végétalisation du site	non	OUI	non
Rugosité du couvert végétal	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Rareté des rigoles	non	OUI	non
Rareté des fossés	non	non	non
Rareté des fossés profonds	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté des drains souterrains	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté du ravinement	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Végétalisation des berges	non renseigné	non renseigné	non renseigné
pH acide-alcalin	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Assimilation végétale des orthophosphates			
Végétalisation du site	non	OUI	non
Assimilation N et P	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rugosité du couvert végétal	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Rareté des rigoles	non	OUI	non
Rareté des fossés	non	non	non
Rareté des fossés profonds	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté des drains souterrains	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Rareté du ravinement	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Végétalisation des berges	non renseigné	non renseigné	non renseigné
pH neutre	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Séquestration du carbone			
Séquestration C	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
Surface terrière carbone	non	non	non
Matière organique incorporée en surface	non	non	non
Matière organique enfouie	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Tourbe en surface	non	non	non
Tourbe enfouie	non	non	non
Engorgement permanent	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI

				SITE DE
				COMPENSATION
				avec action
				écologique
				envisagée
				Gain >=
				la perte
				x
				le ratio fonctionnel ?
FONCTION D'ACCOMPLISSEMENT DU CYCLE BIOLOGIQUE DES ESPECES				
Support des habitats				
	Richesse en habitats	non	OUI	non
	Équipartition des habitats	non	non	non
	Habitats hygrophiles	non	non	non
	Habitats non hygrophiles	non	OUI	non
	Habitats halophiles	non renseigné	non renseigné	non renseigné
	Habitats non halophiles	non renseigné	non renseigné	non renseigné
	Rareté de l'anthropisation de l'habitat	OUI	OUI (10 fois la perte)	OUI
	Rareté des invasions biologiques végétales	OUI	OUI (2.5 fois la perte)	OUI
	Rareté de la fragmentation	OUI	OUI (2.3 fois la perte)	OUI
Connexion des habitats				
	Similarité avec le paysage	non	OUI	non

4. Après l'évaluation des sites et l'octroi d'un ratio fonctionnel, il est possible de comprendre dans le détail le bilan fonctionnel avec les indicateurs détaillés

Date de création du tableau V2.0 : 30/09/2023. Date de révision : néant.

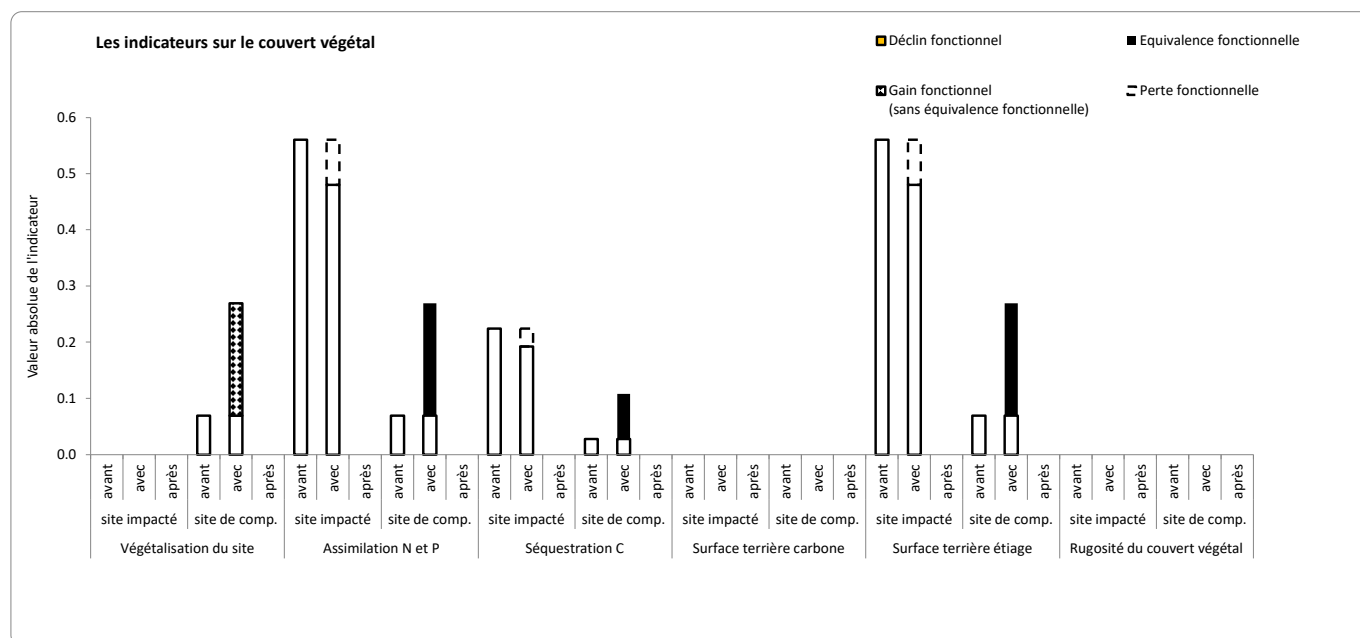


Toute restitution du résultat d'une évaluation s'accompagne impérativement de l'onglet jaune (EVAL) et des 6 onglets bleus du présent tableau sous formats XLSX et PDF + les couches SIG des sites + les photos d'habitats et de profils pédologiques.

REPRESENTATION DE L'EQUIVALENCE FONCTIONNELLE PAR INDICATEUR

Ratio fonctionnel octroyé ➡ 2.0 /1

Le ratio fonctionnel automatisé issu de l'interface était de 2/1.
Le ratio fonctionnel de 2/1 provient de la qualification de la mesure de comp. écol. par les parties prenantes.
Assurez vous d'avoir vérifié sa pertinence dans l'onglet DIMENSIONNER.



Valeur absolue des indicateurs = valeur relative de l'indicateur [0-1] × la superficie du site en ha.

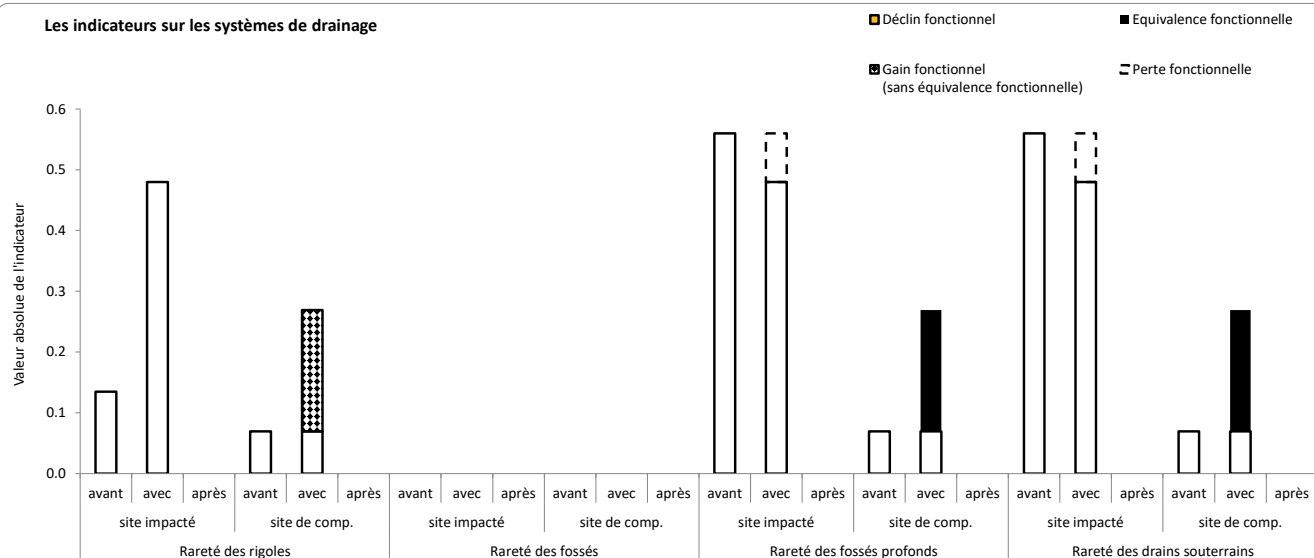
Sur le site impacté : la **perte fonctionnelle** indique une baisse de l'intensité de la fonction après l'impact.

Sur le site de compensation : le **gain fonctionnel** indique une hausse de l'intensité de la fonction après l'action écologique.

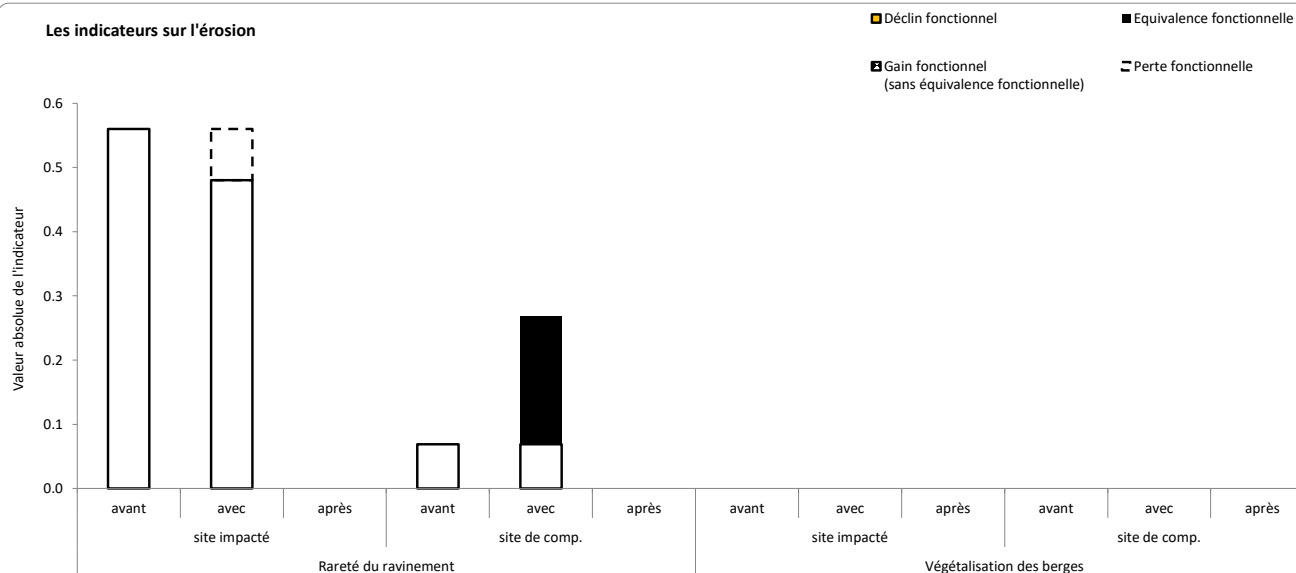
Il y a alors **équivalence fonctionnelle** si le gain fonctionnel ≥ ratio fonctionnel × la perte fonctionnelle sur le site impacté.

Le **déclin fonctionnel** indique une baisse de l'intensité de la fonction après l'action écologique.

Les indicateurs sur les systèmes de drainage

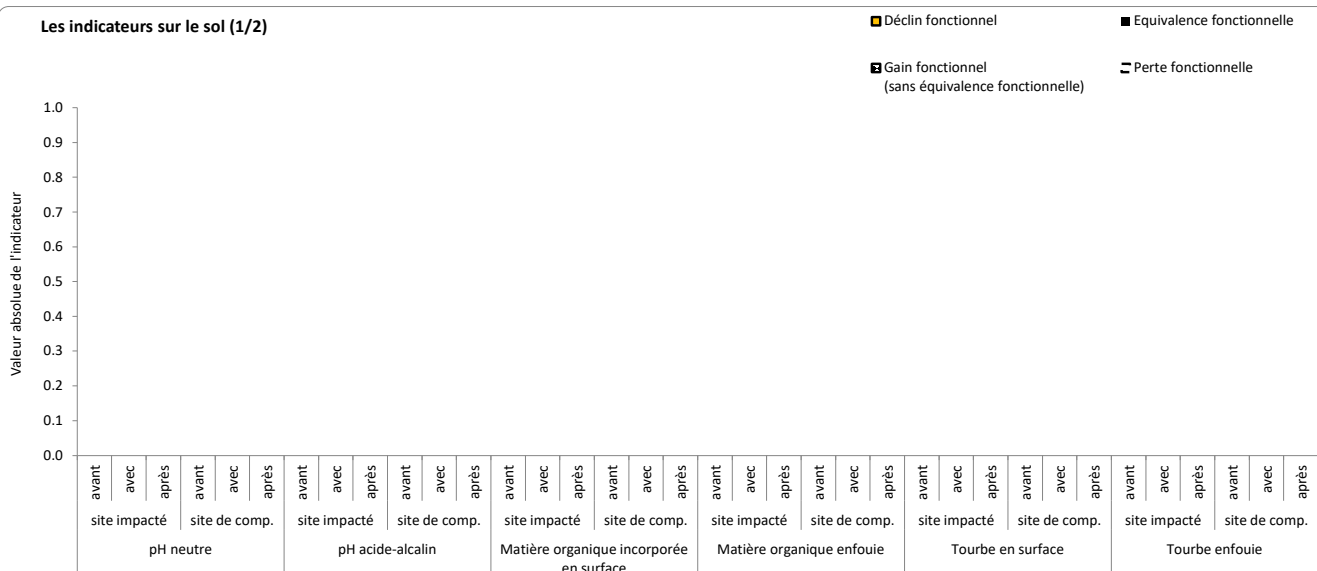


Les indicateurs sur l'érosion

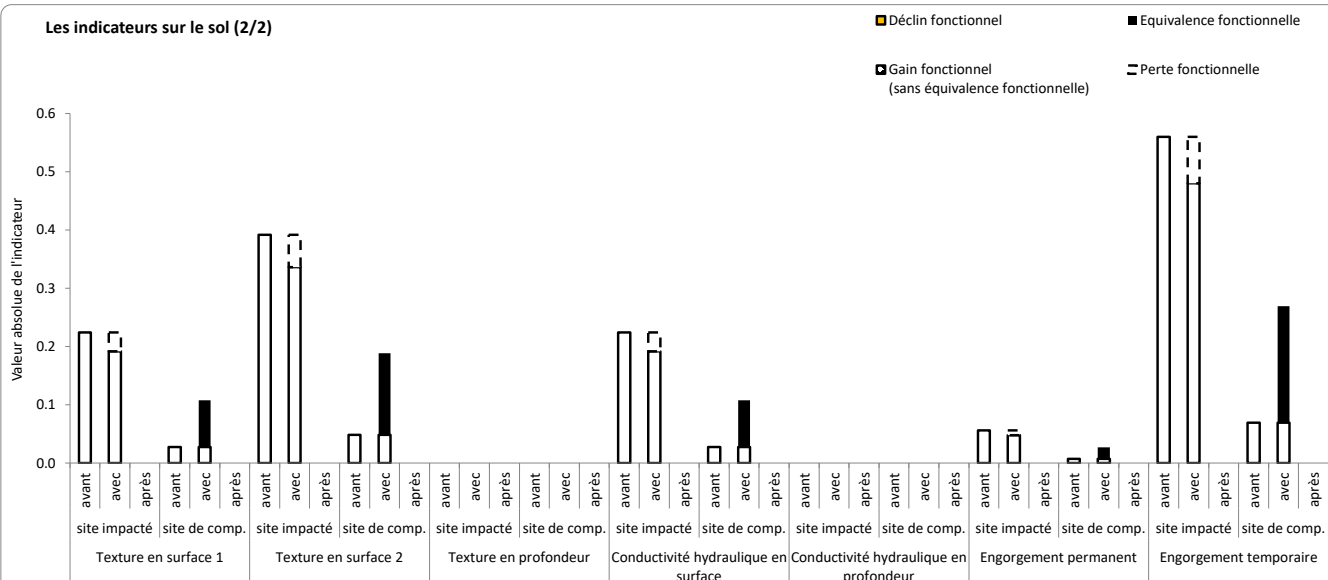


Note : la valeur absolue de l'indicateur "végétalisation des berges" est obtenue en multipliant sa valeur relative [0-1] par le linéaire de berges dans le site en km.

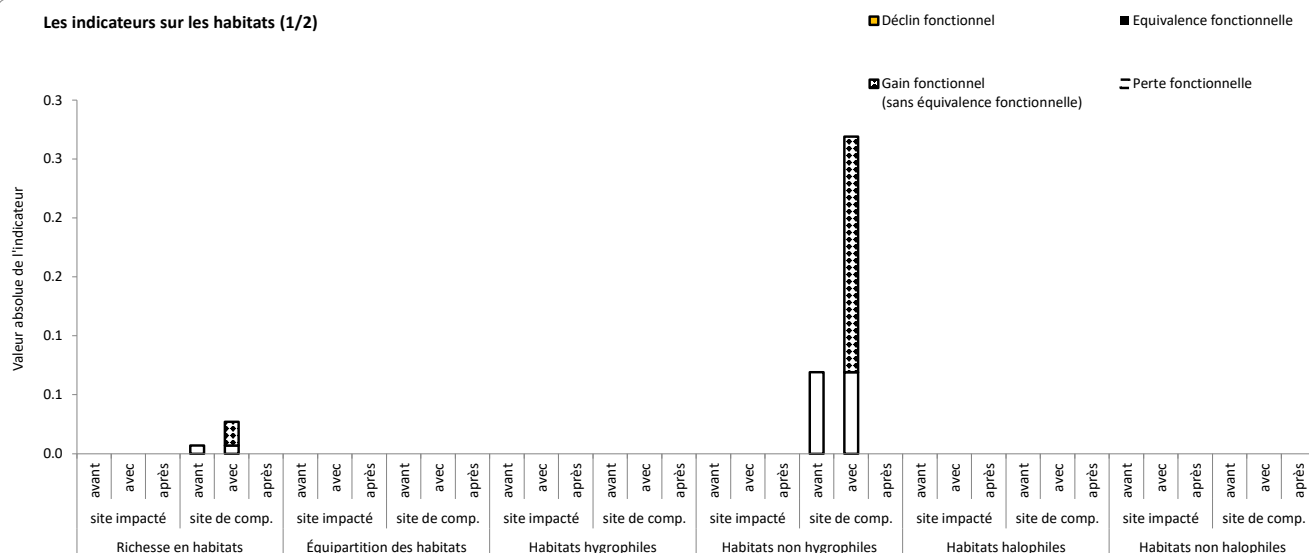
Les indicateurs sur le sol (1/2)



Les indicateurs sur le sol (2/2)



Les indicateurs sur les habitats (1/2)



Les indicateurs sur les habitats (2/2)

